COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE
Publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

PLUTARQUE

ŒUVRES MORALES

TOME XI — Deuxième partie

PRÉCEPTES POLITIQUES

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT
PAR
JEAN-CLAUDE CARRIÈRE
Maître-assistant à l'Université de Besançon

SUR LA MONARCHIE, LA DÉMOCRATIE ET L'OLIGARCHIE

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT
PAR
MARCEL CUVIGNY
Maître-assistant à l'Université de Rouen

Ouvrage publié avec le concours du C.N.R.S.



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL
—
1984

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique qui a chargé MM. François Fuhrmann et Robert Klaerr d'en faire la révision et d'en surveiller la correction, en collaboration avec MM. Jean-Claude Carrière et Marcel Cuvigny.

ISBN : 2.251.00377.0

ISSN : 0184-7155

52

PRÉCEPTES POLITIQUES

(PRAECEPTA GERENDAE REIPUBLICAE)

(*PLAN.* 58)

NOTICE

I

LE TITRE, LA NATURE, LE CONTENU DES *PRÉCEPTES*

Par leur volume et leur contenu, les *Préceptes politiques* sont le plus important des petits traités politiques de Plutarque. Trois indications données par Plutarque lui-même confirment le titre du traité : *a)* au début du traité fragmentaire 53, *Sur la monarchie, la démocratie et l'oligarchie* (826 B), Plutarque annonce que l'exposé sur les formes de gouvernement va servir d'introduction à une grande leçon sur les « préceptes de politique » (παραγγέλματα πολιτείας). Mais le fragment sur les constitutions subsiste seul. Les « préceptes de politique » annoncés ou bien n'ont jamais été joints à ce fragment ou bien n'ont pas été conservés, parce qu'il existait par ailleurs une version « définitive », les *Préceptes politiques* que nous avons ; *b)* au début des *Préceptes* conservés (798 B), Plutarque appelle son traité « des préceptes politiques » (πολιτικὰ παραγγέλματα) ; *c)* il est quasi certain, enfin, que les « préceptes politiques » qu'il mentionne dans la dédicace du *De capienda ex inimicis utilitate* (86 D) sont les *Préceptes* que nous avons conservés. C'est ce titre qui, par la suite, figure dans le catalogue antique des œuvres du Chéronéen dit *Catalogue de Lamprias*, sous le numéro 104, et en tête de la plupart de nos manuscrits[1].

1. Seuls, les manuscrits récents de la « famille » Φ nomment le traité « Comment le philosophe doit prendre part au gouvernement », titre qui s'inspire du premier chapitre.

Qu'est-ce que Plutarque entendait par le mot « préceptes »? Le catalogue de Lamprias donne ce titre à deux autres traités, les *Préceptes de mariage* et les *Préceptes de santé*. En réalité, le mot « préceptes » ne figure pas dans ces deux traités[1]. Mais la répétition du titre reste significative : il s'agit, dans les trois cas, d'avis et de conseils appuyés sur des exemples, précisant ce qu'est l'attitude « philosophique » dans la pratique. Les *Préceptes politiques* se rattachent donc à un genre qu'ont illustré les petits écrits d'Isocrate publiciste, genre dont l'origine lointaine remonte au poème de Théognis : l'opuscule didactique, donnant, sous une forme abrégée, un enseignement moral ou politique, adressé en général à un disciple, mais visant, par delà le destinataire, tout le public cultivé. Cette « direction de conscience » convenait à l'activité d'enseignant et d'écrivain de Plutarque.

A l'époque hellénistique et romaine, une controverse philosophique oppose les tenants d'une philosophie pratique, par préceptes concrets, et ceux d'une réflexion dogmatique sur les premiers principes de la morale. Cicéron place largement son *De officiis* sur le plan des *praecepta* : « Les préceptes qu'on enseigne sur les devoirs, bien qu'ils intéressent le souverain bien... semblent concerner davantage la conduite de la vie ordinaire »[2]. Dans une longue épître, Sénèque soutient, contre Cléanthe et Ariston de Chios le stoïcien, que les *praecepta* sont plus utiles que les *decreta*, la « dogmatique »[3]. Cette controverse peut éclairer les intentions de Plutarque, telles qu'elles s'expriment au début de l'opuscule 53 et dans l'adresse des *Préceptes*. Les deux textes opposent et hiérarchisent l'exhortation « protreptique » à faire de la politique et les conseils politiques

1. On trouve toutefois une allusion à « un des préceptes de santé » dans *De laude ipsius*, 546 B.
2. Cicéron, *De off.*, 1, 7 (*cf.* 2, 44). Cicéron, lui aussi, dédie son traité à un jeune homme (son fils).
3. Sénèque, *Ep.*, 94.

concrets. L'opuscule 53 montre que, dans les discussions et dans les cours formels à sujet politique de l'« École » de Chéronée, le discours protreptique, qui rappelait la vocation profondément politique de la vertu morale, précédait les conseils concrets, que le maître considérait comme essentiels. De même, l'adresse des *Préceptes* critique les « protreptiques » qui ne sont pas suivis d'un enseignement politique concret.

La composition des *Préceptes* découle de la nature du traité. La présentation de la leçon sous forme de conseils concrets a imposé un plan « à tiroirs » sans grande complexité. Toutefois la composition est soigneuse. Les traces d'improvisation orale sont absentes. Les redites sont rares (quelques thèmes seulement, comme celui de la collaboration des hommes politiques ou celui des *staseis*, sont repris plusieurs fois). L'ouvrage est médité et élaboré. La fin est abrupte, mais le fait n'est pas unique dans les *Moralia*, et rien n'indique qu'une partie de l'œuvre a été perdue. Les exégètes proposent différents découpages du traité[1]. On en donnera ici une brève analyse, en proposant un nouveau découpage.

Adresse à Ménémachos.

A Ménémachos, qui n'a pu observer la vie d'un philosophe engagé dans la politique, Plutarque va donner des préceptes politiques concrets, appuyés sur des exemples historiques (1).

A. *Réflexions et choix préalables.*

a) Trois conditions préliminaires.

Le choix initial de la politique doit être fondé en raison et inspiré par le désir de réaliser le bien. L'avidité, les mouvements de passion, le goût de la gloire mènent à des déceptions (2).

Ensuite il faut étudier le caractère de son peuple (3).

1. Th. Renoirte, *Les « Conseils politiques » de Plutarque, Une lettre ouverte aux Grecs à l'époque de Trajan*, Louvain, 1951, voir p. 36-40 — E. Valgiglio, *Plutarco, Praecepta gerendae reipublicae*, Milano, 1976, voir p. XIII-XIV.

Enfin il faut rendre sa vie privée irréprochable afin d'inspirer confiance (4).

b) L'éloquence.

L'éloquence est l'auxiliaire indispensable de l'intelligence du bien. Elle doit remplacer jeux, spectacles et distributions (5). Elle ne doit être ni exubérante ni sèche et artificielle. Elle doit faire usage des sentences, anecdotes et images (6). La raillerie sans excès y a sa place (7), ainsi que les vives répliques (8). Une voix forte et de l'endurance sont nécessaires (9).

c) Comment débuter ?

Deux voies sont possibles. On peut choisir la voie brillante mais dangereuse d'une action éclatante : procès public, ambassade auprès de l'empereur, élimination des abus intérieurs (10). On peut choisir de progresser lentement mais sûrement sous le patronage d'un homme plus âgé déjà connu (11). Dans ce second cas, il faut éviter les « patrons » jaloux et ne pas chercher soi-même à éclipser son protecteur (12).

d) Attitude à avoir vis à vis des amis et des ennemis.

— Il ne faut ni rejeter ses amis personnels ni les avantager par complaisance. Les amis étant les outils vivants de l'homme d'État, il ne doit pas accepter leurs fautes. Toutefois, il peut les aider à obtenir une charge ou un avantage financier (13).

— Il faut faire passer le bien de l'État avant ses inimitiés. Mais le mieux est de ne pas concevoir, en politique, d'inimitiés personnelles ; de ne détester que les ennemis du bien public ; de ramener au bien, par un blâme modéré, ceux qui se trompent. L'homme d'État ne jalousera pas les succès de ses adversaires, il les aidera même dans une juste cause. Pour corriger leurs fautes, les mots qui mêlent le blâme et l'éloge sont les plus efficaces. L'injure est à proscrire. Mais il est utile de se servir de réparties plaisantes et mordantes (14).

B. *Les magistratures et l'exercice du pouvoir.*

a) Les magistratures et le contrôle général de la politique intérieure :

— De quoi faut-il s'occuper ? Dans l'administration d'une cité, on peut soit se charger de tout (il n'y a pas

de mesquinerie à remplir d'humbles fonctions si c'est pour le bien de l'État), soit se réserver pour de hautes fonctions. Mais l'homme d'État omniprésent fatigue le peuple et se fait haïr. Le mieux est de se tenir informé de tout en utilisant des collaborateurs et en s'associant à des spécialistes (15).

— Comment entraîner l'opinion publique grâce à ses amis ? L'opinion populaire étant soupçonneuse, les hommes d'État s'entendront secrètement pour organiser un débat factice devant le peuple, débat où les faux opposants se laisseront convaincre (16).

— Quelles charges occuper ? Le politique est chef *par nature* et doit tout contrôler ; mais il ne doit pas négliger les magistratures *légales*. Il n'accaparera pas les plus hautes et ne méprisera pas les plus humbles (17, début).

b) La tutelle romaine.

— Il est essentiel de se rappeler que le magistrat grec est subordonné aux Romains, sous peine d'exil ou de mort. Les tâches à accomplir sous contrôle romain sont uniquement civiles. On ne cherchera donc pas dans le passé de la Grèce des modèles de grandes entreprises extérieures mal accordés au présent, mais des exemples de gestes politiques mineurs pleins de noblesse morale (17, fin).

— L'homme d'État grec doit s'appuyer sur des protecteurs romains haut placés, dans l'intérêt de son pays, non pour obtenir des avantages personnels (18).

— Mais il faut éviter que la cité soumise à Rome ne devienne esclave. Or les premiers citoyens des cités grecques ne cessent de se quereller et font continuellement intervenir les Romains. Il faut, au contraire, régler les problèmes à l'intérieur des cités et apaiser l'agitation sans faire appel aux hautes autorités. Toutefois, en cas de désordres graves, l'homme d'État grec ira les trouver, et, usant de franchise, s'efforcera d'éviter un châtiment collectif (19).

c) Attitude vis-à-vis des magistrats.

Au lieu de se quereller et de se jalouser, les magistrats doivent se témoigner une amitié fraternelle (20). Les personnages riches et influents doivent respect et

obéissance aux magistrats (21-22). Toutefois l'homme d'État doit contrôler l'action des magistrats, parce qu'il sait où est le bien public (23).

d) Attitude vis-à-vis du peuple et des démagogues. L'homme d'État, évitant la raideur, accordera au peuple, avec bonne grâce, de minces faveurs qui rendent populaire, pour s'opposer fermement à ses revendications coûteuses et injustes. Des libéralités légères arrêtent l'agitation (24). Des manœuvres indirectes peuvent détourner le peuple de mauvaises mesures ou décourager ceux qui les proposent (25). Mais, pour les entreprises utiles, il faut avoir des collaborateurs dont les talents sont complémentaires (26, début).

C. *Les buts de l'action politique.*

a) L'argent.

L'amour de l'argent est, en politique, le pire des crimes (26, fin).

b) Les honneurs.

L'amour des honneurs entraîne loin du bien les hommes les mieux doués. L'homme d'État se contentera donc d'honneurs symboliques, une inscription plutôt qu'une statue (27). Le véritable honneur, c'est l'amour et la confiance du peuple, inspirés par le mérite (28).

c) L'évergétisme.

— Usage des libéralités. Acheter des honneurs par des libéralités, c'est corrompre le peuple (29). Cependant les citoyens riches doivent être généreux, en veillant à faire des libéralités désintéressées et en évitant les spectacles cruels ou immoraux (30). Les citoyens pauvres, s'ils sont magistrats, ne se lanceront pas dans la course aux dépenses, et fonderont leur influence sur leur mérite et leur éloquence (31, début).

— Portrait du magistrat idéal. Il est d'accès facile, semblable à tout le monde, au service de tous individuellement, toujours occupé du bien public. Le peuple comprend sa supériorité sur les évergètes (31, fin).

d) La concorde.

Le bonheur d'une cité se mesure à son calme. L'homme d'État conservera, en cas de désordre, une attitude de conciliateur et d'arbitre. Mais surtout il considérera

que la concorde est le plus noble objectif politique, et le seul dont la réalisation dépende des Grecs dans l'état de sujétion où ils se trouvent. Sachant que les désordres publics et les luttes de factions ont pour cause des désaccords privés entre des individus, il agira préventivement, en médiateur conciliant, pour calmer les passions (32).

II

DATE DES *PRÉCEPTES*

Dater les *Préceptes* présente un réel intérêt, non seulement parce que le traité représente un jalon important dans l'histoire des idées politiques à l'époque romaine, mais aussi parce qu'il contient de nombreux développements parallèles à ceux des *Vies* et des *Moralia* et peut aider à l'établissement d'une chronologie relative des œuvres de Plutarque. La date de composition des *Préceptes* a été progressivement reculée. En 1911, K. Mittelhaus les avait datés de 115-120, en se fondant sur leur parenté avec le *An seni*[1], et ses conclusions ont été, par la suite, largement acceptées[2]. Mais, déjà, certains philologues doutaient de cette datation tardive[3]. En 1951, Thérèse Renoirte a montré

1. K. Mittelhaus, *De Plutarchi Praeceptis gerendae Reipublicae*, Berlin, 1911, voir p. 25 *sq.*

2. H. Wegehaupt, « Karl Mittelhaus. De Plutarchi P.G.R. », *Berliner Philologische Wochenschrift*, 42 (1913), voir col. 1315 — J. J. Hartman, *De Plutarcho scriptore et philosopho*, Leyde, 1916, p. 475, 482 — K. Ziegler, *Plutarchos von Chaironeia*, *RE*, tirage à part, 1949, col. 77-78 — K. Hubert, *Plutarchi Moralia*, V, 1, Bibl. Teubner, 1957, p. 58 — H. Bengtson, « Das politische Leben der Griechen in der römischen Kaiserzeit », *Die Welt als Geschichte*, 10, 1950, p. 93-95 — W. von Christ, W. Schmid, *Geschichte der griech. Lit.*, II-1, 1959, p. 490, n. 7.

3. J. Schröter, *De Ciceronis Catone Majore*, Leipzig, 1911, p. 62 (une date un peu antérieure) — U. v. Wilamowitz, « Lesefrüchte », *Hermes*, 62 (1927), p. 296-297 (= *Kleine Schriften*, IV, Berlin, 1962) (les *Préceptes* seraient antérieurs à la prêtrise delphique de Plutarque, à cause de 811 B) — Maria Arullani,

que le traité a été composé en 102-104 ou 106-107, et ses arguments serviront de point de départ pour la datation proposée ici[1].

1. Datation absolue.

Elle repose sur deux indications très nettes, une troisième indication étant moins claire :

a) « ... à Rhodes, récemment, sous Domitien... » (815 D) : le traité a été composé après l'assassinat de Domitien, en 96. Il est vrai que l'adverbe « récemment » (ἔναγχος) est assez imprécis. Mais on peut admettre qu'il ne désigne pas une période de temps supérieure à douze ans[2], d'autant plus que Plutarque s'adresse à un jeune homme sans expérience politique (798 B), sans doute âgé de vingt-cinq ans environ, qui ne pourrait considérer comme « récent » un événement vieux de vingt ans. Le traité tomberait donc entre 96 et 108. La date de 108 est plutôt tardive, si on observe que Plutarque se réfère non seulement à la mort de Domitien mais aussi aux troubles de Rhodes sous Domitien, qui sont antérieurs à la mort de l'empereur[3].

Ricerche intorno all'opusculo plutarcheo Εἰ πρεσβυτέρῳ πολιτευτέον, Scuola di filol. class. dell'U. di Roma I, 1, Rome, 1928, p. 6 (les *Préceptes* sont bien antérieurs au *An Seni* et datent du début du règne de Trajan).

1. Th. Renoirte, *o. c.*, p. 89-112 — Plus récemment, C. P. Jones se contente de dater prudemment le traité entre 96 et 114 : *JRS*, 1966, p. 72.

2. Cet adverbe désigne presque toujours, chez Plutarque, un passé très proche. Dans un cas au moins (*Lucullus*, 11, 6), il renvoie douze ans en arrière : de 74 ou 73 à 86/85 av. J.-C. — La même imprécision pour l'adverbe σχεδόν interdit de dater les *Préceptes* grâce à la *Vie de Sylla*. Cette *Vie*, qui est probablement antérieure aux *Préceptes*, mentionne la bataille d'Orchomène (85 av. J.-C.) comme vieille de « *près de* deux cents ans » (21, 8). Mittelhaus (*o. c.*, p. 28) en déduisait que la *Vie* avait été écrite vers 115 et les *Préceptes* après cette date. Mais la formule indique plutôt deux siècles moins une dizaine d'années, ce qui ramènerait la *Vie de Sylla* au tout début du IIe s.

3. Ce chapitre 19, après avoir évoqué six exemples de révoltes et de châtiments, dont trois de l'époque impériale, s'achève

b) « Pour la paix, les peuples n'ont nullement besoin d'hommes politiques, actuellement du moins, car toute guerre grecque, toute guerre barbare, a été bannie de chez nous et a disparu » (824 C). Le sens de la phrase est *a priori* incertain : le texte désigne-t-il un moment de paix extérieure pour l'empire romain, ou bien est-il un vague éloge de la paix intérieure que l'empire, depuis longtemps, assure à la Grèce? L'éloge des effets de la paix romaine à l'intérieur des cités grecques a été repris deux fois par Plutarque, dans le *An seni* et dans le *De Pythiae oraculis*[1]. Les deux passages, qui appartiennent sûrement à la vieillesse de Plutarque[2], sont un éloge profondément et personnellement ressenti du calme paisible de la Grèce[3]. Il semble bien que le passage 824 C a une signification géographiquement plus large et historiquement plus précise. On remarque en effet l'insistance de Plutarque sur l'existence de la paix pour *les peuples*, sur la disparition de toute guerre *grecque* et de toute guerre *barbare*, et enfin la restriction *actuellement du moins*. La disparition « hors de chez nous » de la guerre grecque et barbare pourrait signifier, dans un contexte vague et oratoire : il n'y a plus, depuis longtemps, d'invasion barbare dans l'Orient grec. La restriction « actuellement du moins » prouve que la paix évoquée est beaucoup plus précise et qu'elle est récente. Dans ce cas, la

par une formule propitiatoire, qui pourrait faire allusion au règne de Domitien, déjà un peu effacé par quelques années de « nouveau cours ». La proximité de ce règne peut expliquer aussi le ton réservé et prudent du traité, que Wilamowitz jugeait « voll berechtigter Resignation nicht ohne ein bitteres Gefühl » (*Hermes*, 1927, 296).

1. *Moralia*, 784 F, 408 B.

2. Le *De Pythiae oraculis* semble dater du règne d'Hadrien : voir la Notice de R. Flacelière, *Plutarque, Œuvres morales*, C.U.F., t. VI, p. 40. Sur le *An seni*, voir la Notice de M. Cuvigny.

3. Ces deux passages doivent plutôt être rapprochés d'un passage des *Préceptes* qui concerne la Grèce, bien que le sentiment personnel en soit absent : rien de grand n'est plus possible en Grèce (805 A).

disparition de toute guerre grecque peut s'expliquer par la disparition de ces insurrections violentes du Ier s., que Plutarque a signalées pour la Grèce et l'Asie (815 D)[1] ; la disparition de toute guerre barbare doit désigner une période de paix aux frontières, à l'époque des *Préceptes*, paix récente dont bénéficient tous les peuples de l'empire, en particulier « nous », c'est-à-dire les peuples de l'Orient grec.

Le contexte de la phrase, dans les *Préceptes*, appuie une telle interprétation. Le passage entier est une brève analyse de ce qui fait le bonheur contemporain des peuples, et la paix n'est qu'une des cinq conditions de bonheur. L'ensemble doit être rapproché d'un passage du *De tranquillitate animi* qui contient une petite analyse semblable. Ce traité affirme que les cinq conditions de bonheur que les *Préceptes* énumèrent sont réalisées : la paix, la concorde, la liberté, la vie et la santé, la prospérité[2]. La personnalité des destinataires des *Préceptes* et du *De tranquillitate animi* confirment l'idée d'une paix générale, puisque les *Préceptes* sont adressés à un jeune homme de Sardes et que *La tranquillité de l'âme* est envoyée à Rome au sénateur Paccius[3].

Il reste à tenter de préciser l'époque de cette paix extérieure récente (ou menacée peut-être) que désignent les *Préceptes*. Nerva, en 96-98, a mené quelques opérations sur le Rhin et le Danube. Trajan mène sa première guerre victorieuse contre les Daces en 101-102, et réduit la Dacie en province au cours d'une deuxième

1. Le soulèvement de Sardes avait provoqué une véritable « guerre » : 825 C-D. Mais il faut peut-être distinguer entre la Grèce propre, ou province d'Achaïe, et les provinces grecques d'Asie, où les troubles et les émeutes sont fréquents sous Trajan (voir ci-dessous, p. 35, note 2). Il est fort possible que Plutarque pense aussi à un passé plus éloigné : les luttes de cités et de factions au temps de la Grèce libre, la dévastation et la ruine de la Grèce au temps des guerres civiles romaines.

2. 469 E : οὔτε πόλεμος οὔτε στάσις ἔστιν — καὶ λέγειν ἔξεστι καὶ πράττειν — ζῶμεν, ὑγιαίνομεν — καὶ ἡ γῆ παρέχει γεωργεῖν.

3. Voir 464 E, 469 E (« une si grande ville »).

guerre, en 105-107. En 113-117, il mène en Orient la guerre contre les Parthes. Si les *Préceptes* ont bien été écrits dans la douzaine d'années qui suit le règne de Domitien et dans une période de paix, ils ont été écrits soit entre 99 et 101, soit entre 102 et 105, soit vers 107-109. Mais la dernière date semble bien éloignée de Domitien. Le « bannissement » de la guerre s'explique déjà fort bien au début du règne de Trajan, en 99-101, ou après la soumission, apparemment définitive, des Daces, en 102-105 (Domitien avait dû composer avec le redoutable Décébale.) La guerre s'est alors éloignée des pays grecs et semble avoir disparu.

c) « ... la franchise contre un mauvais gouverneur (πρὸς ἡγεμόνα μοχθηρόν) pour la défense de la justice a permis à quelques-uns de débuter avec gloire dans la vie politique... » (805 B). L'allusion pourrait porter sur les procès de ce genre qui eurent lieu au début du IIe s.[1] : en 100, quatre procès ; en 103, procès retentissant de Julius Bassus, proconsul de Bithynie, grâce à l'action du bithynien Théophanès ; en 106, procès de Varenus Rufus, proconsul de Bithynie, accusé par le grec Fonteius Magnus et le jeune romain Nigrinus, fils de l'ami de Plutarque[2].

Ces divers indices n'imposent aucune date avec certitude dans la décennie 99-109. La date la plus proche du règne de Domitien (100-101 ou 103-104) semble la plus vraisemblable. Mais les années 107-109, après les guerres daciques, ne peuvent être complètement rejetées[3].

1. Voir P. A. Brunt, « Charges of provincial maladministration under the early principate », *Historia*, X, 2 (april 1961), 189-227.

2. Pline le Jeune, *Lettres*, 4, 9, 4 et 6, 29, 10 ; 5, 20, 6 et 7, 6, 2 (voir D. Magie, *Roman rule in Asia Minor*, p. 601-602). Varenus Rufus semble bien être l'ἡγεμὼν πονηρός ami de Dion Chrysostome, auquel il fait allusion dans son discours 43, 11 (voir P. Desideri, *Dione di Prusa, Un intellettuale greco nell' impero romano*, Messina-Firenze, 1978, p. 270-271).

3. On notera enfin qu'il existe entre les *Préceptes* et le *Panégyrique de Trajan* de Pline (publié, semble-t-il, en 101 ou peu après) des analogies si remarquables et si nombreuses qu'on peut être tenté de croire à des emprunts directs. Voir les notes 2,

2. Chronologie relative : les Préceptes et les Vies parallèles[1].

La parenté entre les *Préceptes* et les *Vies* d'une part, les autres traités des *Moralia* d'autre part, est manifeste : les idées, les anecdotes et les citations sont fréquemment identiques. Mais ces rapprochements sont difficiles à exploiter pour la datation des œuvres parce qu'on ne peut savoir s'il y a emprunt direct ni dans quel sens se fait l'emprunt. On peut utiliser, avec une extrême prudence, les deux hypothèses suivantes :

a) Lorsque les *Préceptes* utilisent plusieurs anecdotes qui figurent dans une *Vie*, c'est que Plutarque utilise soit le texte de la *Vie* soit des notes rassemblées en vue de la rédaction de la *Vie*.

b) Lorsque les *Préceptes* et un autre traité des *Moralia* présentent des développements similaires, le développement le plus spécialisé et le plus long a des chances d'être le plus ancien, sinon dans la rédaction « définitive » (le traité qui nous est parvenu), du moins sous forme de cours ou de notes. Par exemple un développement sur la fausse honte ou l'amour fraternel, s'il est repris brièvement dans les *Préceptes* et longuement dans *De vitioso pudore* et *De fraterno amore* a été conçu à l'origine pour ces traités ou pour une leçon sur ces sujets. Cela peut signifier que les traités *De la fausse honte* et *De l'amour fraternel*, qui représentent une rédaction de ces leçons, sont antérieurs aux *Préceptes*.

p. 50 ; 2, p. 52 ; 4, p. 80 ; 3, p. 92 ; 4, p. 109 ; 4, p. 114 ; 6, p. 124 ; 4, p. 139 ; 2, p. 140, *et passim*.

1. Pour la chronologie des *Vies* et des *Moralia*, voir K. Ziegler, *Plutarchos von Chaironeia*, col. 71-82 et 262-267 (résumant les travaux antérieurs) — R. Flacelière, *Plutarque, Vies*, t. I, C.U.F., 1957, p. XIX-XXVI — W. v. Christ, W. Schmidt, *Geschichte griech. Lit.*, II, 1, 490-491 — C. Theander, « Zur Zeitfolge der Biographien Plutarchs », *Eranos*, 56 (1958), 12-20 — C. P. Jones, « Towards a chronology of Plutarch's works, *JRS*, 56 (1966), 61-74 — J. R. Hamilton, *Plutarch, Alexander*, 1969, XXXIV-XXXVII. La question n'est abordée ici que dans son rapport avec les *Préceptes politiques*.

Pour les *Préceptes* et les *Vies*, l'étude de parallélismes la plus complète est celle de K. Mittelhaus. Ce travail recense cent parallélismes et nous en ajoutons dix-sept à la liste[1]. Mittelhaus montre que Plutarque résume fortement des anecdotes qui apparaissent dans les *Vies*, et que, dans plusieurs cas, il semble se recopier avec négligence, sans souci de l'exactitude de détail[2].

Nous présentons ci-dessous, en deux tableaux, les *Vies* qui permettent d'établir plusieurs parallèles avec les *Préceptes* et celles qui ne permettent d'en établir qu'un seul ou aucun. L'exposant en chiffres arabes qui suit le titre de chaque *Vie* représente le nombre de parallèles. Nous signalons en chiffres romains, à titre indicatif, l'ordre de parution des paires de *Vies* proposé par C. P. Jones[3].

1. K. Mittelhaus, *o. c.*, p. 19-22. On peut ajouter : *Agésilas*, 4, 5 (déférence pour les éphores) = 817 A ; 7, 4 et 8, 6 ainsi que *Parallèle Ag.-Pompée*, 81 (1), 3 = 805 F (*cf. Lys.* 23, 3 et 7) — *Alcibiade*, 16, 1 = 800 D (contraste de ses qualités et de ses mœurs) ; 13, 5 = 801 AB (le peuple se sert de méchants hommes) ; 6, 2 = 802 D (tenir par les oreilles et non par le ventre) — *Cimon*, 15, 4 = 800 D (goût de la boisson) — *Caton le Jeune*, 19, 3 = 798 E-799 A (les mauvaises raisons de faire de la politique) — *Coriolan*, 32, 1 = 812 B, 815 D (l'ancre sacrée) ; 43 (4), 8 = 822 A (le peuple se croit libre de donner et de reprendre) — *Crassus*, 7, 1 = 804 E (triomphe de Pompée qui n'est pas sénateur) ; 6, 2 = 806 E (Sylla utilisait les jeunes) — *Démosthène*, 6, 4-5 : semble inspirer le début du c. 9 des *Préceptes* — *Flamininus*, 10, 2 : *cf.* 814 E (image de la chaîne au cou) — *Lucullus*, 2, 1 *sq.* = 805 F (Lucullus et Sylla) — *Périclès* : divers passages inspirent la fin du c. 5 des *Préceptes* (voir p. 86, n. 5) — *Pompée*, 48, 12 = 800 D — *Sylla*, 13, 4 = 814 C ? (éloge vain des guerres médiques).

2. Exemples (interprétés par Mittelhaus) : 805 F : Caton grandi par Fabius serait un mauvais souvenir de *Caton l'Ancien*, 2, 3 - 3, 4 — 807 D : dans la phrase Ἐπεὶ γὰρ ..., la principale commence par οἱ δὲ, par suite d'un recopiage négligent de deux phrases de *Solon*, 15, 7-8 — 811 A : le mot de Démade est attribué à Démosthène par *Phocion*, 9, 8 — 818 D : les allées de Cimon sur l'agora se trouvaient en réalité à l'Académie, *Cimon*, 13, 7.

3. *JRS*, 1966 — Rappelons que Plutarque, en dehors de ses renvois, plusieurs fois contradictoires, d'une *Vie* à une autre, n'a donné que trois indications sur l'ordre de composition des

Tableau A (plusieurs parallèles)

I ?	Epaminondas 9 ?	Scipion 5 ?
II, III ou IV ?	Cimon 3	Lucullus 2
II, III ou IV ?	Pélopidas 3	Marcellus ø
II, III ou IV ? (ou XI ou XVI-XXIII ?)	Philopoemen 3	Flamininus I
V	Démosthène 6	Cicéron I
VII ou VIII ou IX ?	Thémistocle 4	Camille ø
VII ou VIII ou IX ?	Lysandre I	Sylla 3
X	Périclès 12	Fabius Max. ø
XI ou XVI-XXIII ?	Solon 4	Publicola 1
XI ou XVI-XXIII ?	Aristide 3	Caton l'Ancien 3
XIII ou XIV ?	Paul-Émile I	Timoléon 3
XV ?	Agésilas 6	Pompée 6
XVI-XXIII ?	Alcibiade 6	Coriolan 3
	Nicias 3	Crassus 2
	Phocion 9	Caton le Jeune 4
	Démétrios 3	Antoine 1

Dans ce premier tableau figurent les seize paires suivantes :

1) sept paires qui semblent bien faire partie des dix premières paires publiées (avec un sérieux doute pour *Thémist.-Cam.*), c'est-à-dire :

— *Épaminondas-Scipion*, paire perdue dont on admet qu'elle fut rédigée la première,

— *Dém.-Cic.* et *Pér.-Fab.* : 5e et 10e livre, selon Plutarque lui-même,

— trois paires auxquelles se réfèrent *Pér.-Fabius*[1] : *Cimon-Luc.*, *Lys.-Sylla*, *Pélop.-Marc.*,

Vies, en appelant *Dém.-Cic.* « le 5e livre de mes Vies parallèles », *Périclès-Fabius* le 10e livre, *Dion-Brutus* le 12e livre (*Dém.*, 3, I ; *Pér.*, 2, 5 ; *Dion*, 2, 7). Les expressions qu'il utilise semblent montrer que ces trois livres ne contenaient qu'une seule paire de *Vies*. Cela peut signifier que toutes les *Vies parallèles* ont été publiées en vingt-trois livres successifs, numérotés de I à XXIII, chacun contenant une seule paire. Mais on sait que, pour expliquer les références internes contradictoires, on a également avancé l'hypothèse de la publication des *Vies* par groupes de quatre ou de six (J. Mewaldt, *Hermes*, 42 (1907), 564-578 ; voir R. Flacelière, *Plutarque, Vies*, t. I, XXV-XXVI).

1. *Pér.*, 9, 5 et 22, 4 — *Fab.* 19, 2 et 22, 9.

—*'Thém.-Cam.*, paire antérieure à *Lyc.-Numa*[1], alors que la paire *Lyc.-Numa* pourrait être antérieure à *Lys.-Sylla*[2] ;

2) neuf paires (*Philop.-Flam.*, *Solon-Pub.* et suiv.) dont l'ordre de composition est très incertain parce que les références internes sont contradictoires[3].

On remarquera que la paire *Lycurgue-Numa*, qui fait peut-être partie des dix premières paires, est absente de ce tableau, alors que six autres de ces dix paires y sont bien représentées. Toutefois, les paires qui contiennent le plus grand nombre de lieux parallèles, si on met à part la *Vie de Périclès* (12 parallèles), font partie des neuf paires dont la position est mal connue : *Agésilas-Pompée* (11 parallèles), *Alcibiade-Coriolan* (9), *Phocion-Caton* (13). Dans le groupe « central » des *Vies*, ces trois paires sont peut-être contemporaines des *Préceptes*.

Tableau B (absence de parallèles)

VI ?	Lycurgue 1	Numa ø
VII ou VIII ou IX ?	Thésée ø	Romulus ø
XII	Dion ø	Brutus ø
XIII ou XIV ?	Alexandre ø	César 1
XVI-XXIII (ou II-IV ou XI) ?	Sertorius ø	Eumène ø
XVI-XXIII (ou XI) ?	Agis-Cléomène ø	les Gracques 1
XVI-XXIII	Pyrrhus ø	Marius 1

Ces deux tableaux autorisent-ils des conclusions quant à la chronologie relative des *Vies* et des *Préceptes* ? Nous ne croyons pas qu'ils permettent d'arriver à des résultats précis. Deux remarques s'imposent en effet :

1) on ne peut pas considérer l'absence de parallèles entre les *Préceptes* et les sept paires de *Vies* du second

1. *Numa*, 9, 15 et 12, 13.

2. Mais le passage de la *Vie de Lysandre* (17, 11) qui semble se référer à *Lycurgue*, c. 30, n'est pas explicite.

3. *Dion* (58, 10) et *Timoléon* (13, 10 et 33, 4) se contredisent. Un cercle d'antériorité aberrant est constitué par les références *Cam.*, 33, 10 ; *Rom.*, 21, 1 et *Thésée*, 1, 4 ; *Numa*, 9, 15 et 12, 13.

tableau comme une véritable preuve de postériorité de ces sept paires :

— La paire *Lyc.-Numa*, en dépit de son ancienneté possible, n'est pratiquement pas représentée dans les *Préceptes*. Peut-être des *Vies* semi-mythiques se prêtaient-elles mal à une leçon de politique contemporaine (l'argument vaut pour *Thésée-Rom.*).

— Bien que la *Vie des Gracques* soit mal représentée dans les *Préceptes*, le jugement sur Caius qui figure p. 798 F-799 A est l'une des idées importantes de la *Vie* de ce personnage. (Il est vrai que les expressions du passage sont surtout proches de la *Vie de Caton le Jeune*, 19, 3).

— L'absence de parallèles avec le « 12e livre » des *Vies*, *Dion-Brutus*, est très remarquable, lorsqu'on sait que les *Préceptes* sont liés par des parallèles à seize paires, dont la paire *Timoléon-Paul-Émile*, qui est unie elle-même par des références internes à *Dion-Brutus* ;

2) on ne peut affirmer que l'existence de parallèles entre les *Préceptes* et les seize paires de *Vies* du premier tableau est la preuve de l'antériorité de ces *Vies*, puisque Plutarque a pu rassembler plusieurs années à l'avance, au fil de ses lectures, des fiches destinées aux *Vies* à venir.

Mais une conclusion d'ensemble prudente semble permise : il est probable qu'à l'époque où il rédige les *Préceptes*, au tout début du IIe siècle, Plutarque a déjà publié au moins dix à onze paires de *Vies*. Ce chiffre ne représente qu'un minimum, et il semble, en fait, qu'une demi-douzaine de paires supplémentaires soit publiée ou en préparation.

3. Chronologie relative: les Préceptes et huit traités des Moralia.

Les nombreux parallèles qui existent entre les *Préceptes* et les autres traités des *Moralia* n'autorisent aucune conclusion sûre quant à la chronologie relative des *Œuvres diverses*. Seuls *An seni* et *De capienda ex*

inimicis utilitate (86 B-D) ont avec les *Préceptes* un lien évident. On considérera donc principalement ce qui suit comme une présentation d'ensemble des lieux parallèles :

a) *Préceptes de santé* (après 81). Le traité 11, qui fait par deux fois allusion à la mort de Titus (123 D, 124 C), s'adresse particulièrement « aux hommes de lettres et aux hommes politiques » (137 C). Les *Préceptes politiques* semblent lui emprunter des traits caractéristiques[1].

b) *Comment distinguer le flatteur d'avec l'ami* (vers 90?). Le traité 4 est adressé au prince Julius Antiochus Philoppapus, qui fut archonte à Athènes vers 87/88 et mourut avant 114[2]. Il pourrait dater du règne de Domitien, parce que Plutarque semble encore tourné vers sa jeunesse, si on se fie à une anecdote relative à son maître Ammonios (70 E) et à deux allusions à Néron (56 F, 60 E) ; de plus le traité, qui, à l'inverse des *Préceptes*, utilise des *exempla* littéraires et peu d'*exempla* historiques, pourrait être antérieur aux grandes lectures historiques de Plutarque. Mais Plutarque, en rédigeant les *Préceptes*, semble s'être souvenu de ce long traité[3].

c) *De la fausse honte*. Le traité 38 date de la maturité de Plutarque[4]. Un développement des *Préceptes*, qui montre qu'il ne faut pas accorder de faveurs par

1. 800 BC = 135 DF ? (Thémistocle et Périclès semblent illustrer l'idée que la vie politique est incompatible avec les plaisirs) — 814 F = 125 B+137 A (usage des plaisirs fondé sur la nature, sans consultation continuelle des médecins) — 814 E = 125 DE (vers d'Euripide critiqués) — 817 F = 135 EF (mot de Jason de Phères) — 825 D = 127 F (mot de Caton l'Ancien interprété médicalement).

2. Son tombeau à Athènes fut construit entre 114 et 116 (*ILS* 845).

3. 809 E-810 C (sur le blâme doux et efficace) reprend les idées et les expressions du traité 4, c. 36 (809 F, 810 C = 73 DE — 809 E = 73 F — 810 B = 74 A). Voir aussi l'image frappante du flatteur 800 A = 51 E.

4. Voir R. Klaerr, *Plutarque, Œuvres morales*, VI1-2, C.U.F., p. 25.

faiblesse, est proche de quatre de ses chapitres[1], et d'autres indices peuvent faire croire que, dans la même section des *Préceptes*, Plutarque s'est souvenu de *La fausse honte*[2].

d) *De l'amour fraternel* (entre 91 et 107 ?). L'allusion à deux frères, « les Grecs les plus riches de notre temps... dépouillés de tous leurs biens par le tyran » (487 F), indique que le traité 31 est postérieur à Néron (plutôt qu'à Domitien)[3], cependant que la dédicace à Nigrinus et Quietus montre qu'il est antérieur à 107[4]. Dans la section des *Préceptes* qui montre l'utilité de la collaboration, de l'union et de l'affection entre collègues de gouvernement, Plutarque utilise les mêmes idées, expressions et images que dans l'*Amour fraternel*[5].

e) fragment *Sur la monarchie, la démocratie et l'oligarchie*. Au début de ce traité fragmentaire 53, Plutarque rappelle qu'il a prononcé la veille une conférence protreptique, pour exhorter ses auditeurs à faire de la politique, et il déclare qu'il va fonder sur cette

1. 807 E-808 B = traité 38, c. 6-7 et 13-15 (spéc. 531 C-E, 534 A-E).

2. 807 B = 534 E (Thémistocle) — 807 E = 529 E (citation du *Bellérophon*) — 808 A = 531 C (mot de Périclès) — 808 E = 534 D (Caton) — 822 D = 533 A (expression de Thucydide accompagnée d'une anecdote sur Phocion).

3. Groag, *Reichsbeamten von Achaia*, 37-38 — Jones, *art. cit.* (*JRS*, 1966), 70 ; et *o. c.* *(Pl. and Rome)*, 41, 52, n. 22.

4. Avidius Quietus est mort entre 98 et 107 (Groag, *PIR*², A 1410). Il a été proconsul d'Achaïe, probablement en 91-92. Son frère, Nigrinus, fut proconsul, peut-être d'Achaïe, sous Domitien (Pline, *Lettres*, 10, 65, 3 ; 66, 2). Voir Jones, *o. c.*, 23, 51-53. D. A. Russell (*Plutarch*, p. 9, n. 25) date le traité du règne de Nerva ou Trajan. Il semble que la datation vers 115 soit trop tardive.

5. 812 D = 478 D (image des doigts de la main) — 816 B = traité 31, c. 12-15 (attitude envers un collègue ou un frère supérieur, inférieur ou égal, affection mutuelle héritée de la patrie ou du père) — 817 C = 485 C (« honorer l'autre sans rien s'ôter à soi-même ») — 819 C-D = 486 C-D (des gens liés doivent rechercher des gloires différentes) — 819 D = 478 D, E-F (idée de l'âme unique pour de multiples membres et image des géants mythiques).

conférence le véritable édifice : des préceptes de politique « qui permettront à quiconque les observera d'être utile au peuple et de bien gouverner sa vie, tout en jouissant de la sécurité et d'honneurs mérités »[1]. Mais, avant d'en venir aux préceptes, il va faire un petit exposé sur les trois formes de gouvernement. Le fragment est constitué par ce petit exposé, et les préceptes annoncés n'y figurent pas. Wegehaupt interprétait ce passage de la manière suivante[2] : Plutarque, lorsqu'il écrit ces phrases, concevait son « œuvre politique » comme un ensemble à trois volets : *a)* un *Protreptique*, aujourd'hui perdu, qui pourrait être le *Protreptique à un jeune homme riche* du *Catalogue de Lamprias* (nº 207), *b)* le traité théorique partiellement conservé *Sur les trois formes de gouvernement*, qui se confond peut-être avec les *Deux livres de Politica* (perdus) du *Catalogue de Lamprias* (nº 52), *c)* un traité de politique pratique, les *Préceptes* conservés. Cette interprétation dans l'absolu ne tient pas compte des conditions dans lesquelles Plutarque prononçait ses conférences avant de les remanier pour la publication. La seule conclusion qu'on puisse tirer du début de l'opuscule 53, c'est que Plutarque a fait, une fois au moins, un « cycle » de deux ou trois conférences liées entre elles, sur les trois sujets *Protreptica*, *Politeiai*, *Parangelmata*, les préceptes concrets venant très logiquement en dernier. Ces conférences, le maître a pu les répéter, dans son « École » de Chéronée ou ailleurs, en particulier la grande leçon sur le comportement du « philosophe » dans la

1. Si on rapproche ce début du traité 53 de l'introduction des *Préceptes*, qui dénonce l'insuffisance de la « protreptique » (798 B), on voit que la publication autonome des *Préceptes* a amené l'auteur à transformer en une condamnation des « protreptiques » ce qui n'était à l'origine qu'une transition orale entre une conférence « d'exhortation » et un cours « de préceptes ». Pour la reprise de l'exposé de la veille, voir *De Alex. fortuna*, 333 D ; *De sollertia an.*, 959 B ; 960 A.

2. H. Wegehaupt, *art. cit.* (*Berl. Phil. Woch.*, 1913), col. 1316-1318.

cité[1]. Par opposition à cet enseignement suivi, les *Préceptes* conservés forment un tout autonome. Ils représentent sûrement la rédaction « définitive » de la grande leçon de politique pratique, et, par là, ils sont chronologiquement postérieurs aux « préceptes de politique » annoncés par le traité 53.

Plutarque a-t-il jamais conçu son « œuvre politique » comme un tout? C'est très douteux. Après les *Préceptes*, il a encore rédigé l'opuscule politique *Sur l'utilité des ennemis* et le *An seni*, ce protreptique spécialement destiné aux vieillards, qui pourrait être une partie développée de la conférence protreptique mentionnée par le traité 53. D'autre part, de larges pans de traités moraux sont explicitement politiques, comme le début du traité *Comment se louer soi-même sans exciter l'envie* ou les chapitres 13-17 de *La fausse honte*. Il apparaît que Plutarque a rédigé tous ces traités au gré des circonstances ou à la demande, sans dessein d'ensemble.

f) *De l'utilité des ennemis* (entre 104 et 114?). Le début du traité 6 nous apprend que le dédicataire, Cornelius Pulcher, avait lu de près les *Préceptes politiques*[2]. Le grand nombre de parallèles entre les deux traités peut indiquer qu'ils se suivent d'assez près[3].

1. De même nous savons, par le catalogue de Lamprias (nos 83, 98, 132, 157, 207, 214), que Plutarque avait écrit plusieurs traités sur l'amitié, plusieurs consolations, plusieurs protreptiques. Il a composé peut-être plusieurs commentaires du *Timée* (*De tranq. an.*, 464 E), *etc.*

2. C. Pulcher, originaire d'Épidaure, est un notable grec connu, qui fait une carrière romaine (*PIR*², C 1424 — *SEG*, 22, 289 — Jones, *o. c.*, 45-46). Le poste administratif important qu'il semble occuper à l'époque du traité 6 (86 B) fournit un *terminus ante quem* pour ce traité, l'année 114, selon C. W. Bowersock (*CQ n.s.*, 15, 1965, p. 269-270).

3. 800 B = 92 C (Miltiade) — 800 D = 89 E (Pompée) — 808 C-D = 91 A (utilité de louer les autres) — 809 B = 86 C (ἐσκέφθαι la question des ennemis) — 809 B = 91 E (vers de Simonide et sa glose) — 809 F, 810 A = 91 F, 90 F (savoir louer, ou même aider, ses ennemis) — 811 A = 89 A (Domitius et Crassus) — 813 A = 91 F (Démos de Chios) — 821 F = 92 D-E (la vertu et la flatterie).

g) *Si le vieillard doit participer au gouvernement* (vers 110-120?). Le traité 52, manifestement écrit dans la vieillesse de Plutarque, présente avec les *Préceptes* bien des similitudes, plus nombreuses même que celles que K. Mittelhaus a relevées[1]. Il existe pourtant entre les deux traités une nette différence. Dans les *Préceptes*, Plutarque définit une attitude moyenne entre s'occuper de tout, accepter les tâches les plus humbles pour l'État (comme lui-même le fait souvent), et se réserver pour les grandes occasions (811 AC) : il faut partager les tâches avec d'autres (812 B, c. 26), tout en contrôlant ses collègues (c. 23). Le *An seni* est beaucoup plus hostile aux tâches médiocres, qu'elles soient privées (785 CE) ou publiques (793 CD, 794 A, 795 A, 797 A) : il faut se réserver pour les tâches importantes, tout en conservant un rôle général de conseiller (c. 26). Il ne s'agit pas d'une contradiction, mais simplement d'un glissement de pensée, que l'âge de l'auteur et du dédicataire du *An seni* explique fort bien[2].

h) *Comment se louer soi-même sans exciter l'envie* (vers 110-116?). Pour dater le traité 40, on est gêné par le fait que le dédicataire, Herculanus, ne soit pas identifié avec certitude[3]. On n'est donc pas obligé de croire que le traité date des dernières années de

1. K. Mittelhaus, *o. c.*, p. 2-8 : 15 similitudes de mots, 11 de pensée, 15 exemples semblables. A cette liste il faut ajouter : 798 A = 795 B (citation d'Homère) — 798 B = 790 D-E (les jeunes doivent être spectateurs des actes des plus âgés) — 806 B = 795 B (les jeunes doivent laisser les actes impopulaires aux plus âgés) — 813 C = 794 B (il ne faut pas poursuivre les charges) — 823 C = 791 C (*cf.* 789 A, 796 EF) (la politique est une façon de vivre et non une liturgie) — 809 E-810 C = 795 A-C (le blâme doit être doux et modéré : le *An seni* utilise lui aussi les idées développées dans le c. 36 du traité *Quomodo adul. internoscatur...*).

2. Tous deux ont désormais occupé des charges élevées : 792 F, 794 B, 785 C.

3. Il s'agirait de C. Julius Euryclès Herculanus (*PIR*², I/J 302), grand prêtre du culte impérial en 116/117 (selon Stein, *RE*, 8, 549, n° 1 — voir réf. données par C. P. Jones, *JRS*, 1961, p. 112 *sq.* ; 1966, p. 73 ; *Plutarch and Rome*, p. 41).

Plutarque[1]. Un seul passage des *Préceptes* est très proche d'un chapitre du traité 40[2], et par ailleurs les parallèles sont rares[3]. On peut penser que les deux traités sont assez éloignés dans le temps. Il est possible que le traité 40 soit le plus récent.

A cause des méthodes de travail de Plutarque, tous ces rapprochements sont d'interprétation difficile. Il est clair que Plutarque a utilisé des recueils tout prêts, recueils d'*exempla* (y compris Valère-Maxime), d'apophtegmes, de citations. Lui-même avait manifestement compilé de telles anthologies, comme son ami Fundanus (457 E)[4]. Il disposait d'autre part de notes et de cours, qu'il a dû ré-utiliser plusieurs fois[5]. En somme, la seule conclusion qu'on puisse tirer des lieux parallèles étudiés, c'est que, à l'époque où il écrit les *Préceptes*, Plutarque a constitué son « stock » personnel d'idées et d'anecdotes et qu'il l'a sans doute largement utilisé déjà dans ses publications. Pour écrire les *Préceptes*, il a puisé dans

1. *Cf.* R. Klaerr, *Plut. Mor.*, VII-2, C.U.F., p. 62. Le fait que Plutarque s'exclut du groupe des vieillards, p. 547 A, reste curieux.

2. 821 C = 539 EF (utilité de la gloire et de la confiance pour un homme d'État).

3. 816 D-E = 542 E (anecdotes liées de Timoléon et de Python) — 817 E-F = 540 D-E (mais le lien s'établit plutôt entre les *Préceptes* et *Pélopidas*, 25, 2).

4. Outre les *Parallela graeca et romana* et les trois recueils d'*Apophthegmata* transmis sous son nom, le *Catalogue de Lamprias* mentionne, parmi les 187 titres d'œuvres diverses, au moins une vingtaine de recueils : nos 46, *Trois livres de fables* — 50, *Choix de textes des philosophes, deux livres* — 51, *Bienfaits de cités* (ou : *à l'égard de cités*), *trois livres* — 54, *Quatre livres sur l'histoire qu'on néglige* — 55, *Deux livres de proverbes* — 62, *Stromates historiques et poétiques, soixante-deux ou, selon certains, soixante-six sections* — 125, *Apomnemoneumata* — 128, *Histoires parallèles grecques et romaines* — 142, *Sur les proverbes des Alexandrins* — 152 et 200, *Sur les dates* — 160, 161, 166, 167, recueils divers d'*Aitiai* — 168, *Sur les hommes célèbres* — 170, *Solutions de problèmes* — 171, *Collection d'oracles* — 183, *Epitomè de science naturelle* — 218, *Aitiai de science naturelle.*

5. *Cf. De tranq.*, 464 F : ἐκ τῶν ὑπομνημάτων ὧν ἐμαυτῷ πεποιημένος ἐτύγχανον.

ce « stock », tantôt en travaillant de mémoire, tantôt en relisant ses notes ou ses publications antérieures[1]. Mais les nombreux parallèles qu'on peut établir entre les *Préceptes* et les traités de morale familière et familiale montrent aussi que la leçon de politique pratique n'est souvent que la transposition des leçons de morale.

III

LES SOURCES DES *PRÉCEPTES*

La recherche des sources de Plutarque, souvent décevante, est particulièrement difficile pour un traité où Plutarque ne cesse de s'inspirer de ses œuvres antérieures ou de reprendre des idées qui lui sont chères. Ou bien Plutarque va chercher, dans ses traités précédents et dans les *Vies*, des idées morales et des anecdotes historiques, et dans ce cas la *Quellenforschung* n'a pas à s'occuper des *Préceptes* directement. Ou bien Plutarque développe des idées spécifiquement politiques, et la recherche des sources se heurte à une double difficulté : isoler des sources dans un discours fortement unifié par la pensée personnelle de l'auteur, distinguer, dans l'immense culture de l'auteur, ces différentes sources, qui ont entièrement disparu dans de nombreux cas.

En se fondant sur les noms des auteurs cités par Plutarque lui-même et en multipliant les rapprochements, une critique méticuleuse peut obtenir quelques résultats peu sûrs. Parce que Plutarque cite une fois Théophraste (804 A), K. Mittelhaus a pensé que les *Préceptes* s'inspiraient largement d'un de ses ouvrages perdus, les Πολιτικὰ πρὸς τοὺς καιρούς, d'autant plus que le *Catalogue de Lamprias* mentionne un traité perdu de

1. Par ailleurs, les discours de Dion de Pruse sont souvent assez proches des *Préceptes* (*cf.* 34, 28-37). Sur Plutarque et Dion, voir C. P. Jones, *o. c.*, p. 35, et P. Desideri, *Dione di Prusa*, p. 4-5.

Plutarque Περὶ Θεοφράστου πρὸς τοὺς καιρούς (nº 53)[1]. En fait, une seule idée est frappante dans cette démonstration : le traité de Théophraste pourrait avoir inspiré un certain « machiavélisme » de Plutarque, selon qui il faut quelquefois oublier la légalité ou la justice pour atteindre l'utilité ou une justice plus haute[2]. Mais il ressort de la même démonstration que Plutarque a fort bien pu s'inspirer d'autres écrits de Théophraste, comme le Περὶ λέξεως pour les conseils oratoires des c. 5-9, le Περὶ γελοίου pour l'efficacité des répliques par raillerie[3], le premier livre du Περὶ φιλίας pour les rapports de l'amitié et du devoir[4], le Περὶ φιλοτιμίας pour l'utilité de la gloire[5], le Περὶ πλούτου pour la réflexion sur l'influence due à la richesse[6]. Finalement, Mittelhaus se contente de souligner l'importance des sources ou des influences aristotéliciennes en général[7].

1. K. Mittelhaus, *o. c.*, p. 29-39. En 804 A, après avoir affirmé qu'en politique « les occasions sont fugaces » (ὀξεῖς οἱ καιροί), Plutarque cite le jugement de Théophraste sur les faibles capacités d'improvisation d'Alcibiade (ce jugement est cité aussi dans la *V. Alc.*, 10, 4), et répète que l'orateur doit être poussé ὑπὸ τῶν καιρῶν. Sur le καιρός dans la morale d'Aristote, voir P. Aubenque, *La prudence chez Aristote*, Paris, 1963, p. 95-105.

2. Sur cette idée chez Théophraste, *cf. Périclès*, 23, 2 ; *Aristide*, 25, 2 ; *Nicias*, 10, 1. Dans les *Préceptes*, 818 E, la ruse de Démade serait, selon Mittelhaus, un exemple d'attitude πρὸς καιρόν.

3. 631 E : « La raillerie est un blâme voilé, *selon Théophraste* ». *Cf.* les anecdotes sur Léon de Byzance, qui pourraient venir de Théophraste : 804 A-B, 88 F, 633 D. Mais il existait d'autres Περὶ γελοίων grecs, que Cicéron mentionne dans le long développement qu'il consacre à l'utilisation de la plaisanterie (*De oratore*, 2, 216-291 : voir 217 et 288).

4. *Préceptes*, chap. 13. Aulu-Gelle consacre son chapitre I, 3, à cette question, en s'appuyant sur le livre I du Περὶ φιλίας de Théophraste.

5. 821 C : *cf.* 539 F ; 777 E ; *Agis*, 2, 1-3 (« comme dit Théophraste »).

6. En 823 D, l'opposition entre Callias et Socrate, Isménias et Epaminondas, pourrait venir de Théophraste, car, dans le *De cupiditate divitiarum*, 527 B, ces exemples apparaissent à la suite d'une citation de Théophraste. Voir p. 42, note 1.

7. *O. c.*, p. 39-55.

Comme les *Préceptes* mentionnent aussi une pensée imagée d'Ariston (804 E), A. Mayer a cru pouvoir montrer qu'Ariston de Céos était une source importante du traité[1]. Mais cet indice est beaucoup trop mince, et, qui plus est, on a confondu, dès l'Antiquité, Ariston de Céos, le péripatéticien, et Ariston de Chios, le stoïcien[2]. Les *Préceptes* citent aussi un mot sur Phocion dont nous savons, par la *Vie de Démosthène*, qu'il vient d'un Ariston qui avait écrit un traité *Contre les orateurs*[3]. Mais tout ce qu'on peut tirer de cet indice, c'est que cet Ariston est peut-être, avec Théophraste, une source des c. 5-9 sur l'art oratoire[4].

En réalité, les idées que Plutarque exprime, dans les *Préceptes*, sont des idées personnelles, et il faut surtout évoquer les sources générales de sa pensée. En politique comme en morale, il est d'abord platonicien. Dans les *Préceptes*, le mysticisme du bien rappelle la profondeur de son idéalisme, et une demi-douzaine de citations témoignent de sa familiarité avec l'œuvre de Platon. Mais ce platonisme est largement teinté d'aristotélisme. Plutarque, soucieux de morale pratique et de politique efficace, amoureux du « juste milieu », ne cesse de s'inspirer d'Aristote et de ses disciples, dont il utilise la terminologie, et des « modérés » du IVe s., Xénophon et Isocrate. En fait, il est prêt à emprunter des argu-

1. A. Mayer, « Aristonstudien », *Philologus*, Supp. XI, 483 *sq.*

2. Plutarque a repris l'image, sans nom d'auteur, dans *An seni*, 787 C, et *Sur la calomnie*, fr. 154 Sandbach. Ces passages, qui montrent que l'envie n'atteint pas *les vieillards*, semblent prouver que l'auteur de l'image ne fait qu'un avec la source du *Caton l'Ancien ou la Vieillesse* de Cicéron (voir P. Wuilleumier, C.U.F., p. 48). La vigueur de l'image permet de la rapprocher d'autres fortes images d'« Ariston » : 538 A-B (sur l'envie), 516 F, 766 F, 958 D. Sur Ariston de Chios et Plutarque, voir D. Babut, *Plut. et le stoïc.*, 202-204.

3. 803 E = *V. Démos.*, 10, 3. Diogène-Laërce (7, 163) se demande s'il faut attribuer le Πρὸς τοὺς ῥήτορας à Ariston de Chios.

4. La *V. Démos.*, 10, 2, cite même Théophraste à travers Ariston, de seconde main.

ments à toutes les écoles, y compris aux Stoïciens, et même, dans son traité *De superstitione*, à ces Épicuriens qu'il déteste. Il faut cent cinquante deux colonnes pour énumérer les quelque dix mille citations contenues dans son œuvre[1] ! Mais la plupart des idées qu'il utilise et réutilise appartiennent à un fonds commun, même s'il emprunte une formulation à un auteur précis, et leur origine remonte souvent au ɪvᵉ siècle[2].

Il faut donc se contenter le plus souvent d'indiquer des lieux parallèles chez d'autres auteurs et de poser des jalons pour l'histoire d'une idée. Il faut surtout comprendre comment Plutarque, dans les *Préceptes*, utilise son immense culture pour répondre aux problèmes de son temps. Le « bien », but suprême de la politique de Platon, tend à se confondre chez lui avec l'intérêt de l'aristocratie dirigeante, romaine et provinciale. Le souvenir du rôle divin de la Persuasion chez Platon, l'utilisation des rhétoriques péripatéticiennes et stoïciennes s'expliquent par le rôle que conservait l'art oratoire dans la Grèce de son temps. Théoriciens et historiens grecs avaient dénoncé les querelles *(staseis)* qui brisaient l'unité de la Cité. Mais si la concorde est le dernier mot des *Préceptes*, c'est parce que ces querelles restaient vives dans la Grèce romaine, entre notables, entre cités, à un moment où l'union de la classe dirigeante était plus nécessaire que jamais pour préserver

1. W. C. Helmbold and E. N. O'Neil, *Plutarch's Quotations*, Am. philol. Ass., 1959, 76 p.

2. Par exemple, les *Préceptes* permettent d'établir des parallèles notables avec les deux premiers livres du *De officiis* de Cicéron, livres inspirés par le Περὶ καθήκοντος de Panétios, lequel s'inspirait d'Aristote et de Théophraste. Le chapitre 28 des *Préceptes*, sur l'utilité de la gloire, de l'affection et de la confiance pour l'homme d'État, est assez proche du *De officiis* 2, 31-33. Les chapitres 29-31 sur l'évergétisme définissent une attitude voisine du *De off.*, 2, 55-60. Le chapitre 10 (804 E-805 B) est assez comparable au passage où Cicéron explique comment un jeune homme peut débuter d'une façon brillante (2, 44-51). D'autres parallèles sont possibles. Mais nulle part les expressions ni les exemples ne se répondent.

son influence ; c'est aussi parce que les empereurs cherchaient à améliorer le gouvernement des cités et des provinces, recherchaient la collaboration des notables et l'adhésion des masses, et que les notables grecs avaient tout intérêt à accepter cette unification politique et culturelle.

Pour la même raison, il est vain, dans de nombreux cas, de chercher les sources d'une anecdote des *Préceptes*. Plutarque travaille de mémoire et se soucie si peu de la vérité historique qu'il n'a même pas vérifié quelquefois ce qu'il avait lu, noté sur une fiche ou écrit dans les *Vies*. Ce qui importe donc, c'est le groupement des anecdotes et la signification que Plutarque, de l'extérieur, leur donne, c'est la méthode même qui consiste à utiliser une Histoire (ou une Littérature) « en miettes » pour la rendre porteuse d'une morale et d'une politique exemplaires. Les *Préceptes* ne sont pas une collection d'idées politiques empruntées à d'autres, pas plus qu'un recueil de lieux communs. Ils sont destinés à un public précis, ils répondent, dans le cadre d'une large vision historique, à des problèmes réels et urgents.

IV

MÉNÉMACHOS DE SARDES

Les *Préceptes* sont adressés au jeune Ménémachos de Sardes, de même que le *An seni* est adressé au vieil Euphanès d'Athènes. Dans les deux traités, Plutarque ne s'est pas contenté d'une dédicace liminaire : il s'adresse au destinataire tout au long de son exposé[1]. En principe, les deux opuscules n'appartiennent pas au même genre littéraire, puisque le *An seni* est un « protreptique » et les *Préceptes* une suite de conseils

1. Dans les *Préceptes*, la seconde personne du singulier apparaît, p. 798 A-C ; 800 B ; 803 E ; 804 C ; 809 A ; 810 C ; 813 F ; 819 B, C, E ; 821 D ; 822 C ; 824 B, C ; 825 C.

concrets. En fait, ils sont assez proches l'un de l'autre, non seulement parce qu'ils se présentent comme des « lettres ouvertes », mais aussi parce que le *An seni* n'est pas un sermon abstrait.

Ménémachos, le destinataire des *Préceptes*, n'est connu que par ce traité. Les philologues ont pourtant essayé de retrouver sa trace dans d'autres opuscules. Ils se transmettent l'hypothèse selon laquelle le jeune homme ne fait qu'un avec le riche citoyen exilé de Sardes que Plutarque tente de consoler en lui envoyant son traité *Sur l'exil*[1]. Ménémachos aurait mal écouté les bons conseils que Plutarque lui avait adressés dans les *Préceptes* ! Le jeune homme a aussi été identifié avec le destinataire vague ou anonyme de deux autres traités : le traité fragmentaire 53, *Sur les trois formes de gouvernement* ; le traité perdu *Protreptique à un jeune homme riche*, n° 207 du *Catalogue de Lamprias*. Ces hypothèses sont gratuites : il n'y avait pas qu'un Sardien à Sardes et qu'un jeune homme riche dans l'Orient grec !

Nous ne savons donc de Ménémachos que ce que les *Préceptes* nous disent : il est de Sardes, comme Pardalas le révolté (813 F, 825 C) ; il est de noble naissance (c'est-à-dire qu'il appartient à l'aristocratie de la cité) et il est probablement jeune (798 B) ; il est riche (809 A). Ces différents traits ne le distinguent nullement de nombreux jeunes notables, ils prouvent simplement que Plutarque s'adresse à l'aristocratie provinciale. Le portrait de l'homme politique exemplaire que tracent les *Préceptes* ne convient qu'aux notables riches et influents, devenus citoyens romains[2]. En cela, les

1. G. Siefert, « De aliquot Pl. script. moralium compositione atque indole », *Commentationes phil. Ienenses*, 6 (1896), 74, n. 1 — Wegehaupt, *art. cit.* (*Berl. Phil. Woch.*, 1913), 1316, *etc.*

2. Bien que le premier objectif du traité soit d'organiser le pouvoir des notables éclairés dans les cités, les *Préceptes* pouvaient être lus par les dirigeants de l'empire à d'autres niveaux : fonctionnaires impériaux, comme ce Cornelius Pulcher, notable grec connu par les inscriptions, qui avait apprécié le traité, si on en croit la dédicace de *L'utilité des ennemis* ; hauts magistrats romains, comme les puissants amis auxquels Plutarque dédie des traités ;

conseils ou la « direction de conscience » de Plutarque ne jouent pas le même rôle que les discours que Dion de Pruse adresse à toute la collectivité civique, réunie au théâtre et à l'assemblée.

Toutefois le choix d'un jeune homme de Sardes a peut-être une signification[1]. Ce n'est pas que les *Préceptes* prêtent une attention particulière aux institutions de cette cité que Plutarque a dû visiter[2] : ils ne mentionnent pas sa Gérousia ou son collège de stratèges, alors qu'ils évoquent la stratégie d'Athènes, la prytanie de Rhodes, la béotarchie[3]. Mais les quatre allusions à Sardes sont liées à la principale leçon du traité. Deux fois, Plutarque évoque, avec des citations, le brillant passé de la cité, « l'antique puissance lydienne », « les statères de Crésus » (813 E, 823 A)... pour appeler à plus de modestie dans le présent ! Deux fois, il rappelle avec insistance un passé proche, la révolte et le châti-

et même l'empereur (voir les passages sur le Bien, 799 A ; sur les amis et « ministres » de l'homme d'État, c. 13 et 15 ; *cf.* p. 13, n. 3).

1. Sur Sardes, voir T. R. S. Broughton, *Roman Asia Minor*. La cité fait partie de la province d'Asie, dont la capitale est Éphèse. Elle est le chef-lieu d'un district judiciaire et deviendra par la suite néocore sous Hadrien, métropole sous Septime-Sévère. Sa prospérité, qui repose sur des industries textiles et des manufactures impériales, semble être éclatante au IIe s., puisqu'on croit pouvoir dater de cette époque le stade, le théâtre et les bains. L'Asie est plus riche que la vieille Grèce, « en avance » par le nombre de hauts fonctionnaires qu'elle fournit à l'administration romaine.

2. C'est en Asie — à Smyrne, Sardes, Pergame ou Éphèse (voir *Moralia*, VI, p. 378, Loeb C.L. ; C. P. Jones, *Plutarch and Rome*, 14-15). — qu'il a prononcé le sermon *Animine an corporis*... Le ton oratoire de la diatribe pourrait renvoyer à son « jeune âge ». Comme l'occasion est manifestement la session judiciaire tenue par le proconsul (*cf.* 501 E *sq.*), peut-être faut-il remonter jusqu'au proconsulat de Mestrius Florus en Asie, vers 83-84. (On sait que Plutarque a aussi visité avec ce vieil ami les champs de bataille de 69, en Cisalpine...)

3. 813 D. Mais cette indication est unique : dans les *Préceptes*, Plutarque se contente de désigner les organes des cités par des noms génériques : la Boulè, le peuple, les magistrats, les tribunaux (815 A).

ment de Sardes, qui donne à la même leçon de modestie un éclat singulier. Cet événement exemplaire est mentionné au centre des *Préceptes*, lorsque Plutarque insiste sur la nécessité d'obéir aux Romains : « Sur plus d'un est tombée la hache...comme il arriva à votre Pardalas et à ses partisans quand ils oublièrent les limites » (813 F). Il est à nouveau évoqué vers la fin du dernier chapitre, qui souligne la nécessité de la paix intérieure : « Tu as des exemples chez toi, la haine de Pardalas contre Tyrrhénos, qui fut près de causer la destruction de Sardes, en la jetant, pour des questions privées et minimes, dans la rebellion et la guerre » (825 CD).

Que s'est-il passé à Sardes? Les indications de Plutarque ont été rapprochées de lettres attribuées à Apollonios de Tyane et censées être de l'époque de Domitien[1], en particulier la lettre 75, où il est question de la fureur qui a entraîné tous les habitants de Sardes « dans une guerre implacable », et la lettre 76 qui mentionne à Sardes une situation anarchique, contraire « aux mœurs, à la nature, à la loi, à Dieu ». Les témoignages littéraires ont été rapprochés d'un indice épigraphique[2]. Le tout montre qu'à une date non précisée, entre Claude et Trajan, les luttes de factions à Sardes ont abouti à une véritable insurrection, que les Romains ont réprimée et dont ils ont exécuté les chefs. Nous n'en savons pas davantage sur ces événements et sur Pardalas[3]. Mais si les luttes civiles étaient fréquen-

1. Wilamowitz, *Hermes*, 62 (1927), 296 ; cf. *Hermes*, 60 (1925), 310-311 (= *Kleine Schriften*, IV, 451, 398).

2. L. Robert, Épigraphie et Antiquités grecques, *Annuaire du Collège de France*, 73 (1973), 485-486. Sur une pierre, le mot « Césaréens », qui précédait *Sardianoi*, a été martelé, ce qui semble indiquer que l'un des châtiments de Sardes a été la suppression du nom dynastique de *Kaisareia*, attesté sous Tibère et sous Claude.

3. Plusieurs Pardalas sont connus à Sardes par les inscriptions. Ce sont tous de grands personnages, l'un d'eux fut asiarque et prêtre du culte impérial au début du Ier siècle (*OGIS*, 470 ; *ILS*, 1988 ; *Sardis*, VII, 1 nos 22, 91, 122, 127).

tes[1] dans cette « ville des Érinyes », selon l'expression d'Apollonios, si la révolte de Pardalas avait fait grand bruit dans l'Orient grec, il n'est pas indifférent que Plutarque ait choisi de s'adresser à un jeune homme de Sardes, afin de donner un éclat particulier à la leçon de concorde qui lui tient à cœur.

Le choix d'un Grec d'Orient, enfin, donne à la leçon une portée générale. La province grecque d'Asie est l'une des plus riches de l'empire, elle contrôle de grandes voies de commerce et ses cités rivalisent avec Rome par leur luxe et leur art. Ses notables sont les premiers Grecs que Rome ait appelés aux plus hautes fonctions romaines. Mais les rivalités de ses cités, leur agitation sporadique — que nous connaissons par Dion de Pruse, et que Plutarque a pu voir de ses yeux ou connaître par son vieil ami Mestrius Florus, proconsul d'Asie avant 90 — empêchent l'Orient grec de jouer pleinement le rôle politique qui correspondrait à sa puissance économique. S'adresser à un jeune seigneur riche de la province grecque la plus riche et la plus avancée, c'est ré-affirmer, sur le plan pratique, la grande et secrète pensée des *Vies parallèles*, celle d'un condominium culturel de la Grèce et de Rome sur l'*oikouménè*.

V

LA VIE POLITIQUE AU TEMPS DE PLUTARQUE ET LA LEÇON DES *PRÉCEPTES*

Le dessein politique de Plutarque dépasse largement, par son ampleur, le contenu des *Préceptes*. Mais, à cause de son caractère concret, l'opuscule traduit d'une façon directe la situation de la Grèce à la fin du Ier siècle. On rappellera donc les traits de la vie grecque dont la

1. Rappelons que Plutarque adresse le *De exilio* à un exilé de Sardes (600 A, 601 B, 604 B).

connaissance est nécessaire à la compréhension du traité[1].

Ruinée par les guerres civiles romaines, la Grèce propre, devenue en 27 av. J.-C. la province d'Achaïe, s'est remise lentement de ses blessures au début de l'empire. Mais elle est beaucoup moins prospère que la province d'Asie. Elle reste à l'écart des routes commerciales, et les grandes fortunes ont diminué (avec de brillantes exceptions) par rapport à l'époque hellénistique. Le chiffre de sa population a baissé. Son économie est aux mains de grands propriétaires terriens, qui détiennent aussi l'essentiel de la fortune mobilière. La richesse se concentre lentement. Politiquement, les formes démocratiques ont été maintenues dans les cités, mais les constitutions sont devenues, en fait, aristocratiques. Les membres des grandes familles se succèdent dans les plus hautes magistratures. Il s'est constitué une classe curiale de notables, les *prôtoi*, les *dunatoi*, héréditaire et fermée, prête à devenir un ordre. Cette classe curiale sans équivalent historique a été définie par les spécialistes comme une « bourgeoisie municipale », une « aristocratie de notables », une « local gentry ». Elle se caractérise à la fois par ses revenus fonciers, peut-être vingt fois plus importants que ses revenus commerciaux et « industriels », et par sa « noblesse », définie par la naissance et par le mérite. Les membres de cette « gentry » reçoivent, dès le Ier siècle avant J.-C., la citoyenneté romaine[2]. Au

1. Pour un tableau d'ensemble, voir A. H. M. Jones, *The Greek City from Alexander to Justinian* ; J. A. O. Larsen, *Roman Greece, in* T. Franck, *An economic survey of Ancient Rome*, vol. IV. Pour les *Préceptes politiques*, il est particulièrement utile de consulter deux livres de C. P. Jones, *Plutarch and Rome*, 1961, *The Roman world of Dio Chrysostom*, 1978, ainsi que les Index du *Bulletin épigraphique*, 1972-1979. Je n'ai pu utiliser l'ouvrage de G. J. D. Aalders, *Plutarch's political thought*, Amsterdam, 1983, qui a paru alors que le présent volume était à l'état d'épreuves.

2. C'est au temps du troisième triumvirat que le don individuel de la *civitas* romaine commence à remplacer l'*amicitia* (voir A. Sherwin-White, *The Roman Citizenship*, 1939, 2e éd., 1973). Le grand-père maternel de Dion de Pruse était déjà citoyen

IIe siècle, ils rempliront les plus hautes fonctions romaines, entreront au Sénat[1]. Mais si les notables accaparent la richesse et le pouvoir, il leur faut compter avec les masses populaires, sous-employées et remuantes. Les démagogues sont exilés, les associations suspectes interdites. Mais l'Assemblée du peuple n'est pas sans pouvoir et le système des honneurs lui donne du poids. Il est important de la persuader par son éloquence et par sa générosité. En cas de troubles, le proconsul la suspend. Les émeutes ne sont pas rares, au stade, au théâtre, devant la maison d'un conseiller. Plutarque semble redouter cette agitation endémique, et il est possible qu'il ait été marqué par des troubles violents[2].

romain (41, 6). Mais Plutarque semble le premier de sa famille à posséder la citoyenneté romaine.

1. Les amis grecs de Plutarque — deux douzaines environ — sont tous citoyens romains, avec un doute pour le poète Sérapion. Mais, au Ier s., les Grecs de rang équestre qui occupent de grands secrétariats et des préfectures sont encore des Orientaux ou des Égyptiens (*cf.* H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres*, 1, nos B (2), 13 *bis*, 15-17, 46, 106; voir *De la tranq. de l'âme*, 470 C : tel Grec *de Chios, de Galatie ou de Bithynie* veut être patricien, prêteur, consul...). C'est sous Nerva ou peu après qu'on connaît un notable d'Achaïe au Sénat (Tibérius Claudius Atticus, de Marathon) ; mais un Bithynien entre au Sénat dès le temps de Claude (*PIR*², L 309).

2. Exemples de troubles : *Préc.*, 815 D (en Thessalie sous Auguste, à Pergame sous Néron, à Rhodes sous Domitien), 825 C (à Sardes). *Cf.* l'assemblée improvisée contre Saint-Paul à Éphèse (*Actes*, 19, 29 *sq.*) et, pour le IIe s., les manifestations à Pruse contre Dion, à Athènes contre Hérode Atticus et contre Lollianos d'Éphèse (Philostrate, *V. Soph.*, 526), les troubles de Smyrne avant l'intervention de Polémon de Laodicée (*ibid.*, 531). Voir aussi les exemples réunis par D. Magie, *Roman rule in Asia Minor*, p. 600 et notes, ainsi que les analyses et interprétations de M. Rostovtzeff, *The social and ec. hist. of Roman empire*², 1957, p. 116-118, 125-126, ou de R. Mac Mullen, *Enemies of the Roman order*, Cambridge, Mass., 1966, p. 179-191. Il est possible que pour la Grèce nous ignorions des émeutes et des troubles, en particulier pour le Ier siècle, après que la liberté de l'Achaïe, proclamée par Néron, eut été révoquée par Vespasien. C. P. Jones (*Plutarch and Rome*, p. 18) suggère que Plutarque, dans sa jeunesse, a pu être marqué par de tels troubles. A. H. M. Jones (*The Greek City...*, p. 134, 271) soupçonne l'existence de démagogues radicaux, prêts à réclamer de grandes réformes et surveillés

Le système des évergésies et des honneurs, bien connu par les inscriptions, donne au pouvoir des notables son caractère original. Il consiste, pour les *prôtoi*, à dépenser largement leur fortune en « bienfaits », destinés à toute la collectivité, et, pour les citoyens, à décerner des honneurs aux « bienfaiteurs ». L'évergétisme, né de l'évolution de la société à partir du IVe siècle et de la faiblesse financière des cités, est pour les notables une obligation morale impérieuse, renforcée par une forte pression populaire. Les *prôtoi* doivent remplir les charges publiques à leurs frais ; approvisionner les masses populaires par des banquets, des distributions d'argent, d'huile, de blé, de vin, la vente de blé à bas prix ; les distraire par des spectacles musicaux, athlétiques et théâtraux, des combats de gladiateurs et de bêtes, des spectacles de « chasse aux fauves » ; embellir les villes par des constructions. L'élection aux charges honorifiques et au Conseil entraîne le versement de *summae honorariae* et d'*honoraria decurionatus*, en argent ou sous forme de services. Le mot de magistrature et celui de liturgie sont pratiquement devenus synonymes. En échange de leurs « bienfaits », le peuple confère aux évergètes des honneurs divers : des acclamations, qui peuvent durer un jour entier, des éloges publics, des décrets honorifiques, couronnes, statues, parfois des funérailles publiques ou des jeux commémoratifs. Cet échange constitue le lien politique essentiel entre les gouvernants et les gouvernés, sinon la totalité de la vie politique : les notables gouvernent pour dépenser, dépensent pour être les premiers ; le peuple vote pour élire des payeurs et pour approuver des décrets qui proclament leur éminente dignité.

La poursuite de la gloire est donc le grand moteur de la société, ce qui explique que la critique de l'ambition,

de près : une lecture « en creux » des *Préceptes* n'infirme pas cette vue ; *cf.* 814 A, C. Il est possible enfin que, sous Trajan, l'Achaïe ait été, pendant un certain temps, soumise à l'autorité directe des légats de l'empereur (C. P. Jones, *ibid.*, p. 32), de même qu'elle était devenue, de 15 à 44, une province impériale.

de l'envie, de la flatterie, soit partout présente dans l'œuvre de Plutarque. C'est à l'intérieur de cette critique morale que les *Préceptes* font une large place à la critique de l'évergétisme. Pour en saisir toute la portée, il faut essayer de préciser la signification et les contradictions du système. La signification paraît double[1]. Sur le plan matériel, les évergésies compensent un peu les inégalités, permettent une certaine redistribution des biens, représentent, pour les masses dans le besoin, une sorte d'assistance. Comme l'annone à Rome, elles jouent un rôle social régulateur et leur utilité politique s'articule sur leur nécessité économique. Les notables, de leur côté, pouvaient trouver avantage à confondre, dans l'exercice du pouvoir, leurs finances personnelles et celles de la cité : ils pouvaient se partager les fermes et les marchés publics et rejeter sur le peuple le fardeau de l'impôt impérial. Mais les satisfactions que le système procure aux deux parties sont largement symboliques. Les textes répètent que l'évergétisme apaise « l'envie » des plus pauvres, ce φθόνος qui ne repose pas sur une idée de « lutte des classes », qui est plutôt une hostilité diffuse et s'accompagne d'ailleurs d'une sorte d'admiration pour la richesse. Et pour l'aristocratie curiale, l'évergétisme est le signe de la distance sociale qui la sépare du vulgaire. Les évergésies ne sont pas un impôt, imposé par la loi à des citoyens égaux, anonymes et interchangeables. Elles sont un don volontaire, par lequel l'évergète affirme librement son dévouement à la cité, son amour du peuple, sa supériorité politique et morale. S'il est vrai que donner est un devoir impérieux, que les frais attachés à une charge ont fini par être tarifés, l'évergète est le premier à s'imposer ce devoir, il ré-affirme sa liberté par la surenchère, en dépassant les « normes » et l'attente. Les notables se font une gloire des liturgies qu'ils assument. Ce dévouement « patriarcal » à la collectivité

1. Nous avons utilisé, en particulier, les analyses de P. Veyne, *Le pain et le cirque*, 1976, spéc. p. 298-327.

semble bien réel et profondément ressenti. Les honneurs populaires qui répondent à ces bienfaits ne peuvent être considérés comme une simple récompense matérielle. Ils concrétisent la gloire de l'évergète, reconnaissent sa supériorité, sanctionnent son appartenance et celle de sa famille à l'ordre des gouvernants. Le discours honorifique, éternisé sur les stèles, joue un rôle capital. Il donne au pouvoir des notables une légitimation, en rappelant leurs titres, l'ancienneté de leur famille, les charges qu'ils ont remplies, leurs évergésies, leur excellence morale[1]. Il reflète l'idée que les notables se font d'eux-mêmes et leur idéal « politique », il proclame les valeurs auxquelles ils se réfèrent et les modèles qu'ils ont choisis. L'éloge gravé, en utilisant, dans ses attendus, un formulaire des vertus « civiques », en louant la façon « brillante », « généreuse », « magnifique », dont un magistrat s'est acquitté de ses fonctions, en l'incitant à de nouvelles générosités *(philotimiai)*, dicte aux notables des cités le comportement le mieux adapté à leur gloire et à leur intérêt.

En principe, ce pacte symbolique accompagne et permet la reproduction et la perpétuation des rapports sociaux. En fait, il recèle une contradiction profonde et dangereuse pour les notables. D'une part, il n'est utile qu'à la classe des notables dans son ensemble, puisqu'il est constamment renouvelé et n'établit pas, comme le patronat romain, de lien personnel durable entre le peuple et chacun des évergètes. D'autre part, il fonctionne d'une manière personnalisée, par la mise en concurrence des individus qui désirent s'illustrer. Les textes littéraires nous montrent les conséquences de cette situation : la recherche individuelle du premier rang ébranle la solidarité des *prôtoi*, divise la classe des notables contre elle-même, entraîne de vaines querelles de préséance, et même des troubles et des luttes de

1. Dion Chrysostome, par exemple, se fait gloire des honneurs reçus à Pruse par ses grand-pères, son père, ses frères, ses parents (44, 3-4).

factions, qui obligent les Romains à intervenir. Destiné à assurer aux notables le pouvoir politique, le système risque de faire d'eux, individuellement, des jouets de la foule qui distribue les honneurs, signes du pouvoir, et finalement de conduire à un renversement de la relation de pouvoir, en rendant aux gouvernés, avec la liberté de donner, la supériorité morale et politique. Destiné à assurer en grand la domination économique des notables, il les amène fréquemment à se ruiner en détail. Certes, il n'était pas rare de voir des *prôtoi*, plus soucieux de leur argent que de leur gloire, marchander âprement leur acceptation des charges, ou même refuser de payer[1]. Il arrivait que l'empereur « nommât » un évergète dans une cité. Mais il était aussi fréquent de voir des nobles sacrifier leur fortune à leur rang et mettre leur point d'honneur à s'endetter et à se ruiner. Le système comporte, pour la suprématie et pour la classe entière des notables, un risque d'effondrement.

C'est finalement du dehors que son bon fonctionnement est assuré par la puissance romaine. L'empereur, qui s'est réservé la force militaire et la politique extérieure, contrôle aussi la vie intérieure et les finances des cités[2]. Il garantit le pouvoir des notables lorsqu'ils

1. Le grand-père de Dion, à l'en croire, s'était ruiné pour la cité de Pruse (46, 3). Mais d'autres notables se retirent à la campagne (*anachorèse*) : *cf.* Dion, 20, 1 ; Apulée, *Métam.*, 4, 9. Dès la fin du Iᵉʳ siècle, il y a, à Athènes, des archontes étrangers (l'archontat est devenu électif) et des années d'« anarchie » (P. Graindor, *Athènes de Tibère à Trajan*, p. 72-73). Au IIᵉ siècle, les inscriptions et les papyrus commencent à louer les magistrats αὐθαίρετοι ou ἑκούσιοι (A. H. M. Jones, *The Greek City*, p. 184).

2. « Quelle sorte de pouvoir existe-t-il que la moindre ordonnance du proconsul n'anéantisse... ? (824 E). « Rien de ce qui arrive dans les cités n'échappe aux proconsuls » (Dion, 46, 14). « Y a-t-il un enfant ou un vieillard assez stupide pour ignorer ... que des gouverneurs nous sont envoyés chaque année, conformément à la loi, et qu'il leur est permis de décider de toutes choses, petites et grandes, selon ce qu'ils jugent être le meilleur » (Aelius Aristide, 23, 62 Keil). Sur le degré d'autonomie des cités grecques, voir J. Keil, *Cambridge Ancient History*, XI, chap. XIV ; H. Bengtson, « Das politische Leben der Griechen in der römischen

acceptent de maintenir l'ordre romain et la paix de la province, de lever l'impôt, de maîtriser les réactions populaires, d'exercer les charges municipales et d'accomplir les évergésies[1]. En revanche, en cas de troubles, de luttes de factions, de rivalités entre individus ou entre cités, il n'hésite pas à frapper les *prôtoi*, à les exiler, à confisquer leurs biens[2]. Même la « liberté » des plus illustres cités de la vieille Grèce n'est plus que nominale[3].

Kaiserzeit », *Die Welt als Geschichte*, 86-97 ; J. H. Oliver, « The Roman governor's permission for a decree of the Polis », *Hesperia*, 23 (1954), 163-167. Rome envoie des *curatores* (λογισταί) et, à partir de Trajan, des *correctores* (διορθωταί). L'empereur intervient personnellement dans les affaires des cités (exemples : trois documents athéniens du temps d'Hadrien, reproduits par F. F. Abbott et A. C. Johnson, *Municipal administration in the Roman Empire*, Princeton, 1926, textes 90-92). Plutarque fait allusion à ces interventions de nature diverse lorsqu'il écrit que les querelles des *prôtoi* obligent sans cesse les Romains à intervenir et ôtent toute autorité aux organes de gouvernement des cités (814 C-815 A, voir les notes).

1. Le jeu de l'empire avec les notables est complexe dans la mesure où l'empereur recherche aussi l'adhésion des masses et où ses fonctionnaires et ses « amis » ont pu être amenés, dans certains cas, à utiliser le peuple contre des féodalités locales (voir P. Desideri, *o. c.*, note 21, p. 445-447, p. 531).

2. Sur la gamme des châtiments, voir Arrien-Épictète, *Entretiens*, 4, 1, 60 : « la mort, l'exil, la confiscation des biens, la prison, la privation des droits ». Exemples : *De l'amour fraternel*, 487 F ; le traité *Sur l'exil*, adressé à un exilé de Sardes. Rome utilise aussi une large gamme de châtiments contre les cités, en jouant sur la diversité de leurs statuts juridiques et fiscaux et sur leurs privilèges honorifiques. Les cités sont sujettes (régies par la *lex provinciae*) ou libres (par décision unilatérale ou par traité) : Rome révoque ou rétablit la liberté. Le tribut peut faire l'objet d'exemptions partielles ou même totales. L'empereur donne ou enlève à une cité la fonction de centre d'un district judiciaire et siège d'assises proconsulaires ; ou encore un titre de « métropole », de « première cité » de la province, de « Césarienne » ; ou encore le privilège de battre monnaie. Il aide financièrement les constructions d'une cité docile.

3. Vers 107, Pline écrit à Maximus, premier *corrector* connu, envoyé en Grèce comme *legatus pro praetore ad ordinandum statum liberarum civitatum*, pour lui rappeler qu'il va avoir affaire « à des citoyens libres, libres entre tous... Leur arracher la dernière ombre et le nom qui seul leur reste de la liberté serait cruel,



Adressés aux notables, les *Préceptes politiques* ne sont pas une justification de la notabilité telle qu'elle existe dans les cités, mais un essai pour infléchir les idéaux des nobles dans un sens philosophique. Plutarque, platonicien éclectique, fonde sa pensée politique sur l'œuvre de Platon. Son idéal est celui d'une cité unie, dont les membres, « proportionnellement » égaux[1], collaborent dans la concorde et l'harmonie ; d'un politique royal, qui est « la raison incarnée » et « l'image de Dieu qui ordonne toutes choses »[2], qui n'a en vue que le bien de la cité et de tous ses membres[3]. Plutarque

sauvage, barbare » (*Ep.*, 8, 23. Sur la date et le destinataire de la lettre, qui sont peu sûrs, voir A. R. Sherwin-White, *The letters of Pliny*, 1966, p. 477-480). A quoi les *Préceptes* font écho, en rappelant au magistrat grec : « Souviens-toi, tu commandes à des hommes libres, à des Grecs..., mais dans une cité soumise à des proconsuls, à des procurateurs de César » (813 D).

1. Plutarque rejette l'égalité arithmétique, socialement injuste, au profit de l'égalité proportionnelle, c'est-à-dire d'une inégalité fondée sur « le mérite et la vertu » : *Sol.*, 14, 4 ; *Propos de table*, 8, 2, 2 ; *Sur l'amour fraternel*, 12.

2. Ἔμψυχος λόγος (780 C) — εἰκὼν θεοῦ τοῦ πάντα κοσμοῦντος (780 E). Plutarque se fait de la divinité du « prince » une idée « philosophique » (*Alex.*, 27, 11). Aucun homme n'est dieu par filiation charnelle ni ne le devient par un décret de l'État : Plutarque est indigné par les divinisations de l'époque hellénistique (338 A-B, 360 C, 543 E, *Arist.*, 6, *Démét.*, 10-11). En revanche, pour lui, l'homme d'État participe réellement au divin par ses vertus (776 E, 781 A), et il croit à une apothéose « quasi-platonicienne » de l'âme vertueuse (*Rom.*, 28, 7-10 ; *cf. De defectu orac.*, 415 B ; *Pélop.*, 16, 5). Comme d'autres penseurs de son temps, il se fait une telle idée de l'âme vertueuse et de la divinité qu'il ne voit pas de contradiction ni de barrière infranchissable entre l'humanité et le « surhumain ». Il y a là la possiblité de justifier philosophiquement le culte impérial, mais aussi de diviniser tout homme de bien.

3. L'État idéal « platonicien » que Numa a réalisé est ainsi décrit (*Numa*, 20, 11-12) : « Tous, unis ensemble par l'amitié et la concorde, pratiquent la justice et la modération et se rangent à cette vie irréprochable et bienheureuse qui est la fin la plus

continue aussi la grande tradition des modérés athéniens du IVe siècle. Il pense, comme eux, que la tradition morale de la Cité-État, liée à son caractère militaire et paysan, est menacée par le développement de l'économie mercantile. L'expansion romaine a rempli les villes de luxe et ruiné la petite paysannerie (c'est l'un des soucis des empereurs, d'Auguste à Hadrien). Plutarque dénonce, comme les moralistes de son temps, la pénétration de la société par l'argent et ses effets dissolvants sur les valeurs traditionnelles[1]. Il prône une société patriarcale, dont les membres tirent de l'exploitation foncière et de l'agriculture, qui est « le plus juste des moyens de s'enrichir »[2], ses valeurs morales comme ses revenus. Les *Vies parallèles* donnent de la cité « philo-

parfaite de tout gouvernement ; et l'homme le plus digne de régner est celui qui peut inspirer à ses sujets *(par sa vertu et son exemple)* cette conduite et ces dispositions ». Ce portrait « platonicien » du bon roi est certainement proche de l'image de l'*optimus princeps* que Trajan, comme Auguste, voulait répandre (*cf.* Pline, *Panégyrique*, 88, 4-10).

1. La réflexion de Plutarque sur la richesse fait l'objet de trois traités : *Sur l'amour des richesses* ; *Sur la richesse* (ou, selon Stobée, *Contre la richesse*), aujourd'hui perdu (fr. 149-152 Sandbach) ; *Qu'il ne faut pas emprunter*. D'autre part, un long passage du *Démon de Socrate* (583 D-585 D), des indications des *Préceptes* et des *Vies parallèles* (voir A. Wardman, *Plutarch' Lives*, 1974, 79-86) définissent une attitude « modérée » devant l'argent. Plutarque s'occupe de « chrématistique », en condamnant l'effort d'accumulation ou le dédain de l'argent, et d'« économique », en condamnant la prodigalité et le luxe (opp. 823 B) ou la μικρολογία (*cf.* p. 137, note 3). Il condamne les vies entièrement consacrées aux affaires d'argent (*cf.* 823 B-C, 785 C-D) et l'endettement (*cf.* 822 D, 830 E). Son attitude semble inspirée par le Περὶ πλούτου perdu d'Aristote, pour lequel il est notre source la plus sûre (voir P. Thillet, « Le contenu du Περὶ πλούτου d'Aristote », *in Aristote, Cinq œuvres perdues*, P. M. Schuhl éd., 1968, p. 30-44). Plutarque s'inspire aussi de Théophraste, qu'il cite avec Aristote (527 A-B) et qui avait écrit, lui aussi, un Περὶ πλούτου. De même, Cicéron cite ensemble Aristote et le *De divitiis* de Théophraste (*De off.*, 2, 56). Voir ci-dessous note 2, p. 51.

2. *Philopoemen*, 4, 5. Sur l'influence, à l'époque, de l'*Économique* de Xénophon, voir A. Michel, *La philosophie politique à Rome d'Auguste à Marc-Aurèle*, Paris, 1969, p. 39-42.

sophique » une image aimable : patriarcale, libérale, cette cité est moins rigoureuse que la cité de Platon, moins tendue que la République stoïcienne, moins fermée que les cercles épicuriens[1]. La vie du citoyen noble, proche de la vie des notables cultivés de la Grèce romaine, y est une vie paisible de « gentleman-farmer » soucieux du bien public[2].

Les choix politiques de Plutarque reflètent aussi son idéal platonicien[3]. Ses sentiments pour le peuple, qu'il appelle le plus souvent « la foule » (ὄχλος, πλῆθος, οἱ πολλοί) sont peu démocratiques. Le peuple est pour lui une créature irrationnelle dominée par ses appétits, un animal capricieux dont il faut connaître le caractère, une courtisane qui caresse celui qui l'entretient[4], etc. Mais il réserve son mépris aux démagogues qui flattent ces appétits. Son paternalisme à l'égard du peuple est doux et généreux. Il est plein d'hostilité pour les oligarchies, parce qu'elles sont dominées par la passion des honneurs et celle de l'argent, et il a tendance à assimiler la domination des notables, dans les cités de son temps, à la timocratie et à l'oligarchie de Platon[5] : il critique fortement les vaines querelles des *prôtoi*[6], leur

1. *Lyc.*, 24, 5-25, 3 ; *Numa*, 20, 5.

2. Voir *Philop.*, 4 ; *Caton l'Anc.*, 25. Cette « vie idéale » selon Plutarque peut être comparée à l'« utopie paysanne » de Dion de Pruse, l'*Euboïque* (*Disc.*, 7, voir aussi *le Borysthénique*, *Disc.*, 36) et à la vie idéale d'un « paysan divin » de l'Attique, que fréquentait Hérode Atticus (selon Philostrate, *V. Soph.*, 552-554).

3. Platon fournit à Plutarque son « idée constitutionnelle » directrice : « Une constitution doit toujours tenir le milieu entre la monarchie et la démocratie » (*Lois*, 756 e, *cf.* 693 d-e).

4. 799 C, 800 C, 821 A-B, F. Dion est plus sévère encore : 32, 28.

5. L'analyse platonicienne de la timocratie et de l'oligarchie-ploutocratie (*République*, 545 a-555 a) est à la base de la réflexion de Plutarque sur l'ambition (φιλοτιμία, φιλονικία) et sur l'amour des richesses (φιλοχρηματία, φιλοπλουτία, φιλοκερδεία) : *Préceptes*, 819 E-820 F.

6. Πλεονεξία καὶ φιλονικία : 815 A. Dion accuse les notables des mêmes défauts, dans ses discours 17, 66 et 77-78 (Περὶ πλεονεξίας, Περὶ δόξης, Περὶ φθόνου). Voir P. Desideri, *Dione di Prusa*, p. 212-216.

passion des honneurs, leur vénalité, leur corruption, leur façon démagogique de flatter les appétits du peuple et son goût du sang[1]. Sa haine du tyran, enfin, est aussi forte que son mépris du démagogue. Le tyran est un fléau envoyé par Dieu[2], « la pire des bêtes sauvages »[3]. Sous les exemples historiques lointains, on devine un problème proche, celui de la terreur impériale entre le règne de Tibère et celui de Domitien[4].

Quel est donc, pour Plutarque, le meilleur régime politique? Il condamne, sur le plan théorique, les trois formes politiques « corrompues », la démocratie pure, l'oligarchie et la tyrannie, et affirme sa préférence pour la monarchie[5]. Mais il ajoute que l'homme d'État doit savoir manipuler n'importe quel régime. Il accepte donc des formes constitutionnelles diverses[6], et en particulier

1. Sur la condamnation des spectacles de gladiateurs : 802 D, 821 F, 822 C, 823 E, *cf.* 959 C, 997 C, 998 B. Voir p. 86, note 2.

2. *De sera numinis vindicta*, 552 F - 553 A.

3. *Septem sapientium convivium*, 147 B. Les *Vies* entières d'Aratos (*cf.* 3, 1) et de Timoléon (*cf.* 35, 1) sont, pour Plutarque, des modèles de vies consacrées à la lutte contre les tyrans.

4. Néron et Domitien sont, pour l'aristocratie du temps, des modèles de tyran. Plutarque a quelque indulgence pour Néron, à cause de son philhellénisme (*Moralia*, 56 E, 60 D, 461 F, 567 F, 810 A), mais il reconnaît bien en lui un tyran (*Mor.*, 488 A, 505 C ; *Antoine*, 87, 9 ; *Galba*, 1, 9 et 4, 1). Sur le luxe de Domitien : *Publicola*, 15, 5-6. Dion de Pruse condamne catégoriquement les deux « tyrans » (21, 6-10 ; 31, 110, 148-150 ; 32, 60 — 13, 1 ; 40, 12 ; 45, 1 ; 50, 8). Pline, dans le *Panégyrique de Trajan*, ne cesse d'opposer Trajan à Domitien (voir les Index de M. Durry dans son édition de la C.U.F et son édition commentée de 1938, en ajoutant : 6,1 ; 12, 2 ; 16,3 ; 28, 2 ; 46, 4 ; 49, 6) et le principat à la tyrannie (45, 3). Voir enfin *FGrHist*, n° 150, Amyntianos.

5. 827 A-B. Sur la monarchie, voir 790 A : « la forme de gouvernement la plus parfaite et la plus haute ». Dion de Pruse, qui semble, lui aussi, admettre les trois formes de gouvernement non dégénérées, n'approuve que la monarchie (3, 43-49. Dion s'adresse à Trajan, qui se veut « optimus princeps », roi par la supériorité de sa vertu). Ce choix peut se recommander de Platon (*le Pol.*, 302 e) et de Cicéron (*De rep.*, 2, 46).

6. 827 B — Plutarque se fait de la loi écrite, comme des formes constitutionnelles, une idée relativiste : la loi écrite, sans cesse tournée, est insuffisante, et le problème politique est moral et

la démocratie « tempérée », dont le modèle, depuis le IVe siècle, est le régime athénien de Solon et de Clisthène[1]. Les théoriciens admirent aussi, depuis le IVe siècle, l'équilibre et la stabilité de la constitution spartiate[2]. Cette constitution « de Lycurgue » a servi de modèle aux théoriciens de la « constitution mixte », ce régime idéal qui est censé unir les qualités de la démocratie, de l'aristocratie et de la monarchie et qui échappe à la dégradation cyclique des constitutions[3]. La fortune de cette théorie, après Dicéarque, Polybe et Panétios, vient de ce qu'elle a été appliquée à la « constitution » romaine, sous l'empire comme à l'époque républicaine, pour en montrer l'équilibre et la stabilité[4]. Plutarque, lui aussi, utilise le « lieu commun spartiate » et rappelle le caractère mixte de la constitution de Lycurgue[5]. Solon, Clisthène, Lycurgue : les modèles et

éducatif : *Lyc.*, 13, 2-4 ; *Sol.*, 5, 4-5. Sur sa conception de la loi : 550 B-C, 569 D-E et 570 D, 644 C, 1125 D-E.

1. *Public.*, 25 (2) ; *Pér.*, 3, 2. Les définitions que les Sept Sages donnent de la démocratie en font « celle qui ressemble le plus à l'aristocratie » (*Banquet des Sept Sages*, 154 C-E). L'éloge de la « constitution de Solon » vient des « modérés » du IVe siècle : Isocrate loue la « constitution des ancêtres » (VII, 16 ; XII, 131) ; Aristote (*Pol.*, 1273 b 34-42) estime que Solon « institua la démocratie traditionnelle, grâce à un heureux mélange des éléments de la constitution [entre l'oligarchie et la démocratie] (μίξαντα καλῶς τὴν πολιτείαν) ».

2. Platon, *Lois*, 691 e *sq.*, 712 d-e ; Isocrate, XII, 153 ; *cf.* Aristote, *Pol.*, 1265 a 35 *sq.*

3. Sur les origines, au IVe s., de la théorie de la constitution mixte, voir Thucydide, 8, 97, 2 ; Platon, *Lois*, 691 e *sq.*, 693 d-e ; Aristote, *Pol.*, 1266 a 5, 1297 a 6, 1307 a 5.

4. Dicéarque, fr. 71 Wehrli (Photios appelle la constitution mixte l'εἶδος Δικαιαρχικὸν πολιτείας) ; Polybe, 6, 10-11 ; Cicéron, *De rep.*, I, 35, 45, 69 ; II, 15, 41-43, 57-58, 65-66 ; III, 23 ; Denys d'Halicarnasse, *Ant. rom.*, 2, 14, 1-3 ; Aelius Aristide, *Éloge de Rome*, 26, 90 Keil (voir aussi le comm. de J. H. Oliver, *ad loc.*, dans *The ruling power...*, p. 942-943). A l'époque de Plutarque, les plus lucides ne croient plus que la monarchie impériale soit le modèle de la constitution mixte idéale, même si cela reste un thème d'éloge et de propagande : Tacite, *Ann.*, 4, 33.

5. μίξας — ἁρμοσάμενος καὶ κεράσας (*Lyc.*, 7). En fait, pour

le principe n'ont pas perdu leur actualité depuis le vieil Isocrate. L'idée profonde de Plutarque est celle d'une aristocratie ou d'un « principat » des meilleurs qui conserve des apparences démocratiques.

Les *Préceptes politiques* montrent comment l'idéal platonicien peut s'inscrire dans la réalité grecque du IIe siècle. Une question préalable se pose depuis le IVe siècle, celle de l'engagement politique du philosophe. Après Cicéron, de Sénèque à Marc-Aurèle, les penseurs du Haut Empire l'ont méditée. Plutarque, dès le début de son traité, rappelle au destinataire que la politique est l'activité philosophique la plus haute. Mais le choix de la politique doit être réfléchi et modéré, également éloigné de l'abstention préconisée par les Cyniques et les Épicuriens et de la tension du Stoïcien, soldat qui refuse de déserter la politique[1]. L'engagement philosophique doit se situer entre l'affairisme ou la passion partisane (798 EF) et le repos épicurien (824 B). Dans le contexte grec du IIe siècle, ce choix théorique veut dire que la politique n'est pas un loisir, un commerce ou une liturgie, mais une obligation morale, et aussi que l'homme d'État ne doit ni poursuivre les charges ni les éviter[2].

Comment faire pour diriger en philosophe les cités grecques du IIe siècle? L'histoire a « mélangé » leurs constitutions, mais la transformation des démocraties en oligarchies d'apparence démocratique n'empêche ni l'agitation sporadique du peuple ni les rivalités continuelles des notables. De plus, la domination romaine donne à cette agitation un caractère dérisoire et

Plutarque, la constitution spartiate est aussi le modèle de l'oligarchie aristocratique (*Mor.*, 826 E, 827 A). Ce qui lui semble important dans les régimes « équilibrés », c'est l'existence d'un « sénat », corps intermédiaire modérateur entre le pouvoir royal et le peuple (*Lyc.*, 5, 10-11 ; *Sol.*, 19, 2).

1. Voir Cicéron, *De rep.*, 1, 3 — Sénèque, *De tranquillitate animi*, 4, 1. L'attitude de Plutarque sur ce point est comparable à celle du péripatéticien Athénodore, telle que Sénèque la décrit dans son chap. 3, et de celle de Cicéron dans le *De officiis*, 1, 69-73.

2. 798 C *sq.*, 823 C ; 813 C.

dangereux. Plutarque veut atteindre la réalité du pouvoir sous les apparences. Pour lui, le pouvoir réel est au-delà des formes légales. Il pense que le véritable homme d'État est un chef naturel, et non un magistrat élu (813 C). Son pouvoir est moral, il vient de la supériorité de sa vertu. Cependant le chef doit unir, dans les cités grecques comme à Rome, le pouvoir juridique à l'autorité morale, car la tradition démocratique oblige les gouvernants à obtenir les charges électives[1]. Le chef naturel doit tout contrôler, tout tenir διὰ χειρός, mais il doit occuper démocratiquement les magistratures ou les faire remplir par ses amis.

Cette théorie du pouvoir a toute l'ambiguïté du principat augustéen. La pratique politique qui en découle ressemble à un véritable machiavélisme, justifié par l'intérêt supérieur de la cité[2]. Les *Préceptes* contiennent un ensemble de *sophismata*, d'artifices qui permettent de faire accepter par les notables les moins conscients et par le peuple les mesures qui visent au bien : l'éloquence (c. 5-9), les évergésies liées à une occasion religieuse[3], l'« obstruction parlementaire », les

1. A Rome, c'est la doctrine des empereurs « républicains » depuis Auguste : « Je l'ai emporté sur tous en autorité morale *(auctoritas)*, mais je n'ai jamais eu de pouvoir légal *(potestas)* supérieur à celui de chacun des autres magistrats, mes collègues » (Auguste, *Res gestae*, 34, 2). Mais Plutarque, comme Auguste, dissimule la troisième source du pouvoir, la force militaire : les notables grecs ont l'appui de la puissance romaine, de même que le pouvoir impérial est une dictature militaire.

2. Cette pratique pouvait se recommander du « mensonge noble » de Platon, permis « aux chefs de la cité pour tromper l'ennemi ou les citoyens quand l'intérêt de l'État l'exige » (*Rép.*, 389 b, 414 c *sq.*, 459 d *sq.*). Aristote a commencé à classer les « sophismata » qui permettent de tromper le peuple (*Pol.*, 1297 a 14-34 ; voir Platon, *Lois*, 764 a). Peut-être les Πολιτικὰ πρὸς τοὺς καιρούς de Théophraste traitaient-ils le même sujet, sous un angle moins constitutionnel. Cicéron, à son tour, montre comment on peut contrôler les votes du peuple, pour laisser aux *boni* la réalité du pouvoir (*De rep.*, 2, 56 ; *De leg.*, 3, 33-39). L'empire, avec ses lois électorales savantes et le système des « recommandations » de l'empereur, a tiré profit de ces leçons.

3. 818 C-D, 822 B. Les *Vies parallèles* suggèrent d'utiliser les superstitions et la crédulité populaire, selon une méthode illustrée par Numa Pompilius : voir ci-dessous, p. 137, note 4.

manœuvres d'assemblée, la manipulation des individus[1]. En dernier ressort, l'homme d'État ne doit pas hésiter à agir sans investiture légale ou en marge des lois[2].

L'idée platonicienne de l'utilité sociale et de la grandeur religieuse de la peur et du châtiment reste très présente. Le Bien, comme les dieux, doit être entouré d'une crainte sacrée[3]. Le châtiment des méchants, par la main des dieux ou celle des hommes, rappelle la transcendance du Bien et prend une valeur exemplaire. Plutarque ne manque jamais, dans les *Vies*, de signaler la punition des criminels, et, au centre des *Préceptes*, il rappelle que Rome punit les révoltés d'exil ou de mort (813 F).

Mais qu'est-ce que le bien, en politique, et comment distinguer le véritable homme d'État, en l'absence de ces signes du Ciel qui, dans les *Vies*, sont la marque charismatique des grands hommes? Dans les cités, les vertus que le discours honorifique énumère se ramènent à la générosité financière et ne sont que la justification de pratiques sociales dictées par les passions, celle des honneurs, celle de l'argent. Plutarque se fait une idée plus philosophique du Bien. Les *Préceptes*, comme les *Vies*, nomment les vertus avec une terminologie proche

1. 804 C, 813 B-C, 818 E - 819 A — Les *Vies* montrent encore comment on peut donner des noms flatteurs à des mesures controversées (*Sol.*, 15, 2 = *Préc.*, 807 D), utiliser la guerre comme un dérivatif ou jouer sur la crainte des ennemis (*Cam.*, 9, 2-3 ; *Cat. A.*, 27, 2-3 ; *cf. De frat. amore*, 485 E).

2. Plutarque a beaucoup réfléchi sur le problème de la παρανομία utile au bien public, en particulier à partir des exemples historiques de Philopoemen, Épaminondas (voir ci-dessous p. 125, note 5) et Aristide, le juste par excellence (*Arist.*, 25, 1-3). L'attitude prêtée à Épaminondas est proche de la justification augustéenne : « A l'âge de dix-neuf ans, je réunis une armée à titre privé et à mes frais, grâce à laquelle je libérai la République, opprimée par la tyrannie d'une faction » (début des *Res gestae*).

3. Plutarque admire le culte de la Peur à Sparte, car « le peuple révère surtout ceux qu'il redoute » (*Cléomène*, 9), ou encore la crainte religieuse que provoque, chez les jeunes Romains, l'exécution des complices de Catilina (*Cicéron*, 22, 2). Sur le lien qui existe entre αἰσχύνη et φόβος, voir Platon, *Lois*, 647 a *sq.*

de celle des inscriptions[1]. Mais alors que le discours des inscriptions est préconstruit, impersonnel et formulaire, le discours « philosophique » de Plutarque est ouvert, analytique et critique ; il ne reflète pas directement les pratiques sociales. Plutarque idéalise dans l'abstrait les vertus, il les considère comme les formes multiples d'une Vertu unique[2], et les intériorise. Il enseigne aux *prôtoi* à transformer leur morale de notables grecs du IIe siècle en véritable vertu, afin de devenir les premiers en mérite, dans une cité « platonicienne » où coïncident l'ordre moral et l'ordre social, les vertus et les privilèges, la connaissance du bien public et les responsabilités politiques[3].

Dans la cité de Platon, les rapports harmonieux entre les classes fonctionnelles sont réglés par la justice. Les théoriciens et les monarques hellénistiques ont placé à côté de la justice, comme ciment des sociétés humaines, la « bienveillance », la « philanthropie » ; ils ont fait de cet « amour de l'humanité » la première vertu du roi et

1. Ἀλήθεια, ἀνδραγαθία, ἀνδρεία, ἀρετή, διάνοια, δικαιοσύνη, ἐγκράτεια, ἐλευθεριότης, ἐπιείκεια, ἐπιμέλεια, εὐβουλία, εὐγένεια, εὔνοια, εὐνομία, εὐσέβεια, εὐψυχία, κηδεμονία, κοσμιότης, μεγαλόνοια, μεγαλοφροσύνη, μεγαλοψυχία, ὁμοφροσύνη, παρρησία, πίστις, πρᾳότης, πρόνοια, σεμνότης, σωφροσύνη, φιλανθρωπία, φιλοδοξία, φιλόπατρις εἶναι, φιλοπονία, φιλοτιμία, φρόνησις, χρηστότης. Voir C. Panagopoulos, « Vocabulaire et mentalité dans les *Moralia* de Plutarque », *DHA*, 3 (1977), p. 197-233.

2. *Cf. De la fortune*, 97 E : la vertu porte des noms différents selon les domaines où elle s'applique.

3. Plutarque avait exposé ses vues sur la vraie noblesse dans un Περὶ εὐγενείας (n° 203 du *Catalogue de Lamprias*), dont Stobée nous a transmis trois fragments, nos 139-141 Sandbach. (Rappelons que le traité conservé *Sur la noblesse* est un faux récent). L'idée générale était que « la véritable noblesse est une assimilation à la justice (ὁμοίωσις δικαιοσύνης) », c'est-à-dire une tradition de vertu dans une lignée, comme il existe de nobles lignées de chiens et de chevaux. Cette idée semble proche du contenu du Περὶ εὐγενείας d'« Aristote » (*cf. Aristide*, 27, 3 et *Aristote, Cinq œuvres perdues*, P.-M. Schuhl éd., p. 81-133). Ainsi conçue, la noblesse du destinataire des *Préceptes* lui fait de la politique un droit, sinon un devoir (798 B). Voir note 1, p. 132.

de l'homme d'État. Cicéron met sur le même plan que la *justitia* la *beneficentia* ou *liberalitas*[1]. Plutarque donne aux vertus d'amitié, d'amour, de bonté, de douceur (φιλία, εὔνοια, φιλανθρωπία, πρᾳότης) une importance décisive. Le pacte de *philia* est constitutif de la cité : lorsque les évergètes ou la populace le rompent, ils font basculer l'univers civique dans le monde de la sauvagerie. L'amour, la bonté, la douceur créent entre l'homme d'État et le peuple un lien profond : l'attachement dévoué du peuple répond à la bienveillance paternelle du chef[2].

L'idée de concorde (ὁμόνοια) est étroitement liée à l'idée de *philia.* L'« amitié » et la concorde définissent un idéal d'union qui doit être celui de la cité « philosophique », cité qui ignore les luttes sociales et politiques. Réaliser la concorde dans la cité est « ce qu'il y a de plus grand et de plus beau dans l'art politique » (824 C). En Grèce, sous la domination des Romains, « la seule tâche qui reste à l'homme d'État est de faire régner la concorde et l'amitié » (824 D). Les notables en particulier doivent éviter les haines et les rivalités personnelles (c. 14), être unis par une amitié fraternelle (c. 20), respecter les magistrats (c. 20-21), savoir

1. Cicéron, *De off.*, 1, 20.

2. 821 B-C. Voir *Romulus*, 13, 5-7 ; 23, 5. Les vertus de l'homme politique sont actives, celles du peuple sont passives. L'εὔνοια, raisonnée chez le chef, peut prendre dans le peuple la forme passionnelle de l'ἔρως (811 E, 821 F). La πρᾳότης possède, dans les *Préceptes*, les mêmes caractères que dans les *Vies* (cf. H. Martin, « The concept of Prāotēs in Plutarch's *Lives* », *Gr. R. Byz. Stud.*, 3 (1960), 65-73 ; voir aussi J. de Romilly, *La douceur dans la pensée grecque*, Paris, 1979, p. 275-307) : chez le chef, elle est le calme, le contrôle du θυμός (800 C, 810 E) ; dans le peuple, l'absence d'agitation, la docilité (823 F). L'εὔνοια crée entre le chef et le peuple le lien de πίστις, qui est particulièrement significatif. La πίστις est tout d'abord le crédit ou la crédibilité dont l'homme d'État dispose objectivement auprès du peuple (821 B-C). Mais la notion témoigne aussi de la supériorité du chef : elle est la foi, la fidélité, l'obéissance du peuple « féal » (comparer l'analyse de la *fides* proposée par E. Benveniste, *Vocab. inst. indo-europ.*, I, p. 116-119). Sur l'εὔνοια et la πίστις, voir aussi p. 134, note 3 ; p. 135, note 1. Comparer l'insistance de Pline sur la *favor hominum* et l'*amor civium* (*Panégyrique de Trajan*, 49, 2 ; 55, 11 ; 72, 3).

collaborer entre eux (c. 15, 16, 26), prévenir et éviter les troubles au lieu de les provoquer (c. 19, 32)[1]. La *concordia* conditionne leur pouvoir (c. 19). Le dernier chapitre du traité orchestre le thème avec ampleur.

Enfin, l'idéalisme philosophique et le réalisme inspirent à Plutarque sa conception de l'évergétisme et des honneurs[2]. Dans la *philotimia* des notables, ce « désir d'être honoré », cette « libéralité », dont les inscriptions font un si grand éloge, il voit une pernicieuse « ambition »[3]. Il comprend que l'évergétisme est nécessaire au fonctionnement de la cité de son temps (818 DE, 822 A). Mais il s'efforce d'en atténuer les

1. Sur le sens d'ὁμόνοια, voir C. P. Jones, *The Roman world of Dio Chrysostom*, p. 83-84. L'unique souci de Plutarque est celui de la concorde intérieure, alors que Dion prêche la paix intérieure à Alexandrie, à Tarse, à Pruse (*Disc.*, 32, 34, 43), mais aussi la concorde entre les cités de Bithynie (*Disc.*, 38-41) et de Cilicie (34, 7-24). Voir P. Desideri, *Dione di Prusa*, note 40, p. 448.

2. Le *De officiis* de Cicéron permet de préciser l'origine et les sources théoriques de la réflexion sur l'évergétisme. Cicéron distingue les largesses-générosités et les largesses-prodigalités, dont les dépenses évergétiques de prestige font partie (2, 55-60 ; *cf.* 1, 44) : la réflexion sur l'évergétisme fait donc partie d'une réflexion morale plus générale sur le bon usage de l'argent (le *De officiis* renvoie à un passage perdu du *De republica*, où la perspective était peut-être plus politique). Cette réflexion générale doit trouver sa source lointaine dans les Περὶ πλούτου d'Aristote et Théophraste (auteurs cités par Cicéron, 2, 56) et dans d'autres écrits péripatéticiens. *L'Éthique à Nicomaque*, 4, § 4-6, montre le rapport entre la munificence et les liturgies ; la *Politique*,6, 1321 a 31-40 montre la nécessité des liturgies dans les régimes oligarchiques. Plutarque a dû méditer ces écrits (voir ci-dessus p. 42, note 1) et ses idées sur l'évergétisme sont liées, comme chez Aristote et Cicéron, à une réflexion sur le bon usage de l'argent. Sa conception « mesurée » de l'évergétisme est remarquablement proche de celle de Cicéron (*De off.* 2, 60) : « Tout le système de telles largesses est de sa nature mauvais, mais du fait des circonstances, inévitable, et, alors même, il faut l'adapter à ses moyens et le tempérer par la juste mesure ».

3. *Préceptes*, chap. 27. Ce mot, qui signifiait « amour des honneurs », a fini par prendre le sens de « libéralité », « largesse », en particulier « libéralité agonistique », « spectacle de gladiateurs » (voir L. Robert, *Gladiateurs*, 276-280 ; P. Herrmann, *Opuscula Atheniensia*, 10 (1971), 37).

contradictions : les libéralités ne doivent pas être le seul moyen d'agir sur les masses (802 D, 821 F, 823 DE), ni mener l'évergète à la ruine (822 DF). Il voit surtout le danger « moral » que présente le système pour la « démocratie » telle qu'il la conçoit. Acheter à n'importe quel prix la faveur populaire, c'est renverser le lien moral d'obligé à bienfaiteur et d'inférieur à supérieur qui doit unir le peuple à ses chefs : le peuple se sent le maître (822 A)[1]. Faire reposer la « vie politique » des cités sur des marchandages entre notables ou entre le peuple et les notables, c'est la fonder sur des rapports de force et favoriser des antagonismes, qui, dans l'absolu, n'existent pas. Plutarque cherche à donner au pacte évergétique une dimension totalement symbolique. Tout son effort consiste à « modérer », à idéaliser et à intérioriser l'évergétisme et le goût des honneurs, en distinguant ce qui existe et ce qui devrait exister. Il distingue la gloriole, ou « vaine gloire », et la vraie gloire, qui vient du mérite (c. 28). Il distingue les « honneurs mensongers » (821 F), « peints, sculptés ou coulés en bronze » (820 B), et le véritable honneur, qui est « en nous-mêmes » (820 A), et qui, s'il est concrétisé, « ne doit pas être un salaire mais un symbole » (820 E)[2]. Enfin, dans un long développement sur l'évergétisme (c. 29-31), il oppose l'évergétisme « matériel », qui n'est qu'une chasse à l'animal-peuple, et l'évergétisme idéal, qui est un service moral. C'est alors que Plutarque

1. C'est aussi le danger que dénonce Dion de Pruse : « La primauté risque de passer au peuple que vous courtisez » (38, 35) ; l'évergète devient esclave du peuple (66, 13 ; 80, 9). L'attitude générale de Dion à l'égard de la « vaine gloire » et de l'évergétisme, dans les discours 34 (§ 28-34) et 66 (§ 1-4, 8-14) est proche de celle de Plutarque. A la fin du IVe s., Saint Jean-Chrysostome dénonce toujours la vaine gloire, prostituée démoniaque, et l'évergétisme, folie ruineuse (*Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants*, 4-12, Sources chrétiennes 188). Voir aussi Saint Basile, *Homilia in Psalm.*, LXI, 4, *PG*, 29, p. 477 (cité par L. Robert, *Hellenica*, 11-12 (1960), 572-573).

2. L'opposition des honneurs matériels et de la gloire idéale est un grand thème du *Panégyrique de Trajan* de Pline (c. 54-55) : « La renommée ne dépend pas des images ni des statues mais de la vertu et des mérites. »

trace un célèbre portrait de l'évergète idéal, qui n'est autre que le véritable homme d'État (833 A-C)[1]. Le véritable « évergétisme » consiste à consacrer sa vie entière à ses concitoyens et à sa cité, à persuader des êtres raisonnables par sa vertu active, sa sagesse et son éloquence. Il fonde le vrai rapport d'affection, personnel, solide et durable, entre le peuple et ses chefs.

Mais l'homme d'État grec, s'il commande à des hommes qui se soumettent « librement » à son autorité, commande en étant commandé, dans une cité soumise à Rome (813 D). Plutarque n'a aucune illusion sur la liberté que les autorités romaines — qu'il appelle οἱ ἡγεμόνες, οἱ ἡγούμενοι, οἱ κρατοῦντες — laissent aux cités grecques et à leurs chefs : « La liberté, les Grecs en ont autant que nos maîtres nous en accordent, et en avoir plus ne serait peut-être pas meilleur »[2]. Ses remarques sur la faiblesse de la Grèce sont empreintes d'une certaine mélancolie, car il a un vif sentiment de la liberté « sans laquelle il n'y a rien de beau ni d'enviable pour les hommes »[3]. Il rejoint Sénèque et Tacite dans l'exaltation paradoxale de la liberté politique, et sans doute aussi dans le pessimisme qui fait croire à leur génération que la décadence des mœurs et les querelles des citoyens ont rendu cette liberté impossible. Ses regrets de la Grèce libre sont ceux des notables de la Grèce romaine, de même que les regrets de la liberté républicaine sont, à Rome, ceux de l'aristocratie sénatoriale. Plutarque ne s'y arrête pas. S'il répète que

1. Ce portrait est l'antithèse, probablement voulue, du portrait que Démosthène trace du riche et insolent Midias (XXI, 158-159). L'idée que le véritable homme d'État n'est pas celui qui paie mais celui qui sait guider le peuple est démosthénienne : voir XVIII, 171-172.

2. 824 C. Comparer « Longin », *Du sublime*, 44, 10 : « Pour nous, tels que nous sommes, l'esclavage est peut-être préférable à la liberté ». Plutarque prononce une fois le mot d'« esclavage » : p. 814 E. Mais il se garde bien d'utiliser véritablement ce thème, qui était exploité par les plus irréductibles ennemis de l'impérialisme romain et par l'opposition sénatoriale, stoïcienne et « républicaine », au despotisme de l'empereur.

3. *Agésilas*, 12, 7 ; *cf. Lucullus*, 44 (1), 1.

les temps ont changé[1], c'est pour inviter les notables à vivre, dans leurs cités, à l'heure du pouvoir impérial. L'empereur ne cherche pas à exercer directement sa domination. Au niveau local, il renforce les structures municipales et il laisse les notables, devenus citoyens romains, administrer les cités. A l'échelon provincial, il commence à réaliser, avec prudence, l'égalité des élites de l'empire et à substituer à la domination d'une noblesse italique sur des peuples vaincus, le pouvoir d'une classe dirigeante unifiée sur des peuples égaux. Un provincial vient d'accéder à l'empire par son seul mérite et celui de son père, des hommes nouveaux sont ses ministres ; dans l'Orient grec, comme dans l'Occident latin, un notable actif, fidèle à Rome et à l'empereur, peut déjà parvenir aux plus hautes fonctions administratives. Plutarque montre quelle doit être localement l'attitude des notables grecs : gouverner « sans dépasser les limites permises » (813 EF) ; ne pas transformer la soumission de la cité en esclavage, en faisant intervenir sans cesse les autorités romaines (c. 19). « Ni tragédien, ni prostituée » dira Marc-Aurèle[2] : entre la révolte et la bassesse, l'insoumission et la démission, Plutarque trace la voie sûre du réalisme. Et s'il ne parle guère des plus hautes charges, ce n'est peut-être pas parce qu'elles sont encore peu accessibles aux Grecs de Grèce à la date du traité, c'est plutôt parce qu'il s'intéresse de préférence à l'organisation du pouvoir des notables à l'échelon municipal : il faut que les notables, éclairés par l'éducation et la philosophie, acceptent dans les cités le rôle de garants et de gardiens de l'ordre impérial, parce qu'il n'y a, pour la « liberté » grecque, aucune solution de rechange.

Le réalisme des *Préceptes* à propos de la domination romaine ne doit pas faire illusion. La sagesse politique du traité s'appuie nécessairement sur le processus d'idéalisation de l'empire et de la paix romaine

1. 814 A ; 824 C-E.
2. Marc-Aurèle, *Pensées*, 5, 28.

commencé depuis longtemps, elle se fonde sur l'idée que Rome est la cité universelle. Plutarque lui-même, dans les traités « rhétorico-politiques » qui datent, semble-t-il, de sa jeunesse, a développé l'idée que l'ordre romain est l'image et la réalisation, dans le monde humain, de l'ordre cosmique : le cosmos a été précédé par le chaos, il est issu de la lutte des éléments, et, de même, l'ordre durable de l'univers romain est l'aboutissement des conflits et du hasard des empires[1]. La vision historique large qui soutient les *Vies* et les *Préceptes* est l'application de cette grande idée. En retraçant les grands destins parallèles des Grecs et des Romains, Plutarque donne à l'histoire la forme d'un seul destin, celui d'une Rome grecque mythique, une Rome qui a réalisé l'unité politique du monde méditerranéen grâce à son association idéale avec la Grèce. Il reste à réaliser son unité morale en faisant pénétrer l'ordre du bien dans les cités, dans les consciences. Les *Préceptes* contribuent à cette œuvre pratique, ils enseignent aux Grecs d'Achaïe, de Macédoine, des riches provinces d'Asie, Bithynie, Cilicie, comment participer, dans leur cité, au destin de la cité romaine devenue la cité universelle.

*
* *

1. « La course errante et la mobilité continuelle de tous les peuples restèrent sans remède jusqu'à ce que Rome prît sa force et son développement et liât entre eux non seulement les nations et les peuples de chez elle, mais aussi les royaumes hégémoniques étrangers situés au-delà des mers. Alors, le pouvoir suprême connut la fixité et la stabilité, la paix régna sur le monde et désormais l'hégémonie suivit un cours infaillible sur une orbite unique » (*De fortuna Rom.*, 317 C). Le thème historique traditionnel de la comparaison des empires (Polybe, 1, 2 ; Denys d'Halicarnasse, 1, 2-3 ; Aelius Aristide, 26, 15-27 Keil) est devenu une vision « cosmopolitique » de l'histoire. Et, du même coup, Plutarque réinterprète l'idée de la nécessaire succession des empires, que les adversaires de Rome utilisaient couramment (*cf.* E. Matthews Sanford *in AJPh*, 58 (1937) ou H. Fuchs, *Der geistige Widerstand gegen Rom*) : loin de suggérer que Rome, à son tour, disparaîtra, il glorifie la stabilité et la justice de la *cosmopolis* romaine. Comparer Aelius Aristide, *Éloge de Rome*, 26, 59-61, Keil.

Dans le chapitre des *Préceptes* consacré à l'éloquence politique, Plutarque écrit : « Le discours politique admet mieux que l'éloquence judiciaire les maximes, les anecdotes, les fables, les métaphores, qui font un très grand effet sur l'auditoire lorsqu'on s'en sert avec mesure et avec à-propos » (803 A). En fait, il nourrit lui-même le discours qu'il adresse aux notables des mêmes procédés, qui, déjà décrits par la *Rhétorique* d'Aristote[1], sont la base de l'éducation oratoire à l'époque romaine. Réunis ou non dans des recueils, les *exempla*, maximes, sentences, anecdotes, mots illustres, citations, constituent un ensemble de références commun à l'auteur et à l'auditeur ou au lecteur et jouent le rôle d'instruments de communication. Un discours qui veut convaincre doit s'appuyer sur cet imaginaire culturel, faire appel à l'évidence de ce présupposé[2]. Plutarque ne cesse de s'y référer et d'agrémenter son style — *mosaïcum opus*, selon Érasme — de ces ornements qui sont les plus efficaces des « preuves ».

Les nombreuses anecdotes des *Préceptes* éclairent sa conception rhétorique et morale de l'histoire. Les *Vies*

1. Aristote, *Rhét.*, II, 20-21 (voir aussi I, 1355 a 5 - 56 b 27 ; 1357 b 26-36 ; 1375 b 26 - 76 a 17). Aristote traite des preuves communes à tous les genres de discours ; il distingue les exemples (historiques ou inventés) et les enthymèmes (en particulier les maximes). Plutarque ajoute à ces deux sortes de « preuves » les métaphores qu'Aristote étudie ailleurs (*Rhét.*, III, 2-4 et 10 ; *Poétique*, 1457 b 6-33).

2. Un inventaire complet de cet univers culturel est constitué par l'ouvrage de J. Bompaire, *Lucien écrivain*, *Imitation et création*, Paris 1958, spéc. 2e partie, chap. IV, Éléments rhétoriques du style (étude des citations, proverbes, métaphores et comparaisons, anecdotes et fables). De nombreux recueils circulaient, et Plutarque avait constitué ses propres recueils (ci-dessus, p. 24, n. 4). Au IIIe s., le rhéteur Ménandros de Laodicée conseille la lecture des *Vies* de Plutarque « parce qu'elles sont remplies d'anecdotes, d'apophtegmes, de proverbes et de *chries* » (Spengel, *Rhet. gr.*, III, p. 392). Pour l'usage de tous ces procédés, en particulier les métaphores, et la signification de cette technique oratoire, voir l'article capital de M.-H. Quet, « Le fonctionnement du discours idéologique chez Dion de Pruse et dans les *Moralia* de Plutarque », *DHA*, 4 (1978), p. 51-117.

constituent une somme monumentale d'*exempla* historiques. Les *Préceptes* proposent aux notables la même leçon sous une forme directe et pratique, en l'illustrant avec des anecdotes empruntées aux *Vies* et détachées de leur contexte historique. En « déconstruisant », en quelque sorte, l'œuvre biographique, et en réutilisant, autour de thèmes politico-moraux, la documentation utilisée pour les *Vies*, les *Préceptes* montrent que, pour Plutarque, l'histoire, succession apparente d'événements anecdotiques, révèle sa signification morale profonde au biographe et au philosophe, qui savent choisir, rapprocher et interpréter les « mots » et les anecdotes[1]. Dans les *Préceptes*, le choix d'exemples historiques proposé à Ménémachos est limité d'une façon double et apparemment contradictoire. Les παραδείγματα retenus viennent presque tous des « grands siècles » républicains de la vertu grecque et de la vertu romaine : le ve et le ive siècle, le iie et le i^er siècle[2]. Le présent n'apparaît jamais, si on excepte l'exemple foudroyant de Pardalas de Sardes et les deux exemples modestes où Plutarque se met en scène (811 B-C, 816 D), comme

1. Pour le choix, l'arrangement et l'interprétation des faits historiques dans les *Vies*, voir *Alexandre*, 1 ; *Nicias*, 1, 5 ; l'étude de J. R. Hamilton, *Plutarch, Alexander*, p. xxxix-xliii ; et (sur les Vies d'Alexandre et de Coriolan) celles de D. A. Russel, *JRS*, 53 (1963) et *Plutarch*, chap. VII. Cette conception « morale » de l'histoire n'était pas surprenante pour des lecteurs qui avaient été formés à l'utilisation oratoire des faits historiques par les *progymnasta* d'école : voir J. Bompaire, « Les historiens classiques dans les exercices préparatoires de rhétorique », *Recueil Plassart*, Paris, 1976, 1-7.

2. Cette volonté d'« archaïsme » ou de retour à la « grande époque » est une tendance générale de la Grèce du Haut Empire (l'atticisme linguistique est l'une de ses composantes). E. Bowie a tenté d'expliquer ce phénomène culturel par l'insatisfaction des Grecs assujettis et par leur volonté d'exprimer leur égalité culturelle avec Rome (« Greeks and their past in the Second Sophistic », *Past and present*, 46 (1970), p. 3-41, article repris dans M. I. Finley éd., *Studies in Ancient Society*, 1974, p. 200 *sq.*). Cette tendance est claire chez les orateurs et les sophistes, et aussi chez les historiens, qui oublient ou négligent la période postérieure au règne d'Alexandre le Grand (*ibid.*, p. 7-22).

si l'univers des références historiques ne pouvait être qu'un passé reconstruit et imaginaire. Mais la signification de ces *exempla* pour le présent ne fait aucun doute. Car — seconde limitation — Plutarque refuse d'aller chercher dans ces siècles glorieux l'exemple dangereux des grandes réalisations politiques et militaires (814 D). Il ne retient que des exemples de vertu civique, de droiture, de concorde. Le passé le plus prestigieux ne dicte plus que des conduites modestes et respectueuses de l'ordre romain.

Comme ses contemporains, Plutarque fait un très large usage des citations, le plus souvent pour une simple formule, et fréquemment sans dire sa source. Les *Préceptes* citent principalement Homère et Euripide, plusieurs fois des mots de Platon et des vers lyriques et comiques (mais Archiloque, Solon, Pindare et Ménandre sont seuls nommés), occasionnellement des expressions d'Hésiode, Empédocle, Simonide, Sophocle, Xénophon, Démosthène, du philosophe Ariston. Les *Philippiques* et les harangues de Thucydide sont proposées comme modèles d'éloquence politique, Éphore, Théopompe et Anaximène sont écartés (803 B)[1]. En apparence, ces

1. On peut comparer cette liste, ou plutôt la liste entière des auteurs cités par Plutarque dans son œuvre (Helmbold-O'Neil *Plutarch's Quotations*), aux listes «canoniques» d'auteurs conseillés, au futur orateur : la liste de Dion de Pruse (*Or.* 18) ; le canon de Denys d'Halicarnasse (Περὶ μιμήσεως, *Opuscula*, t. II, 1, éd. Usener-Radermacher, 1904, p. 202-214) et de Quintilien (*Inst. or.*, 10, 1, 46-85) ; les auteurs cités, mentionnés ou conseillés par Lucien (voir J. Bompaire, *Lucien écrivain*, p. 143-147) ; les poètes grecs cités par les apologistes chrétiens du IIe s., en particulier les plus cultivés, Athénagore d'Athènes et Clément d'Alexandrie (voir N. Zeegers-Van der Vorst, *Les citations des poètes grecs chez les apologistes chrétiens du IIe siècle*, Louvain, 1972, spécialement le tableau général, p. 32-33). La liste de Lucien est comparée à celle de treize auteurs de l'époque impériale par F. W. Householder, *Literary quotation and allusion in Lucian*, Columbia, 1941. La parenté de ces listes, notamment par la place qu'elles accordent aux lointains auteurs «classiques» et à la poésie lyrique, est très remarquable, et ce goût archaïsant est confirmé par les textes sur papyrus retrouvés à Oxyrhyncos

citations sont là pour agrémenter le style et la pensée de l'auteur. En fait, leur accumulation suggère que la tradition littéraire et philosophique converge dans son œuvre. Les citations, recousues, intégrées grammaticalement aux phrases du traité, perdent leur signification originelle, deviennent des signes culturels et permettent d'orienter la tradition littéraire dans le même sens que l'histoire rendue anecdotique.

Les images, métaphores et comparaisons deviennent aussi une partie de l'argumentation. La maladie et la médecine, la navigation, la famille, la musique, le théâtre, la lutte, la course, le dressage et le comportement des animaux (chevaux, chiens, abeilles), la chasse, la loi du cosmos servent à faire comprendre ce que doit être la vie politique. L'homme d'État est un bon pilote, un bon médecin, un bon architecte, un bon père, un bon éleveur, ou même un acteur qui sait écouter le souffleur[1]. Les comparaisons se fondent sur un raisonnement analogique implicite : l'ordre politique n'est qu'un aspect de l'ordre universel ; les comparaisons révèlent des correspondances réelles entre les divers domaines où s'applique la loi divine. Cette généralisation imaginaire, en diluant le politique et le social dans la morale et la rhétorique, fait croire que la place occupée par chaque individu dans les structures politiques et sociales du IIe siècle romain, les devoirs, les fonctions et les honneurs attachés à chaque état, sont imposés de toute éternité par l'ordre du monde, que la subversion de l'ordre politique relève de l'irra-

(voir W. H. Willis, *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 9 (1968), p. 205-241). Ces listes « canoniques » continuaient les listes (perdues) établies par les philologues alexandrins, Aristophane de Byzance, Aristarque (voir J. Cousin, Quintilien, *Inst. or.*, VI, C.U.F., p. 16-21.)

1. Voir les notes à 799 A (le théâtre), 802 D (le dressage), 809 E (la musique), 812 C (la navigation), 813 C (les abeilles), 815 B (la médecine), 820 C (l'athlétisme). Un relevé des images dans l'ensemble de l'œuvre se trouve dans F. Fuhrmann, *Les images de Plutarque*, p. 232-257. Sur les sources platoniciennes de ces images, voir M. H. Quet, *art. cit.*, p. 62-63.

tionnel, de la passion, de la maladie, de la sauvagerie. Les images et comparaisons sont révélatrices de la structure réelle du corps social, de la prééminence des *honestiores*, de la passivité des *humiliores*. Leur récurrence, leur force visuelle contribuent à l'intériorisation de cet ordre dans les consciences.

L'ensemble des « ornements » oratoires contribue à faire des *Préceptes* (et de toute l'œuvre de Plutarque) un « miroir » de la parfaite notabilité. Les vies des grands hommes, écrit Plutarque, sont des miroirs où les contemporains doivent se regarder en se demandant : « Qu'aurait fait Platon à ma place, qu'aurait dit Épaminondas, comment auraient réagi Lycurgue ou Agésilas ? »[1]. Mais les anecdotes et les citations réunies par Plutarque ne renvoient pas aux notables du temps l'image et la pensée de leurs grands ancêtres. Elles leur renvoient leur propre image, ou plutôt une image idéalisée et moralisée d'eux-mêmes, destinée à leur servir de modèle et projetée dans l'éternité.



Au centre des *Préceptes* (814 C), Plutarque conseille aux Grecs d'imiter Polybe et Panétios. Il se situe ainsi lui-même dans la lignée des penseurs grecs qui, de Polybe à Dion et Arrien, ont su à la fois servir la Grèce et comprendre la grandeur de l'ordre romain. On rappellera donc, enfin, comment Plutarque lui-même a mis en application ce qu'il dit de la vocation politique de la philosophie[2]. Son activité politique a commencé dès sa jeunesse, lorsqu'il fut envoyé par sa cité auprès du proconsul (816 D). A Chéronée, cette petite patrie

1. *Mor.*, 85 A-B. La métaphore du miroir (ἔσοπτρον, κάτοπτρον) se trouve à *Mor.*, 85 B, 172 D, préface de *Timoléon-Paul-Émile*, 1, 1.

2. Son mépris pour les purs théoriciens et pour les philosophes qui rejettent la politique le conduit à condamner sévèrement les Stoïciens (1033 B-F, 1034 B), les Épicuriens (1127 B-C), et à critiquer, dans des élans oratoires, Isocrate et même Platon (328 E ; *Lyc.*, 31, 2).

qu'il n'a pas voulu abandonner[1], à une époque où des Grecs se mettent à ambitionner les plus hautes charges romaines[2], il a occupé la haute charge d'archonte éponyme[3]. Il a peut-être rempli des charges grecques plus hautes, celle de béotarque[4], ou bien, comme plusieurs de ses amis, celle d'helladarque[5], mais il n'en reste pas de traces. Respectant le principe d'alternance qu'il pose lui-même (813 D), il n'a pas refusé de remplir à Chéronée des charges « modestes », et les visiteurs de son École sont amusés par le spectacle de l'illustre maître occupé à contrôler des arrivages de matériaux destinés aux constructions municipales (811 B-C). Jusqu'à sa mort, pendant de nombreuses pythiades, il fut l'un des deux grands prêtres de Delphes, une fonction prestigieuse à une époque où tous les empereurs s'intéressent au grand sanctuaire[6]. A Delphes encore, il ne s'est pas contenté d'un rôle religieux honorifique. Il a été membre du Conseil Amphictionique[7]. Au soir de sa vie, il exerçait encore la charge exécutive d'épimélète

1. *Démos.*, 2, 2. Voir *An seni*, 792 E, et comparer Dion, qui proclame qu'il préfère Pruse aux plus illustres cités (44, 6). C'est un aspect de la vertu de « patriotisme » (φιλόπατρις ou φιλόπολις εἶναι), que louent les inscriptions.

2. *De tranq. an.*, 470 C (Grecs d'Orient) ; *Praec.*, 814 D-E (critique générale).

3. *Quaest. conv.*, 642 F, 693 F. La charge de magistrat éponyme est de celles qui entraînent le paiement d'une *summa honoraria*.

4. Membre du conseil fédéral de la ligue béotienne : voir 785 C, 813 D.

5. Secrétaire de la ligue achéenne (l'assemblée de la province) et grand prêtre du culte impérial. Ses amis sont Lucanius, Polycratès, Cornelius Pulcher (C. P. Jones, *Plutarch and Rome*, 26, n. 41 ; 43, n. 23). Cette fonction est particulièrement honorifique.

6. Sa fonction dura « de nombreuses pythiades », si c'est elle que désigne l'expression τῷ Πυθίῳ λειτουργοῦντα πολλὰς Πυθιάδας du *An seni*, 792 F (l'expression pourrait désigner la fonction d'épimélète, voir E. Bourguet, *De rebus delph.*, 55).

7. Ou bien il était l'un des deux délégués béotiens, ou bien il représentait Delphes, dont il est citoyen (voir note suiv.).

des Amphictions[1], puis s'occupait de la restauration de Delphes[2]. Comme il le dit au début de la *Vie de Démosthène*, ses activités politiques, ajoutées à ses cours de philosophie, lui ont laissé peu de loisir.

Ces charges grecques et la fin de sa vie, qu'il passa à Chéronée et à Delphes (semble-t-il), permettent-elles d'affirmer que son horizon est resté limité, municipal et provincial? S'il est resté attaché à la Grèce, c'est par un choix délibéré[3]. Et lorsqu'il critique les ambitieux « qui vieillissent à la porte d'autrui, en négligeant les affaires de leurs pays, à la poursuite de grasses procuratelles et de gouvernements de province » (814 D), son point de vue est plus moral que politique[4]. Non seulement il conseille au magistrat grec d'avoir de puissants appuis romains (814 C), mais il est lui même lié à des Romains très influents, proches des empereurs, successivement proconsuls d'Achaïe ou d'Asie[5]. Il a peut-être

1. *Syll*³., 829 A (statue d'Hadrien à Delphes, élevée vers 119 par les Amphictions, ἐπιμελητεύοντος ἀπὸ Δελφῶν Μεστρίου Πλουτάρχου).

2. *De Pythiae oraculis*, 409 B-C. Sous Trajan (C. P. Jones, *JRS*, 1966, 63 *sq.*, 72, et *Plutarch*, 31-32) ou sous Hadrien (R. Flacelière, *CRAI*, 1971, 168-185).

3. D'autres, parmi ses amis, ont choisi comme lui leur petite cité respective et Delphes, tels Soclaros et Pétraios, archonte et épimélète à Delphes sous Trajan (*Syll.*³, 823 A-C, 825 A). Pétraios et Polycratès ont travaillé avec Plutarque à l'embellissement de Delphes (409 B-C). Voir aussi M. Pacuvius Optatus : J. Jannoray, *BCH*, 1946, p. 253, n° 7. La double ou triple nationalité unifie cette aristocratie provinciale. Plutarque est citoyen de Chéronée, d'Athènes et de Delphes. Dion est citoyen de Pruse et d'Apamée. L'isopolitie tend à établir une sorte de « citoyenneté provinciale » (voir P. Desideri, *o. c.*, p. 410-422 et note 9, p. 454-456).

4. Il s'agit d'un lieu commun, qui est adressé aux Romains comme aux Grecs : *cf.* la brutale leçon d'Épictète au correspondant de Pline, Maximus, le *corrector* des cités libres (*Entretiens*, 3, 7, 31). Mais Cornelius Pulcher, cet ami grec de Plutarque, grand lecteur des *Préceptes* et dédicataire de *L'utilité des ennemis*, a choisi de poursuivre une brillante carrière romaine : sous Trajan, il est procurateur en Épire.

5. On sait qu'il est, depuis sa jeunesse, l'ami de Mestrius Florus (à qui il doit son gentilice romain), un familier de Vespa-

rencontré les empereurs. Il peut avoir été reçu par Vespasien ou par Domitien, qu'il n'aime pas, au cours de ses séjours à Rome[1]. On ne sait pas s'il a rencontré Trajan, mais il est sûr que, par Sénécion, l'empereur connaissait, au moins de réputation, le philosophe[2]. Avec Hadrien, des rapports personnels ou épistolaires sont probables, en particulier au moment des grands travaux de Delphes[3].

Ces liens peuvent permettre d'apprécier la tradition selon laquelle Plutarque a rempli de hautes charges romaines. Naguère encore, les critiques étaient fort sceptiques, puisqu'on sait bien que Plutarque n'a pas fait de carrière administrative. Aujourd'hui, on tend à admettre que Plutarque a bel et bien rempli, à titre honorifique, des charges romaines : il aurait reçu les ornements consulaires sous Trajan[4], un titre de procu-

sien ; qu'il est ensuite intimement lié au puissant Sosius Sénécion, familier de Trajan, à qui il dédie les *Vies* et les *Propos de Table*. Il dédie des traités à d'autres proconsuls, Avidius Quietus et son frère Nigrinus, Herennius Saturninus, ce qui, à vrai dire, ne permet pas d'apprécier son degré d'intimité avec eux. L'« excellent » C. Minicius Fundanus, son ami et celui de Pline le Jeune, a été consul. Il connut probablement le puissant Nigrinus le Jeune, légat de Trajan qui s'occupa de Delphes. Sur les amis grecs et romains de Plutarque, voir K. Ziegler, *Plutarchos*, col. 30-58, et C. P. Jones, *Plutarch and Rome*, 31-64.

1. Comme son voyage de jeunesse auprès du proconsul d'Achaïe, ses voyages à Rome avaient, entre autres raisons, des motifs politico-diplomatiques : voir *Démosthène*, 2, 2 et Jones, *o. c.*, 20-25.

2. Mais la dédicace à Trajan des *Apophtegmes de rois et de généraux* risque fort d'être apocryphe : Jones, *o. c.*, 31.

3. Plutarque a pu rencontrer Hadrien à Athènes, avant son accession à l'empire : Jones, *o. c.*, 33, 54, 56 — Sur Plutarque et les empereurs, voir R. Flacelière, « Rome et ses empereurs vus par Plutarque », *AC*, 32 (1963) ; « Hadrien et Delphes », *CRAI*, 1971.

4. « Trajan éleva Plutarque à la dignité de consul et ordonna aux magistrats d'Illyrie (?) de ne rien faire sans solliciter son avis » *(la Souda)*. Les ornements consulaires sont attribués à des Grecs à partir du début du IIe s. (A. Stein, *Der römische Ritterstand*, 246 *sq.*, 274 *sq.*) ; cet honneur ne rend pas membre du Sénat. Plutarque ne serait pas le seul homme de lettres à avoir reçu cet honneur : voir Jones, *o. c.*, 29.

rateur impérial sous Hadrien[1]. Ces distinctions ne signifient pas que Plutarque commençait, à soixante cinq ou soixante quinze ans, une nouvelle carrière. Ami de Romains puissants, connu sans doute de deux empereurs, il n'a jamais été le client des uns et le courtisan des autres. Il ne pouvait avoir d'autres ambitions que de bien servir les pays grecs, comme Polybe et Panétios autrefois ou Dion de Pruse à la même époque. Il y a réussi, et ses vues politiques, proches de celles de Dion, ont triomphé. Avec la Renaissance grecque du IIe s., la culture grecque, dominant l'Orient grâce à la paix romaine, est officiellement associée à celle de l'Occident latin, et les Grecs s'intègrent aux classes dirigeantes de l'empire. La vieille Grèce, berceau respecté de cette culture, revit. En particulier, il est probable que la célébrité du grand prêtre et ses hautes amitiés ont contribué à la renaissance de Delphes sous Trajan et Hadrien. La vie entière de Plutarque, modèle de patriotisme prudent, de dévouement, d'indépendance philosophique, d'intelligence des conditions historiques, et finalement d'efficacité politique, illustre et dépasse les leçons modestes des *Préceptes*. La célébrité de Plutarque en Grèce, déjà grande de son vivant sans doute, s'est maintenue après lui pendant plus de cinq siècles[2].

C'est ainsi que l'œuvre et la vie entière de Plutarque donnent à l'humble traité des *Préceptes* des résonances puissantes. Le traité se situe à un tournant dans l'évolution de l'empire et peut-être dans la vie de l'auteur. Il est possible que Plutarque, au moment où

1. Hadrien l'aurait chargé, en 119, ἐπιτροπεύειν τῆς Ἑλλάδος (Eusèbe, *apud* Syncell., p. 659 Dindorf). Le nom de Mestrios Ploutarchos figure dans la liste dressée par H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres*, 3, 1961, 1071. Voir E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia...*, 1939, 145-147 ; G. W. Bowersock, *Greek Sophists in the Roman Empire*, 1969, 57 ; C. P. Jones, *o. c.*, 34. Le charge financière de procurateur pouvait être liée aux travaux de restauration des monuments anciens, qu'Hadrien favorisait en Grèce.
2. Voir D. A. Russell, *Plutarch*, 6 ; 142-146.

il écrit les *Préceptes*, n'ait pas encore joué pleinement son rôle « politique ». Hostile à Domitien, comme tous les philosophes, il a pu rester, jusqu'à la fin du siècle, dans une sorte de réserve prudente, qui semble perceptible dans sa façon d'évoquer la tutelle romaine (813 E-F, 824 C, E). Mais l'avènement des Antonins, leur « modération », leur intérêt pour l'Orient grec, la prudente confiance qu'ils font aux notables des provinces donnent aux *Préceptes* l'importance d'un manifeste. Au seuil d'une ère nouvelle, au début de la Renaissance grecque du IIe et du IIIe s., l'opuscule apparaît comme un geste d'espoir et de confiance dans l'avenir.

VI

LA TRADITION MANUSCRITE

La tradition manuscrite des *Préceptes politiques* n'est pas la même que celle des autres opuscules politiques de Plutarque. Les *Préceptes* semblent avoir été rattachés très tôt à un ensemble de traités qui nous a été transmis à peu près par les mêmes manuscrits, et qui comprenait, avec eux, les traités 20, *De fortuna Romanorum* (Planude 56), 21 a et b, *De fortuna Alexandri* (Planude 57 a et b), 15, *Regum et imperatorum apophthegmata* (Planude 59), 16, *Apophthegmata laconica* (Planude 60)[1]. D'autre part, le texte des *Préceptes* présente des variantes et des corruptions relativement nombreuses, qui sont probablement anciennes, car le texte semble avoir été beaucoup lu et beaucoup copié dès l'Antiquité.

Les manuscrits ont été classés par M. Pohlenz[2]. Cinq manuscrits sont fondamentaux : trois manuscrits

1. Sur ces traités et sur les manuscrits qui les ont transmis, voir W. Nachstädt, *Plutarchi Moralia*, vol. II, Bibl. Teubner, 1935, p. V-XXI.

2. *Plutarchi Moralia*, vol. V-1, Bibl. Teubner, 1957, p. XVIII-XXIV.

du xe s. et deux manuscrits plus récents, qui remontent à un *codex* du xe, xie ou xiie s. Ce sont :

— le *Parisinus gr.* 1678 (o), manuscrit mutilé, qui fait défaut au chap. 12 du traité ;

— le *Barberinianus gr.* 182 (G), annoté par le copiste et par deux mains différentes, G^2 et G^3 [1] ;

— le *Parisinus gr.* 1957 (F), annoté par le copiste, pour des corrections F^1 ou des variantes $F^{\gamma\rho}$, et par un correcteur F^2 ;

— l'*Ambrosianus* C 195 inf. [*graec.* 881] (J), xiiie s., et le *Vaticanus gr.* 264 (S), xive s. Des lacunes semblables prouvent que les deux manuscrits remontent à un archétype commun en mauvais état. J a été corrigé et parfois annoté en marge par une main J^2 (ou, peut-être, deux mains). Les corrections semblent copiées sur un manuscrit planudéen, peut-être corrigé lui-même. J^2 semble donc faire partie de la famille Π [2]. Les lacunes de S sont un peu plus étendues que celles de J. Semblable à J pour l'essentiel, S contient toutefois un certain nombre de leçons différentes. La plupart sont des erreurs grossières, qui semblent dues au copiste. Quelques-unes sont de véritables variantes, qui rapprochent S de G et F. Comme S ne porte aucune correction, il est probable que l'archétype de J et S a été lui-même corrigé, d'après un manuscrit dérivé de G ou de F, entre le moment où il a été reproduit par J et le moment où il a été reproduit par S.

Les trois manuscrits anciens et le manuscrit ancien disparu représenté par J et S ne paraissent pas remonter à un archétype unique, malgré des erreurs qui leur sont communes. En effet ils nous ont transmis des leçons

1. Nous avons accepté le plus souvent, pour G^2 et G^3, les identifications de l'édition Teubner. Mais il est possible qu'un autre correcteur au moins (G^4) soit intervenu. La main G^3 est la plus fréquente.

2. Voir par exemple 799 D 10, 800 B 4, 801 B 10, 803 E 8 808 A 10, 809 A 8, 813 E 11, 823 A 4. En 807 C 10 et 823 A 4, J^2 donne les mêmes leçons que le manuscrit corrigé α^2.

différentes, tantôt bonnes et tantôt mauvaises, qui semblent s'expliquer par une certaine diversité de la tradition antique. Pour ces manuscrits anciens, un stemma n'est d'aucune utilité. Seule la critique interne et l'étude de l'usage de Plutarque peuvent permettre de choisir entre les leçons de ces manuscrits.

Le texte des *Préceptes* figure dans de nombreux manuscrits plus récents, mais il est apparu à Wegehaupt, Hubert et Pohlenz que ces manuscrits n'ajoutaient rien à notre connaissance du texte, et qu'on pouvait, dans chaque cas, déterminer le manuscrit ancien qui a servi de modèle principal au copiste d'un manuscrit récent. Pohlenz distingue les groupes suivants :

a) la famille Σ, constituée par le manuscrit S et par deux manuscrits du xve s., c et d^{II} ;

b) deux manuscrits, V et k, qui sont proches du manuscrit G [1] ;

c) la recension Φ, qui groupe les manuscrits υ^{II}, v, d^{I} et z [2]. Cette recension dépend du manuscrit o pour le début des *Préceptes*[3] puis, à partir du chap. 12, du manuscrit G. Le titre particulier donné au traité et certaines particularités, erreurs ou corrections heureuses, semblent indiquer que Φ représente de surcroît une autre recension ;

d) les manuscrits planudéens (Π), copiés autour de 1300. Selon Wegehaupt, seuls α, A et E méritent d'être mentionnés. A cette famille se rattachent δ (*Vaticanus Reg. gr.* 80, xve s.) et β (*Vaticanus gr.* 1013, xive s.). Pour les *Préceptes*, ces manuscrits dépendent du

1. Le manuscrit O (*Ambrosianus* M 82 sup. [*graec.* 528]), jumeau de V, ne contient pas les *Préceptes*.

2. Le manuscrit w (*Vindobonensis phil. gr.*, 36, vers 1500), qui fait partie de Φ, ne contient pas les *Préceptes*. Les *Préceptes* sont copiés deux fois dans les manuscrits υ et d, ce qui explique les exposants I et II.

3. Le manuscrit W (*Vindobonensis phil. gr.*, 129, xie-xiie s.) contient quelques extraits des *Préceptes*, entre la p. 799 E et la p. 806 C, qui ont été copiés dans le manuscrit o déjà mutilé.

manuscrit F, et Planude n'a pour ainsi dire pas apporté au texte de corrections personnelles ;

e) la recension Θ, qui groupe les manuscrits Z, B et υ[1]. Cette recension dérive de la recension planudéenne Π. B a utilisé, en plus, d'autres sources ;

f) quelques manuscrits qui représentent un mélange des différentes recensions. Ce sont g (qui dérive principalement de G), n, et les manuscrits jumeaux R et y.

La présente édition repose sur une nouvelle collation des manuscrits oGFJS[1]. Toutes les variantes ont été relevées conformément aux règles de la collection des Universités de France[2]. Pour ces cinq manuscrits, cette collation a permis d'enrichir et de beaucoup corriger l'apparat critique de l'édition Teubner (1957)[3]. Nous n'avons donné les variantes des *recentiores*, d'après l'édition Teubner, que lorsqu'elles ont été adoptées (en tant que conjectures heureuses), ou lorsqu'elles ont semblé présenter de l'intérêt pour l'interprétation du texte, ou pour souligner certaines parentés (J^2 et Π).

Pour établir la traduction, nous avons systématiquement utilisé le *Lexicon plutarcheum* de Wyttenbach, les traductions latines de Xylander, de Reiske, de Duebner, les traductions françaises d'Amyot, de J. Planche, de V. Bétolaud, la traduction allemande de

1. Cette collation a été faite sur microfilms, avec les risques d'erreur habituels : confusion des encres et des mains, impossibilité de distinguer les lacunes et les grattages, etc. Toutefois M. Cuvigny a revu directement o et F et relevé notamment les corrections F^2, écrites d'une encre très pâle, que je lisais mal.

2. Seules ont été négligées les variantes qui portent sur les élisions, les ν euphoniques, le ι souscrit, sur certains noms propres (Ἐπαμεινώνδας/Ἐπαμινώνδας — Σκηπίων/Σκιπίων — Σύλλας/Σύλας) ainsi que celles qui proviennent du iotacisme ou de la confusion de αι et ε, enfin deux ou trois erreurs insignifiantes de S.

3. L'édition Teubner nous a guidé sur de nombreux points, mais son apparat critique est, pour oGFJS, rempli d'erreurs. Les cas nombreux où notre apparat et celui de l'édition Teubner se contredisent représentent, en principe, autant d'erreurs des éditeurs de Leipzig.

B. Snell, la traduction anglaise de H. N. Fowler, la traduction grecque de Th. S. Tzannetatos, la traduction italienne de E. Valgiglio[1].

1. D. Wyttenbach, *Lexicon Plutarcheum*, 2 vol., Oxford, 1830 — *Plutarchi Chaeronensis omnium quae exstant operum tomus secundus*, Paris, 1624 (= Francfort, 1599) (texte d'Estienne et traduction de Xylander), 798-825 — J. Reiske, *Plutarchi Chaeronensis quae supersunt omnia*, Lipsiae, 1778, t. IX, 185-283 — F. Duebner, *Plutarchi Scripta Moralia*, Paris, 1844, t. II, 974-1007 — J. Amyot, *Les œuvres morales et meslées de Plutarque*, Paris, 1572, éd. revue par E. Clavier, Paris, an X (1802), t. II, 102-206 — J. Planche, *La politique de Plutarque*, Paris, 1841, t. II, 1-170 — V. Bétolaud, *Plutarque, Œuvres morales et œuvres diverses*, Paris, 1870, t. III, 627-694 — B. Snell, *Plutarch, Von der Ruhe der Gemütes und andere philosophische Schriften*, Zürich, 1948, 164-201 (traduction lacunaire) — H. N. Fowler, *Plutarch's Moralia*, Loeb Class. Lib., t. X, 1936, 155-299 — Th. S. Tzannetatos, Πλουτάρχου πολιτικὰ παραγγέλματα, 2 vol., Athènes, 1940, 1950 — E. Valgiglio, *Plutarco, Praecepta gerendae reipublicae*, Milano, 1976 — Nous n'avons vu ni les traductions allemandes de O. Apelt (Leipzig, 1927) et de W. Ax (Leipzig, 1942), ni la traduction italienne de F. Zambaldi, qui était annoncée (éd. Sansoni, Firenze) par B. Lavagnini en 1929 (« A proposito dei Precetti politici di Plutarco », *Annuario 1928-1929 del Liceo Ginnasio G. Carducci in Viareggio*, p. 5, n. 1. Cet article est reproduit dans B. Lavagnini, *ATAKTA, Scritti minori di filologia classica, bizantina e neogreca*, Palermo, 1978, voir p. 240, n. 1).

INDEX SIGLORVM

o = Parisinus gr. 1678, saec. X in.

G = Barberinianus gr. 182, saec. X ex.
V = Marcianus gr. 427, saec. XIV.
k = Laurentianus 80, 29 et Laurentianus 56, 24, saec. XV.
g = Palatinus Vatic. gr. 170, saec. XV.

υ^{II} = Urbinas gr. 98, saec. XIV.
v = Vindobonensis phil. gr. 46, ca. 1500.
d^{I} = Laurentianus 56, 2, saec. XV.
z = Vindobonensis suppl. gr. 23, saec. XV.

F = Parisinus gr. 1957, saec. X ex.
α = Ambrosianus C 126 inf., paulo ante 1296.
A = Parisinus gr. 1671, anno 1296.
E = Parisinus gr. 1672, saec. XIV.

Z = Marcianus gr. 511, saec. XIV.
B = Parisinus gr. 1675, saec. XV.
υ^{I} = Urbinas gr. 98, saec. XIV.

J = Ambrosianus C 195 inf., saec. XIII.

S = Vaticanus gr. 264, saec. XIV.
c = Lond. Harleianus 5692, saec. XV.
d^{II} = Laurentianus 56, 2, saec. XV.

n = Neapolitanus III E 28 et Vaticanus gr. 1676, saec. XV.
R = Mazarineus 4458, saec. XIV.
y = Vaticanus gr. 1009, saec. XIV.

Φ = υ^{II} v d^{I} z.
Π = codices Planudei α A E.
Θ = Z B υ^{I}.

ABRÉVIATIONS

Bens. = Benseler, *De hiatu in oratoribus atticis et historicis graecis*, Fribergae, 1841.
Bern. = G. N. Bernardakis, *Plutarchi Moralia*, Bibl. Teubner, 1886-1896.
Cast. = Castiglioni, *Decisa forficibus*, Mediolani, 1954.
Cob. = G. Cobet, *Variae lectiones*, Lugduni Bat., 1873, et in *Mnemosyne* ab anno 1855 passim.
Dueb. = F. Duebner, *Plutarchi Scripta moralia*, Lutetiae, 1844.
Cor. = A. Coray, *Plutarchi* Τὰ πολιτικά, Lutetiae, 1824.
Fow. = H. N. Fowler, *Plutarch's Moralia*, Loeb Class. Lib., vol. X, 1936.
Ha. = J. J. Hartman, *De Plutarcho scriptore et philosopho*, Lugduni Bat., 1916.
Herw. = Herwerden, *Mnemosyne* 37 (1909) et al.
Hu. = C. Hubert, M. Pohlenz, H. Drexler, *Plutarchi Moralia*, vol. V-1, Bibl. Teubner, 1957.
Kalt. = Kaltwasser.
Kron. = A. J. Kronenberg, *Mnemosyne* 10 (1941).
Madv. = Madvig, *Adversaria critica* I, Hauniae, 1871.
Mez. = Bachet de Méziriac (notae quas in margine Stephanensis exempli sui scripsit).
Mitt. = K. Mittelhaus, *De Plutarchi praeceptis gerendae reipublicae*, Berolini, 1911.
Rei. = J. Reiske, *Plutarchi Chaeronensis quae supersunt omnia*, Lipsiae, 1778, vol. IX.
Salm. = Saumaise.
Steph. = H. Estienne, *Plutarchi Moralia*, Genovae, 1572, Lutetiae, 1624.

Tzan. = Th. S. Tzannetatos, Σύμμικτα φιλολογικά, Athenis, 1949 — *Athena* 54 (1950).

Valg. = E. Valgiglio, *Plutarco*, *Praecepta gerendae reipublicae*, Mediolani, 1976.

Wil. = U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Hermes* 33 (1898), 62 (1927) = *Kleine Schriften* IV, Berolini, 1962, p. 39 et 452.

Wytt. = D. Wyttenbach, *Plutarchi Chaeronensis Moralia*, Lipsiae, 1830, vol. IV-I.

Xyl. = G. Xylander (Holtzmann), *Plutarchi Chaeronensis quae exstant omnia*, Heidelbergae, 1570.

PRÉCEPTES POLITIQUES

1 S'il y a un cas, Ménémachos[1], auquel s'applique bien le mot :

> « Nul des Achéens, tant qu'ils sont, ne critiquera ton langage, nul n'y contredira. Mais tu n'es pas arrivé à une conclusion »[2],

c'est celui de ces philosophes qui dispensent les exhortations générales et qui n'enseignent ni ne proposent rien de concret[3]. Ils sont pareils à ceux qui mouchent les lampes mais n'y mettent pas d'huile. Pour moi donc, qui vois que la raison te pousse vers la politique, et que tu désires, d'une manière digne de ta naissance, être dans ta patrie

> « un diseur de paroles et un faiseur d'exploits »[4],

puisque tu n'as pas le temps[5] d'étudier la vie au grand jour d'un philosophe engagé dans l'action politique et les luttes publiques[6], ni d'observer en spectateur des exemples qui te soient proposés en actes et ne se limitent pas à des paroles[7], et que tu me demandes des conseils politiques, je pense que je n'ai aucunement le droit de refuser, et je souhaite que le résultat réponde à ton zèle comme à ma bonne volonté. J'ai utilisé[8],

1-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 159-160.

7. Sur l'importance des exemples vivants joints aux paroles, voir *De laude ipsius*, 544 D-E.

8. Comme le remarque E. Valgiglio (*Plutarco, Praecepta Gerendae Reipublicae*, Milano, 1976, p. 84), l'emploi de l'aoriste ἐχρησάμην indique que l'introduction a été écrite après le reste du traité.

ΠΟΛΙΤΙΚΑ ΠΑΡΑΓΓΕΛΜΑΤΑ 798 A

1 Εἰ πρὸς ἄλλο τι χρήσασθαι καλῶς ἐστιν ἔχον, ὦ Μενέμαχε, τῷ

> Οὔτις τοι τὸν μῦθον ὀνόσσεται ὅσσοι Ἀχαιοί,
> οὐδὲ πάλιν ἐρέει· ἀτὰρ οὐ τέλος ἵκεο μύθων,

καὶ πρὸς τοὺς προτρεπομένους τῶν φιλοσόφων, διδά- B
σκοντας δὲ μηδὲν μηδ' ὑποτιθεμένους· ὅμοιοι γάρ εἰσι τοῖς τοὺς λύχνους προμύττουσιν, ἔλαιον δὲ μὴ ἐγχέουσιν. Ὁρῶν οὖν σε παρωρμημένον ὑπὸ τοῦ λόγου πρὸς πολιτείαν καὶ βουλόμενον ἀξίως τῆς εὐγενείας ἐν τῇ πατρίδι

> μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι πρηκτῆρά τε ἔργων,

ἐπειδὴ χρόνον οὐκ ἔχεις ἀνδρὸς φιλοσόφου βίον ὕπαιθρον ἐν πράξεσι πολιτικαῖς καὶ δημοσίοις ἀγῶσι κατανοῆσαι, καὶ γενέσθαι παραδειγμάτων ἔργῳ, μὴ λόγῳ, περαινομένων θεατής, ἀξιοῖς δὲ παραγγέλματα λαβεῖν πολιτικά, τὴν μὲν ἄρνησιν οὐδαμῶς ἐμαυτῷ προσήκουσαν εἶναι νομίζω, τὸ δ' ἔργον εὔχομαι καὶ τῆς σῆς ἄξιον σπουδῆς C

798 A 1 Πολιτικὰ παραγγέλματα oGFJS : περὶ τοῦ πῶς χρὴ τὸν φιλόσοφον πολιτεύεσθαι Φ || 2 ἔστιν ἔχον oGFJ^{2} ἔχον ἐστίν J ante ras. ut uid. S ἔχει J^{1ras} || 4 ὅσσοι GF^{2}J : ὅσοι oFS || B 1 φιλοσόφων om. S in lac. || 3 προμύττουσι oGFJ : προάπτουσι S || ἐγχέουσιν oGF^{2}JS : ἐκχέ- F || 6 ἔμεναι oGF^{2} : ἔμμεναι FJS || 9 παραδειγμάτων ἔργῳ o^{pc}F^{2}JS : παράδειγμα τῶν ἔργῳ F παράδειγμα τῶν ἔργων o^{ac}G.

comme tu l'as demandé, une assez large variété d'exemples.

2 Avant tout, l'activité politique doit avoir comme soubassement stable et solide un choix fondé sur le jugement et la raison et non pas sur une impulsion née d'un désir de vaine gloire, du goût de la dispute, ou de l'absence d'autres occupations[1]. Car de même que ceux qui n'ont rien d'utile à faire chez eux passent sur la place publique, même s'ils n'ont rien à y faire, la plus grande partie de leur temps, de même quelques-uns, faute d'avoir des affaires personnelles dignes d'attention, se jettent dans les affaires publiques en prenant la politique pour passe-temps. Beaucoup d'autres, qui se sont mêlés des affaires publiques par hasard et qui s'en sont fatigués, n'ont plus la possibilité de s'en retirer facilement. Ils sont dans la situation des gens qui montent à bord d'un bateau pour y être balancés et qui, une fois entraînés au large, regardent au loin, malades, nauséeux, mais obligés de rester là où ils sont et de prendre leur mal en patience.

> « Sur le calme brillant de la mer, les amours aux beaux visages, maîtres de la rame navale qui sillonne les flots, les ont égarés et livrés à la divine fureur. »[2]

Ces derniers discréditent tout particulièrement l'activité politique, par les regrets et le dépit qu'ils font voir, quand, au lieu de la gloire qu'ils attendaient, ils sont tombés dans le décri, ou bien qu'au lieu de la crainte qu'ils comptaient inspirer à d'autres par leur puissance,

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 160.

2. Fragment attribué à Simonide de Céos par Bergk (fr. 23) ; attribution refusée par Diehl (II, fr. 42) et Page (*Poetae melici graeci*, Adespota, fr. 1005). Nous rapportons κληΐδος à ἔρωτες (*cf.* Euripide, fr. 659 Nauck), mais on pourrait en faire également le complément de ὕβριν. L'hésitation est permise entre deux lieux communs : le dangereux voyage des amoureux ou des marchands et l'image de l'Amour puissant comme la tempête (*cf.* *Anthologie Pal.*, 5, 180) ou « détournant » le cœur vers la folie (*cf.* Oppien, *Halieut.*, 4, 21).

καὶ τῆς ἐμῆς προθυμίας γενέσθαι· τοῖς δὲ παραδείγμασι ποικιλωτέροις, ὥσπερ ἠξίωσας, ἐχρησάμην.

2 Πρῶτον μὲν οὖν ὑποκείσθω πολιτείᾳ καθάπερ ἔδαφος
βέβαιον καὶ ἰσχυρὸν ἡ προαίρεσις ἀρχὴν ἔχουσα κρίσιν
καὶ λόγον, ἀλλὰ μὴ πτοίαν ὑπὸ δόξης κενῆς ἢ φιλονεικίας
τινὸς ἢ πράξεων ἑτέρων ἀπορίας. Ὥσπερ γὰρ οἷς οὐδὲν
ἔστιν οἴκοι χρηστὸν ἐν ἀγορᾷ διατρίβουσι, κἂν μὴ δέων-
ται, τὸν πλεῖστον χρόνον, οὕτως ἔνιοι, τῷ μηδὲν ἔχειν
ἴδιον πράττειν ἄξιον σπουδῆς, ἐμβάλλουσιν ἑαυτοὺς εἰς
δημόσια πράγματα, τῇ πολιτείᾳ διαγωγῇ χρώμενοι.
Πολλοὶ δ' ἀπὸ τύχης ἁψάμενοι τῶν κοινῶν καὶ ἀναπλη- D
σθέντες οὐκέτι ῥᾳδίως ἀπελθεῖν δύνανται, ταὐτὸ τοῖς ἐμβᾶ-
σιν εἰς πλοῖον αἰώρας χάριν, εἶτ' ἀποσπασθεῖσιν εἰς
πέλαγος, πεπονθότες· ἔξω βλέπουσι ναυτιῶντες καὶ ταρατ-
τόμενοι, μένειν δὲ καὶ χρῆσθαι τοῖς παροῦσιν ἀνάγκην
ἔχοντες·

Λευκᾶς καθύπερθε γαλάνας
εὐπρόσωποι σφᾶς παράειραν ἔρωτες ναΐας
κληῗδος χαραξιπόντου δαιμονίαν ἐς ὕβριν.

Οὗτοι καὶ μάλιστα διαβάλλουσι τὸ πρᾶγμα τῷ μετανοεῖν καὶ ἀσχάλλειν, ὅταν ἢ δόξαν ἐλπίσαντες ἀδοξίᾳ περιπέσωσιν ἢ φοβεροὶ προσδοκήσαντες ἑτέροις ἔσεσθαι διὰ

798 C 6 φιλονεικίας oGFJ^2 : φιλοδοξίας JS || 8-9 ἐν ἀγορᾷ — πλεῖστον om. o suppl. o^1 || 10 ἴδιον FJ^2 : ἄλλο ἴδιον oJS ἄλλο G ἴδιον ἄλλο G^3 || D 2 ante ταὐτὸ add. καὶ Coray Wilamowitz || 4 ante ἔξω add. οἳ JS del. J^2 || 7 καθύπερθε oGFS : καθύπερθεν J || 8-9 εὐπρόσωποι — ὕβριν om. o suppleverat o^{1mg} || 8 παράειραν Wil. : παρήϊσαν GJ παρίησαν F παρῆσαν S παρήεισαν Bernardakis || 9 κληῗδος GF^2JS : κλεῖδος F κλαΐδος Hermann || χαραξιπόντου Meziriac : χαράξει [-ζει GJ^2]πόντου o^1GFJS || 11 ἀσχάλλειν oGFJ^2 : -άλειν JS.

ils sont entraînés dans des affaires pleines de risques et de tracas. Mais celui qui commence à s'occuper des affaires publiques par conviction et raisonnement, en considérant qu'il n'est pas d'activité plus digne de lui ni de plus noble, ne s'effraie d'aucun de ces accidents et ne change pas de conviction[1].

Car il ne faut pas aborder les affaires publiques pour trafiquer et s'enrichir[2] comme Stratoclès, Dromoclidès et ceux de leur parti[3], qui s'invitaient mutuellement à venir à la « moisson d'or » (c'est ainsi qu'en plaisantant ils appelaient la tribune). Il ne faut pas non plus les aborder comme si on était tout à coup saisi d'un accès de passion, comme le fit Caius Gracchus, qui, au moment où les malheurs de son frère étaient encore récents, se retira le plus loin possible de la vie publique, et qui ensuite, enflammé par les outrages et les injures de certains, s'y lança sous l'effet de la colère ; il ne tarda pas à être rassasié des affaires et de la gloire, mais, bien qu'il cherchât à se démettre et souhaitât changer d'existence et vivre en repos, il ne put trouver moyen de se défaire de sa puissance devenue trop grande avant qu'elle entraînât sa mort[4]. Enfin, ceux qui, pour entrer dans la compétition politique ou la course à la gloire, se composent un personnage, comme les acteurs pour paraître au théâtre[5], s'en repentent inévitablement, parce que ou bien ils deviennent esclaves de ceux qu'ils prétendent gouverner[6], ou bien ils heurtent ceux à qui ils veulent plaire. Je crois, pour ma part, que la politique est comme un puits : ceux qui s'y jettent par hasard et sans réflexion n'éprouvent que confusion et regret, tandis que ceux qui y descendent tranquillement, avec précaution et après réflexion, sont pleins de modération dans la conduite des affaires et ne montrent jamais d'humeur, parce qu'ils ont pris pour fin de leur action le bien seul, à l'exclusion du reste.

1. Sur la place éminente accordée à l'activité politique, voir *An seni*, 783 D-E, 791 C. Plutarque et Euphanès pourraient servir de modèles : 783 C ; Notice, p. 60-65.

2-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 160-161.

δύναμιν εἰς πράγματα κινδύνους ἔχοντα καὶ ταραχὰς E
ἄγωνται. Ὁ δ᾽ ὡς μάλιστα προσῆκον ἑαυτῷ καὶ κάλλιστον
ἔργον ἀπὸ γνώμης ⟨καὶ⟩ λογισμῷ τὰ κοινὰ πράσσειν
ἀρξάμενος ὑπ᾽ οὐδενὸς ἐκπλήττεται τούτων οὐδ᾽ ἀναστρέ-
φεται τὴν γνώμην.

Οὔτε γὰρ ἐπ᾽ ἐργασίᾳ καὶ χρηματισμῷ προσιτέον τοῖς
κοινοῖς, ὡς οἱ περὶ Στρατοκλέα καὶ Δρομοκλείδην ἐπὶ τὸ
χρυσοῦν θέρος, τὸ βῆμα μετὰ παιδιᾶς οὕτως ὀνομάζοντες, F
ἀλλήλους παρεκάλουν· οὔθ᾽ οἷον ἐπιλήπτους ὑπὸ πάθους
ἄφνω γενομένους, ὡς Γάιος Γράκχος ἐπὶ θερμοῖς τοῖς περὶ
τὸν ἀδελφὸν ἀτυχήμασιν ἀπωτάτω τῶν κοινῶν τὸν βίον
θέμενος, εἶθ᾽ ὕβρει τινῶν καὶ λοιδορίᾳ πρὸς αὐτὸν ἀναφλε-
χθεὶς ὑπ᾽ ὀργῆς ἐνέπεσε τοῖς κοινοῖς, καὶ ταχὺ μὲν ἐπλήσθη
πραγμάτων καὶ δόξης, ζητῶν δὲ παύσασθαι καὶ δεόμενος
μεταβολῆς καὶ ἡσυχίας | οὐχ εὗρε καταθέσθαι τὴν δύναμιν 799 A
αὑτοῦ διὰ μέγεθος ἀλλὰ προαπώλετο· τούς τε πρὸς ἅμιλ-
λαν ἢ δόξαν ὥσπερ ὑποκριτὰς εἰς θέατρον ἀναπλάττοντας
ἑαυτοὺς ἀνάγκη μετανοεῖν, ἢ δουλεύοντας ὧν ἄρχειν
ἀξιοῦσιν ἢ προσκρούοντας οἷς ἀρέσκειν ἐθέλουσιν. Ἀλλ᾽
ὥσπερ εἰς φρέαρ οἶμαι τὴν πολιτείαν τοὺς μὲν ἐμπίπτοντας
αὐτομάτως καὶ παραλόγως ταράττεσθαι καὶ μετανοεῖν,
τοὺς δὲ καταβαίνοντας ἐκ παρασκευῆς καὶ λογισμοῦ καθ᾽
ἡσυχίαν χρῆσθαί τε τοῖς πράγμασι μετρίως καὶ πρὸς μηδὲν
δυσκολαίνειν, ἅτε δὴ τὸ καλὸν αὐτὸ καὶ μηδὲν ἄλλο τῶν
πράξεων ἔχοντας τέλος.

798 E 1-2 ἔχοντα — ἄγωνται oGFJ[2] : καταπέσωσι JS ‖ 2 προσῆκον oG : προσῆκεν FJS ‖ 3 καὶ add. Reiske ‖ λογισμῷ oGFJ : -μῶν Ry -μοῦ E om. S ‖ 6 Οὔτε Coray : οὐδὲ oGFJS ‖ 8 θέρος oGFJS : δέρος Salmasius ‖ 799 A 2 αὑτοῦ scripsi : αὐτοῦ codd. ‖ ante μέγεθος add. τὸ JS.

3 Une fois qu'on a ainsi consolidé son choix en soi-même et qu'on l'a rendu inébranlable et immuable, on doit se mettre à étudier le caractère de ses concitoyens, c'est-à-dire les traits de leur tempérament collectif qui sont le plus apparents et ont le plus de force. Car entreprendre d'entrée de façonner soi-même et de corriger le caractère naturel de son peuple n'est ni facile ni sûr ; cette tâche exige beaucoup de temps et une grande autorité. Mais de même que l'effet du vin, au début, est maîtrisé par le caractère du buveur, et que le vin, peu à peu, à mesure qu'il échauffe tout le corps et se mêle au sang, façonne à son tour l'humeur du buveur et la modifie, de même l'homme d'État, jusqu'à ce qu'il ait gagné assez de réputation et de crédit pour exercer une forte influence, doit s'adapter aux traits existants du caractère populaire et le prendre pour point de mire, en sachant ce qui, par nature, fait plaisir au peuple et ce qui l'attire[1].

Par exemple, le peuple d'Athènes[2] est prompt à la colère, prompt à quitter la colère pour la pitié, plus disposé à soupçonner hâtivement qu'à se laisser tranquillement instruire. De même qu'il s'empresse de secourir les obscurs et les humbles, il aime et il préfère les discours enjoués et amusants ; et tout en prenant un plaisir extrême aux louanges, il ne s'offense pas du tout des railleries[3]. Il fait trembler jusqu'à ses chefs, puis il traite avec bonté jusqu'à ses ennemis. Tout autre est le caractère du peuple de Carthage. Il est âpre, sombre,

1. L'homme d'État doit donc étudier « l'animal-peuple » selon la méthode des sophistes, que Platon décrit dans la *République*, 493 a-d. Sur cette image du peuple, voir 802 D, p. 86, n. 4.

2. Voir *Notes complémentaires*, p. 161.

3. Dion (33, 9) note que les Athéniens supportaient sereinement les railleries des comiques. Des orateurs comme Démade et Phocion ne se privaient pas de railler leurs concitoyens : *De sanitate praecepta*, 126 D ; *Phocion*, 8-9. Plutarque remarque (*Timoléon*, 32, 3-4) qu'en général on pardonne moins les méchantes paroles que les méchantes actions.

3 Οὕτω δὴ τὴν προαίρεσιν ἀπερείσαντας ἐν ἑαυτοῖς B
καὶ ποιησαμένους ἄτρεπτον καὶ δυσμετάθετον, τρέπεσθαι
χρὴ πρὸς κατανόησιν τοῦ ἤθους τῶν πολιτῶν, ὃ μάλιστα
συγκραθὲν ἐκ πάντων ἐπιφαίνεται καὶ ἰσχύει. Τὸ μὲν
γὰρ εὐθὺς αὐτὸν ἐπιχειρεῖν ἠθοποιεῖν καὶ μεθαρμόττειν
τοῦ δήμου τὴν φύσιν οὐ ῥᾴδιον οὐδ' ἀσφαλές, ἀλλὰ καὶ
χρόνου δεόμενον πολλοῦ καὶ μεγάλης δυνάμεως. Δεῖ δ',
ὥσπερ οἶνος ἐν ἀρχῇ μὲν ὑπὸ τῶν ἠθῶν κρατεῖται τοῦ
πίνοντος, ἡσυχῇ δὲ διαθάλπων καὶ κατακεραννύμενος αὐτὸς
ἠθοποιεῖ τὸν πίνοντα καὶ μεθίστησιν, οὕτω τὸν πολιτικόν,
ἕως ἂν ἰσχὺν ἀγωγὸν ἐκ δόξης καὶ πίστεως κατασκευάση- C
ται, τοῖς ὑποκειμένοις ἤθεσιν εὐάρμοστον εἶναι καὶ στο-
χάζεσθαι τούτων, ἐπιστάμενον οἷς χαίρειν ὁ δῆμος καὶ
ὑφ' ὧν ἄγεσθαι πέφυκεν.

Οἷον ὁ Ἀθηναίων εὐκίνητός ἐστι πρὸς ὀργήν, εὐμετάθε-
τος πρὸς ἔλεον, μᾶλλον ὀξέως ὑπονοεῖν ἢ διδάσκεσθαι
καθ' ἡσυχίαν βουλόμενος· ὥσπερ τῶν ἀνδρῶν τοῖς ἀδόξοις
καὶ ταπεινοῖς βοηθεῖν προθυμότερος, οὕτως τῶν λόγων
τοὺς παιγνιώδεις καὶ γελοίους ἀσπάζεται καὶ προτιμᾷ·
τοῖς μὲν ἐπαινοῦσιν αὐτὸν μάλιστα χαίρει, τοῖς δὲ
σκώπτουσιν ἥκιστα δυσχεραίνει· φοβερός ἐστιν ἄχρι
τῶν ἀρχόντων, εἶτα φιλάνθρωπος ἄχρι τῶν πολεμίων. D
Ἕτερον ἦθος τοῦ Καρχηδονίων δήμου, πικρόν, σκυθρωπόν,

799 B 1 οὕτω F : οὕτως oGJS || δὴ oGFJ : δεῖ S || ἑαυτοῖς GFJS : αὑτοῖς o || 2 ποιησαμένους oGFJS : ποιήσαντας J^{2}cΠ || ἄτρεπτον oGFJ : ἀρεστὸν S || 3 ἤ[θους τῶν πολιτῶν om. S in lac. τῶν πολιτῶν om. J in lac. suppl. J^{2} || 5 μεθαρμόττειν oGFJ^{2}S : μεθαράττειν J || 6 δήμου oGFJ : δημοσίου S || 10 alt. τὸν oGFJ : τὸ S || C 2 εἶναι oGFJ : εἶ S || ante καὶ add. κατανοεῖν JS || 5 post Ἀθηναίων add. δῆμος J del. J^{2} || 6 ὀξέως oGFJ^{2} : ὀξὺς JS || 8 προθυμότερος oGFJS : -ότατος prop. Reiske || 9 παιγνιώδεις oG^{pc}FJS : παιδιώδεις G^{ac} || 11 ἄχρι oGFJ^{2}S : ἄρχειν J.

soumis à ses chefs, dur avec ceux qui lui sont soumis, extrêmement veule quand il a peur, extrêmement cruel quand il est en fureur, opiniâtre dans ses décisions, insensible et fermé à la plaisanterie et la bonne grâce[1]. Ce ne sont pas les Carthaginois qui, en entendant Cléon demander un ajournement de l'assemblée, parce qu'il venait de sacrifier et devait offrir un banquet à des hôtes, se seraient levés en riant et en applaudissant[2], ou qui, en voyant une caille s'échapper du manteau d'Alcibiade au milieu de sa harangue, lui auraient donné la chasse à l'envi et la lui auraient rendue[3] ; et même ils les auraient mis à mort pour insolence et arrogance, eux qui bannirent Hannon en l'accusant d'aspirer à la tyrannie, parce que, en campagne, il se servait comme bête de somme d'un lion[4] ! Et je crois que les Thébains non plus ne se seraient pas abstenus de lire des lettres de l'ennemi tombées entre leurs mains, comme le firent les Athéniens, qui, s'étant emparés de courriers de Philippe porteurs d'une lettre adressée à Olympias, ne voulurent pas la décacheter ni dévoiler le secret des paroles affectueuses envoyées par un mari absent à sa femme[5]. Mais je crois qu'inversement les Athéniens n'auraient pas supporté facilement le dédain et la fierté d'Épaminondas, lorsqu'il refusa de se défendre contre l'accusation qui le visait, se leva et sortit du théâtre pour se rendre au gymnase, en traversant l'assemblée[6], et que les Spartiates aussi auraient été loin de supporter l'insolence et la bouffonnerie de Stratoclès, qui persuada aux Athéniens de faire un sacrifice pour fêter la nouvelle d'une prétendue victoire, puis, lorsque l'annonce véridique de leur défaite les remplit d'indignation, qui

1. Le caractère prêté ici au peuple carthaginois, disparu depuis deux cent cinquante ans, a toutes les apparences d'un lieu commun de rhétorique, comme l'indique l'emploi, à première vue déroutant (Naber, *Mnemosyne*, 1900, p. 342), du présent de l'indicatif. Sur la dureté des Carthaginois à l'égard de leurs sujets, voir par ex. Polybe, 1, 73 ; 9, 11. Sur leur cruauté, voir Diodore, 5, 11 ; Appien, *Libyca*, 8, 38 ; 92 ; 118.

2-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 161-162.

ὑπήκοον τοῖς ἄρχουσι, βαρὺ τοῖς ὑπηκόοις, ἀγεννέστατον
ἐν φόβοις, ἀγριώτατον ἐν ὀργαῖς, ἐπίμονον τοῖς γνωσθεῖσι,
πρὸς παιδιὰν καὶ χάριν ἀνήδυντον καὶ σκληρόν. Οὐκ ἂν
οὗτοι, Κλέωνος ἀξιοῦντος αὐτούς, ἐπεὶ τέθυκε καὶ ξένους
ἑστιᾶν μέλλει, τὴν ἐκκλησίαν ὑπερθέσθαι, γελάσαντες ἂν
καὶ κροτήσαντες ἀνέστησαν, οὐδ' Ἀλκιβιάδην ὄρτυγος
ἐν τῷ λέγειν διαφυγόντος ἐκ τοῦ ἱματίου, φιλοτίμως
συνθηρεύσαντες ἀπέδωκαν, ἀλλὰ καὶ ἀπέκτειναν ἄν, ὡς
ὑβρίζοντας καὶ τρυφῶντας· ὅπου καὶ Ἄννωνα, λέοντι E
χρώμενον σκευοφόρῳ παρὰ τὰς στρατείας, αἰτιασάμενοι
τυραννικὰ φρονεῖν ἐξήλασαν. Οἶμαι δ' ἂν ἔγωγε μηδὲ
Θηβαίους ἀποσχέσθαι γραμμάτων πολεμίων κυρίους
γενομένους, ὡς Ἀθηναῖοι, Φιλίππου γραμματοφόρους
λαβόντες ἐπιστολὴν ἐπιγεγραμμένην Ὀλυμπιάδι κομί-
ζοντας, οὐκ ἔλυσαν οὐδ' ἀπεκάλυψαν ἀπόρρητον ἀνδρὸς
ἀποδήμου πρὸς γυναῖκα φιλοφροσύνην· οὐδέ γ' αὖ
πάλιν Ἀθηναίους, Ἐπαμεινώνδου πρὸς τὴν κατηγορίαν
ἀπολογεῖσθαι μὴ θέλοντος ἀλλ' ἀναστάντος ἐκ τοῦ
θεάτρου καὶ διὰ τῆς ἐκκλησίας εἰς τὸ γυμνάσιον ἀπιόντος, F
εὐκόλως ἐνεγκεῖν τὴν ὑπεροψίαν καὶ τὸ φρόνημα τοῦ
ἀνδρός· πολλοῦ δ' ἂν ἔτι καὶ Σπαρτιάτας δεῆσαι τὴν
Στρατοκλέους ὕβριν ὑπομεῖναι καὶ βωμολοχίαν, πείσαντος
μὲν αὐτοὺς εὐαγγέλια θύειν ὡς νενικηκότας, ἐπεὶ δέ, τῆς
ἥττης ἀληθῶς ἀπαγγελθείσης, ἠγανάκτουν, ἐρωτῶντος

799 D 3 ὑπήκοον oFJS : ἐπήκοον G || 5 παιδιὰν oGFJ : παιδὶ S || ἀνήδυντον o$G^{ac}FJ^2$: ἀνήδυστον G^{pc} ἀνένδοτον JS || οὐκ ἂν om. JS suppl. J^2 || 10 ἄν $F^2ΠJ^2$: om. oGFJS || E 1 ὑβρίζοντας καὶ τρυφῶντας oG^{pc}FJS : -τα καὶ -τα G^{ac} || 2 παρὰ oFJ : περὶ GS || στρατείας oFJS : στρατιὰς G || 4 ἀποσχέσθαι oGFJ : ὑποσχέσθαι S || 8 ἀποδήμου GFJS : om. o suppl. o^2 || 9 Ἐπαμει-νώνδου $o^{ac}GFJ^2$: ἐπαμινώνδα o^{pc}JS || F 2 ante ἐνεγκεῖν add. ἂν Castiglioni || 4 ὑπομεῖναι $o^{ac}GFJ^2$: ὑπενεγκεῖν o^{pc}JS ἐνεγκεῖν F^1 || 5-6 ante τῆς ἥττης add. καὶ S.

demanda au peuple quel tort il lui avait fait, puisque, grâce à lui, il avait eu trois jours de bon temps[1].

Mais si les courtisans flatteurs, comme des oiseleurs, copient la voix des rois et se rendent tout à fait semblables à eux, afin de les approcher par ruse et de s'insinuer le plus possible dans leurs bonnes grâces[2], l'homme d'État, lui, sans copier le caractère du peuple, doit le connaître et se servir pour chaque peuple des moyens qui donnent prise sur lui. Car la méconnaissance des caractères provoque des erreurs de visée et des échecs qui ne sont pas moindres dans le gouvernement des cités que dans l'amitié des rois.

4 Donc[3], quand on a acquis autorité et crédit, on doit tâcher de régler le caractère de ses concitoyens, en les amenant insensiblement à s'améliorer[4] et en les maniant avec douceur (car c'est une tâche difficile que de changer un peuple). Mais de ton côté, comme si tu allais vivre désormais sur une scène exposée à tous les regards, il faut que tu exerces et que tu ordonnes ton propre caractère. Et s'il t'est difficile de chasser complètement le mal de ton âme, au moins supprime et retranche ceux de tes défauts qui s'y épanouissent de la façon la plus voyante. Tu sais que Thémistocle aussi, lorsqu'il projeta d'entrer dans la vie politique, s'interdit les beuveries et les parties de plaisir, et que, éveillé la nuit,

1. Voir *Démétrios*, 11, 4-5. Stratoclès avait présenté comme une victoire la défaite d'Amorgos (été 322) où la flotte athénienne fut battue par les escadres réunies d'Antipatros et de Clitos.

2. L'image ici ébauchée est plus largement développée dans *Quomodo adul. ab amico internosc.*, p. 51 E, où la victime est cette fois comparée à un herbivore sauvage. Voir encore *De fortuna Alexandri*, 330 B-C.

3. Après le développement précédent sur le caractère des peuples, le début du chapitre 4 renoue avec la deuxième et la troisième phrase du chapitre 3 : ἰσχύοντα ... καὶ πιστευόμενον = ἰσχὺν ἀγωγὸν ἐκ δόξης καὶ πίστεως — ἀτρέμα (ὑπάγοντα) = ἡσυχῇ (διαθάλπων) — ἐργώδης ἡ μετάθεσις = μεθαρμόττειν ... οὐ ῥᾴδιον.

4. Voir *Notes complémentaires*, p. 162.

τὸν δῆμον | τί ἠδίκηται, τρεῖς ἡμέρας δι' αὐτὸν ἡδέως 800 A
γεγονώς.

Οἱ μὲν οὖν αὐλικοὶ κόλακες ὥσπερ ὀρνιθοθῆραι, μιμούμενοι τῇ φωνῇ καὶ συνεξομοιοῦντες ἑαυτούς, ὑποδύονται μάλιστα καὶ προσάγουσι δι' ἀπάτης τοῖς βασιλεῦσι· τῷ δὲ πολιτικῷ μιμεῖσθαι μὲν οὐ προσήκει τοῦ δήμου τὸν τρόπον, ἐπίστασθαι δὲ καὶ χρῆσθαι πρὸς ἕκαστον οἷς ἁλώσιμός ἐστιν· ἡ γὰρ ἄγνοια τῶν ἠθῶν ἀστοχίας φέρει καὶ διαπτώσεις οὐχ ἥττονας ἐν ταῖς πολιτείαις ἢ ταῖς φιλίαις τῶν βασιλέων.

4 Τὸ μὲν οὖν τῶν πολιτῶν ἦθος ἰσχύοντα δεῖ καὶ πιστευόμενον ἤδη πειρᾶσθαι ῥυθμίζειν, ἀτρέμα πρὸς τὸ
βέλτιον ὑπάγοντα καὶ πράως μεταχειριζόμενον· ἐργώδης B
γὰρ ἡ μετάθεσις τῶν πολλῶν. Αὐτὸς δ' ὥσπερ ἐν θεάτρῳ τὸ λοιπὸν ἀναπεπταμένῳ βιωσόμενος ἐξάσκει καὶ κατακόσμει τὸν τρόπον· εἰ δὲ μὴ ῥᾴδιον ἀπαλλάξαι παντάπασι τῆς ψυχῆς τὴν κακίαν, ὅσα γοῦν ἐπανθεῖ μάλιστα καὶ προπίπτει τῶν ἁμαρτημάτων ἀφαιρῶν καὶ κολούων. Ἀκούεις γὰρ ὅτι καὶ Θεμιστοκλῆς, ἅπτεσθαι τῆς πολιτείας διανοούμενος, ἀπέστησε τῶν πότων καὶ τῶν κώμων ἑαυτόν, ἀγρυπνῶν δὲ καὶ νήφων καὶ πεφροντικὼς ἔλεγε

800 A 2 γεγονώς oGFJ^2 : διαγεγονώς JS || 3 οὖν om. oG suppl. G^1 || ὀρνιθοθῆραι oGFS : -θῆρες J || 3-4 μιμούμενοι oFJS : -μένη G || 4 ἑαυτούς FJ^2 : αὑτούς oJ αὐτούς GS || ὑποδύονται oGFJ : ἀποδύ- S || 7 καὶ om. JS || πρὸς ἕκαστον om. G suppl. G^2 || 8 ἁλώσιμός o^{pc}FJS ἁλώσιμόν o a.c. ut uid. G || 12 πιστευόμενον GF : πολιτευόμενον oG^{2γρ}F^{1}JS || ἤδη post ῥυθμίζειν transp. G corr. G^2 || B 2 Αὐτὸς GFJ^2 : σεαυτὸν oF^{1}JS || 3 τὸ λοιπὸν G : λοιπὸν FJ^2 λόγιον o λογίων JS || βιωσόμενος oGFJ^{2}S : -σάμενος J || 4 δὲ J^{2}Π : om. oGFJS || 6 προπίπτει JS : προσπίπ- oGF || ἀφαιρῶν om. S || 9 πεφροντικὼς oGFJ : πεφορτικὼς S || ἔλεγε GJS : λέγει oFJ^2.

sobre, pensif, il expliquait à ses familiers que le trophée de Miltiade l'empêchait de dormir[1]. Périclès changea même son extérieur et son genre de vie, se mit à marcher lentement, à parler doucement, montra en toute occasion un visage composé, tint sa main sous son vêtement et ne prit plus que le chemin de la tribune et du Conseil[2]. Car ce n'est pas créature aisée à manier qu'une foule, ni qui se laisse facilement prendre par le premier venu d'une prise salutaire, et il faut s'estimer heureux si elle veut bien accepter l'autorité d'un homme sans être effarouchée par son air ou sa voix, comme une bête méfiante et capricieuse[3]. Mais, si l'homme d'État ne doit pas négliger ces détails, ne doit-il pas, à plus forte raison, veiller à ce que sa vie et son caractère soient purs de tout reproche et de toute accusation? Car non seulement on demande compte aux hommes d'État de leurs discours et de leurs actes publics, mais on est curieux de leurs repas, de leurs amours, de leur mariage, de toutes leurs occupations, frivoles ou sérieuses[4]. Nul besoin de citer Alcibiade. Lui qui, dans les affaires publiques, était l'homme le plus efficace d'Athènes, et qui était invincible comme général, le dérèglement et l'audace de ses mœurs le perdirent et, par sa prodigalité et son intempérance, il empêcha la cité de profiter de tous ses dons[5]. Citons seulement Cimon, à qui les Athéniens reprochaient de boire, et Scipion, à qui les Romains, faute d'autre grief, reprochaient de dormir[6]. Le grand Pompée était insulté par ses ennemis parce qu'ils avaient observé qu'il se grattait la tête avec un

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 162.
2. Voir *Périclès*, 5, 1 ; 7, 5-6 ; Eschine, 1, 25.
3. Démosthène (26, 7) traite le peuple de χαλεπὸν θηρίον.
4. La pensée est semblable, l'expression comparable dans Pline, *Panégyrique de Trajan*, 83, 1.
5. Ce jugement sur Alcibiade reflète l'appréciation de Thucydide, 1, 15, 4. Sur les dons naturels et les débauches d'Alcibiade, voir *Alcibiade*, 16.
6. Même idée, mêmes exemples dans *Ad principem inerudilum*, 782 F. Sur le reproche d'ivrognerie adressé à Cimon, *cf. Cimon*, 15, 4 ; *Lucullus*, 44 (1), 7.

πρὸς τοὺς συνήθεις ὡς οὐκ ἐᾷ καθεύδειν αὐτὸν τὸ Μιλ-
τιάδου τρόπαιον· Περικλῆς δὲ καὶ περὶ τὸ σῶμα καὶ τὴν
δίαιταν ἐξήλλαξεν αὐτὸν ἠρέμα βαδίζειν καὶ πράως δια- C
λέγεσθαι καὶ τὸ πρόσωπον ἀεὶ συνεστηκὸς ἐπιδεικνύναι
καὶ τὴν χεῖρα συνέχειν ἐντὸς τῆς περιβολῆς καὶ μίαν
ὁδὸν πορεύεσθαι τὴν ἐπὶ τὸ βῆμα καὶ τὸ βουλευτήριον.
Οὐ γὰρ εὐμεταχείριστον οὐδὲ ῥᾴδιον ἁλῶναι τὴν σωτήριον
ἅλωσιν ὑπὸ τοῦ τυχόντος ὁ ὄχλος, ἀλλ' ἀγαπητὸν εἰ μήτ'
ὄψει μήτε φωνῇ πτυρόμενος, ὥσπερ θηρίον ὕποπτον καὶ
ποικίλον, ἐνδέχοιτο τὴν ἐπιστασίαν. Ὧι τοίνυν οὐδὲ τούτων
ἐπιμελητέον ἐστὶ παρέργως, ἦπου τῶν περὶ τὸν βίον
καὶ τὸ ἦθος ἀμελητέον ὅπως ᾖ ψόγου καθαρὰ καὶ διαβολῆς
ἁπάσης; Οὐ γὰρ ὧν λέγουσιν ἐν κοινῷ καὶ πράττουσιν οἱ
πολιτευόμενοι μόνον εὐθύνας διδόασιν, ἀλλὰ καὶ δεῖπνον D
αὐτῶν πολυπραγμονεῖται καὶ κοίτη καὶ γάμος καὶ παιδιὰ
καὶ σπουδὴ πᾶσα. Τί γὰρ δεῖ λέγειν Ἀλκιβιάδην, ὃν περὶ
τὰ κοινὰ πάντων ἐνεργότατον ὄντα καὶ στρατηγὸν ἀήττη-
τον ἀπώλεσεν ἡ περὶ τὴν δίαιταν ἀναγωγία καὶ θρασύτης,
καὶ τῶν ἄλλων ἀγαθῶν αὐτοῦ τὴν πόλιν ἀνόνητον ἐποίησε
διὰ τὴν πολυτέλειαν καὶ τὴν ἀκολασίαν; Ὅπου καὶ
Κίμωνος οὗτοι τὸν οἶνον καὶ Ῥωμαῖοι Σκιπίωνος, οὐδὲν
ἄλλο ἔχοντες λέγειν, τὸν ὕπνον ᾐτιῶντο. Πομπήιον δὲ
Μᾶγνον ἐλοιδόρουν οἱ ἐχθροί, παραφυλάξαντες ἑνὶ δακτύλῳ

800 B 10-11 Μιλτιάδου oGFJ : βελτιάδου S || 11 τρόπαιον oGF^{2}JS : στράτευμα F || C 1 ἐξήλλαξεν oGFJ^{2} : ἐξ//////ξεν J ἐξέταξεν S || αὐτὸν oGFJS : ἑαυτὸν J^{2}AEβ || post αὐτὸν add. ὥστ' Hartmann || 5 σωτήριον om. in lac. JS suppl. J^{3} || 6 ὁ ὄχλος Cobet : ὄχλου oG ὄχλον FJS || 7 πτυρόμενος oGF : πυρό- JS || 8 ἐνδέχοιτο oGFJ : ἐνδέχοι S || Ὧι oG^{pc} : ὡς Go^{2} οὐ FJ^{2} ὅτε JS Οὐ Rei. Εἰ Wytt. Ὅπου Coray || D 3 δεῖ oGF^{2}JS : δὴ F || 4 ἐνεργότατον o^{ac}G : -γέστατον o^{pc}G^{2}FJS || 5 ἀναγωγία o^{2}G FJ^{2} : ἀλογία oJS || 6 αὐτοῦ oGFJS : αὑτοῦ Bern.

seul doigt[1]. Car de même qu'une tache ou une verrue sur le visage est plus choquante pour l'œil que des marques, des mutilations ou des cicatrices sur le reste du corps, de même les petits travers deviennent de grands défauts lorsqu'on les voit dans la vie des grands personnages et des hommes d'État, à cause de l'idée que les gens se font du pouvoir et de la politique ; pour eux, ce sont des activités élevées, qui doivent être pures de toute extravagance ou imperfection. Aussi est-ce à juste titre que le chef populaire Livius Drusus se rendit célèbre par sa réponse à un artisan, qui, voyant que sa maison avait plusieurs pièces exposées aux regards des voisins, lui promettait de les orienter différemment et d'en charger la disposition pour cinq talents seulement : « Je t'en donne dix, dit-il, si tu rends toute ma maison transparente, pour que tous mes concitoyens puissent voir comment je vis ». C'était en effet un homme sage et réglé[2]. Mais peut-être n'avait-il pas besoin d'une telle transparence : le peuple voit au fond des caractères, des desseins, des actes, des vies des hommes politiques, même de ceux qui semblent très profondément dissimulés, il aime et admire l'un, il déteste et méprise l'autre autant pour sa conduite privée que pour sa conduite publique.

« Eh quoi ! Les États n'utilisent-ils pas aussi des gens qui vivent dans la licence et les plaisirs ? » Oui, mais souvent les femmes enceintes ont une envie de pierres[3] et les gens qui ont le mal de mer ont envie de salé et de nourritures piquantes, quitte à les recracher et à s'en détourner peu de temps après. De même les peuples, à

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 162-163.

2. *Livius Drusus* : tribun de la plèbe en 91 a. C. Plutarque, dans la *Vie de Caton le Jeune*, 1, 2, fait un grand éloge de ce personnage, qui éleva Caton enfant. L'anecdote qui figure ici est rapportée par Velléius Paterculus, 2, 14, 3. La somme de cinq talents a paru exorbitante à Naber, qui a estimé que μόνον devait recouvrir μνῶν (*Mnemosyne*, 1900, p. 346-347). Toutefois, dans Velléius Paterculus, l'anecdote concerne la *construction* de la maison.

3. On retrouve cette assertion dans *Aetia physica*, 918 D.

τὴν κεφαλὴν κνώμενον. Ὡς γὰρ ἐν προσώπῳ φακὸς καὶ E
ἀκροχορδὼν δυσχεραίνεται μᾶλλον ἢ στίγματα καὶ κολο-
βότητες καὶ οὐλαὶ τοῦ λοιποῦ σώματος, οὕτω τὰ μικρὰ
φαίνεται μεγάλα τῶν ἁμαρτημάτων ἐν ἡγεμονικοῖς καὶ
πολιτικοῖς ὁρώμενα βίοις, διὰ δόξαν ἣν οἱ πολλοὶ περὶ
ἀρχῆς καὶ πολιτείας ἔχουσιν ὡς πράγματος μεγάλου καὶ
καθαρεύειν ἀξίου πάσης ἀτοπίας καὶ πλημμελείας. Εἰκό-
τως οὖν Λιούιος Δροῦσος ὁ δημαγωγὸς εὐδοκίμησεν ὅτι,
τῆς οἰκίας αὐτοῦ πολλὰ μέρη κάτοπτα τοῖς γειτνιῶσιν
ἐχούσης καὶ τῶν τεχνιτῶν τινος ὑπισχνουμένου ταῦτ'
ἀποστρέψειν καὶ μεταθήσειν ἀπὸ πέντε μόνων ταλάντων,
« Δέκα, ἔφη, λαβών, ὅλην μου ποίησον καταφανῆ τὴν F
οἰκίαν, ἵνα πάντες ὁρῶσιν οἱ πολῖται πῶς διαιτῶμαι » · καὶ
γὰρ ἦν ἀνὴρ σώφρων καὶ κόσμιος. Ἴσως δὲ ταύτης οὐδὲν
ἔδει τῆς καταφανείας αὐτῷ · διορῶσι γὰρ οἱ πολλοὶ καὶ τὰ
πάνυ βαθέως περιαμπέχεσθαι δοκοῦντα τῶν πολιτευομένων
ἤθη καὶ βουλεύματα | καὶ πράξεις καὶ βίους, οὐχ ἧττον 801 A
ἀπὸ τῶν ἰδίων ἢ τῶν δημοσίων ἐπιτηδευμάτων τὸν μὲν
φιλοῦντες καὶ θαυμάζοντες, τὸν δὲ δυσχεραίνοντες καὶ
καταφρονοῦντες.

Τί οὖν δή ; Οὐχὶ καὶ τοῖς ἀσελγῶς καὶ τεθρυμμένως ζῶσιν αἱ πόλεις χρῶνται ; Καὶ γὰρ αἱ κιττῶσαι λίθους καὶ οἱ ναυτιῶντες ἁλμυρίδας καὶ τὰ τοιαῦτα βρώματα διώκουσι πολλάκις, εἶτ' ὀλίγον ὕστερον ἐξέπτυσαν καὶ ἀπεστράφη-

800 E 1 ante προσώπῳ add. τῷ F || 2 ἀκροχορδὼν oGFJ^{2} : -χορδὴ J a.c. ut uid. S || 8 Λιούιος Xyl. : λεούιος F λελούιος G^{3} λεόνιος Φ ἰούλιος oGF^{1}JS || εὐδοκίμησεν oGFJS : οὐκ εὐδ- Φ || 11 ἀποστρέψειν oGFJ^{pc} : ὑποστρέψειν J^{ac}S || ante πέντε add. τῶν S || μόνων G^{pc}JS : μόνον oG^{ac}F μνῶν [omiss. ταλάντων] Naber || F 1 μου oFJS : ὁμοῦ G || καταφανῆ post οἰκίαν transp. FΠJ^{2}n || 801 A 5 Τί οὖν δή GFJ^{2} : τί οὖν δαὶ [οὖν eras.] o τί δὲ F^{1}JS || 7 τὰ G : om. oFJS.

cause de leur dépravation et de leur impudence ou faute de meilleurs dirigeants, prennent les premiers qui se présentent, malgré la répulsion et le mépris qu'ils leur inspirent, quitte à se réjouir ensuite quand ils entendent sur leur compte des propos comme ceux que Platon le Comique met dans la bouche de Démos en personne[1] :

« Tiens-moi la main, tiens-la en vitesse. Je sens
que je la lève pour élire stratège Agyrrhios[2] ! »

Et il lui fait encore demander une cuvette et une plume pour vomir, et dire :

« Mantias me remonte à la... tribune »[3],

puis :

« Il entretient cette 'céphalite' puante, une maudite maladie »[4].

Comme Carbon faisait une promesse et l'appuyait d'un serment et d'une imprécation, le peuple romain répondit d'une seule voix en jurant qu'il ne le croyait pas[5]. A Sparte, un individu débauché avait fait une proposition opportune et le peuple l'avait rejetée : les éphores tirèrent au sort l'un des Anciens et l'invitèrent à faire la même proposition[6], en la versant, pour ainsi dire, d'un vase souillé dans un vase propre, pour la rendre acceptable au peuple. Tant pèse lourd, en politique, la confiance qu'inspire le caractère d'un homme, ou son contraire.

5 Mais il ne faut pas pour cela négliger le charme et la force qui s'attachent à l'éloquence, en attribuant tout

1-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 163-164.

6. Cette anecdote qu'on retrouve dans *De audiendis poetis*, 41 B, et dans les *Apoph. laconica*, 233 F, était connue d'Eschine (1, 180-181), qui la rapporte de façon un peu différente. Un lecteur étourdi a introduit dans le texte la glose Δημοσθένους, justement exclue par Pohlenz, parce que, après avoir fait ce récit, Eschine cite Démosthène comme un de ces orateurs infâmes à qui on devrait interdire la tribune. Philon d'Alexandrie présente comme une coutume de Sparte ce fait, sans doute devenu légendaire : *Quod deterius potiori insidiari soleat*, 134.

σαν· οὕτω καὶ οἱ δῆμοι, διὰ τρυφὴν καὶ ὕβριν ἢ βελτιόνων ἀπορίᾳ δημαγωγῶν, χρῶνται τοῖς ἐπιτυχοῦσι βδελυττόμενοι καὶ καταφρονοῦντες, εἶτα χαίρουσι τοιούτων εἰς αὐτοὺς λεγομένων οἷα Πλάτων ὁ κωμικὸς τὸν Δῆμον αὐτὸν λέγοντα ποιεῖ, B

Λαβοῦ, λαβοῦ τῆς χειρὸς ὡς τάχιστά μου,
μέλλω στρατηγὸν χειροτονεῖν Ἀγύρριον,

καὶ πάλιν, αἰτοῦντα λεκάνην καὶ πτερὸν ὅπως ἐμέσῃ, λέγοντα

Προσίσταταί μου πρὸς τὸ βῆμα Μαντίας

καὶ

Βόσκει δυσώδη Κέφαλον, ἐχθίστην νόσον.

Ὁ δὲ Ῥωμαίων δῆμος, ὑπισχνουμένου τι Κάρβωνος καὶ προστιθέντος ὅρκον δή τινα καὶ ἀράν, ἀντώμοσεν ὁμοῦ μὴ πιστεύειν. Ἐν δὲ Λακεδαίμονι, τινὸς [Δημοσθένους] ἀνδρὸς ἀκολάστου γνώμην εἰπόντος ἁρμόζουσαν, ἀπέρριψεν ὁ δῆμος, οἱ δ' ἔφοροι κληρώσαντες ἕνα τῶν γερόντων ἐκέλευσαν εἰπεῖν τὸν αὐτὸν λόγον ἐκεῖνον, ὥσπερ εἰς C καθαρὸν ἀγγεῖον ἐκ ῥυπαροῦ μετεράσαντες, ὅπως εὐπρόσδεκτος γένηται τοῖς πολλοῖς. Οὕτως μεγάλην ἔχει ῥοπὴν ἐν πολιτείᾳ πίστις ἤθους καὶ τοὐναντίον.

5 Οὐ μὴν ἀμελητέον γε διὰ τοῦτο τῆς περὶ τὸν λόγον χάριτος καὶ δυνάμεως, ἐν ἀρετῇ θεμένους τὸ σύμπαν,

801 A 9 post οὕτω add. δὴ F || ante τρυφὴν add. τὴν JS fort. recte coll. 818 C || B 3 post μέλλω add. γὰρ G || Ἀγύρριον o^{pc}GFJ^2 : ἀργύρριον o^{ac} ἀργύριον JS || B 6 Μαντίας G : μαντίλη oG^2FJS || 8 Κέφαλον G : κεφαλὴν oFJS || ἐχθίστην G : αἰσχίστην oFJS || 10 προστιθέντος J^2ΠΘn : προσθέντος oGFJS || 11 Δημοσθένους del. Pohlenz || 12 εἰπόντος ἁρμόζουσαν FΠJ^2n : ἁρμόζουσαν εἰπόντος oGJS || C 2 μετεράσαντες o : μετακεράσ- GF J^2S μετασκευάσ- J || 2-3 εὐπρόσδεκτος oFJS : -δεκτον G.

au mérite[1], et, considérant que l'art oratoire, s'il n'est pas l'artisan de la persuasion, en est l'auxiliaire, il faut corriger le vers de Ménandre :

« C'est le caractère de l'orateur qui persuade, et non pas ses paroles »[2],

car le caractère et les paroles persuadent ensemble. A moins, par Zeus, qu'on ne veuille dire que, comme le pilote dirige le navire et non le gouvernail, comme le cavalier fait tourner le cheval et non la bride, de même la vertu politique, avec comme barre et comme bride non la parole mais le caractère de l'orateur, persuade la cité, en la prenant « par où un animal est le plus facile à mener », pour parler comme Platon, la manœuvrant et la dirigeant « pour ainsi dire du haut de la poupe »[3] ! En effet, puisque ces puissants rois, rejetons de Zeus, comme dit Homère, qui se rendaient plus imposants par leur pourpre, leurs sceptres, leurs gardes et leurs oracles divins, et subjuguaient le peuple par leur majesté, comme s'ils étaient des êtres supérieurs, désiraient cependant être « de bons diseurs d'avis » et ne dédaignaient pas le charme des paroles,

« ni les assemblées où se distinguent les hommes »[4],

puisqu'ils n'avaient pas seulement besoin de l'appui de Zeus Conseiller ou d'Arès Furieux et d'Athéna Guerrière, mais qu'ils invoquaient aussi Calliope

« qui accompagne les rois vénérés »[5]

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 164-165.
4. *Iliade*, 9, 441.
5. Hésiode, *Théogonie*, 80 ; vers mentionné dans *Quaest. Conv.*, 743 D, 746 D.

ἀλλά, τὴν ῥητορικὴν νομίσαντας μὴ δημιουργὸν ἀλλά τοι
συνεργὸν εἶναι πειθοῦς, ἐπανορθωτέον τὸ τοῦ Μενάνδρου

Τρόπος ἔσθ' ὁ πείθων τοῦ λέγοντος, οὐ λόγος·

καὶ γὰρ ὁ τρόπος καὶ ὁ λόγος. Εἰ μὴ νὴ Δία φήσει τις, ὡς
τὸν κυβερνήτην ἄγειν τὸ πλοῖον, οὐ τὸ πηδάλιον, καὶ τὸν
ἱππέα στρέφειν τὸν ἵππον, οὐ τὸν χαλινόν, οὕτως πόλιν
πείθειν οὐ λόγῳ ἀλλὰ τρόπῳ χρωμένην ὥσπερ οἴακι καὶ D
χαλινῷ τὴν πολιτικὴν ἀρετήν, ὅθεν εὐστροφώτατον
ζῷον, ὥς φησι Πλάτων, οἷον ἐκ πρύμνης ἀπτο-
μένην καὶ κατευθύνουσαν. Ὅπου γὰρ οἱ μεγάλοι βασιλεῖς
ἐκεῖνοι καὶ διογενεῖς, ὡς Ὅμηρός φησιν, ἁλουργίσι
καὶ σκήπτροις καὶ δορυφόροις καὶ θεῶν χρησμοῖς ἐξογ-
κοῦντες ἑαυτοὺς καὶ δουλούμενοι τῇ σεμνότητι τοὺς
πολλοὺς ὡς κρείττονες, ὅμως ἐβούλοντο μύθων ῥητῆρες
εἶναι καὶ οὐκ ἠμέλουν τῆς τοῦ λέγειν χάριτος

οὐδ' ἀγορέων ἵνα τ' ἄνδρες ἀριπρεπέες τελέθουσιν,

οὐδὲ Διὸς Βουλαίου μόνον ἔχρῃζον οὐδ' Ἄρεος Ἐνυαλίου E
καὶ Στρατίας Ἀθηνᾶς, ἀλλὰ καὶ τὴν Καλλιόπην παρεκά-
λουν

ἣ δὴ βασιλεῦσιν ἅμ' αἰδοίοισιν ὀπηδεῖ,

801 C 7 νομίσαντας Mez. : νομίσαντες oGFJS ‖ μὴ J^{2}Π : εἶναι G^{ac}JS εἶναι μὴ oG^{pc}F εἰ μὴ Cast. fort. recte ‖ τοι oGF : τι AE om. JS τινα Rei. ‖ D 2 ὅθεν oG^{ac} : ὥσπερ JS ὅπερ $G^{3}FJ^{2}$ ᾗ Plato, *Critias*, 109 c ᾗπερ Capps ‖ 5 φησιν $oGFJ^{2}$: ἔφη JS ‖ 6-7 ἐξογκοῦντες G^{pc} : ἐξογκοῦσιν oG^{ac}FJS ‖ 7-8 τοὺς πολλοὺς post δουλούμενοι transp. G ‖ 8 μύθων G : μύθων τε oFJS ‖ ῥητῆρες $oG^{pc}FJ^{2}S$: ῥήτορες G^{ac}J ‖ 9 λέγειν oGFJ : λόγου S ‖ E 1 Βουλαίου ΠΘn : βουλέου J^{2} βουλέως $oG^{2}F^{\gamma\rho}$JS βασιλέως GF ‖ μόνον G : μόνου oFJS ‖ Ἄρεος $oG^{pc}J^{2}$: ἄρεως G^{ac}FΠ ἀέρος JS ‖ 2 Στρατίας G^{pc}JS : στρατείας o a.c. ut uid. G^{ac} στρατιᾶς $o^{pc}J^{pc}$F ‖ 4 δὴ : γὰρ καὶ Hes., *Theog.* 80.

en adoucissant et en conjurant par la persuasion l'humeur farouche et violente des peuples, à plus forte raison, est-il possible à un simple individu, au vêtement et à l'apparence ordinaires, qui souhaite diriger une cité, de maîtriser et de dominer le peuple, à moins de posséder une éloquence persuasive et convaincante? Les pilotes de navires se servent de la voix des autres pour donner des ordres. L'homme d'État, lui, doit posséder non seulement l'intelligence qui pilote mais aussi la parole qui ordonne, pour ne pas avoir besoin de la voix d'un autre et n'avoir pas à dire, comme Iphicrate quand il fut vaincu en éloquence par Aristophon[1] : « Mes adversaires ont un meilleur acteur, mais ma pièce est supérieure », et pour n'être pas obligé de citer souvent les vers d'Euripide :

> « Que n'est-elle muette, la misérable race humaine ! »,

et

> « Quel malheur que les faits ne puissent parler aux hommes, pour qu'il ne servît à rien d'être un bon orateur ! »[2]

Peut-être faut-il permettre à un Alcamène, à un Nésiotès, à un Ictinos[3], et à tous ceux qui, ouvriers et travailleurs manuels, jurent qu'ils ne savent pas parler, de se réfugier dans ces formules. Ainsi, à Athènes, comme on examinait un jour les capacités de deux architectes, en vue de travaux publics, le premier, orateur séduisant et élégant, ébranla le peuple en débitant, à propos de la construction, un discours

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 165.
2. Euripide, fr. 987 et 439 Nauck.
3. *Alcamène* : sculpteur contemporain de Phidias, son rival ou son élève. *Nésiotès* : bronzier athénien co-auteur, avec Critios, du deuxième groupe des *Tyrannoctones*, en 477 (voir Pline l'Ancien, 34, 49). *Ictinos* : l'architecte du Parthénon. En réalité, les architectes ou les médecins pouvaient être appelés à parler devant une assemblée politique et il leur était utile de connaître l'art oratoire, comme le rappelle Cicéron (*De or.*, 62).

πραΰνουσα πειθοῖ καὶ κατᾴδουσα τῶν δήμων τὸ αὔθαδες καὶ βίαιον, ἤ που δυνατὸν ἄνθρωπον ἰδιώτην ἐξ ἱματίου καὶ σχήματος δημοτικοῦ πόλιν ἄγειν βουλόμενον ἐξισχῦσαι καὶ κρατῆσαι τῶν πολλῶν, εἰ μὴ λόγον ἔχοι συμπείθοντα καὶ προσαγόμενον ;

Οἱ μὲν οὖν τὰ πλοῖα κυβερνῶντες ἑτέροις χρῶνται
κελευσταῖς, ὁ δὲ πολιτικὸς ἐν ἑαυτῷ μὲν ὀφείλει τὸν F
κυβερνῶντα νοῦν ἔχειν, ἐν ἑαυτῷ δὲ τὸν ἐγκελευόμενον λόγον, ὅπως μὴ δέηται φωνῆς ἀλλοτρίας μηδ', ὥσπερ Ἰφικράτης ὑπὸ τῶν περὶ Ἀριστοφῶντα καταρρητορευόμενος, λέγῃ « Βελτίων μὲν ὁ τῶν ἀντιδίκων ὑποκριτής, δρᾶμα δὲ τοὐμὸν ἄμεινον », μηδὲ πολλάκις δέηται τῶν Εὐριπιδείων ἐκείνων |

Εἴθ' ἦν ἄφωνον σπέρμα δυστήνων βροτῶν 802 A

καὶ

Φεῦ φεῦ, τὸ μὴ τὰ πράγματ' ἀνθρώποις ἔχειν
φωνήν, ἵν' ἦσαν μηδὲν οἱ δεινοὶ λέγειν.

Ταῦτα μὲν γὰρ ἴσως Ἀλκαμένει καὶ Νησιώτῃ καὶ Ἰκτίνῳ καὶ πᾶσι τοῖς βαναύσοις καὶ χειρώναξι τὸ δύνασθαι λέγειν ἀπομνυμένοις δοτέον ἀποδιδράσκειν · ὥσπερ Ἀθήνησιν ἀρχιτεκτόνων ποτὲ δυεῖν ἐξεταζομένων πρὸς δημόσιον ἔργον ὁ μὲν αἱμύλος καὶ κομψὸς εἰπεῖν, λόγον τινὰ διελθὼν περὶ τῆς κατασκευῆς μεμελετημένον, ἐκίνησε τὸν δῆμον,

801 E 5 πραΰνουσα oGFJ^{2}S : πραΰνουν J ‖ κατᾴδουσα Rei. : καταιδοῦσα oGFJS ‖ 8 ἔχοι oGF : ἔχει JS ‖ F 2 ἐγκελευόμενον oG^{pc}FJS : κελευόμενον G^{ac} ‖ 7 Εὐριπιδείων oGFJ^{2} : -πίδου JS ‖ 802 A 1 δυστήνων oGF : δύστηνον JS ‖ 3 τὸ μὴ GF^{pc}JS : τόλμη oF^{ac} ‖ 5 Εἰς ταῦτα Hartmann ‖ γὰρ om. F ‖ Ἰκτίνῳ oGS : ἰκτίῳ FΠJ^{2}R ἀντίνῳ J ‖ 7 ἀπομνυμένοις GFJ^{2} : ἀπωσαμένοις oF$^{\gamma\rho}$JS ‖ ἀποδιδράσκειν oGFJ^{2} : ἀποδιδάσκειν JS ἀπόδρασιν G$^{2\gamma\rho}$ ‖ 8 δυεῖν oGFJ^{2} : δυοῖν JS ‖ 9 post ὁ μὲν add. οὖν S ‖ 10 περὶ oGFJ^{2ras} : παρὰ S.

soigné, l'autre, meilleur architecte mais mauvais orateur, s'avança et dit : « Athéniens, ce qu'il a dit, je le ferai. » Car, comme dit Sophocle[1], c'est à Athéna Ouvrière[2] seule que rendent un culte ces gens qui,

« sur l'enclume, avec un lourd marteau »,

travaillent une matière inanimée qui obéit aux coups. Mais l'interprète d'Athéna Poliade et de Thémis Conseillère[3]

« qui convoque et dissout les assemblées des hommes »[4],

c'est avec la parole pour unique instrument qu'il modèle la cité : tantôt il façonne et unit les éléments, tantôt il adoucit et aplanit ce qui fait obstacle à son œuvre, comme des nœuds dans le bois ou des pailles dans le fer[5]. C'est pourquoi le régime politique, au temps de Périclès, était, comme dit Thucydide, « une démocratie de nom, mais en fait le gouvernement du premier citoyen[6] » à cause de la puissance de sa parole. Cimon aussi était un homme de valeur, ainsi qu'Éphialte et Thucydidès[7] ; mais ce dernier, comme Archidamos, le roi de Sparte, lui demandait qui était le meilleur à la lutte de Périclès ou de lui, répondit : « Personne ne peut le savoir. Quand je l'ai terrassé à la lutte, il soutient qu'il n'est pas tombé et il gagne en persuadant les spectateurs. » Et ce talent fit non seulement la gloire de Périclès, mais aussi le salut de la cité, puisque, en l'écoutant, elle conserva la prospérité qu'elle avait et

1. Sophocle, fr. 760, 3 Nauck ; *cf. De fortuna*, 99 A.
2. Athéna Erganè, patronne des artisans, avait un sanctuaire sur l'Acropole. La fête des *Chalkeia* lui était consacrée, ainsi qu'à Héphaïstos.
3. Plutarque désigne ainsi l'homme d'État (*An seni* 789 D et 792 F). Athéna Poliade, vénérée dans plusieurs cités grecques, avait à Athènes sa statue du Parthénon et une *cella* dans l'Érechthéion. Thémis avait quelques sanctuaires en Grèce, mais nous n'en avons trouvé aucun qui soit placé sous l'invocation de Thémis Boulaia (*R.E.*, *s.v. Themis*). Cependant cette déesse est qualifiée d'εὔϐουλος par Pindare (*Isthm.*, 8, 68 ; *Ol.*, 13, 11) et d'ὀρθόϐουλος par Eschyle (*Prom.*, 18).
4-7. Voir *Notes complémentaires*, p. 165.

ὁ δὲ βελτίων τῇ τέχνῃ, λέγειν δ' ἀδύνατος, παρελθὼν
εἶπεν· « Ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὡς οὗτος εἴρηκεν, ἐγὼ
ποιήσω. » Τὴν γὰρ Ἐργάνην οὗτοι μόνην θεραπεύουσιν, B
ὥς φησι Σοφοκλῆς, οἱ

παρ' ἄκμονι τυπάδι βαρείᾳ

[καὶ] πληγαῖς ὑπακούουσαν ὕλην ἄψυχον δημιουργοῦντες. Ὁ δὲ τῆς Πολιάδος Ἀθηνᾶς καὶ τῆς Βουλαίας Θέμιδος,

ἥ τ' ἀνδρῶν ἀγορὰς ἠμὲν λύει ἠδὲ καθίζει,

προφήτης, ἑνὶ χρώμενος ὀργάνῳ τῷ λόγῳ, τὰ μὲν πλάττων
καὶ συναρμόττων, τὰ δ' ἀντιστατοῦντα πρὸς τὸ ἔργον
ὥσπερ ὄζους τινὰς ἐν ξύλῳ καὶ διπλόας ἐν σιδήρῳ μαλάσ-
σων καὶ καταλεαίνων, κοσμεῖ τὴν πόλιν. Διὰ τοῦτ' ⟨ἦν⟩
ἡ κατὰ Περικλέα πολιτεία « λόγῳ μέν, ὥς φησι Θουκυδίδης,
δημοκρατία, ἔργῳ δ' ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχὴ » C
διὰ τὴν τοῦ λόγου δύναμιν. Ἐπεὶ καὶ Κίμων ἀγαθὸς
ἦν καὶ Ἐφιάλτης καὶ Θουκυδίδης, ἀλλ' ἐρωτηθεὶς οὗτος
ὑπ' Ἀρχιδάμου τοῦ βασιλέως τῶν Σπαρτιατῶν πότερον
αὐτὸς ἢ Περικλῆς παλαίει βέλτιον, « Οὐκ ἂν εἰδείη
τις, εἶπεν· ὅταν γὰρ ἐγὼ καταβάλω παλαίων, ἐκεῖνος
λέγων μὴ πεπτωκέναι νικᾷ καὶ πείθει τοὺς θεωμένους. »
Τοῦτο δ' οὐκ αὐτῷ μόνον ἐκείνῳ δόξαν ἀλλὰ καὶ τῇ πόλει
σωτηρίαν ἔφερε· πειθομένη γὰρ αὐτῷ τὴν ὑπάρχουσαν

802 A 11 post παρελθὼν add. εἰς μέσον JS ‖ 12 εἶπεν post ἄνδρες transp. JS ‖ B 1 μόνην G : μόνον oFJ^2 μόνοι JS ‖ 3 βαρείᾳ oG^{pc}F : βαρεῖαν G^{ac}JS ‖ 4 καὶ del. Ha. ‖ 5 Βουλαίας o$G^{ac}F^{γρ}$J : βουλείας G^{pc} βουλλίας FS ‖ 7 ἥ oGFJ p.c. ut uid. : ὅ S ‖ ἠμὲν ... ἠδὲ oGF^2J^2 : ἡ μὲν ... ἡ δὲ FJS ‖ 10 διπλόας oGFJ : -όης S ‖ 11 ἦν add. Bern. ‖ 12 ἡ om. S ‖ C 4 τοῦ k^{ac} Bern. : om. oGFJS ‖ 6 εἶπεν Xyl. : εἰπεῖν GF ἐπειπεῖν o$F^{γρ}$ JS ‖ 8 Τοῦτο GFJ : τούτῳ oS ‖ μόνον Benseler : μόνῳ oGF JS ‖ ἐκείνῳ om. F.

évita les entreprises lointaines. Au contraire Nicias, qui avait les mêmes idées mais qui manquait d'un tel pouvoir de persuasion et essayait de faire tourner bride au peuple avec une éloquence qui était comme un mors trop doux, ne put le retenir ni le maîtriser ; il fut entraîné en Sicile par sa monture et se rompit le cou avec elle.

On ne peut, dit-on, maîtriser le loup en le tenant par les oreilles[1] ; mais un peuple ou une cité, c'est surtout par les oreilles qu'il faut les mener, et non en faisant comme certains qui, faute d'être entraînés à l'éloquence, cherchent à empoigner le peuple à l'aide de prises vulgaires et grossières, et qui le tirent par le ventre en lui offrant des banquets, ou par la bourse en lui distribuant de l'argent, ou qui organisent sans cesse, pour le gouverner, ou plutôt le flagorner, des spectacles de danses ou des combats de gladiateurs[2]. Car l'art de gouverner le peuple est celui de le convaincre par la parole[3], tandis que la domestication[4] des foules par de tels moyens ressemble tout à fait à la capture et à l'élevage des animaux dépourvus de raison[5].

6 Mais l'éloquence de l'homme politique ne doit pas être exubérante et théâtrale comme l'éloquence d'apparat, qui tresse une couronne de mots délicats et fleuris, et elle ne doit pas, en sens inverse, avoir des arguments trop aiguisés et des périodes exactement mesurées à la règle et au compas[6], comme celle de Démosthène, à laquelle Pythéas reprochait[7] de sentir l'huile de lampe et les raffinements sophistiques[8] ; de même que les musiciens demandent au jeu de l'exécutant d'être expressif et non pas éclatant, de même, dans l'éloquence de l'homme politique, lorsqu'il conseille ou

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 165-166.

3. Il n'y a pas lieu de corriger, avec Pohlenz, πειθομένων en πειθόντων. Le texte ἡ διὰ λόγου πειθομένων (s.e. ἀγωγή) est satisfaisant. *Cf.* 139 E : ἂν πείθωνται (pass.) μετὰ λόγου. Toutefois, la leçon πειθόντων pourrait s'appuyer sur l'expression active ἀεὶ μετὰ λόγου πειρωμένοις ἄγειν qui se trouve dans le développement, parallèle à celui-ci, du chap. 31, p. 822 F.

4-8. Voir *Notes complémentaires*, p. 166-167.

εὐδαιμονίαν ἔσῳζε, τῶν δ᾽ ἐκτὸς ἀπείχετο. Νικίας δὲ
τὴν αὐτὴν προαίρεσιν ἔχων, πειθοῦς δὲ τοιαύτης ἐνδεὴς
ὢν καὶ καθάπερ ἀμβλεῖ χαλινῷ τῷ λόγῳ πειρώμενος D
ἀποστρέφειν τὸν δῆμον, οὐ κατέσχεν οὐδ᾽ ἐκράτησεν, ἀλλ᾽
ᾤχετο βίᾳ φερόμενος εἰς Σικελίαν καὶ συνεκτραχηλιζόμενος.

Τὸν μὲν οὖν λύκον οὔ φασι τῶν ὤτων κρατεῖν, δῆμον
δὲ καὶ πόλιν ἐκ τῶν ὤτων ἄγειν δεῖ μάλιστα, μὴ καθάπερ
ἔνιοι τῶν ἀγυμνάστων περὶ λόγον, λαβὰς ἀμούσους καὶ
ἀτέχνους ζητοῦντες ἐν τοῖς πολλοῖς, τῆς γαστρὸς ἕλκουσιν
εὐωχοῦντες ἢ τοῦ βαλλαντίου διδόντες, ἢ πυρρίχας τινὰς
ἢ μονομάχων θεάματα παρασκευάζοντες ἀεὶ δημαγωγοῦσι,
μᾶλλον δὲ δημοκοποῦσι· δημαγωγία γὰρ ἡ διὰ λόγου
πειθομένων ἐστίν, αἱ δὲ τοιαῦται τιθασεύσεις τῶν ὄχλων E
οὐδὲν ἀλόγων ζῴων ἄγρας καὶ βουκολήσεως διαφέρουσιν.

6 Ὁ μέντοι λόγος ἔστω τοῦ πολιτικοῦ μήτε νεαρὸς
καὶ θεατρικός, ὥσπερ πανηγυρίζοντος καὶ στεφανηπλο-
κοῦντος ἐξ ἁπαλῶν καὶ ἀνθηρῶν ὀνομάτων, μήτ᾽ αὖ πάλιν,
ὡς ὁ Πυθέας τὸν Δημοσθένους ἔλεγεν ἐλλυχνίων ὄζειν καὶ
σοφιστικῆς περιεργίας, ἐνθυμήμασι πικρὸς καὶ περιόδοις
πρὸς κανόνα καὶ διαβήτην ἀπηκριβωμένος· ἀλλ᾽ ὥσπερ
οἱ μουσικοὶ τὴν θίξιν ἀξιοῦσι τῶν χορδῶν ἠθικὴν κατα-
φαίνεσθαι, μὴ κρουστικήν, οὕτως τῷ λόγῳ τοῦ πολιτευο-

802 D 1 ἀμβλεῖ oGFJ^{2}J^{s1}S : ἐμβαλεῖ J || 2 ἀποστρέφειν oG FJ : -στρέφει S || 3 βίᾳ oGFJ^{2}S : om. J || φερόμενος oGFJ^{2}S : ἀναφερόμενος J || 4 post φασι add. δεῖν Φ || 5 post ὤτων ras. 6 lit. G || 6 λόγον oGF : λόγων JS || 6-7 ἀμούσους καὶ ἀτέχνους oGFJ^{2} : ἀμούσους καὶ ἀμουσούς praue JS || 10 λόγου J^{2}Π : λόγον o λόγων GFJS || E 1 πειθομένων oGFJS : πειθόντων Pohlenz || τοιαῦται oGFJ^{2} : om. JS || ὄχλων oFJS : ὄ//λων G || 2 βουκολήσεως oGFJ^{2} : -ήσεων JS || 5 αὖ oGFJ : οὖν S || 6 Δημοσθένους oGFJ^{2} : -σθένην JS || ὄζειν [ἀπόζειν Φ] codd. : ὄζων Mez. Rei. uide adn. || 7 πικρὸς Rei. : πικροῖς codd. || 8 καὶ om. JS suppl. J^{2} || ἀπηκριβωμένος JS : -μένοις oG -μέναις FJ^{2} || 9-10 καταφαίνεσθαι oF : φαίνεσθαι GJ^{2} καταφέρεσθαι JS || 10 οὕτως oGJS : οὕτω FJ^{2}.

qu'il dirige, il ne faut pas que se fassent voir l'habileté et la dextérité[1], ni qu'on fasse l'éloge de sa « facilité », de sa « virtuosité », de ses « distinctions subtiles »[2] ; mais il faut qu'elle soit pleine de sentiment sans affectation, d'élévation vraie, de franchise paternelle[3], de prévoyance et d'intelligence attentives, et qu'elle joigne à la noblesse du contenu, le charme et l'attrait[4] que procurent la gravité de l'expression et l'originalité[5] convaincante des pensées.

D'autre part, l'éloquence politique admet mieux que l'éloquence judiciaire les maximes, les anecdotes, les fables, les images, qui font le plus grand effet lorsqu'on s'en sert avec mesure et à-propos. C'est le cas de l'orateur qui a dit : « Ne privez pas la Grèce d'un de ses yeux »[6], de Démade qui disait qu'il administrait les débris du naufrage de la cité[7], d'Archiloque[8] :

> « Que le rocher de Tantale ne reste pas suspendu
> au-dessus de notre île »,

de Périclès, qui invitait les Athéniens à débarrasser le Pirée de son grain de chassie[9], de Phocion qui dit, à propos de la victoire de Léosthène, que la performance était bonne sur un stade, mais qu'il craignait, dans la guerre, la course de fond[10]. D'une manière générale, la majesté et la grandeur conviennent mieux à l'éloquence politique, et les modèles à suivre sont *les Philippiques*, et, parmi les harangues de Thucydide, celle de l'éphore Sthénélaïdas, celle du roi Archidamos à Platées et celle de Périclès après la peste[11]. Quant aux morceaux de rhétorique et aux grandes phrases qu'Éphore, Théopompe ou Anaximène[12] font débiter aux chefs

1-8. Voir *Notes complémentaires*, p. 168-169.

9. Le mot sur Égine était célèbre : voir *Périclès*, 8, 7 ; *Démosthène*, 1, 2 ; *Regum et imp. apophth.*, 186 C ; Aristote, *Rhétorique*, III, 1411 a 14.

10. Voir *Phocion*, 23, 4, et *Vies des dix orateurs*, 846 E, où le mot est indûment attribué à Démosthène. Le *dolichos* valait de 7 à 24 stades suivant les auteurs (Dar.-Saglio, *s.v. Cursus*, 1643 b).

11. Thucydide, 1, 86 ; 2, 72 ; 2, 60-64.

12. Voir *Notes complémentaires*, p. 169.

μένου καὶ συμβουλεύοντος καὶ ἄρχοντος ἐπιφαινέσθω μὴ δεινότης μηδὲ πανουργία, μηδ᾽ εἰς ἔπαινον αὑτοῦ F
τιθέσθω τὸ ‘ ἑκτικῶς ’ ἢ ‘ τεχνικῶς ’ ἢ ‘ διαιρετικῶς ’, ἀλλ᾽ ἤθους ἀπλάστου καὶ φρονήματος ἀληθινοῦ καὶ παρρησίας πατρικῆς καὶ προνοίας καὶ συνέσεως κηδομένης ὁ λόγος ἔστω μεστός, | ἐπὶ τῷ καλῷ τὸ κεχαρισμένον ἔχων 803 A
καὶ ἀγωγὸν ἔκ τε σεμνῶν ὀνομάτων καὶ νοημάτων ἰδίων καὶ πιθανῶν.

Δέχεται δ᾽ ὁ πολιτικὸς λόγος δικανικοῦ μᾶλλον καὶ γνωμολογίας καὶ ἱστορίας καὶ μύθους καὶ μεταφοράς, αἷς μάλιστα κινοῦσιν οἱ χρώμενοι μετρίως καὶ κατὰ καιρόν· ὡς ὁ εἰπὼν « Μὴ ποιήσητε ἑτερόφθαλμον τὴν Ἑλλάδα », καὶ Δημάδης τὰ ναυάγια λέγων πολιτεύεσθαι τῆς πόλεως, καὶ Ἀρχίλοχος

μηδ᾽ ὁ Ταντάλου λίθος
τῆσδ᾽ ὑπὲρ νήσου κρεμάσθω,

καὶ Περικλῆς τὴν λήμην τοῦ Πειραιῶς ἀφελεῖν κελεύων, καὶ Φωκίων ἐπὶ τῆς Λεωσθένους νίκης καλὸν τὸ στάδιον εἶναι, δεδιέναι δὲ τοῦ πολέμου τὸν δόλιχον. Καθόλου δ᾽ ὁ B
μὲν ὄγκος καὶ τὸ μέγεθος τῷ πολιτικῷ μᾶλλον ἁρμόττει, παράδειγμα δ᾽ οἵ τε Φιλιππικοὶ καὶ τῶν Θουκυδίδου δημηγοριῶν ἡ Σθενελαΐδα τοῦ ἐφόρου καὶ Ἀρχιδάμου τοῦ βασιλέως ⟨ἡ⟩ ἐν Πλαταιαῖς καὶ Περικλέους ἡ μετὰ τὸν λοιμόν. Ἐπὶ δὲ τῶν Ἐφόρου καὶ Θεοπόμπου καὶ Ἀναξιμέ-

802 E 11 καὶ ἄρχοντος om. JS suppl. J[2] ‖ 803 A 1 ἔχων oGFJ : ἔχον S ‖ 2 ἰδίων codd. : ἡδέων Rei. Ha. ‖ 4 δικανικοῦ JS : -κοὺς oGFJ[2] ‖ 6 αἷς oGF : αἷς καὶ JS ‖ 13 καλὸν oGFJ : μᾶλλον S ‖ B 2 τῷ πολιτικῷ oGFJ : τῶν πολιτικῶν S ‖ 5 ἡ add. Hubert ‖ 6 Ἐπὶ JS : ἔτι oGFF[1mg] ‖ τῶν oGF[2]JS : τὸν F.

après avoir équipé leurs armées et les avoir rangées en bataille, on peut en dire :

« Si près du fer nul ne radote ainsi »[1].

7 Pourtant le sarcasme et la moquerie peuvent quelquefois avoir leur place dans le discours politique, s'ils ne sont pas lancés en manière d'insulte ou de bouffonnerie, et si la critique et la raillerie visent à l'utile[2]. Ces procédés sont particulièrement appréciés dans les répliques et les réparties. Car s'en servir d'une manière préméditée et sans être provoqué, c'est faire le bouffon, et il s'y attache une réputation de malignité, comme aux sarcasmes de Cicéron et à ceux de Caton l'Ancien et d'Euxithéos, le disciple d'Aristote[3] ; souvent, en effet, ils utilisaient la moquerie sans avoir été provoqués. Par contre, lorsqu'on se défend, les circonstances rendent le procédé excusable et lui donnent de l'agrément, comme ce fut le cas pour Démosthène, quand il répondit à l'homme qu'on accusait d'être un voleur et qui le raillait de veiller la nuit pour écrire : « Je sais bien que je te gêne en faisant brûler ma lampe »[4], ou quand Démade s'écria : « Démosthène prétend me faire la leçon ! C'est la truie qui en remontre à Athéna ! », et qu'il répondit : « Une Athéna qui, l'an dernier, a été prise en flagrant délit d'adultère ! »[5] Spirituelle aussi est la réponse de Xénainétos à ses concitoyens, qui lui reprochaient d'avoir pris la fuite quand il était stratège : « Oui, avec vous, amis chers à mon cœur. »[6]

Mais il faut se garder de l'excès dans la raillerie et de ce qui froisse mal à propos l'auditoire ou de ce qui avilit et rabaisse celui qui parle, comme faisaient les mots de Démocratès : en montant à l'Assemblée, il dit que, comme Athènes, il avait peu de forces et beaucoup

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 169.

4. *Démosthène*, 11, 6. Les veilles de Démosthène étaient connues et Pythéas opposait son genre de vie à celui de Démade : « Il boit de l'eau et se ronge d'inquiétude la nuit » (fr. 4 Müller = Athénée, 44 f. *Cf.* ἐλλύχνια, *supra*, p. 802 E).

5-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 169.

νους ῥητορειῶν καὶ περιόδων, ἃς περαίνουσιν ἐξοπλίσαντες τὰ στρατεύματα καὶ παρατάξαντες, ἔστιν εἰπεῖν·

Οὐδεὶς σιδήρου ταῦτα μωραίνει πέλας.

7 Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ σκῶμμα καὶ γελοῖον ἔστιν ὅτε γίγνεται πολιτικοῦ λόγου μέρος, εἰ μὴ πρὸς ὕβριν ἢ βωμολοχίαν, ἀλλὰ χρησίμως ἐπιπλήττοντος ἢ διασύροντος C λέγοιτο. Μάλιστα δ' εὐδοκιμεῖ τὰ τοιαῦτα περὶ τὰς ἀμείψεις καὶ τὰς ἀπαντήσεις· τὸ γὰρ ἐκ παρασκευῆς καὶ κατάρχοντα γελωτοποιοῦντός ἐστι καὶ δόξα κακοηθείας πρόσεστιν, ὡς προσῆν τοῖς Κικέρωνος σκώμμασι καὶ τοῖς Κάτωνος τοῦ πρεσβυτέρου καὶ Εὐξιθέου τοῦ Ἀριστοτέλους συνήθους· οὗτοι γὰρ ἔσκωπτον ἀρχόμενοι πολλάκις. Ἀμυνομένῳ δὲ συγγνώμην ἅμα καὶ χάριν ὁ καιρὸς δίδωσι, καθάπερ Δημοσθένει πρὸς τὸν αἰτίαν ἔχοντα κλέπτειν, χλευάζοντα δ' αὐτοῦ τὰς νυκτογραφίας, « Οἶδ' ὅτι σε λυπῶ λύχνον καίων », καὶ πρὸς Δημάδην βοῶντα D « Δημοσθένης ἐμὲ βούλεται διορθοῦν, ἡ ὗς τὴν Ἀθηνᾶν — Αὕτη μέντοι πέρυσιν ἡ Ἀθηνᾶ μοιχεύουσα ἐλήφθη. » Χάριεν δὲ καὶ τὸ Ξεναινέτου πρὸς τοὺς πολίτας λοιδοροῦντας αὐτὸν ὅτι στρατηγὸς ὢν πέφευγε· « Μεθ' ὑμῶν γ', ὦ φίλαι κεφαλαί. »

Τὸ δ' ἄγαν φυλακτέον ἐν τῷ γελοίῳ καὶ τὸ λυποῦν ἀκαίρως τοὺς ἀκούοντας ἢ τὸν λέγοντα ποιοῦν ἀγεννῆ καὶ ταπεινόν, ὥσπερ τὰ Δημοκράτους· ἀναβαίνων μὲν γὰρ εἰς τὴν ἐκκλησίαν ἔφη, καθάπερ ἡ πόλις, μικρὸν

803 B 9 οὐδεὶς oGF[1γρ]JS : οὐ δεῖ F ‖ 10 σκῶμμα oGFJ : σκώμματα S ‖ 11 ἢ oG[pc]FJS : καὶ G[ac] ‖ C 1 ante χρησίμως prop. ὑπὸ Rei. ‖ 7-8 ἀρχόμενοι πολλάκις oGJS : πολλάκις ἀρχόμενοι F ‖ 9 Δημοσθένει oGF : -ένης JS -ένην Φ ‖ D 2 ὗς om. G[ac] ut uid. ‖ 3 Αὕτη oFJS : αὐτὴ G ‖ 4 Ξεναινέτου oG p.c. ut uid. F[2]JS : ξενέτου F[γρ] ξένου F ‖ 5 πέφευγε oGFJ : ἔφυγε S.

d'enflure[1] ; et, au moment de Chéronée, il se présenta devant le peuple et dit : « J'aurais voulu que la cité ne se trouvât jamais dans une situation assez désastreuse pour vous obliger à m'écouter moi aussi. » Le second trait part d'une âme basse, le premier est d'un fou, et aucun des deux ne convient à un véritable homme d'État.

Chez Phocion on admirait aussi la concision. C'est ainsi que Polyeuctos déclarait que Démosthène était l'orateur le plus grand mais Phocion le plus véritablement éloquent[2], parce que son langage enfermait le plus de sens dans le moins de mots. Et Démosthène, qui méprisait tous les autres, avait l'habitude de dire quand Phocion se levait : « Voilà le couperet de mes discours qui se lève »[3].

8 Avant tout, donc, fais en sorte que les discours que tu adresses au peuple soient médités, sans rien de creux, et pleins de solidité, en sachant que même le grand Périclès, avant de haranguer le peuple, demandait aux dieux qu'il ne lui vînt pas un seul mot qui fût étranger au sujet[4]. Mais il faut aussi, pour les répliques, avoir la parole agile et bien exercée. Car l'occasion n'attend pas, et souvent, en politique, la situation prend un tour imprévu[5]. C'est en quoi Démosthène était inférieur à bien d'autres, à ce qu'on dit, parce qu'il se dérobait et hésitait mal à propos. Théophraste rapporte qu'Alcibiade, qui réfléchissait non seulement à ce qu'il fallait dire, mais aussi à la manière de le dire, souvent cherchait ses mots et les arrangeait en plein discours, si bien qu'il s'interrompait et restait court[6]. Tandis que l'orateur qui se lève poussé par les événe-

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 170.

4. *Périclès*, 8, 6 ; Élien, *Varia Hist.*, 4, 10 ; Quintilien, *Inst. or.*, 12, 9, 13.

5. Le traité apocryphe *De lib. educ.*, 6 C-F, oppose de même les discours bien préparés et la nécessité d'improviser en fonction des circonstances, en citant une phrase de la *Midienne* de Démosthène (XXI, 191) qui semble inspirer la première phrase du c. 8 des *Préceptes*. La *Midienne* est mentionnée au chapitre 22.

6. Voir *Notes complémentaires*, p. 170.

ἰσχύειν καὶ μέγα φυσᾶν· ἐν δὲ τοῖς Χαιρωνικοῖς παρελθὼν
εἰς τὸν δῆμον, « Οὐκ ἂν ἐβουλόμην κακῶς οὕτως πεπρα- E
χέναι τὴν πόλιν ὥστε κἀμοῦ συμβουλεύοντος ὑμᾶς
ἀκούειν »· καὶ γὰρ καὶ τοῦτο μικροῦ κἀκεῖνο μανικοῦ,
πολιτικῷ δ' οὐδέτερον ἁρμόττον.

Φωκίωνος δὲ καὶ τὴν βραχυλογίαν ἐθαύμαζον. Ὁ γοῦν
Πολύευκτος ἀπεφαίνετο ῥήτορα μέγιστον εἶναι Δημοσθέ-
νην, δεινότατον δ' εἰπεῖν Φωκίωνα· πλεῖστον γὰρ αὐτοῦ
τὸν λόγον ἐν λέξει βραχυτάτῃ νοῦν περιέχειν. Καὶ ὁ
Δημοσθένης, τῶν ἄλλων καταφρονῶν, εἰώθει λέγειν
ἀνισταμένου Φωκίωνος· « Ἡ τῶν ἐμῶν λόγων κοπὶς
ἀνίσταται. »

8 Μάλιστα μὲν οὖν ἐσκεμμένῳ πειρῶ καὶ μὴ διακένῳ
τῷ λόγῳ χρῆσθαι πρὸς τοὺς πολλοὺς μετ' ἀσφαλείας,
εἰδὼς ὅτι καὶ Περικλῆς ἐκεῖνος ηὔχετο πρὸ τοῦ δημηγο- F
ρεῖν μηδὲ ῥῆμα μηδὲν ἀλλότριον τῶν πραγμάτων ἐπελθεῖν
αὐτῷ. Δεῖ δ' ὅμως καὶ πρὸς τὰς ἀπαντήσεις τὸν λόγον
εὔστροφον ἔχειν | καὶ γεγυμνασμένον· ὀξεῖς γὰρ οἱ καιροὶ 804 A
καὶ πολλὰ φέροντες ἐν ταῖς πολιτείαις αἰφνίδια. Διὸ καὶ
Δημοσθένης ἠλαττοῦτο πολλῶν, ὥς φασι, παρὰ τὸν
καιρὸν ἀναδυόμενος καὶ κατοκνῶν· Ἀλκιβιάδην δ' ὁ
Θεόφραστος ἱστορεῖ, μὴ μόνον ἃ δεῖ λέγειν ἀλλὰ καὶ
ὡς δεῖ βουλευόμενον, πολλάκις ἐν αὐτῷ τῷ λέγειν ζητοῦντα
καὶ συντιθέντα τὰς λέξεις ἐνίσχεσθαι καὶ διαπίπτειν.
Ὁ δ' ὑπὸ τῶν πραγμάτων αὐτῶν ἀνιστάμενος καὶ ὑπὸ

803 D 11 φυσᾶν : πνεῖν Stob., 3.22.43, p. 594 H. ‖ E 1 οὕτως oGF : οὕτω JS ‖ 3 alt. καὶ FΠJ^2 : om. oGJS ‖ 4 ἁρμόττον oGJS : ἁρμόζον F ‖ 6-7 Δημοσθένην oFJS : -ένη G ‖ 8 ἐν oGF JS : del. J^2 om. Π ‖ 804 A 3 φασι oG^2FJS : φησι G ‖ 4 ὁ om. JS ‖ 5 δεῖ om. G^{ac} ‖ 6 βουλευόμενον Duebner : βουλόμενον codd. ‖ 8 ὑπὸ J : ἀπὸ oGFJ^2 om. S.

ments mêmes et par les circonstances est celui qui frappe le plus la foule, qui la gagne et la retourne. Par exemple, Léon de Byzance était venu un jour parler aux Athéniens déchirés par des dissensions, et comme, en voyant sa petite taille, on riait de lui : « Que serait-ce, dit-il, si vous voyiez ma femme, qui m'arrive à peine au genou ! ». On se mit alors à rire plus fort : « Eh bien, dit-il, nous qui sommes si petits, quand nous nous disputons, la ville de Byzance n'est pas assez grande pour nous. »[1] Comme l'orateur Pythéas parlait contre les honneurs proposés en faveur d'Alexandre, quelqu'un lui dit : « Toi qui es si jeune, tu oses parler sur un sujet de cette importance? — Mais Alexandre, répondit-il, est plus jeune que moi, et vous voulez décréter qu'il est dieu ! »[2]

9 Il faut encore apporter dans la compétition politique, qui, loin d'être simple, fait appel à toutes les facultés[3], un verbe bien entraîné — voix forte et poumons vigoureux[4] — pour que la voix de l'orateur, exténuée, éteinte, ne soit pas couverte plus d'une fois par l'organe d'

« un larron braillard à la voix fracassante »[5].

Caton, lorsqu'il s'attendait à ne pas pouvoir persuader le peuple ou le sénat parce qu'ils étaient gagnés d'avance par des faveurs et par des intrigues, restait toute la journée debout à parler, faisant ainsi manquer le bon moment à ses adversaires[6]. Mais ces remarques sur la façon de préparer sa parole et de s'en servir suffiront à qui est capable d'en tirer toutes les conséquences.

1. Ce mot est également rapporté par Philostrate, *Vies des Sophistes*, 485, p. 5-6, Kayser, 1871, et par la *Souda*, *s.v.* Λέων. Léon de Byzance, condisciple de Phocion à l'Académie, anima la résistance lors du siège de la ville par Philippe, en 340-339 (*Phocion*, 14, 7). Pour l'expression « tel lieu οὐ χωρεῖ quelqu'un ou quelque chose », voir Démosthène, *Midienne*, 200 et les références données par le *Thesaurus*, *s.v.*, col. 1083-1084.

2-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 170-171.

τῶν καιρῶν ἐκπλήττει μάλιστα καὶ προσάγεται τοὺς πολλοὺς καὶ μετατίθησιν. Οἷον ὁ Βυζάντιος Λέων ἧκε δή ποτε τοῖς Ἀθηναίοις στασιάζουσι διαλεξόμενος· ὀφθεὶς δὲ
μικρὸς καὶ γελασθείς, « Τί δ', εἶπεν, εἰ τὴν γυναῖκά μου B
θεάσαισθε μόλις ἐξικνουμένην πρὸς τὸ γόνυ ; » · πλείων οὖν ἐγένετο γέλως · « Ἀλλ' ἡμᾶς, ἔφη, μικροὺς οὕτως ὄντας, ὅταν διαφερώμεθα πρὸς ἀλλήλους, ἡ Βυζαντίων πόλις οὐ χωρεῖ. » Πυθέας δ' ὁ ῥήτωρ, ὅτε πρὸς τὰς Ἀλεξάνδρου τιμὰς ἀντέλεγεν, εἰπόντος τινός « Οὕτως σὺ νέος ὢν περὶ πραγμάτων τολμᾷς λέγειν τηλικούτων ; — Καὶ μὴν Ἀλέξανδρος, εἶπεν, ἐμοῦ νεώτερός ἐστιν, ὃν ψηφίζεσθε θεὸν εἶναι. »

9 Δεῖ δὲ καὶ φωνῆς εὐεξίᾳ καὶ πνεύματος ῥώμῃ, πρὸς οὐ φαῦλον ἀλλὰ πάμμαχον ἀγῶνα τὸν τῆς πολιτείας,
ἠθληκότα κομίζειν τὸν λόγον, ὡς μὴ πολλάκις ἀπαγο- C
ρεύοντα καὶ σβεννύμενον ὑπερβάλλοι τις αὐτὸν

ἅρπαξ κεκράκτης, Κυκλοβόρου φωνὴν ἔχων.

Κάτων δέ, περὶ ὧν οὐκ ἤλπιζε πείσειν, τῷ προκατέχεσθαι χάρισι καὶ σπουδαῖς τὸν δῆμον ἢ τὴν βουλήν, ἔλεγε τὴν ἡμέραν ὅλην ἀναστὰς καὶ τὸν καιρὸν οὕτως ἐξέκρουε. Περὶ μὲν οὖν τῆς τοῦ λόγου παρασκευῆς καὶ χρείας ἱκανὰ ταῦτα τῷ δυναμένῳ τὸ ἀκόλουθον προσεξευρίσκειν.

804 A 9 τῶν καιρῶν FJSG^{pc} : τὸν καιρὸν oG^{ac} || 11 διαλεξόμενος oGFJ^{2} : διαλεχθησό- JS || B 1 εἰ oGFJ : εἰς S || 2 θεάσαισθε Dueb. : θεάσασθε o^{ac}JS θεάσεσθε o^{pc}GF ἐθεάσασθε Steph. || 5 Πυθέας oGFJ : -ίας S || 8 ψηφίζεσθε oG^{ras}FJ^{2}S : ψηφίζεσθαι J || C 2 ὑπερβάλλοι o^{ac}FS : -βάλοι o^{pc}GJ -βάλλῃ Bern. || 3 κεκράκτης o^{pc}α^{ras} Aristophanis codd. praeter R, *Equ.* 137 : καὶ κράκτης o^{ac}G ante ras. 4 lit. FJS Aristoph. cod. R καὶ Κράτης S || 6 οὕτως om. o || 7 παρασκευῆς oG^{pc}FJS : κατασκευῆς G^{ac}.

10 Il y a deux voies d'entrée dans la politique, l'une rapide, brillante et glorieuse, mais qui n'est pas sans risque, l'autre plus prosaïque et plus lente, mais plus sûre. Les uns s'élancent dans la politique en partant tout de suite, comme d'une pointe qui avance dans la mer, d'une action éclatante, remarquable, mais audacieuse, estimant que Pindare a raison de dire :

> « A toute œuvre qui débute il faut donner un front
> qui resplendisse au loin. »[1]

Car le peuple accueille avec enthousiasme celui qui débute, par une sorte de lassitude et de dégoût pour les têtes habituelles, comme font les spectateurs pour un nouveau concurrent ; et l'autorité ou la puissance qui s'accroît brillamment et rapidement terrasse l'envie. Comme dit Ariston, le feu ne fait pas de fumée, la gloire n'excite pas d'envie, lorsqu'ils brillent d'un éclat vif et immédiat ; mais ceux dont l'autorité s'accroît peu à peu, lentement, sont attaqués de différents côtés[2]. Aussi beaucoup voient-ils leur autorité se flétrir avant même qu'elle se soit épanouie[3] à la tribune. Mais quand on peut dire d'un homme, comme on le dit de Ladas[4],

> « le claquement de la barrière était encore dans ses
> oreilles »,

que déjà

> « il était couronné »[5],

déjà il conduisait avec éclat une ambassade, obtenait le triomphe, menait une campagne, alors, après de tels succès, l'envie et le dédain n'ont pas la même force. C'est ainsi qu'arrivèrent à la gloire Aratos, en renver-

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 171.
4. *Ladas* : coureur natif d'Aegion, en Achaïe ; il remporta la course du stade à Olympie en 279 a. C. (Voir Pausanias, 2, 19, 7 ; 3, 21, 1 ; 10, 23, 14). Les vers en son honneur que cite Plutarque ont été repris par Lucillius dans une épigramme parodique (*Anth. palat.*, 11, 86) ; voir L. Robert, « L'épigramme grecque », dans les *Entretiens sur l'Antiquité Classique*, tome XIV, 1967, p. 278.
5. Voir *Notes complémentaires*, p. 171.

10 Εἰσβολαὶ δὲ καὶ ὁδοὶ δύο τῆς πολιτείας εἰσίν, ἡ μὲν ταχεῖα καὶ λαμπρὰ πρὸς δόξαν, οὐ μὴν ἀκίνδυνος, ἡ δὲ πεζοτέρα καὶ βραδυτέρα, τὸ δ' ἀσφαλὲς ἔχουσα μᾶλλον. Οἱ μὲν γὰρ εὐθύς, ὥσπερ ἐξ ἄκρας πελαγίου, πράξεως ἐπι- D
φανοῦς καὶ μεγάλης, ἐχούσης δὲ τόλμαν, ἄραντες ἀφῆκαν ἐπὶ τὴν πολιτείαν, ἡγούμενοι λέγειν ὀρθῶς τὸν Πίνδαρον ὡς

Ἀρχομένου δ' ἔργου πρόσωπον
χρὴ θέμεν τηλαυγές.

Καὶ γὰρ δέχονται προθυμότερον οἱ πολλοί, κόρῳ τινὶ καὶ πλησμονῇ τῶν συνήθων, τὸν ἀρχόμενον, ὥσπερ ἀγωνιστὴν θεαταί, καὶ τὸν φθόνον ἐκπλήττουσιν αἱ λαμπρὰν ἔχουσαι καὶ ταχεῖαν αὔξησιν ἀρχαὶ καὶ δυνάμεις. Οὔτε γὰρ πῦρ φησιν ὁ Ἀρίστων καπνὸν ποιεῖν οὔτε δόξαν φθόνον, ἣν εὐθὺς ἐκλάμψῃ καὶ ταχέως, ἀλλὰ τῶν κατὰ μικρὸν αὐξανομένων καὶ σχολαίως ἄλλον ἀλλαχόθεν ἐπιλαμβάνεσθαι· E
διὸ πολλοὶ πρὶν ἀνθῆσαι περὶ τὸ βῆμα κατεμαράνθησαν. Ὅπου δ', ὥσπερ ἐπὶ τοῦ Λάδα λέγουσιν,

Ὁ ψόφος ἦν ὕσπληγος ἐν οὔασιν

ἔνθα

καὶ στεφανοῦτο,

πρεσβεύων ἢ θριαμβεύων ἢ στρατηγῶν ἐπιφανῶς, οὔθ' οἱ φθονοῦντες οὔθ' οἱ καταφρονοῦντες ὁμοίως ἐπὶ τούτων ἰσχύουσιν. Οὕτως παρῆλθεν εἰς δόξαν Ἄρατος, ἀρχὴν

804 C 10 ταχεῖα oFJS : τραχεῖα G ‖ D 1 πελαγίου oGFJ^2 : παγίου JS ‖ 4 ὡς om. JS suppl. J^2 ‖ 5 δ' G : om. oFJS ‖ 6 θέμεν oGF : θέμεναι JS ‖ 9 φθόνον oGFJ^2 : φθόγγον JS ‖ ὥσπερ ante ἐκπλήττουσι iter. G ‖ E 1 ἄλλον oGJS : ἄλλων F ‖ 4 ὕσπληγος oGFJ : ὗς πλῆγος S ‖ 6 καὶ στεφανοῦτο oGJ^2 Anthol., 11.86 : καὶ ἐστεφανοῦτο FJS ‖ 8 τούτων oG^{pc}JS : τούτοις G^{ac} τούτου E τοιούτων F.

sant, pour son début dans la carrière politique, le tyran Nicoclès, et Alcibiade, en organisant contre Sparte la coalition de Mantinée[1]. Pompée demandait le triomphe alors qu'il n'était pas encore admis au Sénat ; comme Sylla s'y opposait, il dit : « Le soleil levant a plus d'adorateurs que le soleil couchant » ; à ces mots Sylla céda[2]. Et les débuts de Cornélius Scipion ne furent pas dus au hasard, quand le peuple romain le désigna soudain illégalement comme consul alors qu'il était candidat à l'édilité, mais c'est que le peuple admirait sa victoire en combat singulier en Espagne, quand il était encore tout jeune, et les exploits qu'il accomplit peu après devant Carthage comme tribun militaire, exploits qui arrachèrent à Caton l'Ancien cette exclamation[3] :

« Lui seul a du sens, les autres sont des ombres qui volent. »[4]

Mais aujourd'hui que les affaires des cités n'offrent plus de guerres à diriger, de tyrannies à abattre, de grandes alliances à conclure, où trouver le principe d'une carrière politique illustre et brillante[5] ? Il reste les procès publics et les ambassades auprès de l'empereur, qui demandent des hommes ardents, doués à la fois de hardiesse et d'intelligence[6]. On peut attirer l'attention sur soi[7] en restaurant bien des coutumes excellentes, tombées en désuétude dans les cités, en corrigeant bien des abus qui se sont introduits par suite d'une mauvaise habitude, non sans honte ou sans dommage pour la cité.

1-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 171-172.

6. Dans *De tuenda sanitate*, 136 B, Plutarque dit que l'agora et la cour impériale réclament une application *ardente* et intense.

7. Nous sous-entendons, comme complément d'ἐπιστρέφειν, τοὺς πολλούς, qui est explicité p. 823 C (*cf. Quomodo adul. ab amico internosc.*, 69 F, *Artaxerxès*, 21, 5) ; mais on peut comprendre que le verbe est intransitif et signifie « attirer les regards sur soi ». Valgiglio lui donne comme complément d'objet πολλά : « E' pure possibile che uno, occupandosi di molti buoni affari che nella città sono trascurati, ... ponga tutto questo nel conto dei suoi meriti politici ».

ποιησάμενος πολιτείας τὴν Νικοκλέους τοῦ τυράννου
κατάλυσιν· οὕτως Ἀλκιβιάδης, τὰ Μαντινικὰ συστήσας
ἐπὶ Λακεδαιμονίους. Πομπήιος δὲ καὶ θριαμβεύειν ἠξίου
μήπω παριὼν εἰς σύγκλητον· οὐκ ἐῶντος δὲ Σύλλα,
« Πλείονες, ἔφη, τὸν ἥλιον ἀνατέλλοντα προσκυνοῦσιν ἢ F
δυόμενον »· καὶ Σύλλας ὑπεῖξε τοῦτ' ἀκούσας. Καὶ Σκι-
πίωνα δὲ Κορνήλιον οὐκ ἀφ' ἧς ἔτυχεν ἀρχῆς ὁ Ῥωμαίων
δῆμος ἀγορανομίαν μετερχόμενον ἐξαίφνης ὕπατον ἀπέ-
δειξε παρὰ τὸν νόμον, ἀλλὰ | θαυμάσας αὐτοῦ μειρακίου 805 A
μὲν ὄντος τὴν ἐν Ἰβηρίᾳ μονομαχίαν καὶ νίκην, μικρὸν δ'
ὕστερον τὰ πρὸς Καρχηδόνι χιλιαρχοῦντος ἔργα, περὶ ὧν
καὶ Κάτων ὁ πρεσβύτερος ἀνεφώνησεν·

Οἶος πέπνυται, τοὶ δὲ σκιαὶ ἀΐσσουσιν.

Νῦν οὖν ὅτε τὰ πράγματα τῶν πόλεων οὐκ ἔχει πολέμων
ἡγεμονίας οὐδὲ τυραννίδων καταλύσεις οὐδὲ συμμαχικὰς
πράξεις, τίν' ἄν τις ἀρχὴν ἐπιφανοῦς λάβοι καὶ λαμπρᾶς
πολιτείας ; Αἱ δίκαι τε λείπονται αἱ δημόσιαι καὶ πρεσβεῖαι
πρὸς αὐτοκράτορα, ἀνδρὸς διαπύρου καὶ θάρσος ἅμα καὶ
νοῦν ἔχοντος δεόμεναι. Πολλὰ δ' ἔστι καὶ τῶν παρειμένων B
ἐν ταῖς πόλεσι καλῶν ἀναλαμβάνοντα καὶ τῶν ἐξ ἔθους
φαύλου παραδυομένων ἐπ' αἰσχύνῃ τινὶ τῆς πόλεως ἢ
βλάβῃ μεθιστάντα πρὸς αὑτὸν ἐπιστρέφειν. Ἤδη δὲ καὶ

804 E 11 Μαντινικὰ GFJS : μαντικὰ o ‖ συστήσας iter. S ‖ 13 παριὼν oFG^{pc}JS : παρὼν G^{ac} ‖ F 3 Κορνήλιον oGFJ^{2} : -ήλιος JS ‖ Ῥωμαίων oGFJ : ῥωμαῖος S ‖ 4-805 A 1 ἀπέδειξε GF : ἀνέδειξε oJS ‖ παρὰ oGFJ : περὶ S ‖ post ἀλλὰ add. καὶ F ‖ 1-2 μειρακίου μὲν ὄντος om. G ‖ 4 πρεσβύτερος Ry cf. 803 C : -ύτατος oGFJS ‖ 5 Οἶος o^{pc}α : οἷος o^{ac}GFJS ‖ 9 pr. A idel. Rei. ‖ τε oGF : γε J^{2}Π δὴ JS ‖ alt. αἱ del. Bens. ‖ 10 αὐτοκράτορα oGFS : -ρίαν J ‖ θάρσος GFJS : θάρσους o ‖ B 2 ἀναλαμβάνοντα oG^{3}FJS : ἅμα λαμβάν- G ‖ τῶν GFJS : τὸν o ‖ 4 αὑτὸν Π : αὐτὸν oGFJS ‖ ante ἐπιστρέφειν add. τὴν πόλιν Wytt.

Et déjà dans le passé, un grand procès bien jugé, une plaidoirie loyale pour un faible contre un adversaire puissant, la franchise mise au service du droit contre un mauvais gouverneur, ont permis à quelques-uns de débuter avec gloire dans la vie politique[1]. D'autres, assez nombreux, s'en sont pris à des hommes qui détenaient une autorité odieuse et redoutée, et ont dû leur ascension à la haine[2] ; car la puissance du personnage renversé passe aussitôt à son vainqueur, en s'accompagnant d'une meilleure réputation. Mais s'attaquer par jalousie à un homme intègre que sa valeur a mis au premier rang, comme Simmias s'attaqua à Périclès, Alcméon à Thémistocle, Clodius à Pompée et l'orateur Ménéclidès à Épaminondas, ne procure ni bonne réputation ni avantage d'aucune sorte[3] ; car le peuple, lorsqu'il s'est mal conduit envers un homme intègre et qu'il s'en repent ensuite, ce qui ne tarde pas à se produire après l'accès de colère, croit que la manière la plus facile de se disculper est la plus juste; à savoir écraser celui qui l'a convaincu de commettre la faute et qui l'a inspirée[4]. Par contre, si on se dresse contre un méchant homme qui, à force d'audace et d'habileté, s'est assujetti la cité, comme Cléon ou Cléophon à Athènes, pour l'abattre et pour l'abaisser, on fait, comme au théâtre, une entrée brillante sur la scène politique.

Je n'ignore pas non plus que c'est en rabaissant un Conseil despotique et oligarchique que certains, comme Éphialte à Athènes ou Phormion à Élis[5], ont acquis puissance et réputation. Mais pour celui qui débute dans la carrière politique, c'est prendre un risque grave. Aussi Solon prit-il une voie meilleure pour ses débuts[6], au moment où la cité était divisée entre trois partis, les

1-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 172-173.

6. Solon n'était pas un homme nouveau quand, en 592-591, il fut élu archonte et investi des pouvoirs d'un arbitre et d'un législateur. Il avait derrière lui, déjà, un prestigieux passé ; Plutarque le déclare lui-même dans la biographie qu'il lui a consacrée (*Solon*, 11, 1 ; 14, 8).

δίκη μεγάλη καλῶς δικασθεῖσα καὶ πίστις ἐν συνηγορίᾳ
πρὸς ἀντίδικον ἰσχυρὸν ὑπὲρ ἀσθενοῦς καὶ παρρησία πρὸς
ἡγεμόνα μοχθηρὸν ὑπὲρ τοῦ δικαίου κατέστησεν ἐνίους
εἰς ἀρχὴν πολιτείας ἔνδοξον. Οὐκ ὀλίγοι δὲ καὶ δι᾽
ἔχθρας ηὐξήθησαν, ἐπιχειρήσαντες ἀνθρώποις ἐπίφθονον
ἔχουσιν ἀξίωμα καὶ φοβερόν · εὐθὺς γὰρ ἡ τοῦ καταλυθέν-
τος ἰσχὺς τῷ κρατήσαντι μετὰ βελτίονος δόξης ὑπάρχει.
Τὸ μὲν γὰρ ἀνδρὶ χρηστῷ καὶ δι᾽ ἀρετὴν πρωτεύοντι προσ- C
μάχεσθαι κατὰ φθόνον, ὡς Περικλεῖ Σιμμίας, Ἀλκμαίων
δὲ Θεμιστοκλεῖ, Πομπηίῳ δὲ Κλώδιος, Ἐπαμεινώνδᾳ δὲ
Μενεκλείδης ὁ ῥήτωρ, οὔτε πρὸς δόξαν καλὸν οὔτ᾽ ἄλλως
συμφέρον · ὅταν γὰρ ἐξαμαρτόντες οἱ πολλοὶ πρὸς ἄνδρα
χρηστόν, εἶθ᾽, ὃ γίνεται ταχέως ἐπ᾽ ὀργῇ, μετανοήσωσι,
πρὸς τοῦτο τὴν ῥᾴστην ἀπολογίαν δικαιοτάτην νομίζουσιν,
ἐπιτρῖψαι τὸν ἀναπείσαντα καὶ καταρξάμενον. Τὸ μέντοι
φαῦλον ἄνθρωπον, ἀπονοίᾳ δὲ καὶ δεινότητι πεποιημένον
ὑφ᾽ αὑτῷ τὴν πόλιν, οἷος ἦν Κλέων Ἀθήνησι καὶ Κλεοφῶν, D
ἐπαναστάντα καθελεῖν καὶ ταπεινῶσαι λαμπρὰν ποιεῖται
τὴν πάροδον ὥσπερ δράματος τῆς πολιτείας.

Οὐκ ἀγνοῶ δ᾽ ὅτι καὶ βουλήν τινες ἐπαχθῆ καὶ ὀλιγαρχι-
κὴν κολούσαντες, ὥσπερ Ἐφιάλτης Ἀθήνησι καὶ Φορμίων
παρ᾽ Ἠλείοις, δύναμιν ἅμα καὶ δόξαν ἔσχον · ἀλλὰ μέγας
ἀρχομένῳ πολιτείας οὗτος ὁ κίνδυνός ἐστι. Διὸ βελτίονα
Σόλων ἔλαβεν ἀρχήν, διεστώσης εἰς τρία μέρη τῆς πόλεως,

805 C 1-2 προσμάχεσθαι oFJS : προμάχ- G ‖ 5 ἐξαμαρτόν-τες oGF^{2}J : -τῶντες FS ‖ 7 πρὸς τοῦτο oGJS : om. F ‖ ῥᾴστην om. oJS suppl. J^{2} ‖ ἀπολογίαν δικαιοτάτην oGFJ^{2} : ἀπολογίαν δικαιότατα S ἀπολόγου δικαιότητα J ‖ 9 ἀπονοίᾳ ... δεινότητι oGFS : ἀπονοίαν ... δεινότητα [-τι J^{2}] J ‖ D 1 αὑτῷ oGF : ἑαυτῷ JS ‖ Κλέων oGFJ : κλέος S ‖ Κλεοφῶν G : κλειτοφῶν [φῶν o^{2ras}] oFJS ‖ 2 καθελεῖν καὶ ταπεινῶσαι oGJS : τ. καὶ κ. F ‖ λαμπρὰν om. J ‖ 3 τῆς πολιτείας oG^{pc}FJS : τὴν πολιτείαν G^{ac}.

Diacriens (la Montagne), les Pédiens (la Plaine) et les Paraliens (la Côte) : il ne s'engagea dans aucun et resta impartial vis-à-vis de tous, et il fit son possible en paroles et en actes pour ramener la concorde, si bien qu'il fut choisi comme législateur pour les réconcilier, et qu'il instaura ainsi son pouvoir. Tels sont donc les divers moyens qui permettent de faire dans la vie politique une entrée particulièrement éclatante.

11 Mais c'est l'entrée sûre et lente qu'ont choisie bien des hommes illustres, Aristide, Phocion, Pamménès de Thèbes, Lucullus à Rome, Caton, Agésilas de Sparte. Car, de même que le lierre s'entortille autour des arbres pleins de force et s'élève en même temps qu'eux, chacun de ces personnages s'est attaché, quand il était encore jeune et inconnu, à un homme plus âgé et illustre, et, peu à peu, s'élevant grâce à sa puissance et croissant avec elle, il s'est implanté et enraciné dans la vie politique[1]. Aristide dut son ascension à Clisthène, Phocion à Chabrias, Lucullus à Sylla, Caton à Fabius Maximus, Pamménès à Épaminondas et Agésilas à Lysandre[2]. Mais Agésilas, parce qu'il croyait Lysandre animé d'une ambition déplacée et de jalousie[3], ne tarda pas à rejeter d'une manière outrageante celui qui le guidait dans ses actions. Par contre, tous les autres ont, conformément à l'honneur et à la sagesse politique, respecté jusqu'à la fin leur protecteur et contribué à l'honorer, rehaussant à leur tour de leur lumière, comme les corps célestes qui sont tournés vers le soleil, la source de lumière qui les faisait briller, et joignant leur éclat au sien. Par exemple, les détracteurs de Scipion déclaraient qu'il

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 173.

2. *Aristide*, 2, 1 et *An seni*, 791 A ; *Phocion*, 6, 1 ; *Lucullus*, 2, 1 ; *Caton l'Ancien*, 2, 3 et 3, 4. Pamménès fut l'ami et le successeur d'Épaminondas ; Plutarque aime citer une de ses boutades, *Pélopidas*, 18, 2 et 26, 6. Lysandre mit Agésilas sur le trône, en 400 a. C., et le fit envoyer en Asie, en 396 ; sur ces faits et sur la brouille des deux hommes, voir *Agésilas*, 5, 5-8 ; *Lysandre*, 23 ; Xénophon, *Hell.*, 3, 4, 7-9.

3. Voir *Notes complémentaires*, p. 173-174.

τὸ τῶν Διακρίων λεγόμενον καὶ τὸ τῶν Πεδιέων καὶ τὸ
τῶν Παραλίων· οὐδενὶ γὰρ ἐμμίξας ἑαυτόν, ἀλλὰ κοινὸς
ὢν πᾶσι καὶ πάντα λέγων καὶ πράττων πρὸς ὁμόνοιαν,
ᾑρέθη νομοθέτης ἐπὶ τὰς διαλύσεις καὶ κατέστησεν οὕτω E
τὴν ἀρχήν. Ἡ μὲν οὖν ἐπιφανεστέρα πάροδος εἰς τὴν
πολιτείαν τοσαύτας ἔχει καὶ τοιαύτας ἀρχάς.

11 Τὴν δ' ἀσφαλῆ καὶ σχολαίαν εἵλοντο πολλοὶ τῶν
ἐνδόξων, Ἀριστείδης, Φωκίων, Παμμένης ὁ Θηβαῖος,
Λεύκολλος ἐν Ῥώμῃ, Κάτων, Ἀγησίλαος ὁ Λακεδαι-
μόνιος· τούτων γὰρ ἕκαστος, ὥσπερ οἱ κιττοὶ τοῖς ἰσχύουσι
τῶν δένδρων περιπλεκόμενοι συνεξανίστανται, προσδραμὼν F
ἀνδρὶ πρεσβυτέρῳ νέος ἔτι καὶ ἄδοξος ἐνδόξῳ, κατὰ μικρὸν
αἰρόμενος ὑπὸ τῆς περὶ ἐκεῖνον δυνάμεως καὶ συναυξανόμε-
νος, ἤρεισε καὶ κατερρίζωσεν ἑαυτὸν εἰς τὴν πολιτείαν.
Ἀριστείδην μὲν γὰρ ηὔξησε Κλεισθένης καὶ Φωκίωνα
Χαβρίας, Λεύκολλον δὲ Σύλλας, Κάτωνα δὲ Μάξιμος,
Ἐπαμεινώνδας δὲ Παμμένη καὶ Λύσανδρος Ἀγησίλαον.
Ἀλλ' οὗτος μέν, διὰ φιλοτιμίας ἀκαίρου καὶ ζηλοτυπίας
δόξαν, ὑβρίσας ἀπέρριψε ταχὺ τὸν καθηγεμόνα τῶν
πρακτέων· οἱ δ' ἄλλοι καλῶς καὶ πολιτικῶς ἄχρι τέλους
ἐθεράπευσαν καὶ συνεπεκόσμησαν, | ὥσπερ τὰ πρὸς ἥλιον 806 A
ὑφιστάμενα σώματα, τὸ λαμπρῦνον αὐτοὺς πάλιν ἀφ'
ἑαυτῶν αὔξοντες καὶ συνεκφωτίζοντες. Οἱ γοῦν Σκιπίωνι

805 D 9 λεγόμενον oGJS : -μένων F || Πεδιέων oGFJ : πισίεων S || 10 γὰρ oGF : τούτων JS || post ἀλλὰ add. καὶ S || E 2 ἐπιφανεστέρα oGFJ : -έστερος S || F 2 νέος ἔτι Bens. : ἔτι νέος oGFJS || 3 καὶ om. G^{ac} || 6 post Χαβρίας ras. 3 lit. habet o || 7 Ἐπαμεινώνδας δὲ Παμμένη k^{ras} Kaltwasser : ἐπαμεινώνδαν δὲ παμμένης oGFJS || Λύσανδρος Ἀγησίλαον FJ^{2} : λύσανδρον ἀγησίλαος oGJS || 8 διὰ JS : om. oGF ὑπὸ Mez. uide adn. || 9 ante δόξαν add. διὰ Schäfer || 10 ante ἄχρι add. καὶ $J^{2}\Pi$ || 806 A 1 συνεπεκόσμησαν oGFJ : συνκατεκόσμ- S || 2 ἀφ' $oG^{pc}FJS$: ἐφ' G^{ac} || 3 συνεκφωτίζοντες oGFJ : φωτίζοντες S.

n'était que l'acteur de ses exploits, et que son ami Lélius en était le véritable auteur[1] ; mais Lélius ne s'enorgueillit jamais de ces propos et continua toujours avec zèle à seconder la valeur de Scipion et à servir sa gloire. L'ami de Pompée, Afranius, qui, malgré son humble origine, s'attendait à être élu consul, renonça à cette ambition parce que Pompée favorisait d'autres candidats, en disant qu'il y aurait moins de gloire pour lui à obtenir le consulat que de peine et d'amertume à l'obtenir contre la volonté de Pompée et sans son appui[2]. En attendant seulement un an, il ne manqua pas d'obtenir la charge, et il conserva l'amitié de Pompée. Ceux qui sont ainsi conduits jusqu'à la gloire par la main d'autrui y gagnent d'obtenir la faveur de beaucoup de gens, et s'il se produit un événement fâcheux, d'être moins détestés. C'est pourquoi Philippe recommandait à Alexandre de se faire des amis tant que cela lui était possible, sous le règne d'un autre, en étant aimable et serviable[3].

12 Celui qui débute dans la vie politique doit choisir comme guide non pas simplement un homme renommé et puissant mais un homme qui le soit à cause de sa valeur. Car, de même que les arbres ne consentent pas tous à accepter et à supporter la vigne qui s'enroule sur leur tronc, et que certains l'étouffent et arrêtent sa croissance[4], de même, dans les États, les hommes qui ne recherchent pas le bien, mais uniquement les honneurs et le pouvoir, ne laissent pas aux jeunes gens l'occasion d'agir[5], mais, comme si ces jeunes gens leur ôtaient de la bouche la gloire dont ils se nourrissent, ils les accablent de leur jalousie et les font s'étioler.

1. Voir *An seni*, 797 D, et la note. Il s'agit de Scipion Émilien.
2. *Afranius* : c'est le lieutenant de Pompée qui sera vaincu par César en Espagne, à Thapsus. Il sera consul en 60 : *Pompée*, 44, 4 ; *Caton le Jeune*, 30, 7 ; Cicéron, *ad Att.*, 1, 16, 12 ; 1, 20, 5 (ces passages, défavorables à Afranius, ne mentionnent pas le premier refus de Pompée.)
3-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 174.

βασκαίνοντες ὑποκριτὴν αὐτὸν ἀπεφαίνοντο τῶν πράξεων,
ποιητὴν δὲ Λαίλιον τὸν ἑταῖρον· ὁ δὲ Λαίλιος ὑπ' οὐδενὸς
ἐπήρθη τούτων, ἀλλ' ἀεὶ διετέλεσε τῇ Σκιπίωνος ἀρετῇ
καὶ δόξῃ συμφιλοτιμούμενος. Ἀφράνιος δὲ Πομπηίου
φίλος, εἰ καὶ πάνυ ταπεινὸς ἦν, ὅμως ἐπίδοξος ὢν ὕπατος
αἱρεθήσεσθαι, Πομπηίου σπουδάζοντος ἑτέροις ἀπέστη τῆς
φιλοτιμίας, εἰπὼν οὐκ ἂν οὕτω λαμπρὸν αὐτῷ γενέσθαι B
τὸ τυχεῖν ὑπατείας, ὡς ἀνιαρὸν ἅμα καὶ δυσχερὲς εἰ
Πομπηίου μὴ θέλοντος μηδὲ συμπράττοντος· ἐνιαυτὸν
οὖν ἀνασχόμενος μόνον, οὔ τε τῆς ἀρχῆς ἀπέτυχε καὶ
τὴν φιλίαν διετήρησε. Τοῖς δ' οὕτω χειραγωγουμένοις ὑφ'
ἑτέρων ἐπὶ δόξαν ἅμα συμβαίνει χαρίζεσθαί τε πολλοῖς,
κἄν τι συμβαίνῃ δύσκολον, ἧττον ἀπεχθάνεσθαι· διὸ καὶ
Φίλιππος Ἀλεξάνδρῳ παρῄνει κτᾶσθαι φίλους ἕως ἔξεστι,
βασιλεύοντος ἑτέρου, πρὸς χάριν ὁμιλοῦντα καὶ φιλοφρο-
νούμενον.

12 Αἱρεῖσθαι δὲ δεῖ τὸν ἀρχόμενον πολιτείας ἡγεμόνα
μὴ ἁπλῶς τὸν ἔνδοξον καὶ δυνατόν, ἀλλὰ καὶ τὸν δι'
ἀρετὴν τοιοῦτον. Ὡς γὰρ οὐ πᾶν δένδρον ἐθέλει προσίεσθαι C
καὶ φέρειν περιπλεκομένην τὴν ἄμπελον, ἀλλ' ἔνια κατα-
πνίγει καὶ διαφθείρει τὴν αὔξησιν αὐτῆς, οὕτως ἐν ταῖς
πόλεσιν οἱ μὴ φιλόκαλοι, φιλότιμοι δὲ καὶ φίλαρχοι μόνον,
οὐ προΐενται τοῖς νέοις πράξεων ἀφορμάς, ἀλλ', ὥσπερ
τροφὴν ἑαυτῶν τὴν δόξαν ἀφαιρουμένους, πιέζουσιν ὑπὸ

806 A 7 Ἀφράνιος Xyl. : Ἀφρικανὸς oGFJS ‖ 8 ἐπί[δοξος om. S. ‖ B 1 φιλοτιμίας oGFJ^2 : φιλίας JS ‖ 2 post εἰ add. μὴ S ‖ 3 μηδὲ oGF : μὴ δὲ JS ‖ 4 ἀνασχόμενος oGFJ : ἀγχόμενος S ‖ 5-6 ὑφ' ἑτέρων om. o suppl. o^1 ‖ 6 συμβαί[νει om. S in lac. ‖ ante χαρίζεσθαί τε add. ἐν ἑνὶ oFJ^2 add. ἑνί τε JS ‖ 9 ἑτέρου oGFJ : ἑτέρους S ‖ 11 Αἱρεῖσθαι oGFJ^2S : αἱρεῖ J ‖ 12 ante δυνατόν add. τὸ S ‖ alt. καὶ del. Po. ‖ C 4 δὲ om. JS suppl. J^3 ‖ 5 προΐενται oGFJ^2 : προσίενται JS ‖ 6 ἀφαιρουμένους oGFJS : -ούμενοι Φ.

Ainsi Marius, après avoir obtenu grâce à Sylla de nombreux succès en Libye puis en Gaule, cessa de se servir de lui parce qu'il supportait mal son ascension, tout en prenant comme prétexte l'incident du sceau : Sylla, au moment où Marius commandait en Libye et où il l'accompagnait comme questeur, avait été envoyé par lui auprès de Bocchus et avait ramené Jugurtha prisonnier[1]. En homme jeune et ambitieux qui venait de goûter à la gloire, il ne sut pas porter son succès avec modération, mais il fit graver l'image de son exploit sur un cachet, qui représentait la scène de la remise de Jugurtha, et il le porta désormais. C'est ce geste que Marius lui reprocha pour l'écarter de lui. Sylla passa alors aux côtés de Catulus et de Métellus, qui étaient des hommes de valeur et des adversaires de Marius[2], et il ne tarda pas à chasser et à abattre Marius, qui, par la guerre civile[3], avait été bien près de causer la ruine de Rome. Sylla, au contraire, donna à Pompée de la grandeur[4] dès sa jeunesse, se levant et se découvrant à son approche, et aux autres jeunes gens aussi il donnait l'occasion de se distinguer à la tête des troupes[5], il en poussait même quelques-uns malgré eux, remplissant les armées d'émulation et d'ardeur. Il assura ainsi son pouvoir sur tous, en voulant être non pas le seul mais le premier et le plus grand au milieu de beaucoup d'autres, grands eux-mêmes. Voilà donc les hommes auxquels il faut s'attacher et s'unir, non pour leur dérober leur gloire, à la manière du roitelet d'Ésope, qui se fit porter sur le dos de l'aigle et qui soudain prit son

1. Allusion à la capture par Sylla de Jugurtha, en 105, et de Copillus, chef des Tectosages, en 104 (*Marius*, 10; *Sylla*, 3-4 ; Valère-Maxime, 8, 14, 4). L'incident du sceau est raconté dans *Marius*, 10, 8-9 (voir aussi, *ibid.*, 32, 4).

2. *Calulus* : Q. Lutatius Catulus, le collègue de Marius au consulat en 102 (*Sylla*, 4, 2-3). *Melellus* : Q. Caecilius Métellus Numidicus, le consul de 109, auquel Marius succéda dans la conduite de la guerre contre Jugurtha, après l'avoir desservi dans l'opinion. Sylla épousa sa nièce Métella, en 89, et fut collègue de son fils Métellus Pius au consulat, en 80 (*Sylla*, 6, 9 ; 6, 18-23).

3-5. Voir *Noles complémenlaires*, p. 174.

φθόνου καὶ καταμαραίνουσιν· ὡς Μάριος, ἐν Λιβύῃ καὶ
πάλιν ἐν Γαλατίᾳ πολλὰ διὰ Σύλλα κατορθώσας, ἐπαύσατο
χρώμενος, ἀχθεσθεὶς μὲν αὐτοῦ τῇ αὐξήσει, πρόφασιν δὲ
τὴν σφραγῖδα ποιησάμενος. Ὁ γὰρ Σύλλας, ὅτε τῷ Μαρίῳ
στρατηγοῦντι ταμιεύων συνῆν ἐν Λιβύῃ, πεμφθεὶς ὑπ' D
αὐτοῦ πρὸς Βόκχον, ἤγαγεν Ἰογόρθαν αἰχμάλωτον· οἷα δὲ
νέος φιλότιμος, ἄρτι δόξης γεγευμένος, οὐκ ἤνεγκε μετρίως
τὸ εὐτύχημα, γλυψάμενος δ' εἰκόνα τῆς πράξεως ἐν σφρα-
γῖδι, τὸν Ἰογόρθαν αὐτῷ παραδιδόμενον, ἐφόρει· καὶ τοῦτ'
ἐγκαλῶν Μάριος ἀπέρριψεν αὐτόν· ὁ δέ, πρὸς Κάτουλον
καὶ Μέτελλον ἄνδρας ἀγαθοὺς καὶ Μαρίῳ διαφόρους
μεταστάς, ταχὺ τὸν Μάριον ἐξήλασε καὶ κατέλυσε, τῷ
ἐμφυλίῳ πολέμῳ μικροῦ δεήσαντα τὴν Ῥώμην ἀνατρέψαι.
Σύλλας μέντοι καὶ Πομπήιον ἐκ νέου μέγαν ἦρεν, ὑπεξα- E
νιστάμενος αὐτῷ καὶ τὴν κεφαλὴν ἀποκαλυπτόμενος
ἐπιόντι, καὶ τοῖς ἄλλοις νέοις πράξεων ἡγεμονικῶν μετα-
διδοὺς ἀφορμάς, ἐνίους δὲ καὶ παροξύνων ἄκοντας,
ἐνέπλησε φιλοτιμίας καὶ ζήλου τὰ στρατεύματα· καὶ
πάντων ἐκράτησε βουλόμενος εἶναι μὴ μόνος ἀλλὰ πρῶτος
καὶ μέγιστος ἐν πολλοῖς καὶ μεγάλοις. Τούτων οὖν ἔχεσθαι
δεῖ τῶν ἀνδρῶν καὶ τούτοις ἐμφύεσθαι, μή, καθάπερ ὁ
Αἰσώπου βασιλίσκος ἐπὶ τῶν ὤμων τοῦ ἀετοῦ κομισθεὶς
αἰφνίδιον παρεξέπτη καὶ προέφθασεν, οὕτως τὴν ἐκείνων

806 C 9 post χρώμενος desinit o || 10 post ποιησάμενος add. ἀπέρριψεν codd. praeter Φ || D 1 ταμιεύων post συνῆν transp. FΠJ[2] || 2 Βόκχον G fort. p.c. G[3]Ry : Βῶκχον FJS || 3 γεγευμένος GFJS : γευσάμενος Φ || 4 γλυψάμενος GFJ[2] : γραψάμενος JS || 6 Κάτουλον FJ[2] : κάτουλλον G κάτλον JS || E 1 Σύλλας GFJ[2] : σύλαν [ut semper] JS || μέγαν susp. Wil. : μὲν codd. dub. Mittelhaus μέγ' prop. Cuvigny || 1-2 ὑπεξανιστάμενος GFJ : ὑπεξιστά- S || 6 εἶναι μὴ μόνος GFJ[2] : μὴ μόνος εἶναι JS || 9 κομισθεὶς GFJ[2] : κοσμεῖσθαι JS || 10 παρεξέπτη d[I]zu[II] : γὰρ ἐξέπτη GJS παρέπτη v ἐξέπτη FJ[2].

vol et le devança[1], mais pour la recevoir d'eux, en toute bienveillance et en toute amitié, sachant qu'il n'est pas possible de bien commander, selon le mot de Platon, si on n'a pas commencé par servir correctement[2].

13 Après cela vient la décision à prendre à propos de ses amis[3] ; en quoi il ne faut approuver ni l'attitude de Thémistocle, ni celle de Cléon. Cléon, aussitôt qu'il eut décidé d'embrasser la carrière politique, réunit ses amis et rompit son amitié avec eux, parce que, selon lui, l'amitié, en politique, amollissait souvent les hommes et les détournait des décisions droites et justes[4]. Mais il aurait mieux fait de chasser de son âme le goût de l'argent et des querelles et de purger son cœur de l'envie et de la méchanceté ; car les cités n'ont pas besoin d'hommes sans amis ni compagnons, mais d'hommes honnêtes et mesurés. En fait, lorsqu'il eut chassé ses amis,

> « Cent têtes de maudits flatteurs en cercle le léchaient »[5],

massées autour de lui, comme disent les poètes comiques. Et s'il se montrait désagréable et dur pour les gens de bien, en revanche il s'aplatissait devant le peuple pour lui plaire,

> « gouvernant son gâtisme et lui servant des indemnités »[6],

et se liguant contre les meilleurs aux éléments les plus vils et les moins sains du peuple. Thémistocle, de son

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 175.
2. Platon, *Lois*, 762 e (voir aussi 643 e) ; repris par Aristote, *Politique*, 1277 b 12 (voir aussi a 25-27). Le vieil idéal « démocratique » ἄρχειν καὶ ἄρχεσθαι reste celui de Plutarque en principe : *An seni*, 783 D et note ; ci-dessous 816 E-F, 827 C. Cet idéal devient facilement celui d'une oligarchie-aristocratie, comme à Sparte (*Agésilas*, 20, 2 ; *cf.* Xénophon, *Agésilas*, 2, 16) et à Rome (*Romulus*, 27, 1), puis l'idéal d'un empire où les notables gouvernent en étant gouvernés par Rome (ci-dessous 813 D). Pour le « prince », l'idéal devient moral : gouverner les autres en étant gouverné par la raison (*Ad princ. iner.*, 780 B).
3-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 175.

δόξαν ὑφαρπάζοντας αὐτούς, ἀλλὰ παρ' ἐκείνων ἅμα μετ' F
εὐνοίας καὶ φιλίας λαμβάνοντας, ὡς οὐδ' ἄρξαι καλῶς τοὺς μὴ πρότερον ὀρθῶς δουλεύσαντας, ᾗ φησιν ὁ Πλάτων, δυναμένους.

13 Ἕπεται δὲ τούτοις ἡ περὶ φίλων κρίσις, μήτε τὴν Θεμιστοκλέους ἐπαινοῦσα μήτε τὴν Κλέωνος διάνοιαν. Ὁ μὲν γὰρ Κλέων, ὅτε πρῶτον ἔγνω τῆς πολιτείας ἅπτεσθαι, τοὺς φίλους συναγαγὼν εἰς ταὐτὸ, διελύσατο τὴν φιλίαν πρὸς αὐτούς, ὡς πολλὰ τῆς ὀρθῆς καὶ δικαίας προαιρέσεως μαλάσσουσαν ἐν τῇ πολιτείᾳ καὶ παράγουσαν· ἄμεινον δ' ἂν ἐποίησε τὴν φιλοπλουτίαν ἐκβαλὼν
τῆς ψυχῆς καὶ τὴν φιλονεικίαν, | καὶ φθόνου καὶ κακοηθείας 807 A
καθήρας αὐτόν· οὐ γὰρ ἀφίλων αἱ πόλεις ἀνδρῶν καὶ ἀνεταίρων, ἀλλὰ χρηστῶν καὶ σωφρόνων, δέονται· νυνὶ δὲ τοὺς μὲν φίλους ἀπήλασεν,

Ἑκατὸν δὲ κύκλῳ κεφαλαὶ κολάκων οἰμωξομένων ἐλιχμῶντο

περὶ αὐτόν, ὡς οἱ κωμικοὶ λέγουσι· καὶ τραχὺς ὢν πρὸς τοὺς ἐπιεικεῖς καὶ βαρύς, αὖθις ὑπέβαλλε τοῖς πολλοῖς πρὸς χάριν ἑαυτόν,

γεροντανωγῶν καὶ ἀναμισθαρνεῖν διδούς,

καὶ τὸ φαυλότατον καὶ τὸ νοσοῦν μάλιστα τοῦ δήμου προσεταιριζόμενος ἐπὶ τοὺς ἀρίστους. Ὁ δὲ Θεμιστοκλῆς

806 F 3 δουλεύσαντας GF : δουλεύοντας JS || 10-11 παράγουσαν GJS : προάγουσαν F || 807 A 2 καθήρας GFJ : καὶ θήρας S || αὐτὸν GF : αὑτὸν JS || ἀνδρῶν post ἀφίλων transp. JS corr. J² || 5-7 κύκλῳ — περὶ αὐτόν om. S in lac. οἰμωξομένων — περὶ αὐτόν om. J in lac. suppl. J² || 5 οἰμωξομένων J² Coray ex Aristoph. *Vespae* 1033, *Pax* 756 : -ζομένων GF || 7 κωμικοὶ GFJ : κωμῳδοὶ S || τραχὺς GFJ² in lac. aut ras. : βραχὺς S || 8 ὑπέβαλλε GF : -έβαλε JS || 10 ἀναμισθαρνεῖν GFJ : -νεῖ S.

côté, répondit à quelqu'un qui lui déclarait qu'il serait un bon magistrat s'il se montrait impartial pour tous : « Je souhaite ne jamais occuper un siège où je ne puisse pas avantager mes amis par rapport aux autres ! »[1], et il avait tort, lui aussi, de vouer la politique à servir l'amitié et de vouloir faire passer l'intérêt général et celui de l'État après ses affections et ses attachements personnels[2]. Toutefois, il répondit à Simonide, qui lui adressait une requête injuste : « On n'est pas un poète sérieux si on fait des vers contre la mesure, ni un magistrat équitable si on accorde une faveur contre la loi. »[3] Vraiment ne serait-ce pas révoltant et lamentable ? Un pilote choisit des marins, un patron choisit un pilote

« qui sachent tenir fermement la barre depuis la
poupe et tendre l'antenne lorsque le vent se lève »[4],

un architecte choisit des collaborateurs et des ouvriers qui ne gâtent pas son ouvrage mais qui l'aident à le réaliser au mieux ; et l'homme d'État, lui, qui est « l'artiste par excellence », selon Pindare, « créateur d'équité et de justice »[5], ne choisirait pas d'emblée des amis qui aient les mêmes convictions que lui, qui le secondent et qui partagent son enthousiasme pour le bien, il choisirait au contraire des amis qui, injustement et par la contrainte, essaient de le plier toujours à leurs

1. Même « mot » dans *Aristide*, 2, 5.
2. Χάριτας : on hésite pour ces « complaisances » entre un sens objectif (faveurs) et un sens subjectif (affections). Le singulier est associé à φιλία (*Lycurgue*, 4, 2 ; *Numa*, 26 (4), 1), à εὔνοια (*Quomodo adul. internosc.*, 72 F), le pluriel à συνουσίαι (*Sylla*, 41 (3), 5), à σπουδαί (ici et p. 804 C). Pour le sens de « largesse », voir p. 118, note 9, fin.
3. Voir *Thémistocle*, 5, 6 ; *Reg. et imp. apophtheg.*, 185 D ; *De vitioso pudore*, 534 E. Thémistocle fut archonte à trente ans en 493-92. Il était stratège au moment de sa réponse à Simonide de Céos. Le texte de la *Vie* est le plus proche des *Préceptes* et le sens de la réplique est élargi dans *De vitioso pudore.* Comme le remarque Wyttenbach, *Animadversiones, ad* 185 D, la pointe, s'agissant d'un poète, peut être à double entente.
4. Callimaque, fr. 382 Schneider, omis par Pfeiffer.
5. Voir *Notes complémentaires*, p. 175.

πάλιν, πρὸς τὸν ἀποφηνάμενον ὡς ἄρξει καλῶς ἴσον ἅπασι παρέχων ἑαυτόν, « Μηδέποτ', εἶπεν, εἰς τοιοῦτον ἐγὼ B
καθίσαιμι θρόνον ἐν ᾧ πλέον οὐχ ἕξουσιν οἱ φίλοι παρ' ἐμοὶ τῶν μὴ φίλων », οὐδ' οὗτος ὀρθῶς τῇ φιλίᾳ κατεπαγγελλόμενος τὴν πολιτείαν καὶ τὰ κοινὰ καὶ δημόσια ταῖς ἰδίαις χάρισι καὶ σπουδαῖς ὑφιέμενος. Καίτοι πρός γε Σιμωνίδην ἀξιοῦντά τι τῶν μὴ δικαίων, « Οὔτε ποιητής, ἔφη, σπουδαῖός ἐστιν ᾄδων παρὰ μέλος, οὔτ' ἄρχων ἐπιεικὴς παρὰ τὸν νόμον χαριζόμενος. » Δεινὸν γὰρ ὡς ἀληθῶς καὶ σχέτλιον, εἰ ναύτας μὲν ἐκλέγεται κυβερνήτης καὶ κυβερνήτην ναύκληρος

εὖ μὲν ἐνὶ πρύμνῃ οἰήιον, εὖ δὲ κεραίην C
εἰδότας ἐντείνασθαι ἐπορνυμένου ἀνέμοιο,

καί τις ἀρχιτέκτων ὑπουργοὺς καὶ χειροτέχνας οἳ μὴ διαφθεροῦσιν αὐτοῦ τὸ ἔργον ἀλλ' ἄριστα συνεκπονήσουσιν, ὁ δὲ πολιτικός, ἀριστοτέχνας τις ὤν, κατὰ Πίνδαρον, καὶ δημιουργὸς εὐνομίας καὶ δίκης, οὐκ εὐθὺς αἱρήσεται φίλους ὁμοιοπαθεῖς καὶ ὑπηρέτας καὶ συνενθουσιῶντας αὐτῷ πρὸς τὸ καλόν, ἀλλ' ἄλλους πρὸς ἄλλην ἀεὶ χρείαν κάμπτοντας αὐτὸν ἀδίκως καὶ βιαίως,

807 B 1 μηδέποτε GFJ^{2} : οὐδέποτε J καὶ et lac. 4 lit. S || 3 ἐμοὶ GFJ uide *Vit. Arist.* 319 E : ἐμοῦ S || μὴ GFJ^{2} : οὐ J om. S || 5 πρός γε GJS : γε πρὸς FJ^{2} || 6 οὔτε ποιητής GFJ : οὔτέ τι ποτὲ sic S || 8 Δεινὸν γὰρ om. J in lac. 9 litt. suppl. J^{2} δεινὸν γὰρ ὡς om. S in lac. 9 lit. || 9 εἰ ναύτας GFJ^{2} : εἰ κέτας J om. S in lac. 7 litt. || C 1 εὖ μὲν GFJ^{2} : om. J in lac. 6 litt. S in lac. 13 litt. || ἐνὶ G : ἐνὶ FJ καὶ ἐνὶ S || 2 εἰδότας GFJ : εἰδόντας S || ἐντείνασθαι GFJS : ἐντύνασθαι Φ Schneider || 3 τις GFJ : ὅστις S || 4 ἄριστα GFJ^{pc}S : ἄχριστα J^{ac} || 5 ἀριστοτέχνας GFJ^{2} : -τέχνης JS || 6 δίκης GFJ^{2} in lac. : καλοῦ S || οὐκ om. S || 7 ὁμοιοπαθεῖς G^{pc}FJS : ὁμοπαθεῖς G^{ac} || pr. καὶ om. G suppl. G^{2} || alt. καὶ om. JS suppl. J^{2} || 8 ἀλλ' ἄλλους Wytt. : ἄλλον ἄλλου [ν G^{ras}]GF ἄλλου γὰρ JS ἄλλου κἄλλου J^{2} ἀλλὰ Paton || 9 κάμπτοντας Wytt. : -τος codd.

intérêts divers ! Manifestement il n'y aurait aucune différence entre lui et un maçon[1] ou un charpentier qui, par ignorance ou par erreur, se servirait d'équerres, de règles et de niveaux bons à rendre son ouvrage tordu.

Car les amis sont les instruments vivants et pensants de l'homme d'État[2], et il ne doit pas glisser avec eux hors du droit chemin, mais veiller à ce que, même à son insu, ils ne commettent pas de faute. C'est ce manque de vigilance qui déshonora Solon et le déconsidéra auprès de ses concitoyens : lorsqu'il songea à alléger les dettes et à introduire la Sisachthia (rejet du fardeau) — c'était un terme adouci pour désigner l'abolition des dettes — il s'en ouvrit à ses amis, et ceux-ci commirent une énorme escroquerie ; ils prirent les devants en empruntant beaucoup d'argent ; peu de temps après, une fois la loi publiée, il s'avéra qu'ils avaient acheté des maisons magnifiques et quantité de terres avec l'argent qu'ils avaient emprunté, et Solon fut accusé d'être le complice de la fraude, alors qu'il en était la victime[3]. Agésilas aussi, qui, pour servir les intérêts de ses amis, perdait toute sa force et toute sa dignité, comme le Pégase d'Euripide qui

« courbe l'échine, en se baissant autant que le veut
son maître »[4],

et qui les aidait plus ardemment que de raison dans leurs mécomptes, paraissait s'associer complètement à leurs méfaits. Par exemple, quand Phoebidas fut jugé pour s'être emparé sans ordre de la Cadmée, il le sauva

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 175.

3. Voir *Solon*, 15, 7-9 ; Aristote, *Constit. d'Ath.*, 6, 1-3. On notera que Plutarque parle ici successivement d'allègement (κουφίσαι) puis d'abolition (ἀποκοπή) des dettes. La *Vie de Solon* (15, 2-3) donne les deux interprétations de la σεισάχθεια, terme qualifié, là aussi, d'euphémisme (σόφισμα) conforme aux habitudes athéniennes. On remarquera aussi que l'apodose est, ici, introduite par οἱ δέ : l'ensemble de la phrase pourrait bien être un résumé de deux phrases de la *Vie* dont la seconde commence par οἱ δέ ; Plutarque aurait donc repris, non sans négligence, son texte antérieur (voir la Notice, p. 15, note 2, et p. 94, note 3, fin).

4. Voir *Notes complémentaires*, p. 175.

οὐδέν τ' ὀφθήσεται διαφέρων οἰκοδόμου τινὸς ἢ τέκτονος ἀπειρίᾳ καὶ πλημμελείᾳ γωνίαις χρωμένου καὶ κανόσι D
καὶ στάθμαις ὑφ' ὧν διαστρέφεσθαι τὸ ἔργον ἔμελλεν.

Ὄργανα γὰρ οἱ φίλοι ζῶντα καὶ φρονοῦντα τῶν πολιτικῶν ἀνδρῶν εἰσι, καὶ οὐ δεῖ συνολισθάνειν αὐτοῖς παραβαίνουσιν, ἀλλὰ προσέχειν ὅπως μηδ' ἀγνοούντων αὐτῶν ἐξαμαρτάνωσι. Τοῦτο γὰρ καὶ Σόλωνα κατῄσχυνε καὶ διέβαλε πρὸς τοὺς πολίτας. Ἐπεὶ γάρ, ἐν νῷ λαβὼν τὰ ὀφλήματα κουφίσαι καὶ τὴν σεισάχθειαν — τοῦτο δ' ἦν ὑποκόρισμα χρεῶν ἀποκοπῆς — εἰσενεγκεῖν, ἐκοινώσατο τοῖς φίλοις, οἱ δ' ἔργον ἀδικώτατον ἔπραξαν· ἐδανείσαντο γὰρ ὑποφθάσαντες ἀργύριον πολύ, καὶ μετ' ὀλίγον χρόνον, εἰς φῶς τοῦ E
νόμου προαχθέντος, οἱ μὲν ἐφάνησαν οἰκίας τε λαμπρὰς καὶ γῆν συνεωνημένοι πολλὴν ἐξ ὧν ἐδανείσαντο χρημάτων, ὁ δὲ Σόλων αἰτίαν ἔσχε συναδικεῖν ἠδικημένος. Ἀγησίλαος δέ, περὶ τὰς τῶν φίλων σπουδὰς αὐτὸς αὑτοῦ γινόμενος ἀσθενέστατος καὶ ταπεινότατος, ὥσπερ ὁ Εὐριπίδου Πήγασος

ἔπτηξ' ὑπείκων μᾶλλον εἰ μᾶλλον θέλοι,

καὶ ταῖς ἀτυχίαις προθυμότερον βοηθῶν τοῦ δέοντος, ἐδόκει συνεξομοιοῦσθαι ταῖς ἀδικίαις. Καὶ γάρ τοι Φοιβίδαν κρινόμενον ἔσωσεν ἐπὶ τῷ τὴν Καδμείαν καταλαβεῖν ἄνευ F

807 C 10 τ' G : γε FJSAEα γὰρ $J^2α^2$ ‖ D 2 στάθμαις GFS : ῥαθυμίαις J ‖ 4 εἰσι GFJ : νέειν sic S ‖ οὐ δεῖ GFJ : οὐδὲ S ‖ συνολισθάνειν G^{ac} : -θαίνειν G^{pc}FJS ‖ 5 μηδ' GFJ^2 : μὴ JS ‖ 6 διέβαλε FJS : -έβαλλε G ‖ 7 ἐν νῷ GFJ : ἐν αὐτῷ S ‖ πλημμελήματα καὶ ante ὀφλήματα add. F del. F^2 ‖ 10 δ' fort. delendum in apodosi ‖ E 2 προαχθέντος GFJ^2 : πραχθέντος JS ‖ οἱ μὲν G^2FJS : om. G ‖ 4 ἠδικημένος FJS : -μένοις G ‖ 5 αὑτοῦ G : αὐτοῦ FJS ‖ 6 Εὐριπίδου GFJ^2 : εὐριππίδης JS ‖ 8 ἔπτηξ' JS : ἔπτηξεν GF ‖ εἰ G : ἢ FJS ἢ *Moralia* 529 E ‖ θέλοι JSΠ : ἐθέλοι GF ‖ 9 ἀτυχίαις GFJ : ἡσυχίαις S ‖ 10 Φοιβίδαν GFJ : Φοιώδης S ‖ 11 τῷ om. S ‖ καταλαβεῖν GFJ^2 : λαβεῖν JS.

en disant qu'on devait accomplir de tels exploits spontanément[1]. Quand Sphodrias fut accusé d'avoir commis une intolérable violation du droit — il avait envahi l'Attique au moment où Athènes était amie et alliée —, il le fit acquitter en se laissant attendrir par les prières amoureuses de son fils[2]. On cite aussi de lui le billet suivant, adressé à un dynaste : « Si Nicias n'est pas coupable, relâche-le ; s'il est coupable, relâche-le pour me faire plaisir ; de toute façon, relâche-le. »[3] Au contraire, Phocion refusa même de venir assister son gendre, Chariclès, quand il fut traduit en justice, dans l'affaire d'Harpale : « Je n'ai fait de toi mon gendre, lui dit-il, que pour ce qui est juste », et il s'en alla[4]. Timoléon de Corinthe, quand il vit qu'il ne parvenait ni par ses leçons ni par ses prières à faire renoncer son frère à la tyrannie, se joignit à ceux qui le tuèrent[5]. Il ne faut pas en effet « être ami jusqu'à l'autel », en évitant seulement de s'associer à un parjure, comme le dit un jour Périclès[6], mais il faut l'être seulement jusqu'aux limites fixées par la loi, la justice et l'utilité sous toutes leurs formes, si le mépris de ces principes doit entraîner un grave dommage pour l'État, comme ce fut le cas pour l'impunité accordée à Sphodrias et Phoebidas (ils contribuèrent plus que quiconque à jeter Sparte dans la guerre de Leuctres). Aussi bien, les principes politiques n'obligent pas l'homme d'État à accabler sévèrement ses amis pour des fautes légères[7] ; au contraire, ils lui permettent, une fois qu'il a garanti les intérêts majeurs de l'État, d'utiliser les possibilités

1. L'action de Phoebidas eut lieu en août 382 (*Agésilas*, 23, 7-8 ; Xénophon, *Hell.*, 5, 2, 32).
2. En 378 (*Agésilas*, 24-25 ; 26, 1 ; *Pélopidas*, 14, 3-6 ; Xénophon, *Hell.*, 5, 4, 20-33). Archidamos, le fils d'Agésilas était amoureux de Cléonymos, le fils de Sphodrias. Mais ailleurs (*De vitioso pud.*, 534 D-E), Agésilas résiste à son père qui lui demande de rendre un jugement injuste.
3. *Agésilas*, 13, 5 ; *Regum et imp. apophth.*, 191 B ; *Apophth. lacon.*, 209 E-F.
4. *Phocion*, 22, 4.
5-7. Voir *Notes complémentaires*, p. 176.

προστάγματος, φήσας τὰ τοιαῦτα δεῖν αὐτοματίζειν· καὶ
Σφοδρίαν ἐπ' ἔργῳ παρανόμῳ καὶ δεινῷ φεύγοντα δίκην
— ἐνέβαλε γὰρ εἰς τὴν 'Αττικὴν φίλων ὄντων καὶ συμ-
μάχων — ἀφεθῆναι διεπράξατο, δεήσεσιν ἐρωτικαῖς τοῦ
παιδὸς μαλαχθείς· καὶ πρός τινα δυνάστην ἐπιστόλιον
αὐτοῦ τοιοῦτον φέρεται | « Νικίαν, εἰ μὲν οὐκ ἀδικεῖ, ἄφες· 808 A
εἰ δ' ἀδικεῖ, ἐμοὶ ἄφες· πάντως δ' ἄφες ». 'Αλλὰ Φωκίων
οὐδὲ τῷ γαμβρῷ Χαρικλεῖ, δίκην ἔχοντι περὶ τῶν 'Αρπα-
λείων, συνεισῆλθεν, ἀλλ' « 'Εγώ σε, φήσας, ἐπὶ πᾶσι τοῖς
δικαίοις ἐποιησάμην κηδεστήν », ᾤχετ' ἀπιών. Καὶ Τιμο-
λέων ὁ Κορίνθιος τὸν ἀδελφὸν ἐπεὶ διδάσκων καὶ δεόμενος
οὐκ ἀπέστησε τῆς τυραννίδος, συνέπραξε τοῖς ἀνελοῦσι.
Δεῖ γὰρ οὐκ ἄχρι τοῦ βωμοῦ φίλον εἶναι τῷ μὴ
συνεπιορκεῖν, ὥς ποτε Περικλῆς εἶπεν, ἀλλ' ἄχρι παντὸς
νόμου καὶ δικαίου καὶ συμφέροντος ὃ παροφθὲν εἴς τινα
μεγάλην βλάβην ἀναφέρει καὶ κοινήν, ὡς ἀνέφερε τὸ μὴ B
δοῦναι δίκην Σφοδρίαν μηδὲ Φοιβίδαν· οὗτοι γὰρ οὐχ
ἥκιστα τὴν Σπάρτην ἐνέβαλον εἰς τὸν Λευκτρικὸν πόλεμον.
'Επεὶ τοῖς γε μετρίοις ἁμαρτήμασι τῶν φίλων ἐπεμβαίνειν
βαρὺν ὁ πολιτικὸς οὐκ ἀναγκάζει λόγος, ἀλλὰ καὶ δίδωσιν,
εἰς ἀσφαλὲς θεμένους τὰ μέγιστα τῶν κοινῶν, ἐκ περιουσίας

807 F 4 post γὰρ iter. καὶ Σφοδρίαν JS del. J^{2} || τὴν 'Αττικὴν GFJ : τὸν 'Αττικὸν S || 4-5 συμμάχων GFJ : σύμμαχον S || 808 A 1 ante ἄφες add. με S || 3 Χαρικλεῖ ego : χαριλλίῳ J χαρίλλῳ GFS Χαρίκλῳ Coray || 4 συνεισῆλθεν GFJ^{2} : προσῆλθεν JS || 5 κηδεστήν GFJ^{2}S : -στὰν J || 6 τὸν ἀδελφὸν GFJ : τὴν ἀδελφὴν S || 8-9 τῷ μὴ συνεπιορκεῖν GFJ^{2} : τῷ μὴ δὲ ἐπιορκεῖν J τῷ μὴ ἐπιορκεῖν S del. dubit. Herw. || 10 νόμου GFJS : νομίμου Φ || παροφθὲν om. in lac. JS suppl. J^{2} || τινα GJ : τι F τὴν S del. $F^{2}J^{2}$ om. Π || B 1 ἀνέφερε JS : ἀνεφέρετο GF$J^{2\gamma\rho}$ || τὸ G^{2}JS : τῷ F om. G || 2 μηδὲ GF$J^{2\gamma\rho}$: ἢ JS καὶ E || Φοιβίδαν GF : [βίδαν om. in lac. JS βοίδαν suppl. J^{2} || 5 βαρὺν (scil. τινα) codd. : βαρὺ Turn. || 6 θεμένους GFJ : θεμένη S || κοινῶν GFS : om. J in lac. suppl. J^{2}.

restantes[1] pour secourir ses amis, pour les assister et servir leurs intérêts[2].

Il y a aussi des faveurs qui n'excitent pas l'envie : appuyer de préférence son ami pour l'obtention d'une charge ; lui faire confier une tâche administrative glorieuse ou une ambassade à caractère amical, qui va par exemple offrir des honneurs à un grand personnage ou négocier avec une autre cité un pacte d'amitié et de concorde[3] ; ou s'il se présente une entreprise difficile, mais pleine d'éclat et d'importance, après s'être d'abord désigné pour en prendre la tête, choisir ensuite pour adjoint son ami, comme fit Diomède :

> « Si vous m'invitez à choisir moi-même mon compagnon, puis-je, dans ce cas, ne pas songer au divin Ulysse ? »[4].

Et Ulysse à son tour lui renvoie comme il convient le compliment :

> « Ces chevaux, vieillard, qui viennent d'arriver, puisque tu veux le savoir, sont thraces ; le vaillant Diomède a tué leur maître, et avec lui douze de ses compagnons, tous des braves. »[5]

En effet de telles complaisances à l'égard d'un ami n'honorent pas moins celui qui loue que celui qui est loué ; « mais l'arrogance, comme dit Platon, a la solitude pour compagne. »[6]

De plus, lorsque des faveurs lui sont dictées par l'honnêteté et la bienveillance, l'homme d'État doit en

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 176.

2. La pensée de Plutarque sur les rapports de l'amitié et de la justice est claire : l'intérêt de l'individu ne peut prévaloir contre celui de l'État ; mais si l'intérêt de l'État n'est pas en jeu, il est permis de favoriser ses amis. Plutarque n'est pas loin de désapprouver la rigueur de Caton dans un procès (808 E) et d'approuver au contraire l'exception scandaleuse qu'il fit en faveur d'un parent (*Caton le Jeune*, 21, 3). C'est peut-être à Plutarque, son maître, que Favorin d'Arles a emprunté la définition : « Ce qu'on appelle faveur (χάρις) chez les hommes, c'est un relâchement de la rigueur au moment où il faut ». (Aulu-Gelle, 1, 3, 27 = fr. 100 Barigazzi). Comparer Cicéron, *De amicitia*, 61.

3-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 176-177.

βοηθεῖν τοῖς φίλοις καὶ παρίστασθαι καὶ συνεκπονεῖν ὑπὲρ αὐτῶν.

Εἰσὶ δὲ καὶ χάριτες ἀνεπίφθονοι, συλλαβέσθαι πρὸς ἀρχὴν τῷ φίλῳ μᾶλλον, ἐγχειρίσαι τινὰ διοίκησιν ἔνδοξον ἢ πρεσβείαν φιλάνθρωπον, οἷον ἡγεμόνος τιμὰς ἔχουσαν C
ἢ πρὸς πόλιν ὑπὲρ φιλίας καὶ ὁμονοίας ἔντευξιν· ἂν δ' ᾖ τις ἐργώδης, ἐπιφανὴς δὲ καὶ μεγάλη, πρᾶξις, αὑτὸν ἐπὶ ταύτῃ τάξαντα πρῶτον, εἶτα προσελέσθαι τὸν φίλον, ὡς ὁ Διομήδης

Εἰ μὲν δὴ ἕταρόν γε κελεύετέ μ' αὐτὸν ἑλέσθαι,
πῶς ἂν ἔπειτ' Ὀδυσῆος ἐγὼ θείοιο λαθοίμην ;

Κἀκεῖνος αὖ πάλιν ἀνταποδίδωσιν οἰκείως τὸν ἔπαινον

Ἵπποι δ' ⟨οἵδε⟩, γεραιέ, νεήλυδες, οὓς ἐρεείνεις,
Θρηίκιοι, τὸν δέ σφιν ἄνακτ' ἀγαθὸς Διομήδης
ἔκτανε, πὰρ δ' ἑτάρους δυοκαίδεκα πάντας ἀρίστους.

Αὕτη γὰρ ἡ πρὸς τοὺς φίλους ὕφεσις οὐχ ἧττον ἐπικοσμεῖ τῶν ἐπαινουμένων τοὺς ἐπαινοῦντας· « ἡ δ' αὐθάδεια, D
φησὶν ὁ Πλάτων, ἐρημίᾳ σύνοικος ».

Ἔτι τοίνυν ταῖς καλαῖς καὶ φιλανθρώποις χάρισι δεῖ τοὺς φίλους συνεισποιεῖν καὶ κελεύειν τοὺς εὖ παθόντας ἐκείνους

808 B 7 φίλοις GFJ² : πολλοῖς J λόγοις S || καὶ συνεκπονεῖν ὑπὲρ GF : [συνεκ] om. J in lac. suppl. J² συναπτόντων habet S || 9 ante συλλαβέσθαι add. οἷον Φ || συλλαβέσθαι GFS : [βέσθαι om. J in lac. suppl. J² || 10 τῷ φίλῳ GFJ : τῶν φίλων S || μᾶλλον ἐγχειρίσαι τινὰ om. in lac. JS suppl. J² || C 2 ἢ πρὸς πόλιν GF : πρός τινος S om. J suppl. J² || ὑπὲρ φιλίας GFJ : ὑπερηφάνου S || 3 αὑτὸν edd. : αὐτὸν GFJS || 3-4 ἐπὶ ταύτῃ GF : ἐπὶ ταύτην J² om. J in lac. S sine lac. || 4 τάξαντα GFJ : ἐπιτάξαντα S post omiss. || ὁ om. JS suppl. J² || 6 δὴ GFJ : γὰρ δὴ S || γε et κελ[εύετε et ἑλέσθαι om. J in lac. suppl. J² γε — ἑλέσθαι om. S in lac. 14 lit. || κελεύετε μ' αὐτὸν GF : κελεύετ' [J²] ἐμαυτὸν J || 8 τὸν ἔπαινον GFJ : τῶν ἐπαίνων S || 9 οἵδε add. Steph. || D 4 εὖ GFJ : εἶναι S.

attribuer en partie le mérite à ses amis[1] et dire à ceux qui en bénéficient de les en remercier et de leur en savoir gré, pour les avoir inspirées et conseillées. Mais si les requêtes de ses amis sont viles et déplacées, il doit les repousser, sans aigreur, avec douceur, en leur expliquant et en leur faisant comprendre[2] qu'elles sont indignes de leur mérite et de leur réputation. Le mot d'Épaminondas en est le meilleur exemple : après avoir refusé de libérer de prison un cabaretier à la demande de Pélopidas et l'avoir relâché peu après sur la demande de sa maîtresse, il dit à son ami : « Ces faveurs-là, Pélopidas, il convient de les faire à des petites catins, pas à des généraux. »[3] La réponse de Caton, au contraire, fut brutale et arrogante, lorsque Catulus, qui était censeur et l'un de ses amis les plus intimes, lui demanda la grâce d'un homme qu'il faisait juger en sa qualité de questeur : « Il serait honteux, lui dit-il, pour toi qui as le devoir de nous corriger, nous qui sommes jeunes, de te faire chasser par nos serviteurs. »[4] Tout en refusant en fait la faveur demandée, il aurait pu ôter leur rudesse et leur aigreur à ses paroles et montrer à son ami que même son acte ne visait pas à le contrarier volontairement, mais lui était imposé par la loi et la justice.

En matière d'argent aussi, il existe dans la vie politique, pour aider des amis dans le besoin, des moyens[5] qui ne sont pas déshonorants. Par exemple Thémistocle, après la bataille, voyant un cadavre qui portait un collier et un bracelet d'or, passa outre et, se tournant vers son ami, lui dit : « Prends-les ; toi, tu n'es pas Thémistocle. »[6] La conduite des affaires donne souvent aussi à l'homme politique de ces occasions d'aider ses amis (car ils ne sont pas tous des

1. Pour l'expression συνεισποιεῖν ταῖς χάρισι (ou ταῖς φιλίαις) voir *De frat. amore*, 482 E, 484 D, où l'idée est assez proche de celle des *Préceptes*.

2-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 177.

ἐπαινεῖν καὶ ἀγαπᾶν, ὡς αἰτίους ἅμα καὶ συμβούλους
γεγενημένους · τὰς δὲ φαύλας καὶ ἀτόπους ἀξιώσεις ἀπο-
τρίβεσθαι, μὴ πικρῶς ἀλλὰ πράως, διδάσκοντα καὶ παρα-
μυθούμενον ὡς οὐκ ἄξιαι τῆς ἐκείνων ἀρετῆς εἰσι καὶ δόξης.
Ἄριστα δ' ἀνθρώπων ὁ Ἐπαμεινώνδας, ἀρνησάμενος
δεηθέντι τῷ Πελοπίδᾳ τὸν κάπηλον ἐκ τῆς εἱρκτῆς
ἀφεῖναι, καὶ μετ' ὀλίγον, τῆς ἐρωμένης δεηθείσης, ἀφείς, E
« Τοιαύτας, ἔφη, χάριτας, ὦ Πελοπίδα, λαμβάνειν ἑταιρι-
δίοις, οὐ στρατηγοῖς, πρέπον ἐστίν. » Ὁ δὲ Κάτων βαρέως
καὶ αὐθάδως, ἐπεὶ Κάτλος ὁ τιμητής, φίλος ὢν ἐν τοῖς
μάλιστα καὶ συνήθης, ἐξῃτεῖτό τινα τῶν κρινομένων ὑπ'
αὐτοῦ ταμιεύοντος, « Αἰσχρόν ἐστιν, ἔφη, σέ, τὸν ὀφείλοντα
τοὺς νέους ἡμᾶς σωφρονίζειν, ὑπὸ τῶν ἡμετέρων ὑπηρετῶν
ἐκβάλλεσθαι » · τῷ γὰρ ἔργῳ τὴν χάριν ἐξῆν ἀπειπάμενον
ἀφελεῖν τοῦ λόγου τὴν τραχύτητα καὶ πικρίαν, ὡς μηδὲ τῇ
πράξει τὸ λυπηρὸν ἑκουσίως ἀλλ' ἀναγκαίως ἐπιφέροντα,
διὰ τὸν νόμον καὶ τὸ δίκαιον.

Εἰσὶ δὲ καὶ πρὸς χρηματισμὸν οὐκ ἀγεννεῖς ἐν πολιτείᾳ F
τοῖς δεομένοις τῶν φίλων συλλήψεις · οἷον ὁ Θεμιστοκλῆς,
μετὰ τὴν μάχην ἰδὼν νεκρὸν στρεπτὰ χρυσᾶ καὶ μανιάκην
περικείμενον, αὐτὸς μὲν παρῆλθεν, ἐπιστραφεὶς δὲ πρὸς
τὸν φίλον, « Ἀνελοῦ ταῦτ', εἶπεν · οὐ γὰρ καὶ σὺ Θεμιστο-
κλῆς γέγονας. » | Δίδωσι γὰρ καὶ τοῦτο πολλάκις τῷ 809 A
πολιτικῷ τὰ πράγματα πρὸς τοὺς φίλους — οὐ γὰρ δὴ

808 D 5 post ἐπαινεῖν add. ἢ G ‖ 6 φαύλας GJS : φαύλους F ‖ 8 ἄξιαι FJS : ἄξια G ‖ 9 Ἄριστα GFJ[2] : ἀρίστων J ἄριστος S ‖ ἀνθρώπων ὁ om. S ‖ 10 τὸν GFJ : τὴν S ‖ E 1 τῆς om. S ‖ 2 ante τοιαύτας add. τὰς JS del. J[2] ‖ 4 Κά]τλος om. S in lac. ‖ ὢν post μάλιστα transp. JS corr. J[2] ‖ 6 ἔφη σε FJS : ἔφησε G ‖ 9 post ἀφελεῖν add. ἢ G ‖ 10 ἀλλ' om. S ‖ F 2 συλλήψεις G[ac]Φk : αἱ συλλήψεις G[pc]FJS ‖ 3 μανιάκην FJS : μανιάκας G ‖ 5 οὐ GFJ : δέον S.

Ménémachos)[1] : charge l'un de défendre contre rémunération une cause qui soit juste, présente l'autre à un homme riche qui ait besoin de quelqu'un pour surveiller et défendre ses intérêts[2], aides-en un autre à obtenir un contrat d'entreprise ou une ferme avantageux[3]. Épaminondas invita même un ami à aller trouver un homme riche et à lui demander un talent sur son invitation expresse. Et lorsque celui qui avait été l'objet de la requête vint lui en demander la raison, il lui dit : « C'est que lui est pauvre, parce qu'il est honnête, et que toi tu es riche parce que tu as beaucoup volé l'État[4]. » Agésilas aussi, selon Xénophon, se plaisait à enrichir ses amis, en restant lui-même au-dessus de l'argent[5].

14 Mais puisque « à toute alouette, comme dit Simonide, il doit pousser une aigrette »[6], et que toujours la politique provoque des haines et des désaccords, il est essentiel que l'homme d'État ait bien réfléchi aussi à cette question[7]. La plupart des gens vantent l'attitude de Thémistocle et d'Aristide, qui déposaient leur inimitié à la frontière, chaque fois qu'ils partaient en ambassade ou en campagne, et qui la reprenaient ensuite[8]. Quelques-uns goûtent même extraordinairement la conduite de Crètinas de Magnésie[9]. Il avait pour adversaire politique Hermias, qui n'était pas noble mais avait l'âme généreuse et grande[10], et lorsque la guerre de Mithridate éclata, voyant la cité en danger,

1. Ménémachos était donc riche.
2. Xénophon a consacré plusieurs pages à ce sujet (*Mémorables*, 2, 8-10).
3. Les taxes indirectes et les monopoles sont affermés (A. H. M. Jones, *The Greek City*, p. 345).
4. Plutarque est le seul à rapporter cette histoire.
5. *Cf.* Xénophon, *Agésilas*, 4.
6. Simonide, fr. 3 Diehl = 538 Page ; cité également dans *De capienda ex inim. util.*, 91 E et *Timoléon*, 37, 1. Le vers devint proverbial (*Paroem. Gr.*, II, p. 602, 94).
7-10. Voir *Notes complémentaires*, p. 177-178.

Μενέμαχοι πάντες εἰσί — · τῷ μὲν ἐγχείρισον συνηγορίαν
ἔμμισθον ὑπὲρ τοῦ δικαίου, τῷ δὲ σύστησον πλούσιον
ἐπιμελείας καὶ προστασίας δεόμενον, ἄλλῳ δ' εἰς ἐργολα-
βίαν τινὰ σύμπραξον ἢ μίσθωσιν ὠφελείας ἔχουσαν.
Ἐπαμεινώνδας δὲ καὶ πλουσίῳ τινὶ προσελθόντα φίλον
αἰτεῖν ἐκέλευσε τάλαντον, ὡς αὐτοῦ δοῦναι κελεύοντος ·
ἐπεὶ δ' ὁ αἰτηθεὶς ἐλθὼν ἐπυνθάνετο τὴν αἰτίαν, « Ὅτι
χρηστός, εἶπεν, οὗτος ὢν πένης ἐστί, σὺ δὲ πλουτεῖς πολλὰ
τῆς πόλεως νενοσφισμένος. » Καὶ τὸν Ἀγησίλαον ὁ
Ξενοφῶν ἀγάλλεσθαί φησι πλουτίζοντα τοὺς φίλους, B
αὐτὸν ὄντα κρείττονα χρημάτων.

14 Ἐπεὶ δὲ « πάσαις κορυδαλλίσι, κατὰ Σιμωνίδην,
χρὴ λόφον ἐγγενέσθαι » καὶ πᾶσα πολιτεία φέρει τινὰς
ἔχθρας καὶ διαφοράς, οὐχ ἥκιστα προσήκει καὶ περὶ
τούτων ἐσκέφθαι τὸν πολιτικόν. Οἱ μὲν οὖν πολλοὶ τὸν
Θεμιστοκλέα καὶ τὸν Ἀριστείδην ἐπαινοῦσιν ἐπὶ τῶν ὅρων
τὴν ἔχθραν ἀποτιθεμένους, ὁσάκις ἐπὶ πρεσβείαν ἢ στρα-
τηγίαν ἐξίοιεν, εἶτα πάλιν ἀναλαμβάνοντας. Ἐνίοις δὲ
καὶ τὸ Κρητίνου τοῦ Μάγνητος ὑπερφυῶς ἀρέσκει · Ἑρμείᾳ
γὰρ ἀντιπολιτευόμενος, ἀνδρὶ οὐ δυνατῷ φιλοτίμῳ δὲ C
καὶ λαμπρῷ τὴν ψυχήν, ἐπεὶ κατέσχεν ὁ Μιθριδατικὸς
πόλεμος τὴν πόλιν ὁρῶν κινδυνεύουσαν, ἐκέλευσε τὸν

809 A 3 ἐγχείρισον GFJ : ἐγχειρίσαι S cf. 808 B 10 || 6 ἔχουσαν GFJ : ἔχουσιν S || 8 τάλαντον Φ Rei. Wytt. : ἓν τάλ- GFJS || δοῦναι om. S || κελεύοντος GFJ : διακελεύοντος S κελεύσαντος J²Π || 9 ἐπεὶ δ' GF : ἐπειδὴ δὲ JS || 10 πλουτεῖς GFJ : -τεῖν S || B 3 κορυδαλλίσι GF : κορυδαλίσι J κορδάλισι S || 6 οὖν om. S || 7 Θεμιστοκλέα GFJ : -οκλῆν S || 8 ἀποτιθεμένους GFJ : -τιθέντες S || 9 Ἐνίοις F : ἐνίους GJS || 10 τὸ om. J in lac. 3 litt. S in lac. 4 litt. suppl. J² || C 1 ἀνδρὶ οὐ om. J in lac. 6 litt. S in lac. 13 litt. suppl. J² || post ἀνδρὶ add. μὲν Bens. || 2-3 Μιθριδατικὸς — πόλιν om. J in lac. 21 litt. S in lac. 14 litt. suppl. J².

il invita Hermias à prendre le pouvoir et à faire face à la situation, pendant que lui-même se retirerait à l'étranger ; mais si Hermias aimait mieux que ce fût lui, Crètinas, qui commandât, il devait se retirer, pour éviter que leur rivalité ne causât la perte de la cité. Cet appel plut à Hermias ; il déclara que Crètinas était meilleur homme de guerre que lui et il s'en alla avec sa femme et ses enfants. Crètinas le fit escorter, après lui avoir donné sur ses propres biens tout ce qui est plus utile à des exilés qu'à des assiégés, puis, en dirigeant supérieurement les opérations, il parvint, contre toute attente, à sauver la cité, qui avait été à deux doigts de sa perte. Si en effet c'est une parole généreuse et le signe d'une grande âme que de s'exclamer :

> « Mes enfants me sont chers, mais ma patrie m'est encore plus chère »[1],

comment n'aurait-il pas été plus facile à ces grands hommes de dire chacun de leur côté : « Je hais un tel et je veux lui faire du mal, mais j'aime encore plus mon pays »?[2] Car ne pas vouloir se réconcilier avec un ennemi pour servir une cause à laquelle nous devons sacrifier même un être cher est une marque de sauvagerie et de férocité horrible.

Mais les Phocion, les Caton faisaient mieux que se réconcilier : ils ne concevaient absolument aucune haine à cause de différends politiques, et ils n'étaient sévères et inflexibles que dans les luttes publiques, pour empêcher que l'on sacrifiât l'intérêt commun, tout en ayant en privé une attitude amicale et exempte de rancune à l'égard de leurs adversaires politiques[3]. En

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 178.

3. *Caton* : sans doute Caton le Jeune, associé à Phocion dans les *Vies parallèles*. On retrouve ces appréciations dans *Caton le Jeune*, 21, 10 et *Phocion*, 10, 7. Pour la traduction de ἔχθραν πρὸς διαφορὰς τιθέμενοι, voir p. 1042 D-E : μὴ πρὸς τὰ αἱρετὰ μηδὲ πρὸς τὰ φευκτὰ τοὺς τῶν πράξεων τίθεσθαι λογισμούς, « ne pas concevoir de raisons d'agir en considération de ce qui est à préférer ou à éviter ».

Ἑρμείαν τὴν ἀρχὴν παραλαβόντα χρῆσθαι τοῖς πράγμασιν,
αὐτοῦ μεταστάντος· εἰ δὲ βούλεται στρατηγεῖν ἐκεῖνον,
αὐτὸν ἐκποδὼν ἀπελθεῖν, ὡς μή, φιλοτιμούμενοι πρὸς
ἀλλήλους, ἀπολέσειαν τὴν πόλιν. Ἤρεσεν ἡ πρόκλησις
τῷ Ἑρμείᾳ καί, φήσας ἑαυτοῦ πολεμικώτερον εἶναι τὸν
Κρητίναν, ὑπεξῆλθε μετὰ παίδων καὶ γυναικός. Ὁ δὲ
Κρητίνας ἐκεῖνόν τε προὔπεμψε, τῶν ἰδίων χρημάτων
ἐπιδοὺς ὅσα φεύγουσιν ἦν ἢ πολιορκουμένοις χρησιμώτερα,
καὶ τὴν πόλιν ἄριστα στρατηγήσας, παρ' οὐδὲν ἐλθοῦσαν D
ἀπολέσθαι, περιεποίησεν ἀνελπίστως. Εἰ γὰρ εὐγενὲς
καὶ φρονήματος μεγάλου τὸ ἀναφωνῆσαι

Φιλῶ τέκν', ἀλλὰ πατρίδ' ἐμὴν μᾶλλον φιλῶ,

πῶς οὐκ ἐκείνοις γε προχειρότερον εἰπεῖν ἑκάστῳ « Μισῶ τὸν δεῖνα καὶ βούλομαι ποιῆσαι κακῶς, ἀλλὰ πατρίδ' ἐμὴν μᾶλλον φιλῶ » ; Τὸ γὰρ μὴ θέλειν διαλυθῆναι πρὸς ἐχθρόν, ὧν ἕνεκα δεῖ φίλον προέσθαι, δεινῶς ἄγριον καὶ θηριῶδες.

Οὐ μὴν ἀλλὰ βέλτιον οἱ περὶ Φωκίωνα καὶ Κάτωνα, μηδ'
ὅλως ἔχθραν τινὰ πρὸς πολιτικὰς τιθέμενοι διαφοράς,
ἀλλὰ δεινοὶ καὶ ἀπαραίτητοι μόνον ἐν τοῖς δημοσίοις E
ἀγῶσιν ὄντες μὴ προέσθαι τὸ συμφέρον, ἐν δὲ τοῖς ἰδίοις
ἀμηνίτως καὶ φιλανθρώπως χρώμενοι τοῖς ἐκεῖ διαφερομέ-

809 C 4 παραλαβόντα JS : -λαμβάνοντα GF ‖ 6 αὐτὸν GF J^2S : αὐτὸς J ‖ ἀπελθεῖν GF^2JS : ἐλθεῖν F ‖ ὡς G : ἵνα JS del. J^2 om. F ‖ 8 ἑαυτοῦ GFJ^2 : αὐτοῦ JS ‖ τὸν GFJ : τὴν S ‖ 9 Κρητίναν GF : κρατίναν JS [at J habet κρητίνας infra] κρητίνον J^2 ‖ 9-10 ὑπεξῆλθε — προὔπεμψε om. G suppl. G^2 ‖ 11 χρησιμώτερα GFJ : -ώτερον S ‖ D 1 στρατηγήσας GFJ^2 : τηρήσας G^3JS ‖ 2 ἀνελπίστως GFJ : εὐελπίσ- S ‖ 3 μεγάλου GFJ : -άλα S ‖ 4 hunc versum, μᾶλλον omisso, scripsit F in marg. 801 B 5 et bis 809 B 8 ‖ 5 ἐκείνοις GFJS : ἐκεῖνο Φ Mez. Rei. Wytt. fort. recte ‖ γε G : om. FJS ‖ 7 Τὸ GF : τῷ JS ‖ 8 δεῖ GFJ : om. S ‖ ante φίλον add. καὶ Coray ‖ E 2 μὴ GFJ^2 : ὡς μὴ JS.

effet, l'homme d'État ne doit considérer aucun de ses concitoyens comme un ennemi, à moins que n'apparaisse dans la cité, comme une maladie ou une tumeur, un homme tel qu'Aristion, Nabis ou Catilina[1]. Mais ceux qui, de quelque autre façon, ne sont pas en harmonie avec le bien de l'État, il doit, comme un musicien, les tendre ou les détendre pour les ramener doucement au ton juste[2], en ne leur reprochant jamais leurs erreurs avec colère et d'une façon injurieuse, mais en leur parlant d'une manière qui touche davantage leur cœur, comme le fait Homère :

« Doux ami, je te croyais pour le sens au-dessus des autres »,

ou :

« Tu sais trouver des avis meilleurs que celui-là. »[3]

De plus, quand ils disent ou font quelque chose de bien, il ne se fâchera pas de les voir obtenir des honneurs et ne leur ménagera pas les compliments pour leurs belles actions[4]. Ainsi notre blâme, là où il est nécessaire, convaincra, et nous les détournerons du mal en grandissant leurs mérites[5] et en leur montrant par comparaison que leurs belles actions sont plus estimables et plus dignes d'eux que les mauvaises[6]. Pour ma part, j'estime que l'homme d'État doit même témoigner, quand leur cause est juste, en faveur de ses adversaires, les aider en justice contre les délateurs, et ne pas ajouter foi aux accusations qui les visent, quand elles contredisent les principes qu'ils professent[7]. C'est ainsi que le fameux Néron, peu avant de faire tuer Thraséa, qu'il haïssait et redoutait au plus haut point, répondit pourtant à quelqu'un qui accusait le personnage d'avoir rendu contre lui une sentence mauvaise et injuste : « Je voudrais que Thraséa m'aimât autant qu'il est excellent juge ! »[8]

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 178.
2. Mêmes métaphores de l'homme d'État μουσικὸς ἀνήρ dans *De tribus reipublicae generibus*, 827 B ; *Numa*, 23 (1), 6 ; *Périclès*, 15, 1-2 ; *Phocion*, 2, 9. Voir aussi *An seni*, 790 E, 793 B.
3-8. Voir *Notes complémentaires*, p. 179.

νοις. Δεῖ γὰρ ἐχθρὸν μηδένα πολίτην νομίζειν, ἂν μή τις οἷον Ἀριστίων ἢ Νάβις ἢ Κατιλίνας νόσημα καὶ ἀπόστημα πόλεως ἐγγένηται· τοὺς δ' ἄλλως ἀπᾴδοντας, ὥσπερ ἁρμονικόν, ἐπιτείνοντα καὶ χαλῶντα, πράως εἰς τὸ ἐμμελὲς ἄγειν, μὴ τοῖς ἁμαρτάνουσι σὺν ὀργῇ καὶ πρὸς ὕβριν ἐπιφυόμενον, ἀλλ' ὡς Ὅμηρος ἠθικώτερον·

Ὦ πέπον, ἦ τ' ἐφάμην σε περὶ φρένας ἔμμεναι ἄλλων

καὶ

Οἶσθα καὶ ἄλλον μῦθον ἀμείνονα τοῦδε νοῆσαι·

ἄν τέ τι χρηστὸν εἴπωσιν ἢ πράξωσι, μὴ τιμαῖς ἀχθόμενον F
αὐτῶν μηδὲ λόγων εὐφήμων ἐπὶ καλοῖς φειδόμενον.
Οὕτω γὰρ ὅ τε ψόγος, ὅπου δεῖ, πίστιν ἕξει, καὶ πρὸς
τὴν κακίαν διαβαλοῦμεν αὐτοὺς αὔξοντες τὴν ἀρετὴν καὶ
ταῦτα παραβάλλοντες ἐκείνοις, ὡς ἄξια καὶ πρέποντα
μᾶλλον. | Ἐγὼ δὲ καὶ μαρτυρεῖν ἀξιῶ τὰ δίκαια τοῖς 810 A
διαφόροις τὸν πολιτικὸν ἄνδρα καὶ βοηθεῖν κρινομένοις πρὸς τοὺς συκοφάντας καὶ ταῖς διαβολαῖς ἀπιστεῖν, ἂν ὦσιν ἀλλότριαι τῆς προαιρέσεως αὐτῶν· ὥσπερ ὁ Νέρων ἐκεῖνος ὀλίγον ἔμπροσθεν ἢ κτεῖναι τὸν Θρασέαν, μάλιστα μισῶν καὶ φοβούμενος, ὅμως, ἐγκαλοῦντός τινος ὡς κακῶς κεκριμένου καὶ ἀδίκως, « Ἐβουλόμην ἄν, ἔφη, Θρασέαν οὕτως ἐμὲ φιλεῖν ὡς δικαστὴς ἄριστός ἐστιν. »

809 E 4 πολίτην νομίζειν GJS : ν. π. F || 5 οἷον GFJS : οἷος α fort. p. c. AE^{pc} Rei. || 6 ἄλλως G^{pc}FJS : ἄλλους G^{ac} || 7 ἁρμονικόν GFJ : ἁρμενικόν S || χαλῶντα GFJ^{2}S : χαλῶν J || 10 Ὦ πέπον codd. : ὢ πόποι Hom. P 171 || 12 ἄλλον GFS : ἄλλο J || F 2 post καλοῖς add. ἔργοις Rei. || 810 A 1 ante τοῖς add. καὶ Petav. || 6 ante μισῶν add. καὶ S || 7 ante κεκριμένου add. ὑπ' ἐκείνου JS del. J^{3} || post ἀδίκως spatium 4 litt. habet G, deinde Ἐβουλόμην — φιλεῖν in lac. vel ras. scripsisse uid. G^{1}.

Il n'est pas mauvais non plus, pour reprendre d'autres gens, qui sont méchants de nature et plus enclins à commettre des fautes, de leur citer un de leurs ennemis qui ait un plus noble caractère, en disant : « Lui, il n'aurait pas parlé ou agi ainsi »[1]. Il faut rappeler à certains, quand ils commettent une faute, les vertus de leur père, comme le fait Homère :

« Ah ! il ressemble peu à son père, le fils qu'a engendré Tydée ! »[2]

Appius, à un moment où, devant les comices, il était candidat contre Scipion l'Africain, s'écria : « O Paul-Émile, comme tu gémirais sous terre, si tu apprenais que ton fils se présente à la censure avec Philonicus le publicain pour garde du corps[3]. » De tels mots, tout en fustigeant les fautifs, font honneur à ceux qui les prononcent.

C'est aussi en homme d'État que le Nestor de Sophocle, injurié par Ajax, lui répond :

« Je ne te blâme pas, car si tu parles mal, tu agis bien »[4].

Et Caton, après s'être opposé à Pompée et aux mesures violentes que lui et César prenaient dans Rome, demanda, quand la guerre éclata entre eux, que l'on confiât à Pompée le pouvoir suprême, en ajoutant : « Il appartient aux mêmes hommes de causer de grands maux et d'y mettre fin[5]. » En effet, lorsque le blâme est mêlé d'éloge, lorsqu'il ne contient pas d'insultes mais de la franchise, et qu'il ne cherche pas à provoquer la colère mais le remords et le repentir, il montre qu'il est inspiré par la bienveillance et la sollicitude. Les injures, au contraire, sont tout à fait déplacées dans la bouche des hommes d'État. Vois ce que Démosthène lance à

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 180.

3. En 142. Scipion Émilien, le second Africain, fut élu ; son adversaire n'obtint la charge de censeur qu'en 137. Le mot d'Appius Claudius Pulcher est également rapporté dans *Paul-Émile*, 38, 3-4.

4-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 180.

Οὐ χεῖρον δὲ καὶ πρὸς ἐπίπληξιν ἑτέρων, φύσει πονηρῶν ⟨καὶ⟩ μᾶλλον ἁμαρτανόντων, ἐχθροῦ μνησθέντα κομψοτέρου τὸ ἦθος, εἰπεῖν · « Ἀλλ' ἐκεῖνος οὐκ ἂν τοῦτ' εἶπεν B
οὐδ' ἐποίησεν. » Ὑπομνηστέον δὲ καὶ πατέρων ἀγαθῶν ἐνίους, ὅταν ἐξαμαρτάνωσιν, ὡς Ὅμηρος ·

Ἦ ὀλίγον οἷ παῖδα ἐοικότα γείνατο Τυδεύς.

Καὶ πρὸς Σκιπίωνα τὸν Ἀφρικανὸν Ἄππιος ἐν ἀρχαιρεσίαις διαγωνιζόμενος, « Ἡλίκον ἄν, εἶπεν, ὦ Παῦλε, στενάξειας ὑπὸ γῆς, αἰσθόμενος ὅτι σου τὸν υἱὸν ἐπὶ τιμητικὴν ἀρχὴν καταβαίνοντα Φιλόνικος ὁ τελώνης δορυφορεῖ. » Τὰ γὰρ τοιαῦτα νουθετεῖ τοὺς ἁμαρτάνοντας ἅμα καὶ κοσμεῖ τοὺς νουθετοῦντας. Πολιτικῶς δὲ καὶ ὁ Νέστωρ ὁ τοῦ Σοφοκλέους ἀποκρίνεται, λοιδορούμενος ὑπὸ τοῦ Αἴαντος,

Οὐ μέμφομαί σε · δρῶν γὰρ εὖ κακῶς λέγεις.

Καὶ Κάτων, διενεχθεὶς πρὸς τὸν Πομπήιον ἐν οἷς ἐβιάζετο C
τὴν πόλιν μετὰ Καίσαρος, ἐπεὶ κατέστησαν εἰς πόλεμον, ἐκέλευσε Πομπηίῳ παραδοῦναι τὴν ἡγεμονίαν, ἐπειπὼν ὅτι τῶν αὐτῶν ἐστι καὶ ποιεῖν τὰ μεγάλα κακὰ καὶ παύειν. Ὁ γὰρ μεμιγμένος ἐπαίνῳ ψόγος, οὐκ ἔχων ὕβριν ἀλλὰ παρρησίαν, οὐδὲ θυμὸν ἀλλὰ δηγμὸν ἐμποιῶν καὶ μετάνοιαν, εὐμενὴς φαίνεται καὶ θεραπευτικός · αἱ δὲ λοιδορίαι τοῖς πολιτικοῖς ἥκιστα πρέπουσιν. Ὅρα δὲ τὰ πρὸς

810 A 9 *καὶ* om. G || 10 *καὶ* add. Fowler || ἁμαρτανόντων : ἅμα φθονούντων suspicor coll. 537 F || B 3 ὡς Φk : om. GFJS || Ὅμηρος del. Rei. || 7 ὑπὸ γῆς GFJ[2] : ὑπ' ὀργῆς JS || 7-8 ἐπὶ τιμητικὴν GFJ : ἐπιθυμητικὴν S || 8 Φιλόνικος y : -όνεικος GFJS et *Vita Aemil.* 275 D || ὁ τελώνης GFJ[2] : ὀτεάνης J ὅ τε Διογένης S || 9 νουθετεῖ GF : νομοθετεῖ JS || 12 τοῦ om. G suppl. G[1] || C 6 ἐμποιῶν post μετάνοιαν transp. F || 7 ante λοιδορίαι add. λοιπαὶ JS || 8 πολιτικοῖς GFJ[2]S : πολίταις J.

Eschine et Eschine à Démosthène, et aussi ce qu'Hypéride écrit contre Démade[1], et demande-toi si Solon ou Périclès, ou Lycurgue de Sparte, ou Pittacos de Lesbos[2] auraient tenu ce langage. Au reste, Démosthène même n'emploie l'injure que dans ses plaidoyers ; les *Philippiques* sont pures de tout sarcasme et de toute bouffonnerie. C'est que de telles invectives salissent ceux qui les prononcent plutôt que ceux à qui elles sont adressées et, en outre, elles mettent de la confusion dans les affaires et jettent le trouble dans les conseils et les assemblées. Aussi Phocion fit-il très bien de céder la place à quelqu'un qui l'injuriait et d'interrompre son discours, puis, lorsqu'enfin l'individu se fut tu, de revenir à la tribune et de dire : « Donc, puisque j'en ai fini avec la cavalerie et les hoplites, il me reste à parler de l'infanterie légère et des peltastes »[3].

Mais comme bien des gens ont du mal à se contenir dans ce cas, et que souvent il est bien utile de fermer la bouche aux insulteurs par sesréparties, que la réplique soit contenue dans peu de mots, qu'elle ne montre ni colère ni emportement, mais une douceur qui, sur un ton plaisant et spirituel, soit mordante d'une manière ou d'une autre. Les meilleures du genre sont les répliques du tac au tac[4]. Car, de même que les projectiles qui reviennent vers celui qui les a lancés semblent rebondir sous l'effet d'une sorte de force et de solidité de l'obstacle frappé, de même les mots semblent être retournés à l'insulteur par la force et l'intelligence de

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 180.

4. C'est pourquoi, dans *De capienda ex inim. util.*, 88 D, Plutarque conseille d'être soi-même irréprochable pour éviter la βλασφημία παλινδρομούσῃ et les ψόγοι ἀναφερόμενοι πρὸς τοὺς ψέγοντας. Pour les répliques plaisantes, voir *supra*, 803 C, *Démosthène*, 11, 5. Dans *De laude ipsius*, c. 4-8 et 16, Plutarque cite des répliques pleines de fierté, fondées notamment sur « l'antithèse » (c. 8). Pour les répliques du tac au tac, comparer Cicéron, *De oratore*, 2, 255 et 277 : « La plaisanterie est très heureuse lorsque, dans la dispute, un mot lancé est saisi par l'adversaire et retourné contre celui qui a attaqué ».

Αἰσχίνην ὑπὸ Δημοσθένους εἰρημένα καὶ τὰ πρὸς τοῦτον
ὑπ' Αἰσχίνου, καὶ πάλιν ἃ πρὸς Δημάδην γέγραφεν
Ὑπερείδης, εἰ Σόλων ἂν εἶπεν ἢ Περικλῆς ἢ Λυκοῦργος D
ὁ Λακεδαιμόνιος ἢ Πιττακὸς ὁ Λέσβιος. Καίτοι γε καὶ
Δημοσθένης ἐν τῷ δικανικῷ τὸ λοίδορον ἔχει μόνον, οἱ δὲ
Φιλιππικοὶ καθαρεύουσι καὶ σκώμματος καὶ βωμολοχίας
ἁπάσης · τὰ γὰρ τοιαῦτα τῶν ἀκουόντων μᾶλλον αἰσχύνει
τοὺς λέγοντας, ἔτι δὲ καὶ σύγχυσιν ἀπεργάζεται τῶν
πραγμάτων καὶ διαταράττει τὰ βουλευτήρια καὶ τὰς
ἐκκλησίας. Ὅθεν ἄρισθ' ὁ Φωκίων ὑπεκστὰς τῷ λοιδοροῦντι
καὶ παυσάμενος τοῦ λέγειν, ἐπεὶ μόλις ἐσιώπησεν ὁ
ἄνθρωπος, αὖθις παρελθών, « Οὐκοῦν, ἔφη, περὶ μὲν τῶν
ἱππέων καὶ τῶν ὁπλιτῶν ἀκηκόατε, λείπεται δέ μοι περὶ E
τῶν ψιλῶν καὶ πελταστῶν διελθεῖν. »

Ἀλλ' ἐπεὶ πολλοῖς γε δυσκάθεκτόν ἐστι τὸ πρᾶγμα καὶ
πολλάκις οὐκ ἀχρήστως οἱ λοιδοροῦντες ἐπιστομίζονται
ταῖς ἀπαντήσεσιν, ἔστω βραχεῖα τῇ λέξει καὶ μὴ θυμὸν
ἐμφαίνουσα μηδ' ἀκραχολίαν, ἀλλὰ πραότητα μετὰ παιδιᾶς
καὶ χάριτος ἁμωσγέπως δάκνουσαν. Αἱ δ' ἀντεπιστρέ-
φουσαι μάλιστα τοιαῦται · καθάπερ γὰρ τῶν βελῶν ὅσα
πρὸς τὸν βαλόντα φέρεται πάλιν ῥώμῃ τινὶ δοκεῖ καὶ στε-
ρεότητι τοῦ πληγέντος ἀνακρουόμενα τοῦτο πάσχειν, οὕτω
τὸ λεχθὲν ὑπὸ ῥώμης καὶ συνέσεως τοῦ λοιδορηθέντος F

810 D 1 Ὑπερείδης Π : -ίδης GFJS || ἂν om. JS suppl. J^{2} || 3 τὸ GFJ^{2} : ἢ J om. S || 6 δὲ JS : om. GF || E 1 ἱππέων GFJ : ἵππων sic S || ante περὶ add. καὶ JS || 3 γε G^{pc}JS : del. J^{2} om. G^{ac}F || 5 καὶ om. S || 6 ἐμφαίνουσα FJS : -ούσῃ G || ἀκραχολίαν F : ἀκροχολίαν GJS || 7 δάκνουσαν JS : -σα GF || 9 βαλόντα Π : βάλλοντα GFJ^{2}S βάλλον J || δοκεῖ post στερεότητι transp. G || 9-10 στερεότητι GFJ^{2} : στερότητι JS || 10 ἀνακρουόμενα GFJ : ἀνακροού- S || F 1 ῥώμης codd. : γνώμης Cast.

l'insulté. Telle fut la réplique d'Épaminondas à Callistratos, qui reprochait aux Thébains et aux Argiens le parricide d'Œdipe et le matricide d'Oreste : « Les auteurs de ces crimes, nous les avons chassés, vous les avez accueillis »[1], et celle du Spartiate Antalcidas à un Athénien qui lui disait : « Souvent nous vous avons chassés du Céphise — Vous, jamais nous ne vous avons chassés de l'Eurotas »[2]. Spirituelle aussi fut la réponse de Phocion à Démade, qui lui criait : « Les Athéniens te feront mourir — Moi, s'ils sont fous, mais toi, s'ils sont sages[3]. » Et Crassus l'orateur, quand Domitius lui dit : « N'as-tu pas pleuré, quand la murène que tu nourrissais dans ton vivier est morte? », lui répliqua : « Et toi, n'as-tu pas enterré trois femmes sans verser une larme? »[4] Ces réparties ont donc aussi leur utilité pour les autres moments de la vie.

15 Dans l'administration publique, les uns veulent se mêler de tout[5], comme faisait Caton[6], car ils estiment que le bon citoyen ne doit, autant que possible, rien laisser échapper à sa sollicitude et à ses soins. Et ils vantent la conduite d'Épaminondas, qui, élu téléarque par les Thébains par jalousie et en manière d'insulte, ne négligea pas sa charge ; il déclara que non seulement la fonction fait valoir l'homme mais que l'homme fait valoir la fonction, et il éleva la téléarchie à un haut degré de dignité et de considération, alors qu'avant lui elle n'était qu'une quelconque inspection des ruelles, responsable de l'enlèvement des ordures et de l'écou-

1. Cet échange d'aménités se serait produit en Arcadie, suivant *Reg. et imp. apophtheg.*, 193 C-D, et Cornélius Népos, *Épaminondas*, 6, 1-3. Le Callistratos dont il est ici question est Callistratos d'Aphidna, qui joua un rôle prépondérant dans la politique athénienne de 391 à 361, date de sa disgrâce. Il était hostile à Thèbes. Swoboda (*R.E.*, *s.v. Epaminondas*, col. 2695) met en doute la vérité de cette histoire.

2. Mot d'Antalcidas également rapporté dans *Reg. et imp. apophtheg.*, 192 C ; *Apophtheg. Lac.*, 217 D ; *Agésilas*, 31, 7. Les Athéniens n'ont jamais envahi la Laconie.

3-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 180-181.

ἐπὶ τοὺς λοιδορήσαντας ἀναστρέφειν ἔοικεν · ὡς τὸ Ἐπα-
μεινώνδου πρὸς Καλλίστρατον, ὀνειδίζοντα Θηβαίοις καὶ
Ἀργείοις τὴν Οἰδίποδος πατροκτονίαν καὶ τὴν Ὀρέστου
μητροκτονίαν, ὅτι « Τοὺς ταῦτα ποιήσαντας, ἡμῶν ἐκβα-
λόντων, ὑμεῖς ἐδέξασθε » · καὶ τὸ Ἀνταλκίδου τοῦ Σπαρ-
τιάτου πρὸς τὸν Ἀθηναῖον τὸν φήσαντα « Πολλάκις ὑμᾶς
ἀπὸ τοῦ Κηφισοῦ ἐδιώξαμεν », « Ἀλλ' ἡμεῖς γ' ὑμᾶς ἀπὸ
τοῦ Εὐρώτα οὐδέποτε. » | Χαριέντως δὲ καὶ ὁ Φωκίων, τοῦ 811 A
Δημάδου κεκραγότος « Ἀθηναῖοί σε ἀποκτενοῦσιν », « Ἄν
γε μανῶσιν, ἔφη, σὲ δὲ ἂν σωφρονῶσι. » Καὶ Κράσσος ὁ
ῥήτωρ, Δομιτίου πρὸς αὐτὸν εἰπόντος « Οὐ σὺ μυραίνης
ἐν κολυμβήθρᾳ σοι τρεφομένης εἶτ' ἀποθανούσης ἔκλαυ-
σας ; », ἀντηρώτησεν « Οὐ σὺ τρεῖς γυναῖκας θάψας οὐκ
ἐδάκρυσας ; » Ταῦτα μὲν οὖν ἔχει τινὰ χρείαν καὶ πρὸς τὸν
ἄλλον βίον.

15 Πολιτείας δ' οἱ μὲν εἰς ἅπαν ἐνδύονται μέρος,
ὥσπερ ὁ Κάτων, οὐδεμιᾶς ἀξιοῦντες εἰς δύναμιν ἀπολεί-
πεσθαι φροντίδος οὐδ' ἐπιμελείας τὸν ἀγαθὸν πολίτην ·
καὶ τὸν Ἐπαμεινώνδαν ἐπαινοῦσιν, ὅτι, φθόνῳ καὶ πρὸς B
ὕβριν ἀποδειχθεὶς τελέαρχος ὑπὸ τῶν Θηβαίων, οὐκ
ἠμέλησεν, ἀλλ' εἰπὼν ὡς οὐ μόνον ἀρχὴ ἄνδρα δείκνυσιν
ἀλλὰ καὶ ἀρχὴν ἀνήρ, εἰς μέγα καὶ σεμνὸν ἀξίωμα προή-
γαγε τὴν τελεαρχίαν, οὐδὲν οὖσαν πρότερον ἀλλ' ἢ περὶ
τοὺς στενωποὺς ἐκβολῆς κοπρίων καὶ ῥευμάτων ἀποτροπῆς

810 F 2-3 Ἐπαμεινώνδου FGJ^2 : -νώνδα J -νώνδας S || 4 alt. τὴν FJ^2 : om. GJS || 5-6 ἐκβαλόντων FJS : -βαλλόντων G || 8 Κηφισοῦ GFJ : κοφισοῦ S || ἡμεῖς γ' ὑμᾶς GF : ὑμεῖς γε ἡμᾶς JS || 811 A 2 Δημάδου GF : δήμου JS Δημοσθένους in *Moralia* 188 A, *Vita Phoc.* 745 F || 3 ἔφη om. JS suppl. J^2 || σωφρονῶσι GF : φρονῶσι JS || 4 Δομιτίου GF : δομετίου JS || 6 θάψας οὐκ FJS : ἔθαψας καὶ οὐκ G || 11 πολίτην GF^{γρ}JS : δεσπότην F || B 2-5 τελέαρχος ... τελεαρχίαν codd. : τέλμαρχος ... τελμαρχίαν Winckelmann Herw. || 5-6 περὶ τοὺς GFJ^2 : περὶ τῆς πρὸς τοὺς JS || 6 κοπρίων GFJ^2 : τῶν κοπρίων JS.

lement des eaux[1]. Moi-même, sans nul doute, je prête à rire aux visiteurs étrangers, puisqu'on me voit souvent en public occupé à ce genre de tâches. Mais je suis aidé par le mot fameux d'Antisthène : à quelqu'un qui s'étonnait de le voir porter lui-même à travers le marché du poisson séché, il répondit : « C'est que je le porte pour moi. »[2] Et moi, au contraire, à ceux qui me reprochent d'assister à un comptage de tuiles, à un arrivage de ciment et de pierres, je réponds : « Ce n'est pas pour moi que je fais le maçon, c'est pour ma patrie[3]. » Et il y a en général bien des affaires qu'il serait mesquin et sordide de traiter en son propre nom et de régler dans son propre intérêt. Mais si on s'en occupe au nom de l'État et dans l'intérêt de la cité, cela n'a rien d'ignoble, et au contraire le soin et l'attention qui vont jusqu'aux petits détails n'en sont que plus grands.

D'autres estiment qu'il y a dans l'attitude de Périclès plus de dignité et plus de grandeur, et parmi eux Critolaos le péripatéticien : selon lui[4], de même qu'à Athènes la Salaminienne et la Paralienne n'étaient pas mises à flot pour n'importe quelle tâche, mais seulement pour des missions nécessaires et importantes[5], de même l'homme d'État ne doit s'employer qu'aux affaires les plus graves et les plus importantes, comme fait le Roi de l'Univers,

« Car Dieu n'intervient que dans les grandes choses,
et il abandonne les petites au Hasard, »

selon le mot d'Euripide[6]. Et en effet nous ne pouvons pas non plus approuver Théagénès et son amour excessif

1. Valère-Maxime (III, 7 ext. 5) — auteur que Plutarque connaît et cite (*Brutus*, 53, 5 ; *Marcellus*, 30, 5) — rapporte avec le même commentaire cet épisode de la carrière d'Épaminondas, dont la date est discutée (voir *R.E.*, *s.v.* Épaminondas, col. 2693, Swoboda). Cette fonction thébaine de téléarque semble correspondre à la fonction des *astynomoi* dans d'autres cités, telle que la décrit Aristote pour Athènes (*Const. d'Ath.*, 50, 2) ; voir A. H. M. Jones, *The Greek City...*, p. 213-214.
2-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 181-182.

ἐπιμέλειάν τινα. Κἀγὼ δ' ἀμέλει παρέχω γέλωτα τοῖς
παρεπιδημοῦσιν, ὁρώμενος ἐν δημοσίῳ περὶ τὰ τοιαῦτα
πολλάκις· ἀλλὰ βοηθεῖ μοι τὸ τοῦ Ἀντισθένους μνημο-
νευόμενον· θαυμάσαντος γάρ τινος εἰ δι' ἀγορᾶς αὐτὸς
φέρει τάριχος, « Ἐμαυτῷ γ' », εἶπεν· ἐγὼ δ' ἀνάπαλιν πρὸς
τοὺς ἐγκαλοῦντας εἰ κεράμῳ παρέστηκα διαμετρουμένῳ C
καὶ φυράμασι καὶ λίθοις παρακομιζομένοις, « Οὐκ ἐμαυτῷ
γε, φημί, ταῦτ' οἰκοδομῶν ἀλλὰ τῇ πατρίδι. » Καὶ γὰρ εἰς
ἄλλα πολλὰ μικρὸς ἄν τις εἴη καὶ γλίσχρος αὐτῷ διοικῶν
καὶ δι' αὐτὸν πραγματευόμενος· εἰ δὲ δημοσίᾳ καὶ διὰ
τὴν πόλιν, οὐκ ἀγεννής, ἀλλὰ μεῖζον τὸ μέχρι μικρῶν ἐπι-
μελὲς καὶ πρόθυμον.

Ἕτεροι δὲ σεμνότερον οἴονται καὶ μεγαλοπρεπέστερον
εἶναι τὸ τοῦ Περικλέους, ὧν καὶ Κριτόλαός ἐστιν ὁ Περι-
πατητικός, ἀξιῶν, ὥσπερ ἡ Σαλαμινία ναῦς Ἀθήνησι καὶ
ἡ Πάραλος οὐκ ἐπὶ πᾶν ἔργον ἀλλ' ἐπὶ τὰς ἀναγκαίας καὶ D
μεγάλας κατεσπῶντο πράξεις, οὕτως ἑαυτῷ πρὸς τὰ
κυριώτατα καὶ μέγιστα χρῆσθαι, ὡς ὁ τοῦ κόσμου βασιλεύς·

Τῶν ἄγαν γὰρ ἅπτεται
θεός, τὰ μικρὰ δ' εἰς τύχην ἀνεὶς ἐᾷ,

κατὰ τὸν Εὐριπίδην. Οὐδὲ γὰρ τοῦ Θεαγένους τὸ φιλότιμον
ἄγαν καὶ φιλόνικον ἐπαινοῦμεν, ὃς οὐ μόνον τὴν περίοδον

811 B 11 τάριχος GF : τάριχον JS || C 3 οἰκοδομῶν GFJS : -δομῶ ΦΖ -δομεῖν Π -νομεῖν Xyl. || καὶ γὰρ εἰς G : εἰς γὰρ FΠJ² εἰ γὰρ JS || 4 εἴη GJS : εἴην F || αὐτῷ GJ : αὑτῷ FS || 6 μεῖζον GF^pcJS : μείζων F^ac || 9 τὸ τοῦ GFJ² : τῷ J τὸ S || Περικλέους GFJ : περιήλιον S || 10 ἀξιῶν GFJS : ἀξιοῦντος Kronenberg Hu. uide adn. || D 2 καὶ ante κατεσπῶντο add. S || πράξεις GFJ : πράως S || οὕτως ἑαυτῷ GFJ² : οὕτως αὐτῷ J ἐπ' αὐτῷ S || 4 Τῶν GFJ² : τῷ JS || ἄγαν GF^γρJS : ἅμα F || 5 ἀνεὶς GFJS : ἀφεὶς *Moralia* 464 A || 6 τοῦ GFJ : τὸ S || 7 ἄγαν GFJ : ἅπαν S || φιλόνικον Hu. : φιλόνεικον GFJS.

des honneurs et des victoires[1] : après avoir été vainqueur non seulement dans le circuit des grands jeux, mais aussi dans de nombreux concours, et pas seulement au pancrace, mais aussi à la boxe et à la course de fond, finalement, un jour qu'il prenait part, au cours d'une cérémonie funèbre, au banquet qui accompagnait des jeux en l'honneur du mort, et que tous les assistants avaient déjà reçu leur part toute prête, selon l'usage[2], il sauta sur ses pieds et fit tout le concours de pancrace, comme si personne ne devait être vainqueur en sa présence. Si bien qu'il finit par amasser douze cents couronnes, dont la plupart peuvent être considérées comme de la pacotille. En fait, il n'y a aucune différence entre cet athlète et ceux qui se lancent dans toutes les tâches politiques qui se présentent : ils ont tôt fait de rassasier le peuple de leur personne[3] et de se rendre insupportables, si bien qu'on jalouse leurs succès et qu'on est tout heureux de leurs échecs ; et l'admiration qu'on avait pour eux au début de leur administration tourne à la moquerie et à la dérision, comme dans les vers :

« Métiochos est stratège, Métiochos inspecte les rues,
Métiochos contrôle le pain, Métiochos contrôle les farines,
Tout repose sur Métiochos, Métiochos le regrettera. »[4]

Ce Métiochos était un ami de Périclès et il se servait, semble-t-il, de la puissance qu'il lui devait d'une manière odieuse et lassante. Or l'homme d'État doit, comme on dit, se présenter à un peuple plein de désir, et lui laisser le regret de lui quand il s'absente[5]. C'est ce que Scipion l'Africain obtenait en faisant de longs séjours à la campagne, diminuant par là le poids de

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 182.
3. 811 E : μεστούς, la leçon de G et de JS, semble préférable à μεμπτούς, la leçon de F ; *cf. De laude ipsius*, 541 D : μεστοὺς ὄντας αὐτοῦ. Pour la pensée, comparer Cicéron, *Pro Murena*, 21.
4-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 182-183.

νενικηκὼς ἀλλὰ καὶ πολλοὺς ἀγῶνας, οὐ παγκρατίῳ μόνον
ἀλλὰ καὶ πυγμῇ καὶ δολίχῳ, τέλος ἡρῷα δειπνῶν ἐπιταφίου
τινός, ὥσπερ εἰώθει προτεθείσης ἅπασι τῆς μερίδος,
ἀναπηδήσας διεπαγκρατίασεν, ὡς οὐδένα νικᾶν δέον
αὐτοῦ παρόντος· ὅθεν ἤθροισε χιλίους καὶ διακοσίους E
στεφάνους, ὧν συρφετὸν ἄν τις ἡγήσαιτο τοὺς πλείστους.
Οὐδὲν οὖν τούτου διαφέρουσιν οἱ πρὸς πᾶσαν ἀποδυόμενοι
πολιτικὴν πρᾶξιν, ἀλλὰ μεστούς τε ταχὺ ποιοῦσιν ἑαυτῶν
τοὺς πολλούς, ἐπαχθεῖς τε γίνονται, καὶ κατορθοῦντες
ἐπίφθονοι κἂν σφαλῶσιν ἐπίχαρτοι, καὶ τὸ θαυμαζόμενον
αὐτῶν ἐν ἀρχῇ τῆς ἐπιμελείας εἰς χλευασμὸν ὑπονοστεῖ
καὶ γέλωτα τοιοῦτον·

Μητίοχος μὲν ⟨γὰρ⟩ στρατηγεῖ, Μητίοχος δὲ τὰς ὁδούς,
Μητίοχος δ' ἄρτους ἐπωπᾷ, Μητίοχος δὲ τἄλφιτα,
Μητιόχῳ δὲ πάντα κεῖται, Μητίοχος δ' οἰμώξεται.

Τῶν Περικλέους οὗτος εἷς ἦν ἑταίρων, τῇ δι' ἐκεῖνον, ὡς
ἔοικε, δυνάμει χρώμενος ἐπιφθόνως καὶ κατακόρως. F
Δεῖ δέ, ὥς φασιν, ἐρῶντι τῷ δήμῳ τὸν πολιτικὸν προσφέ-
ρεσθαι καὶ μὴ παρόντος ἑαυτοῦ πόθον ἐναπολείπειν· ὃ καὶ
Σκιπίων ὁ Ἀφρικανὸς ἐποίει πολὺν χρόνον ἐν ἀγρῷ διαιτώ-

811 D 8 ἀλλὰ καὶ GFJ[2] : ἀλλὰ JS || 10 προτεθείσης JS : προστεθείσης GF || E 1 ἤθροισε χιλίους iter. S || 4 πολιτικὴν GFS : πολιτικαὶ J || 4-5 μεστούς — ἑαυτῶν τοὺς πολλούς [ἑαυτοῖς G] GJS : ποιοῦσι μεμπτοὺς ἑαυτοὺς τοῖς πολλοῖς FΠJ[2] || 7 χλευασμὸν GFJ : χλένας μὲν S || 8 γέλωτα τοιοῦτον · G : γέλωτα · τοιοῦτον · FS γέλωτα · τοιοῦτον τὸ [τὸ del. J[2]] J || 9 Μητίοχος codd. : Μητίχος apud Hesychium || γὰρ add. Porson : νῦν add. Schoemann || 10 ἐπωπᾷ Dindorf : ἐπώπτᾳ G ἐποπτᾷ G[2]FJS || 11 Μητιόχῳ Porson coll. Archiloch. fr. 115 West : μητίοχος codd. || πάντα κεῖται GFJS : πάντ' ἀκεῖται Abresch || 12 εἷς GFJ : om. S || F 2 δέ, ὥς φασιν, ἐρῶντι GFJS : δ' ὥς, φασιν, ἐρῶντι Hu. δέ, φασιν, ὡς ἐρῶντι Madvig || post ἐρῶντι add. τε JS || 3 ἐναπολείπειν GFJ : ἀπολείπειν S.

l'envie et en même temps donnant le temps de respirer à ceux qui se sentaient écrasés par sa gloire[1]. Au contraire, Timèsias de Clazomène[2], qui par ailleurs servait bien son pays, se fit, à force de tout faire par lui-même, jalouser et haïr, sans même s'en rendre compte jusqu'au jour où il lui arriva l'aventure suivante : dans la rue, au moment où il passait, des enfants jouaient à faire sauter un osselet hors d'un trou ; comme ses camarades soutenaient que l'osselet n'était pas sorti, celui qui avait joué dit : « Je voudrais bien faire sauter la cervelle de Timèsias aussi sûrement que j'ai fait sauter du trou cet osselet ». A ces mots Timèsias, comprenant que la haine s'était répandue partout contre lui, fit demi-tour, raconta l'incident à sa femme, lui dit de se préparer à le suivre et partit aussitôt de sa maison pour quitter la ville. Il paraît que Thémistocle, quand il se heurta à une attitude semblable des Athéniens, leur dit : « Pourquoi, mes bons amis, êtes-vous fatigués de tant de bienfaits ? »[3]

Tous ces points de vue sont en partie justes et en partie faux[4]. En effet, l'homme d'État ne doit refuser son dévouement et ses soins à aucune affaire publique[5], il doit prêter attention à toutes et s'informer de chacune, et il ne doit pas se tenir en réserve, comme l'ancre « sacrée » sur un navire[6], en attendant les moments de suprême nécessité et d'extrême danger pour l'État. Mais de même que les pilotes exécutent une partie des tâches de leurs propres mains et font faire le reste par d'autres personnes qui manient divers instruments, en dirigeant de loin les opérations et les manœuvres, de même qu'ils disposent de marins, d'officiers de proue, et de maîtres d'équipage, et qu'ils font souvent venir à l'arrière certains d'entre eux pour leur confier le

1. *Caton l'Ancien*, 24, 11. Plutarque, comme Cicéron (*De off.*, 3, 2), embellit la vérité. Sur ces retraites de Scipion, le premier Africain, voir Tite-Live, 38, 53, 8 et G. Bloch-J. Carcopino, *Des Gracques à Sylla*, p. 42.
2-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 183.

μενος, | ἅμα καὶ τοῦ φθόνου τὸ βάρος ἀφαιρῶν καὶ διδοὺς 812 A
ἀναπνοὴν τοῖς πιέζεσθαι δοκοῦσιν ὑπὸ τῆς ἐκείνου δόξης.
Τιμησίας δ' ὁ Κλαζομένιος τὰ μὲν ἄλλα ἦν περὶ τὴν πόλιν
ἀνὴρ ἀγαθός, τῷ δὲ πάντα πράσσειν δι' ἑαυτοῦ φθονούμε-
νος ἠγνόει καὶ μισούμενος, ἕως αὐτῷ συνέβη τι τοιοῦτον·
ἔτυχον ἐν ὁδῷ παῖδες ἐκ λάκκου τινὸς ἀστράγαλον
ἐκκόπτοντες, ἐκείνου παριόντος· ὧν οἱ μὲν ἔφασκον μένειν,
ὁ δὲ πατάξας « Οὕτως, εἶπεν, ἐκκόψαιμι Τιμησίου τὸν
ἐγκέφαλον, ὡς οὗτος ἐκκέκοπται »· τοῦθ' ὁ Τιμησίας
ἀκούσας καὶ συνεὶς τὸν διήκοντα διὰ πάντων αὐτοῦ φθόνον,
ἀναστρέψας ἔφρασε τὸ πρᾶγμα τῇ γυναικί, καὶ κελεύσας B
ἕπεσθαι συνεσκευασμένην εὐθὺς ἀπὸ τῶν θυρῶν ᾤχετ'
ἀπιὼν ἐκ τῆς πόλεως. Ἔοικε δὲ καὶ Θεμιστοκλῆς, τοιούτου
τινὸς ἀπαντῶντος αὐτῷ παρὰ τῶν Ἀθηναίων, εἰπεῖν « Τί,
ὦ μακάριοι, κοπιᾶτε πολλάκις εὖ πάσχοντες ; »

Τῶν δὲ τοιούτων τὰ μὲν ὀρθῶς τὰ δ' οὐκ εὖ λέλεκται.
Τῇ μὲν γὰρ εὐνοίᾳ καὶ κηδεμονίᾳ δεῖ μηδενὸς ἀφεστάναι
τῶν κοινῶν, ἀλλὰ πᾶσι προσέχειν καὶ γιγνώσκειν ἕκαστα,
μηδ', ὥσπερ ἐν πλοίῳ σκεῦος ἱερόν, ἀποκεῖσθαι, τὰς
ἐσχάτας περιμένοντα χρείας τῆς πόλεως καὶ τύχας· ἀλλ'
ὡς οἱ κυβερνῆται τὰ μὲν ταῖς χερσὶ δι' αὑτῶν πράττουσι, C
τὰ δ' ὀργάνοις ἑτέροις δι' ἑτέρων ἄπωθεν καθήμενοι περι-
άγουσι καὶ στρέφουσι, χρῶνται δὲ καὶ ναύταις καὶ πρῳρεῦσι
καὶ κελευσταῖς, καὶ τούτων ἐνίους ἀνακαλούμενοι πολλάκις

812 A 3 Κλαζομένιος GFJ : -μένης S || 7 ἐκείνου παριόντος· ὧν οἱ GFJ^{2} : · ἐκείνου δὲ παριόντος οἱ JS || post μένειν coni. ἐᾶν Po. || 8 ἐκκόψαιμι GFJ : ἐκκόψαι S || 9 ὡς om. S || 10 συνεὶς GJS : συνιεὶς F || διήκοντα FJS : /δι/ήκοντα G^{pc} [ν s.s., ἠδικηκότα scriptum fuisse uid.] || αὑτοῦ Bern. : αὐτοῦ GFJS || B 2 συνεσκευασμένην GF^{2}J : -μένος F συγκευασμένην S || 4 παρὰ GFJ : περὶ S || 6 Τῶν δὲ τοιούτων G : αὐτῶν δὲ τούτων G$^{2\gamma\rho}$F JS || C 1 τὰ om. S || αὑτῶν GJ : αὐτῶν FS || 2 ἄπωθεν J^{2} : ἄποθεν GFJS.

gouvernail, de même l'homme d'État[1] doit céder à d'autres le commandement, les appeler à la tribune avec prévenance et amabilité, se garder de tout mener dans l'État par ses discours, ses décrets ou ses actes, et trouver des hommes de confiance et de valeur, qu'il emploiera, chacun selon ses capacités, à une tâche particulière. Ainsi Périclès se servait de Ménippos pour commander les armées, il abaissa l'Aréopage par l'entremise d'Éphialte, fit passer le décret contre Mégare par Charinos et envoya Lampon fonder Thourioi[2]. En effet, quand le pouvoir semble être partagé entre plusieurs, non seulement sa grandeur chagrine moins les envieux[3], mais les différents services fonctionnent mieux. De même que la division de la main en doigts ne l'affaiblit pas, mais en rend l'usage pratique et fonctionnel[4], de même celui qui fait participer d'autres personnes à la gestion des affaires rend, par cette collaboration, son action plus efficace. Au contraire celui qui, par un insatiable désir de gloire et de puissance, se charge de tout le poids de l'État[5] et s'attelle à une tâche pour laquelle il n'est pas fait et à laquelle il n'est pas exercé (comme Cléon lorsqu'il voulut commander une armée, Philopoemen diriger une flotte, et Hannibal haranguer le peuple[6]), celui-là n'a pas d'excuses quand

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 183-184.

3. La leçon τὸν φθόνον (*i.e.* τοὺς φθονοῦντας) est préférable à τῶν φθόνων parce que Plutarque est soucieux de ne pas provoquer l'envie et non pas d'en esquiver les effets (*cf.* 804 D, 812 A, 813 D, 816 C, 821 C, et spécialement 816 D : <τοῦτο> τὸ λυποῦν τὸν φθόνον ἀφαιρεῖ.

4. Pour cette comparaison, voir *De fraterno amore*, 478 D, et comparer 819 C-D.

5. πᾶσαν αὑτῷ τὴν πόλιν ἀνατιθεὶς : pour l'expression, voir 816 C et *An seni*, 793 C.

6. *Cléon* : il succomba devant Amphipolis, mais il avait, avec Démosthénès, remporté un grand succès à Sphactérie. *Philopoemen* : allusion à la défaite qu'il essuya sur mer en face de la flotte spartiate de Nabis, en 193-192 (*Philop.*, 14 ; Tite-Live, 35, 26-27 ; Pausanias, 8, 50, 7). *Hannibal* : allusion, peut-être à l'incident rapporté par Tite-Live, 30, 37, 9.

εἰς πρύμναν ἐγχειρίζουσι τὸ πηδάλιον, οὕτως τῷ πολιτικῷ
προσήκει παραχωρεῖν μὲν ἑτέροις ἄρχειν καὶ προσκαλεῖσθαι
πρὸς τὸ βῆμα μετ' εὐμενείας καὶ φιλανθρωπίας, κινεῖν
δὲ μὴ πάντα τὰ τῆς πόλεως τοῖς αὑτοῦ λόγοις καὶ
ψηφίσμασιν ἢ πράξεσιν, ἀλλ' ἔχοντα πιστοὺς καὶ ἀγαθοὺς
ἄνδρας ἕκαστον ἑκάστῃ χρείᾳ κατὰ τὸ οἰκεῖον προσαρ-
μόττειν · ὡς Περικλῆς Μενίππῳ μὲν ἐχρῆτο πρὸς τὰς
στρατηγίας, δι' Ἐφιάλτου δὲ τὴν ἐξ Ἀρείου πάγου βουλὴν D
ἐταπείνωσε, διὰ δὲ Χαρίνου τὸ κατὰ Μεγαρέων ἐκύρωσε
ψήφισμα, Λάμπωνα δὲ Θουρίων οἰκιστὴν ἐξέπεμψεν. Οὐ
γὰρ μόνον τῆς δυνάμεως εἰς πολλοὺς διανέμεσθαι δοκούσης
ἧττον ἐνοχλεῖ τὸν φθόνον τὸ μέγεθος, ἀλλὰ καὶ τὰ τῶν
χρειῶν ἐπιτελεῖται μᾶλλον. Ὡς γὰρ ὁ τῆς χειρὸς εἰς
τοὺς δακτύλους μερισμὸς οὐκ ἀσθενῆ πεποίηκεν ἀλλὰ
τεχνικὴν καὶ ὀργανικὴν αὐτῆς τὴν χρῆσιν, οὕτως ὁ πραγ-
μάτων ἑτέροις ἐν πολιτείᾳ μεταδιδοὺς ἐνεργοτέραν ποιεῖ
τῇ κοινωνίᾳ τὴν πρᾶξιν · ὁ δ' ἀπληστίᾳ δόξης ἢ δυνάμεως
πᾶσαν αὑτῷ τὴν πόλιν ἀνατιθεὶς καὶ πρὸς ὃ μὴ πέφυκε
μηδ' ἤσκηται προσάγων αὑτόν, ὡς Κλέων πρὸς τὸ στρα- E
τηγεῖν, Φιλοποίμην δὲ πρὸς τὸ ναυαρχεῖν, Ἀννίβας δὲ πρὸς

812 C 5 οὕτως GF : οὕτω JS || 6 προσκαλεῖσθαι JS : προκαλεῖσθαι GF || 7 εὐμενείας GF : εὐνοίας JS || 8 τὰ Π : om. GFJS || αὑτοῦ Xyl. : αὐτοῦ GFJS || 9 πράξεσιν GF$^{\gamma\rho}$JS : ξέειν F ut uid. || ἀγαθοὺς GFJ^2 : ἀγαπητοὺς JS || 11 Μενίππῳ G^{pc}FJS : ἵππῳ G^{ac} || D 2 Χαρίνου GFJ : χάριν S || 4-5 δοκούσης ἧττον ἐνοχλεῖ GFJ : δοκοῦσιν ἐνοχλεῖν S || 5 τὸν φθόνον GJS : τῶν φθόνων F τοῦ φθόνου k Rei. || 7 μερισμὸς GFJ : μελισμὸς S || 8 post τεχνικὴν add. παρεσκεύασε JS del. J^2 || αὐτῆς GFJ^2 : om. JS || οὕτως ὁ GF : οὕτως δὲ JS || 9 ἐνεργοτέραν GFJ^2 : ἐνεργεστέραν JS || 11 πᾶσαν αὑτῷ GJ^2 : πᾶσαν αὐτῷ FS πᾶσιν αὐτῶν J || πόλιν ἀνατιθεὶς GFJ^{2}S : πόαν καὶ τινὰ J || E 1 πρὸς τὸ om. J || 1-2 Κλ[έων et στρα[τηγεῖν et ν[αυαρ]χεῖν om. J in lac. 2 et 6 et 5 litt. suppl. J^2 || 1 post Κλέων add. μὲν S || 2 ναυαρχεῖν GFJ^2 : ναυταρχεῖν S.

il commet des erreurs, et il s'entend dire le mot d'Euripide,

> « Toi qui es charpentier, tu as voulu faire autre chose que des charpentes[1] » :

toi qui ne sais pas persuader, tu as voulu être ambassadeur ; toi qui es insouciant, tu as voulu être administrateur ; toi qui ne sais pas calculer, tu as voulu être trésorier ; toi qui es faible et âgé, tu as voulu commander une armée. Périclès a même partagé le pouvoir avec Cimon, se réservant de gouverner à Athènes et lui laissant l'armement des navires et la conduite de la guerre contre les Barbares[2] ; car il était mieux doué pour la politique, et Cimon pour la guerre. On vante aussi l'attitude d'Eubule d'Anaphlystos : bien qu'il eût plus de crédit et d'autorité que personne, il ne se mêla jamais des affaires grecques et ne se mit jamais à la tête d'une armée, et, se réservant les finances, il augmenta les revenus de l'État et rendit par là de grands services à la cité[3]. Mais Iphicrate, qui faisait chez lui, devant une nombreuse assistance, des exercices oratoires, était tourné en ridicule : car même s'il avait été un bon orateur au lieu d'être un orateur médiocre, il aurait dû se contenter de la gloire des armes et laisser les exercices d'école aux sophistes[4].

16 Étant donné que tout peuple nourrit contre les hommes politiques une malveillance toujours prête à les accuser, qu'il soupçonne beaucoup de mesures utiles d'être le résultat d'une conspiration si elles ne provoquent pas d'opposition ni de discussion, et que c'est surtout cela qui rend suspectes les camaraderies et les amitiés[5], d'une part les hommes d'État ne doivent laisser subsister entre eux aucune véritable haine et

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 184.
3. *Eubule d'Anaphlystos* (ou de Probalinthos, voir Kirchner, *P.A.*) : président des préposés au Théorique, de 354 à 350 et peut-être encore de 350 à 346. Sous son administration, les revenus de l'Attique remontèrent de 130 à 400 talents (G. Glotz, *Histoire grecque*, III, p. 245-250).
4-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 184.

τὸ δημηγορεῖν, οὐκ ἔχει παραίτησιν ἁμαρτάνων, ἀλλὰ
προσακούει τὸ τοῦ Εὐριπίδου

Τέκτων γὰρ ὢν ἔπρασσες οὐ ξυλουργικά·

λέγειν ἀπίθανος ὢν ἐπρέσβευες, ἢ ῥᾴθυμος ὢν ᾠκονόμεις,
ψήφων ἄπειρος ἐταμίευες, ἢ γέρων καὶ ἀσθενὴς ἐστρα-
τήγεις. Περικλῆς δὲ καὶ πρὸς Κίμωνα διενείματο τὴν δύνα-
μιν, αὐτὸς μὲν ἄρχειν ἐν ἄστει, τὸν δὲ πληρώσαντα τὰς
ναῦς τοῖς βαρβάροις πολεμεῖν· ἦν γὰρ ὁ μὲν πρὸς πολι-
τείαν, ὁ δὲ πρὸς πόλεμον εὐφυέστερος. Ἐπαινοῦσι δὲ καὶ F
τὸν Ἀναφλύστιον Εὔβουλον ὅτι, πίστιν ἔχων ἐν τοῖς
μάλιστα καὶ δύναμιν, οὐδὲν τῶν Ἑλληνικῶν ἔπραξεν οὐδ'
ἐπὶ στρατηγίαν ἦλθεν, ἀλλ' ἐπὶ τὰ χρήματα τάξας ἑαυτὸν
ηὔξησε τὰς κοινὰς προσόδους καὶ μεγάλα τὴν πόλιν ἀπὸ
τούτων ὠφέλησεν. Ἰφικράτης δέ, καὶ μελέτας λόγων
ποιούμενος ἐν οἴκῳ πολλῶν παρόντων, ἐχλευάζετο· | καὶ 813 A
γὰρ εἰ λογεὺς ἀγαθὸς ἀλλὰ μὴ φαῦλος ἦν, ἔδει, τὴν ἐν
τοῖς ὅπλοις δόξαν ἀγαπῶντα, τῆς σχολῆς ἐξίστασθαι τοῖς
σοφισταῖς.

16 Ἐπεὶ δὲ παντὶ δήμῳ τὸ κακόηθες καὶ φιλαίτιον
ἔνεστι πρὸς τοὺς πολιτευομένους, καὶ πολλὰ τῶν χρησίμων,
ἂν μὴ στάσιν ἔχῃ μηδ' ἀντιλογίαν, ὑπονοοῦσι πράττεσθαι
συνωμοτικῶς, καὶ τοῦτο διαβάλλει μάλιστα τὰς ἑταιρείας
καὶ φιλίας, ἀληθινὴν μὲν ἔχθραν ἢ διαφορὰν οὐδεμίαν

812 E 5 ἔπρασσες Nauck : ἔπραττες FJS ἔπραξεν G ἔπραξες G^2 || ξυλουργικά GFJ^2 : ξυλουργία JS || 6 λέγειν GFJ : λέγεις S || ὢν ᾠκονόμεις JS : ἐν οἰκονομίαις GF || 8 δὲ om. S || 9 αὐτὸς GJS : αὐτὸν F || 10 πολεμεῖν om. S || F 5-6 ἀπὸ τούτων GJS : del. J^2 om. FΠ || 813 A 1 παρόντων GFJ : παροίκων S || 2 post εἰ coni. καὶ Cast. || 3 ἐξίστασθαι G^{3}FJS : ἐξανίστ- G || 5 κακόηθες καὶ φιλαίτιον GFJ : φιλαίτιον καὶ κακόηθες S || 8 συνωμοτικῶς GFJ : σωματικῶς S || 9 οὐδεμίαν GF : οὐδὲ μίαν JS.

aucun véritable dissentiment, comme le fit le chef populaire de Chios, du nom de Démos : sorti vainqueur de la lutte des factions, il refusa de bannir tous ses adversaires « pour que nous ne commencions pas, dit-il, à nous disputer entre amis, après nous être complètement débarrassés de nos ennemis » (c'est en effet un calcul naïf)[1]. Mais quand, à propos d'une mesure aussi importante que salutaire, le peuple est plein de soupçons, les hommes d'État ne doivent pas non plus, comme s'ils s'étaient mis d'accord avant de venir, exprimer tous le même avis ; au contraire, deux ou trois d'entre eux doivent se séparer de leurs amis et leur apporter calmement la contradiction, puis, comme s'ils avaient été convaincus, changer d'avis ; car de cette façon ils entraînent le peuple avec eux, en paraissant guidés par l'intérêt public. D'autre part, sur les questions mineures, qui ne touchent à rien d'essentiel, il n'est pas mauvais de laisser ses amis manifester pour de bon leurs divergences d'opinion, chacun suivant son jugement personnel, afin que, pour les questions majeures et d'importance capitale, leur unanimité paraisse dictée par l'intérêt supérieur de l'État, sans qu'il y ait eu concertation préalable[2].

17 Par nature, le politique est le chef permanent de l'État, comme la reine chez les abeilles[3] ; dans cet esprit, il doit garder en main le contrôle des affaires publiques. Mais les charges de ceux que le peuple nomme « les autorités » et qui sont électives, il ne doit ni les rechercher avec trop d'empressement et trop souvent (car le goût du pouvoir n'a rien de noble ni de démocratique), ni les refuser quand le peuple les lui offre et l'y appelle de façon légale[4]. Et même si elles sont inférieures à sa réputation, il doit les accepter et leur consacrer toute son ardeur. Il est juste qu'après avoir

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 184-185.

4. Mêmes conseils dans *An seni*, 794 A-C. Dans son *Panégyrique de Trajan*, Pline loue l'empereur de n'occuper le consulat qu'avec discrétion, à l'inverse de Domitien (58), et de ne pas dédaigner les honneurs modestes (55, 4-5).

ἑαυτοῖς ὑπολειπτέον, ὡς ὁ τῶν Χίων δημαγωγός, ὄνομα Δῆμος, οὐκ εἴα, τῇ στάσει κρατήσας, πάντας ἐκβάλλειν τοὺς ὑπεναντίους, « ὅπως, ἔφη, μὴ πρὸς τοὺς φίλους B
ἀρξώμεθα διαφέρεσθαι, τῶν ἐχθρῶν παντάπασιν ἀπαλλαγέντες » · τοῦτο μὲν γὰρ εὔηθες · ἀλλ' ὅταν ὑπόπτως ἔχωσιν οἱ πολλοὶ πρός τι πρᾶγμα καὶ μέγα καὶ σωτήριον, οὐ δεῖ πάντας ὥσπερ ἀπὸ συντάξεως ἥκοντας τὴν αὐτὴν λέγειν γνώμην, ἀλλὰ καὶ δύο καὶ τρεῖς διαστάντας ἀντιλέγειν ἠρέμα τῶν φίλων, εἶθ' ὥσπερ ἐξελεγχομένους μετατίθεσθαι · συνεφέλκονται γὰρ οὕτω τὸν δῆμον, ὑπὸ τοῦ συμφέροντος ἄγεσθαι δόξαντες. Ἐν μέντοι τοῖς ἐλάττοσι καὶ πρὸς μέγα μηδὲν διήκουσιν, οὐ χεῖρόν ἐστι καὶ ἀληθῶς ἐᾶν διαφέρεσθαι τοὺς φίλους, ἕκαστον ἰδίῳ λογισμῷ C
χρώμενον, ὅπως περὶ τὰ κυριώτατα καὶ μέγιστα φαίνωνται πρὸς τὸ βέλτιστον οὐκ ἐκ παρασκευῆς ὁμοφρονοῦντες.

17 Φύσει μὲν οὖν ἄρχων ἀεὶ πόλεως ὁ πολιτικός, ὥσπερ ἡγεμὼν ἐν μελίτταις, καὶ τοῦτο χρὴ διανοούμενον ἔχειν τὰ δημόσια διὰ χειρός · ἃς δ' ὀνομάζουσιν ἐξουσίας καὶ χειροτονοῦσιν ἀρχὰς μήτ' ἄγαν διώκειν καὶ πολλάκις — οὐ γὰρ σεμνὸν οὐδὲ δημοτικὸν ἡ φιλαρχία — μήτ' ἀπωθεῖσθαι, τοῦ δήμου κατὰ νόμον διδόντος καὶ καλοῦντος · ἀλλὰ κἂν ταπεινότεραι τῆς δόξης ὦσι, δέχεσθαι καὶ συμφιλοτιμεῖσθαι. Δίκαιον γὰρ ὑπὸ τῶν μειζόνων κοσμου-

813 A 10 ὑπολειπτέον GF^{2} : -ληπτέον FJS ‖ Χίων FJ^{2} : χί//ων G^{pc} χιλίων G^{ac} ut uid. om. J in lac. 5 litt. S in lac. 6 litt. ‖ 10-11 ὄνομα Δῆμος d^{I} : ὀνομάδημος GFJS ‖ 11 πάντας GF : πάντων JS ‖ B 1 ὅπως ἔφη μὴ GFJ^{2} : ὅπως φήμη J ὅμως φήμη S ‖ 3 μὲν GFJ^{2} : om. JS ‖ 6 pr. καὶ om. JS ‖ 7 τῶν φίλων G : τῷ φίλῳ FJS ‖ 8 ante συνεφέλκονται add. καὶ JS del. J^{2} ‖ 10 καὶ om. JS suppl. J^{2} ‖ C 2 περὶ om. G^{ac} ‖ 4 οὖν om. S ‖ πολιτικὸς GFJ^{2}S : πολίτης J ‖ 5 μελίτταις GFJ : πολίτταις S ‖ 6 ἐξουσίας om. G suppl. G^{3} ‖ 8 γὰρ om. G^{ac}.

été honoré des charges les plus hautes, on honore à son tour les charges les plus basses ; aux charges les plus importantes, comme la stratégie à Athènes, la prytanie à Rhodes et la béotarchie chez nous[1], on doit ôter et retrancher un peu de leur grandeur, en prenant pour règle la mesure, et aux charges les plus humbles, donner de la considération et de la dignité[2] ; ainsi nous ne serons ni méprisés dans celles-ci, ni jalousés dans celles-là.

Lorsqu'on entre dans une charge, quelle qu'elle soit, il ne suffit pas d'avoir présentes à l'esprit les réflexions que Périclès se rappelait à lui-même quand il revêtait la chlamyde[3] : « Penses-y, Périclès : tu commandes à des hommes libres, tu commandes à des Grecs, et à des citoyens d'Athènes ». Il faut encore se dire : « Toi qui commandes, tu es un sujet ; tu commandes dans une cité soumise aux proconsuls, aux procurateurs de César ».[4]

« Ce n'est plus le temps des batailles »,[5]

ni l'antique Sardes, ni cette fameuse puissance des Lydiens[6]. Il faut rendre sa chlamyde plus simple[7], se détourner des fonctions de chef d'armée et regarder vers la tribune[8], et ne pas avoir confiance jusqu'à l'orgueil dans sa couronne[9], en sachant voir les brodequins sénatoriaux au-dessus de sa tête[10]. On doit plutôt imiter les acteurs, qui, tout en prêtant à la pièce représentée la passion, le tempérament et la dignité qui leur sont propres[11], écoutent le souffleur et ne vont pas au-delà

1-7. Voir *Notes complémentaires*, p. 185-186.

8. Lorsque, chez Plutarque, στρατήγιον et βῆμα sont associés, ils désignent les activités civiles et militaires (*Périclès*, 37, 1 ; *Phocion*, 7, 5 ; *An seni*, 788 B, 789 C). Il n'est donc guère possible de suivre C. P. Jones (*Plutarch and Rome*, p. 133) et de traduire ici βῆμα par « tribunal du proconsul ». De même, le στρατήγιον n'est ni une charge grecque par opposition à une charge romaine, ni le « prétoire » où résiderait le proconsul ou le légat. Ce conseil, comme les précédents, veut dire que le politicien grec doit se consacrer aux tâches civiles.

9-11. Voir *Notes complémentaires*, p. 186-187.

μένους ἀρχῶν ἀντικοσμεῖν τὰς ἐλάττονας, καὶ τῶν μὲν D βαρυτέρων, οἷον στρατηγίας Ἀθήνησι καὶ πρυτανείας ἐν Ῥόδῳ καὶ βοιωταρχίας παρ' ἡμῖν, ὑφίεσθαί τι καὶ παρενδιδόναι μετριάζοντα, ταῖς δὲ μικροτέραις ἀξίωμα προστιθέναι καὶ ὄγκον, ὅπως μήτε περὶ ταύτας εὐκαταφρόνητοι μήτ' ἐπίφθονοι περὶ ἐκείνας ὦμεν.

Εἰσιόντα δ' εἰς ἅπασαν ἀρχὴν οὐ μόνον ἐκείνους δεῖ προχειρίζεσθαι τοὺς λογισμοὺς οὓς ὁ Περικλῆς αὐτὸν ὑπεμίμνησκεν ἀναλαμβάνων τὴν χλαμύδα, « Πρόσεχε, Περίκλεις· ἐλευθέρων ἄρχεις, Ἑλλήνων ἄρχεις, πολιτῶν Ἀθηναίων », ἀλλὰ κἀκεῖνο λέγειν πρὸς ἑαυτόν· « Ἀρχόμενος ἄρχεις, ὑποτεταγμένης πόλεως ἀνθυπάτοις, ἐπιτρό- E ποις Καίσαρος. »

Οὐ ταῦτα λόγχη πεδιάς,

οὐδ' αἱ παλαιαὶ Σάρδεις οὐδ' ἡ Λυδῶν ἐκείνη δύναμις· εὐσταλεστέραν δεῖ τὴν χλαμύδα ποιεῖν, καὶ βλέπειν ἀπὸ τοῦ στρατηγίου πρὸς τὸ βῆμα, καὶ τῷ στεφάνῳ εἰς πολὺ φρόνημα μὴ πιστεύειν, ὁρῶντα τοὺς καλτίους ἐπάνω τῆς κεφαλῆς, ἀλλὰ μιμεῖσθαι τοὺς ὑποκριτάς, πάθος μὲν ἴδιον καὶ ἦθος καὶ ἀξίωμα τῷ ἀγῶνι προστιθέντας, τοῦ δ' ὑποβολέως ἀκούοντας καὶ μὴ παρεκβαίνοντας τοὺς

813 D 3 ὑφίεσθαί GFJ²S : ὑφίεσθώ J ‖ 4 μετριάζοντα GF : μετριάζοντας JS ‖ 8 οὓς FJS : οἷς G ‖ αὐτὸν GJ : αὑτὸν FS ‖ E 3 λόγχη πεδιάς Sophocl., *Trach.* 1058 : λόγχης πεδία GFJS ‖ 5 εὐσταλεστέραν GFJ : εὐτελεστέραν S ‖ 5-6 βλέπειν ἀπὸ τοῦ στρατηγίου πρὸς τὸ βῆμα καὶ GFJ² : πρὸς τὸ βῆμα βλέπειν ἀπὸ τοῦ deinde lac. 8 litt. JS βλέπειν ἀπὸ τοῦ βήματος πρὸς τὸ στρατήγιον [praetoris Romani] καὶ Kaltw. Po. ‖ 6-7 εἰς πολὺ φρόνημα μὴ πιστεύειν scripsi : μὴ πολὺ φρόνημα πιστεύειν GFJ² μὴ πολὺ φρόνημα ἔχειν JS μὴ πολὺ φρονήματι πιστεύειν Hu. μὴ πολὺ φρονεῖν μηδὲ πιστεύειν Coray ‖ 7 καλτίους G^pc FJS : κελτίους G^ac ‖ 9 τοῦ GFJ : τὸ S.

de la liberté qui leur est donnée, pour le rythme et le mètre, par ceux qui les dirigent. Car, en politique, un faux pas[1] ne provoque pas simplement des sifflets, des moqueries et des huées, mais sur beaucoup s'est abattu

« le terrible vengeur, la hache qui tranche les têtes. »[2]

C'est ce qui est arrivé chez vous à Pardalas et à ses partisans, pour avoir oublié les limites[3]. Et tel autre, relégué dans une île, est devenu, comme dit Solon,

« Pholégandrien ou Sicinite, au lieu d'être Athénien, ayant changé de patrie »[4].

Car, lorsque nous voyons les petits enfants essayer par jeu de chausser les souliers de leur père et de se coiffer de leurs couronnes[5], nous en rions ; mais les gouvernants qui, dans les cités, contre tout bon sens, poussent le peuple à imiter les œuvres, les sentiments et les actions de ses ancêtres, malgré leur disproportion avec les circonstances présentes et avec les conditions actuelles[6], excitent les masses, et si leurs actes prêtent à rire, leur sort n'a plus rien de risible, à moins qu'ils ne soient traités par le plus profond mépris.

Aussi bien, il y a beaucoup d'autres actions des Grecs d'autrefois dont le récit peut servir à former et à régler les mœurs de nos contemporains : par exemple, à Athènes, on ne rappellera pas les exploits guerriers, mais des faits tels que le décret d'amnistie publié après la chute des Trente[7] ; l'amende dont Phrynichos fut frappé pour avoir représenté dans une tragédie la prise de Milet[8] ; comment les Athéniens portèrent des couronnes quand Cassandre re-fonda Thèbes[9], et

1-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 187.

7. En août 403. Aristote (*Const. d'Ath.*, 39) nous en a conservé le texte.

8. En 493 (Hérodote, 6, 21). Milet, révoltée contre la Perse, avait été reprise en 494. Sur la signification de l'amende de Phrynichos, voir Éd. Will, *Le monde grec et l'Orient*, I, p. 92 ; F. J. Frost, *Plutarch's Themistocles, A historical commentary*, Princeton, 1980, p. 76-77.

9. En 316 (Diodore, 19, 53-54).

ῥυθμοὺς καὶ τὰ μέτρα τῆς διδομένης ἐξουσίας ὑπὸ τῶν κρατούντων. Ἡ γὰρ ἔκπτωσις οὐ φέρει συριγμὸν οὐδὲ χλευασμὸν οὐδὲ κλωγμόν, ἀλλὰ πολλοῖς μὲν ἐπέβη F

δεινὸς κολαστὴς πέλεκυς αὐχένος τομεύς,

ὡς τοῖς περὶ Παρδαλᾶν τὸν ὑμέτερον ἐκλαθομένοις τῶν ὅρων· ὁ δέ τις, ἐκριφεὶς εἰς νῆσον, γέγονε, κατὰ τὸν Σόλωνα,

Φολεγάνδριος ἢ Σικινήτης, |
ἀντί γ' Ἀθηναίου πατρίδ' ἀμειψάμενος. 814 A

Τὰ μὲν γὰρ μικρὰ παιδία τῶν πατέρων ὁρῶντες ἐπιχειροῦντα τὰς κρηπῖδας ὑποδεῖσθαι καὶ τοὺς στεφάνους περιτίθεσθαι μετὰ παιδιᾶς γελῶμεν· οἱ δ' ἄρχοντες ἐν ταῖς πόλεσιν ἀνοήτως τὰ τῶν προγόνων ἔργα καὶ φρονήματα καὶ πράξεις, ἀσυμμέτρους τοῖς παροῦσι καιροῖς καὶ πράγμασιν οὔσας, μιμεῖσθαι κελεύοντες ἐξαίρουσι τὰ πλήθη, γελοῖά τε ποιοῦντες οὐκέτι γέλωτος ἄξια πάσχουσιν, ἂν μὴ πάνυ καταφρονηθῶσι.

Πολλὰ γὰρ ἔστιν ἄλλα τῶν πρότερον Ἑλλήνων διεξιόντα τοῖς νῦν ἠθοποιεῖν καὶ σωφρονίζειν, ὡς Ἀθήνησιν ὑπο- B
μιμνήσκοντα μὴ τῶν πολεμικῶν, ἀλλ' οἷόν ἐστι τὸ ψήφισμα τὸ τῆς ἀμνηστίας ἐπὶ τοῖς τριάκοντα· καὶ τὸ ζημιῶσαι Φρύνιχον τραγῳδίαν διδάξαντα τὴν Μιλήτου ἅλωσιν· καὶ ὅτι, Θήβας Κασάνδρου κτίζοντος, ἐστεφανηφόρησαν,

813 E 11 ῥυθμοὺς J^{2}Π : ἀριθμοὺς GFJS ‖ τὰ GJS : μετὰ F ‖ 12-F 1 οὐδὲ χλευασμὸν οὐδὲ κλωγμόν V : οὐδὲ χλευασμόν G^{3}FJS οὐδὲ κλωγμόν G ‖ F 1 ἐπέβη GFJ : ἀπέβη S ‖ 2 δεινὸς FJS : δεινοῖς G ‖ 3 Παρδαλᾶν Wil. : παρδάλαν GFJS ‖ 4 ἐκριφεὶς GJS : ἐκριφθεὶς F ‖ τὸν om. G ‖ 5 Φολεγάνδριος Φ : φελεγάνδριος J^{2}AE φλεγάνδριος GF$^{\gamma\rho}$JS φλεγάντιος F ‖ Σικινήτης Bergk : -νίτης GFJS ‖ 814 A 1 γ' om. S ‖ 3 τὰς κρηπῖδας GFJ^2 : ταῖς κρηπῖσιν JS ‖ 6 ἀσυμμέτρους G^{pc}FJS : συμμέτρους G^{ac} ‖ 8 γελοῖά τε ποιοῦντες F$^{\gamma\rho}$JS : γελωτοποιοῦντες GF ‖ 10 πρότερον F : προτέρων GJS ‖ B 4 τραγῳδίαν Φ : -δίᾳ GFJS.

comment, en apprenant la « Bastonnade » d'Argos — où les Argiens tuèrent quinze cents des leurs — ils firent purifier leur assemblée par une cérémonie expiatoire[1] ; comment, au moment de l'affaire d'Harpale, quand ils fouillaient les maisons, ils en épargnèrent une seule, celle d'un nouveau marié[2]. C'est en rivalisant avec de tels gestes qu'encore aujourd'hui nous pouvons ressembler à nos ancêtres. Mais Marathon, l'Eurymédon, Platées, et tous les autres exemples qui font s'enfler et trépigner de vaine fierté le peuple, laissons-les aux écoles des sophistes[3] !

18 Mais il ne suffit pas à l'homme d'État de se rendre irréprochable, ainsi que[4] sa patrie, aux yeux de ses maîtres, il lui faut encore se ménager toujours l'amitié d'un Romain très puissant et haut placé[5], qui sera le solide rempart de son action politique (car les Romains, de leur côté, mettent un empressement extrême à servir les intérêts politiques de leurs amis), et il est beau[6] de retirer de l'amitié d'un grand des avantages semblables à ceux qu'obtinrent Polybe et Panétios, qui, grâce à l'affection de Scipion, contribuèrent grandement au bonheur de leur patrie[7]. Quand César-Auguste prit Alexandrie, il y fit son entrée en tenant Arios par le bras et en ne parlant qu'à lui parmi les gens de son entourage, et ensuite il dit aux Alexandrins, qui s'attendaient à une rigueur extrême et imploraient sa clémence, qu'il leur pardonnait, à cause de la grandeur de leur cité, à cause de son fondateur

1-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 187-189.

7. Sur les services que Polybe, usant de son crédit, rendit à sa patrie, voir Polybe, 39, 3-5 (= *Philopoemen*, 21, 10-11) et 35, 6 (= *Caton l'Ancien*, 9, 2-3). Le philosophe Panétios accompagna Scipion Émilien à Rhodes lors de la grande ambassade à laquelle il est fait allusion dans *Max. cum princip.*, 777 A, mais on ignore quels services il rendit alors à sa patrie. L'idée qu'il faut cultiver l'amitié fructueuse (φιλία ἔγκαρπος) d'un homme bien placé est importante au début du même traité, p. 776 B. Dion de Pruse (47, 9) donne encore l'exemple d'Aristote, qui utilisa l'amitié de Philippe pour refonder Stagire.

τὸν δ' ἐν Ἄργει πυθόμενοι σκυταλισμόν, ἐν ᾧ πεντακοσίους
καὶ χιλίους ἀνῃρήκεσαν ἐξ αὑτῶν οἱ Ἀργεῖοι, περιενεγκεῖν
καθάρσιον περὶ τὴν ἐκκλησίαν ἐκέλευσαν· ἐν δὲ τοῖς
Ἁρπαλείοις τὰς οἰκίας ἐρευνῶντες, μόνην τὴν τοῦ γεγαμη-
κότος νεωστὶ παρῆλθον. Ταῦτα γὰρ καὶ νῦν ἔξεστι
ζηλοῦντας ἐξομοιοῦσθαι τοῖς προγόνοις, τὸν δὲ Μαραθῶνα C
καὶ τὸν Εὐρυμέδοντα καὶ τὰς Πλαταιάς, καὶ ὅσα τῶν
παραδειγμάτων οἰδεῖν ποιεῖ καὶ φρυάττεσθαι διακενῆς
τοὺς πολλούς, ἀπολιπόντας ἐν ταῖς σχολαῖς τῶν σοφιστῶν.

18 Οὐ μόνον δὲ δεῖ παρέχειν αὑτὸν [τε] καὶ τὴν
πατρίδα πρὸς τοὺς ἡγουμένους ἀναίτιον, ἀλλὰ καὶ φίλον
ἔχειν ἀεί τινα τῶν ἄνω δυνατωτάτων, ὥσπερ ἕρμα τῆς
πολιτείας βέβαιον — αὐτοὶ γάρ εἰσι Ῥωμαῖοι πρὸς τὰς
πολιτικὰς σπουδὰς προθυμότατοι τοῖς φίλοις — καὶ
καρπόν, ἐκ φιλίας ἡγεμονικῆς λαμβάνοντα, οἷον ἔλαβε
Πολύβιος καὶ Παναίτιος, τῇ Σκιπίωνος εὐνοίᾳ πρὸς αὐτοὺς
μεγάλα τὰς πατρίδας ὠφελήσαντες εἰς εὐδαιμονίαν, ἐξε- D
νέγκασθαι καλόν. Ἄρειόν τε Καῖσαρ, ὅτε τὴν Ἀλεξάνδρειαν
εἷλε, διὰ χειρὸς ἔχων καὶ μόνῳ προσομιλῶν τῶν συνήθων
συνεισήλασεν, εἶτα τοῖς Ἀλεξανδρεῦσι, τὰ ἔσχατα προσδο-
κῶσι καὶ δεομένοις, ἔφη διαλλάττεσθαι διά τε τὸ μέγεθος

814 B 6 δ' om. JS ‖ 7 αὑτῶν Bern. : αὐτῶν GFJS ‖ 10 καὶ νῦν post ἔξεστι transp. FJS ‖ C 3 φρυάττεσθαι GFJ^{2} : φυσᾶσθαι $F^{γρ}$JS fort. recte ‖ 4 ἀπολιπόντας GFJ^{2} : -λείποντας Φ -λείπειν JS ‖ ἐν del. Cor. ‖ 5 αὑτὸν GJ : αὐτὸν FS ‖ τε del. Mittelhaus ‖ τὴν om. G ‖ 6 ἡγουμένους GF : ἡγεμόνας G^{3}JS ‖ 7 ἕρμα om. JS suppl. J^{2} ‖ 8 βέβαιον GFJ^{2} : βεβαιώτατον J βεβαι////S ‖ αὐτοὶ GF : οὗτοι $G^{2γρ}F^{γρ}$ τοιοῦτοι JS ‖ 10 ἐκ GJS : οὐκ ἐκ FJ^{2} ‖ λαμβάνοντα k Rei. : -οντες G^{3}FJ^{2} -οντας JS om. G ‖ D 1 εὐδαιμονίαν GFJS : δημοσίαν εὐδαιμονίαν Wytt. an πατρίδος εὐδαιμονίαν ? uide adn. ‖ 2 Καῖσαρ FJS : καὶ γὰρ G ‖ 4 συνεισήλασεν G : συνησήλασεν F συνήλασεν JS ‖ 5 ante ἔφη add. ὁ Αὔγουστος glossema FJS.

Alexandre, « et en troisième lieu, ajouta-t-il, pour être agréable à mon ami ici présent »[1]. Vaut-il la peine de comparer à une telle faveur ces procuratelles et ces gouvernements de province lucratifs[2], à la poursuite desquels la plupart vieillissent à la porte d'autrui, en délaissant les affaires de leur cité[3]? Ne faut-il pas plutôt corriger Euripide et faire dire à ses vers que, s'il faut veiller, fréquenter une cour et entrer humblement dans l'entourage d'un grand, il n'est rien de plus beau que d'en arriver là pour servir son pays[4], et, pour le reste, de rechercher et de conserver[5] des amitiés fondées sur l'égalité et la justice?

19 Pourtant, tout en présentant à ses maîtres une patrie qu'il a rendue docile, l'homme d'État ne doit pas l'abaisser davantage, et en plus des chaînes qu'elle a à la jambe, lui en mettre d'autres au cou[6], comme le font certains qui, en déférant aux autorités souveraines les petites affaires aussi bien que les grandes, accusent[7] son esclavage, ou plutôt détruisent totalement sa vie politique, en frappant son gouvernement de paralysie et de crainte et en lui ôtant tout pouvoir. Car, de même que ceux qui ont pris l'habitude de n'aller dîner ou se baigner qu'après avoir consulté le médecin ne profitent même pas de leur santé autant que la nature le leur permet[8], de même ceux qui soumettent tout décret, toute réunion d'assemblée, toute libéralité, toute mesure administrative à une autorisation des gouverneurs, obligent leurs souverains à agir en maîtres plus qu'ils ne le désirent[9]. La principale cause de cette

1. Anecdote rapportée dans *Regum et imp. apophtheg.*, 207 A-B, et, plus en détail, dans *Antoine*, 80 ; également dans Dion Cassius, 51, 16, 3-4, et Julien, *Lettre* 111 Bidez, 433 d - 434 a. La scène se passe en 30 a. C. Arius Didyme était le maître et le confident d'Auguste et l'ami de Mécène (Sénèque, *Marc.*, 4, 2). Le nom Καῖσαρ, sans autre précision, désigne Auguste (*Périclès*, 1, 1 ; *Alex.*, 69, 9 ; opp. *Numa*, 19, 6 et *Alex.*, 1, 1).
2-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 189.
7. Ἐξονειδίζειν, « souligner » ou « insulter à » : voir *Pér.*, 3, 4 ; *Phoc.*, 2, 2.
8-9. Voir *Notes complémentaires*, p. 189-190.

τῆς πόλεως καὶ διὰ τὸν οἰκιστὴν Ἀλέξανδρον, « καὶ
τρίτον, ἔφη, τῷ φίλῳ μου τούτῳ χαριζόμενος. » Ἆρά γ'
ἄξιον τῇ χάριτι ταύτῃ παραβαλεῖν τὰς πολυταλάντους
ἐπιτροπὰς καὶ διοικήσεις τῶν ἐπαρχιῶν, ἃς διώκοντες οἱ
πολλοὶ γηράσκουσι πρὸς ἀλλοτρίαις θύραις, τὰ οἴκοι
προλιπόντες, ἢ τὸν Εὐριπίδην ἐπανορθωτέον, ᾄδοντα καὶ E
λέγοντα ὡς, εἴπερ ἀγρυπνεῖν χρὴ καὶ φοιτᾶν ἐπ'
αὐλὴν ἑτέρου καὶ ὑποβάλλειν ἑαυτὸν ἡγεμονικῇ συνηθείᾳ,
πατρίδος πέρι κάλλιστον ἐπὶ ταῦτα χωρεῖν, τὰ
δ' ἄλλα τὰς ἐπὶ τοῖς ἴσοις καὶ δικαίοις φιλίας ἀσπά-
ζεσθαι καὶ φυλάττειν ;

19 Ποιοῦντα μέντοι καὶ παρέχοντα τοῖς κρατοῦσιν
εὐπειθῆ τὴν πατρίδα, δεῖ μὴ προσεκταπεινοῦν μηδέ, τοῦ
σκέλους δεδεμένου, προσυποβάλλειν καὶ τὸν τράχηλον,
ὥσπερ ἔνιοι, καὶ μικρὰ καὶ μείζω φέροντες ἐπὶ τοὺς
ἡγεμόνας, ἐξονειδίζουσι τὴν δουλείαν, μᾶλλον δ' ὅλως τὴν
πολιτείαν ἀναιροῦσι, καταπλῆγα καὶ περιδεῆ καὶ πάντων F
ἄκυρον ποιοῦντες. Ὥσπερ γὰρ οἱ χωρὶς ἰατροῦ μήτε
δειπνεῖν μήτε λούεσθαι συνεθισθέντες οὐδ' ὅσον ἡ φύσις
δίδωσι χρῶνται τῷ ὑγιαίνειν, οὕτως οἱ παντὶ δόγματι καὶ
συνεδρίῳ καὶ χάριτι καὶ διοικήσει προσάγοντες ἡγεμονι-
κὴν κρίσιν ἀναγκάζουσιν ἑαυτῶν μᾶλλον ἢ βούλονται
δεσπότας εἶναι τοὺς ἡγουμένους. | Αἰτία δὲ τούτου μάλιστα 815 A

814 D 8 παραβαλεῖν GFJ : -βαλλεῖν sic S || 9 διώκοντες GFJ^2 : διώκησαν JS || 10 γηράσκουσι om. JS suppl. J^2 || ἀλλοτρίαις θύραις G^{pc}FJS : -τρίας θύρας G^{ac} || E 1 ἢ GFJ : καὶ S || 3 αὐλὴν FJS : αὔλιον G || ἑτέρου JS : ἑταίρου GF || 6 φυλάττειν GF^2 ut uid. JS : διώκειν φυλάττειν F διώκειν J^{2}Π an διώκειν καὶ φυλάττειν ? || 9 δεδεμένου GFS : -μένους G^{3}J || F 1 περιδεῆ GFJS : -δεᾶ Bern. Valgiglio || 2 ποιοῦντες GFJ^2 : -οῦντα JS || 6-815 A 1 ἢ βούλονται δεσπότας om. in lac. JS suppl. J^2 || 815 A 1 ἡγουμένους GFJS : ἡγεμόνας Φ.

situation, c'est l'ambition et la volonté de dominer[1] des premiers citoyens. Ou bien, par le tort qu'ils leur font, ils contraignent les plus faibles à s'exiler hors de la cité[2], ou bien, dans les différends qu'ils ont entre eux, ne voulant pas avoir le dessous au milieu de leurs concitoyens, ils vont chercher l'appui des autorités supérieures : le résultat, c'est que le Conseil, l'Assemblée, les tribunaux et toutes les magistratures perdent leur autorité[3]. Ce qu'il faut, c'est que l'homme d'État apaise les citoyens ordinaires, en leur garantissant l'égalité, et les notables, par un échange de concessions, de façon à garder et à résoudre dans le cadre de la cité les difficultés, en leur appliquant, comme s'il s'agissait de maladies secrètes, une sorte de médecine politique ; que lui-même préfère avoir le dessous au milieu de ses concitoyens plutôt que d'avoir le dessus en violant et en détruisant les droits de son pays, et quant aux autres, qu'il demande à chacun d'agir comme lui[4], en lui montrant à quel point la volonté de dominer est nuisible. Mais en réalité, pour ne pas faire chez soi de concessions honorables et obligeantes à des gens de sa cité, de sa tribu, à des voisins, à des collègues, on porte les différends au dehors, à la porte des avocats, et on les met dans la main des juristes[5], d'une manière aussi préjudiciable que honteuse[6]. Les médecins s'efforcent de tourner vers le dehors et d'attirer à la surface du corps toutes les maladies qu'ils ne peuvent éliminer totalement[7] ; l'homme d'État au contraire, s'il ne peut garder son pays entièrement à l'abri des troubles, essaiera du moins de guérir et de contrôler de l'intérieur le désordre et l'agitation, en les cachant, afin d'avoir besoin le moins possible de médecins et de remèdes extérieurs[8]. Car l'homme d'État doit avoir pour principe de s'attacher à la sécurité et de fuir les impul-

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 190-192.

4. La complétive de δεόμενον a été tirée de ce qui précède. Mais peut-être faut-il lier étroitement δεόμενον et διδάσκοντα : « en les suppliant de comprendre que » (*cf. De lib. educ.*, 12 C ; *Regum et imp. apoph.*, 209 F, 236 A).

5-8. Voir *Notes complémentaires*, p. 192.

πλεονεξία καὶ φιλονικία τῶν πρώτων· ἢ γὰρ ἐν οἷς βλά-
πτουσι τοὺς ἐλάττονας ἐκβιάζονται φεύγειν τὴν πόλιν, ἢ
περὶ ὧν διαφέρονται πρὸς ἀλλήλους, οὐκ ἀξιοῦντες ἐν τοῖς
πολίταις ἔχειν ἔλαττον, ἐπάγονται τοὺς κρείττονας· ἐκ
τούτου δὲ καὶ βουλὴ καὶ δῆμος καὶ δικαστήρια καὶ ἀρχὴ
πᾶσα τὴν ἐξουσίαν ἀπόλλυσι. Δεῖ δὲ τοὺς μὲν ἰδιώτας
ἰσότητι, τοὺς δὲ δυνατοὺς ἀνθυπείξει πραΰνοντα, κατέχειν
ἐν τῇ πολιτείᾳ καὶ διαλύειν τὰ πράγματα, πολιτικήν τινα
ποιούμενον αὐτῶν, ὥσπερ νοσημάτων ἀπορρήτων, ἰατρείαν,
αὐτόν τε μᾶλλον ἡττᾶσθαι βουλόμενον ἐν τοῖς πολίταις ἢ B
νικᾶν ὕβρει καὶ καταλύσει τῶν οἴκοι δικαίων, τῶν τ' ἄλλων
ἑκάστου δεόμενον καὶ διδάσκοντα τὴν φιλονικίαν ὅσον
ἐστὶ κακόν. Νῦν δ', ὅπως μὴ πολίταις καὶ φυλέταις οἴκοι
καὶ γείτοσι καὶ συνάρχουσιν ἀνθυπείξωσι μετὰ τιμῆς καὶ
χάριτος, ἐπὶ ῥητόρων θύρας καὶ πραγματικῶν χεῖρας
ἐκφέρουσι σὺν πολλῇ βλάβῃ καὶ αἰσχύνῃ τὰς διαφοράς.
Οἱ μὲν γὰρ ἰατροί, τῶν νοσημάτων ὅσα μὴ δύνανται
παντάπασιν ἀνελεῖν, ἔξω τρέπουσιν εἰς τὴν ἐπιφάνειαν τοῦ
σώματος· ὁ δὲ πολιτικός, ἂν μὴ δύνηται τὴν πόλιν
ἀπράγμονα παντελῶς διαφυλάττειν, ἐν αὐτῇ γε πειράσεται
τὸ ταρασσόμενον αὐτῆς καὶ στασιάζον ἀποκρύπτων ἰᾶσθαι C
καὶ διοικεῖν, ὡς ἂν ἥκιστα τῶν ἐκτὸς ἰατρῶν καὶ φαρμάκων
δέοιτο. Ἡ μὲν γὰρ προαίρεσις ἔστω τοῦ πολιτικοῦ τῆς

815 A 2 φιλονικία Hu. [item ego l. B 3] : φιλονεικία GF JS || ἢ GF : ὧν J καὶ S || 7 πᾶσα GFJS : πᾶσαν Cast. || 10 αὐτῶν GFJ : αὐτοὺς S αὐτὸν k Π || ἀπορρήτων R uide *Vit. Pelop.* 277 f : ἀπόρρητον GFJS || B 1 αὐτόν FJS : αὐτόν G || 2 ὕβρει καὶ καταλύσει GFJ : καὶ ὕβρεις καὶ καταλύσεις S || οἴκοι G$^{2\gamma\rho}$FJS : οἰκείως G οἰκείων Φ || τῶν τ' ἄλλων GFJ^{2}S : τούτων ἄλλων J || 10 ὁ δὲ πολιτικός GFJ : οἱ δὲ πολῖται S || 10-11 τὴν πόλιν ἀπράγμονα παντελῶς GFJ^{2} : παντελῶς ἀπράγμονα τὴν πόλιν JS || C 1 στασιάζον GF : συστασιάζον JS || 2 ἐκτὸς GFJ : ἐντὸς S.

sions désordonnées et folles que provoque un vain désir de gloire, comme je l'ai déjà dit[1].

Mais dans cette disposition d'esprit il faut qu'il entre aussi de l'élévation, « un courage audacieux,

intrépide comme celui qui pénètre les guerriers,
lorsque, pour leur patrie, face à des ennemis »[2]

ou à des circonstances et à des situations difficiles, ils résistent et[3] luttent jusqu'au bout. Car l'homme d'État ne doit pas déchaîner lui-même des tempêtes, mais il ne doit pas non plus abandonner son poste quand elles surviennent ; il ne doit pas agiter dangereusement la cité, mais, quand elle trébuche et court un danger, il doit lui porter secours, en tirant de lui l'ancre sacrée de sa franchise dans les moments critiques. C'est dans cette situation que se sont trouvés les gens de Pergame sous Néron, les Rhodiens récemment sous Domitien et les Thessaliens auparavant sous Auguste, quand ils brûlèrent vif Petraeus[4].

« Alors tu ne le verras pas dormir ni se terrer »[5],

le véritable homme d'État, ni en accuser d'autres et se mettre lui-même hors de danger, mais tu le verras partir en ambassade, franchir la mer, non seulement être le premier à dire :

« Nous voici, nous les meurtriers, éloigne le fléau,
Apollon »[6],

mais, même s'il n'a pas partagé la faute du peuple, affronter le danger pour le défendre. C'est là une noble attitude et, outre sa noblesse, il est souvent arrivé que le courage et la grandeur d'âme d'un seul homme, en

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 193.
3. Nous avons, avec Fowler, conservé καὶ devant διαμάχονται, parce que la recherche de lieux parallèles n'a pas fait découvrir chez Plutarque d'autre exemple de καιροὶ ἀντερείδοντες mais a révélé deux exemples de καιροὶ καὶ πράγματα accompagnés d'un adjectif commun (*Moralia*, 169 D, 814 A), un exemple de προσμάχεσθαι καὶ ἀντερείδειν (665 F), trois exemples de ἀντερείδειν κινδύνοις ou βαρβάροις ou πολεμίοις (*De fort. Rom.*, 321 E ; *Numa*, 20, 1 ; *Agésilas*, 34, 7).
4-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 193.

ἀσφαλείας ἐχομένη καὶ φεύγουσα τὸ ταρακτικὸν τῆς κενῆς δόξης καὶ μανικόν, ὡς εἴρηται.

Τῇ μέντοι διαθέσει φρόνημα καὶ μένος πολυθαρσὲς ἐνέστω

ἄτρομον, οἷόν τ' ἄνδρας ἐσέρχεται οἳ περὶ πάτρης
ἀνδράσι δυσμενέεσσι,

καὶ πράγμασι δυσκόλοις καὶ καιροῖς, ἀντερείδουσι καὶ διαμάχονται. Δεῖ γὰρ οὐ ποιεῖν χειμῶνας αὐτὸν ἀλλὰ μὴ προλείπειν ἐπιπεσόντων, οὐδὲ κινεῖν τὴν πόλιν ἐπισφαλῶς, σφαλλομένῃ δὲ καὶ κινδυνευούσῃ βοηθεῖν, ὥσπερ ἄγκυραν D
ἱερὰν ἀράμενον ἐξ αὑτοῦ τὴν παρρησίαν ἐπὶ τοῖς μεγίστοις. Οἷα Περγαμηνοὺς ἐπὶ Νέρωνος κατέλαβε πράγματα, καὶ Ῥοδίους ἔναγχος ἐπὶ Δομετιανοῦ, καὶ Θεσσαλοὺς πρότερον ἐπὶ τοῦ Σεβαστοῦ, Πετραῖον ζῶντα κατακαύσαντας.

Ἔνθ' οὐκ ἂν βρίζοντα ἴδοις
οὐδὲ καταπτώσσοντα

τὸν ἀληθῶς πολιτικόν, οὐδ' αἰτιώμενον ἑτέρους, αὑτὸν δὲ τῶν δεινῶν ἔξω τιθέμενον, ἀλλὰ καὶ πρεσβεύοντα καὶ πλέοντα καὶ λέγοντα πρῶτον οὐ μόνον

Ἥκομεν οἱ κτείναντες, ἀπότρεπε λοιγόν, Ἄπολλον,

ἀλλά, κἂν τῆς ἁμαρτίας μὴ μετάσχῃ τοῖς πολλοῖς, τοὺς E
κινδύνους ὑπὲρ αὐτῶν ἀναδεχόμενον. Καὶ γὰρ καλὸν τοῦτο καί, πρὸς τῷ καλῷ, πολλάκις ἑνὸς ἀνδρὸς ἀρετὴ καὶ

815 C 7 ἐνέστω GFJ² : ἔνεστιν JS ‖ 8 ἄτρομον GF : ἄτρεμον JS ‖ τ' om. S ‖ ἐσέρχεται G : εἰσέρχ- S ἐπέρχ- FJ ‖ 10 tert. καὶ G^pc FJ² : om. G^ac JS ‖ 12 προλείπειν GJS : -λιπεῖν FΠJ² ‖ D 2 αὑτοῦ G : αὐτοῦ JS αυτοῦ F ‖ 4 ἔναγχος om. Ry ‖ 6 βρίζοντα GFJ² : ἐρίζοντα J δρίζοντα S ‖ 7 καταπτώσσοντα GFJ : -πτήσσοντα S ‖ 8 αὑτὸν GF : αὐτὸν JS ‖ E 2 ἀναδεχόμενον G^pc FJS : -όμενος G^ac.

provoquant l'admiration, aient désarmé la colère qui pesait sur tous et dissipé l'horreur et la cruauté de la menace. Tel fut, semble-t-il, le sentiment du roi de Perse à l'égard des Spartiates Boulis et Sperchis[1], tel fut celui de Pompée à l'égard de Sthennon : au moment où Pompée s'apprêtait à punir les Mamertins de leur défection, Sthennon lui dit qu'il agirait injustement en faisant périr beaucoup d'innocents pour la faute d'un seul, car c'était lui qui avait amené la cité à faire défection, en persuadant ses amis et en forçant la main à ses ennemis. Cette attitude toucha Pompée au point de lui faire épargner la ville et traiter Sthennon avec bonté[2]. Quant à l'hôte de Sylla, qui fit preuve d'un semblable courage, mais n'eut pas affaire à un homme semblable, il eut une noble fin : après la prise de Préneste, Sylla s'apprêtait à faire égorger tous les habitants à l'exception de cet homme, qu'il voulait épargner à cause de leurs liens d'hospitalité ; celui-ci déclara qu'il ne voulait pas devoir la vie au meurtrier de son pays et, se mêlant à ses concitoyens, il fut massacré avec eux[3]. Prions donc le ciel de nous épargner de tels moments et ayons bon espoir pour l'avenir !

20 Toute magistrature, étant chose grande et sacrée, doit être honorée au plus haut point, même par celui qui l'exerce[4], et ce qui honore une magistrature, c'est la concorde et l'amitié qui existent entre le magistrat et ses collègues plutôt que des couronnes ou

1. Ces deux Spartiates se dévouèrent pour expier le meurtre des hérauts de Darios et Xerxès les épargna (*Apophth. laconica*, 235 F - 236 A ; Hérodote, 7, 134-136 ; Lucien, *Demosth. encom.*, 32).

2. Voir *Regum et imp. apophth.*, 203 C-D. Pompée reprenait alors la Sicile aux Marianistes pour le compte de Sylla. La même histoire est rapportée dans *Pompée*, 10, 11-12, et, par Cicéron, dans *De praetura urbana*, 113, mais Sthenius y est donné comme un citoyen de Thermes (l'ancienne Himère) et non de Messine.

3-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 193-194.

φρόνημα, θαυμασθέν, ἠμαύρωσε τὴν πρὸς πάντας ὀργὴν
καὶ διεσκέδασε τὸ φοβερὸν καὶ πικρὸν τῆς ἀπειλῆς. Οἷα
καὶ πρὸς Βοῦλιν ἔοικε καὶ Σπέρχιν τοὺς Σπαρτιάτας παθεῖν
ὁ Πέρσης, καὶ πρὸς Σθέννωνα Πομπήιος ἔπαθεν ὅτε,
Μαμερτίνους μέλλοντος αὐτοῦ κολάζειν διὰ τὴν ἀπόστα-
σιν, οὐκ ἔφη δίκαια πράξειν αὐτὸν ὁ Σθέννων εἰ πολλοὺς F
ἀναιτίους ἀπολεῖ δι' ἕνα τὸν αἴτιον · ὁ γὰρ ἀποστήσας
τὴν πόλιν αὐτὸς εἶναι, τοὺς μὲν φίλους πείσας, τοὺς δ'
ἐχθροὺς βιασάμενος. Οὕτω ταῦτα διέθηκε τὸν Πομπήιον
ὥστε καὶ τὴν πόλιν ἀφεῖναι καὶ τῷ Σθέννωνι χρήσασθαι
φιλανθρώπως. Ὁ δὲ Σύλλα ξένος, ὁμοίᾳ μὲν ἀρετῇ, πρὸς
οὐχ ὅμοιον δέ, χρησάμενος, εὐγενῶς ἐτελεύτησεν · | ἐπεὶ 816 A
γάρ, ἑλὼν Πραινεστόν, ὁ Σύλλας ἔμελλε τοὺς ἄλλους
ἅπαντας ἀποσφάττειν, ἕνα δ' ἐκεῖνον ἠφίει διὰ τὴν ξενίαν,
εἰπὼν ὡς οὐ βούλεται σωτηρίας χάριν εἰδέναι τῷ φονεῖ τῆς
πατρίδος, ἀνέμιξεν ἑαυτὸν καὶ συγκατεκόπη τοῖς πολίταις.
Τοιούτους μὲν οὖν καιροὺς ἀπεύχεσθαι δεῖ καὶ τὰ βελτίονα
προσδοκᾶν.

20 Ἱερὸν δὲ χρῆμα καὶ μέγα πᾶσαν ἀρχὴν οὖσαν,
καὶ ἄρχοντα δεῖ μάλιστα τιμᾶν, τιμὴ δ' ἀρχῆς ὁμοφροσύνη
καὶ φιλία πρὸς συνάρχοντας πολὺ μᾶλλον ἢ στέφανοι καὶ

815 E 6 παθεῖν GFJ : παθῶν S ‖ 7 Σθέννωνα G : σθένωνα FJ θένωνα S [at σθένων infra] cf. σθέννις σθένις σθένιος codd. ad *Vit. Pomp.* 623 F *Sthenius* CICERO ‖ 8 Μαμερτίνους F : μαρμερκτίνους G^{2} μαρτίνους G μακερτίνους J μαρκεντίνους S ‖ μέλλοντος GFJ : μέλλοντας S ‖ F 4 Οὕτω GFJ^{2} : οὕτω γὰρ JS ‖ 816 A 1 εὐγενῶς GFJ^{2} : om. JS ‖ 2 Πραινεστόν G : πραίνετον FJS ‖ 3 ἐκεῖνον GF : ἐκείνων JS ‖ ἠφίει GFJ : ἠφίεισι S ‖ 5 ἀνέμιξεν GF : ἐνέμιξεν JS ‖ ἑαυτὸν GFJ : αὐτὸν S ‖ 6 οὖν om. JS suppl. J^{2} ‖ ἀπεύχεσθαι GF^{γρ}JS : ἐπεύχ- F ‖ δεῖ GJS : χρὴ F ‖ καὶ om. S ‖ βελτίονα GFS : μέλλοντα J ‖ 8 Ἱερὸν GFJ^{2} : ἱτρὸν J ut uid. ὑγρὸν S ‖ καὶ μέγα G^{3}FJS : om. G ‖ 9 καὶ ἄρχοντα GFJS : τὸν ἄρχοντα coni. Po. ‖ τιμὴ δ' ἀρχῆς GFJ : ἀρχὴν S ‖ 10 πολὺ G : πολλῷ FJ^{2} πόσῳ S ‖ πο[λὺ μᾶλλον om. J in lac.

une chlamyde bordée de pourpre[1]. Ceux qui pensent qu'avoir été camarades d'armée ou d'éphébie[2] est le point de départ normal d'une amitié, mais qui croient qu'être collègues à la stratégie ou dans une magistrature est un motif de haine, n'ont pas su éviter l'un de ces trois défauts : ou bien, considérant leurs collègues comme des égaux, spontanément ils leur cherchent noise, ou bien, les estimant supérieurs, ils les jalousent, ou bien, comme des inférieurs, ils les méprisent. Il faut au contraire traiter avec déférence un collègue supérieur, donner du prestige à un inférieur, honorer un égal, et témoigner à tous des égards et de l'amitié[3], en se disant que cette amitié n'est pas née « autour d'une table », ni devant une coupe, ni « près du foyer »[4], mais qu'elle est issue de la volonté commune du peuple et de son vote[5], et que les magistrats tiennent leur affection de la patrie comme une sorte de patrimoine[6]. C'est ainsi qu'à Rome Scipion fut critiqué parce qu'il n'avait pas invité son collègue Mummius au banquet qu'il offrait à ses amis pour la dédicace du temple d'Hercule[7]. Car, même si les deux hommes ne se considéraient pas en général comme des amis, les Romains estimaient que, dans des circonstances de ce genre, il fallait traiter un collègue avec honneur et avec amabilité en raison de sa charge. Puisqu'un homme comme Scipion, admirable par ailleurs, s'est fait une réputation de hauteur pour avoir omis un si petit geste de courtoisie, comment, à plus forte raison, un homme d'État pourrait-il paraître raisonnable et mesuré, s'il rabaisse la dignité d'un collègue, s'il le diminue par ses agissements ambitieux, si, en un mot, il veut, par arrogance, tout s'attribuer et tout ramener à lui, aux dépens de son collègue ? Je me souviens que moi-même, quand j'étais encore un jeune homme[8], je fus envoyé avec un autre en députation auprès du proconsul, et que, l'autre étant resté en arrière pour une raison quelconque, je fus seul à rencontrer le proconsul et à traiter l'affaire. A mon retour donc, comme je me disposais à rendre

1-8. Voir *Notes complémentaires*, p. 194-195.

χλαμὺς περιπόρφυρος. Οἱ δὲ τὸ συστρατεύσασθαι καὶ
συνεφηβεῦσαι φιλίας ἀρχὴν τιθέμενοι, τὸ δὲ συστρατηγεῖν B
καὶ συνάρχειν ἔχθρας αἰτίαν λαμβάνοντες, ἓν τῶν τριῶν
κακῶν οὐ διαπεφεύγασιν· ἢ γὰρ ἴσους ἡγούμενοι τοὺς
συνάρχοντας αὐτοὶ στασιάζουσιν, ἢ κρείττονας φθονοῦσιν,
ἢ ταπεινοτέρους καταφρονοῦσι. Δεῖ δὲ καὶ θεραπεύειν τὸν
κρείττονα καὶ κοσμεῖν τὸν ἥττονα καὶ τιμᾶν τὸν ὅμοιον,
ἀσπάζεσθαι δὲ καὶ φιλεῖν ἅπαντας, ὡς οὐ διὰ τραπέζης οὐδὲ κώθωνος οὐδ' ἐφ' ἑστίας, ἀλλὰ κοινῇ
καὶ δημοσίᾳ ψήφῳ φίλους γεγονότας καί, τρόπον τινά,
πατρῴαν τὴν ἀπὸ τῆς πατρίδος εὔνοιαν ἔχοντας. Ὁ γοῦν
Σκιπίων ἤκουσεν ἐν Ῥώμῃ κακῶς ὅτι, φίλους ἑστιῶν ἐπὶ
τῇ καθιερώσει τοῦ Ἡρακλείου, τὸν συνάρχοντα Μόμμιον C
οὐ παρέλαβε· καὶ γὰρ εἰ τἄλλα μὴ φίλους ἐνόμιζον ἑαυτούς, ἐν τοῖς γε τοιούτοις ἠξίουν τιμᾶν καὶ φιλοφρονεῖσθαι
διὰ τὴν ἀρχήν. Ὅπου τοίνυν ἀνδρὶ τἄλλα θαυμασίῳ
τῷ Σκιπίωνι μικρὸν οὕτω φιλανθρώπευμα παραλειφθὲν
ὑπεροψίας ἤνεγκε δόξαν, ἦπου κολούων ἄν τις ἀξίωμα
συνάρχοντος, ἢ πράξεσιν ἐχούσαις φιλοτιμίαν ἐπηρεάζων,
ἢ πάντα συλλήβδην ἀνατιθεὶς ἅμα καὶ περιάγων ὑπ' αὐθαδείας εἰς ἑαυτόν, ἐκείνου δ' ἀφαιρούμενος, ἐπιεικὴς ἂν
φανείη καὶ μέτριος; Μέμνημαι νέον ἐμαυτὸν ἔτι πρεσβευτὴν
μεθ' ἑτέρου πεμφθέντα πρὸς ἀνθύπατον, ἀπολειφθέντος D
δέ πως ἐκείνου, μόνον ἐντυχόντα καὶ διαπραξάμενον· ὡς

816 A 11 post χλαμὺς add. καὶ FJS ‖ B 2 αἰτίαν G^{ac} : αἴτιον G^{pc}FJS ‖ 4 αὐτοὶ GFJ^{2} : αὐτῶν JS an αὐτοῖς? ‖ 8 pr. οὐδὲ GJS : ἢ FJ^{2} ‖ 9 ψήφῳ GFJS : del. J^{2} om. Π ‖ 9-10 alt. καὶ — ἔχοντας om. G suppl. G^{2mg} ‖ 11 κακῶς om. S ‖ C 1 καθιερώσει GFJ^{2} : κ//ε//ω J om. S in lac. 7 litt. ‖ 3 ἠξίουν GFJ^{2} : ἄξιον JS ἄξιον ἦν coni. Cor. ‖ τιμᾶν καὶ φιλοφρονεῖσθαι GJS : τιμᾶσθαι καὶ φιλοφρονεῖν F supra τιμᾶσθαι alt. lectionem denotat F^{1} quae in marg. abest ‖ 5 φιλανθρώπευμα G^{pc}FJS : -ώπημα G^{ac} ‖ 6 ἦπου GFJ : ἔπου S.

compte de l'ambassade, mon père se leva et, me prenant à part, me recommanda de dire non pas : « Je suis allé », mais « Nous sommes allés », non pas « J'ai dit », mais « Nous avons dit », et de parler ainsi pour mon collègue et moi, en nous associant dans tout le rapport[1]. Non seulement un tel procédé est noble et généreux, mais il ôte aussi à la gloire ce qu'elle a d'offensant pour l'envie. Aussi les grands hommes attribuent-ils à un dieu et à la fortune une part de leurs succès : Timoléon, qui renversa les tyrannies en Sicile, fonda un sanctuaire d'*Automatia* (la Chance)[2] ; Python, admiré et honoré par les Athéniens pour avoir tué Cotys, leur dit : « C'est la divinité qui a agi, elle n'a fait qu'emprunter ma main »[3]. Et Théopompe, le roi des Lacédémoniens[4], répondit à un homme qui lui disait que Sparte était préservée parce que ses rois savaient commander : « C'est plutôt parce que son peuple sait obéir ».

21 En fait ces deux qualités existent l'une par l'autre[5]. Mais la plupart des gens disent et pensent que le but de l'éducation politique est de former des citoyens qui obéissent docilement. Car, dans chaque cité, l'élément gouverné est plus nombreux que l'élément gouvernant et, en régime démocratique, chacun gouverne peu de temps, mais est gouverné pendant toute sa vie[6]. Aussi la science la plus belle et la plus utile est-elle de savoir obéir aux détenteurs de l'autorité, même s'ils ont moins d'influence et de réputation que vous. Il est absurde de voir, dans une

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 195.
2. En 344. Ce petit sanctuaire se trouvait dans sa maison (*Timoléon*, 36, 6 ; Cornélius Népos, *Tim.*, 4, 4). Nicias et Sylla, eux aussi, attribuaient leurs succès à la Fortune (*Nicias*, 6, 2 ; *Sylla*, 6, 8-9 et 34, 3).
3. Python d'Ainos reçut en 359 une couronne d'or, pour avoir, avec Héraclide, assassiné le roi thrace Cotys, ennemi d'Athènes (*Adv. Colotem*, 1126 C ; Aristote, *Pol.* 1311 b 20 ; G. Glotz, *H. G.*, III, 184). Les exemples de Timoléon et de Python se retrouvent (avec celui de Sylla) dans *De laude ipsius*, 542 E-F.
4-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 195-196.

οὖν ἔμελλον ἐπανελθὼν ἀποπρεσβεύειν, ἀναστὰς ὁ πατὴρ
κατ' ἰδίαν ἐκέλευσε μὴ λέγειν «ᾠχόμην» ἀλλ' «ᾠχόμεθα»,
μηδ' «εἶπον» ἀλλ' «εἴπομεν», καὶ τἄλλα συνεφαπτόμενον
οὕτω καὶ κοινούμενον ἀπαγγέλλειν. Οὐ γὰρ μόνον ἐπιεικὲς
τὸ τοιοῦτον καὶ φιλάνθρωπόν ἐστιν, ἀλλὰ καὶ τὸ λυποῦν
τὸν φθόνον ἀφαιρεῖ τῆς δόξης. Ὅθεν οἱ μεγάλοι καὶ
δαίμονα καὶ τύχην τοῖς κατορθώμασι συνεπιγράφουσιν,
ὡς Τιμολέων, ὁ τὰς ἐν Σικελίᾳ καταλύσας τυραννίδας,
Αὐτοματίας ἱερὸν ἱδρύσατο· καὶ Πύθων, ἐπὶ τῷ Κότυν
ἀποκτεῖναι θαυμαζόμενος καὶ τιμώμενος ὑπὸ τῶν Ἀθη- E
ναίων, «Ὁ θεός, ἔφη, ταῦτ' ἔπραξε, τὴν χεῖρα παρ' ἐμοῦ
χρησάμενος.» Θεόπομπος δ' ὁ βασιλεὺς τῶν Λακεδαιμο-
νίων, πρὸς τὸν εἰπόντα σῴζεσθαι τὴν Σπάρτην διὰ τοὺς
βασιλεῖς ἀρχικοὺς ὄντας, «Μᾶλλον, ἔφη, διὰ τοὺς πολλοὺς
πειθαρχικοὺς ὄντας.»

21 Γίγνεται μὲν οὖν δι' ἀλλήλων ἀμφότερα ταῦτα.
Λέγουσι δ' οἱ πλεῖστοι καὶ νομίζουσι πολιτικῆς παιδείας
ἔργον εἶναι τὸ καλῶς ἀρχομένους παρασχεῖν· καὶ γὰρ
πλέον ἐστὶ τοῦ ἄρχοντος ἐν ἑκάστῃ πόλει τὸ ἀρχόμενον,
καὶ χρόνον ἕκαστος ἄρχει βραχύν, ἄρχεται δὲ τὸν ἅπαντα F
βίον, ἐν δημοκρατίᾳ πολιτευόμενος· ὥστε κάλλιστον εἶναι
μάθημα καὶ χρησιμώτατον τὸ πειθαρχεῖν τοῖς ἡγουμένοις,
κἂν ὑποδεέστεροι δυνάμει καὶ δόξῃ τυγχάνωσιν ὄντες.
Ἄτοπον γάρ ἐστι τὸν μὲν ἐν τραγῳδίᾳ πρωταγωνιστήν,

816 D 3 ἀναστὰς GFJS : παραστὰς coni. Herw. ἀναστήσας coni. Pohlenz || 8 τὸν φθόνον GFJS : καὶ τὸν φθόνον Wil. del. Ha. alii || 9 συνεπιγράφουσιν GFJ^{2} : ἐπιγράφουσι JS || 10 ὁ del. Hu. || E 3 Θεόπομπος GFS : θεόπεμπτος J || 5 μᾶλλον post alt. ὄντας transp. F || ἔφη om. F || post διὰ add. τὸ F || 7 ἀμφότερα GFJ : ἀμφότεροι S || ταῦτα om. JS suppl. J^{2} || 9 παρασχεῖν G^{pc}FJS : πάσχειν G^{ac} || 10 τοῦ ἄρχοντος post πόλει transp. JS corr. J^{2} || F 1 τὸν om. JS suppl. J^{2} || 2 βίον G : χρόνον G^{2}FJS || 5 πρωταγωνιστήν post τὸν μὲν transp. JS.

tragédie, le protagoniste, un Théodoros ou un Polos[1], marcher souvent derrière un acteur à gages chargé des troisièmes rôles et s'adrcsser humblement à lui, s'il porte le sceptre et le diadème, et de voir par contre, dans la vie politique réelle, un homme riche et connu se montrer dédaigneux et méprisant à l'égard d'un magistrat plébéien et sans fortune, et se servir de son prestige personnel pour outrager et détruire le prestige de l'État, au lieu de le rehausser en donnant à la fonction du magistrat l'appui de sa réputatiòn et de son influence. C'est ainsi qu'à Sparte les rois se levaient devant les éphores[2] ; et si un autre Spartiate était convoqué par eux, il n'allait pas les trouver au pas : on traversait la place en courant avec ardeur, pour montrer à ses concitoyens sa docilité, et on se faisait une gloire d'honorer les magistrats. Ce n'est pas comme certains malappris et certains rustres, qui, voulant en quelque sorte se glorifier de l'excès de leur puissance, insultent les arbitres dans les jeux, injurient les chorèges aux Dionysies[3], et se moquent des stratèges et des gymnasiarques, faute de savoir et de comprendre qu'il est souvent plus glorieux de témoigner de l'honneur à quelqu'un que d'être soi-même honoré[4]. Car un homme qui possède une grande influence dans un État acquiert un plus grand prestige en escortant et en accompagnant un magistrat qu'en se faisant escorter et accompagner par lui. Ou plutôt, dans le second cas, il s'attire de l'animosité et de l'envie, et dans le premier, il s'assure la véritable gloire, celle qui naît de l'affection[5]. Et en se faisant voir quelquefois à la porte d'un magistrat, en le saluant le premier, en lui donnant la place du milieu à la promenade, il donne du prestige à l'État sans diminuer le sien[6].

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 196.
2. Ce trait et le suivant sont un souvenir du comportement d'Agésilas (*Agés.*, 4, 5).
3. Allusion au soufflet que Midias donna à Démosthène, aux Dionysies de 348. Voir ci-dessous, chapitre 22.
4. Même idée : *De audiendo*, 44 B-C ; voir aussi *An seni*, 787 D.
5-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 196.

Θεόδωρον ἢ Πῶλον ὄντα, μισθωτῷ τῷ τὰ τρίτα λέγοντι
πολλάκις ἕπεσθαι καὶ προσδιαλέγεσθαι ταπεινῶς, ἂν
ἐκεῖνος ἔχῃ τὸ διάδημα καὶ τὸ σκῆπτρον, | ἐν δὲ πράξεσιν 817 A
ἀληθιναῖς καὶ πολιτείᾳ τὸν πλούσιον καὶ ἔνδοξον ὀλιγωρεῖν
καὶ καταφρονεῖν ἄρχοντος ἰδιώτου καὶ πένητος, ἐνυβρί-
ζοντα καὶ καθαιροῦντα τῷ περὶ αὐτὸν ἀξιώματι τὸ τῆς
πόλεως, ἀλλὰ μὴ μᾶλλον αὔξοντα καὶ προστιθέντα τὴν
ἀφ' αὐτοῦ δόξαν καὶ δύναμιν τῇ ἀρχῇ. Καθάπερ ἐν Σπάρτῃ
τοῖς ἐφόροις οἵ τε βασιλεῖς ὑπεξανίσταντο, καὶ τῶν ἄλλων
ὁ κληθεὶς οὐ βάδην ὑπήκουεν, ἀλλὰ δρόμῳ καὶ σπουδῇ
δι' ἀγορᾶς θέοντες ἐπεδείκνυντο τὴν εὐπείθειαν τοῖς
πολίταις, ἀγαλλόμενοι τῷ τιμᾶν τοὺς ἄρχοντας· οὐχ
ὥσπερ ἔνιοι τῶν ἀπειροκάλων καὶ σολοίκων, οἷον ἰσχύος
ἑαυτῶν καλλωπιζόμενοι περιουσίᾳ, βραβευτὰς ἐν ἀγῶσι B
προπηλακίζουσι καὶ χορηγοὺς ἐν Διονυσίοις λοιδοροῦσι
καὶ στρατηγῶν καὶ γυμνασιάρχων καταγελῶσιν, οὐκ
εἰδότες οὐδὲ μανθάνοντες ὅτι τοῦ τιμᾶσθαι τὸ τιμᾶν πολ-
λάκις ἐστὶν ἐνδοξότερον. Ἀνδρὶ γὰρ ἐν πόλει δυναμένῳ
μέγα μείζονα φέρει κόσμον ἄρχων δορυφορούμενος ὑπ'
αὐτοῦ καὶ προπεμπόμενος ἢ δορυφορῶν καὶ προπέμπων·
μᾶλλον δέ, τοῦτο μὲν ἀηδίαν καὶ φθόνον, ἐκεῖνο δὲ τὴν
ἀληθινὴν φέρει, τὴν ἀπ' εὐνοίας, δόξαν· ὀφθεὶς δ' ἐπὶ
θύραις ποτὲ καὶ πρότερος ἀσπασάμενος καὶ λαβὼν ἐν
περιπάτῳ μέσον, οὐδὲν ἀφαιρούμενος ἑαυτοῦ τῇ πόλει C
κόσμον περιτίθησι.

816 F 6 ὄντα G^{pc}FJS : ὄντι G^{ac} ut uid. ‖ μισθωτῷ GFJS : μισθῷ τῳ Xyl. μισθωτὸν Madv. ‖ τρίτα GJS : τρία FJ^2 ‖ 7 προσδιαλέγεσθαι GJS : προδιαλέγ- F ‖ 817 A 3 pr. καὶ om. S ‖ 4 αὐτὸν Bern. : αὐτὸν GFJS ‖ τὸ om. S ‖ 6 ἀφ' αὐτοῦ Bern. : ἀπ' αὐτοῦ GF^1J^2 ἐπ' αὐτοῦ F ὑπ' αὐτοῦ JS ‖ B 1 βραβευτὰς ἐν ἀγῶσι GFJ^{mg} : βραβ//////τωσι J βραβείαν ζητῶσι J^2 βρα[βευτὰς ἐν ἀγῶσι om. S in lac. 13 lit. ‖ 3 γυμνασιάρχων J : -αρχῶν GFJ^2S ‖ 6-8 δορυφορούμενος — μὲν om. S sine lac. ‖ 8 τοῦτο GFJ^2 : τὸ J ‖ 9 post φέρει add. καὶ J^2 ‖ ἀπ' GFJ : ἐπ' S.

22 C'est encore faire preuve d'esprit public que de supporter les injures ou la colère d'un magistrat, en se répétant le mot de Diomède : « Il en tirera de la gloire »[1], ou celui de Démosthène : pour le moment, il n'est pas seulement Démosthène, mais un thesmotète, un chorège, un stéphanéphore[2]. Nous devons donc remettre notre riposte à plus tard. Car, ou bien nous attaquerons l'offenseur quand il sera sorti de charge, ou bien nous gagnerons, à attendre, de voir tomber notre colère[3].

23 Néanmoins, quand il s'agit du zèle, de la prévoyance et de la sollicitude qui s'attachent au bien public, l'homme d'État doit rivaliser en permanence avec les détenteurs de toute fonction[4]. Si ce sont des gens capables, lui-même leur suggérera et leur expliquera ce qu'il faut faire, en leur laissant l'exécution de projets bien conçus et la réputation de bienfaiteurs de l'État. Mais s'ils montrent de la répugnance, de l'hésitation, ou de la mauvaise volonté pour agir, alors il lui faut se présenter en personne devant le peuple et lui parler, et ne pas négliger le bien public ou s'en désintéresser, sous prétexte qu'il est déplacé de se mêler de tout et de s'immiscer dans une administration dont un autre a la charge. Aussi bien, la loi donne toujours la première place dans le gouvernement à celui qui agit selon la justice et sait ce qui est utile[5]. « Il y avait dans l'armée, écrit Xénophon, un certain Xénophon, qui n'était ni stratège ni lochage »[6]. Mais parce qu'il voyait ce qu'il fallait faire et avait l'audace de l'exécuter, Xénophon prit le commandement et sauva les Grecs. L'exploit le plus éclatant de Philo-

1. *Iliade*, 4, 115.
2-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 196-197.

22 Δημοτικὸν δὲ καὶ βλασφημίαν ἐνεγκεῖν καὶ ὀργὴν ἄρχοντος, ἢ τὸ τοῦ Διομήδους ὑπειπόντα

Τούτῳ μὲν γὰρ κῦδος ἅμ' ἕψεται,

ἢ τὸ τοῦ Δημοσθένους, ὅτι νῦν οὔκ ἐστι Δημοσθένης μόνον ἀλλὰ καὶ θεσμοθέτης ἢ χορηγὸς ἢ στεφανηφόρος. Ἀναθετέον οὖν τὴν ἄμυναν εἰς τὸν χρόνον· ἢ γὰρ ἐπέξιμεν ἀπαλλαγέντι τῆς ἀρχῆς, ἢ κερδανοῦμεν ἐν τῷ περιμένειν τὸ παύσασθαι τῆς ὀργῆς.

23 Σπουδῇ μέντοι καὶ προνοίᾳ περὶ τὰ κοινὰ καὶ
φροντίδι, πρὸς ἅπασαν ἀρχὴν ἀεὶ διαμιλλητέον, ἂν μὲν
ὦσι χαρίεντες, αὐτὸν ὑφηγούμενον ἃ δεῖ καὶ φράζοντα καὶ D
διδόντα χρῆσθαι τοῖς βεβουλευμένοις ὀρθῶς καὶ τὸ κοινὸν
εὐδοκιμεῖν ὠφελοῦντας· ἂν δ' ἐνῇ τις ἐκείνοις ὄκνος ἢ
μέλλησις ἢ κακοήθεια πρὸς τὴν πρᾶξιν, οὕτω χρὴ παρεῖναι
καὶ λέγειν αὐτὸν εἰς τοὺς πολλούς, καὶ μὴ παραμελεῖν
μηδ' ὑφίεσθαι τῶν κοινῶν, ὡς οὐ προσῆκον, ἄρχοντος
ἑτέρου, πολυπραγμονεῖν καὶ παραδιοικεῖν. Ὁ γὰρ νόμος
ἀεὶ τῷ τὰ δίκαια πράσσοντι καὶ γιγνώσκοντι τὰ συμφέροντα
τὴν πρώτην τάξιν ἐν τῇ πολιτείᾳ δίδωσιν. « Ἦν δέ
τις, φησίν, ἐν τῷ στρατεύματι Ξενοφῶν, οὔτε στρατηγὸς
οὔτε λοχαγός », ἀλλὰ τῷ φρονεῖν τὰ δέοντα καὶ τολμᾶν E
αὐτὸν εἰς τὸ ἄρχειν καταστήσας διέσωσε τοὺς Ἕλληνας.

817 C 3 ante βλασφημίαν add. τὸ JS del. J[2] || 5 γὰρ om. S || ἅμ' ἕψεται GFJ : ἀμείψεται S || 8 τὸν χρόνον codd. : τὸν οἰκεῖον vel προσήκοντα χρόνον prop. Rei. || 9 ἐν del. Ha. || 12 ἀεὶ om. JS || D 1 αὐτὸν GF : αὐτοῖς JS || 3 εὐδοκιμεῖν post ὠφελοῦντα transp. JS || ὠφελοῦντας · ἂν Mitt. : ὠφελοῦντα · ἐὰν [-οῦντα εὐδοκιμεῖν · ἐὰν JS]GFJS || 4 παρεῖναι GF : παριέναι JS || 6 μηδ' GFJ[2] : καὶ JS || 7 παραδιοικεῖν GFJ[2] : διοικεῖν JS || 10 post φησίν suspic. αὐτὸς Fowler || E 1 τῷ GF : τὸ JS || τὰ δέοντα om. S || 2 αὐτὸν G : αὐτὸν FJS || εἰς τὸ ἄρχειν GFJ[2]S : εἰς ἀρχὴν J || καταστήσας GF : -στήσαν JS.

poemen est le suivant : après la prise de Messène par Nabis, comme le stratège des Achéens ne voulait pas aller au secours de la ville et que la crainte le faisait reculer, il se mit lui-même en route avec les plus décidés, sans attendre un décret, et s'empara de la ville[1]. Toutefois, il ne faut pas innover pour des questions sans importance et ordinaires, mais seulement dans les cas de nécessité absolue, comme Philopoemen, ou pour des causes glorieuses, comme Épaminondas, qui se prorogea illégalement dans les fonctions de béotarque pendant quatre mois, au cours desquels il envahit la Laconie et régla la question de Messénie[2]. De sorte que, si nous tombons pour ce motif sous le coup d'une accusation ou d'un blâme, la nécessité de notre action nous servira à repousser l'accusation, sa grandeur et sa beauté à nous consoler du risque qu'elle nous fait courir.

24 On cite de Jason, le monarque de Thessalie, une sentence qu'il répétait toujours lorsqu'il maltraitait et molestait quelqu'un : on est forcé de commettre l'injustice en petit si on veut pratiquer la justice en grand[3]. On comprend tout de suite que c'est un raisonnement de despote ; mais voici un meilleur précepte politique : céder au peuple et lui faire plaisir dans les petites occasions, pour pouvoir, dans les grandes, lui résister et l'empêcher de commettre des fautes[4] (un homme trop rigoureux et trop sévère[5] en tout, qui ne veut jamais rien concéder ni consentir à rien, qui est toujours rude et inflexible, habitue le peuple à la hargne et à la rogne),

1. En 202 a. C. (*Philopoemen*, 12, 4-6 ; Pausanias, 8, 50, 5).
2. En 369 : voir *supra*, p. 78, la note 6. La phrase qui suit fait manifestement allusion au procès d'Épaminondas et Pélopidas.
3. Jason de Phères réussit à étendre sa domination sur la Thessalie et mourut assassiné en 370 ; le mot est cité dans *De tuenda san. praecepta*, 135 E-F, et Aristote, *Rhet.*, I, 1373 a 25.
4. Idée analogue : *De tribus reipublicae generibus*, 827 B ; *Phocion*, 2, 7-8.
5. Voir *Notes complémentaires*, p. 197.

Καὶ τῶν Φιλοποίμενος ἔργων ἐπιφανέστατόν ἐστι τό, τοῦ
Νάβιδος Μεσσήνην καταλαβόντος, οὐκ ἐθέλοντος δὲ τοῦ
στρατηγοῦ τῶν Ἀχαιῶν βοηθεῖν ἀλλ' ἀποδειλιῶντος,
αὐτὸν ὁρμήσαντα μετὰ τῶν προθυμοτάτων, ἄνευ δόγματος,
ἐξελέσθαι τὴν πόλιν. Οὐ μὴν διὰ μικρὰ δεῖ καὶ τὰ τυχόντα
καινοτομεῖν, ἀλλ' ἐπὶ τοῖς ἀναγκαίοις ὡς ὁ Φιλοποίμην, ἢ
τοῖς καλοῖς ὡς Ἐπαμεινώνδας, ἐπιβαλὼν τέτταρας μῆνας
τῇ βοιωταρχίᾳ παρὰ τὸν νόμον, ἐν οἷς εἰς τὴν Λακωνικὴν
ἐνέβαλε καὶ τὰ περὶ Μεσσήνην ἔπραξεν· ὅπως, κἂν ἀπαντᾷ F
τις ἐπὶ τούτῳ κατηγορία καὶ μέμψις, ἀπολογίαν τῆς αἰτίας
τὴν ἀνάγκην ἔχωμεν, ἢ παραμυθίαν τοῦ κινδύνου τὸ μέγε-
θος τῆς πράξεως καὶ τὸ κάλλος.

24 Ἰάσονος τοῦ Θεσσαλῶν μονάρχου γνώμην ἀπο-
μνημονεύουσιν, ἐφ' οἷς ἐβιάζετο καὶ παρηνώχλει τινὰς ἀεὶ
λεγομένην, | ὡς ἀναγκαῖον ἀδικεῖν τὰ μικρὰ τοὺς βουλο- 818 A
μένους τὰ μεγάλα δικαιοπραγεῖν. Τοῦτον μὲν οὖν ἄν τις
εὐθὺς καταμάθοι τὸν λόγον ὡς ἔστι δυναστευτικός· ἐκεῖνο
δὲ πολιτικώτερον παράγγελμα, τὸ τὰ μικρὰ τοῖς πολλοῖς
προΐεσθαι χαριζόμενον, ἐπὶ τῷ τοῖς μείζοσιν ἐνίστασθαι
καὶ κωλύειν ἐξαμαρτάνοντας — ὁ γὰρ αὖ περὶ πάντα λίαν
ἀκριβὴς καὶ σφοδρός, οὐδὲν ὑποχωρῶν οὐδ' ὑπείκων ἀλλὰ
τραχὺς ἀεὶ καὶ ἀπαραίτητος, ἀντιφιλονεικεῖν τὸν δῆμον
αὐτῷ καὶ προσδυσκολαίνειν ἐθίζει —

817 E 3-4 τὸ τοῦ Νάβιδος Mez. : τὸ ἄγιδος τοῦ ἄβιδος G^{ac} τὸ ἄγιδος G^{pc}FJS || 4 Μεσσήνην GF : μεσήνην JS [item l. E 10] || 6 δόγματος GFJ : δόγματα S || 9 ἐπιβαλὼν GFJ : -βαλλὼν S || F 1 ἐνέβαλε JS : ἐνέβαλλε GF || 2 τούτῳ G^{pc}FJS : τοῦτο G^{ac} || 2-3 αἰτίας τὴν ἀνάγκην GF : κατηγορίας τὴν ἀνάγκην J^{s}Π ἀνάγκης τὴν αἰτίαν JS || 3 παραμυθίαν G^{pc}FJS : -μυθία G^{ac} || 6 τινὰς GFJ^{2} : om. JS || 818 A 2 οὖν GFJ^{2} : om. JS || 6 γὰρ αὖ περὶ G : γὰρ ὑπὲρ G^{s}F γὰρ περὶ JS || 7 ὑποχωρῶν GFJ : -χωρεῖν S || 8 τὸν δῆμον GFJ : τῷ δήμῳ S.

« et détendre un peu l'écoute devant la force immense des vagues »[1].

Tantôt l'homme d'État se montrera complaisant et participera de bonne grâce aux divertissements du peuple, par exemple lors de fêtes, de jeux ou de spectacles de théâtre[2], tantôt il fera semblant de ne pas voir et de ne pas entendre, comme on fait dans une famille pour les fautes des jeunes gens, afin que ses réprimandes et sa franchise, au lieu que leur vertu s'épuise ou passe, comme celle d'un remède, conservent toute leur force persuasive, et que, dans les grandes occasions, elles aient plus de prise sur la foule et mordent mieux sur elle[3]. Alexandre, lorsqu'il apprit que sa sœur avait eu des rapports intimes avec un beau jeune homme et que, sans s'indigner, il se contenta de dire qu'il fallait la laisser, elle aussi, profiter un peu de la royauté, eut tort de faire preuve d'une telle indulgence et n'eut pas une conduite digne de lui[4] : car ruiner et outrager le pouvoir, on ne doit pas considérer que c'est « en profiter »[5]. L'homme d'État, au contraire, ne permettra au peuple, autant que possible, aucun abus contre des citoyens, aucune confiscation de biens appartenant à des étrangers[6], aucune distribution des fonds publics, mais, usant de persuasion, d'explications et d'intimidation, il combattra jusqu'au bout des désirs comme ceux que Cléon et ses partisans nourrirent et développèrent, en faisant naître dans l'État, selon le mot de Platon, un nombreux essaim de frelons à aiguillons[7]. Mais si le peuple, prenant comme prétexte une fête ancestrale et le culte d'un dieu, désire

1-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 197-198.

6. Il semble que cette « nationalisation » des biens étrangers était un moyen utilisé pour contraindre les étrangers qui possédaient des terres sur le territoire d'une cité à prendre part aux charges locales (voir P. Veyne, *Le pain et le cirque*, p. 368, n. 335).

7. L'allusion porte sur la misthophorie. Il ne s'agit pas d'une citation exacte de Platon, mais les mots et l'image viennent de la *République*, 552 c-d, 555 d, 564 b, 573 a.

μικρὸν δὲ ποδὸς B
χαλάσαι μεγάλῃ κύματος ἀλκῇ,

τὰ μὲν αὐτὸν ἐνδιδόντα καὶ συμπαίζοντα κεχαρισμένως, οἷον ἐν θυσίαις καὶ ἀγῶσι καὶ θεάτροις, τὰ δ', ὥσπερ ἐν οἰκίᾳ νέων ἁμαρτήματα, προσποιούμενον παρορᾶν καὶ παρακούειν, ὅπως ἡ τοῦ νουθετεῖν καὶ παρρησιάζεσθαι δύναμις, ὥσπερ φαρμάκου, μὴ κατακεχρημένη μηδ' ἕωλος ἀλλ' ἀκμὴν ἔχουσα καὶ πίστιν, ἐν τοῖς μείζοσι μᾶλλον καθάπτηται καὶ δάκνῃ τοὺς πολλούς. Ἀλέξανδρος μὲν γάρ, ἀκούσας τὴν ἀδελφὴν ἐγνωκέναι τινὰ τῶν καλῶν καὶ νέων, οὐκ ἠγανάκτησεν, εἰπὼν ὅτι κἀκείνῃ τι δοτέον ἀπολαῦσαι τῆς βασιλείας, οὐκ ὀρθῶς τὰ τοιαῦτα συγχωρῶν οὐδ' ἀξίως C
ἑαυτοῦ· δεῖ γὰρ ἀρχῆς τὴν κατάλυσιν καὶ ὕβριν 'ἀπόλαυσιν' μὴ νομίζειν. Δήμῳ δ' ὕβριν μὲν οὐδεμίαν εἰς πολίτας, οὐδὲ δήμευσιν ἀλλοτρίων, οὐδὲ κοινῶν διανέμησιν, ὁ πολιτικὸς ἐφήσει κατὰ δύναμιν, ἀλλὰ πείθων καὶ διδάσκων καὶ δεδιττόμενος διαμαχεῖται ταῖς τοιαύταις ἐπιθυμίαις οἵας οἱ περὶ Κλέωνα βόσκοντες καὶ αὔξοντες, πολύν, ὥς φησιν ὁ Πλάτων, κηφῆνα τῇ πόλει κεκεντρωμένον ἐνεποίησαν. Ἐὰν δ', ἑορτὴν πάτριον οἱ πολλοὶ καὶ θεοῦ τιμὴν πρόφασιν λαβόντες, ὁρμήσωσι πρός τινα θέαν ἢ D

818 B 1 δὲ GFJS : δὲ δεῖ Mad. δέον Bern. || 2 χαλάσαι GFJ^2 : χαλᾶν δεῖ JS || μεγάλῃ GFJ : μέγα S || 3 αὐτὸν codd. : αὑτὸν suspicor || 5 προσποιούμενον GFJ : -ούμενα S || 9 καθάπτηται G^{pc}FJS : ἅπτηται G^{ac} || γὰρ om. JS suppl. J^2 || 10 τῶν καλῶν GFJ^2 : τῶν ἄλλων JS || 11 τι δοτέον om. S in lac. || 11-C 3 ἀπολαῦσαι — Δήμῳ δ' om. J in lac. suppl. J^2 ἀξί[ως ἑαυτοῦ et καὶ ὕβριν ἀπόλαυσιν μὴ νομίζειν om. S in duabus lac. || 2 ἀρχῆς GF : τῆς ἀρχῆς J^2 τῆς ἀρετῆς S || 2-3 ἀρχῆς — νομίζειν GFJ^2 : ἀρχῆς κατάλυσιν τὴν ὕβριν, μὴ ἀπόλαυσιν νομίζειν Po. || 3 οὐδεμίαν post πολίτας transp. JS corr. J^2 || 4 alt. οὐδὲ GFJ : οὔτε S || 6 διαμαχεῖται G^{pc}FJS : -μάχεται G^{ac} || ταῖς τοιαύταις ἐπιθυμίαις GFJ : τῆς τοιαύτης ἐπιθυμίας S || 8 ὁ Πλάτων om. S || D 1 θέαν GFJ^2 : βίαν J ut uid. S.

un spectacle, une légère distribution, quelque libéralité bienveillante ou quelque largesse, qu'on le laisse, à cette occasion, profiter de la liberté et de l'abondance. Le gouvernement de Périclès[1] et celui de Démétrios[2] offrent beaucoup d'exemples de telles libéralités, et Cimon embellit l'Agora en y plantant des platanes et en y traçant des allées[3]. Caton, lorsqu'il vit, au moment de l'affaire de Catilina, que le peuple était remué en profondeur par César et qu'il était au bord de la révolution, persuada le Sénat de voter des distributions au bénéfice des pauvres, et ce don fit cesser l'agitation et arrêta le soulèvement[4]. De même qu'un médecin, après avoir enlevé au malade beaucoup de sang corrompu, lui fait prendre un peu de nourriture inoffensive, de même l'homme politique, après avoir éliminé un grand projet, honteux ou nocif, apaise ensuite, avec une libéralité légère et bienveillante, la mauvaise humeur et le mécontentement.

25 Il n'est pas mauvais non plus de détourner l'intérêt du peuple vers d'autres avantages, comme le fit Démade lorsqu'il se trouva à la tête des finances de l'État[5] : le peuple désirait envoyer des trières au secours des mutins révoltés contre Alexandre et lui ordonnait d'avancer les fonds nécessaires ; « Il y a des fonds tout prêts, dit-il. J'avais pris des arrangements pour qu'à la fête des Conges chacun de vous reçoive une demi-mine. Mais si vous préférez l'employer à cet usage, vous pouvez en disposer comme de votre argent personnel. » De cette façon il dissipa les accusations que le peuple portait contre Alexandre[6], car, pour ne pas être privés de la distribution, ils renoncèrent à l'expédition. Dans

1. L'allusion porte peut-être sur la politique de grands travaux financés par le *phoros* : *Périclès*, 12, 3-5.

2. *Démétrios de Phalère* gouverna Athènes, pour le compte de Cassandre, de 417 à 407 ; il substitua à la chorégie, dont les particuliers riches faisaient les frais, l'agonothésie, exercée au nom et avec les ressources de l'État (G. Glotz, *Histoire grecque*, IV, p. 327).

3-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 198.

νέμησιν ἐλαφρὰν ἢ χάριν τινὰ φιλάνθρωπον ἢ φιλοτιμίαν,
ἔστω πρὸς τὰ τοιαῦτα τῆς ἐλευθερίας ἅμα καὶ τῆς εὐπορίας
ἀπόλαυσις αὐτοῖς. Καὶ γὰρ τοῖς Περικλέους πολιτεύμασι
καὶ τοῖς Δημητρίου πολλὰ τοιαῦτ᾽ ἔνεστι, καὶ Κίμων
ἐκόσμησε τὴν ἀγορὰν πλατάνων φυτείαις καὶ περιπάτοις·
Κάτων δέ, τὸν δῆμον ὑπὸ Καίσαρος ὁρῶν ἐν τοῖς περὶ
Κατιλίναν διαταρασσόμενον καὶ πρὸς μεταβολὴν τῆς
πολιτείας ἐπισφαλῶς ἔχοντα, συνέπεισε τὴν βουλὴν ψηφί-
σασθαι νεμήσεις τοῖς πένησι, καὶ τοῦτο δοθὲν ἔστησε τὸν
θόρυβον καὶ κατέπαυσε τὴν ἐπανάστασιν. Ὡς γὰρ ἰατρός,
ἀφελὼν πολὺ τοῦ διεφθορότος αἵματος, ὀλίγον ἀβλαβοῦς E
τροφῆς προσήνεγκεν, οὕτως ὁ πολιτικὸς ἀνήρ, μέγα τι τῶν
ἀδόξων ἢ βλαβερῶν παρελόμενος, ἐλαφρᾷ πάλιν χάριτι
καὶ φιλανθρώπῳ τὸ δυσκολαῖνον καὶ μεμψιμοιροῦν παρη-
γόρησεν.

25 Οὐ χεῖρον δὲ καὶ μετάγειν ἐπ᾽ ἄλλα χρειώδη τὸ
σπουδαζόμενον, ὡς ἐποίησε Δημάδης, ὅτε τὰς προσόδους
εἶχεν ὑφ᾽ ἑαυτῷ τῆς πόλεως· ὡρμημένων γὰρ ἐκπέμπειν
τριήρεις βοηθοὺς τοῖς ἀφισταμένοις Ἀλεξάνδρου καὶ
χρήματα κελευόντων παρέχειν ἐκεῖνον, « Ἔστιν ὑμῖν, ἔφη,
χρήματα· παρεσκευασάμην γὰρ εἰς τοὺς Χόας ὥσθ᾽
ἕκαστον ὑμῶν λαβεῖν ἡμιμναῖον· εἰ δ᾽ εἰς ταῦτα βούλεσθε
μᾶλλον, αὐτοὶ καταχρῆσθε τοῖς ἰδίοις. » Καὶ τοῦτον τὸν F
τρόπον, ὅπως μὴ στεροῖντο τῆς διανομῆς ἀφέντων τὸν
ἀπόστολον, ἔλυσε τὸ πρὸς Ἀλέξανδρον ἔγκλημα τοῦ

818 D 3 post τοιαῦτα add. ἢ FΠJ^{2} || 4 ante ἀπόλαυσις add. ἡ JS del. J^{2} || 5 ante τοιαῦτα add. τὰ JS del. J^{2} || 6 post περιπάτοις add. τὴν Ἀκαδήμειαν Mitt. coll. *Vit. Cimon.* 487 c || 7 Κάτων δέ GFJ : καὶ τῶν δὲ S || 8-9 τῆς πολιτείας GFJ : τοῖς πολίταις S || E 8 ὡρμημένων GFJ p.c. ut uid. : -μένου J^{ac}S || 10 ἐκεῖνον GFJS : ἐκείνων Π || ὑμῖν GFJ : ἡμῖν S || 11 χρήματα GFJ : χρημάτων S.

bien des cas, en effet, il est impossible de repousser les mesures désavantageuses directement, et il faut trouver, d'une manière ou d'une autre, des biais et des détours, comme ceux dont usa Phocion quand il reçut l'ordre d'envahir la Béotie à un moment inopportun : il fit une proclamation appelant à le suivre immédiatement tous les hommes en âge de servir jusqu'à soixante ans. Et comme des protestations éclataient chez les plus âgés, il leur dit : « Qu'y a-t-il de si terrible ? Moi, votre stratège, qui ai quatre-vingts ans, je serai bien avec vous[1] ! » C'est ainsi qu'on doit couper court aux ambassades inopportunes, en y enrôlant plusieurs personnes incompétentes, ou aux constructions inutiles, en réclamant une contribution, ou aux procès malencontreux[2], en demandant aux parties d'aller se présenter ensemble au tribunal et de faire le voyage ensemble. Ceux qui font de telles propositions et qui poussent le peuple à les accepter, il faut les entraîner dans l'entreprise et les y associer les premiers : car ou bien, en se dérobant, ils paraîtront l'arrêter eux-mêmes, ou bien, en y participant, ils en partageront les désagréments.

26 Mais quand il faut mener à bien une entreprise grande et utile, qui demande beaucoup d'efforts et de diligence, alors tâche de choisir les plus capables parmi tes amis ou les plus accommodants parmi les gens les plus capables[3]. Ce sont ceux-là qui te résisteront le moins et t'aideront le plus, parce qu'ils sont avisés sans avoir le goût de la querelle. Mais il te faut aussi bien connaître ta propre nature et choisir, là où tu es moins bien doué qu'un autre, ceux qui sont plus compétents que toi plutôt que ceux qui te ressemblent, comme Diomède choisit, pour l'accompagner dans son expé-

1. *Phocion*, 24, 5 ; *An seni*, 791 F ; Polyen, 3, 12. L'épisode se place durant la guerre lamiaque.
2-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 199.

δήμου. Πολλὰ γὰρ ἀπ' εὐθείας οὐκ ἔστιν ἐξῶσαι τῶν
ἀλυσιτελῶν, ἀλλὰ δεῖ τινος ἀμωσγέπως καμπῆς καὶ
περιαγωγῆς, | οἵᾳ καὶ Φωκίων ἐχρῆτο, κελευόμενος εἰς 819 A
Βοιωτίαν ἐμβαλεῖν παρὰ καιρόν· ἐκήρυξε γὰρ εὐθὺς
ἀκολουθεῖν ἀφ' ἥβης τοὺς μέχρι ἐτῶν ἑξήκοντα· καὶ
θορύβου τῶν πρεσβυτέρων γενομένου, « Τί δεινόν ; εἶπεν·
ἐγὼ γὰρ ὁ στρατηγός, ὀγδοήκοντα γεγονὼς ἔτη, μεθ' ὑμῶν
ἔσομαι. » Τούτῳ δὴ τῷ τρόπῳ καὶ πρεσβείας διακοπτέον
ἀκαίρους, συγκαταλέγοντα πολλοὺς τῶν ἀνεπιτηδείως
ἐχόντων, καὶ κατασκευὰς ἀχρήστους, κελεύοντα συνεισφέ-
ρειν, καὶ δίκας ἀπρεπεῖς, ἀξιοῦντα συμπαρεῖναι καὶ συνα-
ποδημεῖν. Πρώτους δὲ τοὺς γράφοντας τὰ τοιαῦτα καὶ
παροξύνοντας ἕλκειν δεῖ καὶ παραλαμβάνειν· ἢ γὰρ
ἀναδυόμενοι τὴν πρᾶξιν αὐτοὶ διαλύειν δόξουσιν, ἢ B
μεθέξουσι τῶν δυσχερῶν παρόντες.

26 Ὅπου μέντοι μέγα δεῖ περανθῆναί τι καὶ χρήσιμον, ἀγῶνος δὲ πολλοῦ καὶ σπουδῆς δεόμενον, ἐνταῦθα πειρῶ τῶν φίλων αἱρεῖσθαι τοὺς κρατίστους ἢ τῶν κρατίστων τοὺς πραοτάτους· ἥκιστα γὰρ ἀντιπράξουσιν οὗτοι καὶ μάλιστα συνεργήσουσι, τὸ φρονεῖν ἄνευ τοῦ φιλονεικεῖν ἔχοντες. Οὐ μὴν ἀλλά, καὶ τῆς ἑαυτοῦ φύσεως ἔμπειρον ὄντα, δεῖ, πρὸς ὃ χείρων ἑτέρου πέφυκας, αἱρεῖσθαι τοὺς μᾶλλον δυναμένους ἀντὶ τῶν ὁμοίων, ὡς ὁ Διομήδης

819 A 4 γενομένου GFJ : -μένων S ‖ 5 ὀγδοήκοντα post γεγονὼς transp. G ‖ 7 ἀνεπιτηδείως G^{pc}FJS : ἐπιτηδείως G^{ac} ‖ 9 post δίκας add. καὶ ἀποδημίας Kron. ex interpret. Xyl. et p. 794 A ‖ 11 δεῖ G^{2}FJS : om. G ‖ B 1 τὴν πρᾶξιν post αὐτοὶ transp. FJS ‖ 3 τι JS : om. GF ‖ 4 δὲ om. G^{ac} ‖ 6 πραοτάτους GFJ^{2}S : πραότατα J ‖ ἀντιπράξουσι GFJ^{2}S : -πράττουσι J ‖ 7 φιλονεικεῖν GFJS : -νικεῖν Hu. ‖ 8 ἑαυτοῦ FJS : αὐτοῦ G σεαυτοῦ αA fort. recte ‖ 9 πρὸς ὃ G^{pc}FJS : προ G^{ac} ‖ χείρων G : χείρων [χεῖρον S] ὢν JS χεῖρον FΠJ^{2}.

dition de reconnaissance, le plus avisé, en laissant de côté les braves[1]. Ainsi les actions sont mieux équilibrées et il ne s'élève pas de querelles entre des hommes dont le désir de gloire procède de qualités et de capacités différentes[2]. Si tu n'es pas éloquent, prends donc un bon orateur pour t'assister dans un procès ou pour partir en ambassade avec toi, comme Pélopidas prit Épaminondas[3]. Si, pour parler au peuple, tu manques de persuasion, et si tu es hautain, comme Callicratidas[4], adresse-toi à un homme au langage gracieux et caressant. Si, physiquement, tu es faible et peu endurant, prends un homme robuste et dur à la peine, comme Nicias prit Lamachos[5]. Il n'y aurait pas de quoi envier Géryon pour ses jambes, ses bras et ses yeux multiples, s'il n'avait pas eu une seule volonté pour diriger le tout[6]. Mais les hommes d'État, lorsqu'ils sont d'accord, peuvent réunir au service d'un seul dessein, non seulement leurs personnes et leurs biens, mais aussi leurs chances, leurs talents et leurs qualités, et obtenir ainsi de la gloire l'un par l'autre[7] dans la même entreprise, au lieu de faire comme les Argonautes qui, après avoir abandonné Héraclès, furent obligés d'aller chercher de l'aide chez les femmes et de recourir à des incantations et des drogues pour se sauver eux-mêmes et pour voler la Toison d'or[8].

1. *Iliade*, 10, 241-247.
2. Comparer *De frat. amore* : des frères ne doivent pas « rechercher la gloire et l'admiration par le même art et les mêmes facultés » (ἀπὸ τῆς αὐτῆς τέχνης ἢ δυνάμεως, 486 C). Ils ne doivent pas non plus « tirer honneurs et pouvoirs des mêmes activités, mais chacun d'une activité différente » (ἕτερον ἀφ' ἑτέρου, 486 B).
3. Dans *Pélopidas*, 4, 1, Plutarque marque bien qu'Épaminondas était plus porté vers l'étude que Pélopidas, mais il ne rapporte aucune occasion, ambassade ou procès, où celui-ci aurait mis à contribution l'éloquence de son ami. Il raconte même que, envoyé comme ambassadeur à Suse en 367, Pélopidas parla mieux que personne (*Pélop.*, 30, 5 ; Xénophon, *Hell.*, 7, 1, 34-36).
4-8. Voir *Notes complémentaires*, p. 199-200.

ἐπὶ τὴν κατασκοπὴν μεθ' ἑαυτοῦ τὸν φρόνιμον εἵλετο, C
τοὺς ἀνδρείους παρελθών. Καὶ γὰρ αἱ πράξεις μᾶλλον
ἰσορροποῦσι καὶ τὸ φιλόνεικον οὐκ ἐγγίγνεται πρὸς
ἀλλήλους τοῖς ἀφ' ἑτέρων ἀρετῶν καὶ δυνάμεων φιλοτι-
μουμένοις. Λάμβανε δὴ καὶ δίκης συνεργὸν καὶ πρεσβείας
κοινωνόν, ἂν λέγειν μὴ δυνατὸς ᾖς, τὸν ῥητορικόν, ὡς
Πελοπίδας Ἐπαμεινώνδαν· κἂν ᾖς ἀπίθανος πρὸς ὁμιλίαν
τῷ πλήθει καὶ ὑψηλός, ὡς Καλλικρατίδας, τὸν εὔχαριν
καὶ θεραπευτικόν· κἂν ἀσθενὴς τὸ σῶμα καὶ δύσεργος,
τὸν φιλόπονον καὶ ῥωμαλέον, ὡς Νικίας Λάμαχον. Οὐ γὰρ
ἦν ὁ Γηρυόνης ζηλωτός, ἔχων σκέλη πολλὰ καὶ χεῖρας
καὶ ὀφθαλμούς, εἰ ⟨μὴ⟩ πάντα μιᾷ ψυχῇ διῴκει. Τοῖς δὲ D
πολιτικοῖς ἔξεστι, μὴ σώματα μηδὲ χρήματα μόνον, ἀλλὰ
καὶ τύχας καὶ δυνάμεις καὶ ἀρετάς, ἂν ὁμονοῶσιν, εἰς μίαν
χρείαν συντιθέντας, εὐδοκιμεῖν ἄλλον ἀπ' ἄλλου περὶ τὴν
αὐτὴν πρᾶξιν· οὐχ ὥσπερ οἱ Ἀργοναῦται, τὸν Ἡρακλέα
καταλιπόντες, ἠναγκάζοντο διὰ τῆς γυναικωνίτιδος κατᾳ-
δόμενοι καὶ φαρμακευόμενοι σῴζειν ἑαυτοὺς καὶ κλέπτειν
τὸ νάκος.

819 C 4 ἀλλήλους GFJS : ἄλλους $F^{γρ}$ || 5 συνεργὸν GFJS : συνήγορον coni. Wytt. || 7 Πελοπίδας Ἐπαμεινώνδαν GFJ^2 : δημοσθένης ἐπαμινώνδα JS || ᾖς G : εἶ Φ om. FJS || ἀπίθανος $G^{3γρ}FJS$: πιθανὸς G || 8 τῷ πλήθει Bern. : τῷ ἤθει G πλήθους $G^{3γρ}FJS$ || 9 τὸ σῶμα post δύσεργος transp. G || 10 Οὐ G : οὕτω FJS || 11 ἦν GFJS : ἂν ἦν Wytt. || ὁ GFJ^2 : καὶ JS || D 1 εἰ om. J suppl. J^2 ut uid. om. S || μὴ add. Po. || μιᾷ ψυχῇ $G^{pc}F$: μία ψυχὴ $G^{ac}JS$ || 2 πολιτικοῖς GFJ : πολίταις S || 4 χρείαν om. J suppl. J^2 || συντιθέντας $G^{pc}J^2$: -έντες $G^{ac}FJS$ || εὐδοκιμεῖν ἄλλον ἀπ' ἄλλου Kron. : εὐδοκιμεῖν μᾶλλον ἀπ' ἄλλου G μᾶλλον εὐδοκιμεῖν ἀπ' ἄλλου JS μᾶλλον εὐδοκιμεῖν ἄλλου J^2F^2 μᾶλλον εὐδοκιμεῖν ἀλλ' οὐ $G^{3γρ}F$ an μᾶλλον εὐδοκιμεῖν ἄλλον ἀπ' ἄλλου ? uide adn. || 5 αὐτὴν GFJ : τοιαύτην S || 6 καταλιπόντες FJS : -λεί-ποντες G || 6-7 κατᾳδόμενοι GF : καταδυόμενοι JS || 7 φαρμακευόμενοι G : καταφαρμακευόμενοι FJS.

Quand on entre dans certains sanctuaires, on laisse à l'extérieur l'or qu'on a sur soi[1], et le fer, on ne l'introduit, pour ainsi dire, dans aucun. Or, puisque la tribune est un sanctuaire commun à Zeus Conseiller et Protecteur de la Cité, à Thémis et à la Justice[2], dépouille-toi sur le champ de l'amour de l'argent et des richesses, comme si c'était un fer plein de rouille et une maladie de l'âme, abandonne-le sur le marché aux boutiquiers et aux usuriers,

« et toi, tourne le dos »[3],

et considère que l'homme qui trafique des affaires publiques[4] est un pilleur de temples et de tombes, le voleur de ses amis, un traître, un faux-témoin, un conseiller déloyal, un juge parjure, un magistrat vénal, en un mot un homme coupable de tous les crimes. Aussi n'est-il pas besoin d'en dire plus à ce sujet.

27 L'amour des honneurs, bien qu'il en impose plus que l'amour du gain, n'est pas moins pernicieux en politique. Car il s'accompagne de plus d'audace : l'ambition ne s'enracine pas dans les esprits indolents et timides, mais dans les plus vigoureux et les plus hardis, et le flot grondant des acclamations de la foule, qui soulève et entraîne l'âme ambitieuse, la rend souvent impossible à retenir et intraitable[5]. Donc, de même que, selon Platon, il faut répéter aux jeunes gens, dès leur enfance, qu'ils n'ont pas le droit de porter de l'or sur eux ni d'en posséder, parce qu'ils ont dans leur âme un or qui lui est propre, fondu en elle[6] — allusion imagée, je crois, à la vertu de leur race qui se continue

1-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 200.

5. L'influence corruptrice des clameurs populaires sur les cœurs bien nés est un thème de la *République* de Platon, p. 491 e - 492 c. Pour la comparaison de l'Assemblée du peuple avec une mer houleuse, qui remonte à Homère, voir *An seni*, 788 C. Au temps de Plutarque, les acclamations répétées, au stade, au théâtre, jouent un grand rôle. Le peuple scandait, en l'honneur d'un évergète, des qualificatifs comme « excellent » *(aristeus)*, « olympien », « sauveur », « nourricier » (Dion de Pruse, 48, 10 ; voir aussi 7, 24-26 et 40, 29).

6. Voir *Notes complémentaires*, p. 200-201.

Χρυσὸν μέν, εἰς ἔνια τῶν ἱερῶν εἰσιόντες, ἔξω καταλείπουσι, σίδηρον δ' ὡς ἁπλῶς εἰπεῖν εἰς οὐδὲν συνεισφέρουσιν. Ἐπεὶ δὲ κοινόν ἐστιν ἱερὸν τὸ βῆμα Βουλαίου τε Διὸς καὶ Πολιέως καὶ Θέμιδος καὶ Δίκης, αὐτόθεν μὲν E
ἤδη φιλοπλουτίαν καὶ φιλοχρηματίαν, ὥσπερ σίδηρον μεστὸν ἰοῦ καὶ νόσημα τῆς ψυχῆς, ἀποδυσάμενος, εἰς ἀγορὰς καπήλων ἢ δανειστῶν ἀπόρριψον,

αὐτὸς δ' ἀπονόσφι τραπέσθαι,

τὸν ἀπὸ δημοσίων χρηματιζόμενον ἡγούμενος ἀφ' ἱερῶν κλέπτειν, ἀπὸ τάφων, ἀπὸ φίλων, ἐκ προδοσίας, ἀπὸ ψευδομαρτυρίας, σύμβουλον ἄπιστον εἶναι, δικαστὴν ἐπίορκον, ἄρχοντα δωροδόκον, οὐδὲ μιᾶς ἁπλῶς καθαρὸν ἀδικίας. Ὅθεν οὐ δεῖ πολλὰ περὶ τούτων λέγειν.

27 Ἡ δὲ φιλοτιμία, καίπερ οὖσα σοβαρωτέρα τῆς φιλοκερδείας, οὐκ ἐλάττονας ἔχει κῆρας ἐν πολιτείᾳ· καὶ γὰρ τὸ τολμᾶν αὐτῇ πρόσεστι μᾶλλον· ἐμφύεται γὰρ F
οὐκ ἀργαῖς οὐδὲ ταπειναῖς ἀλλ' ἐρρωμέναις μάλιστα καὶ νεανικαῖς προαιρέσεσι, καὶ τὸ παρὰ τῶν ὄχλων ῥόθιον πολλάκις, συνεξαῖρον αὐτὴν καὶ συνεξωθοῦν τοῖς ἐπαίνοις, |
ἀκατάσχετον ποιεῖ καὶ δυσμεταχείριστον. Ὥσπερ οὖν ὁ 820 A
Πλάτων ἀκουστέον εἶναι τοῖς νέοις ἔλεγεν, ἐκ παίδων εὐθύς, ὡς οὔτε περικεῖσθαι χρυσὸν αὐτοῖς ἔξωθεν οὔτε κεκτῆσθαι θέμις, οἰκεῖον ἐν τῇ ψυχῇ συμμεμιγμένον ἔχοντας — αἰνιττόμενος, οἶμαι, τὴν ἐκ γένους διατείνουσαν

819 D 9 μέν GFJ² : μὲν οὖν JS || E 1 Διὸς om. S || 2 ὁ ante σίδηρον add. F del. F² || 3 μεστὸν ἰοῦ καὶ G : καὶ μεστὸν ἰοῦ FJS || ἀποδυσάμενος GFJ² : -λυσάμενος JS || 4 δανειστῶν GF JS : δυναστῶν Fγρ || ἀπόρριψον GJ² : ἀπέρριψεν F ἀπέρριψον F² ἀπορρίψαι JS || 9 οὐδὲ μιᾶς GFJS : οὐδεμιᾶς ed. || 12 κῆρας GFJ²S : κήρυκας J || F 1 post ἐμφύεται add. μὲν JS del. J² || 3 post παρὰ add. τὸ JS || 4 συνεξωθοῦν GFJS : ἐξωθοῦν F² ut uid. || 820 A 3 οὔτε GFJ : οὕτω S.

dans leur personne[1] —, de même nous devons modérer notre amour des honneurs, en nous disant que nous avons en nous un honneur incorruptible, pur[2], que l'envie et le blâme ne peuvent altérer, honneur qui grandit avec le souvenir et la contemplation des actions accomplies par nous au cours de notre vie politique[3] ; et que, par conséquent, nous n'avons pas besoin d'honneurs peints, sculptés, ou coulés en bronze, puisque ce qui précisément en fait la célébrité appartient à d'autres que nous. On ne loue pas ceux pour qui ont été faits le Trompette et le Porte-lance par exemple[4], mais ceux par qui ils ont été faits. Caton, au moment où Rome était déjà toute remplie de statues, refusa qu'on lui en fît une, en disant : « J'aime mieux qu'on demande pourquoi il n'y a pas de statue de moi, plutôt que pourquoi il y en a une »[5]. Et en effet, ces honneurs-là provoquent l'envie et le peuple pense qu'il a une dette de reconnaissance envers ceux qui n'en ont pas reçu, mais que ceux qui en ont reçu ont une dette envers lui et sont des gens déplaisants, qui, dirait-on, revendiquent les fonctions publiques pour en tirer salaire[6]. De même, donc, qu'un homme qui a dépassé la Syrte et qui a chaviré ensuite dans le détroit n'a rien fait d'extraordinaire ou de glorieux[7], de même l'homme qui a su se garder du trésor ou de la ferme des impôts, et qui s'est laissé prendre à la proédrie ou au prytanée[8], heurte un

1-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 201-202.

7. La comparaison semble évoquer un voyage « de retour » en Grèce depuis l'Afrique proconsulaire : le navire, après avoir longé la petite Syrte ou les deux Syrtes, très redoutées des navigateurs anciens, arrive au large du Ténare et entre en mer Égée par le canal de Cythère (entre Cythère et Anticythère), en doublant le cap Malée et en se heurtant là aux souffles violents du vent du nord. La côte du Ténare est qualifiée d'ὑψηλή dans *Septem sap. conv.*, 161 F (le navire se dirige vers Gythion). La « tour » du cap Malée était bien connue des voyageurs et redoutée des navigateurs dès le temps de l'*Odyssée*. Voir R. Baladié, *Le Péloponnèse de Strabon*, 1980, p. 234, 262-263.

8. Le repas au prytanée est une récompense honorifique souvent associée à la proédrie.

εἰς τὰς φύσεις αὐτῶν ἀρετήν —, οὕτω παραμυθώμεθα
τὴν φιλοτιμίαν, λέγοντες ἐν ἑαυτοῖς ἔχειν [χρυσὸν]
ἀδιάφθορον καὶ ἀκήρατον καὶ ἄχραντον ὑπὸ φθόνου καὶ
μώμου τιμήν, ἀναλογισμῷ καὶ περιθεωρήσει τῶν πεπραγ- B
μένων ἡμῖν καὶ πεπολιτευμένων αὐξανομένην· διὸ μὴ
δεῖσθαι γραφομένων τιμῶν ἢ πλαττομένων ἢ χαλκοτυ-
πουμένων, ἐν αἷς καὶ τὸ εὐδοκιμοῦν ἀλλότριόν ἐστιν·
ἐπαινεῖται γὰρ οὐχ ᾧ γέγονεν ἀλλ' ὑφ' οὗ γέγονεν, ὡς ὁ
Σαλπιγκτὴς καὶ ὁ Δορυφόρος. Ὁ δὲ Κάτων, ἤδη τότε τῆς
Ῥώμης καταπιμπλαμένης ἀνδριάντων, οὐκ ἐῶν αὐτοῦ
γενέσθαι, « Μᾶλλον, ἔφη, βούλομαι πυνθάνεσθαί τινας διὰ
τί μου ἀνδριὰς οὐ κεῖται ἢ διὰ τί κεῖται. » Καὶ γὰρ φθόνον
ἔχει τὰ τοιαῦτα καὶ νομίζουσιν οἱ πολλοὶ τοῖς μὴ λαβοῦσιν
αὐτοὶ χάριν ὀφείλειν, τοὺς δὲ λαβόντας αὐτοῖς καὶ βαρεῖς
εἶναι, οἷον ἐπὶ μισθῷ τὰς χρείας ἀπαιτοῦντας. Ὥσπερ
οὖν ὁ παραπλεύσας τὴν Σύρτιν, εἶτ' ἀνατραπεὶς περὶ τὸν C
πορθμόν, οὐθὲν μέγα πεποίηκεν οὐδὲ σεμνόν, οὕτως ὁ τὸ
ταμιεῖον φυλαξάμενος καὶ τὸ δημοσιώνιον, ἁλοὺς δὲ περὶ
τὴν προεδρίαν ἢ τὸ πρυτανεῖον, ὑψηλῷ ⟨μὲν⟩ προσέπται-

820 A 6 παραμυθώμεθα GF : -ούμεθα JS ‖ 7 ἔχειν post χρυσὸν transp. FJS ‖ χρυσὸν del. Wil. ‖ B 1 τιμήν del. Mad. servato χρυσὸν [A 7] ‖ ἀναλογισμῷ Mitt. : ἅμα λογισμῷ GFJ ἅμα καὶ λογισμῷ S ‖ περιθεωρήσει GFJ^2 : παραθεωρήσει J παραμυθήσει S ἀναθεωρήσει Wytt. ‖ 2 αὐξανομένην S ut uid. Rei. : -όμενον GF -όμενοι J ‖ 3-4 χαλκοτυπουμένων GJS : χαλκῷ τυπουμένων F ‖ 5 ᾧ F^2JS : ὡς GF ‖ ὡς om. JS ‖ 6 pr. ὁ om. JS ‖ τότε Rei. : ποτὲ GFJS ‖ 7 καταπιμπλαμένης GJS : ἀναπιμπλαμένης $F\Pi J^2$ ‖ αὐτοῦ edd. : αὑτοῦ GFJS ‖ 9 γὰρ GFJ^2 : om. JS ‖ 11 αὐτοῖς Mad. : αὑτοῖς GFJS ‖ βαρεῖς GFS : βαροῖς J ‖ 12 εἶναι GFJS : εἰσιν Wil. ‖ ἐπὶ μισθῷ τὰς χρείας [ταῖς χρείαις $G^{1\gamma\rho}$] GFJS : ἐπὶ ταῖς χρείαις μισθὸν prop. Wytt. ‖ ἀπαιτοῦντας Amyot : ἀπαιτοῦντες $G^3F^{\gamma\rho}$ F^2JS ἐπαιτοῦντες G^1 ἐπαινοῦντες G ut uid. $G^{1\gamma\rho}F$ ‖ C 3 ταμιεῖον GF : ταμεῖον JS ‖ τὸ G^3F^2 : τὸν GFJS ‖ δημοσιώνιον G^3F : δῆμον ὤνιον GJS ‖ ἁλοὺς GFJ : ἄλλους S ‖ 4 μὲν add. Rei.

promontoire élevé, mais n'en coule pas moins. Ainsi, le meilleur parti, c'est de ne demander aucun honneur de ce genre, et au contraire de les fuir et de les refuser.

Mais quand il est malaisé de repousser une faveur du peuple ou une marque de son affection, lorsqu'il y tient, alors, comme si la lutte politique, loin d'être un concours où on combat pour de l'argent ou des présents, était un véritable concours sacré où les prix sont des couronnes[1], une inscription suffit, une plaque[2], un décret, ou un rameau comme Épiménide en reçut un, cueilli sur l'Acropole, lorsqu'il eut purifié Athènes[3]. Anaxagore déclina les honneurs qu'on lui proposait et demanda que, le jour anniversaire de sa mort, on permît aux enfants de jouer et d'avoir congé[4]. Aux sept Perses qui tuèrent les Mages ainsi qu'à leurs descendants, on donna le privilège de porter la tiare inclinée sur le devant de la tête, les pans noués[5] ; c'était, semble-t-il, le signe de reconnaissance qu'ils avaient choisi, lorsqu'ils allèrent exécuter leur entreprise[6]. En acceptant un honneur, Pittacos aussi fit preuve d'une modération toute politique : invité à prendre tout ce qu'il voudrait du territoire qu'il avait acquis à ses concitoyens, il n'en prit que l'espace couvert par le javelot qu'il lança[7]. Le Romain Publius ne prit que la surface qu'il put en un jour entourer d'un sillon, et il était boiteux[8].

Car un honneur ne doit pas être un salaire qui paie une belle action mais un symbole, pour qu'il puisse subsister longtemps, comme subsistèrent ceux dont j'ai

1. Même métaphore : *An seni*, 785 C. Dans les grands jeux panhelléniques, les récompenses étaient de simples couronnes de feuilles. Dans les jeux locaux, les vainqueurs recevaient de l'argent ou des prix de grande valeur, comme des amphores d'huile aux Panathénées.

2. πινάκιον : plaque gravée d'une inscription, loi ou décret ; *cf. Périclès*, 30, 1.

3. *Épiménide* : Crétois de Phaestos, sur le compte de qui couraient quantité d'histoires merveilleuses (Diogène Laërce, I, 109-112). Il purifia Athènes de la souillure contractée à la suite de la mise à mort des complices de Cylon (*Solon*, 12, 12).

4-8. Voir *Notes complémentaires*, p. 202.

κεν ἀκρωτηρίῳ, βαπτίζεται δ' ὁμοίως. Ἄριστος μὲν οὖν ὁ μηδενὸς δεόμενος τῶν τοιούτων ἀλλὰ φεύγων καὶ παραιτούμενος.

Ἂν δ' ᾖ μὴ ῥᾴδιον δήμου τινὰ χάριν ἀπώσασθαι καὶ φιλοφροσύνην πρὸς τοῦτο ῥυέντος, ὥσπερ οὐκ ἀργυρίτην οὐδὲ δωρίτην ἀγῶνα πολιτείας ἀγωνιζομένοις ἀλλ' ἱερὸν ὡς ἀληθῶς καὶ στεφανίτην, ἐπιγραφή τις ἀρκεῖ καὶ πινάκιον καὶ ψήφισμα καὶ θαλλός, ὡς Ἐπιμενίδης ἔλαβεν ἐξ Ἀκρο- D
πόλεως, καθήρας τὴν πόλιν. Ἀναξαγόρας δέ, τὰς διδομένας ἀφεὶς τιμάς, ᾐτήσατο τὴν ἡμέραν ἐκείνην καθ' ἣν ἂν τελευτήσῃ τοὺς παῖδας ἀφιέναι παίζειν καὶ σχολάζειν ἀπὸ τῶν μαθημάτων. Τοῖς δὲ τοὺς Μάγους ἀνελοῦσιν ἑπτὰ Πέρσαις ἔδωκαν αὐτοῖς καὶ τοῖς ἀπ' αὐτῶν γενομένοις εἰς τοὔμπροσθεν τὰ σκέλη συνάπτοντας τῇ κεφαλῇ τὴν τιάραν φέρειν· τοῦτο γὰρ ἐποιήσαντο σύμβολον, ὡς ἔοικε, χωροῦντες ἐπὶ τὴν πρᾶξιν. Ἔχει δέ τι καὶ ἡ τοῦ Πιττακοῦ τιμὴ πολιτικόν· ἧς γὰρ ἐκτήσατο χώρας τοῖς πολίταις γῆν ὅσην ἐθέλοι λαβεῖν κελευσθείς, ἔλαβε τοσαύτην ὅσην E
ἐπῆλθε τὸ ἀκόντιον αὐτοῦ βαλόντος· ὁ δὲ Ῥωμαῖος Πόπλιος, ἣν ἡμέρᾳ μιᾷ, χωλὸς ὤν, περιήροσεν.

Οὐ γὰρ μισθὸν εἶναι δεῖ τῆς πράξεως ἀλλὰ σύμβολον τὴν τιμήν, ἵνα καὶ διαμένῃ πολὺν χρόνον, ὥσπερ ἐκεῖναι

820 D 1 ὡς GFJ² : ἢ καὶ JS ‖ Ἐπιμενίδης GF : -ίδας JS ‖ 5 Μάγους GF : νόμους J ///////μους S ‖ 6 ἔδωκαν GF²JS : ἔδωκεν F ‖ post αὐτοῖς add. τε S ‖ ἀπ' αὐτῶν GJS : ὑπ' αὐτῶν F ‖ 6-7 εἰς τοὔμπροσθεν GG³ᵐᵍFFᵞᵖJ : εἰς τοῦ μὴ σθένειν S ‖ 7 τὰ σκέλη συνάπτοντας GFᵞᵖJS : om. G³F del. J² ‖ τῇ κεφαλῇ G : τῆς κεφαλῆς G³FJ² om. FᵞᵖJS ‖ φέρειν GFᵞᵖJS : φορεῖν G³FJ² ‖ 8 ἐποιήσαντο GF : ἐποίησαν τὸ J ἐποίησαντο J²S ‖ χωροῦντες GF : χωροῦν JS ‖ 9 τι om. S ‖ E 1 ὅσην G : ἣν ἂν FJ ἂν S ‖ 2 βαλόντος GFJ : βαλλοντος sic S ‖ 3 Πόπλιος GFJS Valgiglio : Κόκλιος vel Κόκλης *Vit. Poplic.* 105 ef ‖ ἣν GFJS *Vit. Poplic.* 106 a : ὅσην prop. Wytt. ‖ 4 εἶναι δεῖ post πράξεως transp. S ‖ 5 καὶ om. Gᵃᶜ ‖ ἐκεῖναι GF : ἐκεῖνα JS.

parlé. Mais des trois cents statues de Démétrios de Phalère, aucune n'eut le temps de rouiller ou de se patiner, et elles furent toutes détruites de son vivant. Celles de Démade, on les fondit pour faire des pots de chambre[1]. Et nombreux sont les honneurs qui ont eu un sort semblable, rendus odieux non seulement par l'indignité de celui qui les avait reçus, mais encore par la grandeur excessive de ce qui avait été donné. Aussi la plus belle et la plus sûre sauvegarde d'un honneur est-elle sa simplicité, tandis que ceux qui sont immenses, excessifs, trop pesants, à peu près comme les statues démesurées, sont vite renversés.

28 Je donne ici le nom d'honneurs à ce que la foule

« n'appelle pas d'un nom juste, et je me contente
de suivre l'usage »[2],

comme dit Empédocle. Mais le véritable honneur et la véritable faveur, fondés sur l'amour et la gratitude de ceux qui se souviennent[3], l'homme d'État ne les méprisera pas, il ne dédaignera pas non plus la gloire et n'évitera pas « de plaire à ses voisins », comme le voulait Démocrite[4]. Les chasseurs et les éleveurs ne doivent pas repousser les caresses de leurs chiens et l'affection de leurs chevaux, et même il est à la fois utile et agréable de faire naître chez les animaux familiers qui partagent notre vie une affection comme celle dont fit preuve le chien de Lysimaque[5], ou comme celle que le poète prête aux chevaux d'Achille à l'égard de Patrocle[6]. Et j'imagine que les abeilles aussi s'en trouveraient mieux si elles voulaient bien faire bon accueil à ceux qui les élèvent et qui les soignent et les laisser approcher, plutôt que de les piquer et de s'irriter

1-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 203.

5. Ce chien aurait monté la garde auprès du corps de son maître ou se serait jeté sur son bûcher : *De sollertia anim.*, 970 C ; Pline l'Ancien, 8, 143 (= Douris, *FGrHist*, 76, fr. 55) ; Élien, *De nat. anim.*, 6, 25 ; Appien, *Syr.*, 64.

6. *Iliade*, 19, 409-412 (le cheval d'Achille lui rappelle que la mort de Patrocle n'est pas due à son attelage).

διέμειναν. Τῶν δὲ Δημητρίου τοῦ Φαληρέως τριακοσίων
ἀνδριάντων οὐδεὶς ἔσχεν ἰὸν οὐδὲ πίνον, ἀλλὰ πάντες ἔτι
ζῶντος προανῃρέθησαν · τοὺς δὲ Δημάδου κατεχώνευσαν
εἰς ἀμίδας · καὶ πολλαὶ τοιαῦτα τιμαὶ πεπόνθασιν, οὐ
μοχθηρίᾳ τοῦ λαβόντος μόνον ἀλλὰ καὶ μεγέθει τοῦ
δοθέντος δυσχερανθεῖσαι. Διὸ κάλλιστον καὶ βεβαιότατον F
εὐτέλεια τιμῆς φυλακτήριον, αἱ δὲ μεγάλαι καὶ ὑπέρογκοι
καὶ βάρος ἔχουσαι, παραπλησίως τοῖς ἀσυμμέτροις ἀνδριᾶσι, ταχὺ περιτρέπονται.

28 Ὀνομάζω δὲ νῦν ‘ τιμὰς ’ ἃς οἱ πολλοί, κατ’ Ἐμπεδοκλέα,

ᾗ θέμις ⟨οὐ⟩ καλέουσι, νόμῳ δ’ ἐπίφημι καὶ αὐτός ·

ἐπεὶ τήν γ’ ἀληθινὴν τιμὴν καὶ χάριν, ἱδρυμένην ἐν εὐνοίᾳ
καὶ διαθέσει τῶν μεμνημένων, οὐχ ὑπερόψεται πολιτικὸς
ἀνήρ, | οὐδέ γε δόξαν ἀτιμάσει, φεύγων τὸ « τοῖς πέλας 821 A
ἀνδάνειν », ὡς ἠξίου Δημόκριτος. Οὐδὲ γὰρ κυνῶν ἀσπασμὸς οὐδ’ ἵππων εὔνοια θηραταῖς καὶ ἱπποτρόφοις ἀπόβλητον, ἀλλὰ καὶ χρήσιμον καὶ ἡδὺ συντρόφοις καὶ συνήθεσι ζῴοις τοιαύτην ἐνεργάσασθαι διάθεσιν πρὸς αὑτὸν οἵαν ὁ Λυσιμάχου κύων ἐπεδείκνυτο καὶ τῶν Ἀχιλλέως ἵππων ὁ ποιητὴς διηγεῖται περὶ τὸν Πάτροκλον · οἶμαι δ’ ἂν καὶ τὰς μελίττας ἀπαλλάττειν βέλτιον, εἰ τοὺς τρέφοντας καὶ θεραπεύοντας ἀσπάζεσθαι καὶ προσίεσθαι, μᾶλλον ἢ

820 E 6 δὲ om. G || τριακοσίων GFJ^2 : om. JS || 9 τοιαῦτα FJS : τοιαῦται G || F 1 ante κάλλιστον add. καὶ JS del. J^2 || 3-4 ἀνδριᾶσι [-ιάσι] GFJ^2 : ἀνδράσι JS || 4 περιτρέπονται GFJ : περιέπονται S || 7 ᾗ G^{pc} ut uid. F^{2}JS : ἡ G ἥ F ᾗ Diels οὐ Wil. || οὐ add. Mez. : om. codd. ᾗ add. Wil. || καλέουσι edd. : καλοῦσι GFJS || νόμῳ δ’ ἐπίφημι G^3 : ὅμως ἐπίφημι J^{2}F^2 ὅσω δέπη φημὶ [ὅσον J δ’ ἔπει G] GG^{3}FJS || 8 ἐν om. G || 821 A 1 γε om. S || 5 αὑτὸν edd. : αὐτὸν GFJS || 6 Ἀχιλλέως GFJ : -έων S.

contre eux. En fait, on se sert de fumée pour les mater, et on fait obéir par la force les chevaux rétifs et les chiens rebelles, avec des colliers et des mors. Mais le seul moyen d'obtenir que, de son plein gré, un homme se soumette docilement à un autre homme, c'est qu'il ait confiance en sa bonté et croie à son honnêteté et à sa justice[1]. Aussi Démosthène a-t-il raison de déclarer que les États n'ont pas de sauvegarde plus grande contre les tyrans que la défiance[2] : c'est la partie de l'âme où siège la confiance qui offre le plus de prise. De même, donc, que l'art prophétique de Cassandre était inutile à ses concitoyens parce qu'elle était tenue en piètre estime,

« Le dieu, dit-elle, a voulu que je prophétise en vain :
ceux qui ont souffert ou sont dans le malheur
me proclament sage, mais avant la souffrance
je suis une folle »[3],

de même la confiance qu'inspirait Archytas à ses concitoyens et l'amour que portaient les siens à Battos furent grandement utiles à des gens qui faisaient appel à eux parce qu'ils les tenaient en haute estime[4]. Et le premier et principal avantage de la réputation, pour les hommes d'État, c'est la confiance, qui leur donne accès aux affaires publiques. Le second, c'est que l'amour du peuple est, pour les gens de bien, une arme contre les calomniateurs et les méchants :

« comme une mère qui écarte une mouche de son enfant, lorsqu'il est plongé dans un doux sommeil »[5],

il écarte l'envie, et, pour l'autorité, il rend le roturier

1. Πίστις εὐνοίας : en dépit du contexte (820 F8, 821 A2, C2, C7), il s'agit ici de l'εὔνοια *du chef*, le sens de l'expression étant sûr à *Cléomène*, 33, 7 et *C. Gracchus*, 10, 1 ; voir p. 50, note 2. Pour le sens de δόξα, proche ici de celui de πίστις, voir 821 C3 et comparer 805 F9, 801 C4.

2. Démosthène, *IIe Philippique*, 24. Comparer *De cupid. divit.*, 530 E : τὴν φυλάττουσαν ἀπιστίαν.

3. Euripide, *Alexandra*, fr. 11 Snell.

4-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 203.

κεντεῖν καὶ χαλεπαίνειν, ἐβούλοντο· νυνὶ δὲ ταύτας μὲν B
καπνῷ κολάζουσιν, ἵππους δ' ὑβριστὰς καὶ κύνας ἀποστάτας κλοιοῖς καὶ χαλινοῖς ἄγουσιν ἠναγκασμένους· ἄνθρωπον δ' ἀνθρώπῳ χειροήθη καὶ πρᾶον ἑκουσίως οὐδὲν ἀλλ' ἢ πίστις εὐνοίας καὶ καλοκαγαθίας δόξα καὶ δικαιοσύνης παρίστησιν. Ἧι καὶ Δημοσθένης ὀρθῶς μέγιστον ἀποφαίνεται πρὸς τοὺς τυράννους φυλακτήριον ἀπιστίαν ταῖς πόλεσι· τοῦτο γὰρ μάλιστα τῆς ψυχῆς τὸ μέρος ᾧ πιστεύομεν ἁλώσιμόν ἐστιν. Ὥσπερ οὖν τῆς Κασάνδρας ἀδοξούσης ἀνόνητος ἦν ἡ μαντικὴ τοῖς πολίταις,

> Ἄκραντα γάρ με — φησίν — ἔθηκε θεσπίζειν θεός,
> καὶ πρὸς παθόντων κἂν κακοῖσι κειμένων
> σοφὴ κέκλημαι, πρὶν παθεῖν δὲ μαίνομαι, C

οὕτως ἡ πρὸς Ἀρχύταν πίστις καὶ πρὸς Βάττον εὔνοια τῶν πολιτῶν μεγάλα τοὺς χρωμένους αὐτοῖς διὰ τὴν δόξαν ὠφέλησε. Καὶ τοῦτο μὲν πρῶτον καὶ μέγιστον ἔνεστι τῇ δόξῃ τῇ τῶν πολιτικῶν ἀγαθόν, ἡ πάροδον ἐπὶ τὰς πράξεις διδοῦσα πίστις· δεύτερον δ' ὅτι πρὸς τοὺς βασκάνους καὶ πονηροὺς ὅπλον ἡ παρὰ τῶν πολλῶν εὔνοια τοῖς ἀγαθοῖς ἐστιν,

> ὡς ὅτε μήτηρ
> παιδὸς ἐέργει μυῖαν, ὅθ' ἡδέι λέξεται ὕπνῳ,

ἀπερύκουσα τὸν φθόνον καὶ πρὸς τὰς δυνάμεις ἐπανισοῦσα

821 B 5 δόξα GFJ : δόξαν S ‖ 5-6 δικαιοσύνης G^{pc}FJS : -σύνη G^{ac} ‖ 6 Ἧι G : ἦν FJS ‖ 9 μέρος GFJ : μέγεθος S ‖ ᾧ πιστεύομεν GF : ᾧ πιστεύομαι J^{2} om. JS ‖ 12 Ἄκραντα edd. : ἀκράαντα GF ἀκράαντον JS ‖ C 2 Ἀρχύταν GFJ^{2} : ἀρχύτρας JS ‖ 3 πολιτῶν GFJ^{2} : πολιτικῶν JS ‖ 5 τῇ G^{pc}FJ^{2} : om. G^{ac}JS ‖ ἀγαθόν GF : -θῶν JS ‖ 7 παρὰ GFJ : περὶ S ‖ 10 ὅθ' — ὕπνῳ om. G suppl. G^{3} ‖ 11 ἐπανισοῦσα $F^{2}J^{2}$: -νιοῦσα GFJS.

égal aux nobles, le pauvre aux riches, le simple citoyen aux magistrats. Bref, quand la loyauté et le mérite[1] s'y ajoutent, la gloire est un vent favorable et sûr pour avancer dans la vie politique.

Considère maintenant des sentiments opposés et instruis-toi de leurs effets par des exemples. Les enfants et la femme de Denys, les gens d'Italie les prostituèrent et les tuèrent, puis ils brûlèrent leurs corps et dispersèrent en bateau leurs cendres dans la mer[2]. Au contraire, lorsqu'un certain Ménandros, qui avait régné avec douceur sur la Bactriane, mourut en campagne, les cités, après lui avoir rendu les honneurs funèbres en commun, se disputèrent ses restes et ne se mirent d'accord qu'avec peine pour se séparer en partageant ses cendres également et lui élever chacune un tombeau[3]. D'autre part, les Agrigentins, quand ils se furent débarrassés de Phalaris, défendirent par décret à quiconque de porter un manteau gris, parce que les hommes du tyran avaient des casaques de cette couleur[4]. Au contraire les Perses, parce que Cyrus avait le nez busqué, aiment fort, aujourd'hui encore, les gens au nez busqué et trouvent que ce sont les plus beaux[5].

29 Ainsi, de toutes les sortes d'amour, celui que les cités et les peuples portent à un homme à cause de son mérite est à la fois le plus fort et le plus divin. Mais ces honneurs faussement nommés et qui rendent un faux-témoignage, accordés après des spectacles de théâtre, des distributions publiques ou des combats de gladiateurs, ressemblent à des flatteries de prostituées, venant de ces foules qui sourient à chaque fois, gloire éphémère et précaire, à celui qui leur fait un don, une faveur[6].

1-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 203-205.

5. Même remarque : *Regum et imp. apophth.*, 172 E ; voir aussi *De audiendo*, 45 A = *Quomodo adul. internosc.*, 56 D = Platon, *Rép.*, 474 d (τὸ γρυπὸν βασιλικόν) ; Aristote, *Physiognom.*, 6, 811 a 36 (signe de grandeur d'âme). Mais chez Xénophon (*Cyr.*, 8, 4, 21), Cyrus l'Ancien lui-même plaisante le possesseur d'un tel nez ; et, à en croire Plutarque (*Quaest. conv.*, 633 B), cette moquerie était habituelle.

6. Voir *Notes complémentaires*, p. 205.

τὸν ἀγεννῆ τοῖς εὐπατρίδαις καὶ τὸν πένητα τοῖς πλουσίοις D
καὶ τὸν ἰδιώτην τοῖς ἄρχουσι· καὶ ὅλως, ὅταν ἀλήθεια
καὶ ἀρετὴ προσγένηται, φορόν ἐστι πνεῦμα καὶ βέβαιον
ἐπὶ τὴν πολιτείαν.

Σκόπει δὲ τὴν ἐναντίαν καταμανθάνων διάθεσιν ἐν τοῖς
παραδείγμασι. Τοὺς μέν γε Διονυσίου παῖδας καὶ τὴν
γυναῖκα καταπορνεύσαντες οἱ περὶ τὴν Ἰταλίαν ἀνεῖλον,
εἶτα, καύσαντες τὰ σώματα, τὴν τέφραν κατέσπειραν ἐκ
πλοίου κατὰ τῆς θαλάττης. Μενάνδρου δέ τινος ἐν Βάκτροις
ἐπιεικῶς βασιλεύσαντος, εἶτ' ἀποθανόντος ἐπὶ στρατοπέ-
δου, τὴν μὲν ἄλλην ἐποιήσαντο κηδείαν κατὰ τὸ κοινὸν αἱ
πόλεις, περὶ δὲ τῶν λειψάνων αὐτοῦ καταστάντες εἰς E
ἀγῶνα, μόλις συνέβησαν ὥστε νειμάμενοι μέρος ἴσον τῆς
τέφρας ἀπελθεῖν, καὶ γενέσθαι μνημεῖα παρὰ πᾶσι τοῦ
ἀνδρός. Αὖθις Ἀκραγαντῖνοι μέν, ἀπαλλαγέντες Φαλάρι-
δος, ἐψηφίσαντο μηδένα φορεῖν ἱμάτιον γλαύκινον· οἱ
γὰρ ὑπηρέται τοῦ τυράννου γλαυκίνοις ἐχρῶντο περι-
ζώμασι. Πέρσαι δ', ὅτι γρυπὸς ἦν Κῦρος, ἔτι καὶ νῦν ἐρῶσι
τῶν γρυπῶν καὶ καλλίστους ὑπολαμβάνουσιν.

29 Οὕτως ἁπάντων ἐρώτων ἰσχυρότατος ἅμα καὶ
θειότατός ἐστιν ὁ πόλεσι καὶ δήμοις πρὸς ἕνα δι' ἀρετὴν
ἐγγινόμενος· αἱ δ' ἀπὸ θεάτρων ἢ νεμήσεων ἢ μονομάχων F
ψευδώνυμοι τιμαὶ καὶ ψευδομάρτυρες ἑταιρικαῖς ἐοίκασι
κολακείαις ὄχλων, ἀεὶ τῷ διδόντι καὶ χαριζομένῳ προσ-
μειδιώντων ἐφήμερόν τινα καὶ ἀβέβαιον δόξαν. Εὖ μὲν

821 D 3 βέβαιον GFJ : βίαιον S ‖ 5 post δὲ add. καὶ JS ‖ ἐν GFJ^2 : καὶ JS ‖ 6 Τοὺς GFJS : Τὰς Cor. ‖ γε GFJS : γὰρ $J^2Π$ ‖ 7 καταπορνεύσαντες GFJ^2 : πορνεύσαντες JS ‖ 10 βασιλεύσαντος $G^{mg}FJS$: βουλεύσαντος G ‖ 11 τὸ om. G^{ac} ‖ E 4 ἀπαλλαγέντες GFJ : -έντος S ‖ 7 καὶ om. G^{ac} ‖ 9 Οὕτως $G^{pc}JS$ Rei. : οὗτος $G^{ac}F$ Wytt. ‖ ἁπάντων $G^{pc}FJS$: ὁ πάντων G^{ac} ‖ 10 ὁ om. G^{ac} ‖ F 1 ἀπὸ GF : ὑπὸ JS ‖ 3-4 καὶ χαριζομένῳ προσμειδιώντων GF : καὶ προσμειδιῶντι χαριζομένων Φ om. JS ‖ 4 post δόξαν add. παρεχόντων $F^{γρ}JS$.

Quelqu'un a dit que le premier qui ait ruiné la souveraineté du peuple est le premier qui l'ait soudoyé[1], et il a bien compris que le peuple perd son autorité quand il succombe à l'argent. Mais les corrupteurs aussi doivent se dire qu'ils travaillent à ruiner leur propre pouvoir, chaque fois qu'en achetant la popularité à grands frais ils donnent de l'autorité et de l'arrogance au peuple, qui se croit maître de donner et de reprendre un bien précieux[2].

30 Cela ne veut pas dire qu'il faille être chiche des libéralités d'usage, si notre situation nous en donne largement les moyens[3]. Le peuple a plus de haine pour un riche qui ne donne rien de sa fortune personnelle que pour un pauvre qui vole le Trésor public, parce qu'il pense que l'un agit par dédain et par mépris à son égard, et l'autre par besoin. Mais les largesses doivent être faites tout d'abord d'une manière désintéressée, parce qu'ainsi elles frappent et subjuguent davantage ceux qui en bénéficient ; ensuite, dans une occasion qui fournisse un honorable et noble prétexte et qui soit liée au culte d'un dieu, ce qui provoque un mouvement général de piété, parce qu'il naît dans le peuple une forte disposition à croire à la grandeur et à la majesté des dieux, quand il voit les hommes que lui-même honore et juge grands rivaliser de munificence et d'ardeur en l'honneur de la divinité[4]. De même, donc, que Platon supprimait de l'éducation des jeunes gens l'étude du mode lydien et du mode ionien[5], l'un parce qu'il réveille la partie gémissante et dolente de notre

1. Ce mot d'un inconnu est également rapporté dans *Coriolan*, 14, 5, passage parallèle qui montre qu'ici πρώτως doit être rapporté à καταλυθῆναι et non à εἰπών. On notera que la dernière expression du chapitre reproduit aussi une expression de *Coriolan*, 43 (4), 8. Enfin, la même *Vie* contient une belle et anachronique sortie du héros contre les distributions de blé, qui « donnent du pouvoir au peuple » (16, 2-6).

2-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 205.

οὖν ὁ πρώτως εἰπὼν καταλυθῆναι δῆμον ὑπὸ τοῦ πρώτου δεκάσαντος συνεῖδεν ὅτι τὴν ἰσχὺν ἀποβάλλουσιν οἱ πολλοὶ τοῦ λαμβάνειν ἥττονες γενόμενοι · | δεῖ δὲ καὶ τοὺς δεκά- 822 A
ζοντας οἴεσθαι καταλύειν ἑαυτούς, ὅταν, ἀναλωμάτων μεγάλων ὠνούμενοι τὴν δόξαν, ἰσχυροὺς ποιῶσι καὶ θρασεῖς τοὺς πολλούς, ὡς μέγα τι καὶ δοῦναι καὶ ἀφελέσθαι κυρίους ὄντας.

30 Οὐ μὴν διὰ τοῦτο μικρολογητέον ἐν τοῖς νενομισμένοις φιλοτιμήμασι, τῶν πραγμάτων εὐπορίαν παρεχόντων · ὡς μᾶλλον οἱ πολλοὶ μὴ μεταδιδόντα τῶν ἰδίων πλούσιον ἢ πένητα τῶν δημοσίων κλέπτοντα δι' ἔχθους ἔχουσιν, ὑπεροψίαν τοῦτο καὶ περιφρόνησιν αὐτῶν, ἐκεῖνο δ' ἀνάγκην, ἡγούμενοι. Γιγνέσθωσαν οὖν αἱ μεταδόσεις πρῶτον μὲν ἀντὶ μηδενός · οὕτω γὰρ ἐκπλήττουσι καὶ B
χειροῦνται μᾶλλον τοὺς λαμβάνοντας · ἔπειτα σὺν καιρῷ πρόφασιν ἀστείαν καὶ καλὴν ἔχοντι, μετὰ τιμῆς θεοῦ πάντως ἀγούσης πρὸς εὐσέβειαν · ἐγγίγνεται γὰρ ἅμα τοῖς πολλοῖς ἰσχυρὰ διάθεσις καὶ δόξα τοῦ τὸ δαιμόνιον εἶναι μέγα καὶ σεμνόν, ὅταν, οὓς αὐτοὶ τιμῶσι καὶ μεγάλους νομίζουσιν, οὕτως ἀφειδῶς καὶ προθύμως περὶ τὸ θεῖον ὁρῶσι φιλοτιμουμένους. Ὥσπερ οὖν ὁ Πλάτων ἀφεῖλε τῶν παιδευομένων νέων τὴν ἁρμονίαν τὴν Λύδιον καὶ τὴν Ἰαστί, τὴν μὲν τὸ θρηνῶδες καὶ φιλοπενθὲς ἡμῶν ἐγεί-

821 F 5 πρώτως Π : πρῶτος GFJS an πρώτως post εἰπὼν ? || 822 A 1 γενόμενοι GF : γεγονότες JS || 4 δοῦναι καὶ ἀφελέσθαι G : ἀφελέσθαι καὶ δοῦναι FJS fort. recte || 6-7 νενομισμένοις GFJ : νεμομένοις S || 9 ἔχθους GJS : ἔχθρας FΠJ^{2} || 10 αὐτῶν Bern. : αὐτῶν GFJS || B 4 πάντως GFJS : πάντας Rei. || 5 τὸ om. G^{ac} || 6 μεγάλους GFJ : μεγάλως S || 7 νομίζουσιν G^{pc} JS : νομίζωσι G^{ac} ut uid. F || περὶ GFJ : παρὰ S || 9-10 τὴν Ἰαστί G ante ras. ut uid. F : τὴν Φρύγιον $G^{2ras}$$F^{γρ}$JS τὴν Φρύγιον καὶ τὴν Ἰαστί G^{3}k.

âme, l'autre parce qu'il renforce celle qui penche vers les plaisirs et la licence, de même tu dois bannir, autant que possible, de la cité toutes les largesses qui excitent et entretiennent le goût du sang et la férocité ou bien la grossièreté et la licence, et, à défaut, les éviter et t'opposer à fond au peuple quand il demande de tels spectacles[1]. Arrange-toi pour que tes dépenses aient toujours un motif honnête et sage, qu'elles aient pour fin le beau ou le nécessaire, ou du moins, si elles visent à l'agrément et au plaisir, que ce soit sans dommage ni excès.

31 Mais si on a des ressources médiocres et circonscrites à ses besoins comme par un cercle et son rayon[2], il n'y a rien d'avilissant ni d'humiliant à avouer sa pauvreté et à laisser les largesses à ceux qui en ont les moyens, au lieu d'emprunter et, en exerçant des liturgies, de provoquer à la fois la pitié et le rire. Car nul n'ignore que les gens ont des moyens insuffisants, quand ils importunent leurs amis ou font la cour aux usuriers, si bien qu'en fait de réputation et d'autorité, c'est plutôt la honte et le mépris que leur apportent des dépenses de ce genre[3]. Aussi est-il utile, en pareille circonstance, de se rappeler à chaque fois Lamachos et Phocion. Phocion répondit aux Athéniens qui, au cours d'une fête, lui demandaient par des clameurs répétées de faire un don d'argent : « J'aurais honte de vous donner à vous et de ne pas rendre à Calliclès qui est là », et il montrait son créancier[4]. Lamachos faisait toujours entrer dans les comptes de sa stratégie le prix d'un manteau et de chaussures pour lui[5]. Quant à Hermon, qui refusait la magistrature suprême à cause de sa pauvreté, les Thessaliens votèrent que chacune

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 206.

4. L'anecdote est rapportée dans *Phocion*, 9, 1, et *Regum et imp. apophth.*, 188 A (où la contribution est demandée « en vue d'un sacrifice », πρὸς θυσίαν), et dans *De vitioso pud.*, 533 A (où la demande de contribution se place « au cours d'une fête », ἐν ἑορτῇ).

5. *Nicias*, 15, 1.

ρουσαν τῆς ψυχῆς, τὴν δὲ τὸ πρὸς ἡδονὰς ὀλισθηρὸν καὶ C
ἀκόλαστον αὔξουσαν, οὕτως σύ, τῶν φιλοτιμιῶν ὅσαι τὸ
φονικὸν καὶ θηριῶδες ἢ τὸ βωμολόχον καὶ ἀκόλαστον
ἐρεθίζουσι καὶ τρέφουσι, μάλιστα μὲν ἐξέλαυνε τῆς πόλεως,
εἰ δὲ μή, φεῦγε καὶ διαμάχου τοῖς πολλοῖς αἰτουμένοις τὰ
τοιαῦτα θεάματα· χρηστὰς δὲ καὶ σώφρονας ἀεὶ ποιοῦ
τῶν ἀναλωμάτων ὑποθέσεις, τὸ καλὸν ἢ τὸ ἀναγκαῖον
ἐχούσας τέλος, ἢ τὸ γοῦν ἡδὺ καὶ κεχαρισμένον ἄνευ
βλάβης καὶ ὕβρεως προσούσης.

31 Ἂν δ' ᾖ τὰ τῆς οὐσίας μέτρια καὶ κέντρῳ καὶ δια-
στήματι περιγραφόμενα πρὸς τὴν χρείαν, οὔτ' ἀγεννὲς οὔτε D
ταπεινὸν οὐδέν ἐστι, πενίαν ὁμολογοῦντα, ταῖς τῶν ἐχόντων
ἐξίστασθαι φιλοτιμίαις, καὶ μή, δανειζόμενον, οἰκτρὸν
ἅμα καὶ καταγέλαστον εἶναι περὶ τὰς λειτουργίας· οὐ γὰρ
λανθάνουσιν ἐξασθενοῦντες, ἢ φίλοις ἐνοχλοῦντες ἢ θωπεύ-
οντες δανειστάς, ὥστε μὴ δόξαν αὐτοῖς μηδ' ἰσχὺν ἀλλὰ
μᾶλλον αἰσχύνην καὶ καταφρόνησιν ἀπὸ τῶν τοιούτων
ἀναλωμάτων ὑπάρχειν. Διὸ χρήσιμον ἀεὶ πρὸς τὰ τοιαῦτα
μεμνῆσθαι τοῦ Λαμάχου καὶ τοῦ Φωκίωνος· οὗτος μὲν
γάρ, ἀξιούντων αὐτὸν ἐν θυσίᾳ τῶν Ἀθηναίων ἐπιδοῦναι
καὶ κροτούντων πολλάκις, « Αἰσχυνοίμην ἄν, εἶπεν, ὑμῖν E
μὲν ἐπιδιδούς, Καλλικλεῖ δὲ τούτῳ μὴ ἀποδιδούς », δείξας
τὸν δανειστήν· Λάμαχος δ' ἐν τοῖς τῆς στρατηγίας ἀεὶ
προσέγραφεν ἀπολογισμοῖς ἀργύριον εἰς κρηπῖδας αὑτῷ
καὶ ἱμάτιον. Ἕρμωνι δὲ Θεσσαλοί, φεύγοντι τὴν ἀρχὴν ὑπὸ

822 C 1 τὸ om. S || ἡδονὰς GF : ἡδονὴν JS || 2 οὕτως GF : οὕτω JS || D 5-6 θωπεύοντες GFJ : -εύοντας S || 8 post πρὸ[ς τὰ τοιαῦτα usque ad 823 D 4 χο]ρηγὸν def. F folio deperdito || E 2 μὲν om. G || 3 ἐν om. G || 4 ἀπολογισμοῖς G[mg] ut uid. J : ἐπιλογισμοῖς S λογισμοῖς G || αὑτῷ Ald. : αὐτῷ GJS || 5 καὶ GJ[2] : om. JS || ὑπὸ GJ : ἀπὸ S.

des quatre régions fédérales lui fournirait mensuellement une mesure de vin et un médimne de farine[1]. Tant il est vrai qu'il n'y a rien d'avilissant à avouer sa pauvreté, et que, dans les États, les pauvres n'ont pas moins d'influence que ceux qui offrent des festins et des spectacles, si, grâce à leur mérite, ils possèdent la liberté de parole et la confiance du peuple. On doit surtout se contrôler en pareil cas ; si on est fantassin, ne pas descendre dans la plaine s'attaquer à des cavaliers, et si on est pauvre, ne pas aller sur les stades, dans les théâtres ou les salles de banquet, disputer aux riches la gloire et la puissance ; et plutôt rivaliser avec ceux qui s'efforcent toujours de conduire la cité grâce à leur mérite et à leur sagesse et à l'aide de la parole[2], qui ont en eux non seulement la noblesse et la dignité, mais aussi le pouvoir de plaire et d'attirer,

« plus désirable que les statères de Crésus »[3].

Car l'homme de valeur n'est pas arrogant ni insupportable, et le sage n'est pas un homme suffisant,

« dont la morgue est odieuse à ses concitoyens »[4].

En premier lieu, il est affable, d'un accès et d'un abord faciles pour tout le monde[5] ; il tient sa maison toujours ouverte, comme un havre et un refuge, à ceux qui en ont besoin, et il montre sa sollicitude et sa bonté non seulement en rendant des services et en agissant, mais aussi en partageant le chagrin des échecs et la joie des réussites ; jamais fâcheux ni importun par la foule des domestiques qui l'accompagnent aux bains ou par le nombre de places qu'il accapare au théâtre, ne se

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 206-207.

2. Bien que l'expression μετὰ λόγου signifie ailleurs « à l'aide de la raison » (*Conjugalia praec.*, 139 E ; *Quaest. conv.*, 690 C), le sens, ici, ne peut être que « par la parole ». Plutarque a montré précédemment, dans des passages parallèles à celui-ci et avec des expressions semblables, que « le don de plaire et d'attirer » (803 A), de persuader « grâce à la parole » (802 D), doit s'ajouter à la valeur personnelle : voir notamment 801 C-E.

3-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 207.

πενίας, ἐψηφίσαντο λάγυνον οἴνου κατὰ μῆνα διδόναι καὶ
μέδιμνον ἀλφίτων ἀφ' ἑκάστης τετράδος. Οὔτως οὔτ'
ἀγεννές ἐστι πενίαν ὁμολογεῖν, οὔτε λείπονται πρὸς F
δύναμιν ἐν πόλεσι τῶν ἑστιώντων καὶ χορηγούντων οἱ
πένητες, ἂν παρρησίαν ἀπ' ἀρετῆς καὶ πίστιν ἔχωσι. Δεῖ
δὴ μάλιστα κρατεῖν ἑαυτῶν ἐν τοῖς τοιούτοις, καὶ μήτ'
εἰς πεδία καταβαίνειν πεζὸν ἱππεῦσι μαχούμενον, μήτ'
ἐπὶ στάδια καὶ θυμέλας καὶ τραπέζας πένητα πλουσίοις
ὑπὲρ δόξης καὶ δυναστείας διαγωνιζόμενον, ἀλλ' ἀπ'
ἀρετῆς καὶ φρονήματος ἀεὶ μετὰ λόγου πειρωμένοις ἄγειν
τὴν πόλιν, οἷς οὐ μόνον τὸ καλὸν καὶ τὸ σεμνὸν | ἀλλὰ καὶ 823 A
τὸ κεχαρισμένον καὶ ἀγωγὸν ἔνεστι,

Κροισείων ἐρατώτερον στατήρων.

Οὐ γὰρ αὐθάδης οὐδ' ἐπαχθὴς ὁ χρηστός, οὐδ' αὐθέκαστος
[ἐστιν] ὁ σώφρων ἀνὴρ

στείχει πολίταις ὄμμ' ἔχων ἰδεῖν πικρόν,

ἀλλὰ πρῶτον μὲν εὐπροσήγορος καὶ κοινὸς ὢν πελάσαι
καὶ προσελθεῖν ἅπασιν, οἰκίαν τε παρέχων ἄκλειστον ὡς
λιμένα φύξιμον ἀεὶ τοῖς χρῄζουσι, καὶ τὸ κηδεμονικὸν καὶ
φιλάνθρωπον οὐ χρείαις οὐδὲ πράξεσι μόνον, ἀλλὰ καὶ τῷ
συναλγεῖν πταίουσι καὶ κατορθοῦσι συγχαίρειν, ἐπιδεικνύ-
μενος· οὐδαμῇ δὲ λυπηρὸς οὐδ' ἐνοχλῶν οἰκετῶν πλήθει
περὶ λουτρὸν ἢ καταλήψεσι τόπων ἐν θεάτροις, οὐδὲ τοῖς B

822 E 7 ἀφ' ἑκάστης τετράδος G^{3}JS : om. G ‖ F 4 δὴ GJ^2 : δὲ καὶ JS ‖ 7 διαγωνιζόμενον GJS : διαγωνιούμενον Kron. ‖ ἀλλ' GJ^2 : om. JS ἀλλὰ τοῖς Bern. ‖ 8 πειρωμένοις GJS : -ωμένους Cast. -ώμενον Mez. Wytt. πειρῶ μόνοις Kron. πειρᾶσθαι Rei. ‖ 823 A 1 alt. τὸ om. JS ‖ 2 ante ἀγωγὸν add. τὸ JS ‖ 3 ἐρατώτερον JS : ἐρατότερον G αἱρετώτερον Π ‖ 4 αὐθέκαστος J^{2}Π : ὡς ἕκαστος GJS ‖ 5 ἐστιν del. Hu. ‖ post ἀνὴρ add. καὶ J^{2}α^2 ‖ 8 τε om. JS suppl. J^2 ‖ 10 τῷ GJ^{2}S : τὸ J.

faisant pas remarquer par un déploiement odieux de luxe et de somptuosité[1] ; mais égal aux autres et pareil à eux par son vêtement, son genre de vie, l'éducation de ses enfants, la toilette de sa femme[2], montrant ainsi qu'il veut mener la vie de tout le monde et être un homme comme les autres. Ensuite, il se propose comme un conseiller bienveillant, comme un avocat désintéressé, comme un médiateur obligeant, prêt à réconcilier un mari et une femme, ou des amis entre eux[3] ; ne consacrant pas à la politique une petite partie de sa journée, celle où il est à la tribune ou sur la plate-forme de scène[4], puis tout le reste du temps

« attirant à lui, comme la bise attire les nuages, »[5]

de tous côtés les affaires profitables et les besognes domestiques[6] ; mais toujours préoccupé du bien public et considérant que la politique est une façon de vivre et d'agir et non une façon de s'occuper ou une charge[7], comme le pensent la plupart des gens : par ces manières et par d'autres du même genre, il tourne vers lui et se concilie le peuple, qui s'aperçoit que les procédés que les autres emploient pour le flatter et le séduire ne sont que faux appâts et tromperies par rapport à sa sollicitude et à sa sagesse[8]. Les flatteurs de Démétrios ne voulaient pas donner le nom de rois aux autres diadoques, et ils appelaient Seleucos le Commandant des Éléphants, Lysimaque le Gardien du Trésor, Ptolémée le Grand Amiral et Agathoclès le Gouverneur des îles[9] ; le peuple au contraire, même si, au début, il a rejeté un homme bon et sage, par la suite, lorsqu'il comprend sa loyauté[10] et son sage caractère, estime que lui seul est un homme d'État, un ami du peuple, un chef, et les autres, il les désigne par les noms de chorège, donneur de

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 207-208.

4. L'opposition pourrait être entre la tribune de l'Assemblée ou du Conseil et l'estrade d'un magistrat ou d'un juge, mais elle se situe plutôt entre la tribune du Conseil et la scène du théâtre, qui sert de tribune pour l'Assemblée du peuple (*cf.* 796 F : εἰς τὸ θέατρον βαδίζοντα καὶ τὸ βουλευτήριον).

5-10. Voir *Notes complémentaires*, p. 208.

εἰς τρυφὴν καὶ πολυτέλειαν ἐπιφθόνοις παράσημος, ἀλλ' ἴσος καὶ ὁμαλὸς ἐσθῆτι καὶ διαίτῃ καὶ τροφαῖς παίδων καὶ θεραπείᾳ γυναικός, οἷον ὁμοδημεῖν καὶ συνανθρωπεῖν τοῖς πολλοῖς βουλόμενος· ἔπειτα σύμβουλον εὔνουν καὶ συνήγορον ἄμισθον καὶ διαλλακτὴν εὐμενῆ πρὸς γυναῖκας ἀνδρῶν καὶ φίλων πρὸς ἀλλήλους παρέχων ἑαυτόν· οὐ μικρὸν ἡμέρας μέρος ἐπὶ τοῦ βήματος ἢ τοῦ λογείου πολιτευόμενος, εἶτ' ἤδη πάντα τὸν ἄλλον βίον

ἕλκων ἐφ' αὑτόν, ὥστε καικίας νέφη,

τὰς χρείας καὶ τὰς οἰκονομίας πανταχόθεν, ἀλλὰ δημο- C
σιεύων ἀεὶ ταῖς φροντίσι, καὶ τὴν πολιτείαν βίον καὶ πρᾶξιν, οὐκ ἀσχολίαν ὥσπερ οἱ πολλοὶ καὶ λειτουργίαν, ἡγούμενος· πᾶσι τούτοις καὶ τοῖς τοιούτοις ἐπιστρέφει καὶ προσάγεται τοὺς πολλούς, νόθα καὶ κίβδηλα τὰ τῶν ἄλλων θωπεύματα καὶ δελεάσματα πρὸς τὴν τούτου κηδεμονίαν καὶ φρόνησιν ὁρῶντας. Οἱ μὲν γὰρ Δημητρίου κόλακες οὐκ ἠξίουν βασιλεῖς τοὺς ἄλλους προσαγορεύειν, ἀλλὰ τὸν μὲν Σέλευκον ἐλεφαντάρχην, τὸν δὲ Λυσίμαχον γαζοφύλακα, τὸν δὲ Πτολεμαῖον ναύαρχον ἐκάλουν, τὸν δ' Ἀγαθοκλέα
νησιάρχην· οἱ δὲ πολλοί, κἂν ἐν ἀρχῇ τὸν ἀγαθὸν καὶ D
φρόνιμον ἀπορρίψωσιν, ὕστερον, καταμανθάνοντες αὐτοῦ τὴν ἀλήθειαν καὶ τὸ ἦθος, τοῦτον ἡγοῦνται μόνον πολιτικὸν καὶ δημοτικὸν καὶ ἄρχοντα, τῶν δ' ἄλλων τὸν μὲν χορηγόν,

823 B 2 ἐπιφθόνοις παράσημος JS : ἐπιφθόνοις παράσημον G ἐπίφθονος παρασήμοις coni. Ha. || 5 βουλόμενος JS : -όμενον G || 7 φίλων JS : φίλους G || 8 λογείου edd. : λογίου GJS || 9 εἶτ' ἤδη πάντα τὸν ἄλλον G¹JS : εἶτα μὴ παρὰ τῶν ἄλλον G ἢ τὰ μὲν παρὰ τὸν ἄλλον G³ ἢ τὰ μὴ παρὰ τῶν ἄλλων J² || 10 αὑτόν RΠ : ἑαυτόν GJS || ὥστε GS : ὡς ὁ J || ante νέφη add. τὰ J¹ del. J² || C 4 καὶ τοῖς τοιούτοις om. JS || 5 τὰ om. JS || 8 τὸν μὲν JS : καὶ τὸν G || 10 Ἀγαθοκλέα GJ : ἀγαθόκλην S || D 4 ab χο]ρηγὸν rursus inc. F.

banquets ou gymnasiarque[1], et il les considère comme tels. Et de même que, dans les banquets dont Callias ou Alcibiade paient la dépense[2], c'est Socrate qu'on écoute et c'est vers Socrate que tout le monde regarde, de même, dans les cités en bonne santé, Isménias donne de l'argent[3], Lichas offre des festins, Nicératos fournit les chœurs[4], mais ce sont Épaminondas, Aristide et Lysandre qui gouvernent, dirigent la politique et les armées. Voilà ce qu'il faut observer pour ne pas se sentir humilié et pour ne pas être accablé de la gloire acquise par d'autres auprès des foules dans les théâtres et les cuisines, ou grâce à des tombeaux communs de gladiateurs[5], en se disant que cette gloire ne survit pas longtemps et disparaît avec les gladiateurs et les scènes de théâtre[6], et qu'elle n'a rien d'honorable ni de digne.

32 Ceux qui s'entendent à soigner et à élever les abeilles estiment que la ruche la plus bourdonnante et la plus bruyante est en bonne condition et se porte bien. Mais celui à qui Dieu a donné le soin de l'essaim politique doué de raison jugera surtout du bonheur du peuple par son calme et sa douceur et, tout en acceptant les autres lois de Solon et en les imitant de son mieux, il se demandera avec étonnement pourquoi ce grand homme a prescrit que soit privé de ses droits celui qui, en cas de discorde civile, ne s'est joint à aucun des deux partis[7]. Car dans un organisme malade, l'origine du retour à la santé ne se trouve pas dans les parties également atteintes par le mal, mais ce changement se produit lorsque la constitution des parties valides prend de la force et élimine ce qui est contraire à la nature ; et dans un peuple agité par la sédition — lors-

1. Plutarque énumère ici trois liturgies particulièrement onéreuses : les chorèges finançaient l'entraînement et l'équipement des chœurs ; les ἑστιάτορες régalaient les participants à une fête ; sur la gymnasiarchie, liturgie très coûteuse, voir A. H. M. Jones, *Greek City*, 221-222 ; Daremberg et Saglio, *s.v. Gymnasiarchia*.

2-7. Voir *Notes complémentaires*, p. 208-210.

τὸν δ' ἑστιάτορα, τὸν δὲ γυμνασίαρχον καὶ νομίζουσι
καὶ καλοῦσιν. Εἶθ' ὥσπερ ἐν τοῖς συμποσίοις, Καλλίου
δαπανῶντος ἢ Ἀλκιβιάδου, Σωκράτης ἀκούεται καὶ πρὸς
Σωκράτην πάντες ἀποβλέπουσιν, οὕτως, ἐν ταῖς ὑγιαινού-
σαις πόλεσιν, Ἰσμηνίας μὲν ἐπιδίδωσι καὶ δειπνίζει Λίχας E
καὶ χορηγεῖ Νικήρατος, Ἐπαμεινώνδας δὲ καὶ Ἀριστείδης
καὶ Λύσανδρος καὶ ἄρχουσι καὶ πολιτεύονται καὶ στρα-
τηγοῦσι. Πρὸς ἃ χρὴ βλέποντα μὴ ταπεινοῦσθαι μηδ'
ἐκπεπλῆχθαι τὴν ἐκ θεάτρων καὶ ὀπτανείων καὶ πολυαν-
δρίων προσισταμένην τοῖς ὄχλοις δόξαν, ὡς ὀλίγον χρόνον
ἐπιζῶσαν καὶ τοῖς μονομάχοις καὶ ταῖς σκηναῖς ὁμοῦ
συνδιαλυομένην, ἔντιμον δὲ μηδὲν μηδὲ σεμνὸν ἔχουσαν.

32 Οἱ μὲν ἔμπειροι θεραπείας καὶ τροφῆς μελιττῶν,
τὸν μάλιστα βομβοῦντα τῶν σίμβλων καὶ θορύβου μεστόν,
τοῦτον εὐθηνεῖν καὶ ὑγιαίνειν νομίζουσιν· ᾧ δὲ τοῦ λογικοῦ
καὶ πολιτικοῦ σμήνους ἐπιμέλειαν ἔχειν ὁ θεὸς ἔδωκεν, F
ἡσυχίᾳ μάλιστα καὶ πραότητι δήμου τεκμαιρόμενος
εὐδαιμονίαν, τὰ μὲν ἄλλα τοῦ Σόλωνος ἀποδέξεται καὶ
μιμήσεται κατὰ δύναμιν, ἀπορήσει δὲ καὶ θαυμάσει τί
παθὼν ἐκεῖνος ὁ ἀνὴρ ἔγραψεν ἄτιμον εἶναι τὸν ἐν στάσει
πόλεως μηδετέροις προσθέμενον. | Οὔτε γὰρ σώματι 824 A
νοσοῦντι γίνεται μεταβολῆς ἀρχὴ πρὸς τὸ ὑγιαίνειν ἀπὸ τῶν
συννοσούντων μερῶν, ἀλλ' ὅταν ἡ παρὰ τοῖς ἐρρωμένοις
ἰσχύσασα κρᾶσις ἐκστήσῃ τὸ παρὰ φύσιν· ἔν τε δήμῳ

823 E 1 μὲν FΠJ^2 : om. GJS || 2 alt. καὶ om. JS suppl. J^2 || 3 alt. καὶ del. dubit. Rei. || 7 μονομάχοις GFJ : μοναχοῖς S || 8 ἔντιμον GF^2JS : ἔτιμον F || ἔχουσαν GFJ : ἔχουσα S || 9 post μὲν add. οὖν JS || 11 εὐθηνεῖν FJS : εὐθενεῖν G || F 1 ἔχειν ὁ om. JS suppl. J^2 || 2 πραότητι GFJ : -ότητα S || 824 A 1 σώματι GJS : ἐν σώματι F || 2 νοσοῦντι Mez. Salm. : τὸν νοσοῦν J τὸ νοσοῦν GFS || 3 ante μερῶν add. τῶν J del. J^2 || ἡ om. S || παρὰ F^2JS : περὶ GF || 4 ἐκστήσῃ GFJ : ἐνστήσῃ S.

qu'elle n'est pas dangereuse ni mortelle mais doit cesser un jour — il faut que l'élément non atteint et demeuré sain se mélange au reste, tienne bon et coexiste avec l'autre ; car en lui s'écoule, venant des gens sensés, une humeur salutaire[1], et cette humeur passe dans les parties malades. Mais les États qui sont atteints de troubles généralisés sont complètement perdus, à moins que, la contrainte et la répression ne leur venant du dehors, ils ne s'assagissent par force, sous l'effet de leurs malheurs. Non pas qu'il faille, en temps de sédition, rester impassible et insensible, en chantant la paix de son âme, sa vie tranquille et bienheureuse, et en se réjouissant de la folie d'autrui[2]. C'est alors surtout qu'il faut chausser le cothurne de Théramène[3] et parler avec les deux partis sans se joindre à aucun. Car, au lieu de passer, en ne t'associant pas à l'injustice, pour un indifférent, tu passeras, en secourant les uns et les autres, pour un homme ouvert à tous ; et en ne partageant pas le malheur des autres, tu n'exciteras pas l'envie, si tu montres de la compassion pour tous également.

Mais le mieux est de veiller à ce qu'il n'y ait jamais de séditions et de considérer que c'est là la fonction la plus grande et la plus haute de ce qu'on peut appeler l'art politique. Observe en effet ce qu'il en est des plus grands biens dont peuvent jouir les cités, la paix, la liberté, la prospérité, la richesse en hommes, la concorde : pour la paix, les peuples n'ont nullement besoin d'hommes politiques, actuellement du moins, car la guerre, que ce soit entre Grecs ou avec les Barbares, a été bannie de chez nous et a totalement disparu[4] ; la liberté, les peuples en ont autant que leurs maîtres leur

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 210.
2. Ce sont les Épicuriens qui sont visés, encore que Plutarque déforme leur pensée (voir la note à *An seni*, 789 B). Mêmes reproches dans *Adv. Colotem*, 1125 C, 1127 A-E. Mais Plutarque accuse aussi les grands Stoïciens d'avoir parlé de politique en choisissant de vivre à l'écart de la vie politique réelle : *De Stoic. repug.*, 1033 B-E.
3-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 210-211.

στασιάσαντι μὴ δεινὴν μηδ' ὀλέθριον στάσιν ἀλλὰ παυσο-
μένην ποτέ, δεῖ τὸ ἀπαθὲς καὶ τὸ ὑγιαῖνον ἐγκεκρᾶσθαι
πολὺ καὶ παραμένειν καὶ συνοικεῖν· ἐπιρρεῖ γὰρ τούτῳ τὸ
οἰκεῖον ἐκ τῶν σωφρονούντων καὶ δίεισι διὰ τοῦ νενο-
σηκότος· αἱ δὲ δι' ὅλων ἀναταραχθεῖσαι πόλεις κομιδῇ
διεφθάρησαν, ἂν μή, τινὸς ἀνάγκης ἔξωθεν τυχοῦσαι καὶ
κολάσεως, ὑπὸ κακῶν βίᾳ σωφρονήσωσιν. Οὐ μὴν ἀναίσθη-
τον οὐδ' ἀνάλγητον ἐν στάσει καθῆσθαι προσήκει, τὴν B
περὶ αὑτὸν ἀταραξίαν ὑμνοῦντα καὶ τὸν ἀπράγμονα βίον
καὶ μακάριον, ἐν ἑτέροις ἐπιτερπόμενον ἀγνωμονοῦσιν·
ἀλλ' ἐνταῦθα δεῖ μάλιστα, τὸν Θηραμένους κόθορνον
ὑποδούμενον, ἀμφοτέροις ὁμιλεῖν καὶ μηδετέροις προσ-
τίθεσθαι· δόξεις γὰρ οὐχί, τῷ μὴ συναδικεῖν,
ἀλλότριος, ἀλλά, τῷ βοηθεῖν, κοινὸς εἶναι πάντων, καὶ
τὸ μὴ συνατυχεῖν οὐχ ἕξει φθόνον, ἂν πᾶσι φαίνῃ συναλγῶν
ὁμοίως.

Κράτιστον δὲ προνοεῖν ὅπως μηδέποτε στασιάζωσι, καὶ
τοῦτο τῆς πολιτικῆς ὥσπερ τέχνης μέγιστον ἡγεῖσθαι C
καὶ κάλλιστον. Ὅρα γὰρ ὅτι, τῶν μεγίστων ἀγαθῶν ταῖς
πόλεσιν, εἰρήνης, ἐλευθερίας, εὐετηρίας, εὐανδρίας, ὁμο-
νοίας, πρὸς μὲν εἰρήνην οὐδὲν οἱ δῆμοι τῶν πολιτικῶν,
ἔν γε τῷ παρόντι χρόνῳ, δέονται — πέφευγε γὰρ ἐξ ἡμῶν
καὶ ἠφάνισται πᾶς μὲν Ἕλλην πᾶς δὲ βάρβαρος πόλε-
μος —· ἐλευθερίας δ' ὅσον οἱ κρατοῦντες νέμουσι τοῖς

824 A 5-6 παυσομένην ποτέ Mez. Salm. : παυομένην τότε GFJS || 7 τούτῳ GJS : τοῦτο F οὕτω Mez. Wytt. || 8 οἰκεῖον GFJ : ἐκεῖ S || 11 κακῶν βίᾳ σωφρονήσω]σιν om. S in lac. 16 litt. || κακῶν GF : κακὸν J || B 2 αὑτὸν edd. : αὐτὸν GFJS || βίον post μακάριον transp. G || 3 ἐν om. JS suppl. J[2] del. Rei. || ἐπιτερπόμενον GFJ : ἐπιτρεπόμενον S || 6 μὴ om. G[ac] || 8 φαίνῃ om. JS suppl. J[2] || 10 στασιάζωσι GFJ : -άζουσι S || C 4 εἰρήνην GFJ : εἰρήνης S.

en accordent, et leur en donner plus ne serait peut-être pas meilleur ; l'abondance des produits de la terre, une heureuse disposition des saisons, que les femmes portent

« des fils semblables à leurs pères »[1],

que les enfants restent en vie, c'est aux dieux, si on est sage, qu'on le demandera pour ses concitoyens, par la prière. Parmi les tâches possibles, il n'en reste donc à l'homme d'État qu'une seule, mais elle ne le cède à aucune autre pour le bien de la cité : faire toujours régner entre ses concitoyens la concorde et une mutuelle amitié[2], faire disparaître les querelles, les discordes et toute espèce d'inimitié[3]. Comme on fait dans le cas de brouilles entre amis, il parlera tout d'abord avec ceux qui se jugent le plus offensés et fera semblant de prendre part à leur offense et à leur indignation ; et il tâchera ainsi de les adoucir et de leur montrer que les gens conciliants sont supérieurs, non seulement pour la modération et la sagesse de caractère, mais aussi pour l'élévation des sentiments et la grandeur d'âme, à ceux qui s'acharnent à avoir le dessus par la force, et qu'en faisant de petites concessions ils ont le dessus quand il s'agit des questions les plus hautes et les plus importantes[4]. Ensuite il montrera et expliquera à ses concitoyens, individuellement et collectivement, l'état de faiblesse de la Grèce, dont le mieux est de profiter[5], si on est sage, en choisissant de vivre en paix et dans la concorde, puisque la fortune n'a laissé aucun enjeu à nos luttes. Car quelle suprématie, quelle gloire sont

1. Hésiode, *Travaux et Jours*, 285. Il s'agit aussi d'une formule religieuse, utilisée notamment dans les imprécations (ex. : Eschine, *Contre Ctésiphon*, 111). Plutarque est soucieux de la dépopulation de la Grèce au début du IIe siècle (*De defectu orac.*, 413 F - 414 A). Trajan a une politique nataliste (Pline, *Panégyrique*, 26, 5 ; 27, 1).

2. Nous avons conservé πρὸς ἀλλήλους, souvent supprimé par les éditeurs, après avoir observé que Plutarque utilise les expressions φιλίαν τινὶ πρός τινα ποιεῖν (*Thésée*, 19, 10) et ὁμοφροσύνῃ καὶ φιλίᾳ πρὸς συνάρχοντας (816 A).

3-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 211.

δήμοις μέτεστι, καὶ τὸ πλέον ἴσως οὐκ ἄμεινον· εὐφορίαν δὲ γῆς ἄφθονον, εὐμενῆ τε κρᾶσιν ὡρῶν, καὶ τίκτειν γυναῖκας

ἐοικότα τέκνα γονεῦσι,

καὶ σωτηρίαν τοῖς γεννωμένοις, εὐχόμενος ὅ γε σώφρων αἰτήσεται παρὰ θεῶν τοῖς ἑαυτοῦ πολίταις. Λείπεται δὴ D
τῷ πολιτικῷ μόνον ἐκ τῶν ὑποκειμένων ἔργων, ὃ μηδενὸς ἔλαττόν ἐστι τῶν ἀγαθῶν, ὁμόνοιαν ἐμποιεῖν καὶ φιλίαν πρὸς ἀλλήλους ἀεὶ τοῖς συνοικοῦσιν, ἔριδας δὲ καὶ διχοφροσύνας καὶ δυσμένειαν ἐξαιρεῖν ἅπασαν, ὥσπερ ἐν φίλων διαφοραῖς τὸ μᾶλλον οἰόμενον ἀδικεῖσθαι μέρος ἐξομιλοῦντα πρότερον, καὶ συναδικεῖσθαι δοκοῦντα καὶ συναγανακτεῖν, εἶθ' οὕτως ἐπιχειροῦντα πραΰνειν καὶ διδάσκειν ὅτι, τῶν βιάζεσθαι καὶ νικᾶν ἐριζόντων, οἱ παριέντες, οὐκ ἐπιεικείᾳ καὶ ἤθει μόνον ἀλλὰ καὶ φρονή- E
ματι καὶ μεγέθει ψυχῆς, διαφέρουσι, καὶ μικρὸν ὑφιέμενοι νικῶσιν ἐν τοῖς καλλίστοις καὶ μεγίστοις· ἔπειτα καὶ καθ' ἕνα καὶ κοινῇ διδάσκοντα καὶ φράζοντα τὴν τῶν Ἑλληνικῶν πραγμάτων ἀσθένειαν, ἧς ἐναπολαῦσαι ἄμεινόν ἐστι τοῖς εὖ φρονοῦσι καὶ μεθ' ἡσυχίας καὶ ὁμονοίας καταβιῶναι, μηθὲν ἐν μέσῳ τῆς τύχης ἆθλον ὑπολελοιπυίας. Τίς γὰρ ἡγεμονία, τίς δόξα τοῖς περιγενομένοις;

824 C 8 εὐφορίαν B Wytt. : εὐπορίαν GFJS || 12 καὶ σωτηρίαν JS Rei. : σωτηρίαν GFJ² σωτηρίαν τε Hu. || D 1 ἑαυτοῦ G : αὐτοῦ FJS || 2 ἔργων GFJS : ἔργον coni. Cor. || 4 πρὸς ἀλλήλους FJS : om. G Hu. || συνοικοῦσιν GFJ² : συνοῦσι JS || 5 δυσμένειαν ... ἅπασαν GFJ² : -είας ... ἁπάσας JS || ἐξαιρεῖν G : ἐξαίρειν FJS || E 1 παριέντες [vel παρέντες] Xyl. : παριόντες JS παρόντες GF || 5 ἐναπολαῦσαι GFS : ἐν ἀπολαῦσαι J ἓν ἀπολαῦσαι Madvig || 6 pr. καὶ JS : om. GF || 7 καταβιῶναι GFJ : -βιῶνται S || μηθὲν GFJS : μηθέν' coni. Coray || τύχης GFJ²S : μάχης J || 7-8 ὑπολελοιπυίας GFJ² : ἀπολελοιπυίας JS.

réservés aux vainqueurs? Et quelle sorte de pouvoir? Le moindre édit du proconsul l'anéantit ou le transfère à quelqu'un d'autre, et de toute façon, même si on vous le laisse, il n'en vaut pas la peine ![1]

Mais, de même qu'un incendie commence rarement dans des lieux sacrés ou publics, tandis qu'une lampe oubliée dans une maison ou des ordures qu'on brûle[2] font jaillir d'immenses flammes et provoquent un désastre public, de même ce ne sont pas toujours les rivalités politiques qui allument la sédition dans une cité, mais souvent ce sont des différends issus d'affaires personnelles et de conflits privés qui, passant sur le plan public, jettent la confusion dans la cité tout entière. Aussi le premier devoir de l'homme d'État[3] est-il de remédier à ces désaccords et de veiller[4] à ce qu'ils ne se produisent absolument pas, ou cessent rapidement, ou bien ne prennent pas d'ampleur et ne s'étendent pas au domaine public, mais restent entre les personnes concernées ; il observera lui-même et expliquera aux autres que les troubles privés deviennent cause de troubles publics et les troubles minimes de troubles immenses, si on les néglige et si on ne leur applique pas dès l'origine un traitement lénifiant[5].

Par exemple, on dit que la plus grande révolution qui ait eu lieu à Delphes fut provoquée par Cratès[6]. Orsilaos, fils de Phamis, devait épouser sa fille, mais le cratère se brisa de lui-même par le milieu au moment des libations, et, y voyant un présage, il laissa la mariée et s'en alla avec son père[7]. Peu après, Cratès, glissant

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 211-212.

4. προκαταλαμβάνειν peut appartenir au vocabulaire médical (*De sera num. vind.*, 561 E). Pour sa construction avec ὅπως, voir *De audiendis poetis*, 31 C.

5. Aristote (*Pol.*, V, 1303 b 17) fait le même constat sur les petites causes des grands bouleversements et donne le même conseil. Il l'illustre avec six anecdotes, dont font partie les anecdotes delphique et syracusaine de Plutarque. Il a pu s'inspirer lui-même de Platon, *Rép.*, 465 a, 556 e. *Cf.* Isocrate, XX, 7 : « Souvent de petites causes ont produit de grands maux ».

6-7. Voir *Notes complémentaires*, p. 212.

Ποία δύναμις, ἣν μικρὸν ἀνθυπάτου διάταγμα κατέλυσεν ἢ μετέστησεν εἰς ἄλλον, οὐθέν, οὐδ' ἂν παραμένῃ, σπουδῆς ἄξιον ἔχουσαν ;

Ἐπεὶ δέ, ὥσπερ ἐμπρησμὸς οὐ πολλάκις ἐκ τόπων F
ἱερῶν ἄρχεται καὶ δημοσίων, ἀλλὰ λύχνος τις ἐν οἰκίᾳ
παραμεληθεὶς ἢ συρφετὸς διακαεὶς ἀνῆκε φλόγα πολλὴν
καὶ δημοσίαν φθορὰν ἀπεργασαμένην, οὕτως οὐκ ἀεὶ
στάσιν πόλεως αἱ περὶ τὰ κοινὰ φιλονεικίαι διακαίουσιν,
| ἀλλὰ πολλάκις ἐκ πραγμάτων καὶ προσκρουμάτων 825 A
ἰδίων εἰς δημόσιον αἱ διαφοραὶ προελθοῦσαι συνετάραξαν ἅπασαν τὴν πόλιν, οὐδενὸς ἧττον τῷ πολιτικῷ προσήκει ταῦτ' ἰᾶσθαι καὶ προκαταλαμβάνειν ὅπως τὰ μὲν οὐδ' ὅλως ἔσται, τὰ δὲ παύσεται ταχέως, τὰ δ' οὐ λήψεται μέγεθος οὐδ' ἅψεται τῶν δημοσίων ἀλλ' ἐν αὐτοῖς μενεῖ τοῖς διαφερομένοις, αὐτόν τε προσέχοντα καὶ φράζοντα τοῖς ἄλλοις ὡς ἴδια κοινῶν καὶ μικρὰ μεγάλων αἴτια καθίσταται, παροφθέντα καὶ μὴ τυχόντα θεραπείας ἐν ἀρχῇ μηδὲ παρηγορίας.

Οἷον ἐν Δελφοῖς ὁ μέγιστος λέγεται γενέσθαι νεωτερισμὸς B
ὑπὸ Κράτητος, οὗ μέλλων θυγατέρα γαμεῖν Ὀρσίλαος ὁ Φάμιδος, εἶτα, τοῦ κρατῆρος αὐτομάτως ἐπὶ ταῖς σπονδαῖς μέσου ῥαγέντος, οἰωνισάμενος καὶ καταλιπὼν τὴν νύμφην, ἀπῆλθε μετὰ τοῦ πατρός · ὁ δὲ Κράτης ὀλίγον ὕστερον,

824 E 9 ante κατέλυσεν coni. οὐ Wytt. || 10 ἄλλον Rei. : ἄλλο GFJS || οὐδ' om. JS suppl. J^2 || 11 ἔχουσαν GFJS : ἔχουσα RyΠ || F 2 ἱερῶν GF^{2}JS : ἱερῶς F || 3 ἀνῆκε GFJS : ἀνῆψε Ry || 4 ἀπεργασαμένην G : ἀπεργάζεται G^{3}FJS || οὐκ ἀεὶ om. S || 825 A 1 προσκρουμάτων G : προσκρουσμάτων G^{3}FJS uide 825 D et 137 C || 8 καὶ om. GFJ^2 || 9 καθίσταται FΠJ^2 : -ίστανται GJS || B 2 Ὀρσίλαος GJS : ὀργίλαος G^{2}J^{2}F [at in l. B 7 ὀρίλαον F] ὀρίλαος G^{3}Ry || 3 Φάμιδος GJSRy Aristot. frag. 611, 52 Rose φάληδος F φάλιδος J^2 cett. an Φαίνιος genitiv. quod plures inscript. delph. exhibent ? || αὐτομάτως om. G || 4 μέσου GF : μέσον JS || 5 Κράτης GFJ^2 : κρατήσας JS.

dans leurs affaires, pendant qu'ils sacrifiaient, un objet sacré en or, fit jeter au précipice sans jugement[1] Orsilaos et son frère ; et il fit encore tuer quelques-uns de leurs amis et de leurs parents qui se trouvaient en suppliants dans le sanctuaire de la Pronoia[2]. Lorsqu'il se fut produit beaucoup de faits de ce genre, les Delphiens firent mourir Cratès et ses partisans, et avec leurs biens, déclarés maudits, ils reconstruisirent les temples d'en-bas[3]. A Syracuse, il y avait deux jeunes hommes intimement liés, dont l'un, ayant reçu à garder l'aimé de l'autre, le débaucha pendant son absence ; l'autre à son tour, comme s'il voulait rendre outrage pour outrage, séduisit la femme du premier. Alors un vieillard vint au Conseil demander que tous deux soient bannis avant que la cité ne pâtisse[4] de leur haine et n'en soit toute remplie. Mais il ne fut pas écouté, et ce fut le début des désordres, qui, après de grands malheurs, causèrent la ruine du meilleur des gouvernements[5]. Toi même — n'est-ce pas? — tu as des exemples chez toi, avec la haine de Pardalas pour Tyrrhénos, qui faillit détruire Sardes, après l'avoir jetée, pour de futiles motifs d'ordre privé, dans la rébellion et la guerre[6].

C'est pourquoi le véritable homme d'État ne doit pas négliger les dissensions qui, comme les maladies du corps, peuvent s'étendre rapidement, mais il doit

1-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 213.

5. Aristote raconte la même histoire (sans l'intervention du vieillard) dans des termes assez proches (*Politique*, 1303 b 20 *sq.*). Le renversement de « la meilleure forme de gouvernement » doit indiquer le renversement d'un régime aristocratique par une révolution démocratique ou une tyrannie. Ces troubles de Syracuse « en des temps anciens » (Aristote) correspondent donc probablement à l'expulsion de l'aristocratie des « géomores » par le peuple et à la mainmise de Gélon sur la cité, qui suivit en 485.

6. Voir ci-dessus, p. 813 F et la Notice p. 32. Ἀπόστασιν montre qu'il y eut rébellion contre l'autorité romaine. Le traité *De frat. amore*, 487 F, donne une idée de ces rivalités futiles d'où naissaient des haines inexpiables.

θύουσιν αὐτοῖς ὑποβαλὼν χρυσίον τι τῶν ἱερῶν, κατεκρή-
μνισε τὸν Ὀρσίλαον καὶ τὸν ἀδελφὸν ἀκρίτους, καὶ πάλιν
τῶν φίλων τινὰς καὶ οἰκείων ἱκετεύοντας ἐν τῷ ἱερῷ τῆς
Προνοίας ἀνεῖλε· πολλῶν δὲ τοιούτων γενομένων, ἀποκτεί-
ναντες οἱ Δελφοὶ τὸν Κράτητα καὶ τοὺς συστασιάσαντας,
ἐκ τῶν χρημάτων, ἐναγικῶν προσαγορευθέντων, τοὺς C
κάτω ναοὺς ἀνῳκοδόμησαν. Ἐν δὲ Συρακούσαις, δυεῖν
νεανίσκων συνήθων ὃ μέν, τὸν ἐρώμενον τοῦ ἑτέρου λαβὼν
φυλάσσειν, διέφθειρεν ἀποδημοῦντος, ὃ δ', ἐκείνῳ πάλιν
ὥσπερ ἀνταποδιδοὺς ὕβριν, ἐμοίχευσε τὴν γυναῖκα· τῶν
δὲ πρεσβυτέρων τις, εἰς βουλὴν παρελθών, ἐκέλευσεν
ἀμφοτέρους ἐλαύνειν, πρὶν ἀπολαῦσαι καὶ ἀναπλησθῆναι
τὴν πόλιν ἀπ' αὐτῶν τῆς ἔχθρας· οὐ μὴν ἔπεισεν, ἀλλ' ἐκ
τούτου στασιάσαντες, ἐπὶ συμφοραῖς μεγάλαις τὴν ἀρίστην
πολιτείαν ἀνέτρεψαν. Ἔχεις δὲ δήπου καὶ αὐτὸς οἰκεῖα
παραδείγματα, τὴν Παρδαλᾶ πρὸς Τυρρηνὸν ἔχθραν, ὡς
ὀλίγον ἐδέησεν ἀνελεῖν τὰς Σάρδεις, ἐξ αἰτιῶν μικρῶν καὶ D
ἰδίων εἰς ἀπόστασιν καὶ πόλεμον ἐμβαλοῦσα.

Διὸ χρὴ μὴ καταφρονεῖν τὸν πολιτικόν, ὥσπερ ἐν σώματι, προσκρουμάτων διαδρομὰς ὀξείας ἐχόντων, ἀλλ' ἐπιλαμ-

825 B 6 ὑποβαλὼν GFJ^{pc} ut uid. : ὑποβαλλεῖν sic S || 8 καὶ om. J || 9 Προνοίας GFJS : Προναίας prop. Wytt. || 10 Δελφοὶ GFS : ἀδελφοὶ J || συστασιάσαντας GF : στασιάσαντας JS || C 1 post χρημάτων add. αὐτῶν JS || ἐναγικῶν GFJ : ἀναγικῶν S || τοὺς codd. : τοῖς Tzannetatos || 2 κάτω om. in lac. 4 lit. JS suppl. J^{2} || ἀνῳκοδόμησαν JS : ἐνῳκοδόμησαν GF || δυεῖν GF : δυοῖν JS || 3 ἑτέρου GF : ἑταίρου JS || 7-8 πρὶν — ἔπεισεν om. sine lac. JS suppl. J^{2} || 7 ἀπολαῦσαι Cor. : ἀπολέσαι GFJ^{2} ἀπολέσθαι Rei. || 8 ἀλλ' GF : ἅμα καὶ JS post omiss. l. 7-8 [del. J^{2}] || 11 Παρδαλᾶ Wil. : -δάλα G^{ac} -δάλαν G^{pc}JS -δάλου F || πρὸς Τυρρηνὸν GF : πρὸς τὴν τῶν τυρρηνῶν JS || D 1 ὀλίγον Bens. : ὀλίγου GFJS || 2 ἀπόστασιν GFJS : στάσιν prop. Rei. || 3 τὸν πολιτικόν G^{1}F : τῶν πολιτικῶν GJS || 4 προσκρουμάτων G^{pc} : -κρουσμάτων G^{ac}FJS.

s'attaquer à elles, les étouffer, leur porter remède. Car, avec de la vigilance, comme dit Caton, ce qui était grand devient petit et ce qui était petit est réduit à rien[1]. Pour cela, l'homme d'État n'a pas de moyen de persuasion plus efficace que de se proposer, dans les querelles privées, comme un médiateur plein de douceur, qui ne se fâche jamais, s'en tient aux causes premières de désaccord et n'y ajoute en aucun cas de la hargne, de la colère[2] ni aucun autre sentiment qui introduise de l'âpreté ct de l'aigreur dans les controverses inévitables. Car dans les palestres, on met des gants ronds aux mains des boxeurs[3], pour que le combat n'entraîne aucun accident irrémédiable et que les coups soient amortis et inoffensifs ; et dans les jugements et les procès qui opposent des concitoyens, le mieux est de lutter en ne portant que des accusations simples et nues, et de ne pas aiguiser et empoisonner les désaccords de fait[4], comme des traits, par des injures, des méchancetés et des menaces, en les rendant irrémédiables, en les amplifiant et en leur donnant une importance publique. Celui qui se comporte de cette manière avec ceux à qui il a affaire se fera écouter des autres aussi. Et les rivalités d'ordre public, si on en retranche les haines privées, deviennent simples et n'ont aucune conséquence fâcheuse ou irrémédiable.

1. Ce mot de Caton l'Ancien est également rapporté dans *De sanitate praec.*, 127 F, sous la forme : (τὴν εὐλάβειαν) τὰ μὲν μεγάλα μικρὰ ποιεῖν, τὰ δὲ μικρὰ παντελῶς ἀναιρεῖν.

2-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 213-214.

4. Ψιλαῖς : idée voisine dans *De Stoïc. repug.*, 1037 A — Φαρμάσσοντα : dans une comparaison semblable, empoisonner les flèches est présenté comme une pratique de Barbares : *De cohib. ira*, 458 D.

βάνεσθαι καὶ πιέζειν καὶ βοηθεῖν· προσοχῇ γάρ, ὥς φησιν
ὁ Κάτων, καὶ τὸ μέγα γίνεται μικρὸν καὶ τὸ μικρὸν εἰς τὸ
μηθὲν ἄγεται. Μηχανὴ δ' ἐπὶ ταῦτα πειθοῦς οὐκ ἔστι μείζων
ἢ τὸ παρέχειν ἑαυτὸν ἐν ταῖς ἰδίαις διαφοραῖς ἥμερον διαλ-
λακτήν, ἀμήνιτον, ἐπὶ τῶν πρώτων αἰτιῶν μένοντα, καὶ
μηδενὶ προστιθέντα φιλονεικίαν μηδ' ὀργὴν μηδ' ἄλλο
πάθος ἐμποιοῦν τραχύτητα καὶ πικρίαν τοῖς ἀναγκαίοις E
ἀμφισβητήμασι. Τῶν μὲν γὰρ ἐν ταῖς παλαίστραις δια-
μαχομένων ἐπισφαίροις περιδέουσι τὰς χεῖρας, ὅπως
εἰς ἀνήκεστον ἡ ἅμιλλα μηθὲν ἐκπίπτῃ, μαλακὴν ἔχουσα
τὴν πληγὴν καὶ ἄλυπον· ἐν δὲ ταῖς κρίσεσι καὶ ταῖς δίκαις
πρὸς τοὺς πολίτας, ἄμεινόν ἐστι καθαραῖς καὶ ψιλαῖς ταῖς
αἰτίαις χρώμενον ἀγωνίζεσθαι, καὶ μή, καθάπερ βέλη τὰ
πράγματα χαράσσοντα καὶ φαρμάσσοντα ταῖς βλασφη-
μίαις καὶ ταῖς κακοηθείαις καὶ ταῖς ἀπειλαῖς, ἀνήκεστα
καὶ μεγάλα καὶ δημόσια ποιεῖν. Ὁ γὰρ οὕτω προσφερό-
μενος τοῖς καθ' αὑτὸν ὑπηκόους ἕξει καὶ τοὺς ἄλλους·
αἱ δὲ περὶ τὰ δημόσια φιλοτιμίαι, τῶν ἰδίων ὑφαιρουμένων F
ἀπεχθειῶν, εὐτελεῖς γίνονται καὶ δυσχερὲς οὐδὲν οὐδ'
ἀνήκεστον ἐπιφέρουσιν. |

825 D 5 καὶ πιέζειν om. G suppl. G^2 || καὶ βοηθεῖν om. Ry || 10 μηδενὶ GFJS : μηδεμιᾷ coni. Cor. || E 3 ἐπισφαίροις G^3FJS : ἐπισφαίραις V^{mg} ἐπισφετέροις G || περιδέουσι GF : παραδέουσι JS || 4 εἰς om. J suppl. J^2 || 6 ante πρὸς add. ταῖς JS del. J^2 || 10 μεγάλα καὶ δημόσια GF : δημόσια καὶ μεγάλα JS || 11 αὑτὸν GJ : αὐτὸν S αυτὸν F || F 1 περὶ GJS : περὶ πρὸς F praue || φιλοτιμίαι $G^{pc}FJ^2$: φιλονεικίαι $G^{ac}F^1$JS.

53

SUR LA MONARCHIE, LA DÉMOCRATIE ET L'OLIGARCHIE

(DE UNIUS IN REPUBLICA DOMINATIONE, POPULARI STATU ET PAUCORUM IMPERIO)

(*PLAN.* 48)

NOTICE

Ces quelques pages n'ont rien qui permette d'en refuser, comme on l'a fait[1], la paternité à Plutarque ; elles présentent même bien des traits qui favorisent l'hypothèse contraire. Nous retiendrons particulièrement l'inspiration platonicienne, la référence à un passage célèbre de la *République*[2], les métaphores musicales[3], des citations de Pindare et d'Eschyle qui se rencontrent dans des ouvrages de Plutarque[4] et enfin la démarche même de la pensée : ces développements qui avancent à coups d'exemples, de références érudites, de métaphores

1. Par exemple J. J. Hartman (*De Plutarcho scriptore et philosopho*, Leyde, 1916, p. 469-470). H. N. Fowler (Plutarch's *Moralia*, X, Loeb Classical Library, p. 303) ne se prononce pas. F. H. Sandbach (*Rhythm and authenticity in Plutarch's Moralia*, *Classical Quarterly*, 1939, p. 202) pense que nous avons affaire à une suite d'extraits tirés d'un ouvrage politique de Plutarque ; les paragraphes 1 et 4 reproduisent le texte original tandis que les paragraphes 2 et 3 seraient un condensé mêlé d'additions du rédacteur. K. Hubert et A. d'Errico, les derniers éditeurs du texte, tiennent pour l'authenticité. Sur cette question voir K. Ziegler, *R.E.*, *Plutarchos*, col. 823-24, que l'on complètera avec Plutarchus, *Moralia*, V, 1, Teubner, p. VI-VII et 127 et Plutarco, Περὶ μοναρχίας καὶ δημοκρατίας καὶ ὀλιγαρχίας, *Testo critico, traduzione, commentario di Alfonso D'Errico*, Loffredo editore, Napoli, 1974, p. 23 et 74-75.

2. P. 827 A : *République*, p. 399 c-d.

3. Voir F. Fuhrmann, *Les images de Plutarque*, Paris, 1964, p. 46 et 241.

4. La citation de Pindare, p. 826 B se retrouve partiellement dans *De sentiendo profectu in virtute*, p. 86 A et le vers d'Eschyle dans la *Vie de Démétrios*, 35, 4.

et de comparaisons sont tout à fait dans la manière de l'auteur des *Moralia*.

Le contenu peut décevoir : c'est, pour l'essentiel, un exposé tout à fait scolaire de la théorie des trois constitutions fondamentales et de leurs déviations. Mise au point par Platon, reprise par Aristote, elle avait connu par la suite un tel succès qu'à l'époque de Plutarque elle n'était plus guère qu'un thème d'école archi-rebattu. Les premières lignes du texte annonçaient pourtant autre chose. L'auteur promettait en effet un traité de conduite politique destiné à compléter une conférence faite la veille, où il engageait son auditoire à participer aux affaires publiques. N'aurions-nous donc conservé que le préambule d'un ouvrage beaucoup plus étendu? Ce serait, à notre avis, l'hypothèse la plus raisonnable. Cependant A. D'Errico, le dernier éditeur du texte, y voit, plutôt qu'un fragment, un plan de conférence parfaitement mis au point et destiné à lancer et à nourrir un débat[1]. Les préceptes promis sont, ou bien brièvement explicités dans le dernier développement, ou bien implicitement contenus dans la désignation des vices qui provoquent la dégénérescence des constitutions. Mais, même si l'on suit A. D'Errico sur ce terrain, il faut bien convenir qu'on ne rapporte qu'une bien maigre et décevante moisson. De l'auteur d'*An seni* et des *Praecepta gerendae reipublicae*, ouvrages remplis de conseils précis inspirés par une riche expérience politique, on attend autre chose que de banales généralités sur la précellence de la monarchie ou sur la façon dont l'homme d'État s'accommodera aux différents régimes où il peut être appelé à exercer ses talents. Il est donc probable que, dans son intégrité, l'ouvrage faisait succéder à un exposé de notions théoriques indispensables à tout homme cultivé, des conseils pratiques répondant aux différents problèmes que pouvait poser la vie publique. La tradition manuscrite elle-même n'est pas sans favoriser cette hypothèse. *De*

1. A. D'Errico, *op. cit.*, p. 74-76.

unius in republica dominatione figure dans un lot d'ouvrages qui ont suivi la même filière et qui ont pour trait commun d'être mutilés ou incomplets[1]. On peut donc penser que c'est parce qu'il a été considéré comme un fragment qu'il a été joint à eux.

Le plus ancien témoin de la tradition est un manuscrit du XIe siècle, l'*Urbinas graecus* 97 dont le *Palatinus Heidelbergensis* 283 des XIe-XIIe est un frère jumeau. Les témoins plus récents, parmi lesquels figurent les manuscrits planudéens, appartiennent à la même et fort défectueuse tradition et n'apportent d'améliorations que sur des points de détail. Le texte que nous présentons est fondé uniquement sur l'*Urbinas gr.*, 97 (U) et deux manuscrits planudéens, l'*Ambrosianus graecus* C 126 inf. (α) et le *Parisinus graecus* 1671 (A).

Ces pages ont été traduites pour la première fois en latin par Gybertus Longolius sous le titre *De tribus reipublicae generibus, monarchia, democratia, aristocratia: hoc est regia, populari et paucorum potestate.* Ce travail fut publié en 1542 à Cologne par J. Gymnius dans un choix d'opuscules des *Moralia.* Son principal intérêt est qu'il fut fait non pas sur l'édition aldine, mais sur un manuscrit milanais aujourd'hui disparu. Ce manuscrit offrait peut-être comme le croit A. D'Errico[2] un texte différent de celui des manuscrits conservés, mais il n'est pas facile de le retrouver à travers la traduction de Longolius[3].

De unius in republica dominatione a été édité avec les autres écrits politiques de Plutarque par A. Coray (Πλουτάρχου τὰ πολιτικὰ τούτεστι : Περὶ τοῦ ὅτι μάλιστα τοῖς ἡγεμόσι δεῖ τὸν φιλόσοφον διαλέγεσθαι, Πρὸς ἡγεμόνα ἀπαίδευτον, Εἰ πρεσβυτέρῳ πολιτευτέον, Πολι-

1. Voir Plutarchus, *Moralia*, V, 1, Teubner, *Praefatio* (Pohlenz) p. VI-VII et VIII. Nous ne faisons, dans ce qui suit, que reprendre les conclusions de Pohlenz.
2. A. D'Errico, *op. cit.*, p. 22.
3. Voir par exemple A. D'Errico, *op. cit.*, p. 24, 29, 52, 62.

τικὰ παραγγέλματα, Περὶ μοναρχίας καὶ δημοκρατίας καὶ ὀλιγαρχίας, Paris, Didot, 1824). A. D'Errico en a procuré une édition séparée accompagnée d'une traduction en italien et d'un abondant commentaire (Plutarco, Περὶ μοναρχίας καὶ δημοκρατίας καὶ ὀλιγαρχίας, Napoli, 1974).

INDEX SIGLORVM

A = Paris. gr. 1671, anno 1296.
U = Urbin. gr. 97, saec. X-XI.
α = Ambr. gr. C 126 inf. (gr. 859) paulo ante 1296.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

Dueb. = Duebner	Turn. = Turnèbe
Mez. = Méziriac	Wil. = Wilamowitz
Rei. = Reiske	Wytt. = Wyttenbach
Salm. = Saumaise	Xyl. = Xylander

SUR LA MONARCHIE, LA DÉMOCRATIE ET L'OLIGARCHIE

1 Si j'ai moi-même traîné devant ce tribunal[1] la conférence que je vous ai faite hier, c'est que — rêvais-je ou étais-je éveillé? — je croyais entendre la vertu politique me dire :

> « Nous avons forgé une assise d'or pour nos chants sacrés »

en édifiant un discours destiné à exhorter et à porter les âmes à l'activité politique. « Eh bien, maintenant, élevons les murs[2] » et sur la base de cette exhortation dressons la leçon qui vous est due. Or, quand on a exhorté quelqu'un à s'occuper des affaires publiques et qu'on lui en a inspiré le désir, on doit lui faire entendre et lui dispenser les conseils politiques qui, dans la mesure des possibilités humaines, lui permettront de bien servir le peuple et de bien gouverner sa vie[3], en jouissant de la sécurité et d'une considération méritée. Les questions que je vais traiter, aussi bien que mon discours préliminaire, m'imposent de considérer quel est le meilleur régime *(politeia)*. Si les individus ont différents genres de vie, il en est de même des peuples ; or le genre de vie d'un peuple, c'est son régime politique *(politeia)*[4]. Il faut donc adopter le meilleur. C'est celui-là que l'homme d'État choisira entre tous, sauf, en cas d'impossibilité, à se rabattre sur celui qui, parmi tous les autres, lui ressemble le plus.

1. Comme l'indique le démonstratif τοῦτο, il s'agit d'un tribunal évoqué précédemment dans des lignes qui ont disparu et devant lequel Plutarque a traîné la conférence qu'il a faite la veille.

2-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 214-215.

ΠΕΡΙ ΜΟΝΑΡΧΙΑΣ ΚΑΙ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑΣ ΚΑΙ ΟΛΙΓΑΡΧΙΑΣ 826 A

1 Εἰς τοῦτο δὴ τὸ δικαστήριον καὶ αὐτὸς εἰσάγων
τὴν γενομένην μοι πρὸς ὑμᾶς διάλεξιν ἐχθές, ᾤμην τῆς
πολιτικῆς ἀρετῆς ὕπαρ ἢ ὄναρ ἀκοῦσαι λεγούσης B

κεκρότηται χρυσέα κρηπὶς ἱεραῖσιν ἀοιδαῖς,

⟨ὁ⟩ προτρεπόμενος καὶ διαίρων ἐπὶ πολιτείαν βέβληται
λόγος. « Εἶα τειχίζωμεν ἤδη » τὴν ὀφειλομένην ἐποικοδο-
μοῦντες τῇ προτροπῇ διδασκαλίαν, ὀφείλεται δὲ τῷ
παραδεδεγμένῳ τὴν ἐπὶ τὸ πράττειν τὰ κοινὰ προτροπὴν
καὶ ὁρμὴν ἑξῆς ἀκοῦσαι καὶ λαβεῖν παραγγέλματα πολι-
τείας, οἷς χρώμενος, ὡς ἀνυστόν ἐστιν ἀνθρώπῳ, δημωφελὴς
ἔσται, μετ' ἀσφαλείας ἅμα καὶ τιμῆς δικαίας εὖ τιθέμενος
τὸ οἰκεῖον. Ὃ δὲ προὔργου μέν ἐστιν εἰς τὰ μέλλοντα,
τοῖς δὲ προλελεγμένοις ἕπεται, σκεπτέον ἥτις ἀρίστη C
πολιτεία. Καθάπερ γὰρ ἀνθρώπου βίοι πλείονες, οὕτω
καὶ δήμου · ⟨δήμου γὰρ ἡ⟩ πολιτεία βίος · ὥστε λαβεῖν
τὴν ἀρίστην ἀναγκαῖον · ἢ γὰρ ἐκ πασῶν αἱρήσεται
ταύτην ὁ πολιτικὸς ἢ τῶν λοιπῶν τὴν ὁμοιοτάτην, εἰ ταύτην
ἀδύνατον.

826 B 1 ἢ codd. Wil. : οὐχ Xyl. || 3 ὁ add. Wytt. || διαίρων Salm. : διαιρῶν codd. || 4 Εἶα τειχίζωμεν e Pind. fr. 194 Fowler : εἰ ἀττικῷ μὲν codd. || 8 ἀνυστόν αA : ἀνοιστόν U || C 1 ἥτις Xyl. : ἰητὴρ codd. || 2 πλείονες A : πλέονες Uα || 2-3 οὕτω καὶ δήμου · δήμου γὰρ ἡ πολιτεία βίος Herw. : ἔστι καὶ δήμου πολιτεία βίος codd.

2 *Politeia* désigne également la jouissance des droits civiques[1]. Nous disons par exemple que les Mégariens ont accordé par un vote le droit de cité *(politeia)* à Alexandre. Celui-ci s'étant gaussé de cet hommage[2], ils lui dirent qu'Héraclès était le seul avant lui à qui ils avaient conféré le droit de cité et lui le seul après Héraclès. Alexandre, fort surpris, agréa cet honneur, jugeant que sa rareté lui donnait du prix. On donne aussi le nom de *politeia* à l'activité d'un homme politique qui s'occupe des affaires de la cité. Ainsi nous disons que nous approuvons la politique *(politeia)* de Périclès et celle de Bias et que nous blâmons celles d'Hyperbolos et de Cléon. Certains même donnent le nom de *politeia* à un acte unique, glorieux et avantageux pour la communauté : libéralité financière, liquidation d'une guerre, proposition de décret. Ainsi nous disons aujourd'hui qu'un tel a fait acte d'homme d'État *(politeusasthai)* si, dans l'administration des affaires, il s'est, en une occasion, montré à la hauteur de la situation.

3 En dehors de toutes ces acceptions, on appelle *politeia* la forme de gouvernement qui règle le fonctionnement de l'État. C'est ainsi qu'on dit qu'il existe trois gouvernements *(politeiai)*, la monarchie, l'oligarchie et la démocratie, qu'Hérodote a comparés dans son livre III[3], et qui sont, semble-t-il, les constitutions les plus typiques. Les autres, en effet, sont, à leur égard, comme ces corruptions et ces altérations par excès et par défaut que l'on obtient dans les échelles musicales quand on relâche ou que l'on tend les cordes qui donnent les modes fondamentaux[4]. Parmi ces trois régimes qui sont ceux qui ont le plus souvent prévalu dans la conduite des peuples, les Perses ont opté pour la monarchie autocratique où le souverain est irresponsable, les Spartiates pour l'oligarchie aristocratique, pure et dure, les Athéniens pour la démocratie souveraine et sans mélange[5]. La dégradation de ces régimes produit de monstrueuses déviations auxquelles on

1-2-4-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 215-216.
3. Hérodote, III, 80-82.

2 Λέγεται μὲν δὴ πολιτεία καὶ μετάληψις τῶν ἐν πόλει δικαίων· ὥς φαμεν Ἀλεξάνδρῳ πολιτείαν Μεγαρεῖς ψηφίσασθαι· τοῦ δ' εἰς γέλωτα θεμένου τὴν σπουδὴν αὐτῶν, εἰπεῖν ἐκείνους ὅτι μόνῳ πρότερον τὴν πολιτείαν Ἡρακλεῖ
καὶ μετ' ἐκεῖνον αὐτῷ ψηφίσαιντο· τὸν δὲ θαυμάσαντα D
δέξασθαι τὸ τίμιον ἐν τῷ σπανίῳ τιθέμενον. Λέγεται δὲ καὶ βίος ἀνδρὸς πολιτικοῦ καὶ τὰ κοινὰ πράττοντος πολιτεία· καθὸ τὴν Περικλέους πολιτείαν ἐπαινοῦμεν καὶ τὴν Βίαντος,. ψέγομεν δὲ τὴν Ὑπερβόλου καὶ Κλέωνος. Ἔνιοι δὲ καὶ μίαν πρᾶξιν εὔστοχον εἰς τὰ κοινὰ καὶ λαμπρὰν πολιτείαν προσαγορεύουσιν, οἷον χρημάτων ἐπίδοσιν, διάλυσιν πολέμου, ψηφίσματος εἰσήγησιν· καθὸ καὶ πολιτεύσασθαι τὸν δεῖνα σήμερον λέγομεν, εἰ τύχοι τι διαπραξάμενος ἐν κοινῷ τῶν δεόντων.

3 Παρὰ πάντα ταῦτα λέγεται πολιτεία τάξις καὶ κατάστασις πόλεως διοικοῦσα τὰς πράξεις· καθά φασι
τρεῖς εἶναι πολιτείας, μοναρχίαν καὶ ὀλιγαρχίαν καὶ E
δημοκρατίαν, ὧν καὶ Ἡρόδοτος ἐν τῇ τρίτῃ σύγκρισιν πεποίηται καὶ δοκοῦσι γενικώταται εἶναι. Τὰς γὰρ ἄλλας ὥσπερ ἐν τοῖς μουσικοῖς διαγράμμασι τῶν πρώτων τρόπων ἀνιεμένων ἢ ἐπιτεινομένων συμβέβηκε παρακρούσεις καὶ διαφθορὰς κατ' ἔλλειψιν ἢ ὑπερβολὴν εἶναι. Ταύτας δὲ καὶ πλεῖστον καὶ μέγιστον ἐν ἡγεμονίαις δυνηθείσας τῶν ἐθνῶν ἀπεκληρώσαντο τὰς πολιτείας Πέρσαι μὲν αὐτοκρατῆ βασιλείαν καὶ ἀνυπεύθυνον, Σπαρτιᾶται δ' ἀριστοκρατικὴν ὀλιγαρχίαν καὶ αὐθέκαστον, Ἀθηναῖοι δ' αὐτό-
νομον καὶ ἄκρατον δημοκρατίαν. Ὧν ἁμαρτανομένων F
παρατροπαὶ καὶ ὑπερχύσεις εἰσὶν αἱ λεγόμεναι τυραν-

826 E 6 ἢ codd. : καὶ Rei. || 7 καὶ[1] ... συνηθείσας codd. : τὰ ... συνηθέντα Patzig *potentissimae gentes* Xyl. || 8 ἀπεκληρώσαντο A : -ρώσατο Uα.

donne les noms de tyrannie, dynastie, ochlocratie[1]. C'est ce qui arrive lorsque dans une monarchie l'irresponsabilité du souverain engendre l'insolence, que dans une oligarchie la présomption engendre l'arrogance, et que dans une démocratie l'égalité engendre l'anarchie, bref lorsque dans tous ces régimes la déraison engendre la démesure[2].

4 De même donc que le musicien expert en harmonie ne tirera des accords justes de tous les instruments que s'il les a accordés selon les règles de l'art et touche chacun d'eux avec science, de la façon prévue pour en obtenir des sons mélodieux, mais que, cependant, conformément aux conseils de Platon[3], il répudiera les pectis, les sambuques, les psaltérions aux sons multiples, les barbitoi et les trigones, au profit de la lyre et de la cithare, de même, l'homme d'État jouera comme il le faut de l'oligarchie que Lycurgue a instituée à Sparte, s'il impose une douce contrainte, après avoir accordé préalablement à son diapason ceux qui lui sont égaux en puissance et en honneurs[4] ; il saura trouver l'accord avec les multiples sons et les multiples cordes de la démocratie[5], si, tendant ou détendant les cordes du régime, il cède quand les circonstances l'exigent pour ensuite tenir bon en une autre occasion et sait résister et faire front[6]. Mais si l'homme d'État pouvait choisir son régime comme on choisit son instrument[7], il en croirait Platon et n'en élirait pas d'autre que la monarchie[8], le seul sur lequel on peut exécuter ce mode véritablement parfait et suprême de la vertu[9], le seul dont ni la contrainte ni la complaisance ne peuvent rompre l'accord avec l'intérêt de l'État[10]. Les autres gouvernements subissent en quelque sorte la loi de l'homme d'État, comme aussi il subit la leur ; dirigés par lui, ils le dirigent également, car il ne dispose pas

1-7. Voir *Notes complémentaires*, p. 216-217.

8. Pour Platon également, la monarchie liée par de bonnes règles écrites est, entre les constitutions « non droites », celle où il fait le meilleur vivre encore que la vie y soit forcément pénible (*Politique*, 302 b-e).

9-10. Voir *Notes complémentaires*, p. 218.

νίδες καὶ δυναστεῖαι καὶ ὀχλοκρατίαι· | ὅταν βασιλείᾳ 827 A μὲν ὕβριν ἐντέκῃ ⟨τὸ⟩ ἀνυπεύθυνον, ὀλιγαρχίᾳ δ' ὑπερφροσύνην τὸ αὔθαδες, δημοκρατίᾳ δ' ἀναρχίαν ⟨ἡ⟩ ἰσότης, ἀμετρίαν ⟨δὲ⟩ πάσαις [δὲ] τὸ ἀνόητον.

4 Ὥσπερ οὖν ὁ ἁρμονικὸς καὶ μουσικὸς ἀνὴρ παντὶ μὲν ὀργάνῳ χρήσεται προσῳδῷ τεχνικῶς ἁρμοσάμενος καὶ λόγῳ κρούων ἕκαστον ὡς πέφυκεν ἐμμελὲς ὑπηχεῖν, ἤδη μέντοι συμβούλῳ Πλάτωνι χρησάμενος, πηκτίδας, σαμβύκας καὶ ψαλτήρια πολύφθογγα καὶ βαρβίτους καὶ τρίγωνα παραπέμψας, τὴν λύραν καὶ τὴν κιθάραν προτιμήσει, τὸν αὐτὸν τρόπον ὁ πολιτικὸς ἀνὴρ εὖ μὲν ὀλι- B γαρχίαν Λακωνικὴν καὶ Λυκούργειον μεταχειριεῖται, συναρμοσάμενος αὑτῷ τοὺς ἰσοκρατεῖς καὶ ὁμοτίμους ἄνδρας, ἡσυχῇ προσβιαζόμενος, εὖ δὲ πολυφθόγγῳ καὶ πολυχόρδῳ συνοίσεται δημοκρατίᾳ, τὰ μὲν ἀνιεὶς τὰ δ' ἐπιτείνων τῆς πολιτείας, χαλάσας τ' ἐν καιρῷ καὶ καρτερῶς αὖθις ἐμφύς, ἀντιβῆναι καὶ ἀντισχεῖν ἐπιστάμενος· εἰ δ' αἵρεσις αὐτῷ δοθείη καθάπερ ὀργάνων τῶν πολιτειῶν, οὐκ ἂν ἄλλην ἕλοιτο πλὴν τὴν μοναρχίαν, Πλάτωνι πειθόμενος, τὴν μόνην δυναμένην τὸν ἐντελῆ καὶ ὄρθιον ἐκεῖνον ὡς ἀληθῶς τῆς ἀρετῆς τόνον ἀνασχέσθαι καὶ μήτε πρὸς ἀνάγκην μήτε πρὸς χάριν † ἁρμόσαι † τοῦ συμφέροντος. Αἱ μὲν γὰρ ἄλλαι πολιτεῖαι τρόπον τινὰ C κρατούμεναι κρατοῦσι καὶ φερόμεναι φέρουσι τὸν πολιτικόν, οὐκ ἔχοντα τὴν ἰσχὺν βέβαιον ἐπὶ τούτους παρ' ὧν

827 A 2 τὸ add. Wytt. || 3 καὶ ante τὸ add. A || ἡ add. Sandbach || 4 δὲ πάσαις Wytt. : πάσαις δὲ codd. || 10 τρίγωνα Turn. Xyl. : τρίβωνα codd. || B 3 αὑτῷ Dueb. : αὐτῷ codd. || 12 ἁρμόσαι codd. : ἀπᾷσαι ut Pohlenz vel ἀφαρμόσαι malimus || B 12-C 1 τοῦ συμφέροντος : ἄνευ τοῦ συμφέροντος Rei. Wytt. *si utilitas non poscat* Longolius || 3 τούτους Mez. : τούτου codd.

d'un pouvoir à toute épreuve sur ceux dont il tient son pouvoir et souvent il se voit contraint de clamer ce vers d'Eschyle que Démétrios Poliorcète adressait à la Fortune quand il eut perdu son royaume :

> « C'est toi qui attises ma flamme et toi, me semble-t-il, qui me réduis en cendres »[1].

1. Eschyle, fr. 359 Nauck² (699 Mette). Le vers est également cité dans la *Vie de Démétrios*, 35, 4.

ἔχει τὸ ἰσχῦον, ἀλλὰ πολλάκις ἀναγκαζόμενον τὸ Αἰσχύλειον ἀναφωνεῖν, ᾧ πρὸς τὴν τύχην ἐχρῆτο Δημήτριος ὁ πολιορκητὴς ἀποβαλὼν τὴν ἡγεμονίαν·

Σύ τοί με φυσᾷς, σύ με καταίθειν μοι δοκεῖς.

827 C 7 μοι *Vit. Demetr.* codex Parisinus gr. 1679 Xyl. : om. UαA αὖ Mette.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

P. 74.

1. Sur Ménémachos, voir la Notice, p. 29-31.

2. *Iliade*, 9, 55-56 ; vers cité également dans *An seni*, 795 B.

3. προτρεπομένους : la glose de Fowler *(who urge people to take lessons from them)* est inexacte, comme le montre l'expression de la p. 826 B : ὁ προτρεπόμενος καὶ διαίρων ἐπὶ πολιτείαν λόγος. Cette phrase pourrait être une trace de l'enseignement oral de Plutarque (voir la Notice, p. 21, note 1). Mais un candide lecteur la prenait sans doute pour une critique des divers *Protreptiques* de philosophes, en particulier ceux des Stoïciens, Cléanthe, Ariston de Chios, Persaeus de Citium, Posidonios et surtout Chrysippe (Plutarque est notre seule source — voir Arnim, *SVF*, III, 203 — pour son traité Περὶ τοῦ προτρέπεσθαι ou Τὰ προτρεπτικά, qu'il cite à sept reprises, *cf.* 1039 D). Le propos peut encore viser les Sophistes et les conférenciers d'apparat (*cf.* Aulu-Gelle, 5, 1). Sur le caractère très théorique de la « parénétique », voir Sénèque, *Ad Lucil.*, 94 et 95 ; E. Bréhier, *Chrysippe et l'ancien stoïcisme*, 1910/1951, p. 229.

4. *Iliade*, 9, 443 ; également cité dans *An seni*, 795 E.

5. Le passage veut dire que Ménémachos n'a pas le temps de faire son apprentissage sous la direction d'un homme d'État philosophe : χρόνον ne peut signifier « l'âge » ou « l'occasion », mais seulement « le temps libre », comme le prouvent *An seni*, 783 C, et *De tranquillitate animi*, 464 F. Peut-on tirer de cette indication une conclusion sur l'âge du destinataire des *Préceptes* ? On doit comprendre, semble-t-il, que Ménémachos *n'a plus* le temps, parce qu'il a l'âge de se lancer sans plus attendre dans la carrière politique et que sa naissance et sa fortune l'obligent à occuper aussitôt que possible les charges les plus coûteuses. Nous savons, par Pline le Jeune (*Ep.*, 10, 79), qu'en Bithynie il fallait avoir trente ans pour entrer au Conseil (selon la *lex provinciae* de Pompée) et vingt-cinq ans pour exercer les magistratures inférieures (selon un édit d'Auguste). Pline souhaite abaisser le seuil de l'âge, afin de favoriser les *honestiores* au détriment des gens du peuple, et c'est bien en effet la tendance depuis

Auguste (*cf.* Suétone, *Aug.*, 38). Trajan répond à Pline d'accepter les nobles dans le Conseil à partir de vingt-cinq ans (sur la lettre de Pline et la réponse de Trajan, voir le commentaire de A. N. Sherwin-White, *The letters of Pliny*, p. 669-675). Les règlements dans la province d'Asie étaient sans doute les mêmes qu'en Bithynie (voir V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie*, 1904, p. 200). Nous inclinons donc à penser que Ménémachos avait vingt-cinq ans environ.

6. Ce « philosophe » n'est pas un philosophe professionnel, c'est plutôt l'homme d'État éclairé par le λόγος dont il est question par exemple dans *Ad princ. iner.*, 781 F - 782 A, ou *De audiendo*, 42 E, 46 B, ou encore dans les discours de Dion de Pruse (22, 2 ; 48, 14 ; 49, 3). Le mot de « philosophe », bien qu'on en abuse à cette époque (*cf.* A.-M. Malingrey, « *Philosophia...* », p. 99-100), montre que Plutarque a la volonté de maintenir vivant le vieil idéal de la politique éclairée par la philosophie et du politique qui est à la fois un théoricien et un praticien. Quant à l'idée « platonicienne » d'une éducation du jeune politicien, formation qui consisterait à suivre une sorte de « cursus » sous la direction d'un homme d'État plus âgé, et à être spectateur de ses actes, elle est reprise plus loin (c. 11-12) et dans *An seni*, 790 D - 791 A. Mais il semble que, dans la réalité, le principe d'un apprentissage de la vie politique ne résistait pas à l'impérieuse nécessité, pour les jeunes aristocrates riches, d'occuper les charges le plus tôt possible : Hérode Atticus, par exemple, fut archonte éponyme, à Athènes, à vingt-six ans. Ménémachos lui-même n'a pas le temps d'attendre — βίον ὕπαιθρον se dit par opposition à la vie privée (*cf.* *Caton le Jeune*, 37, 10).

P. 75.

1. L'idée d'un « choix raisonné et inébranlable » fondamental trouve peut-être son origine lointaine dans Aristote (*Éth. Nic.*, 1105 a 29-32, 1106 b 36), mais elle semble surtout inspirée par le stoïcisme : comparer *Marius*, 46, 5 (il faut « faire appel à la raison et à l'éducation pour donner une base et un fondement aux biens extérieurs ») et voir le commentaire de D. Babut, *Plutarque et le stoïcisme*, p. 20. Le mot πτοία appartient particulièrement au vocabulaire stoïcien (voir *SVF*, IV, Index) ; sur la nécessité d'éviter les πτοῖαι dans la conduite des affaires, voir *De tranq. animi*, 468 E. La condamnation de ceux qui se lancent dans la vie publique par ambition est réitérée p. 815 C ; voir aussi *An seni*, 788 C, 790 C. Quant à la politique comme remède au désœuvrement, Épicure l'admettait dans certains cas, et Plutarque l'attaque sur ce point dans *De tranq. animi*, 465 F - 466 A.

P. 76.

2. Le mouvement et le sens de cette page (οὔτε ... οὔτε ... τε ...) sont proches de *Caton le Jeune*, 19, 3 (οὔτε δόξης χάριν

οὔτε πλεονεξίας οὔτ' αὐτομάτως καὶ κατὰ τύχην). La source lointaine est Platon, *Rép.*, 347 b : « Les hommes de bien ne veulent gouverner ni pour des richesses ni pour des honneurs (οὔτε χρημάτων ἕνεκα ... οὔτε τιμῆς ...) ». La question de l'amour du gain et de l'ambition est reprise avec plus d'ampleur aux chap. 26-27 (819 D - 820 F).

3. Sur Stratoclès et Dromoclidès, démagogues athéniens qui flattèrent honteusement Démétrios Poliorcète, voir *Démétrios*, 11, 12, 13, 26, 34.

4. Appien (*Civil.*, 1, 21) dit aussi que Caius Gracchus « se tint longtemps en repos après le malheur de son frère ». Le récit que Plutarque, dans la *Vie des Gracques*, fait de l'entrée de Caius dans la vie publique est plus circonstancié, mais il reste gouverné par l'idée que Caius « se jeta dans la politique par nécessité plus que par choix », en dépit de sa volonté de « rester au repos » (*Caius*, 1, 6-7). Sur le caractère coléreux de Caius : *Tibérius*, 2, 5. Pour la construction, ici, ἐνέπεσε ὑπ' ὀργῆς, comparer *Caius*, 1, 6, et *An seni*, 788 C. Plutarque ne dit nulle part ailleurs que Caius songea à quitter les affaires.

5. Cette image de la politique comme spectacle de théâtre est reprise en 800 B, 805 D, 813 E, 816 F - 817 A. Elle peut être liée à la double fonction des théâtres grecs, lieux de spectacles et lieux de réunion des assemblées politiques (*cf. An seni*, 796 F, et *infra*, 799 E).

6. L'expression δουλεύοντας ὧν ἄρχειν ἀξιοῦσιν s'applique bien au cas des Gracques, dont Plutarque explique (*Agis*, 1, 3 ; 2, 8) qu'ils furent en quelque sorte prisonniers de la popularité dont ils jouissaient.

P. 77.

2. Cette brève comparaison des Athéniens et des Carthaginois est ornée de nombreuses figures rhétoriques. La *syncrisis* de peuples a pour origine les célèbres comparaisons des Athéniens et des Spartiates (Thucydide, 1, 70), des Carthaginois et des Romains (Polybe, 6, 51-52). Sur l'humanité et la bonté des Athéniens, voir *Aristide*, 27, 4-7 ; *Cimon*, 10, 6 ; *Caton l'Ancien*, 5, 3-4 ; *Pélopidas*, 6, 5. L'éloge de leur caractère compatissant était déjà un lieu commun au IVe siècle (voir J. de Romilly, *La douceur dans la pensée grecque*, p. 275-307). C'est encore un thème essentiel du *Panathénaïque* d'Aelius Aristide, qui rappelle qu'Athènes a fait preuve de « philanthropie » même à l'égard de ses adversaires tombés dans le malheur (1, 54 Lenz-Behr).

P. 78.

2. *Nicias*, 7, 7 et *Scholies de Lucien, Timon*, 30, p. 115, Rabe (= Théopompe, *FGrHist*, 115, fr. 92). D. S. Robertson (« Cleon and the Assembly », *Class. Rev.*, 1923, p. 165) pense que la source de Plutarque pourrait être une comédie.

3. *Alcibiade*, 10, 1-2.

4. Pline l'Ancien, (8, 55) et Élien (*Hist. an.*, 5, 39) nous parlent, l'un d'un Hannon qui fut le premier homme à caresser un lion et à le montrer apprivoisé, l'autre d'un Hannon qui avait appris à un lion à porter ses bagages. Ils ne font peut-être qu'un avec le Hannon connu d'Aristote (*Politique*, V, 1307 a 2-5) et de Justin (21, 4), qui tenta sans succès de s'emparer du pouvoir à Carthage au ɪvᵉ siècle a. C. Voir K. Mittelhaus, *De Plutarchi Praeceptis Gerendae Reipublicae*, 1911, p. 46. Quant au lion comme signe d'esprit tyrannique, voir *Antoine*, 9, 8, où Plutarque rapporte que les gens de bien s'indignaient de voir des lions attelés à des chars dans le cortège d'Antoine.

5. *Démétrios*, 22, 2. Pour un geste de magnanimité identique de César, voir Pline l'Ancien, 7, 94.

6. Il s'agit du procès qui aurait été intenté à Épaminondas pour avoir, de son propre chef, prorogé ses fonctions de béotarque au-delà du délai légal, lors de sa première expédition dans le Péloponnèse (voir ci-dessous, p. 817 E). Plutarque évoque encore ce procès dans *Pélopidas*, 25, 2-3 et dans *De laude ipsius*, 540 D-E, mais sans faire mention de ce genre hautain et méprisant, dont il n'est pas question non plus dans *Reg. et imp. apoph.* 194 A-B, ni chez Pausanias, 9, 14, 7, Appien, *Syr.* 41, Élien, *Varia Hist.*, 13, 42, Cornelius Nepos, *Epam.*, 7, 3 - 8, 5. Mais Dion de Pruse (43, 5) semble évoquer le même geste lorsqu'il raconte qu'Épaminondas, longuement accusé devant l'Assemblée du peuple, se contenta de répondre : « Eh ! Que Déméter te prenne en grippe ! », provoquant les rires des Thébains. Sur la date et les véritables raisons du procès, voir M. Cary, « The trial of Epaminondas », *Class. Quart.*, 1924. Plutarque devait le raconter dans la *Vie d'Épaminondas* perdue.

P. 79.

4. Plutarque, fidèle à l'enseignement de Platon, repris par Aristote, pense que le but du gouvernant doit être de rendre ses concitoyens aussi vertueux que possible (*Gorgias*, 515 b-c ; *Politique*, III, 1280 b).

P. 80.

1. Sur la jeunesse de Thémistocle couraient des histoires de débauche (*cf. An seni*, 795 C) que Plutarque qualifie lui-même de purs ragots dans *Thémistocle*, 2, 8 ; le mot sur le trophée de Miltiade est également rapporté dans *Thésée*, 6, 9 ; *Thémistocle*, 3, 4 ; *Quodomodo quis suos prof. in virt. sentiat*, 84 B ; *De capienda ex inim. util.*, 92 C ; *Regum et imp. apoph.*, 185 A.

P. 81.

1. Fait également rapporté dans *De cap. ex inim. util.*, 89 E, et dans *Pompée*, 48, 12, où ce tic de Pompée est dénoncé publique-

ment par Clodius dans une scène fameuse. Le geste passait pour marquer un caractère efféminé. Cicéron le reprochait également à César (*César*, 4, 9). Sur le sens de ce geste, voir aussi Sénèque, *Ad Lucil.*, 52, 12 et les références données par Wyttenbach, *Anidmadversiones*, *ad* 89 E, et par R. Flacelière, *César*, 4, 9 (*Vies*, t. IX, C.U.F.).

P. 82.

1. *Platon le comique* : poète contemporain d'Aristophane ; on ne sait de quelle pièce proviennent les fragments qui suivent (185, 1-2 ; 185, 3 ; 185, 4 Kock).

2. *Agyrrhios* : démagogue athénien, du dème de Collytos, oncle de Callistratos d'Aphidna ; créateur du *misthos ecclesiastikos* et fort impopulaire auprès des poètes comiques pour avoir, avec Archinos, proposé et fait voter une réduction de leur salaire (*Schol. d'Aristophane, Grenouilles*, 367) ; il fut chassé de la vie politique par la paix d'Antalcidas (voir Glotz, *Histoire grecque*, III, p. 68, 80, 91, 96, 106). Dénoncé comme un filou par Andocide (1, 133), il était considéré par Démosthène comme un honnête homme et un ardent démocrate (*Contre Timocr.*, 134). Les deux vers font peut-être allusion à son élection à la stratégie, en 389 (voir Kirchner, *Prosopographia Attica*). Edmonds (*Fragments of Attic Comedy*, I, p. 549) pense que χειροτονεῖν est une plaisanterie παρ' ὑπόνοιαν et que le verbe attendu est « accoucher ».

3. Peut-être Mantias de Thorikos, qui fut trésorier en 377-376 et dont il est question dans les deux discours *Contre Boeotos* de Démosthène ; il mourut en 357. Il semble que la citation doive être rapprochée d'un vers d'Aristophane, *Acharniens*, 585 (« Tiens-moi la tête que je vomisse ») et que προσίστασθαι doive être pris au sens de « remonter à la gorge » (*cf. De vitando aere alieno*, 831 B). Le mot attendu à la place de βῆμα serait donc στόμα.

4. *Képhalos* : démagogue athénien, fils de potier ; il entra dans la carrière politique en 399, en accusant Andocide; il fut, avec son ami Thrasybule de Collytos, un des principaux promoteurs de la politique de revanche et d'expansion qui prévalut après la victoire de Conon à Cnide (394) et aboutit à la constitution de la deuxième confédération maritime athénienne (378-377). Attaqué par Aristophane (*Ass. des femmes*, 248), il est donné par Démosthène (18, 219 et 251) comme un orateur célèbre et important et par Eschine (3, 194) comme un démocrate scrupuleux. Voir Glotz, *Histoire grecque*, III, p. 80, 87, 121, 126 — Le vers contient peut-être une allusion littéraire au *Philoctète* de Sophocle : βόσκειν y est utilisé à propos d'une maladie (v. 313) et δυσώδης fait penser à la puanteur du mal de Philoctète. Κέφαλον peut donc renvoyer à une infection « céphalique ».

5. Épisode inconnu par ailleurs. Il s'agit probablement du C. Papirius Carbo qui fut ami de Tibérius Gracchus et adversaire de Caius. Il fut consul en 120 et s'empoisonna à l'issue du procès

qu'on lui intenta au sortir de sa charge (voir J. Carcopino, *Autour des Gracques*, p. 300-303). Cicéron le qualifie de *seditiosus* et *improbus* (*De leg.*, 3, 35).

P. 83.

1. Les chapitres 5 à 9 rappellent que Plutarque avait écrit un traité en trois livres *Sur la rhétorique* et un autre *La rhétorique est-elle une vertu ?* (*Catalogue de Lamprias*, nos 47 et 86). Ils appellent une comparaison avec les conseils oratoires que Dion de Pruse donne à un jeune homme entrant dans la vie publique, dans son *Discours* 18. Il faut se rappeler que l'éloquence conserve une grande importance dans la vie politique de la Grèce romaine, et qu'elle intervient dans de nombreuses occasions : ambassades auprès de l'empereur, ou du gouverneur, ou d'autres cités ; débats de l'assemblée provinciale ; discussions au Conseil, harangues à l'Ecclésia (pour le vote d'honneurs et parfois pour affronter une situation de crise) ; discours d'apparat (pour la dédicace de constructions, les fêtes, les visites de souverains), etc.

2. Ménandre, fr. 472, 7 Kock = 407 Körte. Le vers de Ménandre et la correction de Plutarque partent du proverbe Οἷος ὁ τρόπος τοιοῦτος ὁ λόγος (Norden, *Kunstprosa*, I, 11, 2 ; R. Jeuckens, *Plutarch von Chaironea und die Rhetorik*, p. 18 ; Mittelhaus, *o. c.*, p. 55-56), proverbe qui a amené Wilamowitz à écrire ici οἷος ὁ τρόπος καὶ ὁ λόγος. Mais Plutarque, dans *De audiendis poetis*, 33 F, reprend et corrige dans les mêmes termes le vers de Ménandre : « C'est le discours qui persuade en même temps que le caractère, ou bien c'est le caractère au moyen du discours, de même que le cavalier dirige au moyen de la bride ou le pilote au moyen du gouvernail ». Sur l'importance, pour Plutarque, de l'ἦθος, du τρόπος, du βίος comme facteurs de persuasion et de πίστις, voir 800 B-C, 821 B ; *Phocion*, 5, 10 ; *Démosthène*, 10, 5, etc., ainsi que R. Jeuckens, *o. c.*, p. 18-23. Quant au λόγος comme ὄργανον, voir ci-dessous, 802 B ; *Fabius*, 1, 7 ; *Périclès*, 8, 1.

3. Cette fin de phrase donne à plusieurs éditeurs et traducteurs, qui ne la comprennent guère, beaucoup de tablature. La fin de la phrase explique τρόπῳ χρωμένην d'une façon apparemment contraire au sens général de la phrase, qui est que la vertu dirige grâce au λόγος. De plus, la superposition de l'image du gouvernail et de celle des rênes surprend. Le passage de Platon (*Critias*, 109 c) permet, semble-t-il, de comprendre. Platon écrit : « (Les dieux dirigent les hommes non par la force) ἀλλ' ᾗ μάλιστα εὔστροφον ζῷον, ἐκ πρύμνης ἀπευθύνοντες, οἷον οἴακι πειθοῖ ψυχῆς ἐφαπτόμενοι ... ». On voit que Platon mélange déjà les images du cavalier et du pilote, et que le passage porte, chez lui, sur l'efficacité de la Persuasion. Plutarque emprunte à Platon toute la fin de sa phrase (ὅθεν, etc.) en citant Platon de mémoire, approximativement. Mais chez lui, comme chez Platon, ces images ne sont là que pour préciser ce que c'est que πόλιν πείθειν,

gouverner par la persuasion. Si on admettait que les images portent sur τρόπῳ χρωμένην, la phrase ne pourrait être qu'ironiquc. La double image du gouvernail et du frein se trouve aussi dans un vers de Sophocle (fr. 785 Nauck) que Plutarque cite deux fois : 767 E ; *Alexandre*, 7, 2.

P. 84.

I. Aristophon d'Azénia intcnta un procès en trahison ct cn concussion à Iphicrate, après la défaite navale d'Embata (356) ; en dépit de son éloquence, il n'obtint pas gain de cause et Iphicrate fut acquitté (Glotz, *Histoire grecque*, III, p. 198-199). Aristote cite le discours de défense que prononça Iphicrate (*Rhétorique*, 1398 a 5-6 ; voir aussi Lysias, fr. 65 Thalheim = fr. III Gernet-Bizos). Sur les discours d'Iphicrate, voir *infra*, p. 113, note 4. C'est à tort que Mittelhaus (*o. c.*, p. 7) rapproche le présent passage de *An Seni*, 788 D, où il s'agit non d'un procès mais d'unc élection à l'Assembléc.

P. 85.

4. *Odyssée*, 2, 69.

5. Le vocabulaire et la pensée sont platoniciens. *Cf.* συναρμόττειν πειθοῖ, σίδηρον μαλάττειν, πόλιν κοσμεῖν : *Rép.*, 519 e, 411 b, 540 b. Plutarque pense que « le souverain est l'image dc Dieu qui ordonne toutes choses » (780 E).

6. Thucydide, 2, 65, 9 ; cité dans *Périclès*, 9, 1.

7. *Éphialte* : chef de parti populaire et ami de Périclès ; auteur de la réforme qui amputa l'Aréopage d'une partie de ses pouvoirs ; assassiné en 462 (voir *Périclès*, 7, 8 et 10, 7-8). *Thucydidès* : le fils de Mélésias, adversaire acharné de Périclès, ostracisé en 443 ; le mot est rapporté dans *Périclès*, 8, 5.

P. 86.

I. *Paroem. Graeci*, II, p. 220, 44. L'opposition entre la prise par les oreilles et les autres « prises » apparaît dans un mot de Cléanthe, *Alcibiade*, 6, 2.

2. Sur la condamnation par Plutarque de ces formes d'évergétisme, voir *An seni*, 787 A-B ; ci-dessous, 821 F ; *De vit. aere al.*, 830 E. Quand il condamne les spectacles de danse, Plutarque vise les pantomimes, dont la vulgarité est attestée par de nombreux témoignages (*cf.* Lucien, *De saltatione*, 2) et que Trajan interdit (Plinc le Jeune, *Panégyrique de Trajan*, 46). Sur les spectacles dc gladiateurs, voir 821 F et, par allusion, 822 C, 823 E. Sur la vogue de ces spectacles dans le monde grec (*cf.* 822 C, τοῖς πολλοῖς αἰτουμένοις) et sur la condamnation quc portèrent contre eux quelques philosophes (*e.g.* Dion, 31, 121-122), voir L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, p. 239-266. Ces spectacles, liés au culte impérial, sont donnés par de riches notables, prêtres et grands-prêtres de ce culte (*ibid.*, 270-275). Les allusions aux théâtres

et aux stades peuvent les désigner, car ces lieux ont été utilisés en Grèce pour les combats et pour les « chasses » (*ibid.*, 34-36).

4. Pour l'emploi de τιθασεύειν au sens politique, voir *De fortuna Alexandri*, 330 B-C ; *Numa*, 8, 4 ; *Démosthène*, 5, 4 ; Wyttenbach, *Animadversiones*, à *Quomodo adul. internosc.*, 61 E. La comparaison du peuple avec un animal et de l'activité politique avec un dressage revient souvent chez Plutarque. Le δῆμος est comparé aux animaux domestiques, à un cheval, à un chien, à un troupeau (795 C, 802 C-D, 821 A ; *cf. De fortuna Alex.*, 329 B, 330 B-C), et la populace (ὄχλος) à un animal sauvage (800 C ; comparer l'image de l'homme en colère dans *De cohib. ira*, 462 E-F). Plutarque insiste beaucoup sur la nécessité d'un dressage plein de douceur de cet « animal », il regrette que la contrainte du mors, du collier, du fouet, soit parfois indispensable (799 C, 802 C-D, 821 A, *Fabius*, 20, 4). S'il rejette, comme ici, les évergésies, c'est parce que, selon lui, elles ne relèvent pas du dressage et de la civilisation, mais de la chasse, de la violence et de la sauvagerie. Mais cette image du peuple est une simple métaphore : pour Plutarque, le peuple n'est pas « dépourvu de raison » (802 D-E), il n'est pas composé d'esclaves mais d'hommes (*Septem sapientium conv.*, 147 D), de même que les Barbares ne sont pas des animaux (*De fortuna Alex.*, 329 B). La comparaison signifie donc que le peuple est composé d'hommes inférieurs, chez qui les passions tendent à l'emporter sur la raison, comme chez les enfants (*cf.* 814 A). C'est pourquoi la parole-admonestation est l'« outil politique » qui a sa préférence.

5. Tout en s'inspirant de Platon pour la pensée, la fin du chap. 5 se réfère à la *Vie de Périclès* : on trouve dans cette *Vie* l'idée que Périclès dominait à la fois par son éloquence et son caractère (15, 3), l'insistance sur son éloquence (8), la référence à Thucydide (9, 1), l'idée qu'Athènes avait beaucoup d'autres hommes de valeur (16, 1), l'anecdote sur Thucydidès (8, 5), le conseil périciéen de renoncer à des conquêtes hors de Grèce (21, 1 et 22, 1 ; *cf.* Thuc. 1, 144, 1 et 2, 65, 7), l'idée que Périclès n'eut qu'à maintenir la prospérité existante d'Athènes (*Fabius*, 28 (1), 1-2). La définition de la vraie « démagogie » qui clôt ce chapitre est comparable à celle de la « psychagogie » périciéenne (*Périclès*, 15, 2). Par ailleurs, la *Vie de Nicias* oppose d'une façon explicite l'éloquence de Périclès et les générosités de Nicias (3, 1-2). Sur l'attitude de Plutarque en face de l'évergétisme, voir 818 D, 822 F, et la Notice, p. 51-53.

6. La condamnation de l'éloquence théâtrale est sûrement une condamnation de l'asianisme, qui, pour Denys d'Halicarnasse aussi, est « théâtral » et « jeune » (Prologue des *Orateurs antiques*). Peut-être Plutarque condamne-t-il symétriquement les excès de l'atticisme lorsqu'il écarte ensuite les raffinements techniques. La suite montre qu'il croit à la possibilité d'une éloquence politique « philosophique », élevée, méditée, responsable et grave, inspirée de modèles anciens. Sur ce point, ses vues sont proches de celles que Denys exprime dans le Prologue de ses *Orateurs antiques*.

7. Le mot de Pythéas : *Démosthène*, 8, 4 ; *Cicéron*, 50 (1), 4 ; Lucien, *Demosth. enc.*, 15. Sur Pythéas, voir p. 90, note 2.

8. Le texte des manuscrits est, pour cette phrase, manifestement fautif : ὄζειν, πικροῖς, ἀπηκριδωμέναις ou -μένος. La phrase ne peut être construite parce qu'il manque après μήτ' αὖ πάλιν un attribut, adjectif ou participe, ou, de préférence deux attributs : Ὁ λόγος ἔστω μήτε νεαρὸς καὶ θεατρικός, μήτ αὖ πάλιν *x* καὶ *y*. ἀπηκριδωμένος ne peut pas jouer seul le rôle de cet attribut, à moins de rendre maladroite la fin de phrase. Les éditeurs ont donc rendu le texte lisible en corrigeant l'infinitif ὄζειν en un participe ὄζων. Mais c'était mal attaquer la difficulté. Il apparaît que la véritable correction permettant de « remettre sur pied » l'ensemble de la phrase consiste à rétablir πικρός à la place du πικροῖς fautif des manuscrits, et à considérer comme les deux attributs disparus πικρός et ἀπηκριδωμένος. La faute première, πικροῖς, a été manifestement provoquée par le voisinage de ἐνθυμήμασι. Puis, une fois rompu le parallélisme entre πικρός et ἀπηκριδωμένος, les copistes ont tenté de créer un nouveau parallélisme entre ἐνθυμήμασι πικροῖς et περιόδοις ἀπηκριδωμέναις ... et dès lors la phrase ne peut plus être construite ! Faute d'avoir compris le mécanisme de la faute, les modernes n'ont pas proposé de correction convaincante. Ils ont adopté en général, avec raison, la leçon de J et S, ἀπηκριδωμένος. Reiske rétablit πικρός, mais il n'en voit guère l'intérêt puisqu'il corrige aussi, avec Méziriac, ὄζειν en ὄζων. A. J. Kronenberg (*Mnemosyne*, X, 1941, p. 39) sent la vérité : il conserve ὄζειν. Mais il adopte ἀπηκριδωμέναις ... et il manque toujours des qualificatifs après μήτ' αὖ πάλιν. Fowler, Hubert et Pohlenz, Valgiglio en restent donc à ὄζων et ἀπηκριδωμέναις ou -μένος. La reconstruction du texte proposée ici n'est pas purement logique. Elle est justifiée par des « lieux parallèles » dans l'œuvre de Plutarque en même temps que par les parallélismes de la phrase. A ἐλλυχνίων ὄζειν correspond ἐνθυμήμασι πικρός ; à ὄζειν σοφιστικῆς περιεργίας correspond περιόδοις ἀπηκριδωμένος. La *Vie de Démosthène* souligne cette double correspondance : 8, 4 : Πυθέας ... ἐλλυχνίων ἔφησεν ὄζειν αὐτοῦ (*i.e.* Δημοσθένους) τὰ ἐνθυμήματα ; *comparaison Démosthène-Cicéron*, 1, 2 : Δημ. ὑπερβαλλόμενος ... ἀκριβείᾳ καὶ τέχνῃ τοὺς σοφιστάς ; *Démosthène*, 6, 3 : parallélisme περιόδοις-κατακόρως/ἐνθυμήμασι-πικρῶς. La boutade de Pythéas est donc citée, et non pas seulement évoquée, entre τὸν Δημοσθένους et περιεργίας. La fin de la phrase ne fait plus partie de la citation mais du conseil de Plutarque lui-même, bien que le mot ἐνθυμήμασι vienne de la boutade de Pythéas telle que la cite la *Vie de Démosthène*. Pour ce type de résonance et d'« absorption » d'une citation ou d'un mot célèbre par la phrase de Plutarque, voir 804 E, 811 C-D, 814 E, 820 A.

P. 87.

1. Pour l'emploi de πανουργία, « dextérité », à propos du langage, voir *De audientis poetis*, 26 A, 27 F, 28 A ; *Quaest. conv.*, 673 F ; *Eumène*, 2, 10 ; *Démosthène*, 5, 6.

2. Ἑκτικῶς, « d'une manière continue », désigne sans doute un style coulant. Cependant le terme ne se rencontre pas dans les manuels de rhétorique et Keil voulait le remplacer par διαλεκτικῶς (Mittelhaus, *o.c.*, p. 47). Διαιρετικῶς signale la διαίρεσις, distinction subtile des termes et des notions (*cf. De aud. poet.*, 23 A, *De comm. not.*, 1081 F). Au cours des démonstrations oratoires des Sophistes, les spectateurs exprimaient leur admiration par des exclamations adverbiales de ce genre, dont Plutarque nous a conservé d'autres échantillons : voir *De aud. poet.*, 45 F - 46 A ; *De laude ipsius*, 543 E. Cet usage fait penser aux épithètes en -ικός prodiguées, déjà au vᵉ s., à un « bon » orateur (Aristophane, *Cavaliers*, 1378-1380).

3. Παρρησίας πατρικῆς : le sens de « paternel » est rendu certain par le commentaire de l'adjectif dans *Romulus*, 13, 5. Le sens « hérité des ancêtres » n'est pas inconcevable à cause de l'importance de la noblesse (*cf.* p. 132, note 1) et d'une réflexion comme « La noblesse donne une riche réserve de παρρησία », dans l'écrit apocryphe *De liberis educandis*, 1 B. L'adjectif accolé à παρρησία est très significatif : à l'époque de Plutarque, la *parrhesia* ne repose plus sur l'*isegoria* (le droit de parole et d'initiative reconnu à tous), elle est devenue la qualité d'un discours qui admoneste et réprimande le peuple et ceux qui l'agitent. Cette parole-admonition est cousine de la νουθέτησις d'Aristote : *Politique*, 1260 b 3-8 et note 9 de J. Aubonnet *ad loc.*, C.U.F.

4. Ἐπὶ τῷ καλῷ τὸ κεχαρισμένον : les termes sont les mêmes dans le développement parallèle, p. 823 A. Comparer l'éloge que fait Pline de l'éloquence de Trajan (*Panégyrique*, 67, 1) : *gravitas sententiarum, inadfectata veritas verborum.*

5. Ἰδίων n'a pas à être corrigé ; le sens est « personnel », « original » (*cf. Adv. Colotem*, 1121 F ; *Thésée*, 34, 3), par opposition aux κοινοὶ τόποι.

6. Ce mot est attribué à Leptine par Aristote (*Rhét.*, III, 1411 a 4) et par Cicéron (*Pro lege Manilia*, 5, 11 ; *De natura deorum*, 3, 38). Aristote en fait un exemple de métaphore par analogie. L'occasion de ce mot aurait été la venue à Athènes, en 369, d'une ambassade lacédémonienne qui demandait du secours contre Épaminondas et les Thébains : Leptine demandait qu'on évitât à Sparte d'être détruite. Plutarque prête à Cimon un mot analogue en faveur de Sparte, quand les Spartiates, en 462, vinrent demander du secours contre les hilotes révoltés : « Ne laissez pas la Grèce boiteuse et Athènes seule attachée au timon » (*Cimon*, 16, 10).

7. Mot également rapporté dans *Phocion*, 1, 1.

8. Archiloque, fr. 55 Diehl = 126 Lasserre = 91 West. Le

rocher suspendu au-dessus de la tête de Tantale semble être la forme originelle du châtiment de ce roi aux Enfers, plus ancienne que le supplice de la faim et de la soif. Archiloque évoquait, semble-t-il, un danger qui menaçait Thasos.

12. *Éphore* de Kymè et *Théopompe* de Chios, tous deux disciples d'Isocrate, composèrent, l'un, une histoire universelle en trente livres, l'autre, deux livres d'*Helléniques* et une *Histoire de Philippe* en cinquante-huit livres. *Anaximène* de Lampsaque, rhéteur et historien du IV[e] siècle, avait laissé, entre autres ouvrages, des *Helléniques*, une *Histoire de Philippe* et une *Histoire d'Alexandre* ; on lui attribue la *Rhétorique à Alexandre*; Plutarque n'aime pas son emphase (*Cicéron*, 51 (2), 2). Dès le IV[e] siècle, Callisthène souhaitait que les discours prêtés par les historiens aux hommes d'État soient adaptés aux circonstances et à la personnalité de l'orateur (*FGrHist*, 124, fr. 44).

P. 88.

1. Euripide, fr. 282, 22 Nauck.

2. Plusieurs traités Περὶ γελοίου avaient été écrits depuis celui de Théophraste. Cicéron en a conservé les idées dans l'exposé sur la plaisanterie de C. Julius Caesar du *De oratore*, 2, 216-291, et dans l'*Orator*, 87-89. De même pour Quintilien, 6, 3, 13 ; 28 ; 39. Des idées développées par Cicéron se retrouvent chez Plutarque dans ce chap. 7, au chap. 14 (810 E - 811 A), dans *Quomodo adul. internosc.*, 67 E - 68 C, et *Quaest. conviv.*, 631 C - 634 F : rejet de la plaisanterie bouffonne (que Cicéron appelle *scurrilis dicacitas*) ; préférence pour la réplique (selon Cicéron, « la réplique qui suit une attaque est toujours mieux accueillie que le trait qui provoque », *De or.* 2, 230). Voir note 4, p. 107.

3. Mêmes remarques sur l'esprit caustique de Cicéron dans *Cicéron*, 5, 6 ; 27, 1 ; 50 (1), 4-6. Exemples de ses bons mots : *ibid.*, 7, 6-8 ; 25 à 27 ; 38, 3-8 ; *César*, 58, 2. Sur l'esprit de Caton, Plutarque ne fait aucune réserve dans *Caton l'Ancien*, 7-9, où il rapporte plusieurs de ses « mots ». Cicéron dit de Caton qu'il était *acerbior in vituperando* (*Brutus*, 65) et qu'il avait composé un recueil de mots d'esprit (*De off.*, 1, 104). Euxithéos est un inconnu.

5. Proverbe cité dans *Démosthène*, 11, 5, et connu par diverses autres sources (*Paroem. Graeci*, II, p. 704, 73 ; voir aussi A. Gow, *Theocritus*, comm. *ad* 5, 23). Le sens du proverbe est donné par le scholiaste de Théocrite : « à propos de ceux qui défient de plus forts qu'eux » ; ou mieux, par Festus, p. 408 Lindsay : « Le proverbe ' C'est la truie à Minerve ' s'applique à quelqu'un qui fait la leçon à quelqu'un d'autre sur ce qu'il ignore ». Des historiettes « mythico-ésopiques » expliquaient le proverbe, d'après Festus et Nonnos (*Dionys.*, 13, 124).

6. *Xénainétos* : le seul homme politique de ce nom que nous connaissions est l'archonte athénien de 401-400 (11174 Kirchner).

P. 89.

1. *Démocratès* d'Aphidna : orateur pro-macédonien qui descendait d'un des Tyrannoctones. Ses saillies indisposaient Hypéride, qui le prend violemment à partie dans le *Contre Philippide* (édition Colin, C.U.F., p. 103-104 et *Préface*, p. 94-95). Comparer Stobée, 3, 22, 43, p. 594 W.-H., où Démocratès monte sur l'Acropole, âgé et essouflé. Le sens de l'expression μέγα φυσᾶν (ou de φυσᾶν seul, *De liberis educ.*, 9 A), d'après les exemples donnés par le *Thesaurus*, est proche de celui de μέγα φρονεῖν : « avoir des pensées élevées » ou « être gonflé d'orgueil » (ou « de colère impétueuse », chez Euripide, *Iphig. Aul.*, 151, 381). Le mot fait image et désigne le gonflement des joues chez Démosthène, 19, 314 (τὰς γνάθους φυσῶν) et dans la citation qu'en fait « Démétrius de Phalère » (*On style*, 269, Rhys Roberts), en ajoutant τὰς ὀφρῦς ἐπηρκώς.

2. *Polyeuctos* de Sphettos : orateur du parti anti-macédonien, dont Alexandre réclama l'extradition en 335 (voir G. Glotz, *Hist. gr.*, III, p. 324). Le mot de Polyeuctos est rapporté dans *Phocion*, 5, 5 (où il est rapproché d'un mot de Zénon le Stoïcien) et dans *Démosthène*, 10, 3, où Plutarque donne sa source : Ariston de Chios le Stoïcien (Ariston avait écrit un traité *Contre les orateurs*, Diogène-Laërce, 7, 163). Il apparaît que l'Ancien Stoïcisme, comme les orateurs attiques admirateurs du style dense et les péripatéticiens hostiles à l'école d'Isocrate, insistait sur un parler simple et direct. Plutarque a pu en tirer son admiration pour le laconisme (ex. : *Lycurgue*, 19, 2).

3. *Phocion*, 5, 9 ; *Démosthène*, 10, 4. Voir Stobée, 3, 37, 33, p. 706, Hense. Un fragment de Philodème (*Rhetorica* II, Sudhaus, p. 202) semble, avec la correction σφαγίς de Wilamowitz (*Hermes*, 34, 1899, 637), représenter le mot de Démosthène sur Phocion. Les deux mots reflètent la haute opinion que Plutarque lui-même se faisait de l'éloquence de Phocion : *Phocion*, 14, 3.

6. L'infériorité de Démosthène par rapport à d'autres, dans l'improvisation, était signalée par Ariston de Chios, qui opposait Démosthène à Démade, en rapportant une opinion de Théophraste : *Démosthène*, 8, 3 ; 10, 1-2 ; voir aussi *Moralia*, 6 D, 80 D, *cf.* 848 B. Le jugement de Théophraste sur l'éloquence d'Alcibiade figure dans *Alcibiade*, 10, 4. Wimmer en a fait le fr. 134 de Théophraste ; mais cette critique des facultés d'improvisation d'Alcibiade est peut-être passée par Ariston de Chios, comme la critique de Démosthène — βουλευόμενον, la correction de Dübner, semble imposé par les passages parallèles qui rapportent l'anecdote (*Alcibiade*, 10, 4, *Quomodo quis sent. prof. virt.*, 80 D), passages où λέγειν dépend de δεῖ et où βουλευόμενον est remplacé par ζητῶν.

P. 90.

2. Mot également rapporté dans *Reg. et imp. apophth.*, 187 E. C'est en 324 que l'Assemblée vota les honneurs divins à Alexandre.

Or, contrairement à ce que Plutarque laisse croire, ici et p. 784 C, Pythéas, qui avait fait ses débuts à la tribune en 334, lors de la discussion sur la contribution navale réclamée par Alexandre (*Phocion*, 21, 2), n'était plus un blanc-bec ; il était né, au plus tard, en 356 (voir G. Colin, *R.E.G.*, 39 (1926), 54 *sq.*).

3. Πάμμαχον doit être une allusion métaphorique au pancrace, cette forme de lutte très brutale où presque tous les coups étaient permis. La métaphore est explicite chez Platon, *Euthydème*, 271 c, et chez Dion Chrysostome, 8, 19.

4. Plutarque pense peut-être à Démosthène, dont il décrit les insuffisances et les exercices qu'il fit pour se corriger (*Démosthène*, 6, 4-5).

5. Aristophane, *Cavaliers*, 137.

6. Voir *Caton le Jeune*, 5, 4 ; 31, 5 ; *César*, 13, 2. Pour le sens de σπουδή, voir *Cicéron*, 9, 2.

P. 91.

1. Pindare, *Ol.*, 6, 4-5. Ces vers ont été souvent cités à la fin de l'Antiquité : voir A. Boeck, *Pindari interpretatio latina cum commentario*, 1821/1963, p. 154.

2. La réflexion sur l'envie est développée dans le *An seni*, chap. 7. La comparaison avec la fumée y figure, attribuée à « certains » (787 C) ; elle figurait aussi dans le traité *Sur la calomnie* (fr. 154 Sandbach). L'Ariston dont il est ici question est considéré par Wehrli comme étant le Péripatéticien Ariston de Céos (fr. 25) et par Arnim comme le Stoïcien Ariston de Chios (*SVF*, I, fr. 403). Voir Notice, p. 27. Dans *An seni* et *Sur la calomnie*, Plutarque montre que l'envie n'atteint pas les vieillards, ce qui pourrait indiquer qu'il utilise celui des deux Ariston qui est une source de Cicéron pour *Caton l'Ancien ou la Vieillesse*. L'idée que l'éclat terrasse l'envie se retrouve dans *De invidia*, 538 A-B, et *Crassus*, 35 (2), 5. Aristote remarque qu'on n'envie pas les gens dont on est proche par l'âge et la réputation (*Rhétorique*, 1388 a 5-14). Polybe dit au contraire que « les actions éclatantes font naître des jalousies profondes » (1, 36, 3).

3. Pour l'image, comparer *Sertorius*, 18, 3 : πρὸς δόξαν ἀνθεῖν.

5. La construction est rude parce que le vers de l'épigramme sur le coureur Ladas n'est pas cité en parenthèse mais intégré à la phrase, où il constitue la subordonnée de temps, et parce qu'il ne s'applique pas au coureur mais au sujet sous-entendu de la phrase, l'homme politique. Cette façon d'intégrer une citation à sa propre phrase est coutumière à Plutarque. Ici, il conserve les verbes au passé de sa citation et il est inutile de rétablir le présent στεφανοῦται, comme Wyttenbach. Ἔνθα est l'adverbe relatif « au moment où ».

P. 92.

1. Nicoclès, tyran de Sicyone, fut renversé par Aratos en 251 a. C., après quatre mois de règne (*Aratos*, 4-9 ; *Philopoemen*, 1, 4 ;

Polybe, 2, 43, 3 ; Cicéron, *De off.*, 2, 82 ; Pausanias, 2, 8, 3 ; É. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, I², p. 319). C'est en 420 a. C. qu'Alcibiade fit conclure avec Argos une alliance défensive à laquelle se joignirent Mantinée et les Éléens ; elle ne survécut pas à la défaite de Mantinée en 418 (voir *Alcibiade*, 14-15 ; Thucydide, 5, 44-81).

2. Voir *Pompée*, 14, 1-5 ; *Reg. et imp. apophth.*, 203 E ; *Crassus*, 7, 1. Le triomphe eut lieu le 12 mars 79. Pompée, né en 106, avait alors vingt-sept ans et n'avait pas encore été magistrat (G. Bloch-J. Carcopino, *Des Gracques à Sylla*, p. 490-495).

3. *Marius*, 12, 2 (Scipion consul) ; *Caton l'Ancien*, 27, 5 et *Regum et imp. apophth.*, 200 A (Scipion tribun). Scipion Émilien fut élu consul en 147, cinq ans avant l'âge légal de quarante-trois ans (Tite-Live, *Perioch.*, 50). Il avait trente-trois ans quand il servit en Espagne, sous Lucullus, contre les Celtibères, en 152 a. C., et s'illustra dans un combat singulier (Polybe, 35, 3-4 ; Tite-Live, *Perioch.*, 48 ; Appien, *Iber.*, 53 ; *Souda, s.v.* ἐνέπεσε). Il fut tribun militaire devant Carthage sous les consuls Censorinus et Manilius, en 149, et sous le consul Calpurnius Piso, en 148 (Polybe, 36, 8 ; Tite-Live, *Perioch.*, 49 ; Diodore, 32, 9 ; Appien, *Libyca*, 112). Trajan lui aussi s'illustra comme jeune tribun militaire : Pline, *Panégyrique*, 15, 1-2, *cf.* 13, 1.

4. *Odyssée*, 10, 495.

5. Le développement qui suit se réfère à la situation des cités grecques à l'époque romaine et s'éclaire par le chapitre 19, au ton beaucoup plus pessimiste, où on retrouve l'idée que les Grecs puissants s'attaquent aux faibles, qu'il faut utiliser la franchise dans les grandes occasions et recourir dans le même cas aux ambassades à Rome.

P. 93.

1. Ces débuts par un procès éclatant font penser à Cicéron défendant Roscius Amerinus ou à Lucullus attaquant Servilius (*Lucullus*, 1, 2). Cicéron écrit, comme Plutarque : « Ce sont surtout les défenses qui engendrent la gloire et le crédit, et ils sont d'autant plus considérables s'il arrive que l'on secoure un homme visiblement entouré et opprimé par la puissance d'un grand » (*De off.*, 2, 51). Quant à être un avocat (ou un juge ou un témoin) honnête, en Grèce, ce n'était pas si commun ! (*cf.* 81 A, 533 D ; Dion de Pruse, 46, 8). Le mot ἡγεμών désigne le gouverneur romain (voir p. 101, n. 3). De nombreux procès contre les gouverneurs sont connus. C'est l'assemblée provinciale, et non pas un individu ou une cité, qui peut décider d'accuser le gouverneur devant le Sénat (voir p. 118, n. 9). Dion confirme que le notable qui soutient l'accusation peut en tirer une immense gloire, comme tel citoyen de Tarse qui accusa successivement deux gouverneurs de Cilicie (34, 42), et aussi que ces accusations étaient mal vues (34, 9). Elles étaient en fait dangereuses pour l'accusateur (*cf.* P. A. Brunt, *Historia*, 1961, p. 220). Les *Lettres* de Pline racontent

les procès de Julius Bassus et Varénus Rufus : voir, par exemple, 4, 9.

2. Exemple : Sylla s'élevait grâce à la jalousie des nobles pour Marius (*Marius*, 32, 3) et il éprouvait de la haine pour lui (*Sylla*, 4, 6).

3. *Simmias* : après l'échec que subit Périclès devant Épidaure, en 430 (Thucydide, 2, 65, 3). Les anciens n'étaient pas d'accord sur le nom de l'accusateur (*Périclès*, 35, 5) : Simmias était le nom donné par Théophraste. *Alcméon* : lors du procès en haute trahison qui fut intenté à Thémistocle, alors qu'il vivait en exil à Argos (voir Thucydide, 1, 135-138 ; *Aristide*, 25, 10). Suivant *Thémistocle*, 23, 1 et *De exilio*, 605 E, l'auteur de la plainte était Léobotès, fils d'Alcméon. *Clodius* : en 58 (*Pompée*, 48, 9-12 ; J. Carcopino, *César*, p. 767-768). *Ménécleidès* : voir *Pélopidas*, 25, 5-15 ; *De laude ipsius*, 542 B ; Népos, *Epam.*, 5, 2-6.

4. Comparer Aristote, *Const. d'Ath.*, 28, 3. Un bon exemple de ce repentir populaire est fourni par le revirement des Athéniens après le procès des Arginuses (Xénophon, *Hell.*, 1, 7, 35) ou celui des Argiens lors du scytalisme (Diodore, 15, 58, 4).

5. *Éphialte* : *cf. supra*, p. 85, note 7. *Phormion* : disciple de Platon qui l'avait envoyé à Élis (*Adv. Colotem*, 1126 C) ; la révolution dont il fut l'auteur est mentionnée par Aristote, *Polit.*, V, 1306 a 15.

P. 94.

1. Même idée, mêmes exemples, même comparaison végétale, dans *An seni*, 790 F - 791 A, à ceci près que Lucullus a remplacé Pompée. Lucullus était le neveu de Métella, femme de Sylla. Sur ses débuts, voir *Lucullus*, 2, 1. Ces débuts sous un grand homme sont aussi une transposition du principe de l'adoption impériale, qui vient de prendre une grande importance avec l'adoption de Trajan par Nerva (Pline, *Panégyrique*, 7-9).

3. Le texte de la plupart des mss, qui ne comporte aucune préposition, est corrompu. Nous avons retenu le διὰ que donnent deux des cinq mss fondamentaux. Avec ce texte, la seule construction et le seul sens possible pour δόξαν sont : διὰ δόξαν, « à cause de l'opinion qu'Agésilas avait... » (δόξαν ne peut être le complément de ὑβρίσας, car le Parallèle d'*Agésilas et Pompée* (*Pomp.*, 81 (1), 3) lie ensemble ὑπεξέρριψε καὶ καθύβρισε). Ce texte peut s'appuyer sur 821 B 5 (καλοκἀγαθίας δόξα) et sur deux lieux parallèles où Plutarque signale l'ambition « déplacée » de Lysandre : τῆς ἐκμελοῦς ταύτης φιλοτιμίας (*Lys.*, 23, 7), ὑπερβάλλων τῇ φιλοτιμίᾳ τὸν καιρόν (*Agés.*, 8, 6). Toutefois, nous avons hésité à adopter la double correction proposée par Bachet de Méziriac (approuvé par Wyttenbach) et par Schäfer : ὑπὸ (ou ἐκ) φιλοτιμίας ἀκαίρου ... διὰ δόξαν ... ἀπέρριψε : « Agésilas, par une ambition hors de propos..., rejeta Lysandre à cause de sa gloire ». Ce texte reposerait sur une autre interprétation de φιλοτιμίας et de δόξαν : *a)* la φιλοτιμία est un défaut d'Agésilas

autant que de Lysandre (*Agés.*, 7, 4 et 8, 5-7 ; *Lys.*, 23, 3), et Plutarque parle fréquemment de personnages qui agissent ὑπὸ φιλοτιμίας ou ἐκ φιλοτιμίας ; *b)* dans le contexte de la page, δόξαν pourrait très bien avoir le sens de « gloire », et, dans les *Vies*, Plutarque accuse Agésilas de jalouser Lysandre « à cause de sa gloire », διὰ δόξαν, διὰ τὴν δόξαν (*Lys.*, 23, 3 et 23, 7 ; *Agés.*, 7, 4). Ici, le manque d'accord entre le texte et le contexte, qui suggérerait normalement que Lysandre est glorieux et Agésilas jaloux, vient peut-être d'une consultation trop rapide de la *Vie d'Agésilas* ou de celle de *Lysandre.* Mais le style de Plutarque, souvent accusé de prolixité, peut aussi être dense jusqu'à l'obscurité.

P. 95.

3. Ce conseil de Philippe est également rapporté dans *Regum et imp. apophth.*, 178 B, et Cicéron, *De off.*, 2, 48 (où Philippe reproche aussi à son fils d'acheter les bonnes grâces des soldats, 2, 53). Comparer Sophocle, *O.R.*, 590-598.

4. Comparaison végétale du même type dans *An seni*, 796 A-B.

5. Même formulation *infra*, p. 806 E, et *An seni*, 793 D.

P. 96.

3. La *Vie de Sylla*, 7, 3, rejette toute la responsabilité de la guerre sur Marius.

4. Voir *Pompée*, 8, 4 ; *Crassus*, 6, 5. Le μέν *solitarium* des manuscrits surprend, bien qu'il ne soit pas impossible (Denniston, *Greek Particles*, p. 380, 382) : ici le second terme, sous-entendu, pourrait être soit les marques de faveur de Sylla dans la suite (*Pompée*, 13-14), soit plutôt son impatience ultérieure (*ibid.*, 15, 1-2). La correction de Wilamowitz, μέγαν, a été préférée pour deux raisons : μέγαν αἶρειν n'est pas rare dans les *Vies* (*Pélopidas*, 16, 1 ; *Sylla*, 29, 12 ; *Pompée*, 51, 1) et μέγας est le qualificatif habituel de Pompée (*Crassus*, 7, 1 ; *Pompée*, 77, 3). De plus, le fait rapporté ici doit faire allusion à une circonstance précise, soit celle où Sylla fit à Pompée l'honneur immense de le saluer *imperator* (*Crassus*, 6, 6 ; *Pompée*, 8, 3), soit plutôt celle où il le salua du nom de *Magnus* (*Pompée*, 13, 7-8). L'idée de la jeunesse de Pompée, celle de sa grandeur (Π. διεφάνη μέγας ὥστε ...), le geste déférent de Sylla, se retrouvent dans tous les récits de ces deux circonstances. Ici, la suite semble confirmer le mot μέγας, puisque Sylla prétend être le plus grand parmi beaucoup de grands. Ajoutons enfin que la seule correction paléographiquement impeccable serait μέγ' ἦρεν, proposé par M. Cuvigny (d'après Appien, *Mithrid.*, 15, 97, μέγα ἐπαίροντας). Cette correction n'a été écartée qu'à regret, faute d'avoir pu trouver un parallèle chez Plutarque.

5. *Cf. Crassus*, 6, 3.

P. 97.

1. Cette fable ésopique n'a pas été conservée et Ben Edwin Parry se contente de la mentionner, d'après Plutarque, sous le titre Ἀετὸς καὶ βασιλίσκος : *Aesopica*, Urbana, 1952, nº 434). Mais sous forme de conte ou de moralité, la fable était très populaire .. en Gascogne, au XIXe siècle (J. Bladé, *Contes populaires de Gascogne*, III, p. 218).

3. Le problème du rapport entre l'amitié et le devoir avait été traité par Théophraste dans son Περὶ φιλίας (Aulu-Gelle, I, 3, 10-11) et par Cicéron dans le *De amicitia*, 35-44 ; 61.

4. On ne sait d'où Plutarque tire cette anecdote sur Cléon.

5. Aristophane, *Guêpes*, 1033 ; *Paix*, 756.

6. *Comic. adespota*, fr. 11 Kock ; Cléon avait porté le jeton de présence des juges à trois oboles en 425 (Aristophane, *Cavaliers*, 51, 800). Ce vers d'un comique inconnu est une seconde fois cité par Plutarque, toujours à propos de Cléon, dans la *Vie de Nicias*, 2, 3. Les deux mots essentiels sont dérivés d'un vers du *Pélée* de Sophocle (fr. 447 Nauck = 487 Pearson) : γεροντᾰγωγῶ κἀναπαιδεύω πάλιν (Sophocle a créé γεροντᾰγωγεῖν sur le modèle de παιδαγωγεῖν et il reprend le mot dans l'*Oed. Col.*, v. 348). Aristophane a parodié le vers de Sophocle dans ses *Cavaliers*, v. 1099, où il fait dire au vieux Démos : « Je me livre à toi pour guider ma vieillesse et refaire mon éducation ». Le vers du Comique inconnu concerne encore le vieux « Peuple », mais ἀναπαιδεύειν a été remplacé par ἀναμισθαρνεῖν. Ce verbe unit l'idée de salaire et l'idée de recommencer, refaire, restaurer, διδούς ajoutant l'image d'un « plat » de salaires, comme aux vers 51 et 905 des *Cavaliers*.

P. 98.

5. Pindare, fr. 57 Snell = 66 Turyn. Dans *De sera num. vind.*, 550 A, et chez Dion de Pruse, 12, 81, l'expression désigne Dieu. Voir encore 618 B, 927 B, 1065 E.

P. 99.

1. Le mot οἰκοδόμος ne signifie pas « architecte », mais « maçon » (*cf.* Platon, *Rép.*, 369 d ; Plutarque, *Mor.*, 99 A, 214 A et *infra*, 811 C).

2. La métaphore ὄργανα ζῶντα rappelle la définition aristotélicienne de l'esclave (*Polit.*, I, 1253 b 27-32 et *E.N.*, VIII, 1161 b 4). Plutarque reprend cette comparaison pour désigner des subordonnés dans *Cicéron*, 7, 1 et *De tranq. animi*, 468 C, et l'image de la règle dans *Ad princ. iner.*, 780 B.

4. Euripide, fr. 309 Nauck ; cité dans *De vitioso pudore*, 529 E, où il est précisé que le cavalier est Bellérophon. Image semblable : *Conjugalia praecepta*, 139 B.

P. 100.

5. *Cf. Timoléon*, 4, 5-8 ; Diodore, 16, 65, 4 ; Cornélius Népos, *Timoléon*, 1, 3-6.

6. *Regum et imp. apophth.*, 186 C ; *De vitioso pudore*, 531 C ; Aulu-Gelle, 1, 3, 20 (Aulu-Gelle rapporte le mot de Périclès sous la forme Δεῖ μὲν συμπράττειν τοῖς φίλοις ἀλλὰ μέχρι τῶν θεῶν, « Il faut aider ses amis jusqu'au mépris des dieux exclusivement ») — L'ensemble de ce développement (807 E - 808 B) est assez proche, pour la pensée, des chapitres 6-7 et 13-15 de *De vitioso pudore*, qui montrent qu'il ne faut pas accorder de faveurs par faiblesse (531 C - E et 534 A-E). Ce traité contient également la citation sur Bellérophon (529 E = 807 E), le mot de Périclès (531 C = 808 A), les anecdotes de Caton-Catulus (534 D = 808 E) et de Thémistocle-Simonide (534 E = 807 B).

7. L'expression ἁμαρτήμασι ... ἐπεμβαίνειν se retrouve dans *Quodomodo adul. ab amico internosc.*, 59 D.

P. 101.

1. Ἐκ περιουσίας signifie chez Plutarque « à profusion » (*Lucullus*, 17, 2 : *Démétrios*, 20, 1) et, dans un cas, « sans rien risquer », « d'un cœur léger » (*Othon*, 8, 4) ; ici, en revanche, l'expression semble s'opposer à τὰ μέγιστα et répondre à l'opposition habituelle entre περιουσία et τὰ ἀναγκαῖα.

3. Le mot ἡγεμών désigne, comme οἱ ἡγούμενοι, les autorités romaines, en particulier le proconsul : voir p. 805 B, 814 F, *De defectu or.*, 434 D ; pour Dion de Pruse, voir les réf. de P. Desideri, *o. c.*, note 21, p. 149-150, note 17, p. 169 ; L. Robert, *REA*, 62 (1960), 329 (= *OMS*, 845) ; H. J. Mason, *Greek terms for Roman institutions*, Toronto, 1974, 148-149. Les τιμαί qu'on va offrir peuvent être de nature diverse : voir A. H. M. Jones, *Greek City*, 243. Sur les « alliances » de cités, voir C. P. Jones, *Dio Chrysostom*, p. 84-85. Il ne s'agit pas de véritables traités d'alliance (συμμαχία), qui supposeraient une diplomatie indépendante, mais de « rencontres » (c'est le sens de ἔντευξις, voir *Numa*, 14, 2 ; *Thémistocle*, 27, 1 et 8 ; *De vitioso pud.*, 533 E), qui aboutissent à une déclaration commune de *concorde* (ὁμόνοια). Le contenu de ces pactes est diversement apprécié : échange de civilités reflétant parfois la fin de quelque dispute ? entente portant sur des questions juridiques ou commerciales précises ? (voir D. Kienast, « Die Homonoiaverträge in der römischen Kaiserzeit », *JNG*, 14 (1964)). La concorde entre deux cités est marquée par des émissions monétaires « d'homonoia » (exemples *in* L. Robert, *Villes d'Asie Mineure*, p. 219, 315, 366. On sait la fréquence des querelles entre cités voisines (voir Dion de Pruse, 34, 14 ; 38 ; 40, 16-41 ; 41). Les gouverneurs romains en profitaient pour appesantir leur domination (Dion, 38, 36). Les ambassades, fréquentes et coûteuses, jouent le rôle principal dans la vie internationale : voir 794 A, 805 A, 815 D, 816 C-D, 819 A, C.

La plupart sont purement honorifiques, quelques-unes concernent des événements graves, voir 815 D, 819 A.

4. *Iliade*, 10, 242-243.

5. *Iliade*, 10, 558-560.

6. *Lettres*, IV, 321 b ; le mot est cité dans *Dion*, 8, 4 et 52, 5 ; *Coriolan*, 15, 4 et 42 (3), 3.

P. 102.

2. Associé à διδάσκειν ou à πείθειν, παραμυθεῖσθαι a, chez Plutarque, le sens de « convaincre de changer d'avis », « corriger », (*Moralia*, 248 B, 408 D, 674 E, 795 A) ; associé à ἀναστῆναι, il signifie « réconforter » (*An seni*, 795 C). Toutefois, le mot semble garder toujours la nuance de « parler avec ménagement ».

3. *Reg. et imp. apophtheg.*, 192 E.

4. *Caton le Jeune*, 16, 5-10 ; *De vitioso pudore*, 534 D. Ce Catulus, qui fut censeur en 65, était le fils du vainqueur des Cimbres.

5. Nous avons supprimé l'article devant συλλήψεις, bien qu'il figure dans la plupart des manuscrits. Si on conserve l'article, ἀγεννεῖς est attribut de συλλήψεις, et la phrase justifie alors l'« absence de déshonneur » par le dénuement des amis : « Il n'y a rien de déshonorant, en politique, à aider financièrement des amis dans le besoin ». Mais ce sens s'accorde mal avec la suite du texte, qui donne l'exemple de quelques moyens honnêtes d'aider ses amis, et avec la sévère condamnation de la concussion et du trafic d'influence, p. 798 E, 819 E.

6. *Thémistocle*, 18, 2 ; Élien, *Varia historia*, 13, 40 ; Ammien Marcellin, 30, 8, 8.

P. 103.

7. Le traité *Sur l'utilité des ennemis*, 86 C, se réfère explicitement aux *Préceptes* ; c'est donc ce chapitre 14 qui, avec une conférence orale de Plutarque, lui a servi de base. En particulier, le traité répète qu'il est impossible de ne pas se faire d'ennemis et qu'il faut que l'homme politique y ait réfléchi (διεσκέφθαι, 86 C) ; il reprend le vers de Simonide, p. 91 E, en le glosant de la même façon que les *Préceptes*. Pour d'autres passages parallèles, voir la Notice, p. 22, note 3.

8. *En ambassade* : C. Hubert pense avec beaucoup de vraisemblance que Plutarque songe à l'embassade envoyée à Lacédémone pour discuter du relèvement des remparts d'Athènes, à laquelle participaient Aristide et Thémistocle (Thucydide, 1, 91, 3). Plutarque résume ici un mot d'Aristide qu'il rapporte dans *Regum et imp. apophth.*, 186 B. *En campagne (A la tête d'une armée)* : allusion probable aux entrevues des deux hommes avant et après Salamine (*Aristide*, 8 et 9 ; *Thémistocle*, 12, 6-8 ; 16, 2-4 ; Hérodote, 8, 79-81).

9. Plutarque est le seul à nous raconter cette histoire, qui eut pour théâtre Magnésie du Sipyle (*R.E.*, *s.v.* Hermeias, col. 730-731).

Les faits doivent dater de la résistance de cette cité pendant la première guerre de Mithridate (Tite-Live, *Perioch.*, 81 ; Appien, *Mithrid.*, 21), mais la *Vie de Sylla* n'en dit rien.

10. 809 C : δυνατῷ a ici sa signification habituelle de « noble, notable » (voir *Thésée*, 24, 2 ; *Romulus*, 27, 1 ; *César*, 58, 1 ; *Moralia*, 58 D, 178 C). La fin de l'anecdote suggère aussi le sens de « riche » (*cf.* Thucydide, 2, 65, 2), car Hermias a peu de moyens. Hermias est probablement le chef du parti démocratique et Crétinas le chef des oligarques. L'expression λαμπρὸς ψυχήν (ou ψυχῇ) désigne normalement le courage militaire (*Amatorius*, 760 E ; *Artaxerxès*, 6, 1), mais ici le contexte impose un sens plus général. Φιλότιμος καὶ λαμπρός sont unis dans la *Midienne* (Démosthène, 21, 159), discours dont les *Préceptes* semblent se souvenir. Benseler ajoutait μὲν après ἀνδρὶ pour éviter l'hiatus. Mais, comme le remarque Valgiglio, μὲν devrait être placé après δυνατῷ et, dans ce cas, l'hiatus subsisterait.

P. 104.

1. *Trag. adesp.*, 411 Nauck. Plutarque est le seul à citer complètement ce vers tragique : Cicéron le déforme (*Ad fam.*, 12, 4, 7). Ni l'un ni l'autre n'en précisent l'auteur, mais un passage du *Contre Léocrate* de Lycurgue (§ 101) pourrait donner à croire qu'il était prononcé par Praxithéa, dans l'*Érechthée* d'Euripide : « Euripide a représenté Praxithéa aimant sa patrie plus que ses enfants ». Cependant, dans la tirade citée par Lycurgue, Praxithéa ne parle de sacrifier qu'une seule fille.

2. La phrase a été comprise comme une approbation des comportements qui viennent d'être décrits et la question comme une interrogation oratoire qui équivaut à une affirmation : « Il était à coup sûr à la portée de ces grands hommes... ». Mais, en se fondant sur la valeur explétive du γάρ initial, on a pu interpréter le raisonnement *a fortiori* comme un refus de Plutarque de partager l'admiration générale pour ces grands hommes, qui ont surmonté leur haine mais n'ont pas su collaborer : « Mais si vraiment il est noble de sacrifier à sa patrie un être cher, n'aurait-il pas été plus facile pour eux de sacrifier leur haine ? »

P. 105.

1. *Aristion* : le philosophe partisan de Mithridate, qui souleva les Athéniens contre Rome et organisa la résistance pendant le siège, en 88-86. Il fut mis à mort sur l'ordre de Sylla (*Sylla*, 12, 1 ; 13, 2 ; 14, 11 ; 23, 3. *Nabis* : le tyran de Sparte (207-192) dont Plutarque nous conte les démêlés avec la Ligue achéenne et les Romains dans *Philopoemen* et dans *Flamininus*. Aristion et Nabis gouvernèrent tyranniquement en s'appuyant sur les classes populaires, d'où l'animosité de Plutarque à leur égard. Aristion est qualifié de νόσημα dans *Sylla* et l'image est platonicienne (*Rép.*, 552 c).

3. *Iliade*, 17, 171 ; 7, 358.

4. Reiske ajoutait ἔργοις après καλοῖς (« opponuntur sibi λόγοι et ἔργα ») et il a été suivi. La correction est inutile : *cf. comp. Nicias-Crassus*, 2, 5 : δεῖ ἐπὶ μεγίστοις οὐ τὸ ἀνεπίφθονον.

5. Le sens de l'expression διαβάλλειν τινὰ πρός τι est « détourner quelqu'un de quelque chose » (727 D, 730 F) — αὔξοντες a le sens de « vanter » plutôt que celui de « développer » (leur vertu) ; comparer *De frat. amore*, 492 C : αὔξειν προσήκει καὶ συνεξορμᾶν πρὸς τὰ καλὰ καὶ κατορθοῦντας ἀφειδῶς ἐπαινεῖν, et *An seni*, 796 A : τὸ κόσμιον καὶ τὸ γενναῖον αὔξοντας καὶ συνεπιγαυροῦντας (voir cependant la note de M. Cuvigny *ad. loc.*).

6. « Ταῦτα tire sa signification de ἀρετήν comme ἐκείνοις de κακίαν » (Valgiglio). Le sens général de la phrase est éclairé par le traité *Quomodo adulator ab amico internoscatur*, 72 D : là, Plutarque dit clairement qu'il faut amener un homme à se prendre lui-même pour modèle, en opposant ses bonnes et ses mauvaises actions, au lieu de l'exaspérer en comparant ses actes à ceux d'autrui. Par ailleurs, l'ensemble de ce développement (809 E - 810 A) est très proche, pour l'expression et pour les idées, du c. 36 du même traité : le blâme doit être mêlé d'éloges (73 D-E = 810 C) ; il faut parler à ceux qui sont en faute ἠθικώτερον (73 F = 809 E) ; il faut comparer les belles actions de ses amis aux laides pour leur montrer que le bien leur convient mieux (73 D = 809 F) ; il faut utiliser l'amour propre des fautifs (74 A = 810 B). On trouve dans *An seni*, 795 A-C, les mêmes idées morales transposées dans le domaine politique. Sur la réprimande modérée, comparer Cicéron, *De off.*, 1, 136-137.

7. 809 F - 810 A : mêmes idées dans *De capienda ex inim. util.* : il faut savoir louer ses ennemis pour être cru quand on les critique (91 A, *cf.* ci-dessous 818 B) ; ne pas les jalouser quand ils agissent bien (91 B) ; savoir les aider (90 F). Phocion acceptait de témoigner en faveur de ses adversaires (*Phocion*, 10, 8).

8. Plutarque est le seul à rapporter ce mot de Néron. Le calomniateur de Thraséa est probablement le familier de Néron, gendre de Tigellin, Cossutianus Capito. En 56, Thraséa « avait assisté les ambassadeurs de Cilicie dans les questions qu'ils posaient à Capito, accusé par eux de péculat » et Capito fut condamné par le Sénat (Tacite, *Ann.*, 16, 21, 3 ; *cf.* 13, 33, 2 et Quintilien, *Inst. or.*, 6, 1, 14). Réintégré dans l'ordre sénatorial en 62 (*Ann.*, 14, 48, 2), Capito excita Néron contre Thraséa, et, en 66, il soutint l'accusation qui entraîna la mort du sénateur stoïcien. L'anecdote que rapporte Plutarque circulait peut-être parmi ses amis qui admiraient Thraséa (voir C. P. Jones, *Plutarch and Rome*, p. 23-24). Elle pourrait aussi venir du fameux panégyrique de Thraséa que prononça, en 93 ou 94, son disciple, Julius Arulénus Rusticus, et qui servit de prétexte à Domitien pour faire exécuter Rusticus et pour chasser d'Italie tous les philosophes (Suétone, *Domit.*, 10 ; Tacite, *Agricola*, 2 ; Dion Cassius, 67, 13, 2). Plutarque avait rencontré Rusticus à Rome (*De curios.*, 522 D-E).

P. 106.

1. Le passage déjà mentionné du *Quomodo adulator* (72 D) permet de comprendre le progrès de la pensée : lorsqu'un individu de méchante nature commet plus de fautes que les individus moyens dont il vient d'être question, on ne peut plus opposer ses bonnes et ses mauvaises actions ; il faut alors se servir de ses haines et le pousser à imiter les belles actions de ses ennemis. Malheureusement le texte des manuscrits est corrompu : on attendrait ὄντων après πονηρῶν et il manque une liaison entre πονηρῶν et μᾶλλον ἁμαρτανόντων. Nous nous sommes contenté de la correction simple de Fowler : ajouter un καὶ. Nous avons été tenté par la correction μᾶλλον ἅμα φθονούντων : c'est bien parce que la méchanceté de ces gens s'accompagne de jalousie qu'on peut utiliser leurs haines. Dans le passage cité (72 D), Plutarque parle de « la jalousie inhérente à la méchanceté » (τὸ φιλόνεικον τῆς κακίας) et dans *De invidia*, 537 F, il décrit ainsi le comportement des envieux : φθονοῦσι μᾶλλον τοῖς μᾶλλον ἐπ' ἀρετῇ προιέναι δοκοῦσι. Mais l'importance de la notion de faute dans le présent passage ne permet guère de faire disparaître ἁμαρτανόντων.

2. *Iliade*, 5, 800. Ce vers est cité dans le passage déjà mentionné dans les notes précédentes (72 E).

4. Sophocle, fr. 771 Nauck = 855 Pearson ; cité dans *De garrulitate*, 504 C.

5. *Caton le Jeune*, 52, 3 ; *Pompée*, 61, 1.

P. 107.

1. Allusion au *Contre Démade pour illégalité*, qu'Hypéride prononça en 336.

2. *Pittacos* : élu aisymnète à Mitylène vers 595 ; contemporain de Solon et rangé, comme lui, parmi les Sept Sages.

3. L'histoire n'est pas connue d'ailleurs.

P. 108.

3. Voir *Reg. et imp. apophtheg.*, 188 A, et *Phocion*, 9, 8, où l'interlocuteur est Démosthène ; sur la confusion avec Démade, voir Mittelhaus, *o. c.*, p. 15. Peut-être s'agit-il à nouveau d'une réutilisation rapide des *Vies* (voir la Notice, p. 15, note 2).

4. Anecdote également rapportée dans *De capienda ex inim. util.*, 89 A et *De sollertia anim.*, 976 A ; Élien, *Nat. an.*, 8, 4 ; Macrobe, *Saturn.*, 3, 15, 4. *Crassus* : L. Licinius Crassus, dont Cicéron fait un éloge enthousiaste dans le *Brutus*, 143-144. *Domitius* : Cn. Domitius Ahénobarbus, consul en 96, collègue de Crassus à la censure en 92. L'élevage de murènes n'était pas rare chez les riches Romains, *cf.* Pline l'Ancien, 9, 172.

5. Dans ce chapitre 15, Plutarque définit une attitude politique de juste milieu entre s'occuper de tout (811 A *sq.*) et se réserver pour les grandes occasions (811 C), attitude qui consiste à partager

les tâches avec d'autres (812 B ; l'idée est reprise au c. 26 ; toutefois le c. 23 précisera que l'homme d'État doit contrôler l'action de ses collègues). Sur cette question, les conseils adressés au jeune Ménémachos sont en accord avec ceux que le traité précédent adresse au vieil Euphanès : le traité 51 lui conseille en effet de n'accepter que les tâches importantes (793 C-D, 794 A, 795 A, 797 A), tout en conservant un rôle général de conseiller (c. 26). Sur un point, les deux traités sont complémentaires : là, Plutarque déconseillait une retraite consacrée à d'humble travaux « de mesnage » (785 C-E) ; ici, il admet ces travaux modestes s'ils sont faits pour le compte de l'État (811 B-C).

6. Caton l'Ancien, selon E. Valgiglio, qui, à la suite de Mittelhaus (*o. c.*, p. 8), rapproche ce passage de *An seni*, 797 A.

P. 109.

2. Et non pas pour un maître ; l'usage était de faire porter ses provisions par un esclave : voir l'histoire rapportée par Diogène Laërce, 6, 36.

3. Οἰκοδομῶν : sous-entendre παρέστηκα, comme φέρω dans la réplique d'Antisthène. La leçon οἰκονομῶν serait possible, puisqu'il s'agit d'une « gestion » (διοικῶν, l. C4 ; ἐπιμέλεια, l. A11, B7, C6). Mais la leçon « concrète » vaut mieux : dans les tuiles et le ciment, Plutarque joue les maçons comme Antisthène jouait les portefaix. Il se peut que la modestie de Plutarque soit un peu feinte, car il était fort honorable, même dans une petite cité, de prendre l'initiative de constructions ou d'être le curateur des travaux, comme le montrent les inscriptions. Parmi les exemples illustres : le portique que Dion fit bâtir à Pruse et qui lui valut des ennuis (*Disc.*, 47-48), les grands travaux d'Hérode Atticus à Athènes. Les *Préceptes*, qui réprouvent les spectacles, les jeux, les distributions et repas publics, ne critiquent qu'en 819 A les constructions. Si ce silence cache un choix, cette option semble conforme à la politique officielle. Les jeux et les autres libéralités semblent plutôt découragés (*cf.* Pline le Jeune, *Ep.*, 4, 22, 7 ; R. P. Duncan-Jones, *The economy of the Roman Empire, Quantitative studies*, 1974, p. 137) ; mais les empereurs encouragent les travaux et les financent parfois partiellement (C. P. Jones, *Dio Chrysostom*, p. 111, n. 62-63). Exemple : au IIe siècle, l'empereur Antonin approuve et défend les constructions d'un noble Éphésien, en le louant « de n'avoir pas choisi la voie habituelle des politiciens qui, par amour d'une gloire immédiate, gaspillent leurs libéralités dans des spectacles, des distributions ou des jeux, mais un moyen par lequel il espère rendre sa cité plus auguste à l'avenir » (*Syll.*[3], 850).

4. *Critolaos* : scholarque du Lycée, il se mêla de politique et fit partie de la fameuse ambassade athénienne de 154, qui scandalisa Caton (*Caton l'Ancien*, 22). Nous avons préféré la leçon des manuscrits, ἀξιῶν (Κριτόλαος), à la correction ἀξιοῦντος (Περικλέους),

proposée par A. J. Kronenberg (*Mnemosyne*, 1923, p. 91-92), parce que la comparaison de Périclès avec les trières officielles est bien un mot de Critolaos sur Périclès (*Périclès*, 7, 7) et non l'expression, par Périclès lui-même, du comportement qu'il a choisi. La difficulté vient de ce que ἀξιῶν donne à la suite du texte une valeur générale et en fait la description de l'homme d'État idéal (ἑαυτῷ χρῆσθαι a pour sujet sous-entendu « l'homme d'État »), alors que, dans la *Vie de Périclès*, les mêmes mots de Critolaos servent à décrire l'attitude personnelle de Périclès. Mais cette façon d'intégrer à sa propre phrase les mots les plus brillants d'une réplique ou d'une remarque célèbre est fréquente chez Plutarque (*cf.* 802 E, 804 E, 814 E, 820 A). Wehrli a fait de ce passage le fr. 37 *a* de *Kritolaos*, et il le rapproche, pour la pensée, des fr. 35-36 (transmis par Philodème) « sofern auch dort der Philosoph von den Einzelheiten des politischen Alltags ferngehalten wird ». Il juge que la comparaison « comme le roi du monde » appartient à Critolaos plutôt qu'à Plutarque. Pline utilise la même comparaison dans le *Panégyrique de Trajan*, 80, 4.

5. C'étaient les deux trières d'État, qui prenaient la mer pour des missions officielles, et en particulier pour conduire la délégation religieuse d'Athènes à Délos. Voir *An seni*, 785 C.

6. Euripide, fr. 974 Nauck ; cité dans *De cohibenda ira*, 464 A.

P. 110.

1. *Théagénès* (ou Theugénès) : célèbre athlète thasien du v[e] s., actif à partir de 484 au moins. Des bases de statues avec une liste partielle de ses victoires ont été retrouvées à Olympie et à Delphes (*Syllogè*[3], n° 36). Il n'apparaît pas dans les épinicies anciennes, mais il est mentionné par Lucien, Dion de Pruse, Athénée. Pausanias (6, 6 et 11) donne le chiffre de ses victoires dans le circuit des grands jeux, au pancrace et à la boxe : deux à Olympie, trois à Delphes, neuf à Némée, dix à l'Isthme ; il signale d'autres victoires à la course et donne le chiffre total de quatorze cents couronnes. Il indique enfin que, en plus de sa statue d'Olympie, œuvre de Glaucias d'Égine, il existait beaucoup de statues de lui, qui passaient pour guérir les maladies (*cf. Bull. épigr.*, 1968, 404).

2. Ce banquet funèbre est un δεῖπνον πρὸς μερίδα, où l'on sert aux convives des parts rigoureusement égales ; cette répartition égalitaire subsistait dans les banquets publics et dans les sacrifices à l'époque de Plutarque (voir *Quaest. conv.*, II, 10, 644 B : toute cette « Question de table » est consacrée à cette façon archaïque de servir).

4. *Comica adespota*, 1325 Kock. Métiochos (ou Metichos ?) est un inconnu. Le poète comique, s'il s'agit de vers comiques, lui reproche de faire partie à la fois des stratèges, des ὁδοποιοί (ou épimélètes des rues) et des sitophylaques (magistrats chargés de contrôler les prix du blé, de la farine et du pain, selon Harpocra-

tion). A l'époque de Démosthène, il est interdit d'exercer deux magistratures la même année (Dém., 24, 150). Les trois vers semblent s'inspirer de deux vers conservés d'Archiloque (fr. 70, Diehl = 122 Lasserre = 115 West) ; voir Porson, *Praef. Hecubae*, p. xxiv. Plutarque avait peut-être utilisé ces vers dans son traité perdu « Comment échapper, dans la conduite des affaires, à la réputation de touche-à-tout (φιλοπράγμων) » (*Cat. Lamprias*, 137).

5. Conseil semblable dans *An seni*, 788 C, 794 C, 795 A. Périclès l'a mis en application (*Pér.*, 7, 7). La métaphore du peuple amoureux (ou de l'homme d'État amoureux du peuple) est courante, comme l'indique ὥς φασιν. Exemples : Aristophane, *Cavaliers*, 732 *sq.* ; Platon *Alcibiade*, 132 a ; *Gorgias*, 481 d-e ; Xénophon, *Hiéron*, 11, 11. Le comportement des amoureux est ainsi décrit par Plutarque dans l'*Amatorius*, 759 B : καὶ παρόντες ἐρῶσι καὶ ἀπόντες ποθοῦσι. Ici, προσφέρεσθαι ne peut donc signifier « traiter comme » mais seulement « se rapprocher de » (*cf. Pér.*, 7, 7 : ἐπλησίαζεν).

P. 111.

2. Auteur, au VII[e] siècle, d'une première tentative de colonisation à Abdère, où il était honoré par les Téiens comme un héros (Hérodote, 1, 168 ; voir *De amic. multitudine*, 96 B). L'anecdote est également rapportée par Élien, *Varia Hist.*, 12, 9.

3. *Thémistocle*, 22, 1 ; *Reg. et imp. apophtheg.*, 185 E ; *De laude ipsius*, 541 D.

4. Ces points de vue sont ceux de οἱ μὲν (811 A) et ἕτεροι δὲ (811 C). Plutarque aime partir de tels dilemmes, comparer les deux entrées dans la vie publique (chap. 10-11), les deux attitudes par rapport aux amis (chap. 14).

5. Pour cette sollicitude de l'homme d'État, voir chap. 15 (811 A, C), 17 (813 C) et 23.

6. Parmi les ancres qui se trouvaient à bord des navires, l'ancre sacrée (ancre de miséricorde) était gardée en réserve comme ultime chance de salut dans le péril. Voir ci-dessous 815 D ; *Coriolan*, 32, 1 ; Lucien, *Iuppiter trag.*, 51 ; Poll., 1, 93. L'expression était proverbiale.

P. 112.

1. Sur les images de la politique comme navigation, de l'homme d'État comme pilote, de l'éloquence comme gouvernail ou ancre sacrée, voir *An seni*, 787 D-E, 788 C, 790 D-E, 791 C ; *Praecepta*, 798 D, 801 C-D, 807 C, 812 C, 815 C-D, 818 B, 819 F, 820 B-C.

2. *Ménippos* : il est encore question de lui dans *Périclès*, 13, 15. *Éphialte* : c'est à tort que Plutarque présente Éphialte comme un instrument de Périclès ; il était, en fait, le chef du parti démocratique lors de la réforme de l'Aréopage (Aristote, *Const. d'Ath.*, 25, 1). *Charinos* : voir *Périclès*, 30, 3, où le texte du décret est cité ;

ce décret qui fermait aux Mégariens les marchés et les ports de l'Attique fut voté à une date antérieure à 432, impossible à déterminer exactement (Éd. Will, *Le monde grec et l'orient*, I, p. 298). Sur l'influence et le prestige de *Lampon*, voir G. Glotz, *Histoire grecque*, II, p. 427 ; Thourioi fut fondée en 443. Sur les collaborateurs de Périclès, voir G. Glotz, *ibid.*, p. 169. Pour Panétios (*apud* Cicéron, *De off.*, 2, 16), Périclès était le modèle des hommes d'État qui ont su agir en union avec d'autres.

P. 113.

1. Euripide, fr. 988 Nauck.

2. Allusion à une tradition suivant laquelle, après la défaite de Tanagra, en 457, Cimon, alors ostracisé, aurait négocié avec Périclès son retour d'exil ; les deux hommes seraient tombés secrètement d'accord pour se partager les responsabilités du pouvoir (*Périclès*, 10, 4-5). G. Glotz (*Histoire grecque*, II, p. 151) et Éd. Will (*Le monde grec et l'orient*, I, p. 161) admettent que Périclès a fait voter, en 457, le rappel d'exil de Cimon ; mais le seul commandement qu'on lui connaisse après cette date est celui de l'expédition de Chypre, au cours de laquelle il mourut en 450. Plutarque transporte au ve siècle une division des tâches dont il dit lui-même, dans *Phocion*, 7, 5, qu'elle ne date que du ive siècle. Mais l'idéal le plus haut restait sans doute d'être à la fois *dux belli* et *princeps domi*, *cf.* Cicéron, *De off.*, 2, 16 et note de M. Testard, C.U.F., et l'éloge de Trajan *in bello et in pace* par Pline (*Panégyrique*, 4, 5).

4. *Iphicrate* : le célèbre capitaine athénien de la première moitié du ive siècle ; il passait pour être le fils d'un cordonnier (*Reg. et imp. apophtheg.*, 186 F). Aristote cite une dizaine de fois ses discours dans la *Rhétorique* (voir *supra*, p. 84, la note 1). Denys d'Halicarnasse reconnaît des qualités aux deux discours qu'il lui attribue dans le *Corpus* de Lysias, mais, ajoute-t-il, « le style a beaucoup de vulgarité et sent le soldat » (*Lysias*, 12, 2-9). Voir les fragments dans Sauppe, II, 219-220 et C. Müller, II, 310-311.

5. Les *Discours* de Dion de Pruse montrent que les mots de « conspirateurs » (*synômotai*), « tyrans », « factions » (*hetairiai* en mauvaise part), font partie du vocabulaire politique courant, comme dans l'Athènes classique, en quelque sorte réactivés par les rivalités des notables et les soupçons populaires (voir 45, 8, 10 ; 41, 3 ; 47, 18, 23-24 ; et P. Desideri, *o. c.*, note 32, p. 441-442).

P. 114.

1. Anecdote connue d'Élien (*Varia hist.*, 14, 25) et également répétée, presque mot pour mot, dans *De capienda ex inim. utilitate*, 91 F - 92 A, où Plutarque l'exploite différemment : l'existence d'ennemis peut servir à détourner sur eux la malveillance populaire. Les principaux manuscrits, ici et p. 91 F, donnent au déma-

gogue le nom de 'Ονομάδημος. Mais il arrive que Plutarque utilise ὄνομα devant un nom propre, *cf. Solon*, 12, 7, νύμφη ὄνομα Βλάστη, *Amat. narr.*, 771 E, κόρη ... ὄνομα 'Αριστόκλεια.

2. Sur cette manipulation de l'Assemblée, voir Notice, p. 48.

3. La comparaison est plus facile pour les Anciens, qui disent « le roi des abeilles » (βασιλεύς ou ἡγεμών, *rex*). Cette image politique est ancienne : Platon, *Rép.*, 520 b ; Xénophon, *Cyr.*, 5, 1, 24 ; Sénèque, *De clem.*, 1, 19, 2. Platon émet ailleurs des réserves sur le roi « naturel » (*Pol.*, 301 c-e ; *Lois*, 815 a-d), comme le fait aussi Aristote (*Pol.*, 1332 b 16-28). L'image de la « ruche politique » reparaît, dans les *Préceptes*, en 818 C (les faux bourdons, *cf.* 783 F), 821 B (les abeilles qu'il faut enfumer), 823 F (la ruche paisible).

P. 115.

1. *Stratégie* : depuis Sylla, cette fonction n'a plus qu'un seul titulaire, le Stratège des Hoplites ou Hoplite Général, qui s'occupe plus particulièrement du ravitaillement en blé, de la police des foires et marchés et de la construction des monuments (Busolt-Swoboda, *Griech. Staatskunde*, p. 935 ; D. J. Geagan, *The Athenian Constitution after Sulla*, p. 18-20). *Prytanie* : les prytanes rhodiens formaient un collège de cinq membres, élu pour six mois ; ils introduisaient les affaires au Conseil et à l'Assemblée et traitaient avec les ambassadeurs (*R.E.*, *Suppt.* V, *s.v.*, *Rhodos*, col. 767, Hiller v. Gaertringen). *Béotarchie* : elle subsiste à l'époque romaine, mais les titulaires n'exercent plus guère que des fonctions religieuses (Busolt-Swoboda, *o. c.*, p. 1446).

2. Suivant l'exemple d'Épaminondas évoqué *supra*, p. 811 B.

3. La chlamyde est « l'uniforme » du stratège (*De aud. poet.*, 34 E) et aussi du magistrat (*An seni*, 796 E ; *Praecepta*, 816 A). Le mot de Périclès se retrouve dans *Reg. et imp. apophtheg.*, 186 C et *Quaest. conv.*, 620 C-D. *Cf.* le mot de Platon : *Marius*, 46, 1.

4. L'Asie, province sénatoriale, est administrée par un *proconsul*, fonctionnaire purement civil, en principe choisi par le Sénat parmi les Consulaires, par voie de tirage au sort (Tacite, *Annales*, 2, 47 ; 3, 32 et 58). Le *procurateur* est un fonctionnaire impérial « chargé de l'encaissement et du maniement des fonds réservés aux caisses impériales » (L. Homo, *Le Haut Empire*, p. 122). Ces fonctionnaires étaient loin d'être tous sans reproche. Sous Tibère, le proconsul d'Asie, C. Silanus, fut condamné pour concussion et le procurateur, Lucilius Capito, fut condamné pour abus de pouvoir (*Tacite, Ann.*, 3, 66-68 et 4, 15). Quarante procès de gouverneurs, qui ont entraîné au moins vingt-huit condamnations, sont connus d'Auguste à Trajan (voir P. A. Brunt, « Charges of provincial maladministration under the early principate », *Historia*, X, 2 (1961), p. 189-227).

5. Sophocle, *Trachiniennes*, 1058. Les manuscrits de Plutarque ont λόγχης πεδία.

6. Ménémachos, le destinataire du traité, est de Sardes,

l'antique capitale de la Lydie de Crésus, dont la puissance et la richesse étaient restées légendaires (Alcée, fr. 42 Diehl = 69 Page ; Sappho, fr. 17 Diehl = 39 Page ; Pindare, *Pyth.* 1, 183 ; Eschyle, *Perses*, 42-44 ; *infra*, p. 823 A). Le conseil de « modestie historique » est donc semblable à celui de 814 C.

7. La chlamyde peut avoir une richesse orientale (*Démétrios*, 41, 7 ; *De sollertia animalium*, 989 E). La chlamyde militaire est sans doute plus prestigieuse que la chlamyde civile (voir *supra*, note 3). Le sens du conseil est donc : il ne faut pas rêver de gloire militaire sous la domination romaine, il faut se contenter de modestes magistratures civiles.

9. La couronne est, de l'époque classique à l'époque romaine, le symbole des plus hautes fonctions administratives grecques, comme l'archontat à Athènes (Eschine, 1, 10) ou la stéphanophorie au temps de l'empire (voir p. 122, note 1). Le texte des manuscrits est des plus rude si on veut faire de πολὺ φρόνημα le régime de πιστεύειν (voir toutefois *Caton le Jeune*, 11, 8 : πιστεύειν τὸ ἀνυπόδικον τῷ γραφείῳ, « croire que l'impunité est acquise à sa plume »). En revanche, le sens semble clair : sa couronne ne doit pas amener l'homme d'État grec à mettre trop de fierté dans ses paroles (*cf.* 814 C, *opp.* 802 F, 815 C). Le conseil semble compléter ce qui précède : même dans les charges civiles, le magistrat grec doit rester modeste. On pourrait donc se contenter de la correction banale de Coray : μὴ πολὺ φρονεῖν μηδὲ πιστεύειν. Il nous a semblé toutefois que πολὺ φρόνημα pouvait être conservé, parce que Plutarque utilise des expressions assez voisines : θάρσος ἔχων καὶ φρόνημα (*Pyrrhos*, 7, 7) ; εἰς βαρὺ φρόνημα καὶ θράσος ἐμπεσών (*Nicias*, 8, 5) ; λόγους ψευδεῖς ... εἰς μέγα φρόνημα παραδεξάμενος (*Aratos*, 30, 2). C'est la dernière expression qui nous a amené à écrire ici εἰς πολὺ φρόνημα μὴ πιστεύειν. Expression parallèle : εἰς πᾶσαν εὔνοιαν θαυμάζοντες (*Romulus*, 23, 5), mais le texte est corrigé par R. Flacelière.

10. Sur le symbole de la puissance romaine que représente le κάλτιος (*calceus*) sénatorial, voir la note et les références de J. Dumortier, *De la tranquillité de l'âme*, 465 A, *Œuvres morales*, t. VII-1, C.U.F. Cela prouve définitivement, s'il en était besoin, qu'il ne s'agit pas de la godasse du soldat romain, mais de la chaussure du magistrat. J. H. Oliver remarque que, si cette chaussure signale les Romains, c'est qu'il y a encore peu de Grecs au Sénat à la date des *Préceptes* (*The ruling power*, 1953, p. 958, n. 27).

11. L'ἀγών est la représentation de la pièce (*cf. Démosthène*, 22, 5). La majesté et l'émotion passent pour les principaux caractères de la tragédie dans *Quaest. Conv.*, 711 E. Le *pathos* (la passion, la façon de sentir) et l'*ethos* (le caractère, la façon d'être) sont ici assez proches ; *cf. Conjugalia praec.*, 142 D ; Lucien, *De saltatione*, 67. L'idée que la tragédie a besoin que s'ajoute au texte le jeu des acteurs peut venir d'une remarque de la *Poétique* d'Aristote, 1461 b 30. Pour l'image de l'homme

d'État « acteur », voir 800 B, 805 D, 816 F. Ici, l'acteur (l'homme d'État grec) est considéré par rapport à l'auteur-metteur en scène (les Romains). *Cf.* 806 A4, *Bellone an pace*, 345 E.

P. 116.

1. Ἔκπτωσις : pour le sens de « perdre le fil », « avoir un trou », voir Lucien, *Apologia*, 5 ; *Nigrinus*, 35.

2. *Trag. adesp.*, fr. 412. Sur la gamme des châtiments qui menacent, voir Epictète, *Entretiens*, 4, 1, 60.

3. Pardalas fut, dans la 2e moitié du Ier siècle p. C., l'initiateur d'un soulèvement armé anti-romain, évoqué plus loin p. 825 C-D. Voir Notice, p. 32.

4. Solon, fr. 2, 3-4 Diehl = 2, 1-2 West. Sikinos et Pholégandros (« qu'Aratos appelle l'île de fer », Strabon, 10, 1, 5), sont deux îles sèches, au sud des Cyclades. La relégation dans les îles était un châtiment ordinaire sous l'Empire pour les grands personnages, et presque toujours, quand Tacite précise un lieu d'exil, c'est une île grecque. Le choix d'une île sans eau, notamment Gyaros, est une rigueur supplémentaire (*Annales*, 3, 69, 11 ; 4, 30, 2). Pour une liste des lieux d'exil, voir J. P. V. D. Balsdon, *Romans and aliens*, London, 1979, Appendix, p. 113-115.

5. Pour la comparaison des masses populaires avec des enfants joueurs ou turbulents, voir Dion de Pruse, 32, 72 ; 46, 14 ; *cf.* ci-dessous, 818 B.

6. Sur cette « faiblesse » des affaires grecques, voir 824 C-E. Le point de vue de Dion de Pruse est le même : « Vos ancêtres avaient beaucoup d'occasions diverses de déployer leur valeur. Ils pouvaient dominer d'autres peuples, secourir les opprimés, contracter des alliances, fonder des villes, vaincre à la guerre. Mais vous, tout cela vous est interdit. Ce qui vous reste, je crois, c'est de vous dominer vous-mêmes, d'administrer votre cité, d'honorer un homme et de l'applaudir autrement qu'on ne le fait dans la majorité des cités, de siéger au Conseil et au tribunal, d'offrir des sacrifices aux dieux, de célébrer une fête » (31, 161-162) — « Épaminondas donna aux Thébains le premier rang en Grèce et leur permit de prétendre à l'hégémonie. Cela était possible alors, mais aujourd'hui, les temps sont autres » (43, 4).

P. 117.

1. En mars 370 (Diodore, 15, 57, 3-58 ; Denys d'Hal., 7, 66, 5 ; Isocrate, *Philippe*, 52). A Athènes, avant d'introduire les délibérations à l'Ecclésia, on portait autour des assistants le porc qu'on venait d'immoler, afin de tracer un cercle sacré (Glotz, *Histoire grecque*, II, p. 273) ; l'expression de Plutarque rappelle celle d'Eschine, 1, 23 : ἐπειδὰν τὸ καθάρσιον περιενεχθῇ.

2. Anecdote émanant de Théophraste et rapportée dans *Démosthène*, 25, 7-8, où Plutarque précise le nom du jeune marié : Calliclès, fils d'Arrhénidès.

3. Les exploits des ancêtres fournissaient la matière d'innombrables exercices de rhétorique et les sujets les plus fréquemment traités dans ces « suasoires » ou « controverses » étaient empruntés aux guerres médiques (voir Lucien, *Le maître de rhétorique*, 18 ; H. I. Marrou, *Hist. éduc.*, p. 304-305 ; J. Bompaire, *Lucien écrivain*, p. 335-337, avec de nombreuses références en note ; E. Bowie, *art. cit.*, *Past and present*, 46 (1970), p. 7-8). Dans leurs séances d'apparat, les grands sophistes traitaient des sujets semblables en public. Scopélien, contemporain de Plutarque, excellait dans les sujets « médiques » ; voir aussi un mot de Polémon (Philostrate, *V. Soph.*, 519-520 ; 541). On peut se faire une idée de ces développements en lisant certains passages d'Aelius Aristide (1, 77-138 Lenz-Behr ; 23, 42-47 Keil). Ce goût « médique » existait aussi chez les historiens, à en croire Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, 1, 13.

4. Mittelhaus, *o. c.*, p. 57, supprime τε, en s'appuyant sur la démonstration de Fuhr (*Rh. Mus.*, 33 (1878), p. 584-591) : en général, Plutarque évite avec soin de juxtaposer τε et καί ; dans les *Préceptes*, cette juxtaposition serait unique.

5. Plutarque lui-même comptait de très hauts et puissants personnages parmi ses amis romains (C. P. Jones, *Plutarch and Rome*, 1971, p. 39-64). Dion de Pruse fut l'ami de Nerva, puis de Trajan (C. P. Jones, *The Roman world of Dio Chrysostom*, 1978, p. 52-53, 116, 118), et il rappelle aux gens d'Apamée qu'il a des amis « qui ne sont ni en petit nombre ni sans influence » (41, 7). Pour des exemples épigraphiques, voir L. Robert, *REA*, 62 (1960), 327-328 (= *OMS*, 843-844) ; *AC*, 37 (1968), 420-421 ; *CRAI*, 1969, 42-44. Voir aussi G. W. Bowersock, *Augustus and the Greek world*, 1965, 5-13 ; *Greek Sophists*, 43-58, 76-88 ; F. Millar, *The Emperor in the Roman world*, 1977, 494-495. Pour le sens de ἄνω, voir Mittelhaus, *o. c.*, p. 58, et A. J. Kronenberg, *Mnemosyne*, 1924, p. 92 ; comparer l'emploi pour l'empire perse : *Thémistocle*, 26, 1. La comparaison ὥσπερ ἕρμα τῆς πολιτείας rappelle οἷον ἕρμα πόλεως de Platon (*Lois*, 737 a).

6. Le texte des mss est corrompu et la construction de la phrase est délicate. Nous avons retenu le texte de Coray et Hubert. Mais Hubert pense qu'il faut construire la phrase de la façon suivante : δεῖ ... φίλον ἔχειν ... καὶ καρπὸν ... ἐξενέγκασθαι καλόν (καλόν attribut de καρπὸν). Nous faisons de καλόν (ἐστιν) l'impersonnel que Plutarque utilise souvent au lieu de δεῖ (47 A, 118 B, 141 D) et qui est repris un peu plus loin par κάλλιστον (814 E). Le sens est simple et complète ce qui précède : avoir un protecteur aussi utile que Scipion, c'est un joli coup. Λαμβάνοντα est superflu et pourrait être supprimé. Nous avons hésité devant une solution plus complexe, qui consisterait à donner à ἐξενέγκασθαι le sens de « reporter sur » (ce sens est attesté, chez Plutarque, à l'actif et au passif) ; à lui rattacher εἰς εὐδαιμονίαν ; à inventer un qualificatif pour εὐδαιμονίαν (Wyttenbach ajoutait δημοσίαν ; nous préférerions πατρίδος,

qu'on retrouve plus bas, p. 814 E, et que πατρίδας a pu chasser). L'ensemble voudrait dire : « les avantages qu'on retire de l'amitié..., il est beau de les faire tourner au bonheur de sa patrie ».

P. 118.

2. Sur ces hautes fonctions, voir p. 115, la note 4. Sur le même thème de la vaine poursuite des honneurs, voir Épictète, *Entretiens*, 4, 1, 55 et 4, 7, 21. Le passage pose à nouveau le problème de l'accès des Grecs au Sénat et au gouvernement des provinces dès la fin du Iᵉʳ siècle. C. P. Jones (*Plutarch and Rome*, p. 45) note que, parmi les deux douzaines d'amis grecs de Plutarque connus par les inscriptions, il n'y en a qu'un qui n'ait pas la cité romaine ; plusieurs d'entre eux l'ont obtenue sous les Flaviens ; il relève également (*ibidem*, p. 45, note 34) que, dans le *De tranq. animi*, p. 470, Plutarque commente les ambitions sénatoriales de gens de Chios, de Galatie et de Bithynie. Ici, la leçon peut s'adresser aussi aux Romains ou avoir une portée « diatribique » générale.

3. Le sens « les affaires de leur cité » semble imposé par le contexte et par les développements ultérieurs (815 B-C), qui permettent d'écarter le sens de « leurs affaires personnelles ».

4. *Phénicienne*, 524-525 :

Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν χρή, τυραννίδος πέρι
κάλλιστον ἀδικεῖν, τἄλλα εὐσεβεῖν χρεών.

Plutarque cite partiellement ces deux vers, pour les critiquer, dans *De aud. poetis*, 18 D ; dans *De tuenda san. praecepta*, 125 D, il les corrige comme ici ; voir aussi *Crassus*, 37 (4), 3. Cicéron traduit et critique les mêmes vers, que César, dit-il, avait toujours à la bouche (*De off.*, 3, 82 ; cité par Suétone, *Caesar*, 30, 5). La fin de la phrase de Plutarque s'inspire encore d'Euripide, v. 535-538 ; c'est un exemple caractéristique de l'intégration très libre d'une citation.

5. Peut-être le διώκειν du manuscrit F doit-il être conservé à la place de φυλάττειν. Plutarque, qui aime associer deux verbes de sens voisin, associe plusieurs fois διώκειν avec ζητεῖν, τιμᾶν, ἀγαπᾶν, παραφυλάττειν.

6. Plutarque se souvient d'une expression proverbiale ou du mot des Étoliens sur Flamininus : « Après avoir libéré les pieds de la Grèce, il lui a mis les chaînes au cou » (*Flam.*, 10, 2).

8. Les *Préceptes de santé* discutent l'usage des bains et des aliments, fondent la norme sur la nature (ὅσον ἡ φύσις δεομένη δέχεται τῶν ἡδονῶν, 125 B), récusent les excès et les régimes trop rigoureux et montrent qu'on doit se connaître sans avoir recours au médecin (137 A). Pline l'Ancien déplore la vogue des médecins (29, 9-11) : « Le plus habile à discourir devient le maître de notre vie ».

9. Voir J. H. Oliver, « The Roman governor's permission for a decree of the polis », *Hesperia*, 1954, 163. L'auteur suppose un double hendiadys et traduit : « ... those who invite the (Roman)

governor's decision upon every decree which the city council has passed and upon every privilege accorded in the routine administration of the polis... »; il cite, d'après des inscriptions d'Asie, diverses mesures pour lesquelles les cités ont demandé la sanction (ἐπικύρωσις) du gouverneur. L'importance des interventions romaines dans les affaires intérieures des cités est difficile à apprécier. On sait que les autorités romaines surveillaient de près les cités (Dion, 46, 14), contrôlaient leurs finances, intervenaient par la force en cas de désordres ; on estime aujourd'hui qu'elles ne ratifiaient que les décrets qu'on leur soumettait. Mais la situation pouvait varier. Dion, comme Plutarque, montre le résultat fréquent des luttes des notables : le gouverneur, jouant sur leurs rivalités, pouvait exercer un pouvoir « tyrannique » (*Disc.*, 38, 33-37 ; 48, 7). En revanche, le gouverneur avait tout intérêt à s'appuyer sur les magnats provinciaux, dont l'influence pouvait être formidable. Si ces magnats dominent une grande cité, qui a une importante clientèle dans la ligue provinciale, ils peuvent, à la sortie de charge du gouverneur, lui faire voter des remerciements ou le faire accuser devant le Sénat (ci-dessus 805 B ; C. P. Jones, *Dio Chrysostom*, 102-103) — Le vocabulaire utilisé par Plutarque dans ce chapitre est, comme d'habitude, à mi-chemin de la généralité morale et de la réalité contemporaine : τοὺς ἡγεμόνας, ἡγεμονικὴν κρίσιν (*cf.* 814 C, E, F), τοὺς ἡγουμένους, τοῖς κρατοῦσι, τοὺς κρείττονας désignent les autorités romaines, en particulier le gouverneur (ἡγεμών, ci-dessus p. 101, note 3). Συνεδρίῳ : les Index du *Bull. épigr.*, montrent que le mot peut désigner des assemblées, conseils et associations très variés. Χάριτι doit signifier ici « gratification faite au peuple, largesse » : le mot est entouré par νέμησις et φιλοτιμία, p. 818 D, E ; il peut être associé à δημαγωγία (*Nicias*, 4, 1), à εὐεργεσία (*Regum et imp. apoph.*, 178 C).

P. 119.

1. Pohlenz fait remarquer avec raison (*Moralia*, Bibl. Teubner, t. I, p. xliii) que le sens exige souvent qu'on adopte φιλονικία et φιλόνικον au lieu de φιλονεικία et φιλόνεικον : voir *Lysandre*, 2, 4 ; *Lucullus*, 11, 2 ; *Agésilas*, 5, 5 et 7, 4 ; *Pompée*, 14, 3. Dans les *Préceptes*, tantôt nous avons conservé φιλονεικεῖν (819 B 7, à cause de φιλόνεικον πρὸς ἀλλήλους qui suit), tantôt nous avons adopté φιλόνικον (811 D 7, à cause de νενικηκὼς qui suit). Ici et ci-dessous (B 3), le contexte appelle φιλονικία (*cf.* ἡττᾶσθαι, νικᾶν, B 1-2). L'association de πλεονεξία avec φιλονικία (ici et *Pompée*, 70, 1), avec φιλαρχία ou φιλοδοξία (*Marius*, 2, 4 ; 34, 6) désigne l'ambition. Dion de Pruse utilise aussi le mot φιλοπρωτία. Ajoutons enfin que la distinction de sens entre φιλονεικία et φιλονικία ne repose peut-être que sur une création étymologique : Chantraine fait justement remarquer que le dérivé normal de νεῖκος serait φιλονεικεία et il estime que

φιλονεικία n'est qu'une graphie fautive de φιλονῖκία, appuyée par une fausse étymologie (*Dict. étym.*, s.v. νίκη).

2. Le sens est ambigu et varie en fonction du sens de φεύγειν et du sujet qu'on lui donne. On peut comprendre : 1° les notables obligent les moins puissants à *s'exiler* de la cité (Fowler, Oliver); 2° les notables obligent la cité à *se défendre* devant les autorités (J. Mau) ; 3° les notables font en sorte d'*éviter* le jugement de leurs concitoyens (Xylander). Le premier sens semble le plus naturel (*cf. Apophth. Lacon.*, 220 B, φεύγειν τὴν Σπάρτην), encore qu'une cité entière puisse être accusée, comme ce fut le cas pour Chéronée : *Cimon*, 1-2. Rien n'indique, d'autre part, que les humbles, une fois exilés, vont se plaindre aux autorités romaines.

3. Sur l'attitude des notables à l'intérieur des cités grecques et sur leurs discordes intestines, voir J. H. Oliver, *The ruling power*, 1953, chap. V, « Plutarch's denunciation of the *Prôtoi* in the *Political Precepts*, 19 », p. 953-958. Les notables les plus puissants se livraient des luttes acharnées, dénonçaient leurs rivaux devant le proconsul ou l'empereur pour menées tyranniques, afin de les ruiner ou de les faire exiler. Plusieurs exemples sont bien connus, comme ceux de C. Julius Euryclès de Sparte, dénoncé à Auguste ; Tibérius Claudius Hipparchus d'Athènes, le grand-père d'Hérode Atticus, privé de ses biens sous les Flaviens ; Claudius Aristion d'Éphèse, accusé devant Trajan (Pline, *Ep.*, 6, 31, 3) ; Dion de Pruse, dénoncé à Trajan, accusé devant Pline (*Ep.*, 10, 81) ; Hérode Atticus, jugé devant Marc-Aurèle (Philostrate, *V. Soph.*, 559-560, p. 67-68, Kayser). Sur leur attitude vis-à-vis des plus faibles, les discours de Dion sont révélateurs : « Aucun de mes voisins, riche ou pauvre — et j'ai beaucoup de pauvres pour voisins — ne m'a jamais accusé de l'avoir privé de quelque chose ou fait expulser... Je n'ai jamais menacé en justice les biens d'un homme, en l'accusant de s'être approprié les biens impériaux, ni trahi les intérêts de personne en tant qu'avocat » (46, 7-8 — sous Vespasien). Ailleurs Dion se défend contre l'accusation d'avoir poussé le gouverneur « à torturer le peuple et à exiler le plus de gens possible », en provoquant le suicide de ceux qui étaient trop âgés (43, 11 — sous Trajan). Tacite note que « les torts qu'ils ont envers les petites gens font partie des griefs qu'on fait d'ordinaire aux provinciaux trop influents et trop riches » (*Ann.*, 15, 20). Le comportement des cités entre elles n'était pas différent et Dion, dans les discours 34 et 38, invite les « capitales » de la Bithynie et de la Cilicie, Nicomédie et Tarse, à ne pas brimer leurs voisines (μὴ πλεονεκτεῖν ἐν μηδενὶ μηδὲ βιάζεσθαι, 38, 31). Quelques décennies plus tard, la situation n'a guère changé et les conseils d'Aelius Aristide aux Rhodiens rappellent les analyses de Plutarque : « Je dis... qu'il faut faire disparaître des deux côtés la jalousie et la volonté de dominer (πλεονεξία), je veux dire la jalousie des petits pour les grands et la volonté des grands de dominer les faibles... Ceux qui se veulent supérieurs doivent se dire qu'en détruisant

délibérément les plus faibles ils ruinent leurs propres ambitions — la faiblesse des autres n'est un avantage pour les forts que s'ils peuvent établir leur supériorité <sur le plus grand nombre de gens possible> —, et ceux qui sont inférieurs par leur fortune ou par leur condition doivent se dire qu'en lésant les grands ils ruinent leurs chances de salut bien plus que s'ils détruisaient délibérément les murailles, car la loi mise en avant par les forts, à savoir que le faible doit obéir au fort, est une véritable loi naturelle » (*Disc.*, 24, 32-36 Keil). Dans son *Éloge de Rome*, Aristide vante *a contrario* un empire romain idéal, où le φθόνος du peuple pour les δυνατοί n'existe pas (26, 65 Keil ; voir le comm. de J. H. Oliver *ad loc.*, *o. c.*, p. 928-929).

5. Il s'agit des rhéteurs et des juristes qu'on charge de porter et de plaider sa cause devant l'autorité romaine. Les deux mots correspondent au latin *causidici* et *pragmatici*. R. Jeuckens croyait que les *pragmatikoi* étaient, ici, des hommes de main (*Plutarch von Ch. und die Rhetorik*, p. 21). Mais les textes de Cicéron (*De or.*, 1, 198 et 253) et de Quintilien (*Inst. or.*, 3, 6, 59 et 12, 3, 4) sont catégoriques : les *pragmatikoi* grecs sont des interprètes du droit et des conseillers juridiques. Le mot a été adopté à Rome, comme le montre Juvénal, 7, 123. Cicéron oppose la basse condition de ces experts en Grèce et la noblesse des jurisconsultes romains. Mais les sophistes grecs, maîtres de rhétorique renommés, peuvent être des avocats et des experts en droit (C. W. Bowersock, *Greek sophists in the Roman Empire*, p. 56-57).

6. Dion de Pruse insiste sur le tort que leurs discordes causent aux Grecs. dans l'opinion romaine, qui parle des « errements grecs » (ἑλληνικὰ ἁμαρτήματα, 38, 38 ; *cf.* 34, 10 et 40). Aelius Aristide parlera aussi du « mal grec » : ... μηδὲ τοῦτό γε ἕν, κακὸν Ἑλληνικόν, μιμώμεθα, στασιάζοντες περὶ τῆς ἡγεμονίας (*Sur les Quatre*, 3, 693, Lenz-Behr).

7. Sur la cité comme corps physique et la politique comme médecine, voir 814 F, 815 A-C, 818 B, D-E, 824 A, 825 A, D ; *Lycurgue*, 4, 4 et 5, 3 ; *Camille*, 9, 3. Voir aussi Dion de Pruse, 32, 14 ; 34, 26 ; 48, 12 ; 77, 43.

8. Dion de Pruse conseille à ses concitoyens, qui soupçonnent des détournements de fonds, « de se prendre entre eux pour juges et pour arbitres » (48, 3), et aux gens de Tarse « d'être eux-mêmes juges » de leur différend avec Mallos (34, 44). Au IIe siècle, à Smyrne, son disciple Polémon conseille de régler les affaires judiciaires courantes à l'intérieur de la cité (Philostrate, *V. Soph.*, 532, p. 43 Kayser) — L'image des médecins venus du dehors doit être liée à des pratiques réelles : l'élection de médecins publics, précédée d'un débat ; la vogue, à l'époque, des « iatrosophistes », qui donnent des conférences publiques sur des sujets médicaux (*cf. De sanit.*, 122 D-E ; G. Bowersock, *Greek sophists*, 66-68).

P. 120.

1. *Supra*, p. 798 C.
2. *Iliade*, 17, 157.
4. *Pergame* : les gens de Pergame avaient empêché par la force Acratus, l'affranchi de Néron, de rafler statues et tableaux dans la cité, après l'incendie de Rome (Tacite, *Annales*, 16, 23, et Dion, 31, 148). *Rhodes* : ces troubles sous Domitien ne sont pas connus par ailleurs. Sur d'autres troubles à Rhodes, sur la révocation et le rétablissement de la liberté de cette cité au Iᵉʳ s., voir C. P. Jones, *The Roman world of Dio Chrysostom*, p. 26-28 et références de la note 1. Sur les conclusions qu'on peut tirer de ἔναγχος relativement à la date des *Préceptes politiques*, voir Notice, p. 10. *Petraeus* : cet événement n'est pas autrement connu, mais le Petraeus qui fut ainsi brûlé vif dans une émeute est probablement le descendant du thessalien, partisan de César, que Brutus fit décapiter, et l'ancêtre du Pétraeus ami de Plutarque, qui, selon le *De Pythiae oraculis*, 409 B, collabora avec lui et Polycratès à la restauration de Delphes (C. P. Jones, *Plutarch and Rome*, p. 40-41). Plutarque doit connaître l'événement par son ami. Dans les émeutes agraires, il n'était pas rare qu'un magistrat local fût brûlé vif ou que sa maison fût assiégée ou incendiée (C. P. Jones, *The Roman world...*, p. 22, note 19).
5. *Iliade*, 4, 223-224.
6. Callimaque, fr. 383 Schneider, omis par Pfeiffer.

P. 121.

3. En 82 a. C. Voir *Sylla*, 32, 1-2, où la phrase est reproduite presque mot pour mot. Appien (*Civ.*, 1, 94) raconte le massacre sans mentionner l'anecdote.
4. Les traducteurs font de καὶ ἄρχοντα tantôt le sujet participial de τιμᾶν (« même si on est magistrat », ou bien, en liant καὶ et μάλιστα, « surtout si on est magistrat »), tantôt son second complément (« ainsi que celui qui détient cette magistrature »). Plutarque a exprimé sa pensée sur le rapport de la magistrature et du magistrat au c. 15 : « Non seulement la charge honore l'homme mais l'homme honore la charge » (811 B). Il a repris l'idée au c. 17 (813 C-D). Puis, après la « digression » sur la domination romaine (c. 17-19), il analyse, dans les présents chapitres, le respect que se doivent les magistrats entre eux (c. 20) et le respect que les riches doivent au magistrat (c. 21-22). Ici, donc, ce qui précède invite à prendre καὶ ἄρχοντα comme sujet de τιμᾶν, et ce qui suit à le considérer comme son complément ! Nous avons opté pour la première solution : *a)* à cause de l'absence de l'article devant ἄρχοντα ; *b)* parce que, si ἄρχοντα était le complément de τιμᾶν, il faudrait donner au δὲ qui suit la valeur d'un γὰρ ; *c)* parce que, dans l'expression qui suit (τιμὴ ἀρχῆς), l'ἀρχή est le seul *objet* de l'action d'honorer, cependant que, dans l'expression ὁμοφροσύνη καὶ φιλία πρὸς συνάρχοντας, un ἄρχων sous-entendu

est le *sujet* de l'action d'aimer. On trouvera une expression d'une densité comparable dans *Alcibiade*, 18, 1 : οὐχ ἥκιστα τὴν ἀρχὴν καὶ διὰ τὸν συνάρχοντα φεύγων, « il se dérobait à la charge surtout à cause de son collègue ». Ce respect des magistratures ne manque pas d'ambiguïté. Déjà, le début du c. 17 affirme que les magistrats tiennent leur fonction de la loi (écrite) mais que le vrai politique est un « chef naturel ». Le c. 23 va conclure l'ensemble de ce développement dans le même sens, en montrant que, par delà le respect dû aux magistratures, il existe une « loi » (naturelle sans doute) qui commande au vrai politique de contrôler tous les magistrats.

P. 122.

1. Dion de Pruse (34, 29) confirme que les couronnes, les proédries, les vêtements de pourpre étaient l'objet d'âpres compétitions. Ces marques d'honneur, dont les premières peuvent être de simples récompenses, symbolisent ici les plus hautes fonctions administratives et religieuses. La couronne est en particulier le privilège du magistrat éponyme, qui porte, selon les cités, le titre de roi, monarque, hipparque, démiurge, prytane ou stéphanophore, ce dernier titre se répandant à l'époque romaine (voir A. H. M. Jones, *The Greek City...*, p. 46-47, 174, 234-235 ; D. Magie, *Roman rule in Asia Minor*, p. 58-59 et note 23, p. 643). La couronne d'or et la pourpre sont aussi le privilège des agonothètes et des grands prêtres du culte impérial (Dion, 35, 10 ; Épictète, 1, 19, 29 ; L. Robert, *Bull.*, 1953, 193-22 ; 1964, 590). Ces fonctions se confondent parfois, notamment celle de stéphanophore et celle de prêtre de Rome et d'Auguste (Magie, *ibid.*, p. 1006, n. 45). La leçon des mss J et S, καὶ χλαμὺς καὶ περιπόρφυρος, a été écartée parce qu'il semble sans intérêt de distinguer ici la chlamyde du magistrat grec et la toge prétexte du magistrat romain (ou la tunique laticlave sénatoriale ?). Ce qui compte, c'est le double symbole de la couronne et de la pourpre.

2. C'est-à-dire d'avoir suivi, au gymnase, cette éducation des jeunes gens de bonne famille qui était organisée dans les cités sur le modèle de l'éphébie athénienne (A. H. M. Jones, *The Greek City*, p. 223-225).

3. Le traité *De fraterno amore* donne les mêmes conseils à des frères quand l'un d'eux est supérieur ou inférieur, dans trois chapitres (12-14) qui sont proches de ce chapitre des *Préceptes* pour la pensée et l'expression. Sur cette triple attitude à l'égard du supérieur, de l'égal et de l'inférieur, voir Pline le Jeune, *Lettres*, 6, 17, 4.

4. *Comic. adesp.*, 463 Kock. Les expressions utilisées sont proches de celles du *De frat. amore*, où Plutarque oppose aux liens du sang le fait d'avoir été συμπότης, συνέφηβος ou ξένος (482 A), ou d'avoir fait connaissance ἐκ πότου τινὸς ἢ παιδιᾶς ἢ παλαίστρας (482 B). Voir aussi *De amicorum multitudine*, 94 A : « Beau-

coup se disent amis pour avoir bu ensemble une fois, ou joué ensemble à la balle ou aux dés, ou dormi sous le même toit ». Toutefois, dans *Quaest. conv.*, 660 A-C, Plutarque invite à lier des amitiés dans les banquets : « le vin amollit les cœurs et les prépare à recevoir, pour ainsi dire, le cachet de l'amitié ».

5. En général, les magistrats sont élus pour un an par l'Assemblée du peuple, mais celle-ci se borne le plus souvent à acclamer des candidats présentés par le Conseil (A. H. M. Jones, *o. c.*, p. 175-177).

6. Πατρῴαν τὴν ἀπὸ τῆς πατρίδος εὔνοιαν : cette expression doit être interprétée à partir de *De fraterno amore*, 483 E (et 482 E) : « le bien le plus considérable et le plus précieux d'un patrimoine, l'amitié et la confiance d'un frère » (τὸ μέγιστον καὶ τιμιώτατον τῶν πατρῴων, φιλίαν ἀδελφοῦ καὶ πίστιν). Ici Plutarque, jouant sur πατρῴαν et πατρίς, montre les hommes politiques comme de véritables frères « nés à l'amitié (φίλους γεγονότας) par le vote commun du peuple ».

7. Sur les désaccords entre Scipion Émilien et Mummius, le destructeur de Corinthe, voir G. Bloch et J. Carcopino, *Des Gracques à Sulla*, p. 106. L. Mummius Achaïcus fut consul en 146 et censeur en 142 avec Scipion Émilien. Le temple d'Hercule consacré sous la censure d'Émilien, *aedes Aemiliana Herculis*, est celui d'Hercule Vainqueur, édifice circulaire décoré de peintures par Pacuvius (Pline l'Ancien, 35, 19). Voir F. Coarelli, *Guida archeologica di Roma*, Rome, 1974.

8. Les νέοι constituent, dans certaines cités, une classe d'âge organisée, et cette association peut avoir des rapports avec les plus hautes autorités romaines, ou même agir politiquement dans la cité (Dion, 34, 21). C'est à dix-huit ans que les jeunes gens passent de la classe des éphèbes à celle des *neoi* ; la limite d'âge supérieure est inconnue (voir *Kleine Pauly*, *s.v.*, H. Volkmann ; C. A. Forbes, *Neoi, A study of Greek Associations*, 1933). Mais ici, comme aux c. 11-12, l'adjectif νέος a certainement un sens général. C'est devant l'Assemblée de Chéronée, probablement, que le « jeune » Plutarque rendit compte de l'ambassade. Pour la date de cette mission, on hésite entre le règne de Néron et celui de Vespasien : voir C. P. Jones, *Plutarch and Rome*, p. 15-16 — La conjecture de Pohlenz, p. 816 D, ἀναστήσας, « donne un sens intéressant, mais ne semble pas indispensable » (P. Chantraine, *R. Phil.*, 32 (1958), p. 333).

P. 123.

1. Conseil comparable dans *Quomodo adul. ab amico internosc.*, 71 F-72 A : dire *nous* au lieu de *tu*.

4. *Théopompe* : le héros de la première guerre de Messénie. Voir *Lycurgue*, 7, 1 ; 30, 3 ; *Apophtheg. Lac.*, 221 E.

5. Les chap. 21-23 traitent des rapports entre les magistrats et l'homme d'État sans fonction officielle (et non plus des rapports des magistrats entre eux). La première phrase du chap. 21,

devrait, selon Mittelhaus (p. 55, n. 1), être rattachée au chap. précédent, dont elle représente la conclusion ; cette mauvaise coupe des chapitres ne serait pas unique (*cf. De fortuna*, 99 E-F, *De cupid. divit.*, 523 D-E, selon Wilamowitz). Nous croyons plutôt que cette phrase sert de transition.

6. Sur l'idéal politique ἄρχειν καὶ ἄρχεσθαι, voir p. 97, n. 2.

P. 124.

1. Sur Théodoros et sur Pôlos d'Égine, voir P. Ghiron-Bistagne, *Recherches sur les acteurs dans la Grèce antique*, p. 157-158 et 164-169. Nous avons conservé le texte des manuscrits ὄντα μισθωτῷ τῷ. Les éditeurs préfèrent adopter les corrections ὄντι μισθωτῷ ou ὄντα μισθωτόν. Le mot méprisant *misthôtos* ne convient qu'au tritagoniste ou au deutéragoniste (*cf. Cicéron*, 12, 4) et il serait sans intérêt, ici, de dire que le grand acteur est payé, à moins de préciser que son cachet est énorme (Pôlos, au IVe siècle, touchait un talent : *X orat.*, 848 B ; mais le *misthos* d'« un Pôlos », un acteur célèbre, pouvait atteindre cinq talents au temps de Plutarque : Dion, 66, 11). Toutefois, dans la leçon ὄντι μισθωτῷ, ὄντι est à une place invraisemblable, que même la volonté d'éviter l'hiatus ne suffit pas à expliquer — On sait le prestige des grands acteurs protagonistes, leur orgueil (*Agés.*, 21, 8), la splendeur de leurs accessoires (*De gloria Ath.*, 348 E) et leur position prédominante par rapport aux deux autres acteurs qu'ils engagent eux-mêmes. Le rôle du roi pouvait faire partie des troisièmes rôles, tandis qu'un rôle important de messager ou de serviteur revenait au protagoniste (*Lysandre*, 23, 6, passage parallèle à celui-ci). Comparer Lucien, *Apologia*, 5 ; *Piscator*, 33 ; *Necyomantia*, 16.

5. Il s'agit de l'affection du peuple pour l'homme d'État, comme le montrent les expressions du chap. 28 : τὴν ἀληθινὴν τιμὴν ... ἱδρυμένην ἐν εὐνοίᾳ ... τῶν μεμνημένων (820 F), ἡ πρὸς Βάττον εὔνοια τῶν πολιτῶν, ἡ παρὰ τῶν πολλῶν εὔνοια (821 C). Mais il faut ajouter que, pour Plutarque, l'εὔνοια est le ciment de la société, de bas en haut et de haut en bas (voir Notice, p. 50, note 2).

6. Comparer *De frat. amore*, 485 C : οὐθὲν ἑαυτοῦ παραιρούμενος ἐκείνῳ (τῷ ἀδελφῷ) μεγάλα προστίθησι. Trajan est un modèle d'attitude respectueuse à l'égard de ses « collègues » : « Aucun magistrat ne vit son droit ou son autorité diminués par lui. » (Pline, *Panégyrique*, 77, 4 ; *cf.* 19, 2-3 ; 64, 2 ; 78, 4, etc.).

P. 125.

2. Démosthène, *Midienne*, 31-35. Dans la *Midienne*, c'est Démosthène qui parle et qui dit : « Midias a insulté en moi non pas l'individu Démosthène mais le chorège, ce qui est grave ». Mais ici, il y a un glissement de sens : celui qui parle n'est pas un chorège, mais l'homme qui est tenté d'insulter un chorège. Il doit se dire : « Je n'ai pas affaire à l'individu X, mais à un

chorège ; donc j'attendrai sa sortie de charge ». — *Stéphanéphore* : nom du magistrat éponyme dans beaucoup de cités à l'époque romaine (voir p. 122, note 1).

3. Même idée : *De cohib. ira*, 459 E-F, 460 B ; *De sera num. vind.*, 550 E - 551 C.

4. Ἀεί établit un lien avec le début du chap. 17 : c'est au nom d'un droit « naturel » (Φύσει ἄρχων ἀεί, 813 C) que l'homme d'État doit rivaliser en permanence avec les magistrats élus et les guider ; le νόμος qui donne toujours la première place au « guide » devant les chefs élus (817 D) n'est pas une loi « écrite ». Pour l'idée, comparer μηδ' ὑφίεσθαι τῶν κοινῶν, 817 D, et μηδενὸς ἀφεστάναι τῶν κοινῶν, 812 B. *An seni*, 796 E-F, montre comment l'homme d'État peut agir en permanence sans occuper de charge officielle ; voir aussi 794 A, 796 B et *supra*, 808 B, 812 C.

5. Le passage qui suit représente parfaitement les idées de Plutarque sur l'attitude du grand homme devant le loi et sur la παρανομία : *a)* d'une part, le grand homme doit se mettre, en cas de nécessité, au-dessus des lois (voir *Camille*, 18, 6 ; *Phocion*, 32, 6-7). Plutarque cite de préférence les exemples de Philopoemen (*Phil.*, 12, 4-6 ; *Flamin.*, 24, 2) et d'Épaminondas (*Pélop.*, 25, 2 ; *Moralia*, 194 A-B, 540 D-E, 799 E), mais aussi ceux d'Aristide (*Aris.*, 25, 2-3), Agésilas (*Pompée*, 82 (2), 3-4), Romulus (*Rom.*, 35 (6), 2). L'idée qu'il est parfois nécessaire de violer la loi, à condition d'être guidé par la raison d'État, est platonicienne : *Politique*, 293 a - 294 c ; *b)* d'autre part, Plutarque critique les illégalités excessives : « Les innovations et illégalités (καινοτομίαι καὶ παρανομίαι) de Cléomène ont dépassé la mesure » (*C. Gracch.*, 24 (5), 4). Pour lui, le chef n'est pas la « loi vivante » (ἔμψυχος νόμος, *Artox.*, 23, 6), il n'est que la « raison incarnée » (ἔμψυχος λόγος, *Ad principem iner.*, 780 C).

6. *Anabase*, 3, 1, 4.

P. 126.

5. Σφοδρός : *acerbus in reprehendendo* (Wyttenbach, *Lex. plut.*), *cf. Quomodo adul. internosc.*, 69 E, 70 D.

P. 127.

1. *Trag. adesp.*, fr. 413 Nauck. Comparer Sophocle, *Antigone*, v. 715-718 ; Euripide, *Oreste*, v. 706-707.

2. Θυσίαις : pour le sens de « fêtes religieuses », *cf. Septem sap. conv.*, 149 C, 160 E. On remarquera que, dans les passages similaires (787 B, 818 C-E, 822 B), Plutarque insiste sur la vie festive de la cité, en réunissant plusieurs indications : *a)* l'importance de la joie et des divertissements (787 B, 818 B, D), auxquels l'homme d'État doit participer (cet « abandon » correspond à son attitude conciliante et débonnaire en politique, p. 813 D) ; *b)* le rôle des spectacles : θέατρα ou θέαι, ἀγῶνες, χοροί, πομπαί et θυσίαι (787 B, 818 B, D) ; *c)* la simultanéité des νεμήσεις, « distributions publiques » (787 B, 818 D) ; *d)* l'importance de la

religion (τιμὴ θεοῦ) comme prétexte (πρόφασις) : 818 C, 822 B. Plutarque projette cette image d'une société en fête dans l'histoire mythique (*Lycurgue*, 24, 5 ; *Numa*, 20, 5) : la fête symbolise pour lui la concorde et l'unité d'une société qui ignore les luttes. Sur la façon dont il conçoit les divertissements populaires, voir p. 802 D, 822 C.

3. Plutarque conseille la même tactique à l'égard des amis (*Quomodo adul. internosc.*, 73 A).

4. Il s'agit de Cléopâtre, la sœur cadette d'Alexandre, fille comme lui de Philippe et d'Olympias. Elle avait épousé, en 336, son oncle Alexandre, roi des Molosses, qui la laissa veuve en 331.

5. La correction de Pohlenz (voir app. crit.) n'a pas été retenue. Le texte des manuscrits est fortement confirmé par deux expressions parallèles : ci-dessus 815 B : νικᾶν ὕβρει καὶ καταλύσει τῶν οἴκοι δικαίων ; *Lucullus*, 33, 2 : τὸ πρὸς ἡδονὴν τοῦ ἀρχομένου γινόμενον ἀρχῆς ἀτιμίαν καὶ κατάλυσιν ἡγούμενος.

P. 128.

3. *Cimon*, 13, 7. Cimon est, pour Plutarque, un modèle de générosité « évergétique » (*Cimon*, 10 ; *Périclès*, 9, 2).

4. *Caton le Jeune*, 26, 1 ; *César*, 8, 6-7. Il s'agissait d'une distribution mensuelle de blé. Pour des largesses semblables de Crassus et de César, voir *Crassus*, 2, 3 et 12, 3 ; *César*, 57, 8. Pline insiste longuement sur les distributions frumentaires et les congiaires de Trajan (*Panégyrique*, 25-29).

5. L'épisode qui suit se place au moment de la rébellion fomentée en 331 par Agis, roi de Sparte, et qui aboutit à la défaite de Mégalopolis. Démosthène, comme Démade, était hostile à l'aventure. Démade était alors administrateur des Στρατιωτικά (F. W. Mitchell, *Trans. Am.*, 93 (1962), 213-229, « Demades of Paeania and *IG*, II², 1493, 1494, 1495 »). La fête des Conges avait lieu le deuxième jour des Anthestéries ; elle était l'occasion d'un banquet public dont les participants étaient subventionnés par l'État.

6. Les traducteurs comprennent : « le motif qu'Alexandre aurait eu de se plaindre du peuple d'Athènes ». En fait la construction de ἔγκλημα avec un double régime semble unique. Plutarque utilise habituellement soit ἔγκλημά τινος soit ἔγκλημα πρός τινα, les deux tournures signifiant « un reproche contre quelqu'un » (*Pyrrhos*, 7, 3 et 26, 17, *Moralia*, 215 C ; *Pompée*, 84 (4), 3, *Moralia*, 165 C, 227 D). Mais si l'expression ἔγκλημα πρός τινα ne signifie jamais, chez lui, « le reproche que fait quelqu'un », ce sens est fréquent chez Lysias (10, 23 ; 16, 10 ; 25, 23 ; 32, 2), et Plutarque lui-même utilise comme un génitif subjectif ἀπέχθεια ou διαβολὴ πρός τινα (*Thémistocle*, 3, 2 ; *Camille*, 7, 6 ; *Alexandre*, 19, 3). Dans le doute, on a adopté ici un sens conforme à l'idée générale du passage : il faut faire disparaître les propositions inconvenantes (παρελόμενος, 818 E ; ἐξῶσαι, 818 F ; διακοπτέον, 819 A).

P. 129.

2. L'addition de ἀποδημίας, proposée par Kronenberg, semble inutile. Le mot ne pourrait désigner que des ambassades (*cf. An seni*, 794 A) et ferait double emploi avec πρεσβείας, trois lignes plus haut. Il s'agit ici d'actions judiciaires qui se déroulent « à l'étranger », devant le proconsul ou à Rome, entre des notables qui sont citoyens romains ou entre des cités. Sur le rôle, tantôt glorieux, tantôt malencontreux, que jouent les ambassades et les procès dans la vie internationale des cités, à l'époque romaine, voir 794 A, 805 A-B, 808 B-C, 815 B, D, 816 C-D, 819 C. Quant à la manipulation des assemblées du peuple, on peut s'en faire une idée, pour la province d'Asie, grâce au *Pro Flacco* de Cicéron (14-15, 18-19), où il s'agit de faire accuser un gouverneur par les cités. Pour d'autres *sophismata*, voir la Notice, p. 47-48.

3. Le début du chapitre (jusqu'à 819 D), qui traite de la nécessité d'avoir des collaborateurs de valeur, fait pendant au développement précédent sur les mauvais conseillers. C'est une sorte de digression, qui reprend et complète les développements consacrés au choix des amis (c. 13) et à la nécessité de partager les tâches avec des amis (fin du c. 15). On voit donc reparaître des expressions parallèles : l'exemple de Diomède = 808 C — δίκης συνεργὸν = 809 A, συνηγορίαν — πρεσβείας κοινωνόν = 808 B, πρεσβείαν φιλάνθρωπον — ἂν ᾖ ἀπίθανος = 812 E, λέγειν ἀπίθανος ὤν, etc.

P. 130.

4. L'amiral spartiate qui succéda à Lysandre et fut battu et tué aux Arginuses en 406 (*Lysandre*, 5, 7-8 ; 6, 4-8).

5. Nicias répandait le bruit qu'il ruinait sa santé pour le service de l'État (*Nicias*, 5, 5), et, lors du siège de Syracuse, il fut handicapé par la néphrite dont il souffrait (Thucydide, 7, 15, 1 ; *Nicias*, 17, 3 ; 18, 1 ; 19, 10). Lamachos : *Nicias*, 12, 5 ; 15, 3.

6. Le sens de la comparaison et de tout le passage est éclairé par deux lieux parallèles, *De fraterno amore*, 478 D, E - 479 A, et *De amicorum multitudine*, 96 E-F : *a)* la diversité des esprits est, pour ceux qui s'aiment, un avantage ὅπως χωρὶς ὄντες ἀλλήλοις μᾶλλον συνεργῶσι (478 E) ; *b)* mais il faut qu'entre eux règne la concorde, qui leur fait une âme commune (96 F : ὁμολογεῖν ... ὥσπερ μιᾶς ψυχῆς ἐν πλείοσι διῃρημένης σώμασι — cf. 478 D : χρῆσθαι μίαν ψυχὴν δυεῖν σωμάτων χερσί). La comparaison mythologique doit donc signifier : les bustes ou les bras multiples des monstres mythologiques n'étaient un avantage que s'ils avaient une seule volonté. On a le choix entre deux leçons équivalentes : οὐ γὰρ ἦν ὁ Γηρυόνης ... εἰ <μή> ..., ou bien οὕτω γὰρ ἦν ... εἰ ... Géryon était un géant à trois bustes. Plutarque semble penser aux cent bras de Briarée, aux cent yeux d'Argus, qu'il évoque aussi à propos des amis (93 C, 95 E, 478 E). Sur le même thème, il utilise la comparaison avec la main (ci-dessus, 812 D, et 478 D). *Cf.* Dion de Pruse, 1, 32.

7. Nous avons adopté la correction de A. J. Kronenberg (*Mnemosyne,* 1923, p. 93). Elle procure un sens satisfaisant mais supprime le comparatif μᾶλλον, et on peut se demander si le texte originel n'était pas μᾶλλον εὐδοκιμεῖν ἄλλον ἀπ' ἄλλου (écrit en onciales, le texte semble comporter un doublet). En effet Plutarque est soucieux de voir la collaboration des hommes politiques *augmenter* l'efficacité de l'action (ἐνεργοτέραν, 812 D ; μᾶλλον συνεργῶσι, *De frat. am.*, 478 E), *augmenter* la gloire (τὸ λαμπρῦνον αὔξοντες, 806 A) et *diminuer* l'envie (ἧττον ἐνοχλεῖ, 812 D ; τὸ λυποῦν ἀφαιρεῖ, 816 D). Kronenberg interprète ἄλλου comme un neutre *(aliunde).* Dion conseille en termes voisins la réconciliation de deux cités, qui les fera disposer, dit-il, des talents et de la générosité des citoyens de l'une et de l'autre et rendra doubles les honneurs et les services (38, 41).

8. Sur l'abandon d'Héraklès en Mysie, voir Apollonios, *Argonautiques,* 1, v. 1280-1325. La magie de Médée servit à Jason pour triompher des épreuves qualifiantes et pour endormir le dragon gardien de la toison d'or (*ibid.*, 3, 1026-1062 ; 4, 145-166).

P. 131.

1. Le brusque changement de sujet et l'asyndète ont fait penser à Mittelhaus (*o. c.*, p. 55, n. 1) que ce court développement sur la φιλοπλουτία devrait appartenir au chapitre suivant.

2. Pour ce type de métaphore, voir *An seni,* 781 B, 789 D, 792 F.

3. *Odyssée,* 5, 350.

4. L'expression ἀπὸ τῶν δημοσίων χρηματίζεσθαι peut signifier soit s'enrichir au dépens du Trésor et désigner le péculat, soit trafiquer de sa situation politique et désigner la concussion. C'est ce second sens que nous préférons, en nous fondant sur l'expression parallèle ἀπὸ τοῦ βήματος χρηματίζεσθαι (*Phocion,* 21, 3). Plutarque ne vise donc pas les magistrats qui détournent les fonds publics mais plutôt ceux qui, comme Démade ou Stratoclès (*supra*, p. 798 E), se vendent au plus offrant. Dion de Pruse (43, 10) confirme que de telles pratiques étaient courantes. Cicéron les condamne comme criminelles et impies (*De off.*, 2, 77).

6. Platon, *République,* 416 e - 417 a. Pour le sens de ἔξωθεν, *cf. Regum et imp. apoph.*, 180 E. L'opposition de la richesse intérieure et de la richesse extérieure est banale : *cf.* Xénophon, *Banquet,* 4, 34. Mais les Stoïciens avaient étendu la liste des biens « extérieurs », en y comprenant la patrie, la famille et les amis, à côté de l'argent et des honneurs. Plutarque, qui oppose souvent l'οἰκεῖον et l'ἀλλότριον, (*cf.* Wyttenbach, *s.v.* ἀλλότριος) les critique sur ce point, ainsi que les Épicuriens (*De Stoïc. repug.*, 1038 B ; *Non posse suaviter,* 1091 D). Son disciple Favorin d'Arles qualifie les honneurs, la gloire, la richesse de ἀλλοτριώτατα πάντων, cn déniant toute valeur à « la couronne, la pourpre, la tiare » (*De exilio,* col. 16, 40 ; 17, 27). On n'oubliera pas, enfin,

que, dans le mythe « phénicien » de Platon (*Rép.*, 414 c-415 d), seuls les nobles ont une âme dans la composition de laquelle entre de l'or.

P. 132.

1. Cette transmission héréditaire de la vertu est une idée chère à Plutarque (*cf. Aratos*, 1 ; *De sera num. vind.*, 559 C-E). Cette idée, déjà présente chez Aristote (voir la Notice, p. 49, note 3), devait permettre à l'aristocratie curiale de l'époque de justifier son caractère héréditaire (*cf.* A. H. M. Jones, *The Greek City...*, p. 180-181 et note 49). Pour des familles athéniennes de l'époque romaine qui prétendaient descendre de Périclès, Conon, Alexandre, voir *IG* II², 3679, 3688, et E. Bowie, *Past and present*, 46 (1970), p. 31. Plutarque parle d'un Spartiate qui, sous Auguste, descendait de Brasidas (*Regum et imp. apoph.*, 207 F). Il adresse la *Vie d'Aratos* à l'un de ses descendants du Iᵉʳ siècle. Timon, le frère de Plutarque, et Plutarque lui-même probablement, se flattaient de descendre du roi mythique Opheltas et du héros phocidien Daïphantos (*De sera num. vind.*, 558 A) : *cf.* B. Einarson, *Cl. Ph.*, 47 (1952), p. 99 ; 50 (1955), p. 253-255 ; K. Ziegler, *Hermes*, 82 (1954), p. 499-501. Et Plutarque avait écrit une *Vie de Daïphantos* (*Catalogue de Lamprias*, 38).

2. Dans le texte des manuscrits, χρυσὸν semble faire double emploi avec τιμήν, à moins que τιμήν ne soit une apposition. S'il faut choisir entre les deux mots, il est préférable de supprimer χρυσὸν (comme l'a fait Wilamowitz) plutôt que τιμήν (supprimé par Madvig). Le passage porte en effet sur la φιλοτιμία, et l'honneur intérieur est opposé aux honneurs peints et sculptés. Χρυσὸν a pu être repris dans le texte de Platon (où figure ἀκήρατον), ou bien être appelé par les trois adjectifs, dont le féminin a la forme masculine.

3. Idée analogue : *An scni*, 786 E. La correction ἀναλογισμῷ est justifiée par l'emploi du mot dans *Démétrios*, 52, 3, *De sanitate tuenda praecepta*, 126 F ; περιθεώρησις semble unique chez Plutarque qui utilise ἀναθεώρησις (786 E). Sur le fait que la mémoire assure la continuité de notre être et qu'elle ne doit retenir que les belles actions, voir *De tranquil. animi*, 473 C - 474 E ; sur l'appui qu'on trouve dans le souvenir de ses belles actions, *An seni*, 786 F ; sur la manière dont agit la contemplation des belles actions, *Périclès*, 1, 2-4 et 2, 3-4, *Adv. Colotem*, 1122 C-D ; sur l'utilité de rappeler surtout les belles actions des grands hommes, Préface de *Timoléon* et *Cimon*, 2, 3-5.

4. *Le Trompette* : œuvre d'Épigonos, le grand sculpteur pergaménien du IIIᵉ siècle a. C. *Le Doryphore* : la célèbre statue de Polyclète. Voir Pline l'Ancien, 34, 88 et 55.

5. *Caton l'Ancien*, 19, 6 ; *Regum et imp. apophth.*, 198 E-F ; Ammien Marcellin, 14, 6, 8. Le refus d'une statue, dans la Grèce romaine, peut s'expliquer aussi par le fait que le dédicataire,

souvent, en supporte lui-même la dépense, comme le montrent les inscriptions.

6. Avec le ἀπαιτοῦντες des manuscrits, le texte est incompréhensible et Hubert le juge désespéré. Pourtant la simple correction d'Amyot, ἀπαιτοῦντας, donne un sens trés clair et rend superflue toute autre correction. Les passages qui contiennent des expressions paralléles (*Dion*, 8, 3; *Caton le Jeune*, 33, 6) permettent de préciser le sens dans le détail : *a)* ἀπαιτεῖν, antonyme de παραιτεῖσθαι (820 C), signifie « réclamer comme son dû » (*cf. Publicola*, 3, 1 ; *Moralia*, 116 A, 199 C, 539 E). La suite montre que c'est l'homme politique, et non le peuple, qui réclame, puisque Plutarque achéve ce développement (p. 820 C) par les mots : « Le mieux donc est de ne rien demander et de refuser... Mais si le peuple offre... » Le traité *De laude ipsius*, 539 E, reprend l'idée : τὴν δόξαν ὁ πολιτικὸς ἀνὴρ οὐχ ὥς τινα μισθὸν ... ἀπαιτεῖ. Il faut donc écarter la correction de Wilamowitz (*Hermes*, 33 (1898), 528) : καὶ βαρεῖς εἰσιν, οἷον ... ἀπαιτοῦντες, « le peuple les rudoie, comme s'il exigeait leurs services en échange d'un salaire »; *b)* χρεῖαι a ici le sens de « fonctions publiques » ; *c)* La formule ἐπὶ μισθῷ, qui exprime normalement les termes d'un marché (*cf. Pompée*, 77, 3 ; *Brutus*, 33, 3 ; *Moralia*, 214 D), prend, avec ἀπαιτεῖν, une nuance de but (« en vue d'un salaire »), particuliérement nette dans *Caton le Jeune*, 33, 6. Cet emploi est fréquent pour la formule analogue ἐπὶ τιμῇ (*cf. Publicola*, 1, 1 ; 23, 4 ; *Lucullus*, 23, 2 ; *Pompée*, 79, 3, οἷον ἐπὶ τιμῇ).

P. 133.

4. Anaxagore mourut à Lampsaque, où il s'était retiré (Diogéne Laërce, 2, 14).

5. Cette expression peu claire peut se comprendre aussi : « attacher les pans sur le devant de la tête » (Snell) (ou même « attacher les pattes de la tiare à la coiffe » ?). Sur le « sarcophage d'Alexandre » d'Istanbul et sur la grande mosaïque d'Alexandre et de Darios, à Naples, les Perses portent des tiares dont les pans enveloppent le bas du visage, ou sont, dans un cas au moins, noués sous le menton. Quant au haut de la coiffe, il retombe sur le côté de la tête (sauf pour le grand roi, qui porte la tiare droite, comme de nombreux textes le rappellent).

6. Hérodote, qui raconte la conjuration tout au long (3, 76-79), ne dit mot du signe de ralliement.

7. Il s'agissait du territoire de Sigée, qu'Athénes contestait à Mityléne (*De Herod. malign.*, 858 A-B ; Diogéne Laërce, 1, 75).

8. Erreur de Plutarque. Dans la *Vie de Publicola*, 16, 9, le héros de cette aventure n'est pas Publius Publicola (Ποπλίος ou Ποπλικόλας) mais Horatius Coclès (Κοκλίος). Voir Tite-Live, 2, 10, 12 ; Denys d'Halicarnasse, 5, 35 ; Dion Cassius, fr. 24, 5.

P. 134.

1. Erreur de Plutarque ou de sa source (Mittelhaus, *o. c.*, p. 44). Ce sont les statues de Démétrios de Phalère qui, en 307, furent fondues, « certains ajoutent pour faire des pots de chambre » (Strabon, 9, 1, 20 ; Diogène-Laërce, 5, 77). Pour le chiffre de trois cents, voir aussi Pline l'Ancien, 34, 27 ; Cornélius Népos, *Milliade*, 6. Dion de Pruse, 37, 41, parle de quinze cents statues ! Démade n'eut jamais, semble-t-il, qu'une seule statue, sur l'Agora (Dinarque, *C. Dém.*, 101). Pline promet la durée aux rares statues de Trajan, par opposition aux innombrables statues de Domitien (*Panégyrique*, 52, 4 ; *cf.* 59, 2).

2. Empédocle, B 9, 5 = 56 Bollack ; cité avec les quatre vers précédents dans *Adv. Col.*, 1113 A-B.

3. Ce chapitre sur les véritables honneurs, qui sont l'amour du peuple, sa confiance, la gloire qui vient du mérite (εὔνοια, πίστις, δόξα) contient des idées familières à Plutarque. Le plus grand honneur, c'est l'εὔνοια des citoyens (820 F, *cf.* 817 B) : voir *Caton l'Ancien*, 19, 5. La défiance est la sauvegarde des États contre les tyrans (821 B) : comparer *Aratos*, 25, 7 (« Il n'est pas (pour l'homme d'État) de protection plus sûre qu'une sincère et solide affection », passage suivi par la description de la triste vie d'un tyran d'Argos). La gloire donne accès aux affaires publiques (821 C) : voir *Agis*, 2, 1 (« La gloire, en attirant la confiance, donne accès aux affaires publiques ») ; *De laude ipsius*, 539 F ; *Périclès*, 15, 3 ; *Maxime cum principibus*, 777 E ; *cf.* Cicéron, *De off.*, 2, 32. Pour l'idée que le véritable honneur est l'amour du peuple, voir le refus par Dion de Pruse (44, 2) de divers honneurs, statue, proclamation, siège d'honneur : « Votre bienveillance et votre amitié me tiennent lieu des honneurs que vous me proposez aujourd'hui et de tous les honneurs possibles ». Comparer le mot de Tibère dans Tacite, *Ann.*, 4, 38 : « Mes temples sont dans vos cœurs » ; et l'attitude de Trajan (p. 52, n. 2).

4. Démocrite, B 153. Démocrite prenait manifestement le contre-pied d'Hésiode, *Travaux et Jours*, 343-351.

P. 135.

4. *Archylas* : le mathématicien pythagoricien qui gouverna Tarente et tira Platon des griffes de Denys le Jeune. Suivant Diogène Laërce, 8, 79 et 82, il aurait été élu sept fois stratège à Tarente, six fois suivant Élien, *Var. hist.*, 7, 14. *Battos* : le fondateur de Cyrène ; la tyrannie de ses successeurs fit regretter la douceur de son gouvernement (Diodore, 8, 29, 30).

5. *Iliade*, 4, 130.

P. 136.

1. Ἀλήθεια signifierait, selon Wyttenbach, *verum statum* ; mais il s'agit plutôt d'une qualité morale : *cf.* τὴν ἀλήθειαν καὶ τὸ ἦθος, ci-dessous, p. 823 D ; τὴν ἀλήθειαν καὶ τὴν σύνεσιν, *Caton le*

Jeune, 35, 7. L'expression ἀλήθεια καὶ ἀρετή semble un souvenir d'un mot de Pindare (fr. 205 Schroeder = 244 Turyn), que la *Vie de Marius*, 29, 5, cite en le simplifiant : ἀλήθεια ἀρχὴ μεγάλης ἀρετῆς.

2. *Timoléon*, 13, 10 ; Strabon, 6, 1, 8 ; Justin, 21, 3, 9 ; Élien, *Varia historia*, 9, 8 (*cf.* 6, 12) ; Cléarque, fr. 47 Wehrli (= Athénée, 12, 541 d-e). Les « gens d'Italie » sont les Locriens, révoltés en 346 contre Denys le Jeune, parti à la reconquête de Syracuse. Selon Strabon, l'aîné des deux fils se trouvait avec son père et échappa au massacre. Selon Cléarque, les deux filles furent prostituées, puis, avec leur mère (et leur frère sans doute), torturées et tuées, leurs chairs distribuées, leurs os pilés au mortier et les restes jetés à la mer. Trogue Pompée (Justin) se contente de mentionner la révolte, mais sa longue description des violences du tyran contre les jeunes Locriennes, au cours d'un rituel de prostitution sacrée, peut expliquer la prostitution des deux filles de Denys, sinon l'ensemble du rituel expiatoire. Un autre fragment du *4e livre des Vies* de Cléarque (fr. 43 a) mentionne la prostitution sacrée de Locres. La première femme de Denys l'Ancien, fille d'Hermocrate, avait été violée à Syracuse au cours de la révolte de 405 (Diodore, 13, 112).

3. Sur Ménandros, voir W. W. Tarn, *The Greeks in Bactria and India*. Selon Tarn, le roi grec Ménandros n'a pas régné sur la Bactriane. Il s'est taillé un grand royaume dans le bassin de l'Indus et jusqu'à la Jumna, entre le Gandhara et Mathura (voir Strabon, 11, 11, 1-4 et 15, 1, 3, d'après Apollodore d'Artémita). Il serait mort vers 150-145, après douze à quinze ans de règne (p. 226, 228). Roi légendaire, comme Alexandre, il a été assimilé par la tradition bouddhique. Sous le nom de Milinda, il est le héros de l'ouvrage pali *Les Questions de Milinda*. La légende de ses funérailles est elle-même une réminiscence des funérailles du Bouddha, dont les cendres, selon une tradition, furent partagées entre huit peuples et ensevelies dans huit stupas (p. 264, 266). Les μνημεῖα de Plutarque sont donc certainement des stupas bouddhiques. Sur la source de Plutarque, voir Tarn, p. 45-50. Les funérailles « en commun » sont probablement évoquées par analogie avec la Grèce. Plutarque a raconté de véritables funérailles « fédérales », célébrées par les Thessaliens ou les Achéens (*Pélopidas*, 33, 5 - 34, 4 ; *Philopoemen*, 21, 3-9), et il aime évoquer les grandioses funérailles publiques des grands hommes dans leur cité, parfois suivies de jeux commémoratifs (*Timoléon*, 39, 2-6 ; *Aratos*, 53 ; *Paul-Émile*, 39, 6-9). On sait que les funérailles publiques, avec, parfois, une inhumation sur l'agora ou au gymnase, restent en usage au temps de Plutarque : Dion de Pruse, 44, 4 ; voir L. Robert, *Bull.*, 66, 272 ; 72, 430 ; *AC*, 37 (1968), 413-416.

4. Phalaris s'empara du pouvoir vers 570 et s'y maintint seize ans. Un fragment d'Aristote (611, 69 Rose) parle sans explication des « manteaux bordés de pourpre » des Agrigentins

après Phalaris, mais il s'agit peut-être d'un signe de prospérité ou de la suppression d'un interdit du tyran.

6. Reprise de l'idée exprimée p. 802 D ; *cf.* 823 E, *De inimic. utilitate*, 92 D-E. Les procédés de séduction que réprouve ici Plutarque sont pourtant ceux qui procurèrent à César une popularité qui ne fut, comme Plutarque le reconnaît lui-même dans la biographie qu'il lui a consacrée, ni précaire ni éphémère (*César*, 5, 8). La fonction grammaticale de δόξαν peut être celle d'accusatif d'objet interne ou encore d'apposition à ce qui précède (c'est cette fonction qu'il faut donner, dans *De tranq. animi*, 477 D, à ὠνητὸν γέλωτα, à moins de corriger le texte avee J. Dumortier et J. Defradas). Pour la pensée, comparer Pline, *Panégyrique de Trajan*, 54, 2 : « cette publicité peu durable et honteuse ».

P. 137.

2. Les deux parties de la phrase semblent quelque peu contradictoires. En fait, la première proposition sert simplement à introduire la seconde, selon un procédé cher à Plutarque. Ce qui le préoccupe, c'est le renversement possible de la relation de pouvoir : voir Notice, p. 39, 52 (note 1).

3. Contre la μικρολογία des riches, voir *De cupid. divitiarum*, 525 D-E ; *Caton l'Ancien*, 31, 3-4. Ce chapitre 30 semble être inspiré de loin par Aristote, *Eth. Nic.*, 4, c. 4-5 : « l'homme magnifique dépensera en ayant le bien pour fin » (τοῦ καλοῦ ἕνεκα ; *cf.* 822 C) ; il ne fera pas preuve de mesquinerie (ἀκριβολογία) ; les dépenses du plus haut prix seront celles qui concernent les dieux et tout ce qui est religieux (περὶ πᾶν τὸ δαιμόνιον).

4. Voir ci-dessus 818 B (οἷον ἐν θυσίαις) et la note 2 ; 818 C (θεοῦ τιμὴν πρόφασιν). En demandant que les évergésies, distributions et spectacles, coïncident avec les rituels religieux, Plutarque s'efforce de lier les nouvelles pratiques politico-sociales à la tradition sacrée et au cycle divin (il faut donc, peut-être, donner au mot répété de πρόφασις un sens proche de « cause »). Il est particulièrement clair, ici, que l'évergésie offerte dans une occasion religieuse donne à la supériorité des notables une caution divine. Toutefois la suite du passage montre que Plutarque est hostile au modèle romain des jeux sanglants et s'en tient à une conception « grecque » du maniement des foules. Par ailleurs, il ne désapprouve pas les *sophismata* de nature religieuse qui, en diverses occasions, ont permis aux grands hommes de « tirer la multitude vers le bien grâce aux rênes de la superstition » (*De genio socratis*, 580 A). Exemples : *Numa*, 4, 12 et 8, 4 ; *Thémistocle*, 10, 1 ; *Lysandre*, 25, 2 ; 26 ; *Sertorius*, 11. Et il fait largement appel, contre l'athéisme épicurien, à l'utilité sociale de la religion (*Adv. Colotem*, 1125 D-F), que les sophistes avaient soulignée depuis longtemps (*cf.* le fameux fragment B 25 de Critias).

5. *République*, 398 e ; *De musica*, 1136 C, E.

P. 138.

1. Voir *supra*, p. 86, note 2. L'allusion, ici, vise les spectacles de gladiateurs, les *venationes* et les pantomimes.

2. Plutarque affectionne cette métaphore géométrique : *Moralia*, 513 C, 524 E, 603 E, 776 F, 1098 D. Dans *De vitioso pudore*, 533 A, l'idée qu'il n'est pas honteux d'avouer sa pauvreté est empruntée à Thucydide (2, 40, 1) ; elle est suivie, comme ici, de l'anecdote de Phocion.

3. Même appréciation dans *De vit. aere al.*, 830 E.

P. 139.

1. Ces lignes ont été éclairées par J. A. O. Larsen (« The thessalian tetrades in Plutarch's *Moralia*, 822 E », *Cl. Ph.*, 58 (1963), p. 240, et *Greek federal States*, Oxford, 1968, spéc., p. 289), après T. S. Tzannetatos (Σύμμικτα φιλολογικά, Athènes, 1949) : 1) les tétrades sont les quatre divisions de la Thessalie. Districts militaires à l'origine, elles se maintinrent comme divisions administratives de la Confédération thessalienne, qui, réorganisée par Flamininus en 194 av. J.-C., existait toujours au temps de Plutarque (*cf.* Harpocration, *s.v.* τετραρχία ; L. S. J., *s.v.* ; F. Gschnitzer, « Namen und Wesen der thessalischen Tetraden », *Hermes*, 82 (1954), p. 451-452). La décision en faveur d'Hermon semble prise, au niveau fédéral, par le *synedrion*, l'assemblée représentative de la Confédération ; 2) la charge désignée par τὴν ἀρχήν est manifestement la magistrature suprême de la Confédération : depuis le VIIe ou le VIe s. jusqu'au IVe s., le chef militaire et civil des Thessaliens est le ταγός, élu pour une période indéfinie et investi d'un pouvoir quasi royal ; après la *tageia* « tyrannique » de Jason et d'Alexandre de Phères, le magistrat suprême, au temps de l'influence thébaine, semble porter le titre d'ἄρχων ; après la période de domination macédonienne, lorsque les Romains « libèrent » la Confédération, le chef du *koinon* devient un *stratège*, magistrat éponyme élu chaque année. L'anecdote racontée par Plutarque ne peut remonter à l'époque « aristocratique » de la Thessalie (VIIe-Ve s.). Bien que la période « thébaine » ne soit peut-être pas à exclure totalement, l'anecdote doit concerner une élection à la charge de stratège de la Confédération à l'époque romaine, comme le pense J. A. O. Larsen. La mesure en faveur d'Hermon est honorifique ; peut-être aussi lève-t-elle en sa faveur le barrage du cens, qui conditionne l'accès aux charges depuis Flamininus, selon Tite-Live, 34, 51, 6. Les noms de nombreux stratèges de la Confédération sont connus, mais parmi eux ne figurent aucun Ἕρμων, seulement un Ἅρμων (*IG* IX 2, 1044 d ; *Arch. ephem.*, 1917, p. 130, n° 345). Les deux noms sont rares — Λάγυνος : ce mot, utilisé ailleurs par Plutarque au sens de « flacon » (509 D), désigne ici une mesure de capacité mal connue (voir le *Thesaurus* et L.S.J.). Selon Athénée (499 b), le *lagunos* contenait 12 cotyles, soit 3,27 litres. Aristote, dans sa

Constitution des Thessaliens (*ibid.* = fr. 499 Rose), ajoutait que le mot était féminin en Thessalie. Le *médimne* attique valait 51,8 litres ; Plutarque indique que plusieurs personnes pouvaient se nourrir un mois avec trois médimnes de blé (*Caton l'Ancien*, 6, 1).

3. Meineke a décelé dans Κροισείων ἐρατώτερον στατήρων un vers phalécien, qu'il a attribué à Héraclide Pontique en se fondant sur une citation de ce poète faite par Athénée, 14, 649 C : δώσω σοι οὐ χρυσέους δέκα στατῆρας κατὰ τὸν Ποντικὸν Λεσχηνευτήν (*cf.* Wilamowitz, *Hermes*, 62 (1927), 297). Wyttenbach, qui avait déjà fait le rapprochement avec Athénée (*Lexicon Plutarcheum*, *s.v.* στατήρ), se demande très logiquement s'il ne faut pas remplacer Κροισείων par χρυσέων (ou plutôt χρυσείων, pour conserver le phalécien).

4. *Trag. Adesp.*, 415. *Cf.* Eur., *Médée*, 223-224 : ὅστις αὐθάδης γεγὼς πικρὸς πολίταις ἐστίν. L'adjectif εὐπροσήγορος, qui apparaît après la fin de la citation, est peut-être emprunté aux vers qui suivaient (*cf. Trag. Adesp.*, 552), avec une « résonance » de la citation qui n'est pas rare chez Plutarque (voir la citation p. 814 E et la note 4). Pline loue Trajan d'être accessible à tous (*Panégyrique*, 23, 2 ; 24, 3 ; 47 ; 79, 6-7).

5. Tout le développement qui suit évoque quantité d'exemples rapportés dans les *Vies parallèles*. Abord facile : *Publicola*, 4, 5 ; *Phocion*, 10, 7 ; *cf. Ad princ. iner.*, 780 A ; Xénophon, *Agésilas*, 9, 1-2. Maison ouverte à tous : *Cimon*, 10, 1. Compassion et sympathie : *Agésilas*, 5, 3 ; *Galba*, 4, 1 ; *cf.* Xénophon, *Cyropédie*, 1, 6, 24 et 8, 2, 2. Simplicité du train de vie : *Agésilas*, 19, 5 ; *Phocion*, 18, 3 ; *Caton l'Ancien*, 2, 3 ; 3, 2 ; 4, 2 ; 6, 1-3 ; *Caton le Jeune*, 6, 5-7 ; 9, 4. Conseiller, avocat, médiateur : *Phocion*, 10, 8 ; *Caton l'Ancien*, 1, 5 ; 3, 3 ; 11, 4 ; *Caton le Jeune*, 16, 1. Toujours occupé en pensée du bien public:*Phocion*, 8, 1 ; *Caton l'Ancien*, 11, 4 ; *Caton le Jeune*, 6, 3 ; 18, 1-2 ; 18, 9 ; 19, 1-4.

P. 140.

1. Il ne nous semble pas nécessaire de corriger le texte des manuscrits : παράσημος a le sens de « qui se fait remarquer » ; le mot signale un grossier personnage qui étale sa richesse dans *Alexandre*, 48, 3, et *De lib. educ.*, 4 C. Ἐπίφθονος n'a, chez Plutarque, que le sens passif (« qui est jalousé ») et nous avons donc compris le pluriel comme un neutre (« un déploiement odieux »). L'adjectif est d'habitude suivi de διά et non de εἰς : *Aristide*, 1, 2 ; *Nicias*, 11, 1 ; *Caton le Jeune*, 29, 1 ; περί, p. 813 D. La correction de Hartman, ἐπίφθονος παρασήμοις, établit un parallélisme entre ἐπίφθονος et ἐνοχλῶν qui précède, mais supprime l'opposition entre παράσημος et ἴσος καὶ ὁμαλός qui suivent. L'ensemble du passage contient en « négatif » un portrait du riche insupportable, qu'on peut comparer à la description que Démosthène fait du luxe insolent de Midias (21, 158-159) et au portrait d'un riche personnage tracé par Lucien dans le

Nigrinus, 13 : « un homme qui se fait remarquer et incommode les gens par la foule de ses suivants et qui croit être envié pour ses vêtements brodés d'or, etc. » (μάλ' ἐπίσημος καὶ φορτικὸς ἀκολούθων ὄχλῳ, καὶ ποικίλῃ ἐσθῆτι καὶ χρυσῷ ... (οἰόμενος) ζηλωτὸς εἶναι). Plutarque critique le luxe ostentatoire de certains dans *De cupid. divit.*, 527 F - 528 B.

2. Deux sens, bien attestés dans l'œuvre de Plutarque, sont possibles pour θεραπεία : *a)* toilettes, effets luxueux, *b)* train de maison, suite de domestiques. Voir *Agésilas*, 19, 5. Comparer l'éloge de Plotine, épouse de Trajan, « simple dans sa toilette, discrète dans son escorte, modeste dans son allure » (Pline, *Panégyrique*, 83, 7).

3. Pour ce rôle de médiateur dans les familles, comparer *De frat. amore*, 482 D - 483 A (père et fils), 490 F - 491 A (frères entre eux), 491 D (mari et femme).

5. *Trag. adesp.*, 75 Nauck et *Com. adesp.*, 1229 Kock. Ce vers, paraphrasé dans *De cap. ex inim. util.*, 88 D, était proverbial : *Paroem. Gr.*, I, p. 242, 66, et II, p. 67, 99.

6. Plutarque donne des exemples de ces occupations de riches propriétaires terriens dans *An seni*, 784 A, 785 C-D, 789 C.

7. Même idée, même formulation : *An seni*, 791 C. *Cf.* 798 C8.

8. Exemple : la rigueur de Caton rallia les suffrages du peuple quand il se présenta à la censure (*Caton l'Ancien*, 16, 8).

9. *Démétrios*, 25, 7 ; Athénée, 6, 261 b, qui se réfère au XIVe livre des *Histoires* de Phylarque. Suivant l'exemple donné en 306 par Antigone le Borgne et son fils Démétrios, Séleucos, Lysimaque et Ptolémée, respectivement satrapes de Babylonie, de Thrace et d'Égypte, prirent le titre de roi. Le tyran de Sicile, Agathocle, se proclama roi en 305 (Éd. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, I², p. 74-75 et 116). Les titres que les courtisans de Démétrios donnaient aux quatre souverains évoquent la place faite aux éléphants dans l'armée et sur les monnaies de Séleucos, l'avarice de Lysimaque, l'anéantissement de la flotte lagide dans les eaux de Salamine de Chypre et les modestes dimensions de l'empire d'Agathocle, qui comprenait essentiellement la Sicile orientale et Corcyre.

10. Sur ἀλήθεια, voir ci-dessus p. 136, note 1. Cette « véracité » s'oppose ici aux procédés « bâtards et trompeurs » dont il vient d'être question (823 C).

P. 141.

2. Plutarque pense à Callias III (7826 Kirchner), le fastueux beau-frère d'Alcibiade, qu'il appelle « le plus riche des Athéniens » dans *De cup. divit.*, 527 B, et qui aurait fini ruiné au IVe siècle. Chez Xénophon, le banquet auquel participe Socrate est offert par Callias, de même que le banquet des *Flatteurs* d'Eupolis (fr. 161 Kock). Mais peut-être Plutarque confond-il Callias avec son grand-père, Callias II, le « laccoploutos » (7825 Kirchner), qu'il appelle aussi « le plus riche des Athéniens » et dont il oppose

la richesse à la pauvreté d'Aristide (*Aristide*, 5, 8 ; 25, 6). Plutarque a mentionné les largesses d'Alcibiade dans *Alcibiade*, 16, 4.

3. L'ἐπίδοσις, souscription gratuite, est un don d'argent des plus riches à la collectivité (ci-dessus, 822 D-E ; *De sera num. vind.*, 556 C ; *Alcibiade*, 10, 1). Cette pratique est ancienne : voir *RE*, *s.v.* ἐπίδοσις, Boerner ; A. Kuenzi, Ἐπίδοσις, diss., Berne, 1923.

4. *Isménias* : « le plus fortuné des Thébains » (*De cupid. divit.*, 527 B ; voir aussi *De tranq. animi*, 472 D ; Platon, *Ménon*, 90 a ; *République*, 336 a). Il accompagna Pélopidas en Thessalie et à Suse (*Pélopidas*, 27, 1 ; *Artaxerxès*, 22 ; Glotz, *Histoire grecque*, III, 159-162). *Lichas* : Spartiate du ve siècle, célèbre par son hospitalité (*Cimon*, 10, 6). *Nikératos* : le fils du fameux Nicias (10741 Kirchner), plutôt que son père ; « bon et généreux pour tous, quasiment le premier des Athéniens pour la richesse et la considération » (Diodore, 14, 5, 5 ; toutefois, Lysias, 19, 47, dit qu'il laissa peu de biens) ; assassiné par les Trente tyrans (*De esu carnium*, 998 B ; Xénophon, *Hell.*, 2, 3, 39).

5. Le mot πολυάνδριον (ou πολυανδρεῖον) désigne habituellement, dans les textes ou les inscriptions, le tombeau commun des morts d'une guerre (ex. : *IG* II^{2}, 1035, 33 ; Pausanias, 2, 22, 9). Ces tombeaux étaient glorieux pour les morts et pour leur patrie, tel celui des Spartiates de Léonidas, aux Thermopyles (Strabon, 9, 4, 2 et 16). Mais le texte de Plutarque montre clairement qu'à l'époque romaine le mot a servi à désigner un genre de sépulture plus sinistre : les tombeaux communs de gladiateurs appartenant à une même *familia* et tués au cours des mêmes jeux. De tels tombeaux étaient évidemment destinés à servir la gloire de ceux qui avaient donné les jeux, en particulier en rappelant le nombre de paires qui s'étaient affrontées, c'est-à-dire l'importance de la dépense. L. Robert (*Les gladiateurs dans l'Orient grec*, p. 55-64) a réuni dix-huit inscriptions d'Asie Mineure du type : « Μνῆμα φαμιλίας (ou simplement Φαμιλία) des gladiateurs d'un tel, asiarque (ou grand prêtre). » Ces inscriptions ont été rapprochées d'inscriptions latines : à Venouse, « La troupe de gladiateurs de C. Salvius Capito .. repose ici » ; à Trieste, « Constantius, donateur, à cause de la faveur rencontrée par son spectacle, a donné à ses gladiateurs ce sépulcre... » (Dessau, *ILS*, 5083, 5123). Mais L. Robert estime qu'il s'agit, en Asie, de monuments commémoratifs à la gloire des donateurs, plutôt que de monuments funéraires ; il pense que les tombeaux communs étaient moins fréquents que ces monuments commémoratifs. Le mot de Plutarque pourrait indiquer que les πολυανδρεῖα de gladiateurs n'étaient pas rares.

6. *Cf.* 821 F, ἐφήμερον, *etc.* : la fin de ce développement (chap. 29-31) rejoint son début — συνδιαλυομένην : certains spectacles de l'amphithéâtre (chasses, mimes) nécessitaient des installations temporaires ; voir Apulée, *Métam.*, 4, 13 ; *REG*, 1936, 248-250.

7. Cette loi de Solon était célèbre : voir *Solon*, 20, 1 ; *De sera*

num. vind., 550 C ; *De sollertia an.*, 965 D ; Aristote, *Consl. d'Alh.*, 8, 5 ; Cicéron, *Ad Att.*, 10, 1, 2 ; Aulu-Gelle, 2, 12, où la loi est défendue par Favorin d'Arles, le disciple de Plutarque. Par son caractère paradoxal, elle pouvait fournir de nombreux sujets de μελέται, controverses ou suasoires.

P. 142.

1. Τὸ οἰκεῖον désigne ici le bien propre à l'élément sain (τούτῳ), bien qu'il reçoit des sages comme une nourriture qui convient à sa nature. Le mot a dans ce sens des emplois physiques (130 E, 662 B, 688 C) et des emplois moraux (73 D, 797 E, *Périclès*, 1, 3). La perception de l'οἰκεῖον (ἀγαθόν) et l'élan qui pousse vers lui sont décrits dans *Adv. Colotem*, 1122 C-D. Sur l'opposition de l'οἰκεῖον et de l'ἀλλότριον, voir p. 131, note 6 — 'Εγκεκρᾶσθαι, παραμένειν, συνοικεῖν : les préverbes montrent qu'il faut sous-entendre un complément ; *cf. Quaest. conv.*, 683 A : 'ἐμπλασσόμενα καὶ παραμένοντα καὶ συνοικοῦντα τοῖς βασκανομένοις — Επιρρεῖ : même emploi à *De frat. amore*, 479 B, et *Lysandre*, 17, 8-9 (où Plutarque décrit le rôle des parties saines dans la « maladie politique »).

3. C'était, en fait, le surnom de Théramène : *Nicias*, 2, 1 ; Xénophon, *Hell.*, 2, 3, 30 et 47. Cette chaussure allait indifféremment aux deux pieds.

4. Pour Plutarque, cette paix un peu prosaïque conditionne la vie politique, religieuse et morale des Grecs de son temps : voir 784 F ; 805 A ; *De Pythiae oraculis*, 408 B ; *De tranquillitate animi*, 469 E. Plutarque reprend ainsi, en moraliste et sur un ton personnel, où un peu de tristesse se mêle à la satisfaction, le grand thème oratoire de la *pax romana*, qu'il a déjà développé dans *De fortuna Romanorum*, 317 C, et qui est « officiel » depuis la personnification de la *Pax Augusta* sur l'*Ara Pacis*, en 9 av. J.-C. Voir la Notice, p. 55, et comparer Épictète, *Entretiens*, 3, 13, 9 : « Voyez la paix profonde que César semble nous procurer : il n'y a plus de guerre, plus de combats, plus de grand brigandage ni de piraterie » (les véritables problèmes sont donc moraux). Ce qui est plus remarquable encore, c'est que l'ensemble de ce passage des *Préceptes* est proche, pour la pensée, le style, le vocabulaire, de « l'éloge gravé » des empereurs. Une inscription d'Halicarnasse, copie du décret par lequel l'assemblée de la province d'Asie annonce les nouveaux titres d'Auguste divinisé, vers 15 ap. J.-C., est un bel exemple de cette parenté (*G.I.B.M.*, 894 = W. H. Buckler, « Auguste Zeus Patroos », *Revue de Philologie*, 61 (1935), avec trad. fr., voir p. 182-184) : « ...attendu que la providence (de César Auguste) a exaucé et même surpassé les vœux de tous, car la terre et la mer ont été pacifiées, les villes fleurissent dans l'ordre, la concorde et la prospérité (πόλεις δὲ ἀνθοῦσι εὐνομίᾳ ὁμονοίᾳ τε καὶ εὐετηρίᾳ), et il y a perfection et abondance de tous les biens (ἀκμή τε καὶ φορὰ παντός ἐστιν ἀγαθοῦ) ; attendu que les hommes, tout pleins d'espoir en l'avenir

et de courage pour le présent (ἐλπίδων μὲν χρηστῶν πρὸς τὸ μέλλον, εὐθυμίας δὲ εἰς τὸ παρόν, τῶν ἀνθρώπων ἐμπεπλησμένων) parent leur <fidélité> et leur pieux dévouement de jeux, de <poèmes>, de sacrifices et d'hymnes... » (l. 7-14). Ce type d'éloge perdure dans les panégyriques tardifs des empereurs. Ex. : *Omnia foris placida, domi prospera annonae ubertate, fructuum copia* (*Panég. de Constantin* par Nazarius, 38, 4, *Panég. latins* t. III, C.U.F.).

P. 143.

3. C'est bien à quoi s'emploie Dion de Pruse dans les *Discours* 32, 33, 34, 38, 39, 40 et 41. C'est ce que fait aussi Aelius Aristide, dans ses *Discours* 23 et 24 Keil.

4. Sur le rôle des concessions, voir *supra*, 818 A. Le vocabulaire utilisé montre que Plutarque, une fois encore, pense à des conflits politiques et judiciaires (*cf.* 815 A-B : φιλονικία, ἐκβιάζονται, νικᾶν) — Ἦθος : Wyttenbaeh estime que le mot a le sens de « moralité », *Animadversiones, ad* 66 B ; même remarque de R. Jeuckens, *Plutarch...*, p. 18-19. En fait, le mot veut dire « sagesse » : 789 D, 802 F3, 823 D3.

5. Ἐναπολαῦσαι doit être conservé : le mot est utilisé par le disciple de Plutarque, Favorin d'Arles, *De exilio*, col. 20, l. 26, p. 400 Barigazzi (il faut donc peut-être aussi le rétablir à *Quaest. conv.*, 684 D). Favorin construit ce verbe avec le datif, qui peut être justifié par le sens de « rester dans la jouissance de » ou qui, selon Hallig, vient de l'influence du latin ; Rciske déjà suggérait de corriger ici ἧς en ᾗ.

P. 144.

1. Sur la « faiblesse » des affaires grecques, voir aussi 814 A. Sur les facultés d'intervention que le proconsul avait dans la vie politique des cités, voir p. 118, note 9. Sur la médiocrité des enjeux, comparer Dion de Pruse : « Que Aegae se querelle avec Tarse, ou Apamée avec Antioche, ou, un peu plus loin, Smyrne avec Éphèse, elles se querellent, comme on dit, pour l'ombre d'un âne, car le premier rang et le pouvoir appartiennent à d'autres *(c'est-à-dire les Romains)* » (34, 48 ; voir aussi 38, 22-29). Aelius Aristide dira de même : « Aujourd'hui, il faut considérer que toutes les cités sont sœurs ; aujourd'hui, il faut écarter les conflits, les querelles, les contestations mesquines pour de vains objets... et considérer que le plus grand avantage, c'est une paix véritable, une amitié loyale, la justice, l'instauration d'une communauté dont tous font partie, si possible... (On se souviendra) que dans certains cas la défaite est plus noble que la victoire et a plus de valeur » (27, 44 Keil) — Διάταγμα est, selon Plutarque lui-même (*Marcellus*, 24, 13), le mot grec correspondant au mot latin ἔδικτον *(edictum)*.

2. Comparaison semblable dans *De cohib. ira*, 454 E.

3. La formule reprend ὃ μηδενὸς ἔλαττόν ἐστι de 824 D : l'importance de cette tâche de l'homme d'État fait de la paix dans la cité le dernier développement des *Préceptes*.

6. Aristote raconte brièvement cette histoire delphique (*Pol.*, 1303 b 37) ou la mentionne (fr. 611, 52 Rose) ; Élien raconte sommairement, sans donner de noms, le faux sacrilège et la mort d'Orsilaos et de son frère (*Varia historia*, 11, 5). Seul le fragment d'Aristote fournit une information : « Phamis était archonte ». Les faits ont été datés : *a)* en prenant comme *terminus ante quem* la construction des « temples d'en bas », dont on suppose que ce sont des édifices de Marmaria ; *b)* en mettant en relation les meurtres de Delphes avec les événements politiques de Grèce. Les interprétations et les conclusions sont diverses. R. Demangel datait les édifices du VIe siècle (*FD*, II, 6, p. 24), et A. Dovatour situait les faits à la même époque (« Un fragment de la *Constitution de Delphes* d'Aristote », *REG*, 46, 1933). Th. Homolle croyait à la date de 448 (« La loi de Cadys... », *BCH*, 50, 1926) ; il été suivi par G. Glotz (*Hist. Gr.*, II, p. 160) et Parke et Wormell (*Hist. of delphic oracle*, p. 222-223). Homolle se fonde sur la *Politique* d'Aristote, où l'histoire delphique fait partie de six anecdotes dont l'ordre serait chronologique, à une exception près. En fait, cette exception pourrait bien indiquer que l'ordre des anecdotes, s'il existe, est logique. Nous croyons que, si les « temples d'en bas » sont ceux du IVe siècle à Marmaria, il faut rechercher une date plus proche de celle des constructions (voir p. 145, n. 3). La période troublée 395-386 conviendrait. L'archonte ΦΑΜΙΣ pourrait être l'archonte ΦΑΙΝΙΣ du IVe siècle (voir G. Daux, *Chron. delph.*, B 9), dont le nom figure sur un décret publié par E. Bourguet (*BCH*, 1899, p. 503 ; photo *in BCH*, 1939, p. 149). La loi de Cadys qui, vers 380-370, assimile la coalition des débiteurs insolvables au crime des complices et chefs de séditions (voir Homolle, *art. cit.*, et Salviat-Vatin, *Inscriptions de Grèce centrale*, p. 45 *sq.*) semble se référer à des troubles, et peut-être à une grande loi préventive. L'histoire d'Astycratès, le chef du parti attico-phocidien à Delphes, qui fut exilé et dépouillé de ses biens en 363, sous la pression des Thébains, qui prit sa revanche en 356 (voir G. Glotz, *Hist. Gr.*, III, p. 263, 265 ; *Syll.*[3], 175-178 ; E. Bourguet, *FD*, III, 5, p. 65-77 et J. Bousquet, *BCH*, 1942-43, p. 84-123), présente des ressemblances avec celle du Cratès de Plutarque et pourrait être la réanimation de conflits antérieurs. « La plus grande révolution de Delphes » (Plutarque), « source de toutes les *staseis* postérieures » (Aristote), pourrait bien être l'origine, au IVe s., de troubles répétés, dont l'aboutissement est la troisième guerre sacrée. Sur l'ensemble de la question, voir mon article, « La révolution de Cratès à Delphes et la reconstruction des temples du sanctuaire d'Athéna Pronaia », *in Hommages à Lucien Lerat*, Annales litt. de l'U. de Besançon, Belles Lettres, Paris, 1984.

7. La rupture semble avoir lieu le jour du mariage proprement dit, celui de l'ἔκδοσις de l'épouse, scandaleusement tard.

P. 145.

1. La précipitation, du haut des Phédriades ou de quelque autre falaise, est, à Delphes, le sort des sacrilèges (*De sera num.*, 557 A ; Euripide, *Ion*, 1222 ; Pausanias, 10, 2, 4). La précision « sans jugement » indique une procédure anormale (Euripide indique qu'un « vote des chefs » doit avoir lieu, *Ion*, 1222 ; *cf. Andromaque*, 1097) ; Cratès serait donc devenu maître de Delphes.

2. *Pronoia* : cette nouvelle épiclèse d'Athéna Pronaia, à partir du ɪvᵉ s., est rendue certaine par Démosthène, en 325 (*C. Aristogiton I*, 32-34), et confirmée par Eschine (*C. Ctésiphon*, 108, 110, 111). Pour l'époque romaine, voir Pausanias, 10, 8, 6.

3. La dénomination des « temples d'en bas » semble désigner des temples du sanctuaire d'Athéna Pronaia. Le texte suggère des édifices construits ensemble et connus des contemporains de Plutarque, ce qui paraît désigner la tholos et le temple en calcaire. Sur cette identification invérifiable et sur la datation des deux édifices, qui repose sur les données architecturales, voir les mises au point et les références de J.-P. Michaud, *Le temple en calcaire*, *FD*, II, 1977, p. 115-119, spéc. note 2, p. 117, et note 1, p. 118. La tholos serait de 380-375 environ, le temple de 360.

4. La correction ἀπολαῦσαι semble difficile à mettre en doute : *cf.* ἐμπίπλασθαι ... καὶ ἀπολαύειν, *De sanitate praec.*, 125 E. Ἀπολαύειν est utilisé au sens de « pâtir de malheurs » : *Quaest. conv.*, 748 C, *X orat. vitae*, 837 A.

P. 146.

2. Ἥμερον διαλλακτήν : le sens ne peut être celui que retiennent Amyot et Fowler, « se montrer soi-même aisé à réconcilier » (ἰδίαις renvoyant à ἑαυτόν). Il s'agit d'un rappel de 823 B (διαλλακτὴν εὐμενῆ παρέχων ἑαυτόν) et de 824 B (μηδετέροις προστίθεσθαι) : il faut intervenir comme un conciliateur impartial dans les querelles privées pour éviter qu'elles ne dégénèrent — Παρέχειν ou ἐνδιδόναι ἑαυτὸν ἀμήνιτον : voir *De cap. ex inim. util.*, 90 D ; *De frat. amore*, 490 F — Μηδενὶ προστιθέντα ... ὀργήν : l'expression pourrait signifier « ne provoquant pas la colère chez autrui » (*cf.* προστίθησι, p. 715 D) ; mais la pensée habituelle de Plutarque suggère plutôt que l'expression reprend ἀμήνιτον : « ne se mettant pas en colère ». En effet l'idée et les termes sont les mêmes dans *De frat. amore*, 488 B : « Il faut veiller à circonscrire le débat aux affaires elles-mêmes, éviter d'y joindre, en guise d'hameçon, aucun sentiment inspiré par la rivalité et la colère ». Et le traité *Quomodo adul. internosc.* insiste sur la nécessité de ne pas se mettre en colère dans les réprimandes (67 B, *cf.* 73 E) : « L'admonestation adressée à un ami attire le respect lorsqu'elle est pure de tout sentiment personnel ».

3. Ἐπισφαίροις : ce mot, qui désigne manifestement des gants d'entraînement pour la boxe, n'est utilisé qu'ici dans ce sens, et il est donc sûrement l'équivalent exact du mot σφαῖραι, qui désigne les gants utilisés dans la σφαιρομαχία. Ou bien il est un simple

synonyme de σφαῖραι, ou bien il est employé métaphoriquement, par analogie avec les boutons (ἐπίσφαιρα) à l'aide desquels les armes étaient mouchetées (ἐσφαιρωμένα, σφαιρωτά) pour l'entraînement (ex. : Polybe, 10, 20, 3). La question longtemps confuse de la σφαιρομαχία, mentionnée principalement par Sénèque (*Ad Lucil.*, 80, 1-3) et par Stace (*Silves*, IV, *epist.*, l. 35), a été éclaircie par H. Frère (*Mélanges Ernout*, 1940, p. 141-158). La boxe de compétition (πυγμή ou *pugilatus*) était la plus terrible des épreuves athlétiques, puisqu'elle se pratiquait en Grèce les poings enveloppés d'une lanière de cuir, et, à l'époque romaine, avec le ceste (*caestus* ou ἱμὰς ὀξύς), ce redoutable gantelet armé d'une sorte de « coup de poing américain » en cuir ou cuir et métal. Les coups assénés par cette arme provoquaient immanquablement des blessures et souvent des accidents mortels. Aussi l'entraînement, depuis le ɪvᵉ s. jusqu'à l'époque romaine, s'effectuait-il avec les σφαῖραι, que les auteurs opposent aux « lanières » et qui étaient apparemment de gros gants ronds, assez semblables extérieurement aux gants de boxe actuels mais redoutablement alourdis : le boxeur tenait dans ses poings gantés des masselottes cylindriques, certainement en métal, qui ne touchaient pas l'adversaire, mais donnaient aux coups de la précision et de la force (voir les monuments reproduits par H. Frère, *art. cit.*, pl. II, fig. 1-3). Stace a-t-il raison de comparer cette boxe à la *palaris lusio*, l'entraînement des gladiateurs contre un pieu avec un fleuret de bois ? Elle était loin d'être aussi brutale que la boxe au ceste mais elle n'était pas un jeu inoffensif, et Sénèque montre qu'elle attirait à la palestre, au gymnase, au stade, de nombreux spectateurs. Les amateurs la préféraient peut-être à la πυγμή qui, à cause de son caractère meurtrier, était essentiellement défensive à l'époque de Plutarque (*cf.* Dion de Pruse, 28, 7-8).

P. 154.

2. Pindare, fr. 194 Snell.

3. Nous entendons τὸ οἰκεῖον au sens moral ; cf. Platon, *République*, 443 d, τὰ οἰκεῖα εὖ θέμενον, « établissant un ordre véritable dans son intérieur » (trad. Chambry, Belles Lettres) ; cf. *De exilio*, 600 D, τῷ οἰκείῳ τὸ ἀλλότριον ἐκλεαίνοντας « utilisant nos ressources intérieures pour adoucir la rigueur des maux qui viennent du dehors » (trad. J. Hani, Belles Lettres). Un passage de l'écrit *De liberis educandis*, p. 7 F - 8 A, montre que la conciliation de l'activité politique et du bonheur du philosophe faisait partie de la problématique de l'époque : τελείους ἀνθρώπους ἡγοῦμαι τοὺς δυναμένους τὴν πολιτικὴν δύναμιν μεῖξαι καὶ κεράσαι τῷ φιλοσόφῳ καὶ δυεῖν ὄντοιν μεγίστοιν ἀγαθοῖν ἐπηβόλους ὑπάρχειν ὑπολαμβάνω τοῦ τε κοινωφελοῦς βίου πολιτευομένους τοῦ τ' ἀκύμονος καὶ γαληνοῦ διατρίβοντας περὶ φιλοσοφίαν.

4. En dépit de l'accident qui a détérioré le texte, la suite des idées se laisse facilement reconstituer. Des corrections qui ont

été proposées, nous retiendrons comme la plus vraisemblable celle de H. van Herwerden (*Mnemosyne*, XXII, 1894, p. 330-337) οὕτω καὶ δήμου· δήμου γὰρ ἡ πολιτεία βίος, que Pohlenz a reprise avec de légères modifications : εἰσὶ καὶ δήμου· δήμου δ' ἡ ... (apparat de l'édition Teubner). Ἀνθρώπου βίοι πλείονες est une allusion au thème philosophique des genres de vie ; sur ce sujet, voir R. Joly, *Le thème philosophique des genres de vie dans l'antiquité classique*, Bruxelles, 1956. Plutarque avait lui-même composé un Περὶ βίων πρὸς Ἐπίκουρον (*Catalogue de Lamprias*, 159). L'idée que la constitution est la vie de la cité se rencontre dans la *Politique* d'Aristote, IV, 1295 b 1.

P. 155.

1. Ce paragraphe a fait l'objet d'un commentaire de F. Papazoglou, *Une signification tardive du mot πολιτεία*, *REG*, LXXII, 1959, p. 100-105.

2. L'insignifiance de Mégare était passée en proverbe (voir *Théocrite*, 14, 48-49 ; Dion de Pruse, 78, 33 ; *Anthologie Palatine*, 5, 6 ; 14, 73) ; elle passait même pour avoir été proclamée par l'oracle de Delphes (témoignages recueillis dans Parke-Wormell, *The Delphic oracle*, II, p. 1 et 2). On sait que la famille royale de Macédoine prétendait descendre d'Héraclès (Hérodote, 8, 137 ; Thucydide, 2, 99, 3 ; Plutarque, *Alexandre*, 2, 1). Chez Sénèque (*De beneficiis*, 1, 13, 1), les héros de l'anecdote sont les Corinthiens.

4. Cette métaphore, qui ne semble pas avoir été bien comprise par tous les traducteurs, s'éclaire quand on se reporte à Pollux, 4, 65 et *De E Delphico*, 389 E, où Plutarque écrit : πέντε τοὺς πρώτους εἴτε τόνους ἢ τρόπους εἴθ' ἁρμονίας χρὴ καλεῖν ὧν ἐπιτάσει καὶ ὑφέσει τρεπομένων κατὰ τὸ μᾶλλον καὶ ἧττον αἱ λοιπαὶ βαρύτητές εἰσι καὶ ὀξύτητες. Πρώτων τρόπων désigne les cinq modes fondamentaux (dorien, iastien, phrygien, éolien et lydien) qui forment, dans le tableau des tons mis au point par les successeurs d'Aristoxène, les tons de la série médiane ; διαφθορὰς κατ' ἔλλειψιν ἢ ὑπερβολὴν désigne les tons de la série grave et de la série aiguë que l'on trouve respectivement à la quarte inférieure et à la quarte supérieure, donc en relâchant et en tendant les cordes.

5. Ici, comme chez Platon dans le livre III des *Lois* (693 d-701 e), la Perse et Athènes sont données comme des exemples typiques, l'une de monarchie absolue, l'autre de démocratie intégrale. On notera que dans la *Vie de Dion*, 53, 4, la δημοκρατία ἄκρατος n'est pas considérée par Plutarque comme une πολιτεία digne de ce nom, mais, suivant une expression reprise de Platon (*Rép.*, 557 d), comme un *bazar politique* (παντοπώλειον πολιτειῶν) ; dans les *Lois*, 832 c, Platon regarde la démocratie, l'oligarchie et la tyrannie non comme de vraies constitutions, mais comme des factions (στασιωτεῖαι). La définition de Sparte comme une oligarchie aristocratique n'est pas sans rappeler le point de vue des *Lois*, p. 712 d-e, où le régime lacédémonien est présenté comme

une combinaison de tyrannie, d'aristocratie, de démocratie et de royauté : cf. la définition du régime que Dion voulait établir à Syracuse, *Vie de Dion*, 53, 4, Λακωνικὸν δέ τι καὶ Κρητικὸν σχῆμα μιξάμενος ἐκ δήμου καὶ βασιλείας ἀριστοκρατίαν ἔχον τὴν ἐπιστατοῦσαν καὶ βραβεύουσαν τὰ μέγιστα. Dans la *Vie de Lycurgue*, 7, 1, Plutarque considère qu'à l'origine la constitution de Sparte était une ἄκρατος ὀλιγαρχία καὶ ἰσχυρά, mais que l'institution des éphores renforça l'aristocratie (*ibidem*, 29, 11). Aristote (*Politique*, IV, 1293 b 7-21) voit dans le régime spartiate une aristocratie fondée sur la vertu et la volonté du peuple.

P. 156.

1. Des classifications tentées avant lui Plutarque adopte dans ce passage la plus simple et la plus répandue. On la rencontre dans le *Politique*, 291 d - 292 c et 301 a - 302 e, où Platon, distinguant dans chacun des trois régimes fondamentaux une forme où la légalité est respectée et une forme où règne l'arbitraire, obtient trois couples de constitutions : monarchie-tyrannie, aristocratie-oligarchie, démocratie légale-démocratie illégale (sur l'origine de cette classification on consultera utilement l'étude de J. de Romilly, *Le classement des constitutions d'Hérodote à Aristote*, *REG*, LXXII, 1959, p. 81-89). Cette division sera reprise par Aristote au livre III de sa *Politique*, 1279 a 17 - 1279 b 10, par Polybe au livre VI de son *Histoire*, par Cicéron dans le *De republica*, I, 68-69 et, à l'époque de Plutarque, par Dion de Pruse (3, 45-49 et 32, 27-28) ; elle figure également dans *De vita et poesi Homeri*, II, 182. La terminologie de Plutarque n'est pas exactement celle de Platon : au couple platonicien ἀριστοκρατία-ὀλιγαρχία correspond le couple ὀλιγαρχία-δυναστεία où ὀλιγαρχία perd le sens péjoratif qu'il a dans le *Politique*, p. 301 a. Δυναστεία est employé par Platon (*Rép.*, 544 d) avec le sens de *pouvoir arbitraire*, mais Plutarque lui donne ici le sens qu'il a chez Thucydide, où il désigne la dictature terroriste d'une clique (3, 62, 3), et chez Aristote, où il désigne une forme corrompue d'oligarchie et d'aristocratie (*Politique*, IV, 1292 b 9-10, 1293 a 31 ; V, 1308 b 8). Ὀχλοκρατία n'est pas attesté avant Polybe, à qui Plutarque l'a peut-être emprunté. L'emploi de métaphores musicales pour exprimer les rapports des constitutions entre elles se rencontre chez Aristote (*Politique*, IV, 1290 a 25-29), où l'oligarchie et la démocratie sont données comme des modifications par tension ou relâchement de la constitution idéale (voir aussi *Rhet.*, I, 1360 a 23-27) ; ἁμαρτανομένων rappelle ἡμαρτημένας, terme appliqué par Platon aux régimes défectueux (*Rép.*, 544 a) et par Aristote aux constitutions nées de l'altération de constitutions correctes (*Politique*, III, 1275 b 1).

2. Encore une formule qui rappelle les *Lois* de Platon, p. 693 e - 694 a, où la dégénérescence des constitutions est présentée comme provenant d'un manquement à la juste mesure (τὸ μέτριον) ; la monarchie perse a été ruinée par un excès de despo-

tisme (*Lois*, 697 c, 698 a) ; sur l'excès d'égalité et sur la véritable égalité, voir Platon, *Rép.*, 558 c et *Lois*, 744 c, 757 a - 758 a. On sait l'importance que prend également le μέσον dans la pensée d'Aristote (voir par exemple *Politique*, IV, 1294 b 18).

3. *République*, 399 c-d. Les anciens nous ont transmis sur les instruments ici énumérés des renseignements qui sont loin de concorder. Il semble que pectis, sambuque, psaltérion, barbitos et trigone étaient des variétés de harpes (Daremberg-Saglio, *Musica*, 1448 a - 1449 b). On sait par Aristote (*Politique*, VIII, 1341 a 37 - 1341 b 2) que pectis, barbitos, trigone, sambuque étaient des instruments perfectionnés pratiquement réservés aux professionnels, ce qui explique l'exclusion dont les frappe Platon.

4. Nous ne faisons pas de τοὺς ἰσοκρατεῖς καὶ ὁμοτίμους le complément de προσβιαζόμενος. Nous pensons que le groupe de mots τοὺς ἰσοκρατεῖς καὶ ὁμοτίμους συναρμοσάμενος est subordonné à προσβιαζόμενος et que la douce contrainte dont il est question est celle qui s'exerce sur l'ensemble des citoyens. On ne voit guère en effet quelle sorte de contrainte l'oligarque pourrait exercer sur ses pairs et il serait surprenant que Plutarque n'évoque pas la politique qu'il doit pratiquer à l'égard de la masse du peuple. La phrase telle que nous l'entendons fait écho à une remarque d'Aristote qui note dans sa *Politique* (V, 1305 a 37 - 1305 b 13) que les oligarchies dégénèrent ou s'effondrent lorsque les oligarques oppriment exagérément les masses ou se déchirent les uns les autres. Ajoutons que, dans la *Vie de Lucullus*, 45, 7, Plutarque emploie le verbe προσβιάζεσθαι pour définir la contrainte que le chef doué d'une nature aristocratique fait peser sur le peuple : Αἱ γὰρ ἀριστοκρατικαὶ φύσεις ὀλίγα τοῖς πολλοῖς συνᾴδουσι καὶ πρὸς ἡδονὴν ἔχουσι, τὰ δὲ πολλὰ προσβιαζόμενοι τῷ κατευθύνειν διαστρεφομένους ἀνιῶσιν, ὥσπερ οἱ τῶν ἰατρῶν δεσμοί, καίπερ εἰς τὰ κατὰ φύσιν ἄγοντες τὰς παραρθρήσεις.

5. L'épithète πολύφθογγος s'éclaire, pensons-nous, lorsqu'on se reporte à ce que Platon dit de la démocratie dans la *République*, 557 c - 558 c et 564 c - 565 c (gouvernement où les citoyens sont divisés en trois classes, bariolé de toutes sortes de caractères et contenant tous les genres de constitutions) et dans le *Politique*, 303 a (régime où les responsabilités sont éparpillées entre une foule de gens).

6. Savoir résister aux exigences de la multitude quand elles sont déraisonnables, savoir consentir des concessions sur des questions mineures, c'est en quoi réside l'art du gouvernement dans une démocratie : même idée dans *Phocion*, 2, 7-8 et aussi *Périclès*, 15, 1-2, *Numa*, 23, 6 et *Praecepta ger. reip.*, 809 E, où l'on retrouve les mêmes métaphores musicales.

7. On pourrait être tenté de voir simplement de la théorie pure dans les lignes qui vont suivre. Ce serait oublier qu'au premier siècle de l'empire l'aristocratie sénatoriale avait encore la nostalgie de la république et que le problème du meilleur régime restait d'actualité : voir sur ce sujet Paolo Desideri (*Dione di Prusa*,

Messine-Florence, 1978, p. 27-29 et p. 348, n. 15) qui croit que *De unius* date de la même époque que le troisième discours de Dion *Sur la royauté*, règne de Nerva ou début du règne de Trajan.

9. En musique le νόμος ὄρθιος était une mélodie qui passait pour avoir été inventée par Terpandre et qui appartenait à l'harmonie phrygienne (voir Pollux, 4, 65, Pseudo-Plutarque, *De Musica*, 1140 F ; Plutarque, *De la musique*, édition F. Lasserre, 1954, p. 39 et l'*Index*). L'expression νόμος ὄρθιος pour désigner la perfection ou l'extrême difficulté devait être proverbiale : on lit chez Sopatros cité par Stobée (*Anthologium*, 4, 5, 51, p. 213, 2-3, W.-H.) ὄρθιος νόμος ἀρετῆς et, pour qualifier une politique excessivement austère et rigide, Plutarque emploie dans *Phocion*, 2, 7, la métaphore τῆς πολιτείας ὁ μὲν ὄρθιος ἄγαν ... τόνος.

10. A. D'Errico (*op. cit.*, p. 67-73) pense que la monarchie ici préconisée par Plutarque est celle qui est décrite et recommandée dans le *Politique* de Platon, p. 301 a-b, 302 e, 303 b, et qui repose sur le consentement des citoyens (ἑκούσιον) et non sur la contrainte (βίαιον), *ibid.*, 291 e et 292 a. Il estime que le texte des manuscrits est sain et, interprétant τοῦ συμφέροντος comme un génitif de cause, traduit : « ... non sceglierebbe altra se non la monarchia, la sola capace di mantenere quel perfetto ed elevato tono della vera virtù e di non scendere e adattarsi né a mezzi di costrizione né a benevolenza e favoritismi per la realizzazione dell' interesse della collettività ». Nous remarquerons cependant que la valeur usuellement adverbiale de πρὸς ἀνάγκην et de πρὸς χάριν ne favorise pas une telle interprétation. En outre, Platon ne dit nulle part que la monarchie répudie tout recours à la contrainte ; et ceci est aussi vrai de la « constitution droite » où le chef règne armé de sa seule science politique, que de la première des « constitutions imparfaites », qui est une imitation de la « constitution droite ». Dans la monarchie idéale, en effet, le prince peut tuer et exiler qui il lui plaît, du moment qu'il observe la justice parfaite (*Politique*, 293 d) ; dans la monarchie imparfaite, on punit de la mort et des derniers supplices celui qui enfreint les lois (297 d-e). Ici, le sens attendu est que ni la contrainte ni la complaisance ne peuvent détourner le monarque de servir l'intérêt général ; ἁρμόσαι doit recouvrir un verbe du sens de ἀπᾴδειν ; ἀφαρμόσαι, si ce verbe n'était absent des œuvres de Plutarque et, par ailleurs, si rarement attesté, serait extrêmement tentant.

INDEX DES NOMS PROPRES

INDEX DES PRINCIPAUX THÈMES

TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN JUILLET 1984
SUR LES PRESSES
DE
L'IMPRIMERIE A. BONTEMPS
LIMOGES (FRANCE)

DÉPÔT LÉGAL : JUILLET 1984
IMPR. N. 26.099 *bis*-82 ÉDIT. N. 2439